Tome 122 Année 2001

Bulletin de la SOCIÉTÉ des ÉTUDES LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES & ARTISTIQUES du LOT

I.S.S.N. 0755-2483

SOCIÉTÉ RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
FONDÉE EN 1872

Tome 122

Année 2001

Ce document, numérisé avec le soutien de la BNF est également en ligne sur Gallica

LA CHAPELLE DES PÉNITENTS BLEUS DE LUZECH

I. Le contexte général et historique

L'exceptionnelle topographie du site de Luzech sur un isthme étroit surplombant un large méandre du Lot a suscité dès les temps protohistoriques l'intérêt des hommes. L'implantation sur le plateau de l'Impernal d'un *oppidum* du deuxième Age du Fer protégé par un *murus gallicus*, auquel ont succédé une villa et un temple antiques, puis une nécropole paléochrétienne, attestent d'une occupation humaine continue du Ier siècle avant notre ère jusqu'au haut Moyen Age [1]. Au point le plus haut de l'arête rocheuse qui s'avance vers le sud en plates-formes successives, s'élèvent les ruines du château de l'évêque de Cahors, Guillaume de Cardaillac (épiscopat de 1208 à 1235) qui prit possession peu avant 1227 de la châtellenie de Luzech, à l'issue de la prise de la ville par les troupes de Simon de Montfort. Le donjon épiscopal, caractérisé par les contreforts qui enveloppent ses angles, surplombe les vestiges du château des barons de Luzech, placés dès lors au rang de coseigneurs avec l'évêque [2]. Le bourg castral établi sur les terres alluviales est enserré dans un rempart percé de portes fortifiées. Au point le plus étroit de l'isthme, la fortification était doublée d'un fossé, la *douve*, qui drainait alors d'une rive à l'autre les eaux de la rivière. Le faubourg, le *barry del valat*, fut loti au-delà, vers le sud où il est attesté en 1270. Le plan général de la ville en conserve aujourd'hui encore la nette césure. Son parcellaire en lanière s'organise le long d'une artère principale tracée dans le prolongement de la rue droite qui traverse le bourg, se relâche sur l'extrémité sud-ouest au bas du rocher de la Pistoule et sur la bordure de la rivière pour intégrer l'église paroissiale Saint-Pierre et son cimetière créés dans la première moitié du XIVe siècle.

La chapelle des Pénitents est placée à quelques mètres de la maison dite "des consuls", sur la rue droite qui, de l'ancienne porte du Ruffier au nord, à la porte du Fossé au sud, traverse le bourg. Longé au sud par un étroit androne, l'édifice s'ouvre au nord et à l'ouest sur un vaste enclos bordé par le presbytère [3] et la ligne de l'ancien rempart dont les vestiges

ont été repérés par Jean Royère à l'occasion d'une tranchée d'assainissement réalisée en 1990 [4].

D'après la tradition historique, l'édifice aurait été dépendant d'un hôpital consulaire placé sous le vocable de saint Jacques. Mais les sources restent peu loquaces à ce sujet. D'après le pouillé de Dumas au XVIIe siècle, cité par Edmond Albe, la vocation de l'édifice aurait été double : rattaché à l'hôpital, il aurait été voué à la fois aux offices paroissiaux avant d'être relayé par l'église Saint-Pierre édifiée dans le faubourg au XIVe siècle [5] mais la localisation de l'hôpital demeure toutefois extrêmement imprécise pour la période médiévale. Bien qu'il soit attesté en 1314 dans une donation de rente, seul le cadastre de la ville de 1678 le place, non pas dans le bourg castral, mais dans son faubourg : *"maison et patus au barry del valat servant d'hospital"* [6].

Le chanoine Albe et Henri Pélissié s'accordent pour fixer l'attribution de l'édifice à la confrérie des Pénitents bleus dans les dernières années du XVIe siècle, marquant par-là comme à Martel, Cahors, Gourdon ou Bretenoux [7], l'essor des confréries laïques dans un pays déchiré par la Réforme. Les Pénitents en firent ainsi leur siège jusqu'à la Révolution française lorsque le 26 ventôse de l'an II, les consuls de la ville, mettant à bas les signes de l'ancien régime, vinrent *"arracher la croix qui est sur le clocher de la cy-devant église des Pénitents, comme à faire barbouiller les représentations qui sont sur la porte..."* [8]. Le 15 Brumaire, la chapelle fut affectée aux assemblées de la société montagnarde populaire qui y tenait séances, puis fut rendue aux Pénitents qui la conservèrent jusqu'à la fin du second Empire.

II. Analyse archéologique [9]

Le plan de l'édifice, d'une grande simplicité, forme un rectangle d'une surface au sol, hors murs, de 72 m^2 placé perpendiculairement à la rue droite (Pl. 1). Composé de trois travées de profondeurs croissantes d'ouest en est, il intègre à la nef unique un chœur à chevet plat selon un parti hérité de la période paléochrétienne unifiant l'espace intérieur dans un seul volume. La topographie des lieux, la présence d'un parcellaire préexistant ou une simple modification du programme architectural déterminèrent vraisemblablement la légère inflexion de la troisième travée par rapport à l'axe général de l'édifice. L'ensemble est couvert de voûtes sur croisées d'ogives reçues par des arcs doubleaux retombant sur des pilastres peu saillants épaulés à l'extérieur par des contreforts plats, enveloppant seulement à l'est les angles du bâtiment. Les contreforts sud-est et sud-ouest ont des arêtes abattues en chanfrein, montrant par là que l'espace mitoyen était à l'origine exempt de construction -fait

que nous ne retrouvons pas au nord où quelques traces suggérent l'emprise d'un bâtiment et d'un enclos privatif rattaché à l'édifice [10].

Le transfert du chœur à l'ouest succéda vraisemblablement de peu à l'établissement de la confrérie des Pénitents bleus : de cette période datent les principales interventions architecturales, parmi lesquelles la création d'un nouveau portail à l'est, au contact direct de la rue, constitue un élément dominant.

II. 1. L'édifice primitif de la première moitié du XIIIe siècle

a) Les matériaux, leur mise en œuvre et le traitement des parements

L'édifice est bâti en briques de forte épaisseur (L. 32 cm - P : 27 cm - E : 6,5 cm) sur le module desquelles fut établie la profondeur des contreforts et des pilastres, ainsi que la section des arcs diagonaux des voûtes. La pierre n'apparaît que de façon très ponctuelle sur les clefs et les biseaux des retombées des ogives du voûtement, et sous la forme de petits cubes de calcaire dans lesquels étaient fichés les gonds de la porte sud. L'usage de la brique n'est pas exceptionnel dans la ville qui bénéficia, comme Cahors, dès le Moyen Age, d'une industrie tuilière active [11]. Mais ce sont les dimensions du module, que l'on retrouve dans les vestiges d'un bâtiment voisin sis sur la rue droite (parcelle n°20), qui affirment la singularité de l'ouvrage dans un paysage architectural qui adopta dans la période comprise entre la seconde moitié du XIIIe siècle et le XIVe siècle des maçonneries associant des pierres calcaires et des briques d'épaisseur plus faible variant de 4,5 cm à 5 cm.

L'appareil est monté en assises régulières soudées au mortier de chaux et de sable de rivière de forte granulométrie où alternent les briques pannerresses et boutisses, à l'exception des arcs des fenêtres et du portail, et du grand arc de la façade orientale contruits exclusivement en boutisses (Fig. 1). Les joints de construction sont légèrement creux et obliques afin de laisser une accroche suffisante au mortier de finition. Comme l'attestent quelques traces préservées sur les murs sud et est, les élévations extérieures furent dotées de joints de parement réalisés à la chaux grasse et au sable de rivière, soigneusement lissés au nu des briques. A l'intérieur, en revanche, les parements furent couverts d'une fine couche d'enduit uniforme.

Les quatre élévations extérieures présentent des séries de trous de boulins traversants destinés lors de la construction à maintenir le platelage des échafaudages (Pl. 2, 3). Elles sont réparties en deux niveaux horizontaux complétés à l'ouest seulement par un alignement intermédiaire. Ces petits logements de 10 à 12 cm de largeur pour 15 à 18 cm de hauteur furent soigneusement obturés sur les façades est, ouest et nord,

lors de l'achèvement du chantier, par des fragments de briques épaisses noyées dans le mortier.

b. Les élévations extérieures

La façade sur rue est structurée par un grand arc légèrement brisé établi dans le prolongement des contreforts enveloppant les angles [12] (Fig.1 - Pl. 2). Au-dessus de la pointe, quelques briques suggèrent l'amorce d'un clocher-mur auquel s'est substitué au XIXe siècle le clocher de plan carré. Le mur en léger retrait était percé d'une fenêtre axiale accostée de deux fenêtres plus petites logées dans des arcatures couvertes en plein cintre. Recoupées en partie à la fin du XVIe siècle ou au début du XVIIe siècle lors de la création du portail, ces dernières conservent néanmoins quelques éléments de leurs dispositions initiales. C'est ce qu'a montré le dégagement partiel des deux fenêtres latérales dont les ouvertures sont de simples fentes d'éclairage longues et étroites bordées d'un large chanfrein et sommées d'un arc en plein cintre appareillé (Fig. 2). Leurs embrasures ne sont pas évasées mais droites. En revanche, les murs-d'appui sont traités en glacis afin d'orienter la lumière vers l'autel. Pour améliorer l'éclairage de l'espace liturgique, on a placé au centre de la façade un large oculus logé dans une voussure aux angles adoucis d'une moulure en quart-de-rond taillée dans la brique.

Des sondages réalisés sur le revers de la façade nord ont permis de dévoiler les vestiges de l'embrasure du portail d'entrée signalé à l'extérieur par une arcature formée d'un arc légèrement brisé, aux arêtes laissées vives (Fig. 3). Au-dessus, les traces d'une encoche oblique et de trous de scellement de solives situent la structure d'un auvent destiné à l'origine à protéger le passage des fidèles.

Comme au sud, les deux premières travées sont pourvues de deux fenêtres coiffées d'arc en plein cintre à forts ébrasements tant intérieurs et qu'extérieurs. Leurs encadrements furent considérablement abaissés au cours des XVIe - XVIIe siècles afin d'accroître l'éclairage de l'église.

L'élévation occidentale est conçue comme un simple mur, sans épaulements ni percements (Fig. 4 - Pl. 3), si bien que l'on pourrait penser qu'elle était prévue à l'origine pour être contrebutée par une construction - ce qui expliquerait également la faible épaisseur de sa maçonnerie (82 cm contre 130 cm au nord et 110 cm au sud [13]).

Au sud, une petite porte dont la fonction reste obscure instaurait une liaison directe entre l'extérieur et l'abside. Elle est couverte d'un arc légèrement brisé monté en briquetage très régulier dont les angles sont vifs [14].

c. Les dispositions intérieures

L'espace liturgique dans lequel se répandait la lumière du Levant diffusée par l'oculus et les trois petites fenêtres, symbolique du mystère de la Trinité, s'étendait dans la première travée (Fig. 5).

Il est doté de deux armoires eucharistiques placées en vis à vis sur les murs latéraux. Coiffées d'arcs faiblement brisés, celles-ci étaient closes par des volets en bois dont témoignent des gonds et une feuillure taillée sur l'angle des encadrements.

La nef est répartie en deux travées dont l'une au centre ouvrait sur l'extérieur par l'intermédiaire du portail majeur. La dernière travée à l'ouest, privée de fenêtres, était initialement cantonnée à la pénombre, mettant ainsi l'accent sur la dimension sacrée de la lumière répandue dans le chœur.

Les trois travées sont couvertes de voûtes sur croisées d'ogives soutenues par deux arcs doubleaux légèrement brisés retombant sur des pilastres par l'intermédiaire d'une corniche en briques. Les voûtains appareillés en briques sont reçus directement sur les murs, excepté à l'est où un arc formeret assure la répartition des charges vers les angles confortés par les contreforts. Les arcs diagonaux sont, comme les doubleaux, faiblement brisés et sont soudés par des clefs circulaires taillées en creux dans la pierre mais seule celle qui domine le chœur est ornée d'une croix sculptée. Ils sont montés en briques épaisses, ce qui explique leur section rectangulaire, et s'amincissent en biseaux dans les angles des murs et des doubleaux. Ces retombées de 120 cm de longueur sont appareillées en pierres calcaires en tas de charge. Nous pouvons à ce titre signaler leur parenté avec les ogives des salles capitulaires des abbayes cisterciennes de Flaran et de l'Escaladieu datées des années 1200-1220 [15] -parenté qui placerait ainsi l'édification de l'église de Luzech vers le milieu de la première moitié du XIIIe siècle. Ici, les arcs désolidarisés des voûtains sont représentatifs des différentes expériences techniques de voûtement du gothique méridional [16].

d. Le décor

Le décor sculpté est quasi absent de l'édifice et se réduit ainsi à l'ornementation de la clef de voûte orientale dotée d'une croix aux branches droites. Les angles des arcatures des fenêtres et des portes nord et sud sont, nous l'avons vu, à arêtes vives. Seules les fentes des fenêtres orientales sont adoucies d'un large chanfrein et les moulures en quart-de-rond sont essentiellement cantonnées à la corniche qui court à la naissance des voûtes et aux voussures intérieures et extérieures de l'oculus.

Bien qu'il soit plus abondant, le décor peint relève d'une rigueur, voire d'une austérité assez comparable. Des traces mises au jour par Sylvie Pontlévy [17] sur la façade orientale montrent que le parement extérieur en briques jointoyées était initialement recouvert d'un épais badigeon de chaux blanc, dont la densité n'a rien de comparable avec les fines pellicules de lait de chaux conservées parfois sous les enduits. Des fragments de la même teneur subsistent par ailleurs dans les ébrasements des fenêtres nord sous les couches successives des enduits appliqués aux XVIe-XVIIe siècles puis au XIXe siècle. Ce décor blanc est contemporain d'une ornementation de fausses briques peintes en ocre rouge sur un enduit de sable fin et de chaux grasse volontairement laissé brut sur le contour et les voussures des fenêtres et de l'oculus de la façade est.

A l'intérieur, les murs ainsi que les voûtes reçurent un enduit uniforme très mince appliqué directement sur les joints de construction. Aucune trace d'enduit n'a été repérée sur la corniche soulignant la naissance de la voûte et il faut croire que celle-ci constituait un élément ornemental à part entière. Les ogives et les arcs doubleaux étaient peints de couleur ocre rouge tranchant ainsi sur le ton clair de l'enduit. On réserva à l'arc formeret et aux contours des embrasures des fenêtres et de l'oculus de la façade orientale un décor de fausses briques ocre rouge. Le motif fut complété sur le contour de l'embrasure de la première fenêtre latérale nord d'un deuxième rang de briques afin de former la trame d'un damier. Le revers de l'oculus fut encore plus ornementé : la couronne de fausses briques limitée par une bande rouge est bordée d'une frise de cercles ajourés de trois pétales (Fig. 6). Un rapprochement stylistique peut être établi avec un important décor peint de tradition romane découvert dans la maison n°12, impasse du Four à Cahors, et composé de cercles noués garnis de marguerites à six pétales [18].

A Luzech, le dessin préparatoire est conservé à la surface de l'enduit où les incisions exécutées à la pointe d'un compas sont soigneusement couvertes de traits vigoureux délimitant les zones colorées.

II. 2. Les aménagements postérieurs entrepris entre la deuxième moitié du XIIIe siècle et le XXe siècle

Les premières interventions notables sur l'édifice débutèrent dans une fourchette chronologique lâche que l'on peut situer entre la deuxième moitié du XIIIe siècle et le XIVe siècle. C'est ce qu'atteste une porte haute aménagée sur la façade arrière - et cela afin sans doute de desservir une tribune intérieure [19]. Les traces de logements de poutres (L et E - Pl. 3) font penser que l'ouverture était desservie par un escalier mais on

ne peut exclure que celle-ci ait été accessible depuis l'étage d'un bâtiment contigu, suggéré par ailleurs par les traces du mortier d'un solin.

Ce sont les travaux menés à la fin du XVIe ou au début du XVIIe siècle qui eurent sur l'édifice une incidence majeure, lorsque celui-ci, relayé vraisemblablement dans sa fonction liturgique depuis le XIVe siècle par l'église paroissiale Saint-Pierre, fut réservé à la confrérie laïque des Pénitents. Le transfert du chœur de l'est à l'ouest permit alors d'instaurer un nouveau lien avec la rue en créant sur celle-ci un portail d'entrée nouveau. Ce dernier condamna les fenêtres du chevet, et le portail primitif nord devenu obsolète. La nouvelle entrée est un ouvrage peu soigné réalisé en blocs de calcaire et en briques épaisses en remploi, destinés à être enduits. La surélévation ultérieure de la rue engloba la base des jambages où les chanfreins devaient être amortis par la moulure de deux congés.

Dans une recherche de la lumière, le parti fut d'agrandir par la base les fenêtres latérales nord en entaillant directement la maçonnerie primitive. Mais on conserva les fenêtre sud dans leurs dispositions initiales de sorte qu'il faut penser que le bâtiment voisin était déjà bâti, et ce, sur l'emprise d'une aire primitivement vierge de construction.

L'élévation occidentale fut sans doute quelque peu arasée afin de former l'assise d'un nouveau mur-pignon à ressauts (Fig. 7). Une porte haute couverte d'un arc segmentaire ouvrait dans le comble. Son ouverture fut condamnée au XIXe siècle par la création d'une charpente de faible pente.

Les parements extérieurs est et nord, jusque là ornés de badigeon blanc et d'un décor de faux appareil de briques, furent recouverts d'un enduit de sable fin et de chaux, teinté d'ocre jaune à la surface. La lecture attentive de la façade principale a permis à Sylvie Pontlévy de déterminer ici une finition complexe mêlant aux tons jaunes des teintes blanches ; elle constituait le fond sur lequel étaient peints deux Pénitents agenouillés, portant cagoule et chapelet dont Henri Pélissié avait pu en 1930 encore identifier le tracé [20]. Quelques fragments cantonnés aujourd'hui sur la droite de l'oculus en apportent le faible témoignage (D - Pl. 2). Ce dernier avait reçu un décor géométrique composé de traits fins, bleus et orangés (au minium) appliqué directement sur les motifs de briques. La pose d'un badigeon intérieur de couleur blanche sur les murs et les voûtains, bleue sur les ogives favorisa avec l'agrandissement des baies nord la luminosité intérieure.

Après la désaffectation de l'édifice à la période révolutionnaire, le clergé engagea au XIXe siècle plusieurs campagnes de travaux tant extérieurs qu'intérieurs. Bien que les façades aient été enduites d'un nou-

veau mortier très grossier, on préserva l'image des Pénitents en restaurant son support et ses couleurs. Pour apporter un peu de lumière dans le chœur resté jusque-là dans la pénombre, on perça dans le mur gouttereau nord une fenêtre haute sans craindre de créer un arc non clavé, et dans le mur ouest, désormais libéré de la construction contiguë, un oculus. C'est sur les traces du clocher primitif qu'un nouveau clocher de plan carré fut érigé à l'est pour recevoir une cloche de fabrication montalbanaise datée de 1858. Au même moment ou peu de temps après, la toiture fut rebâtie, abaissée et bordée sur le flanc est d'une génoise en briques fines et tuiles canal.

L'intérieur reçut, dans le dernier tiers du siècle un vaste programme ornemental néogothique qui subsiste aujourd'hui sur la voûte et les parties hautes des murs des travées centrale et occidentale. Les motifs de cercles et de quadrilobes sur fond de frises de rinceaux naturalistes et de fleurs aux couleurs tranchées se détachent des fonds blancs et jaune pâle ponctués de semis d'étoiles d'or et de petites fleurs. Ces motifs furent retenus pour la composition de nouveaux vitraux où des frises de feuillages et de fleurs aux couleurs vives entourent des alignements de quadrilobes sur fond de feuillage en grisaille. L'altération des enduits du chœur consécutive à l'exposition ouest a visiblement entrainé la restauration des parements et de leur ornementation dans les premières années du XXe siècle. Des lambris peints en trompe-l'œil, incluant une petite porte ouvrant sur l'enclos, forment désormais l'assise d'une longue draperie blanche bordée de grenat sur fond bleu cobalt et creusée de grands plis en V. Quelques années après, l'angle sud-ouest de l'édifice fut rompu en sous-œuvre afin d'élever sur l'espace de l'androne un appentis couvert d'une demi-voûte.

III. Conclusion

Les voûtes très bombées soutenues par d'épaisses ogives de profil rectangulaire amincies en biseaux constituent des repères chronologiques qui permettent de situer vers les années 1225-1230 la construction de la petite église dont le plan, l'austère muralité, la concision des ouvertures relèvent de la tradition romane. Les divers sondages réalisés dans les maçonneries ont mis au jour le portail majeur ouvert au nord selon une typologie fréquente dans le Midi de la France, deux des fenêtres orientales réduites à de minces fentes d'éclairage, et des décors peints conservés à l'intérieur et à l'extérieur. Les travaux de restauration réalisés en 2000 sur la façade orientale à l'issue des demières recherches ont concerné les maçonneries de briques fissurées et fragilisées par la charge du clocher, la restitution des joints "beurrés" du XIIIe siècle tels

qu'ils ont été repérés, et des motifs de fausses briques peints sur enduit sur les encadrements des baies primitives. La restauration des plaques d'enduit et des traces du programme pictural exécutées à *posteriori* a permis de fixer le témoignage laissé par la confrérie des Pénitents bleus (Fig. 8). Pour conclure, le parti fut de restituer les dispositions initiales (en laissant cependant de côté la restitution du badigeon blanc qui recouvrait le mur), tout en maintenant et en laissant lisibles les ajouts réalisés dans la période comprise entre la fin du XVIe siècle et les débuts du XVIIe siècle.

Valérie Rousset, avec la participation de Sylvie PONTLÉVY

Notes

1 - Royère (Jean), *L'occupation du site de Luzech de la préhistoire au Bas Empire,* dans *B.S.E.L.*, Tome CIX, 1988, pages 165 à 174.

2 - Lartigaut (Jean), *Puy-l'Evêque au Moyen Age - Le castrum et la châtellenie (XIIIe-XVe siècle)*, Editions du Roc de Bourzac, 1991, page 51.
Pélissié (Henri), *De la barbacane au Pont du Diable*, Réédition Syndicat d'Initiative de Luzech, 1967, page 187.

3 - Henri Pélissié place ici l'ancienne maison archipresbytérale, ce que pourrait confirmer la cave médiévale du bâtiment actuel édifié au XIXe siècle.
Pélissié (Henri), *op. cit.*, page 202.

4 - Jean Royère a observé dans le jardin du presbytère, à 1,70 m du mur nord de la chapelle, l'emprise de deux murs et d'une excavation construite en briques qui n'ont pu, faute de mobiliser suffisant, être datés avec précision.
Royère (Jean), *Le casrum de Luzech - Rapport de fouilles*, D.R.A.C. Midi-Pyrénées, 1990.

5 - Albe (Edmond), *Monographies des paroisses du Lot*, Ms, Archives diocésaines de Cahors.

6 - Albe (Edmond), *op. cit.*

7 - Il existe sur le plafond peint de l'église de Bretenoux, une représentation des Pénitents bleus réalisée au cours du XIXe siècle. Communication Gérard Lauret.

8 - Pélissié (Henri), *op. cit.*, page 289.

9 - Cette étude a été menée en 1999 à la demande de la commune de Luzech avec les conseils de Monsieur Yves Augeard, Architecte des Bâtiments de France dans le cadre de l'étude préalable à la restauration de Madame Nathalie Prat, Architecte du patrimoine. Elle a été associée à l'étude des enduits de la façade est de l'édifice effectuée par les soins de Madame Sylvie Pontlévy, restauratrice de peintures. La chapelle des Pénitents bleus a bénéficié en 1996 d'une première investigation historique et archéologique menée par les étudiants du D.E.S.S. Patrimoine de l'Université de Toulouse - Le Mirail.

10 - Un mur de clôture, dont la datation ne peut être établie, délimitait au XIXe siècle et jusque dans les années 1960 encore, l'enclos de la rue.

11 - Scellès (Maurice), *Cahors, ville et architecture civile au Moyen Age*, Cahiers du patrimoine, n° 54, Editions du patrimoine, 1999, pages 166 à 174.

12 - Ce parti s'inscrit dans la parenté de la façade occidentale de la cathédrale Saint-Etienne à Toulouse édifiée sous l'épiscopat de Foulque de Marseille (1206-1231).
Cazes (Quitterie), *Le quartier canonial de la cathédrale Saint-Etienne de Toulouse*, Archéologie du Midi médiéval, Supplément n°2, 1998, page 71.

13 - Des traces dans l'appareil semblent attester la présence d'un bâtiment accolé seulement à partir de la période comprise entre la deuxième moitié du XIIIe siècle et le XIVe siècle.

14 - De petites croix sont faiblement incisées sur l'épiderme des briques de l'un des jambages, comme sur la "porte des morts" de l'église romane de Reyrevignes à Lachapelle-Auzac dans le Lot.

15 - Biget (Jean-Louis), Pradalier (Henri), Pradalier-Sclumberger (Michèle), *L'art cistercien dans le Midi toulousain*, dans *Cahier de Fangeaux*, n°31, 1985, page 341.

16 - Salaum (Guennaëlle), *La naissance de l'art gothique dans le Haut-Quercy*, dans *Quercy Recherche*, n°86, octobre-décembre 1996, pages 4 à 11.

17 - Pontlévy (Sylvie), *Chapelle des pénitents bleus - Etude des enduits de la façade est*, Mairie de Luzech, 1999.

18 - Scellès (Maurice), *op. cit.*, pages 197, 199, 237.

19 - L'ouverture couverte d'un arc brisé est construite en briques dont les épaisseurs varient de 4,5 cm à 5 cm.

20 - Pélissié (Henri), *op. cit.*, page 45.

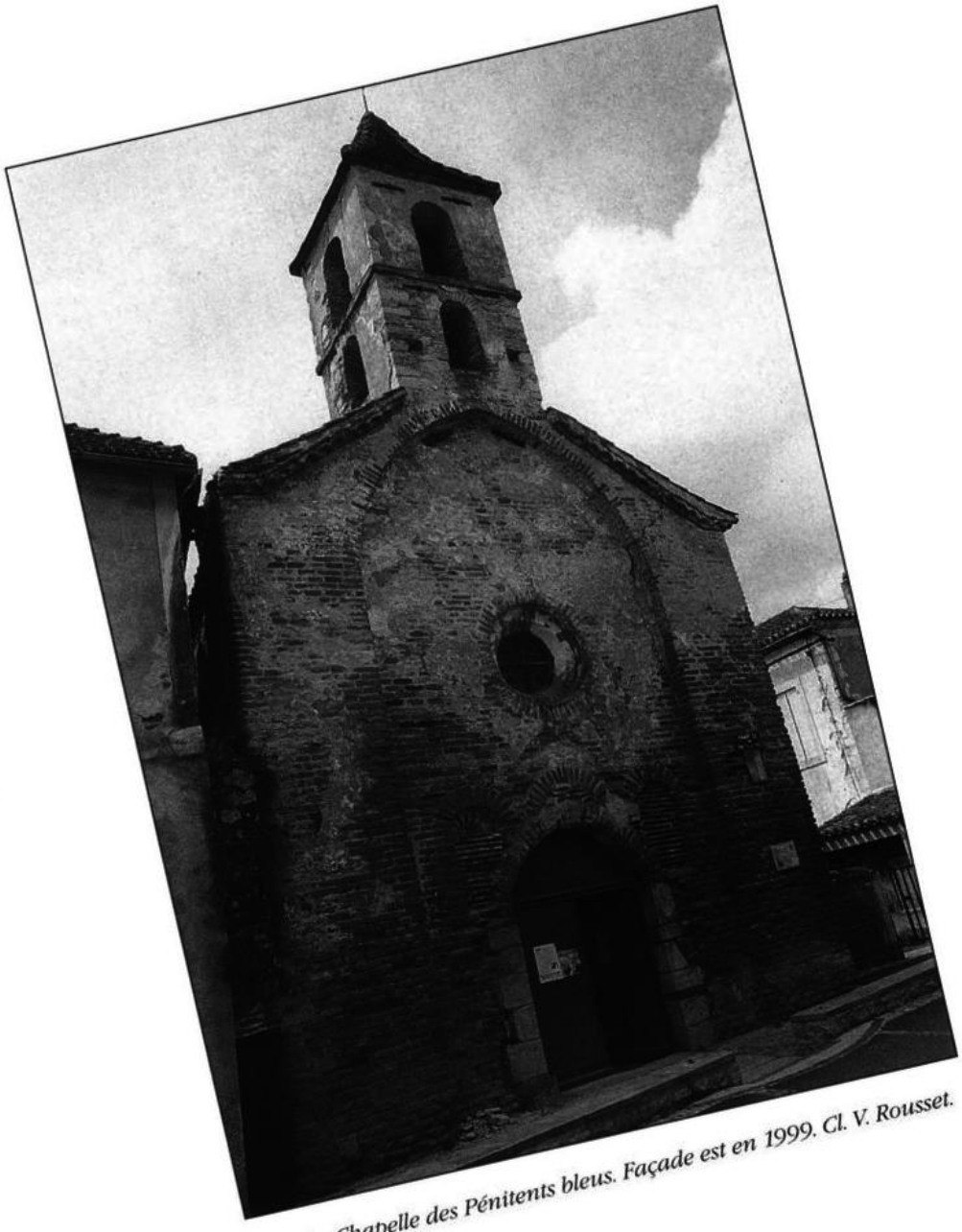

Fig. 1 : Chapelle des Pénitents bleus. Façade est en 1999. Cl. V. Rousset.

Fig. 2 : Façade est, fenêtre du XIIIe siècle recoupée en partie par le portail d'entrée du XVIe-XVIIe siècle. Cl. V. Rousset.

Fig. 3 : Façade nord. Les vestiges du portail primitif subsistent sous la forme d'un arc légèrement brisé. Cl. V. Rousset.

Fig. 5 : Le chœur primitif vu depuis l'ouest. Cl. V. Rousset.

Fig. 6 : Décor de fausses briques et de cercles sur le revers de l'oculus de la façade sur rue (détail). Cl. V. Rousset.

Fig. 7 : L'élévation occidentale en 1999. Cl. V. Rousset.

Fig. 8 : La façade est après restauration et restitution du décor de fausses briques peintes dans les trois fenêtres et l'oculus. 2000. Cl. V. Rousset.

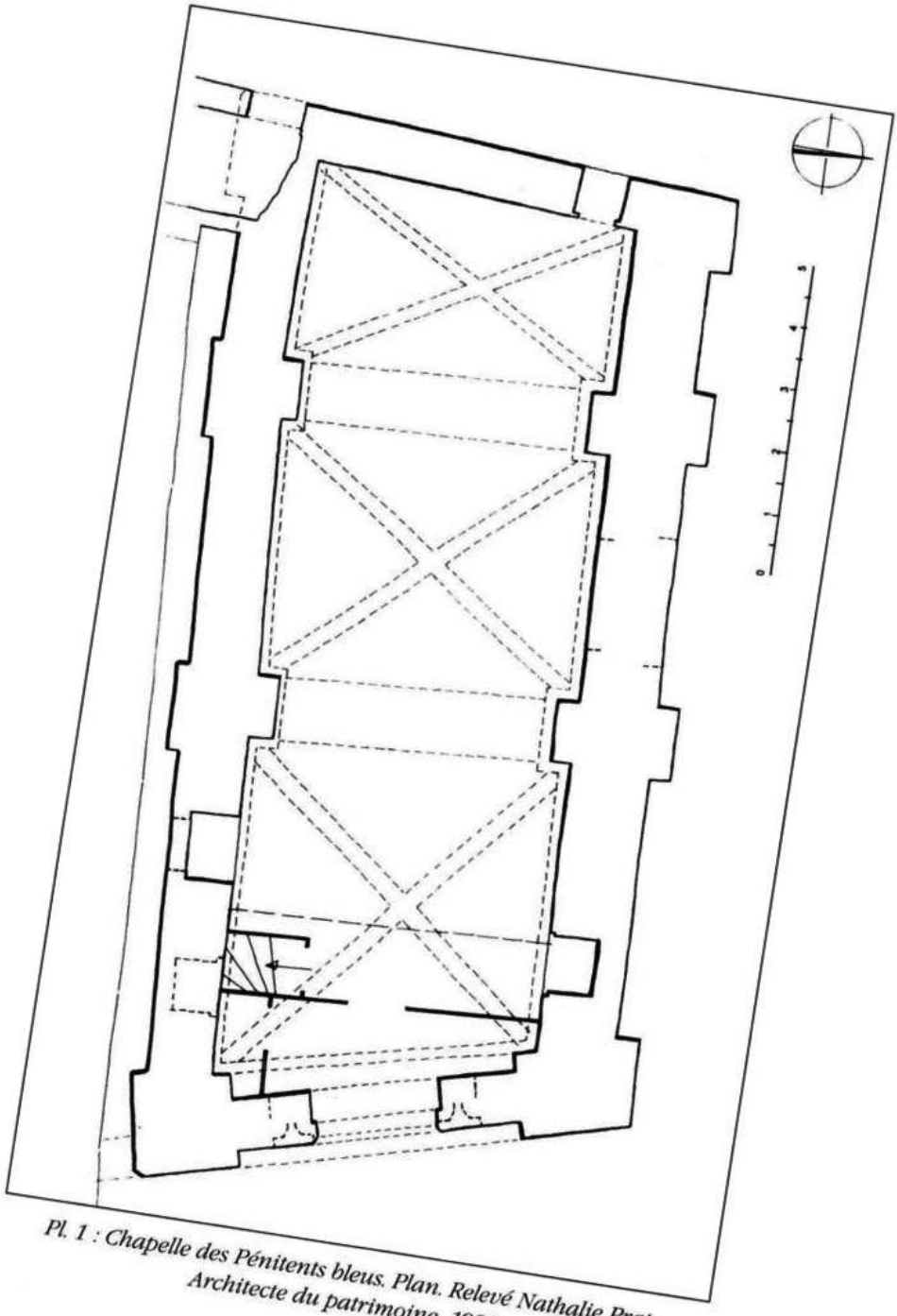

Pl. 1 : Chapelle des Pénitents bleus. Plan. Relevé Nathalie Prat, Architecte du patrimoine, 1999.

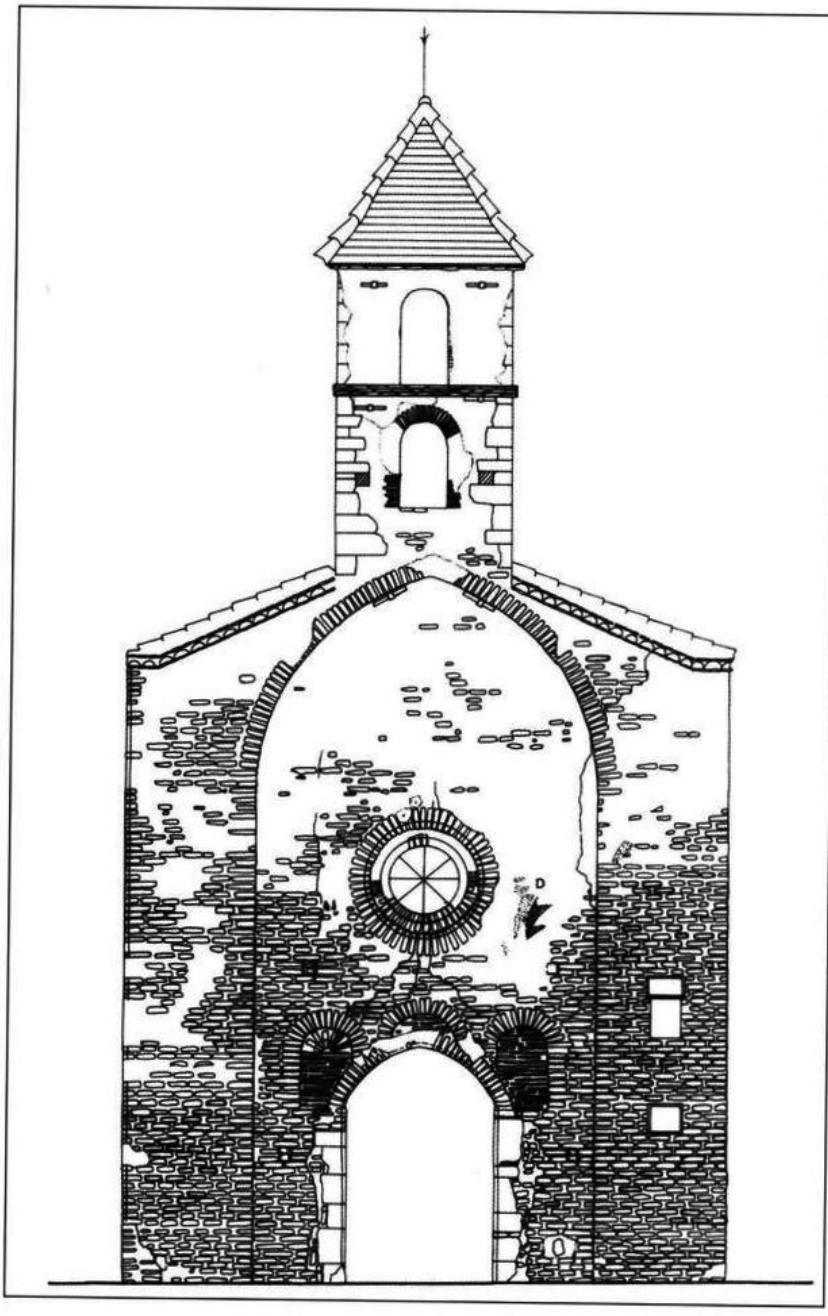

Pl. 2 : Elévation est. Relevé V. Rousset, 1999.

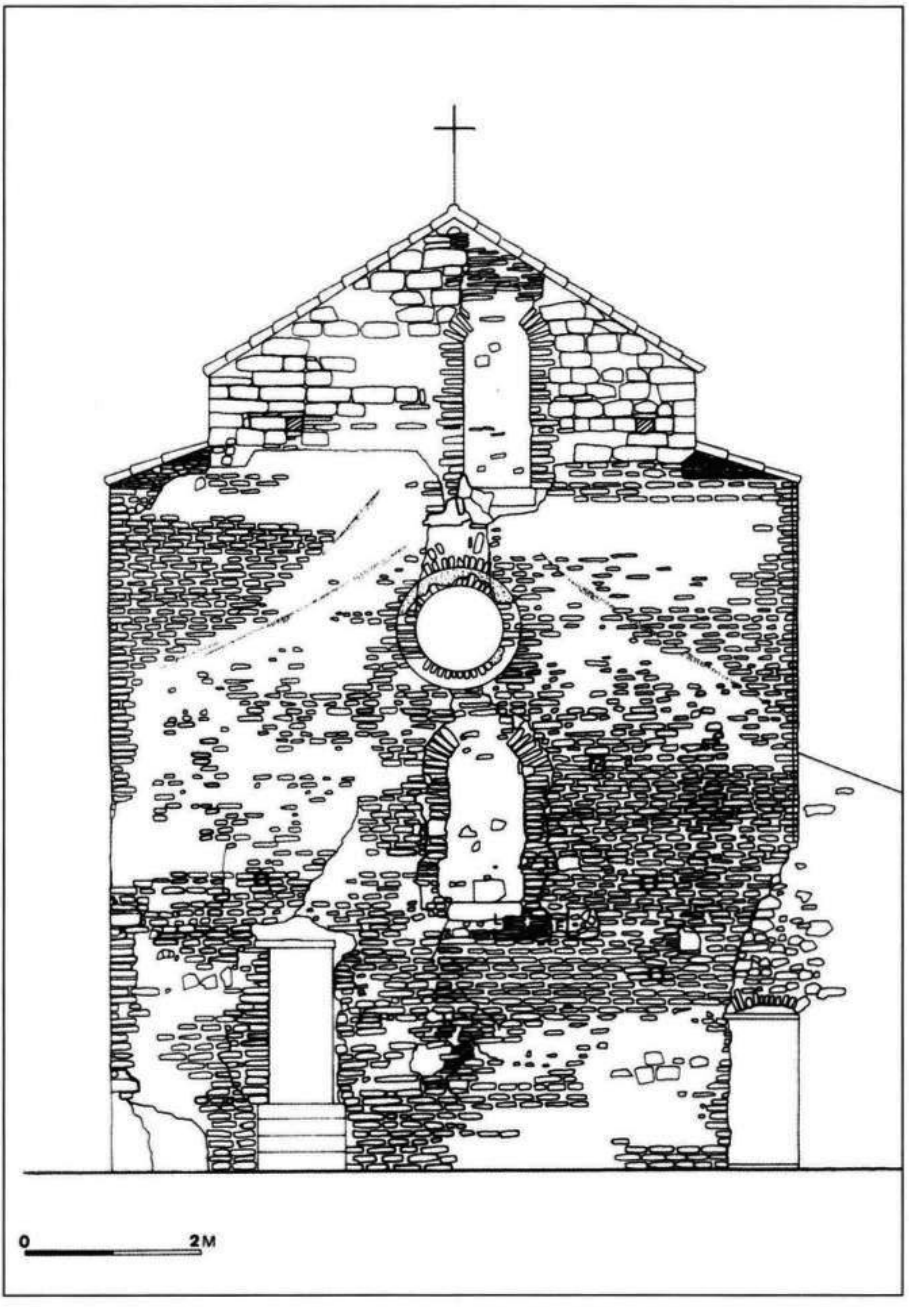

Pl. 3 : Elévation ouest. Relevé V. Rousset, 1999.

ESSAI POUR SERVIR À L'ORIGINE DE TOPONYMES DE PRUDHOMAT (BONNEVIOLE) ET DE QUELQUES AUTRES LIEUX.

I. L'administration carolingienne et la vicairie Exidensis.

1- L'occident s'éveille et se transforme

Le IXème siècle est marqué par la Renaissance carolingienne. Charlemagne a réorganisé le pouvoir sur les provinces. Une carte, due à Maximin Deloche, compilateur du Cartulaire de Beaulieu [1] esquisse ce qu'ont pu être les limites du cadre administratif, de cette époque et de la suivante, dans cette région encadrée par ce qui allait devenir le Limousin et le Quercy. Au sud du *Pagus Lemovici*, et au nord du *Pagus Caturcencis*, se serait découpé un ensemble de la dimension de deux de nos cantons actuels (Bretenoux et Saint-Céré), ou à peu près, portant le nom de *vicaria Exidensis* [2]. Il s'agissait d'une vicairie (de *vicarius*, lieutenant) ou viguerie, à l'intérieur de laquelle s'exerçait la juridiction d'un officier du comte. Après l'éclatement du royaume aquitain, ces pagi relevèrent d'abord de la principauté Toulousaine, échappant à celles, plus disparates, de Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne. Durant la même période, l'espace se trouva partagé entre un certain nombre de maisons féodales, parmi lesquelles, celle des vicomtes de Turenne devait se prolonger jusqu'au XVIIIe siècle, en tant que telle. Pendant ce temps, la *villa* du noble commence à éclater, laissant présager le développement futur de plusieurs villages tandis que la vie monastique se développe considérablement, au détriment de l'institution séculière des clercs. Une des plus riches, et des plus influentes de la région, sera l'abbaye de Beaulieu, fondée (en 841, ou 856) par Ronulfe de Turenne, archevêque de Bourges .

Mais la mort de Charlemagne, le partage de l'Empire et surtout l'invasion normande replongent la Gaule franque dans le désordre. Le traité de Verdun crée la France en 843 ; en réalité un pays morcelé en multiples parcelles, que vont isoler plus encore les perturbations causées

par les Normands. C'est pourtant l'époque où Ronulfe de Turenne confie ses domaines de Velinus aux moines de Beaulieu [3].

2- A la charnière de deux mondes

La carte dressée par M. Deloche présente deux vicairies, transformation peut-être d'une vicairie initiale : la vicaria *Exidensis* [2] et la vicaria *Pauliacensis* [4]. Si la première paraît facile à identifier, la seconde offre plus de difficultés. Deloche précise : "Les villages et manses qui en dépendaient étaient placés au nord et au sud de la Cère et de la Bave, c'est pourquoi nous n'avons aucun doute sur la situation de ces divisions (*vallis* : vallée ; *vicaria* : vicairie ; *aicis* : même définition) ; mais il n'en est pas de même du chef-lieu : *castrum* ou *vicus*, auquel elle avait emprunté la dénomination" [5]. Là-dessus, il essaie d'analyser qui, de Saint-Céré ou de Castelnau [6], *Exidum* était le siège. Pour conclure : "*Exidum* serait, peut-être, la première dénomination de cette formidable position de Castelnau qui commande la vallée ; en effet, *Exidum* disparaît des textes quand *Castrum Novum* apparaît..." Les raisons avancées pour choisir entre Castelnau et Saint-Céré, paraissent dépassées, même si le choix du premier paraît le plus probable [7]. Il est d'ailleurs difficile de saisir la réalité du territoire, dans la période qui se situe entre la réorganisation de Charlemagne par l'institution des viguiers et la restauration féodale et religieuse du Moyen-Age après l'An Mil [8]. Par contre, la démonstration à partir du Cartulaire de Beaulieu paraît intéressante pour reconnaître les toponymes qui ont subsisté jusqu'à nous.

Le premier grand féodal, mentionné dans les textes relatifs à notre contrée, semble être (saint) Géraud (855 ?- 918), fondateur de l'abbaye d'Aurillac. Sa biographie [9], écrite par (saint) Odilon, second abbé de Cluny, nous offre une riche moisson sur la vie religieuse et féodale du IXème au Xème siècle. Malheureusement, la géographie historique de cette époque est d'une grande complexité, car le souci d'exactitude n'entre pas dans les préoccupations d'un auteur de cette période ; de plus, les toponymes ont changé ou bien n'ont pas encore apparu. Ses nombreux biens s'étendaient sur l'Auvergne, le Limousin et le Quercy. On peut penser que la vallée d'*Exidum* lui appartenait en partie ou en totalité. Le seul indice probable sur ses éventuelles possessions dans notre pays, pourrait avoir été celui du prieuré de Pauliac, qui était resté jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, à la collation de l'abbaye Saint-Géraud (mais à la présentation de celle de Beaulieu).

On sait que le comte Géraud [9] avait fait don d'une partie de ses biens à son abbaye cantalienne, mais que ses héritiers ne surent pas toujours garder la transmission intacte. Au siècle suivant, les moines noirs de

Beaulieu auront pris la succession de leurs frères auvergnats. Cette situation ne nous apparaît ni plus simple ni plus claire pour autant. Des toponymes cités par Odilon pourraient se reconnaître dans l'évolution de quelques uns d'entre eux, mais ils relèvent du domaine des hypothèses. Ceux que nous relevons dans le cartulaire de Beaulieu paraissent plus crédibles.

II. La société féodale au creuset de l'Histoire.

1- Les puissants de la terre.

A l'époque de la fondation de l'abbaye des Beaulieu, les premiers Castelnau font leur apparition dans l'histoire. Frodin, qui serait le premier d'entre-eux [10], est connu, dès 842, comme étant le beau-frère de Rodulphe de Turenne, fondateur de Beaulieu (855-860). Ce dernier était un des plus grands personnages de son temps, en qualité de primat d'Aquitaine et archevêque de Bourges. Il sacra Pépin II, roi d'Aquitaine et fut son principal ministre. Les fils de Frodin et d'Ildegarde de Turenne, Frotaire et Matfred [10], sont parmi les premiers bienfaiteurs de l'abbaye de Beaulieu dans notre région. Leur domaine s'étendait dans la vicairie *Exidensis* (ou *Exitensis*), et même au-delà en Limousin. Matfred pourrait avoir épousé une nièce de saint Géraud [10], ce qui expliquerait la succession d'*Exidum* aux Castelnau, partie du patrimoine (*res familiaris*) du fondateur d'Aurillac ; si tant est qu'elle soit prouvée.

Ces deux frères sont cités dans les premières chartes de l'abbaye de Beaulieu. Frotaire fait don, en 887, de sa curtis (*villa*) seigneuriale de Félines, avec la chapelle Sainte-Marie [11]. En 926, Étienne (Stephanus), fils de Mantfred, et sa mère Ertrude (Aitrudis), donnent leur chapelle Saint-Pierre *ad Macérias* avec ses dépendances et quatre manses, plus une vigne dans la villa de *Félinas* et une manse avec vigne dans la villa de *Capra* [12]. Toutes ces chapelles n'étaient pas des églises paroissiales [13], telles que nous les entendons, mais celles du domaine. La paroisse, représentée par sa communauté, est une entité à venir.

2- Transmissions et mesnies

Les biens légués sont soit des *villae*, soit des manses, voire des portions de celles-ci. Les premières sont parfois des domaines *(fundus)* considérables, avec maison de maître et toutes les dépendances : pressoir, moulin, etc. Les manses sont des subdivisions de domaines (pouvant occuper un attelage de deux bovins), tenus par des serfs ou des mansiers. Les donateurs, futurs seigneurs *(senior)*, sont des hommes libres, la notion de noblesse n'étant pas encore fixée. Certes, les familles

commençaient à se structurer, selon des lignages qui favorisaient la transmission héréditaire des pouvoirs et des propriétés foncières [14]. Pour ces dernières, la transmission paraît être encore appliquée selon le partage confraternel, l'aîné (ou le plus apte) recevant normalement le principat. Ainsi, le comte Géraud d'Aurillac, portait le titre, sans mention de territoire ou de *civitas*, tandis que son parent, Guillaume le Pieux, était un comte gouvernant, un *regnum*, celui qui avait gardé le principat. Selon le système de confraternité, les autres membres de la maison reçoivent des terres d'une certaine importance [14]. Ce régime allait changer avec la consolidation de la féodalité.

III. Les donations à l'abbaye de Beaulieu.

1- Des terres pour aller au ciel

Ainsi à la fin du IX ème siècle, cette région est un lieu habité, où il y a des vignes, des prés et des champs. Il est également question, sur le territoire supposé de l'actuelle commune de Prudhomat, d'une église en l'honneur de saint Pierre (dédicace privilégiée chez les bénédictins d'Aurillac, en souvenir des sept pèlerinages de saint Géraud à Rome). Une autre donation dans notre région serait une villa à Bretenoux *(in villa Bretenoro)*. Malheureusement, certains éléments font penser qu'il s'agit d'un faux [15]. Voici le texte qui prouverait l'ancienneté de ce lieu sur ses voisins, s'il était authentique [16].

"La fin du monde s'approchant et les ruines s'accumulant, afin que la mort, si elle survient à l'improviste me trouve prêt, et que je puisse offrir à Dieu, en quittant cette terre, le fruit de mes bonnes années, moi, Godetredus (ou Gotafridus), *comte,"* (avec l'assentiment de mon épouse et de mes fils, je donne au monastère de Beaulieu, ceux de mes domaines ci-indiqués)... *"Sur la rive de la Cère,* ***in villa Bretenoro****, la manse où demeure Andrias, la manse où demeure Ingeltridus...* (en tout six manses). *De même, je donne les terres et les prés situés à* ***Adorlinda****. Et, sur l'autre rive de la Cère, (fluvium Sera) je donne...* (cinq autres manses). *Enfin, je cède toutes les terres cultivées ou incultes qui m'appartiennent en ce lieu, sur les deux rives de la Dordogne,* ***(Dornoniac)***... Suivent les noms des serfs et des serves qui les cultivent. Sans compter... la *demeure seigneuriale (****cum casa nostra indominica****)*, etc... [17].

Ces donations ne s'expliquent pas seulement par des motivations de piété [18]. Tous, pauvres ou riches, distribuaient une partie de leurs biens terrestres pour acquérir dans l'autre monde les trésors de la vie céleste [19]. Certes, en ces temps aux mœurs rudes, les donations ne relevaient pas d'une haute spiritualité. La peur de l'enfer en était le principal mobi-

le. Les donateurs espéraient que leur générosité assurerait leur salut éternel ou celui de leurs proches.

M. Deloche précise en introduction à son cartulaire : "Des *courts (curtis)* ou villages, des châteaux, églises, chapelles ou oratoires, vinrent aussi par des largesses des fidèles, grossir le patrimoine religieux... [20]. Enfin, dans le rayon d'action de cette dernière communauté (Beaulieu), il s'éleva un certain nombre de maisons secondaires qui, soumises à sa règle, étaient administrées par des moines délégués de l'abbé et prirent en dernier lieu le titre de prieurés..." (Et de citer entre autres la *cella* [21] de Bonneviole [22] et le prieuré de Girac (*Agiracum*) réunis plus tard en celui de *La Rivière* [23]), "ainsi qu'à nombre des manses connues, nous ajoutons ceux des courts de Girac, Belmont, Biars et Condat..." [24].

A la charte 43 de l'an 887, citée plus haut [11], on peut associer celle de 928 qui pourrait être une restitution de la villa de Félines [25], et celle de 880, qui semble étendre l'église de Saint-Michel-Loubejou aux biens de l'abbaye de Beaulieu [26]. Dans la première, en lisant entre les lignes, on sent que le donateur a longtemps tergiversé entre son devoir de restitution et un attachement profane aux biens de ce monde. Les rédacteurs de la charte eurent l'habileté de trouver un compromis entre ces sentiments contradictoires. Ils imaginèrent un mode de donation qui, tout en conservant son caractère de libéralité, méritant à son auteur la récompense céleste, prévenait toutes velléités de substitution : *"... Au sujet d'une réclamation, si moi-même, par une volonté ferme, ou un de mes héritiers faisait quelque tentative contre cette disposition testamentaire, que lui soit infligée une amende, d'une valeur double à ce que pourraient valoir ces biens, à ce moment là. Que cette donation que je fais, ferme et non arrachée, subsiste maintenant et à jamais."* [25].

La charte, qui a été évoquée plus haut [15], comme étant un faux probable, faisait état d'un donateur du nom de Gotafridus (ou Godefredus) dont on ne retrouve pas la filiation [27]. Si la charte 46, de l'an 876, portant la signature d'un fils du même Gotafridus, laisse autant d'incertitude que celle de 866, elle nous priverait de renseignements précieux sur la région de Saint-Céré [28].

2- "Le blanc manteau d'églises" [29]

En 1100, Hugues de Castelnau (***Hugo castronovi***), son épouse Alpasia et ses fils Gerbertus, Rotbertus et Bernardus donnent une série de biens dont *"l'église appelée* ***Ad Macherias*** *par les anciens et* ***Bonavilla*** *par les contemporains"* [30]. Plusieurs remarques intéressantes sont à faire : ***ad Macerias***, (écrit ***ad Machérias***), devient ***Bonavilla***, au moins à cette date. De plus, le donateur fait signer ses trois fils, ce qui

laisserait supposer que le régime confraternel n'a pas tout à fait disparu. Ici encore, nous découvrons des toponymes que certains auteurs ont pu identifier : la manse ***del Bosc*** (Saint-Martin-des-bois ?) et le ***castrum Alla Peiriera*** [31]. Enfin, nous savons (depuis la charte de 926) qu'il existe en ce lieu une église dédiée à Saint-Pierre [32], mais le donateur ne dit rien qui puisse même laisser soupçonner la présence de moines. Il n'en est pas de même pour la suivante (charte 42), quelques huit ans plus tard, où un certain Vasaldus della Garda, lègue aux moines de Beaulieu "ainsi qu'aux moines de ce lieu leur cella de Bonavilla et la moitié de la chapelle de Castelnau" (33).

IV. Retour sur les toponymes.

Après avoir découvert la géographie administrative de notre région, à la fin du premier millénaire, résumons ce que nous apprennent les chartes.

En 926, une *capella* Saint-Pierre est fondée en un lieu appelé ***ad illas Macerias***, situé ***in valle Exidente***, de même qu'une autre chapelle ***in villa Felinas*** [34].

Déjà, en 886, cette villa ***Felinas*** et sa chapelle font partie de la "réserve" seigneuriale du donateur. Elle est située ***in pago Caturcino*** et ***in valle Exidensis*** [35].

En 926, "ces biens mêmes sont ***in valle Exidense, in vicaria Pauliaco*** (4 & 34).

Enfin, en 1100, il nous est révélé que ***Macerias*** est devenu ***Bonavila*** [36].

Bien que le terme ***Exidensis*** ait disparu des toponymes locaux, nous ne pouvons douter que ***Bonavila*** soit devenu Bonneviole [37]. En effet, de nos jours, trois autres au moins sont encore des noms de lieux : ***Les Macéries, Félines*** et ***Pauliac*** et les deux derniers sont restés prieurés jusqu'à la Révolution, ainsi que ***Bonneviole : ad illas Macerias***.

Ajoutons que dans le même acte de 1100, apparaît pour la première fois le nom de ***Castrumnovum***, à côté de ***Bonavila*** et de ***ad illas Macerias***.

Voici donc réunis nos toponymes, dispersés dans le puzzle de ces chartes. En un périmètre de quelques centaines de mètres autour de Bonneviole, ils surgissent d'un passé millénaire ainsi que : ***Dornoniac*** : Dordogne ; ***Sera*** : la Cère : ***Bretonoro*** : Bretenoux [17]; *Belmont* (le lieu appelé ***Bellusmons***) et son église dédiée à saint Cirq (***sancti Cirici dicta*** [28]) ; le ***castrum alla Peiriera*** [30] ; Saint-Michel-Loubejou (***Béionis*** et son église dédiée ***in honorem S. Michaelis***) [26], etc., [38]. Le scribe qui traçait ces donations sur le parchemin ne se doutait pas qu'il

contribuait à conserver notre mémoire collective. Les noms sont porteurs d'images ; ce sont des flashes qui survivent à la souvenance des hommes.

J. A. FLOURAC.

Notes et bibliographie.

1 - Maximin Deloche, *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*, Paris, 1859. "L'original a été retrouvé, et publié par M. Deloche en 1859, dans la *Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France*. Ce recueil d'actes authentiques, dont la série commence à l'année 823, et s'arrête aux premières années du XIIIe siècle, contient beaucoup de renseignements intéressants, sur les institutions, les mœurs, l'état particulier de bon nombre de localités et de paroisses de notre diocèse..." (*Revue Religieuse de Cahors et de Roc-Amadour*, n° 32 du 20 avril 1912, p. 507-508.)

2 - ***Vicaria Exidensis***, (Deloche, chartes III, XXXVIII, XLIV, XLV, LXVIII, LXXIII, CXXVI, CXXIX, CXXX, CXXXIII, et CLVI, note p. CCXIV.) M. Deloche précise, à ce sujet, que l'origine de ce toponyme relève de l'adjectif ***exidensis*** (dont on rencontre assez rarement les variantes ***existensis*** ou ***exitensis***) et que "le vocable latin de cet endroit devait être ***Exidum*** ou ***Exidunum***." M. Juillet dans son ouvrage *"Loubressac en Quercy-Turenne"* (éd. Clairvivre, 1967, p. 26), adopte la même version.

3 - *"Qui locus nuper a rusticis* ***Vellinus*** *a nobis autem* ***Bellus locus*** *nominatus"* (Charte III, qu'on peut schématiquement traduire par : *dans un lieu naguère appelé Vellinus par les paysans, et par nous nommé Beaulieu.*" (Deloche, *op. cit.*, chartes I, III, XIX, XXI, XXXIII, CLXXXIII).

4 - ***Vicaria de Pauliaco***, (Deloche, chartes XXXVIII, LXXIII, note p. CCXIV.)

5 - "Les deux localités les plus considérables du territoire, occupées par les circonscriptions dont il s'agit, sont Castelnau-de-Bretenoux et Saint-Céré, ce dernier comme centre de population, Castelnau comme force d'assiette et résidence de la famille la plus puissante du pays. Nous avons (donc) d'abord hésité entre ces deux localités... "(Deloche, *op. cit.*, p. CCLXXVIII).

6 - "...à la suite d'une étude attentive de la question, nos doutes ont été levés, et nous croyons qu'il faut définitivement fixer le site ancien d'***Exidunum*** à Castelnau-Bretenoux..." (Deloche, *Ibid.*)

7 - "De toutes ces citations, il semble résulter que la vallée ***Exidensis***, ou vallée qui a pour chef-lieu ***Exidum***, ou ***Exitum***, ou ***Exidunum***, est la vallée du Mamoul, ruisseau venant de Calviac, séparant Cornac de Teyssieu, traversant toute la commune de Cornac, formant ce que l'on appelait la rivière d'Orlinda, et se divisant à Bretenoux en deux branches, dont l'une se jette dans la Cère, et l'autre, passant à Félines et à Bonneviole, se jette dans la Dordogne, un peu en amont de Pauliac." (E. Albe, *Manuscrit des paroisses : Prudhomat*, p. 18.). En ce qui concerne les limites de la vicairie, le chanoine Albe souligne : "Nous ne pouvons pas entrer dans les discussions,soulevées entre M. Deloche, l'éditeur du cartulaire (de Beaulieu), et M. Lascabanes, directeur de l'Ecole des Chartes. Ils ont écrit tous deux sur cette question des brochures où l'érudition est très grande et n'a pas empêché beaucoup d'erreurs de part et d'autre." (E. Albe, *op. cit.*, p. 13). Il ajoute : Il semble qu'il y ait eu

deux vicairies dans la même vallée ***Exidensis*** et ***Pauliacensis***. Elles sont nommées dans deux chartes de la même époque, à peu près 926 ou 928. Pour nous, la vicairie d'Exidum, chef lieu Castelnau, aurait compris : Cornac, Bretenoux, Saint-Martin-des-Bois, Saint-Michel-Loubéjou et la partie haute de Félines. La vicairie de Pauliac : la partie basse de Félines, Bonneviole et Pauliac. Mais, peut-être, est-ce la même vicairie envisagée sous deux angles différents. (E. Albe, op. cit. p. 13).

8 - "Il résulte de plusieurs exemples assez caractéristiques que les limites de quelques unes au moins de ces circonscriptions et leurs chefs-lieux n'avaient rien de fixe. On remarque fréquemment que les mêmes localités sont placées tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre..." (G. Desjardins, *Cartulaire de l'Abbaye de Conques en Rouergue*, Picard, Paris, 1879, Introduction, XXXVIII.)

9 - Odon de Cluny (879-942) "*De vita sancti Geraldi Aureliacensis*", traduction du Père G. Venzac, Revue de la Haute-Auvergne, juillet-décembre 1972. *"Odon raconte que ce fils d'un comte d'Aurillac, fondateur d'un monastère dans sa cité, et ami de Guillaume le Pieux* (fondateur de Cluny en 910), *a eu une vie fort digne, pratiqué la justice et aidé les moines, il démontre que les puissants peuvent vivre dans la sainteté, dont son héros, selon la présentation qu'il en fait, est le modèle. Il souligne à ce propos qu'un laïc n'est pas obligé de vivre comme un moine, mais qu'il doit cependant pratiquer des vertus que ne peut contredire son état"* (M. Pacaut, *L'Ordre de Cluny*, Fayard, 1986, p. 87). P. Riché note *"Son biographe, Odon de Cluny, écrit : Guillaume, de plein droit duc des Aquitains, insistait de manière pressante, sans menace toutefois, et par des prières, pour que Géraud se détachât du service royal et se commandât a lui. Mais Géraud, qui s'était récemment installé dans la charge de comte, n'y consentit en rien. Il introduisit pourtant dans la "commende" du duc son neveu Raynaud, accompagné d'un grand nombre de fidèles compagnons d'armes"* P. Riché, (*Les Carolingiens*, Hachette, 1983, p. 225).

10 - J. Juillet, *Les 38 barons de Castelnau*, Fabrègue, St-Yrieix-La-Perche, 1971. Selon J. Juillet La soeur de saint Géraud, *"Avigerne, épousa Aton, vicaire d'Eudes, comte de Toulouse ; ils eurent au moins trois enfants : Raynal, Benedict et Ertrude. Ertrude paraît avoir été l'épouse de Matfred, l'un des premiers seigneurs de Castelnau"*.

11 - *"Il faut que chacun passe des choses terrestres à celles du ciel et de celles périssables à celles qui durent, afin que la mort soudaine ne nous surprenne pas à l'improviste, quittant ce siècle en ignorant les devoirs suprêmes à Dieu* (sine respectu divinae pietatis). *C'est pourquoi, au nom du Christ, moi* ***Frotarius***, *j'ai considéré l'amour de la patrie céleste et, ayant foi en la miséricorde de Dieu, pour le salut de mon âme et pour l'âme de mon père* ***Frodinus***, *de ma mère,* ***Ildegarna***, *et pour l'âme de mon frère,* ***Matfredus***, *je donne ce que j'ai en propriété* (cedo res proprietatis meae) *au monastère appelé* ***Belluslocus***, *en l'honneur des saints Pierre et Félicité, que le vénérable abbé* ***Gairulfus*** (gouverne), *ce qui constitue ma curtis seigneuriale, qui est en pays quercinois, dans la vallée d'****Exidensis*** *dans le lieu dont le vocable est* ***Félines*** (quae est in pago Caturcino, in valle Exidense, in loco ubi vocabulum est Fellinas) *avec sa chapelle qui fut fondée en l'honneur de Dieu et de sainte Marie, avec ce qui s'étend autour et ses autres manses : la manse où demeure* ***Teofredus***, (celles de) ***Ermenricus***, *de* ***Garrandus***, *de* ***Magnus***, *de* ***Silvanus*** (et ailleurs celles) *où demeurent* ***Adalfredus*** *et* ***Deodonus***. *Tous ces biens, nommés plus haut, avec les terres, les vignes, les bois, les prés, situés autour, tous les biens de quelque grandeur que ce soit et qu'on y voit, je les offre à Dieu sauveur et à saint Pierre, en rétribution aux moines, afin qu'aujourd'hui ils donnent à ces lieux une destination de droit ecclésiastique. En cas de réclamations, par volonté délibérée de moi-même, ou de mes héritiers et de mes proches, ou de toute autre personne cherchant querelle contre cette fondation, qu'elles soient condamnées à payer une amende du simple au double de ce que valent ces legs*

(componat et tantum et duplum tantum quantum ipsae res melioratae fuerint). *Cette donation a été faite, au mois de mai du règne de l'empereur Karolus* (anno tertio Karoli imperatoris) (*) ***Frotarius*** *qui a signé et demandé que cette donation soit faite et confirmée par son frère* ***Matfredus****, consentant, signatures d'Aginus, de Gisirannus, de Rotbertus, de Gauzbertus, d'Immonus, de Franconus, de Galtodus de Baldricus, de Benjamin, d'Adalardus, de Donadeus, de Gatlodus, de Baldricus, de Benjamin d'Adalardus et de Donadeus."* etc.

Note : (*) Il s'agit de Charles III, le Gros, (839-881), empereur (881-887).) (Deloche, *Chartularium monasterii de Belloloco*, Charte XLIII, pp. 78-79. Note de G. Casteran *"Saint-Céré et les cartulaires, Le cartulaire de Beaulieu*, Bulletin de l'Association des Amis du passé de Saint-Céré, n° 26, p. 83.)

12 - *"Dans la sacrée et sainte basilique du monastère* ***S. Petri Belliloci****, au nom de Dieu, moi, dame* (femina) ***Aitrudis*** *et mon fils Stephanus, et au nom de* ***Matfredus*** (entré) *dans la purification des défunts, en vue d'honorer Dieu et les saints Pierre et Félicité, martyrs, et tous les autres saints, nous donnons nos biens au monastère qui s'appelle Belluslocus, que préside le vénérable abbé* ***Rodulphus*** (*). *Et ces mêmes biens sont* (in valle ***Exidense***, in vicaria ***Pauliaco***), (**) *dans la villa qui est appelée* ***ad illas Macerias****, notre chapelle* (capella nostra), *qui est fondée en l'honneur de saint Pierre* (***), *avec sa propre exploitation seigneuriale (****baccalaria****)... qui relève de la chapelle et où demeure* ***Avidus*** (ipsum mansum ubi Avidus visus est manere). *Ainsi qu'une autre manse, avec* ***Benjamin****, une autre avec* ***Rotbertus****, enfin une autre avec* ***Amardus****. Nous offrons à Dieu, sauveur de tous, et à saint Pierre, la chapelle elle-même avec ses dépendances seigneuriales, les manses susdites (supradictus), avec terres cultivées et incultes, vignes, prés, bois, eaux et cours d'eau et tout ce que nous possédons, tant dehors que dedans cette villa*, (tam intus villam quam foris villam) *avec son revenu et celui qui est encore dû, tout et en intégralité* (totum et ad integrum). *Nous l'offrons pour le soulagement* (pro remedio) *de l'âme de celui qui était autrefois* ***Matfredus****, pour les services et les usages des moines. Pareillement, en la même vicairie, dans la villa de Félines (****Fellinas****), notre vigne, acquise de* ***Rotlendus****. Et, en pays quercinois, in vicaria* ***Pauliacense****, dans la villa dite de* ***Capra*** (****), *une tête de manse avec sa propre vigne que nous offrons pour la même raison à Dieu tout puissant et à saint Pierre, et à jamais, pour les besoins de l'église, ses luminaires et autres choses au service de Dieu. Il va de soi qu'il n'y aura aucune possibilité, aussi bien pour les moines que pour les laïcs, de transférer son emploi, mais qu'il restera incontestablement à l'usage exclusif de l'autel de saint Pierre, sans que l'abbé ou tout autre homme, puisse le transférer à d'autres fins. C'est pourquoi tout ce qui a été décrit ci-dessus sera acquis durablement pour les usages des moines, sans qu'aucun supérieur n'ait le pouvoir de le détourner ou de l'échanger. S'il en était ainsi, un de ses descendants pourrait les reprendre"* (et si hoc fecerit, si ex filiis ejus unus superfuerit, ipsas res in suam revocet potestatem") (*****)" (Suit la formule d'usage sur l'irrévocabilité de la donation et les sanctions qui s'ensuivraient en cas de contestation). *"Cette donation est faite au mois d'avril de l'an III du roi Rodulfus..."* (Il s'agit de Raoul de Bourgogne roi de France de 923 à 936, descendant des Bosonides par son père et des Robertides par sa mère. (Deloche, *op. cit.*, Charte XXXVIII, pp. 72-74.

Notes. (*) Rodulphus, selon Deloche, était abbé de 903 à 926. (**) Deux remarques, Pauliac est bien le siège de la vicairie et, à l'inverse de nos jours, c'est le territoire de Bonneviole qui dépend de Pauliac. (***) Pour certains, la chapelle Saint-Pierre, donc édifice privé, ne serait pas l'actuelle église Saint-Gilles de Bonneviole, mais un édifice, aujourd'hui disparu, qui pourrait s'être trouvé au lieu dit "Les Macéries". La charte de 1100, qui va suivre, paraît contredire cette hypothèse. (****) ***Villa Capra :*** lieu dit Cabre, selon F. Pressouyre, à la limite des communes d'Estal et de Teyssieu. (*****) En note. Deloche précise : "(Ex filiis Stephani hoc interpretandum) nous avons pensé qu'*un des fils de Stephanus* pouvait s'en-

tendre de manière large, ce qu'a interprété astucieusement, Hugues, troisième baron de Castelnau. (Notes par G. Casteran *Op. cit.*, p. 87.)

13 - "Les églises paraissent avoir été la propriété de ceux qui faisaient bâtir sur leur terrain. Ils en touchaient les revenus et entretenaient le prêtre chargé de les desservir. C'est ce qui résulte de l'abandon fait à l'abbaye par les donateurs, des droits sur le baptême, les pénitences, la sépulture, les offrandes de l'autel, etc. De là découlent les droits de patronage et autres, exercés par les seigneurs. Au XIème siècle, les biens affectés à la dotation de l'église prennent le nom de fief : *fevum ecclesiasticum, fevum presbyterale.*" (Gustave Desjardins, *Cartulaire de l'abbaye de Conques en Rouergue*, Introduction, Picard, Paris, 1879.)

14 - "Les rapports entre personnes se nouent, à propos du domaine, liens d'homme à homme, fondés essentiellement sur le double engagement de fidélité et de protection ; il est significatif que celui qui gère le domaine porte le nom de seigneur (*senior*, le plus âgé) et que le serf, qui est au bas de l'échelle sociale, soit dit "de la famille" de tel ou tel seigneur ; c'est bien d'une vaste maisonnée, d'une mesnie qu'il s'agit avec au demeurant tous les inconvénients que cela peut supposer et en particulier cette interdépendance qui amène des restrictions à la liberté individuelle. Dans la société féodale, chacun dépendait plus ou moins de quelqu'un d'autre. Suivant des modalités plus ou moins diverses, cela s'entend. On pouvait être serf d'un domaine, ce qui impliquait que l'on payait un cens, que l'on ne pouvait quitter la terre que l'on cultivait... On pouvait être le vassal d'un autre seigneur, lui devant fidélité en échange de sa protection, aide militaire, etc.; on pouvait enfin avoir sur le domaine l'une ou l'autre de ces multiples conditions allant de la liberté complète à la quasi-servitude : c'est le cas des tenanciers divers, des colons, etc..." (Régine Pernoud, *op. cit.*)

15 - La magnifique charte de fondation de Beaulieu (866 - Deloche, *op. cit.*, chartes I, III), par laquelle s'ouvre son Cartulaire est, aux yeux de M. R.-H. Bautier "ou une falsification ou une évidente réfection d'un acte authentique et, qui plus est, mal datée. Il suffit de la lire avec attention pour y déceler bien des invraisemblances au IXème siècle". Le problème des faux a souvent obscurci l'origine des abbayes. Un des plus fameux, dans notre région est celui du monastère de Figeac. Le diplôme, s'il avait été authentique, serait le plus ancien où le nom de Figeac serait apparu ; il est daté du 8 novembre 755. Le roi Pépin le Bref y annonce sa construction, sa consécration miraculeuse célébrée en présence du pape Étienne II, et il lui confère tout un patrimoine et une série de privilèges, ce qui permettait de soutenir les prétentions de Figeac dans le procès qui l'opposait à Conques. (Cf. Ph. Wolff, *Regards sur le Midi médiéval, Le faux diplôme de 755*, Privat, 1978, p. 293-331.)

16 - Le chanoine Gouzou la mentionne sans la citer, tout en précisant qu'elle "a été fortement contestée". (J.S. Gouzou, *Bretenoux en Haut-Quercy*).

17 - Le testateur ajoute qu'il lègue *"sa maison seigneuriale* (dont il ne précise pas le lieu), *les enclos, les maisons et édifices, les ports, les vergers, les pommiers, les dépendances, les terres cultivées et incultes, les prés, les pâturages, les eaux, les cours d'eau, les pêcheries, les moulins, les jetées, les droits de pêche, les revenus et les acquisitions et tous les serts et toutes les dépendances des lieux susnommés..."* (Deloche, charte III, *op. cit.*, p. 10-13.) "... De même les terres et les prés appelés ***Adorlinda*** (également citée dans les chartes LXXXIX et CXCIII). Quelques toponymes pourraient être encore reconnus de nos jours" ... mon curtis appelé ***Igeracus*** (Girac ?), *avec une église en l'honneur de saint Martin... De même à* ***Mollis*** (port de Mols à Girac ?) *le lot de pêche...*"

18 - J. Juillet estime que "ces dernières donations paraissent avoir été la conséquence des dévastations causées par les Normands aux IXème-Xème siècle sur les rives de la Dordogne. Après la mort de Matfred et la ruine de son repaire, sa lignée aurait cherché refuge à tra-

vers le Causse, au delà de Loubressac, pour s'installer à Gramat, siège de leur baronnie. (*)". (J. Juillet, *Op. cit.*, p. 18-19.)

19 - *"Approchant la fin de notre vie, il nous est ordonné par les préceptes divins d'acheter la nourriture inépuisable de la félicité éternelle, et d'acquérir pour toujours les fruits établis par la miséricorde divine..."* (Deloche, op. cit., Charte LX, datée de 916, p. 107-109.)

20 - Ainsi le couvent de femmes de Végennes, dépendance de Beaulieu, dont la première abbesse fut la propre sœur de l'archevêque Rodulphe.

21 - La *cella* désignait un petit prieuré rural *...et cellae eorum* ***Bonavillae*** ... et ... ***Bonavillae*** *cellae gratia factum...* (Charte XLII et XXXVIII).

22 - "Appelée d'abord ***ad illas Macérias***, et au XIIème siècle, ***Bonavilla***, (Chartes XXXIX, XLII, CV, L, Deloche, *op. cit.*, p. XVI.)

23 - "Il y avait aussi peut-être des prieurés à Favars, à Girac et à La Rivière. Les termes d'une lettre d'hommage de l'abbé Bégon le donnent à penser." (*Acta visitationis Simonis archiepiscopi Bituric*, an 1285, dans Baluze (Cité par Deloche, *Ibid.* p. XVII).

24 - "L'abbaye, déjà magnifiquement dotée par son fondateur, ainsi que par les comtes de Turenne et par les propriétaires voisins, reçut encore de Frotaire, l'un des successeurs de Rodulphe au siège métropolitain de Bourges, d'abondantes libéralités." (Deloche, chartes, X, XI, XII, note p. XVI.)

25 - "L'abbé de Beaulieu ***Johannés*** lègue à l'abbaye qu'il dirige l'église située dans la *vicaria Exitense*, dans la villa dite ***Filinias*** et qui a été fondée en l'honneur de sainte Marie, avec toutes ses dépendances, et dans cette villa sept manses et six dépendances. Il s'agit bien sûr de la chapelle évoquée plus haut, qui avait été retirée à l'abbaye au profit de l'abbé lui-même ou de ses parents (lorsque ce bien avait été donné à l'abbaye, 41 ans auparavant, l'abbé s'appelait Garufuldus) mais qui redevient propriété de Beaulieu..." (Deloche, *Op. cit.*, Charte XLIV, p. 80. Résumé et note de G. Casteran *Op. cit.*, p. 89.)

26 - *Adalgarius* et sa femme *Aiga* lèguent à Beaulieu, dans la vicaria *Exidense*, dans le lieu *Beionis*, leur église dédiée à saint Michel (*in loco qui vocatur Beionis, hoc est ecclesia nostra, quae est dicata in honorem S. Michaelis*), avec les terres cultivées et incultes, les vignes, les dépendances et leur vigne seigneuriale... (Champeval a reconnu qu'il s'agissait de Saint-Michel-Loubéjou.)" (Deloche, *Op; cit.*, Charte XLV, p. 81. Note de G. Casteran, in *Op. cit.*, p. 89.)

27 - "On ne sait trop qui est ce comte. Deloche le dit comte de Turenne. Mais T. Pataki (*Les institutions seigneuriales de la vicomté de Turenne*. B.S.E.L., tome 108, p. 104) déclare que le premier seigneur à être qualifié de vicomte de Turenne est Bernard en 984 et qu'il n'y a aucune preuve de parenté avec les premiers comtes de cette région vivant au siècle précédent, comme ce Godefredus." (Note de G. Casteran *Op. cit.*, n° 26, p. 84.)

28 - "*Gauzfridus*, fils du défunt comte *Gotafridus* (?), avec le consentement de sa mère *Gerberga*, et de son frère *Gotafridus*, lègue à Beaulieu une série de biens situés dans la *centena Exidense* :... dans le lieu appelé ***Bellusmons***, son église dédiée à saint Cirq, (*ecclesiam meam, quae est in honorem* ***sancti Cirici*** *dicta*), avec sept manses, (Belmont-Bretenoux?)

... cinq manses dans le lieu appelé *in alio loco qui vocatur* ***Bain*** (fontaine de Bans, près de St-Céré ?)... deux manses et leurs dépendances dans le lieu appelé ***ad illam Rocam*** (Autoire ?)... une manse et ses dépendances dans la villa ***Montilio***... sa forêt et tout ce qui en dépend dans le lieu ***Tresgonus***... une manse avec les terres, forêts, les moulins et toutes les dépendances dans le lieu appelé ***Tilius***... quatre manses au lieu dit ***Soliolus***..." (Deloche, *op. cit.*, Charte XLVI, p. 83-85.) (Notes par G. Casteran *Op. cit.*, p. 87.)

29 - Selon l'expression célèbre du moine Glaber, mort en 1050, dans une Chronique qui va de l'an 900 à 1046. Ce passage illustre l'éclosion des paroisses et de leur église. "Comme approchait la troisième année de l'an mille, on vit sur presque toute la terre, mais surtout en Italie et en Gaule, réédifier les bâtiments des églises... On eut dit que le monde lui-même se secouait pour dépouiller sa vétusté et revêtait de toutes parts *un blanc manteau d'églises.*"

30 - "***Hugo Castronovi***, *son épouse Alpasia et ses fils Gerbertus, Rotbertus et Bernardus, pour le salut de leur âme et de leurs parents*" offrent une série de biens à Beaulieu dont, *l'église appelée* ***Ad Macherias***, *par les anciens et* ***Bonavilla*** *par leurs contemporains, avec cinq manses et toutes leurs dépendances...* (Il s'agirait de la confirmation de la donation faite dans la charte 38 en 926), ... *la manse du Bosco... le cens qui est dans le castrum appelé* ***alla Peiriera*** *et tout ce que possèdent en ce lieu Artmandus de Liviniaco, Geraldus de Capra, Stephanus Rigaldus et son frère Geraldus...*" (Deloche, *op. cit.*, Charte XXXIX, p. 74-76.)

31 - Hugues de Castelnau avait complété cette donation d'un certain nombre de terres situées : *"in castro quod vocatur alla peirieira."* (*Ibid*, également cité par G. Lacoste, Histoire du Quercy, t. I; p. 352.)

32 - A rapprocher le saint patronage du premier des apôtres, donné à Aurillac et à celui de quelques unes des possessions, supposées avoir appartenues à saint Géraud, Saint-Pierre de Loubressac, le repaire St-Pierre à St-Jean-Lespinasse, Saint-Pierre d'Autoire... assez proche de Saint-Pierre de Bonneviole.

33 - *"Il faut que chacun passe des choses terrestres vers le ciel, de celles qui sont périssables à celles qui durent toujours, afin que la mort imprévue ne nous trouve pas impréparé, quittant ce siècle sans aucun respect pour la piété divine. C'est pourquoi, au nom de Dieu, moi, Vasaldus della Gardella,* (*) *redoutant les conséquences de mes péchés, je cède une partie de mes propriétés* (cedo aliquid de rebus, proprietatis) au monastère de Beaulieu (ad monasterium quod vocatur Belluslocus), *à Dieu et à saint Pierre, ainsi qu'aux moines de ce lieu et à leur cella de Bonavilla, savoir la moitié de la chapelle de Castelnau libérée de toutes charges* (immunem atque liberam) *la manse de Longavila et le claux et la manse della Varetta...*" (Deloche, *op. cit.*, Charte XLII, p. 78.).
(*) Cette famille *della Gardella* relevait probablement de la mesnie des Castelnau. (Note par G. Casteran Op. cit., p. 87.)

34 - En 926, "*Et sunt ipsae res* ***in valle Exidense, in vicaria Pauliaco***, *in villa quae dicitur* ***Ad illas Macerias***, *capella nostra quae est fundata in honorem* ***sancti Petri***... *similiter in ipsa vicaria,* ***in villa Fellinas***, *vineam nostram...*" (Deloche, charte XXXVIII, p. 72 à 74, note n° 1, p. CCLXXX.

35 - En 887, "*Curtem meam dominicariam, quae est* ***in pago Caturcino, in valle Exidense***, *in loco ubi vocabulum est* ***Felinas***, *cum ipsa capella...*" (Deloche, charte XLIII, p. 78 à 79, note n° 2, p. CCLXXX.)

36 - En 1100, *"Ecclesiam quae priscorum vocabulo* ***Ad Macherias*** *vocabatur,* ***modernorum vero nomine Bonavila*** *nuncupatur..."* (Deloche, charte XXXIX, p. 74 à 75, note n° 9, p. CCLXXX.)

37 - Deloche, chartes XXXVIII, XXXIX, XL, XLI et CV.

38 - On n'a fait que reprendre l'opinion émise par M. Deloche (notes 5 & 6), suivi par le chanoine Albe (note 7) et quelques érudits locaux. Mais l'idée directrice du présent essai a eu pour objet de recentrer la problématique en présentant la traduction des textes principaux et d'essayer de les éclairer au moyen de leur contexte historique. D'autres toponymes pourraient être cités. MM. Deloche, Champeval et autres érudits locaux, s'y sont essayés avec des résultats parfois contradictoires. On peut lire les arguments de M. Deloche contre M. Lascabanes, in *Géographie historique au Moyen-Age des divisions territoriales du Quercy aux IXe, X^e^, XIe siècles, à propos d'observations relatives au cartulaire de Beaulieu*, Paris, Arthus, 1861. Pour ma part, je ne me suis pas risqué à essayer de prouver l'origine de toponymes dont la racine était incertaine.

*
* *

P.S. Nous ne reproduirons pas la carte due à l'appréciation de M. Deloche. Selon ses contradicteurs, tout ne doit pas être pris à la lettre. Le chanoine Albe a écrit : "Il y a des choses que M. Deloche sait bien. Mais quand il ne sait pas les raisonnements ne peuvent suppléer à la certitude". Pour ma part, je m'en suis tenu à ce qui me paraissait fondé, et je reconnais bien volontiers que la meilleure des hypothèses ne vaut pas certitude.

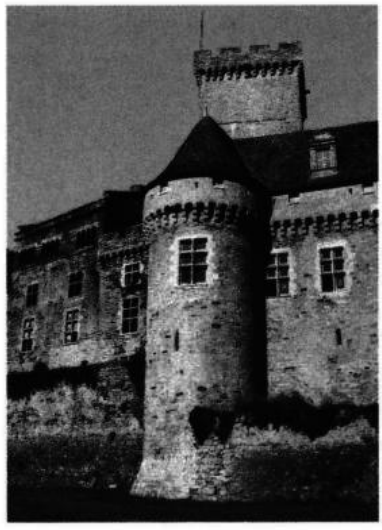

Château de Castelnau
(Prudhomat)

LES LUQUET DU CHAYLAR

Originaires d'Olliergues en Auvergne, les Luquet du Chaylar vinrent s'installer en Quercy-Turenne au XVe siècle . Ils y firent souche et deux branches se formèrent : les Luquet de Maytrac et les Luquet du Bartas (à Blanzaguet) dont un rameau émigra en Morvan.

Au cours de leur séjour de quatre siècles sur les rives de la Dordogne leur généalogie présente d'illustres alliances et des personnalités émérites : Jean, chevalier de l'Ordre du Temple (1310) ; Jacquette, dame de Vaillac (1390-1455), ancêtre des Gourdon-Genouillac-Vaillac ; Jean, procureur général de la vicomté de Turenne (1445) ; Foulques, commandeur de l'Ordre de Malte (1552); Catnerine, sous-prieure (1650) et Anne, secrétaire de la communauté (1658) des Dames Maltaises au grand-prieuré de l'Hôpital-Beaulieu ; de nombreux officiers aux armées du Roy.

*

* *

Le nom de Luquet provient du grec ó λύχος : le loup. Albert Grenier penchait pour une origine latine, *lucus*, bois sacré, qui aurait donné Luc-en-Diois dans les Alpes et Luquet dans les Hautes-Pyrénées [1]. En Occitan, luquet est à rapprocher d'aluquete : allumette, du latin *lux, lucis*, lumière. Au Moyen Âge, le loup était symbole de lumière "parce que sa vue perce la nuit".

Le nom de Chaylar ou Chasla, Chalar, Charla est la forme auvergnate de Cayla ou Carla, contraction de Chatelar qui procède du terme médiéval, castellar (dérivé de castellum, château) lieu fortifié, repaire [2].

Les armes des Luquet depuis l'origine de cette famille confirmeraient λύχος comme racine du nom si l'on ne savait que le loup fut parfois concédé par les La Tour d'Auvergne à leur bâtard. Par ailleurs, les armoiries des seigneurs d'Olliergues étaient *"de sable à 3 molettes d'argent"* et l'on retrouve dans le blason des Luquet les 3 molettes d'éperon qui, à la lecture héraldique, ont été probablement identifiées comme des étoiles.

Ces armes sont *"d'azur au loup ravissant d'or, au chef cousu de gueules chargé de 3 étoiles* (ou molettes) *d'or"*.

Sur un écu de pierre, daté du XIVe siècle, apposé en l'église de La Chabasse (Olliergues, Auvergne) le loup est "passant". S'il s'agit du premier blason connu des Luquet, ils le modifièrent en s'installant au Quercy-Turenne et le firent représenter "ravissant" comme on peut le voir dans les églises de Mayrac, Magnagues (Carennac), Altillac [3] (près Beaulieu-sur-Dordogne) et au château de Mayrac (entre Saint-Sozy et Le Pigeon, Lot), en y ajoutant parfois une bordure engrêlée de gueules.

L'Armorial d'Esquieu à la suite d'autres auteurs [4] a retenu un chat au lieu du loup. Il paraît s'agir d'une mauvaise lecture de l'écu. Aux XIII-XVe siècles, le loup était en effet représenté avec des griffes apparentes, une tête triangulaire et une longue queue touffue [5].

Quant au Chaylar, terme géographique, c'était un repaire au Moyen Âge, c'est aujourd'hui un lieu-dit sous le vocable "Le Charla" de la commune de Saint-Gervais-sous-Meymont qui jouxte Olliergues, chef-lieu de canton du Puy-de-Dôme.

Les de Meymont furent les premiets barons d'Olliergues de 993 à 1275 ; la baronnie d'Olliergues était la plus étendue de la province d'Auvergne. Béatrice de Meymont, dame d'Olliergues, héritière de la lignée, épousa en 1275 Bertrand III de la Tour d'Auvergne. De leurs enfants, l'aîné Bernard (VIII) fut de La Tour d'Auvergne et le cadet Bertrand, de La Tour d'Olliergues.

Les descendants de Bernard VIII [6] aboutirent à Madeleine de La Tour d'Auvergne qui épousa en 1518 Laurent de Médicis d'où Catherine de Médicis, reine de France par son mariage avec Henri II : leur fille Marguerite de Valois légua en 1606 la baronnie de La Tour au roi Henri IV.

Les descendants de Bertrand [7] aboutirent à Annet de La Tour d'Olliergues, fils de Bertrand II et de Marguerite de Beaufort-Limeuil, qui épousa, le 25 octobre 1445, sa cousine Anne de Beaufort, fille de Pierre, comte de Beaufort (Anjou) et vicomte de Turenne, chambellan de Louis XI, héritière de la vicomté de Turenne. Les seigneurs d'Olliergues étaient devenus vicomtes de Turenne [8] dont le dernier cédera la vicomté au roi Louis XV en 1738.

Anne de Beaufort était la nièce des papes Clément VI et Grégoire XI. Annet de La Tour fit en 1451 le siège du château de Fronsac en Guyenne et fut fait chevalier après sa prise ; en 1453, il se signala dans la lutte contre les Anglais en Médoc conduite par Charles VII. Louis XI en fit son chambellan. Annet assista aux États généraux de Tours en 1484. Il mourut en 1490, fut inhumé aux Cordeliers de Brive après avoir eu 17 enfants.

La branche aînée des La Tour d'Auvergne s'éteignit en 1501 à la mort de Jean I, allié à Jeanne de Bourbon, veuve de Jean II, duc de Bourbon, qui lui donna deux filles Anne, mariée à Jean Stuart duc d'Albany, et Madeleine à Laurent de Médicis, duc d'Urbin. Ainsi au début du XVIe siècle, les La Tour d'Auvergne eurent pour chef de famille les La Tour d'Olliergues, vicomtes de Turenne .

Quand en 1445, Annet de La Tour d'Olliergues devint vicomte de Turenne, Jean Luquet (du Chaylar), fils du seigneur du Charla, procureur de la baronnie d'Olliergues, était en Haut-Quercy où sa tante Jacquette (Jacma du Charla) avait épousé Bernard de Rassiols au château de Vaillac.

Notes

1 - Déchelette. *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, t. VI, p. 306.
Dauzat. *Dictionnaire des noms de lieux en France.*

2 - Dans la *Revue de la Haute Auvergne*, XXXIII 3, p. 35.

3 - Sur la proposition de l'héraldiste Robert Merceron, la municipalité d'Altillac a adopté les armes des Luquet pour blason de la commune le 22 août 1981.

4 - Esquieu, *Armorial quercynois* ; Lacoste, *Histoire du Quercy*, t. III, p. 414 ; Archives du Lot, F. 463.

5 - Hierosme De Bara, *Le blason des armoiries*, pp. 108, 137, 180 edit. 1975.

6 - R. Robert-La Tour d'Auvergne. *Histoire de la Maison de La Tour d'Auvergne*, 1925.

7 - Prince De La Tour d'Auvergne. *Histoire d'un nom.*

8 - Jacques Juillet. *Le Château de Saint-Séré.* Schéma généalogique des vicomtes de Turenne, éd. Fabrègne, Saint-Yrieix-la-Perche, 1970.

LES LUQUET D'OLLIERGUES [1]

A 60 kilomètres de Clermont-Ferrand, à 70 kilomètres du Puy en Velay, dans une boucle de la Dore, se présente une cascade de maisons des XVe et XVIe siècles entourant en gradin l'ancien château féodal avec sa tour carrée de l'époque de Philippe Auguste : c'est *Olliergues*.

Autrefois baronnie très étendue de la province d'Auvergne, dominant onze paroisses, la cité, outre son château, garde son pont roman au tablier brisé et à 3 arches, et des vestiges de remparts à 430 mètres d'altitude.

Jusqu'en 1840 les femmes y ceignaient leur tête d'un cercle de cuivre appelé "serre-malice", usage remontant peut-être à l'époque gauloise [2].

Dans le *Nobiliaire d'Auvergne* de Bouillet (III, 449) il est indiqué : "Etienne de Luquet, frère précheur, est nommé dans le testament de Bernard VII, sire de La Tour d'Olliergues en 1270.

Jean de Luquet, chevalier du Temple, fut interrogé à Paris lors de l'abolition de l'Ordre en 1310. Il y a lieu de supposer qu'il était issu des anciens seigneurs de "Luquet", terre qui eut le titre de baronnie et qui a passé, par alliances successives de la Maison de Mercœur à celle de Polignac en 1330."

L'ancienne église paroissiale Saint-Martin d'Olliergues est isolée sur le plateau dominant la gorge de la Dore, à La Chabasse ; outre une belle statue du XVIe siècle représentant "sainte Anne, la Vierge et l'Enfant", il est une dalle de pierre figurant un loup encadré d'une inscription en lettres romanes du XIVe siècle qui pourrait être la plus ancienne mention concernant les Luquet.

Un document d'archives [3] atteste le contrat de mariage du 14 février 1413 entre Michel-Jean Luquet et Marguerite, fille naturelle de Hugues, chevalier, bâtard de Polignac. Cette union fit entrer les Luquet dans la parentèle des La Tour d'Olliergues liés aux Chalençon de Polignac par plusieurs alliances.

Michel-Jean Luquet fut le procureur de Bertrand de La Tour [3bis] pour ses domaines de la seigneurie d'Olliergues ; il précéda vraisemblablement dans cette charge son fils, maistre Jehan Luquet, procureur en 1442-1443 [4].

D'autres documents d'archives [5] témoignent de la présence des Luquet à Olliergues aux XIVe et XVe siècles :

Lors d'une vente le 9 février 1366, par Garin de Vertolaye à Jean de La Tour figure parmi les témoins : Guillaume Luquet, prêtre (orthographié "Lhuquet"). De mai 1406 à juin 1410, Bernaud Luquet fut moine et sacristain du prieuré de Sauviat en Auvergne. En même temps, le prêtre Christophe Luquet était curé d'Altillac en Quercy-Turenne.

Après le départ d'Olliergues en 1445, de Jean Luquet du Chaylar, il resta des Luquet, probablement des cadets à Olliergues. Dans la baronnie de La Tour d'Auvergne, une estimation de bois en forêt fut faite au XVIIe siècle par deux experts du pays, Claude Lebel et Antoine Luquet [6]. Les archives révèlent en outre, un Luquet, procureur en 1707, Amable Luquet en 1719, Antoine et son fils Michel Luquet en 1776 [7].

Notes

1 - Annexe généalogique 1-A.

2 - Ambroise Tardieu, *Guide de l'Auvergne et dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne.*

3 - Tibor Pataki, *Documents sur la vicomté de Turenne au XVe siècle*, Lemouzi, Tulle, 1996.

3bis - Bertrand de La Tour avait épousé en 1423, Marguerite de Beaufort-Limeuil.

4 et 5 - Références aimablement communiquées par le professeur Lucien Drouot d'Olliergues : Archives Nationales, R² 56, n°12 : comptes rendus à Guillaume de La Tour, évêque de Rodez, seigneur temporel de Boutonnargues (24 juin 1442 - 24 juin 1443) : "item a payé à maistre Jehan Luquet, procureur, par ces gatges VI l."
Archives Nationales, R2 21, n°123. - Registre des assises de la justice temporelle du prieuré de Sauviat (archives privées Montmorin Saint-Hérem).

6 - H. Burin des Rosiers, *La baronnie de la Tour d'Auvergne*, p. 80, 1892.

7 - Lettre à l'auteur de R. Sève, conservateur en chef des Archives du Puy de Dôme, 18 septembre 1969.

LES LUQUET EN QUERCY-TURENNE

Il semble que *Jean Luquet du Chaylar* n'ait pas attendu le mariage d'Annet de La Tour d'Olliergues pour s'installer en Haut-Quercy. Écuyer, damoiseau d'Olliergues, il était fils de Michel-Jean Luquet, seigneur du Chaylar procureur de la seigneurie d'Olliergues ; sa tante se prénommait Jacquette.

D'ailleurs les Luquet devaient connaître la région puisqu'un Pierre Luquet avait été curé de Gluges en 1315 et constructeur de l'église [1], et que si au début du XVe siècle, Jean Luquet du Chaylar s'y maria avant 1440, sa tante y avait déjà convolé en 1414 .

Jacquette Luquet du Chaylar, dame du Chaylar, épousa en 1414 Bernard de Rassiols, seigneur de Vaillac et Séniergues en Quercy, capitaine d'une compagnie de gens d'armes ; il était veuf de Fine de Favars ou d'Aigline de Vassal, dame de Vaillac [1bis], qui lui avait donné une fille Louise de Rassiols à la dot de laquelle Jacquette Luquet participera après avoir perdu son mari ; car des reçus à l'ordre de Jacma del Caylar (Jacquette du Chaylar) [2] furent établis de 1415 à 1427 par Louise de Rassiols qui épousa en 1415 Étienne de Cunhac, seigneur de Caussade, viguier de la ville de Périgueux. Jacquette du Chaylar avait hérité la seigneurie et le titre de dame de Vaillac qu'elle porta jusqu'à sa mort en 1455 ; elle fut inhumée en la chapelle Saint-Julien de l'église de Vaillac [3].

Jacquette Luquet eut une fille de Bernard de Bassiols : Jeanne de Rassiols de Vaillac qui se maria en 1440 avec Auger del Bosc, seigneur d'Assier, viguier de Figeac ; devenue veuve, elle se remaria le 29 juin 1445 avec Jean-Ricard II de Gourdon-Genouillac, gentilhomme de la maison du roy. De son premier mariage, elle eut deux filles, *Catherine* del Bosc dame d'Assier, du Chaylar, de la Garénie, de Sonac, qui convola en 1449 avec Jean Ricard junior de Gourdon-Genouillac, d'où Jacques dit Galiot de Genouillac, seigneur d'Assier et autres lieux, capitaine général, maître de l'artillerie sous François Ier, GRAND ECUYER DE FRANCE, mort en 1546, et *Matheline* del Bosc qui s'allia en 1459 à Pierre Coustin de Bourzolles. Ce fut leur grand'mère Jacquette Luquet du Chaylar qui éduqua Catherine et Matheline du fait du remariage de leur mère [4].

Par les mariages qu'elle conclut pour ses filles et ses petites-filles, Jacquette Luquet fut une des racines maternelles des Gourdon-Genouillac-Vaillac, des La Valette-Parisot, des ducs d'Uzès, des ducs

d'Antin, des Turenne d'Aynac, des La Roque-Bouillac, Cardaillac-Végennes, Cluzel de la Trayne, Chaunac de Lanzac, La Ramière etc. et particulièrement des grandes prieures de l'Hôpital-Beaulieu (Galiote I et Galiote II [5]) et au XIXe siècle les Hohenzollern-Sigmaringen, la reine Stéphanie de Portugal, le roi Charles de Roumanie, le roi Albert de Belgique, le roi Ferdinand de Roumanie et les d'Antin de Vaillac [6].

Le neveu de Jacquette fut Jean, qui selon l'abbé Marche [7] devint gouverneur de la vicomté de Turenne en 1444, et pour d'autres chercheurs : procureur de la Vicomté. Il avait assisté en qualité de page (*domicellus*) au mariage d'Annet de La Tour d'Olliergues et d'Anne de Beaufort [8]. Il se titrait alors "damoiseau d'Olliergues, seigneur du Chalar en la paroisse de Cabane" (La Chabasse) en Auvergne [9].

Jean Luquet épousa la petite-fille de Guillaume de Réveillon, juge de Martel et petite nièce de Jean de Réveillon, évêque de Sarlat (1370-1395) mort à 107 ans (1396), qui tenait pour armoiries : *"d'azur à 3 marteaux, 2 et 1, surmonté d'un lambel de gueules"*.

Jean et Guillaume étaient nés à Rocamadour (Jean est le seul évêque qui soit né à Rocamadour), fils de Jean et d'Élise Faydit de Tersac [10]. Jean de Réveillon, chanoine à Périgueux puis à Troitiers, évêque de Sarlat (1370) fut appelé à Rome par les papes Urbain V et Grégoire XI qui lui confièrent de nombreuses et délicates négociations tant on faisait cas de ses lumières et de sa prudence : nonce en Sicile, puis nonce auprès du roi de France [11].

Grâce à cette alliance, Jean Luquet reçut le fief de Réveillon dont il devint seigneur. Réveillon était un repaire situé sur le plateau près du gouffre actuel de Réveillon et en face de Salgues. Réveillon était un point haut du Quercy-Turenne, le plus au sud de la vicomté. L'évêque de Tulle, abbé de Rocamadour, possédait Salgues, Blanat et la Rue. "Lo bastit de Revelhos" avait été concédé par Guérin, baron de Gramat en 1336 à Jean Réveillon, homme de loi, sous le vocable de repaire de Monverlhe ou de Boloc [12] auquel les Réveillon donnèrent leur nom par la suite.

Du repaire de Réveillon où il avait installé son foyer, Jean Luquet ayant cédé ses terres à Olliergues, acquit de nombreux biens en Quercy-Turenne notamment à Mayrac, Blanzaguet, Saint-Sozy, Loudour, Creysse et Sainte-Catherine.

En 1445, afin de récompenser son fidèle compagnon et probable parent, de ses dévoués services, le vicomte Annet de Turenne lui céda le tiers de la justice de Mayrac, lui donna l'investiture de tous les biens qu'il avait acquis et l'autorisa à édifier un château avec fossé et fortifications sous réserve de l'hommage d'une paire de gants [13].

Le milieu du XVe siècle fut l'époque de repeuplement et de restauration des campagnes du Quercy après les dévastations des guerres anglaises qui avaient duré 300 ans dans cette région. Jean Luquet, homme de confiance du vicomte, fut chargé par lui d'investir les terres, souvent par le moyen d'un accensement collectif ; par cet acte, le seigneur inféodait à un groupe de colons, originaires principalement des diocèses de Rodez et de Saint-Flour, un domaine utile. La propriété restait collective entre les tenanciers qui réglaient cens et redevances, jusqu'au partage qui pouvait intervenir vingt ou quarante ans après le premier bail ; il n'empêche que, en fait, les tenanciers s'appropriaient champs, terres qu'ils avaient défrichés et maisons reconstruites.

Voici quelques exemples des baux de cette époque passés sous la surveillance de Jean Luquet qui avait été chargé (acte du 14 décembre 1450), par le vicomte de Turenne, de faire établir le terrier des domaines de la Vicomté.

> "En 1450 fut dressé un livre de reconnaissance emphytéotique [14] et pagésie [15] perpétuelle en présence de M. Pierre Tissier de Vauvert (de Vallevirida), paroisse de St-Julien La Vêtre, diocèse de Lyon, et de maîtres Hugues de Navarre et Jean Février notaires publics, à la requête d'illustres et puissants seigneurs Anet de La Tour 16, chevalier, et dame Annette de Beaufort, comtes de Beaufort et vicomtes de Turenne, seigneurs d'Olliergues, Limeuil, Miremont, Clermont etc... C'est un très beau manuscrit in-4 de 113 feuillets de la seconde moitié du XVe siècle, recouvert de deux ais en bois de l'époque, munis de fermoirs ; la reliure au dos manque" [17].

Il y manque les feuillets 7 à 9 et ceux de la fin (117-119) qui renfermaient les reconnaissances de Chaunac. Par ailleurs, on y trouve toutes celles qui intéressent Beaulieu, Altillac et Reygades.

Elles furent faites en présence de nobles Étienne de Vielheschèze, damoiseau et Hugues de Navarre, notaires royaux, procureurs et commissaires délégués par *Jean Luquet, procureur général* desdits seigneurs pour "vestir, bailher, arrenduer à rantes et cens" leurs terres de Limousin, Quercy et Périgord, en vertu des lettres suivantes délivrées en sa faveur :

> "À tous ceulx qui ces présentes lectres verront et oyront salut. Agne de La Tour, comte de Beauffort, vicomte de Tourenne, seigneur d'Olliergues et de Limeulh et Anne de Beauffort, contesse, vicontesse dudit conté et viconté et dame desdits lieux, nostre consorte. Scavoir faisons que confians plus à plain du sens, loyauté,

prodomye et bonne diligence de Jehan nostre serviteur nous icelluy Jehan Luquet avons fait, institué et ordonné, faisons, instituaons et ordonnons par ces présentes, nostredite consorte de nostre vouloir, auctorité et consentement, nostre procureur général et spécial, en condicion que la généralité de desrogue la spécialité, c'est assavoir à vestir, bailler et arrenduer à rantes et cens compétens et raysonnables nos villages, terres boys et paschieres hers et vaccans en nos seignories et terres de ceulx Luymosin, de Quercy et de Perigort ou ceulx villages vaccans, herbes, boys, paschiers accenser et arrenduer lez uffruits d'iceulx le plus prouffitablement que fere se pourra. Et lez bailhes, vestizons, arrenduemens et accenses que par ledit Luquet, nostre procureur en cas susdit seroit faicte, vestu, arrendué et accensé, noz voulons que tienhent et ayant perpétuelle fermeté tout ainssi que auroit et avoir pourroit si nous mesme l'ussions fait, et icelles vestizons, arrenduement et accenses que par ledit Luquet nostre serviteur seront fait promeetons à tenir et actendre sur la foy et seremens de noz corps et sur l'obligacion de tous noz bien et de non venir à l'encontre. Et le promeetons à relever de tout ce que par lui sera fait eschouzez dessus-dites pour lesquelles tenir et actendre obligé nozbiens, comme dist est. Et oultre voulons que ledit Luquet face faire lez terriez et recognoissances de nostre dicte viconté et terres de Quercy et de Peregort, ainsi que s'appartient de fere et que comecte gens expres et souffizans pour ce faire en son absence. Et pour sa paine, despence et travailh et de ceulx que à ce faire vaccaront nous luy avons donné et remis le droit desdictes recognoyscences, lequiel voulons qu'il prenne et lève à son prouffit et de ceulx que feront et vaccaront à icelles faire pour leurz despenz, missions et travails, lequiel droit desdites recognoyscences en icelles faysant luy donnons, quictons et remectons par ces présentes, et que ceulx qui recognoistront luy en respondent ou à aultre en son nom. Lesquelles chouses dessus-dites et chescune d'icelles nous promeetons en bonne foy et obligance de noz biens à tenir et actendre et contre non venir. Mandons et commandons à touz nos officiers et subgetz qu'ilz audit Luquet et à ses comys obeyssent diligemment et entendent. Et à plus de fermeté et en tesmoing des chouses dessusdites nous avons signé des présentes de noz seings manue lx et scelées d u seau lx nostre chancella rie d 'Ol lie rgues et en absence de noz propres sceaulx, en la présence de Vertollée, nostre chastellain d'Olliergues et de Jehan de Tannes escuyers noz serviters, le dernier jour de février i'an mil quatre cens cinquante.

A. de La Tour A. de Beauffort."

Le 3 août 1451, au château de Turenne, noble Jean Luquet en sa qualité de procureur général de la Vicomté donna délégation à Étienne Vieilleschèze, seigneur de Bastit (Pinsac) pour la confection du terrier des domaines du Vicomte.

Noble Jean Luquet, le 15 juillet 1452, au nom du vicomte de Turenne, par acte passé à Rocamadour, arrente à bail emphytéotique à 5 tenanciers le repaire de Laval, dans la paroisse de Camy sous le cens et rente de 9 sétiers et 1 émine de froment, autant de seigle, 6 sétiers et 2 quartons d'avoine (mesure de Martel), 10 livres d'argent, 24 coqs, 5 journées de maneuvres sous les réserves du dominium et de l'acapte. Les habitants du repaire et de ses dépendances seront exempts de garde et veille au repaire de jour et de nuit moyennant 7 sous 1/2 par feu et par an [18].

"Le 16 mars 1460 au château de Turenne, noble homme Jean Luqueti, damoiseau, seigneur de Reveilho, diocèse de Cahors a acquis de noble Pierre Lavernha, de Colonges, comme héritier universel des Messires Hugues et Gérald de Mayrac :

Tous cens, rentes, devoirs et droits que ceux-ci avaient dans les lieux de Mayrac, Blansaguet, La Treyna, Belle Castro (Belcastel), Saint-Sauzio et dans tout le bailliage de Martel pour le prix de 100 moutons d'or au coings du roi (Acte reçu par Me Pierre de Cuelha, notaire royal, le 15 mars 1450).

Il a acquis encore de même façon de noble homme Rodulfe Jauffredi (de Jouffre) au titre de susdit héritage, la seigneurie de la Mareschaucia (La Maréchaussée), 10 livres de rentes et directes, droits, pour 1200 écus d'or, assignés au Luqueti sur certains fiefs dans la vicomté de Turenne (acte reçu le 8 juin 1453).

Il a acquis encore de même façon, de noble Aymeric de Corso, du lieu de Vayrac, la borie de Vayrazet en la paroisse de Montvalent pour le prix de 40 écus d'or (acte reçu par Me Bernard La Boria, notaire royal, le 30 mars 1454).

Il a acquis par échange de noble homme Jean de Sanct-Jale, coseigneur de Saint-Genesun (Saint-Geniès) diocèse de Sarlat, son héritage à lui fait par feu Messire Raymond de Vernolhio (Verneuil), dont une partie est sise en la paroisse de Blanzaguet (acte recu par Me Pierre Tisseri de Valleta-Viridi (Valverte), notaire royal, le 10 mars 1457).

Il a acquis de noble Guillaume de Talhafer de Glughano (Taillefer de Gluges) autres rentes dans la châtellenie de Montvalent.

Signés : noble homme Florimond de Vertholec,
châtelain d'Olliergues, Rodulfe Jauffredi,
Antoine Tisseri de Valleta-Viridi,
paroisse de Saint-Julien-Lavestre, diocèse de Lyon,
notaire royal." [19]

Le 19 février 1464, Antoine Lascoutz, bourgeois et notaire royal de Martel reçoit du procureur du vicomte, noble Jean Luquet, l'investiture de Mirandol, acquis de son mariage avec Cécile Fabri de Mirandol [20].

"Le 12 janvier 1468, Antoine de Siman, agriculteur à Mayrac vend une demi part de tout le lieu qui comprend outre Mayrac les mas de Virac, la Grèze, la Lande, La Cassagne et del Bos ; le cens de cette demi part est dû à noble Jean Luquet, seigneur du lieu".

"Le 5 septembre 1486, J. La Borie, bachelier in utroque, de Sarlat acense à J. Thomas fustier à Puechaberchat (Saint-Santin-Limoges) 2 parts des 14 parts indivises du domaine de La Brunie, paroisse de Mayrac."

Le mas de La Brunie quoique situé en la paroisse de Mayrac n'appartenait pas au seigneur de Mayrac (Jean Luquet) [21].

Dès 1445 Jean Luquet, seigneur de Réveillon, l'était aussi de Mayrac. Le 31 décembre 1450 il reçut délégation expresse du vicomte pour faire établir le terrier du domaine de la vicomté [22] et le 18 octobre 1461, il fut nommé capitaine de la ville et des châteaux de Turenne et de Montvalent, à moins qu'il ne s'agisse plutôt de son fils.

En 1463 Jehan Luqueti est appelé seigneur du Chaylar et "del bastit" [23] ; ce bastit peut être Réveillon ou le Bartas (Blanzaguet) car le Bartas fut cédé en 1457 par noble Jean de Saint-Gilles à Jean Luquet qui s'y installera et entreprendra sa restauration.

En 1466 Pierre de Comborn, abbé d'Obazine, arrente à Jean Luquet seigneur de Mayrac, un terroir situé au camp des Alix et près du domaine de Réveillon [24].

Le 22 décembre 1475 à la réunion des États quercynois de la Vicomté, à Sainte-Espérie-lès-Saint-Séré, présidée par le vicomte de Turenne Annet de La Tour, étaient présents nobles hommes Jean de Miers, Bertrand de Miers seigneur de Parlan, Bozon de Floirac, seigneur de Floirac, Amanieu de Vayrac seigneur de Saint-Denis, Jean Luquet, seigneur de Mayrac [25].

Le 28 juillet 1484, au château de Turenne, en présence du vicomte et de la vicomtesse, fut signé le contrat de mariage entre Jean de Comarque écuyer, fils d'Aimeric, seigneur de Laucel (Sarladais) et coseigneur de Beyssac (Quatre-Routes Lot) et Jeanne de Maschat, fille de feu noble Annet et de Gabrielle Luquet du Chaylar. Assistaient à la cérémonie : noble Antoine de Lobrairie seigneur de Laval, noble Elie de Jouffre seigneur de Chabrignac et noble Jean Luquet seigneur de Mayrac [26].

Le 11 novembre 1486, Jean Luquet eut pour successeur en qualité de procureur général de la Vicomté et des domaines de Limeuil, Miramont et Clarence en Périgord, Antoine de Lobrairie, son gendre, seigneur de la Roque et de Laval.

Le 9 février 1487 au repaire de la Meschaussée, paroisse de Turenne "noble et honnête femme Gabrielle Luquet du Chalar, veuve de noble Annet de Maschat" fit sont testament [27]. Elle veut être ensevelie dans l'église de Turenne, chapelle Saint-Jacques, au tombeau de son feu mari en présence de 60 prêtres. Elle lègue un lit garni à l'hôpital de Turenne, elle fonde une chapellenie à Turenne, elle donne 10 livres tournois à chacune de ses servantes Jehanette et Peyrone de Félines, 40 livres tournois à sa fille Marie, 100 livres tournois à ses fils Jean, prieur de Turenne, et Armand moine à Saint-Serge d'Angers, 50 livres tournois à son fils Pierre, 100 livres tournois à sa fille Jehanne épouse de Jean de Comarque, 10 livres tournois à son père Jean Luquet du Chaylar et autant à sa mère dame Raimonde de Font-Silvestre. Elle fait son fils François Maschat seigneur de la Meschaussée son héritier général.

Par cet acte nous apprenons que Jean Luquet du Chaylar s'est marié deux fois : avant 1440 à Anne de Réveillon, fille de Guillaume, juge à Martel, et vers 1450 à Raimonde de Font-Silvestre.

Du premier lit il eut :

- *Jean II*, seigneur de Réveillon et de Mayrac,

- *Annet*, seigneur du Bartas,

- *Gillette* mariée en 1478 à Etienne Bonis, bourgeois de Martel,

- *Christophe* curé de Magnagues, puis d'Altillac (1510-1536), recteur de Mayrac (1520-1529) dont les armoiries sont sculptées à la clef de voûte de ces églises et devenues depuis 1981 le blason communal d'Altillac ; Christophe Luquet avait fondé la vicairie de Saint-Christophe à Altillac [28] en 1516.

Il eut du deuxième lit :

- *Gabrielle* alliée en 1466 à Annet de Maschat, seigneur de Bétaille [29] et par son mariage, de la Meschaussée, veuve en 1483, décédée en 1507 et inhumée dans la chapelle Saint-Jacques en l'église de Turenne aux côtés de son mari. Ils eurent deux filles, Marie et Jehanne (épouse de

Jean de Comarque) et quatre fils : Jean prieur de Turenne, Armand moine a Angers, Pierre et Francois l'aîné qui devint seigneur de La Meschaussée ; son fils cadet Jean-François, fut seigneur de Pompadour par son alliance en 1526 avec Françoise de Pompadour.

Jean Ier vécut jusqu'en 1490. Il fut le bâtisseur du château de Mayrac. Le 11 juin 1488, ce fut en sa présence place Saint-Michel (devant l'entrée de la chapelle miraculeuse) de Rocamadour que le profit de la vente des sportelles (médailles) à l'effigie de la Vierge Marie données aux pèlerins de Notre-Dame de Rocamadour fut partagé entre la famille de Valon et l'évêque de Tulle, abbé de Rocamadour. Jean Luquet y est titré seigneur de Mayrac et Réveillon. Le second témoin est Antoine Saget recteur de Rocamadour. Le mandataire de l'évêque de Tulle Denys de Bar (1472-1495) est Frère Othon, prieur du Bougairou (hameau de Lacave) et le représentant des Valon, Antoine de Valon seigneur de Thégra [30].

Le 11 février 1491 à Martel fut conclu un accord sur le territoire du Bartas, paroisse de Mayrac, entre Jean Luquet seigneur de Mayrac et Réveillon, et Gaspard de Vayrac coseigneur des lieux de Saint-Denis et Saint-Martin-de-Fargues [31].

Le 10 juin 1492, à Martel dans la maison de Lespinasse, fut passé un acte entre Étienne Bonis, bourgeois de Martel, et son beau-frère Jean Luquet "fils et héritier de feu noble Jean Luquet, seigneur de Mayrac et Réveillon" [32], au sujet du règlement de la dot consentie à Egidia (Gilette) Luquet par son père lors de son mariage avec Etienne Bonis.

Jean Luquet du Chaylar, IIème seigneur de Mayrac et Réveillon semble avoir été le fils aîné et continua la lignée des Luquet du Chaylar de Mayrac. Son frère Annet Luquet du Chaylar fut seigneur du Bartas (paroisse de Blanzaguet).

Notes

1 - E. ALBLE. *Dictionnaire ms des communes* : Gluges. Archives évêché de Cahors

1 bis - Selon l'abbé Albe, Aigline de Vassal, héritière de Vaillac, fut mariée en 1380 à Garcie Arnaud, s. de Favars en Limousin ; leur fille Fine, aurait épousé vers 1400, Bernard de Rassiols, s. de Séniergues. Selon Eugène Sol, Aigline épousa vers 1400, Bernard de Rassiols - La seigneurie de Vaillac appartenait en 1295 aux Vassal ; par achats de terre et par alliances elle passa aux Rassiols de Séniergues.

2 - Archives départementales du Lot. Fonds de Valon. Registre Arnaldi f° 87 et 88.

3 - LACOSTE. *Histoire du Quercy*, III, pp 451-455. Cahors, 1883.
Jacques Juillet, *Généalogie des Gourdon-Genouillac-Vaillac*, 1992 ; leurs armes étaient : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à 3 étoiles d'or en pal, aux 2 et 3 d'or à 3 bandes de gueules - Les Gourdon-Genouillac-Vaillac et l'Ordre de Malte*, Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte, Paris, 2000.

4 - J. JUILLET. *Les del Bosc de Castelnau,* BSEL 1976. *Catherine* eut au moins cinq enfants dont Jeanne mariée le 11 février 1474 à Nicolas de La Roque, s. de Bouillac et Ferrière et Jacquette, épouse en 1495 de Annet de Turenne, baron d'Aynac. *Matheline* eut plusieurs enfants dont Louis, abbé de Souillac ; Les Bourzolles connus en Haute-Marche au XIIIe siècle par Robert Coustin, croisé sous Saint-Louis, portaient *d'argent au lion de sable, couronné du même.*

5 - Jacquette LUQUET-JUILLET. *Madame de l'Hôpital* : Galiote I de Gourdon-Genouillac-Vaillac. BSEL C. 1979.
J. et J. JUILLET, *Les Grandes Prieures de l'Ordre de Malte*, Archistra, Toulouse, 1990.

6 - Annexe généalogique 2-A.

7 - Abbé MARCHE. *La vicomté de Turenne.* Tulle 1880.

8 - MARVAUD. *Histoire du Bas-Limousin*, 1842, II, p. 261.

9 - Abbé ALBE. "*Blanzaguet*" dans Dictionnaire des Communes du Lot.

10 - Archives Nationales T 193/48.

11 - E. SOL. *L'église de Cahors*, III, p. 149.

12 - Communication de M. Lartigaut (A.D. Lot. Archives de Blanat n° 186).

13 - Guillaume Lacoste. *Histoire Générale du Querci*, XV, 44.
A. Foissac. *La châtellenie de Creysse*, BSEL, 1939, p. 247.

14 - *Emphytéose* : bail de très longue durée ou même perpétuel consenti sous condition d'une redevance annuelle (Mario, *Dictionnaire des Institutions de la France*, p. 201, Paris, Picard, 1913).

15 - *Pagésie* : bien fonds donné à rente, à ferme.

16 - Leur contrat de mariage du 21 octobre 1445 fut passé à Fromagat, sur le chemin de Gimel à Tulle (Nadaud, *Nobiliaire du Limousin*, t. IV, p. 191).

17 - Régis ROHMER, pp. 49-52 dans Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze. Tulle, 1930.

18 - E. ALBE. *Dictionnaire manuscrit des paroisses* : "Reilhaguet" - Corso (Courson), famille connue au XIe siècle, tenant la seigneurie de Vayrac en 1298, date de l'hommage au vicomte de Turenne - Jean de Gimel, seigneur de Saint-Jal (Corrèze), oncle de la vicomtesse de Turenne, Anne Roger de Beaufort - Verneuil, famille noble à Creysse.

19 - Archives Nationales Q1 140-1, f° 348-350.

20. SERRURIER-DUBOIS, *Martel*, p. 221.

21 - Communication de M. Lartigaut : Archives Lot III E Orlhac, notaire Martel, f° 132 et 235.

22 - Archives Nationales Q1 146/26. Terrier de la châtellenie de Turenne.

23 - J.-B. CHAMPEVAL. *Glanes bas-limousines* dans BSAC XXXVI, p. 143.

24 - E. ALBE. *Possessions d'Obazine* dans Documents sur le Quercy 1911, p. 103.

25 - FAGE. *États de la vicomté de Turenne.*

26 - Archives Nationales ZZ1 495 f° 472 communiqué par Tibor Pataki.

27 - *Ibid.* f° 474.

28 - J.-B. POULBRIÈRE. *Dictionnaire des paroisses de la Corrèze*, I. 41-44.

29 - J. CALMON. *Blanzaguet et son château du Bartas* dans BSEL LXXX 1959.

30 - ALBE. Documents sur Rocamadour, p. 337.
Ludovic de Valon. *Les Valon à Rocamadour* dans BSAC XXXVIII, p. 76 ; *Les Valon de Thégra*, p. 216.

31 - Archives départementales du Lot. Liasse 1 de G. Linars notaire de Martel.

32 - *Ibid.* Liasse f° 9.

LES LUQUET DE MAYRAC [1]

Mayrac, son église et son château, ont été décrits par notre ami Jean Calmon en 1967. Je reprends son étude en la complétant.

* * *

"Le nom de Mayrac viendrait de Mayraco et rappellerait la Villa de la Mayre (de la mère) du latin *mater* [2], tandis que Jean-Baptiste Champeval de Vyers donnait au mot "Mayrac" le sens d'un pays ayant une abondance de bois [3], ce qui est vrai, en partie, de nos jours.

Le terme de Mayrac est à rapprocher de Meyrignac ou Mayrignac, village près de Rocamadour où était célébré avant le christianisme un culte à la Déesse-Mère.

Ce village est situé en Haut-Quercy entre Baladou et Saint-Sozy, mais plus près de ce dernier et à 2 kilomètres environ à vol d'oiseau.

Deux bornes milliaires subsistent au Pigeon et à Lascoux (aux environs de Mayrac) attestant la présence romaine. Près de la borne de Lascoux des tumuli fouillés ont livré des bracelets de fer de l'époque de Halstatt. Entre les bornes du Pigeon et le Lascoux, une butte elliptique (45m x 35m) entourée d'un fossé de 8 m de large sur 3 m de profondeur reste une énigme quoi que certains archéologues la datent à l'époque romaine [4].

Le village est connu dès le Xe siècle par le testament d'Adhémar, vicomte des Échelles, qui le désigne, en 930, comme étant une de ses possessions lui appartenant en Quercy. Il est dit, dans ce testament, qu'il rétablit l'abbaye de Tulle [5] ruinée par les Normands... en lui donnant les églises de Calès, de Mayronne, de *Mayrac*, le Bougairou, Creysse et son église, Mayrinhac-le-Francal, Padirac, Autoire avec leurs églises, Tauriac avec son église et bien d'autres lieux et églises [6].

En 1453, le vicomte de Turenne en était Haut Justicier et il le restera jusqu'en 1738, époque où le roi de France fera l'acquisition de cette vicomté.

Mais, dès 1453, Annet de La Tour, vicomte de Turenne, concédait au seigneur du lieu, Jean Luquet, le tiers de la justice de Mayrac [7].

Vers 1750, le roi revendit la vicomté de Turenne, dont une partie à noble et puissant messire Gabriel-Jacques de Salignac, seigneur et mar-

quis de Fénelon, lieutenant des armées du roi... déjà nanti d'une partie de cette vicomté [8].

Avant la Révolution, Mayrac dépendait de Saint-Sozy formant ainsi deux communautés de la subdélégation de Souillac et de l'élection de Figeac.

Mayrac, séparé de Saint-Sozy, fut érigé en commune par arrêté préfectoral du 22 mai 1946.

* * *

L'*église* de Mayrac, sous l'invocation de saint Martin, dépendait, avant la Révolution, de l'archiprêtré de Gignac.

D'après les anciens pouillés [9], le prieuré de Mayrac était à la présentation de l'abbé de Souillac [10] *"Priorattus de Mayraco unitus est camerariae de Soliaco vic. perp. ad praesentaônem Abbati"*. Ce prieuré était annexé à la charge de camérier ou chambrier [11]. Dans un compte de décimes de 1526, rendu en février 1532 par meistre Raymond de Domec, le prieuré de Mayrac est taxé X livres, et l'église de Mayrac à la présentation de l'abbaye de Souillac est taxée VIII livres [12].

L'église primitive romane, bâtie en gros blocs de pierre, ne comprenait que deux travées avec chevet plat. Elle était rectangulaire et orientée normalement : levant-couchant. Du côté nord, elle était éclairée par une belle ouverture romane aujourd'hui obstruée en partie.

À la travée formant le chœur fut accolée, à une époque plus récente, sur le côté gauche, une chapelle dédiée à saint Martin, patron de la paroisse, aujourd'hui à saint Joseph. La construction de cette chapelle boucha, de façon regrettable, la partie basse de l'ouverture romane.

L'entrée du sanctuaire était anciennement sur la façade nord.

Lorsqu'on avait franchi le portail, on se trouvait sur un palier [13] surélevé de la hauteur de deux marches par rapport au sol de l'église, comme d'ailleurs de nos jours.

La balustrade qui orne le palier était primitivement dans le chœur et servait de table de communion à la manière de celle que l'on voit dans l'église de Blanzaguet. Toutes les deux furent l'œuvre de la même famille : les Luquet Du Chaylar.

Au XVe siècle, époque de la construction du château, l'église fut considérablement agrandie par les soins du seigneur du lieu : Jean Luquet du Chaylar.

C'est alors qu'une troisième travée, moins haute, fut ajoutée au levant, et en même temps une chapelle latérale fut bâtie, au nord, chapelle qui devint seigneuriale puisqu'on y voit sur la clef de voûte, comme

d'ailleurs sur la clef de voûte du chœur, les armoiries du bâtisseur, Luquet Du Chaylar : *"D'azur, au loup rampant d'or ; au chef, cousu de gueules chargé de trois molettes d'or"* [14].

Le chœur actuel est à chevet plat ; les deux travées et les deux chapelles de gauche ont leurs voûtes en croisées d'ogive alors que la chapelle de droite, dédiée au Sacré-Cœur, est tout simplement voûtée et de construction récente (XIXe siècle).

Un arc doubleau, dont la base repose sur le mur épais de l'ancien chevet, sépare le chœur de la nef.

Les nervures du chœur s'appuient sur des colonnes tandis que celles de la nef et des chapelles latérales sont supportées par des culots dont deux à figures humaines dans la chapelle seigneuriale.

L'autel majeur est en marbre et date du siècle dernier et les vitraux aux beaux coloris ont été nouvellement posés.

Le chœur est éclairé par une large fenêtre ornée d'un vitrail moderne représentant saint Martin partageant son manteau avec un pauvre peu vêtu.

La nef reçoit le jour à droite, par un vitrail en grisaille.

Dans la chapelle seigneuriale comme dans le chœur on constate des traces de litre.

De l'ancien retable, il ne reste que deux cadres de style Louis XIII dont les toiles rappellent saint Michel terrassant le dragon et saint Pie V pape (?). Deux autres toiles reproduisent les portraits de saint Martin, saint Jacques et saint Joseph.

Du chœur on accède dans la sacristie accolée à la chapelle seigneuriale.

Le mur pignon a reçu deux ouvertures campanaires au XVe siècle ; elles sont l'œuvre de la famille Du Chaylar.

Au-dessus, dans le mur pignon a été aménagée une niche abritant une statue en terre cuite peinte de saint Martin, patron de la paroisse.

L'église possède un superbe plat des Âmes en cuivre armorié. L'écu peut se lire : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'or, au palmier terrassé de sinople ; aux 2 et 3, d'azur, au château d'argent,* surmonté d'une couronne de comte [15]. L'écu est posé sur un cartouche, encadré de deux palmes liées par un ruban.

Parmi les ecclésiastiques originaires de Mayrac est à signaler le 6ème doyen de l'abbaye de Carennac, Hugues de Mayrac qui dirigea le monastère bénédictin de 1337 à 1342 [16].

Au matin du 6 septembre 1654, l'église reçut la visite du vénérable Alain de Solminihac, évêque de Cahors. L'après-midi de ce même jour, l'évêque se rendit à Martel où il confirma, et le lendemain il était à Rocamadour [17].

Voici quelques noms de prêtres ayant desservi l'église de Mayrac :

1315 : Raymond Castel ; 1321 : Guillaume Magistre (11 mai) ; 1529 : Christophe de Chaslar ; Louis de Chaslar ; 1540 : Jean de Chaslar...

1926 : Gilbert Varlan que nous avons bien connu. Il fut curé de Mayrac pendant 50 ans. Nous assistâmes à son jubilé et à ses obsèques en 1976.

* * *

Le château de Mayrac a été bâti dans la deuxième moitié du XVe siècle.

C'est Jean Luquet, seigneur de Mayrac et de Réveillon, qui le fit construire lorsqu'il reçut du vicomte de Turenne la permission de "bâtir un château avec fossés et fortifications sous la réserve d'un hommage avec serment de fidélité".

Ce château comprend deux corps de logis en équerre nord-sud et est-ouest.

Une tour ronde à demi engagée relie ces deux corps de bâtiments rectangulaires.

La porte d'entrée est au bas de la tour, ses montants sont moulurés et reposent sur des bases prismatiques.

La porte est surmontée d'une accolade et d'un fronton orné de fleurons accompagné de chaque côté de pilastres dans le goût du siècle.

Dans le fronton, des armoiries affreusement mutilées reproduisent, sans contestation possible, les armoiries du bâtisseur, c'est-à-dire celles que l'on voit, très bien conservées, dans la chapelle seigneuriale et dans le chœur de l'église.

Presque toutes les ouvertures, tant au nord qu'à l'est et qu'à l'ouest, sont en accolade et certaines sont à meneaux sans sculptures ; seules les ouvertures de la tour n'ont qu'une seule traverse.

L'escalier à vis de la tour, avec ses soixante-neuf marches, dessert les trois étages.

Les pièces ne sont pas nombreuses, en revanche elles sont grandes. Toutes sont ornées de cheminées en pierre sans ornement ni moulure ; cependant, la vase salle du premier étage (bâtiment nord) renferme une bien belle cheminée au manteau large sur lequel ont été sculptés trois écus relativement bien conservés et posés en fasce.

Au centre, les armoiries des Luquet : *"D'azur au loup rampant d'or, à la bordure engrêlée de gueules, chargée de trois étoiles d'or"*.

A gauche : "Parti, comme ci-dessus, *qui est de Luquet* ; au 2, d'azur, au lion rampant d'or, *qui est de Lestrade* (alliance de 1475)".

A droite : "Parti, au 1, les Luquet, comme ci-dessus ; au 2, coupé : au 1, de gueules, à deux chèvres passantes d'argent superposées, *qui est de Thémines* (alliance de 1513) ; au 2, d'azur, au lion d'or, *qui est de Lestrade* (alliance de 1475).

Au même étage, dans le bâtiment sud, une vaste salle avec plafond à la française a, en guise de parquet, un carrelage de briques blanches formant des dessins géométriques.

Le château est entouré d'une terrasse à l'ouest et au sud, d'où la vue, sur la campagne verdoyante, est étendue et reposante".

* * *

Noble *Jean Luquet du Chaylar*, seigneur de Mayrac et de Réveillon, capitaine de Turenne et de Montvalent présenta l'hommage de ses biens au vicomte de Turenne, le 11 février 1493. Ce n'était plus Annet de La Tour d'Olliergue mort en 1489, ni son fils François (1489-1492), mais son fils cadet Antoine (1492-1520).

Jean II y démontra que son père avait acheté de Pierre Vernhe (de Collonges), comme héritier de Hugues et Bérald de Mayrac, ce qu'il avait dans les paroisses de Blanzaguet, La Treyne, Belcastel, Saint-Sozy ; et dans le bailliage de Martel à Aimeric de Courson (de Vayrac) les biens appelés Veyrazet (châtellenie de Montvalent) par échange de Jean de Saint-Gély, seigneur de Saint-Geniès au diocèse de Sarlat, une part de l'hoirie de Raymond de Verneuil située en la paroisse de Blanzaguet par achat des biens de Guillaume Taillefer (de Gluges) en la châtellenie de Montvalent [18].

Le 6 mai 1499 "Jehan Luqueti du Chaslar" hommagea pour Mayrac et Réveillon à l'évêque de Tulle, seigneur abbé de Rocamadour [19].

Cette même année, le 5 septembre, Jean II recevait par voie d'échange, du vicomte Antoine, la terre, mandement et juridiction de la Millière dans son intégralité et lui rendait Mayrac [20]. Cette transaction n'eut pas de suite sans doute pour la raison suivante : le territoire de la Milhère échut à Gilles de la Tour, protonotaire apostolique, qui en fit donation à sa sœur, dame Françoise de La Tour lors de son mariage en 1500 avec noble Jacques de Castelnau seigneur de Jalognes [21]. La châtellenie de la Millière comportait obligatoirement un château [22] qui ne peut être que Grugnac, dont le domaine est à cheval sur le ruisseau de la Millière. À la mort de Françoise de La Tour, elle passa sous la suzeraineté des barons de Castelnau jusqu'à la Révolution, à l'exception du château de Grugnac qui resta au vicomte de Turenne jusqu'en 1738.

Il est curieux de noter que Jean II faillit posséder Grugnac en 1499 [23].

Jean II demeura à Mayrac. Par acte du 25 décembre 1500 qui annulait l'échange Mayrac-La Millière, le seigneur de Mayrac restait le bayle de Mayrac avec la moitié des émoluments de la justice, haute, moyenne et basse ; il était autorisé à avoir un greffier. Le vicomte lui cédait une rente que lui devait Christophe Luquet du Chaylar, curé d'Altillac. Le seigneur de Mayrac recevait le droit de passer la Dordogne à pied ou à cheval sans payer de taxes aux ports de Montvalent, Creysse et Gluges. Noble Jean de Luquet cédait au vicomte ses droits sur Rambert et des bornes seront placées au lieu dit " las tres peiras" entre Mayrac et Rambert sous l'arbitrage du seigneur de Miers et du notaire Jean Montfort [24].

Lors du dénombrement des biens en 1504 pour le ban et l'arrière ban, noble Jean Luquet, seigneur de Mayrac déclara :

Mayrac où il a 60 livres de rente, le labourage de 2 paires de bœufs, 15 à 20 setérées de bois, 3 journaux de pré, 20 journaux de vignes et 1 petite maison ; il est bayle perpétuel de Mayrac pour le vicomte de Turenne et a la moitié des émoluments de justice, soit 4 livres.

À *Martel* 2 setiers de velle sur une maison.

À *Creysse* 2 journaux de prés.

À *Turenne* 1 vigne et 3 charges de vin.

Au *Causse de Montvalent* 1 métairie de 2 paires de bœufs.

Le repaire de *Réveillon* avec maison, jardin, vignes, prés, bois, le labourage de 2 paires de bœufs et les juridictions moyenne et basse.

Les Broas (Lasbros, commune d'Alvignac) avec 5 charges de blé et 15 sous.

A *Rocamadour* 1 maison louée 3 évus (à 27 sous 6 deniers) [25].

Jean II épousa en 1475 Henriette de Lestrade de Floirac et d'Agude (repaire rendu célèbre par la défense contre les Anglais qu'y organisa en 1352 Marguerite d'Agude, fille d'Etienne de Lestrade mariée 3 fois, félicitée par le roi de France [26]). Elle lui donna quatre enfants : *Antoine* qui suit, *François* seigneur de Réveillon, prieur de Floirac (1553-1555), *Pierre* uni en 1515 à Hélène de Valon (de Thégra) fille de Pierre et Marguerite de Saint-Exupéry [27] et *Louis* Luquet prieur de Mayrac en 1529 à la résignation de son oncle Christophe et qui le restera jusqu'en 1550 où son cousin Jean du Chaylar du Bartas lui succédera.

Il semble bien que l'on doive la restauration de l'église Saint-Martin de Mayrac à Christophe et Louis qui furent prieur de Mayrac de 1520 à 1550.

Antoine Luquet du Chaylar (20 avril 1477-1557) seigneur de Réveillon et de Mayrac, hommagea ses terres le 21 janvier 1520 au vicomte François II de La Tour [28].

Par contrat passé le 2 mai 1513 devant Pierre Gatinhol, notaire à Nozac, il ratifia une promesse de mariage avec demoiselle Marguerite de Thémines, dite *la jeune*, fille de feu noble et puissant seigneur Guillaume de Lauzières-Thémines, coseigneur des seigneuries et baronnies de Thémines, Cardaillac, Gourdon, Belfort et Cesteyrols et seigneur des baronnies de Villeneuve et de la Bouriane, et de Séverine d'Ebrard de Saint-Sulpice. Le mariage eut lieu le 26 novembre 1513 ; les futurs étaient assistés, Antoine du Chaylar de son père et Marguerite de Thémines de son frère Louis, fils aîné et héritier de Guillaume de Thémines [29].

Marguerite de Lauzières-Thémines, dame d'Artis (Senaillac-Lauzès) apporta en dot à son époux ce fief d'Artis qui sera racheté en 1552 par Antoine d'Ebrard de Saint-Sulpice pour 5000 livres tournois [30].

En 1533, Antoine Lachièze, curé de Blanzaguet, vendit à noble Antoine du Chaylar un pré sis sur la châtellenie de Creysse.

Le 5 janvier 1534, Pierre de Linars procureur d'office de Bretenoux transigea pour lui et son frère Jacques de Linars, licencié es-lois, avec noble Antoine du Chaylar seigneur de Mayrac et Réveillon [31].

La même année un échange eut lieu entre Antoine du Chaylar et son cousin Raymond seigneur du Bartas, lequel donna une rente due par le seigneur de Salgues, noble Pierre de Tanes, contre une rente sur le moulin de Briance.

De l'union d'Antoine Luquet du Chaylar et Marguerite de Thémines naquirent 6 enfants :

1. *Foulques* du Chaylar, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1552 [32] qui a laissé trace de son séjour au château de Merle dans la chapelle de la Compagnie de Saint-Léger par un écu sculpté portant les armes des Luquet [33].

2. *Louis* qui suit.

3. *Madeleine* qui épousa en 1550 noble François de Tanes, seigneur de Salgues (près Alvignac). Le château de Salgues est situé en face du repaire, aujourd'hui ferme, de Réveillon. C'était un fief des Castelnau, barons de Gramat dont la famille de Salgues avait reçu l'investiture. Le personnage le plus remarquable de cette famille fut Raymond de Salgues, contemporain de l'évêque Jean de Réveillon, docteur es-lois, chanoine de Paris et professeur à l'Université, appelé à la cour d'Avignon, promu évêque d'Elne en 1357, archevêque d'Embrun en 1361, enfin patriarche d'Antioche (1364-1375). La seigneurie de Salgues passa par alliance aux Bormes, puis aux Tanes [34].

François de Tanes, seigneur de Salgues, hommagea en 1551 au vicomte de Turenne pour le domaine noble de Belveyre (tour, maison, garen-

ne) en la paroisse de Montvalent, sur le chemin des Fieux à Gluges qui était la dot de sa femme Madeleine du Chaylar ; ce domaine avait été acquis par Jean Luquet, seigneur de Réveillon, de N. de Creysse [35]. De même en 1600, dans un nouvel hommage, son gendre Jean-Jacques présenta le domaine de Veyrazet, paroisse de Montvalent, acquis du seigneur de Mayrac et Réveillon, noble Antoine du Chaylar, par François de Tanes en 1566 [36].

De leur mariage Madeleine du Chaylar et François de Tanes eurent Antoinette qui suit et *Françoise*, alliée en 1594 à Étienne du Solier seigneur du Teil, dont Marie du Solier épouse en 1630 de Joseph Lachièze, bourgeois de Martel. *Antoinette* de Tanes se maria en 1589 avec Jean-Jacques de Plas qui devint seigneur de Salgues et fonda la lignée des Plas de Tanes, par leur fils aîné François allié à Jeanne de Calvimont, "la belle vieille" chantée par le poète académicien François Maynard ; leurs filles furent Anne de Tanes qui épousa en 1624 Jean de la Forestie (Brive), petit-fils de Jean et d'Antoinette de Juyé [37], et Jacquette de Plas de Tanes mariée en 1615 à Jean de Griffolet, seigneur de la Borie, d'où les Griffolet-Cosnac.

4. *Jean* qui assista sa belle-sœur Catherine de la Queuille, veuve en 1556, jusqu'au mariage de sa fille *Balthazare*, dotée de Mayrac en 1576 pour son alliance avec Jacques Maschat seigneur de la Meschaussée, et quitta le Quercy-Turenne pour les domaines du vicomte de Turenne en Nivernais.

5. *Antoinette* mariée une première fois en 1540 à noble Jean de Miers, seigneur de Miers et Marcillac-la-Croze, dont elle eut *Gui*, chevalier des ordres du roy, qui assista en qualité de témoin au mariage de sa cousine germaine Françoise de Tanes avec Etienne du Solier en 1594 [38], et *Claire* alliée à Flotard de la Roque-Bouillac qui fit les barons de Miers [39]. La petite-fille de Claire, Gabrielle, s'allia à François de Lentilhac, fils de François et de Marguerite d'Aubusson (du Monteil-au-Vicomte) qui devint baron de Miers en 1613.

Veuve de Jean de Miers, Antoinette s'unit le 22 octobre 1553 au château de Réveillon, à Gabriel de Rodorel, seigneur de Conduché. À cette occasion, et en plus de sa dot, elle reçut de son père "4 robes de damas, 3 devants de cottes de velours et 2 chaperons de velours" et de son futur époux la jouissance en survie de sa maison noble dans Saint-Cyr. Elle testa au château de Conduché le 23 janvier 1598 et demanda que son inhumation se fît en l'église de Saint-Cyr "en présence de 13 pauvres habillés de drap blanc portant chacun une torche allumée" [40]. Les Rodorel devinrent seigneurs de Seilhac (Corrèze) par le mariage de Charles, le 13 juin 1672, avec Léonarde Juyé de Seilhac [41].

6. *Claude* qui épousa Jean de Phelip, seigneur de Saint-Viance dont elle eut 10 enfants. L'aîné François de Phelip s'alliera en 1602 à Catherine d'Aubusson fille d'Annet, seigneur de Vilhac et Miramont dont il aura, entre autres : Antoine, époux de Marguerite de Chabannes, Charles et Antoine chevaliers de Malte, Jean l'aîné, baron de Saint-Viance, allié en 1635 à Marie Henriette de Lostanges de Saint-Alvère (Périgord), tige des marquis de Saint-Viance et des marquis du Saillant, et qui eut : *Jean*, abbé de Beaulieu-sur-Dordogne, *Jean* maréchal des galères de Malte puis grand prieur d'Auvergne et *Louis*, maréchal de camp des Armées du Roy, gouverneur de Cognac (1643-1726) dont une fille épousa le marquis du Saillant grand sénéchal du Limousin [42].

Louis Luquet du Chaylar, fils d'Antoine, épousa en 1548 Catherine de la Queuille (Auvergne) fille de Jean [42 bis], seigneur de Florac, Château-Gay, Giat, et d'Isabelle de Bourbon-Busset (elle-même fille de Pierre et de Marguerite d'Alègre). Il mourut avant 1556, date d'un acte de reconnaissance en faveur de sa veuve, tutrice de leur fille Balthazare ; à cet acte était présent Jean Luquet, frère cadet de Louis et sans titre seigneurial. Il est vrai que leur père vivait encore comme en témoigne le document suivant :

"Il y eut cette année (1556), au couvent des Fieux une assemblée des principaux nobles du Haut-Quercy, au sujet d'une enquête qui y fut faite pour la réception d'Antoine de la Tour dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, devant deux chevaliers de cet ordre, frères François de Tannes, dit de Salgues, commandeur de Burgnal et Antoine de Lestrade de Floirac. Cette enquête ordonnée par le grand prieur de Toulouse, fut à l'avantage d'Antoine de la Tour car Antoine du Chaylar, petit-fils de Jean Luquet du Chaylar, dont nous avons parlé ailleurs, alors âgé de quatre-vingts ans, écuyer et seigneur de Réveillon, ayant été prié de déposer ce qu'il savait sur la famille dudit la Tour, affirma avec serment qu'il était fils de Gilles de la Tour, seigneur de Limeuil et de Marguerite de la Cropte, dame de Lenguais, mariés, et petit-fils d'Annet de la Tour, vicomte de Turenne" [43].

À partir de 1556 plusieurs actes démontrent que le cadet Jean Luquet ("sans terre") assura la gestion des seigneuries de Réveillon et de Mayrac jusqu'au mariage, le 6 décembre 1576, de sa nièce *Balthazare du Chaylar* avec Jacques Maschat seigneur de la Meschaussée, Lacoste, Pompadour et Lasvaux (Cazillac) .

Catherine de la Queuille testa le 17 décembre 1605 devant Cayx, notaire à Martel [44] ; elle avait donné en dot Mayrac et Réveillon à sa

fille [45]. Balthazare représentait l'ultime génération des Luquet de Mayrac : elle emportait tout avec elle pour son époux.

Jean Luquet quitta Mayrac pour le Nivernais où le vicomte François I de la Tour d'Olliergues était décédé à Donzy après avoir légué, le 28 février 1493, ses chevaux à Antoine de Vertollec châtelain d'Olliergues. Les Vertollec et les Luquet tenaient leur souche familiale à Olliergues.

En 1580 un acte de reconnaissance est passé en faveur de Jacques de la Meschaussée par Balthazare du Chaylar, dame de Mayrac. Après la mort de sa femme en 1628, Jacques de La Meschaussée vendit Réveillon aux Plas de Tanes, ses cousins par les Luquet du Chaylar .

En 1679 ce fut le marquis de Salignac, Henri Joseph de Fénelon, qui fit l'hommage de Mayrac au vicomte de Turenne [46].

Jacques de la Meschaussée et Balthazare du Chaylar avaient eu 3 enfants [47] :

Jacques époux en 1625 de Diane de Sourouette de Haldo, dont Diane de la Meschaussée alliée en 1671 au demi frère de l'archevêque de Cambrai, Henri-Joseph de Fénelon, marquis de Salignac, sans postérité. La seigneurie de Mayrac passa à son neveu Gabriel-Jacques (1688-1746).

Pierre le cadet épousa en 1636 Louise de Bocquet, d'où les Meschaussée-Pompadour.

Madeleine de la Meschaussée se maria en 1603 à Louis-Marc de la Grange-Rouffilhac, fils de Pierre, chef huguenot tué dans une embuscade en 1580 et de Jeanne de Valon prise de force à Thégra en 1577 pendant les guerres religieuses (elle-même fille de Gilles et Marie de Genouillac-Vaillac) [48]. De ce mariage provinrent les Lagrange-Rouffilhac et les Dunoyer de Segonzac (alliance d'Henriette de la Grange-Rouffilhac et de Jean Jacques Philippe Dunoyer de Segonzac en 1775).

Gabriel-Jacques de Salignac, marquis de Fénelon, ambassadeur en Hollande, hommagea la seigneurie de Mayrac au roi en 1740. Son fils François-Louis (1722-1776) lieutenant général des armées, la légua à sa fille, Charlotte-Adélaïde de Salignac qui épousa en 1776 Charles Bouquet de Surville, marquis de Campigny ; sans postérité, ils vendirent en 1785 Mayrac et ses dépendances, évaluées à 13200 livres [49], à Pierre de Lachèze-Murel écuyer, conseiller du roi au Sénéchal de Martel, puis président du Conseil Général du Lot sous Napoléon I et anobli par Louis XVIII en 1815.

Notes

1 - Annexe généalogique 1-B.

2 - Abbé F. Lacoste, Origine des noms de lieux quercynois. Bibliothèque de Cahors, Ms. 100.

3 - J.-B. de Champeval de Vyers, *Le Haut Quercy féodal et religieux*, p. 187, Cahors, 1898.

4 - Bull. Soc. Etudes Lot, t. XLVI, pp. 38-45.

5 - Un de ses fils, Ebles, était abbé régulier de Tulle.

6 - Guillaume Lacoste, *Hre Gle du Quercy*, I. 362, Cahors, 1883.

7 - J.-B. de Champeval de Vyers, op. cit.

8 - Notamment Lasvaux (1699), Sarrade (1745), Gluges (1745) [droit de bac].

9 - Pouillé Alliot (1648) et pouillé Dumas (1679), Bibl. munic. Cahors, Fonds Greil, 148.

10 - Guyon de Maleville, *Esbats sur le Païs de Quercy*, Cahors, 1900.

11 - Edmond Albe, "Notice historique sur l'abbaye de Souillac", *Bull. paroissial*, Cahors.

12 - Longnon, pouillé du diocèse de Cahors, Paris, 1877.

13 - Lors des offices, les hommes se tenaient sur ce palier.

14 - Le nom de Luquet est porté durant le XVe siècle en Quercy, mais, au cours de la première moitié du XVIe siècle il disparaît et n'est conservé que celui de Du Chaylar.

15 - Il s'agit probablement des armes anciennes des Lobrairie : Antoine de Lobrairie, seigneur de la Roque (XVe siècle) qui succéda à Jean Luquet comme procureur général de la Vicomté (cf. J.J., *Les Laval de Lobrairie du Quercy Turenne en Russie*, Lemouzi Tulle, 1990-1991).

16 - Chanoine Ed. Albe, *Le Prieuré Doyenné de Carennac*, p. 108, Brive, 1914. Arch. Vat. Reg. Aven, XI, fol. 110 V.

17 - Chanoine Serrurier-Dubois, *Martel*, p. 169, Martel, 1927.

18 - Archives Nationales Q1 146/1 f° 48, 146/2 f° 61, 146/3 f° 19.

19 - Archives du Lot F. 486.
Champeval de Vyers, *Cartulaire de Saint-Martin de Tulle*, BSAC IX, p. 444.

20 - Archives Nationales Q1 146/11 f° 16.

21 - Archives Nationales K. 1167 n° 1/5 ; J. Juillet, *Les 38 barons de Castelnau*, 1971.

22 - F. Pressouyre. *La Millière* BSEL XCII 1971, p. 127.

23 - Ma monographie *"Les Verdal de Grugnac"*. B.S.E.L., 1988.

24 - Albe. Dictionnaire manuscrit des paroisses : Mayrac. Transaction du 29 décembre 1500.

25 - L. d'Alauzier. Le dénombrement de 1504 en Quercy f° 77, BSEL CV, 4, p. 234.

26 - Voir mes *Esquisses historiques des communes du Haut Quercy* : Floirac.

27 - L. de Valon. *Les Valon de Thégra*, p. 238, Cahors, 1923.

28 - Archives Nationales R/2/473/52 Vicomté de Turenne (texte latin, in f° 3 pages). Copie Biblio. BSAC Brive (Archives de la vicomté).

29 - A.D. du Lot, F. 433 - Général comte de Mitry, *Généalogie des Lauzières-Thémines* p. 30, Moulins 1923.

30 - Greslé-Bouignol. *Actes de Figeac* : Caniac, BSEL 1970, 3, p. 98.

31 - A. Foissac. *Les Linars* BSEL LV, 4, p. 376. - Archives de Briance et L. de Veyrrières, *Incendie du château de Maniol* à Tauriac BSAC XIII 3, p. 286.

32 - Vertot. *Histoire de Malte* T. VII : Chevaliers de la langue de Provence, Paris, 1772. Marquessac, *Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem* (1290-1866), Bordeaux, 1866.

33 - E. Bombal. *La châtellenie de Merle* 1884, p. 12.

34 - E. Albe. *Eglises disparues*, p. 25.

35 - Archives Nationales Q1. 151/3.

36 - Archives Nationales Q1 146/f° 184.

37 - J. Juillet. *Essai généalogique sur les Juyé*, Lemouzi, Tulle, 1971.

38 - J.-B. de Champeval de Vyers. *Dictionnaire des familles nobles Corrèze*. II. 460, Tulle, 1913.

39 - Esquisse généalogique : Miers-La-Roque-Bouillac dans *Seigneurs et Dames de Montal*. Rodez, 1988 - *Généalogie des Lentilhac*, Bull. Maurice Dayras, Aubusson, 2000 : En 1786 Jean-Louis de Lentillac, marquis de Gimel, vicomte de Monteil-au-vicomte, mestre de camp de cavalerie, nommé par le roy maire d'Aubusson (4.11.1765), y résidait au château Saint-Jean ; en 1792, après avoir perdu son fils officier aux dragons de Noailles, il fut inhumé en l'église Saint-Jean. Les Lentilhac d'ancienne chevalerie, connue à Figeac, portaient *de gueules à la bande d'or.*

40 - J.-B. de Champeval de Vyers. *Dictionnaire des familles nobles Corrèze* I. 330 et 335.

41 - J. Juillet. *Essai généalogique sur les Juyé*, 1971.

42 - Jougla de Morenas. *Grand Armorial de France* t. V, p. 272.
J.-B. Poulbrière. *La dernière maison de Saint-Viance* dans Bulletin de Tulle 1888, p. 352.
J.-B. Champeval de Vyers. *Dictionnaire des familles nobles de Corrèze*. II, p. 464.

42 bis Jean de la Queuille était le neveu de François de la Queuille et de Marguerite de Castelnau-Bretenoux, et le cousin germain de leurs filles Françoise de la Queuille, épouse de Galiot de Genouillac, Grand Ecuyer de France en 1526 et Gabrielle de la Queuille, Grande Prieure (1528-1540) de l'Ordre de Malte à l'Hôpital-Beaulieu. Jean et Isabelle eurent une autre fille Marguerite qui se maria à Evaux avec Claude de La Roche Aymon († 1556) - J. Juillet, *Templiers et Hospitaliers en Quercy*, Cahors, 1999.

43 - Guillaume Lacoste. *Histoire Générale du Quercy* t. IV, p. 106.

44 - Archives du Lot B. 1284.

45 - Archives du Lot F. 463.

46 - Etat des fiefs avant la Révolution BSAC II, 2.

47 - Annexe généalogique 2-C : les Maschat de la Meschaussée et les Salignac-Fénelon.

48 - Ludovic de Valon. *Les Valon de Thégra*, 1923, pp. 261-263.

49 - A.D. du Lot B 1345 et 1398.

LES LUQUET DU BARTAS

Le Château de Bartas est situé dans la commune de Blanzaguet. Notre ami Jean Calmon, conservateur de la Bibliothèque de Cahors, a écrit sur Blanzaguet et le Bartas un article publié dans le Bulletin de la Société des Études du Lot (t. XXX, 1959) que je reprends en le complétant du résultat de mes recherches.

En face du village de Meyraguet et du château de Belcastel (rive gauche) se découvre le village de *Blanzaguet* au flanc d'une colline rocheuse à étage et creusée de cavernes sur la rive droite de la Dordogne. Il est très ancien puisqu'au temps des Gaulois il était le plus important passage à gué de la Dordogne (de Mayra-gué à Blanza-gué).

Entre Blanzaguet et Martel subsiste un antique chemin passant par le Mas de la Croix (Malecroix aujourd'hui) et Gabales ; le roc des Monges à 150 m à pic au-dessus de la Dordogne offre un panorama exceptionnel.

Près de Blanzaguet furent habitées de l'époque de la Tène jusqu'au Ve siècle de nombreuses grottes : Crozo bastido, Aux églises, le Bourgnetou (long. 60 m) où furent découverts, en 1910 par A. Viré et en 1960, des fragments de poterie ornée, des silex, des fibules, un collier d'ambre et sur les parois des traces noires de dessins de rennes et d'une main d'homme. Dans la petite caverne de Roc Coulon furent trouvés un squelette et un vase de l'époque de Halstatt.

Au VIe siècle, Blanzaguet est mentionné dans la Vie de saint Didier [1] : *"... ex praedio ecclesiae Blandiacense quod adjacet fluvio Dordoniae..."*. Cette église desservait le premier couvent de femmes connu en Haut-Quercy [2].

Le nom de Blanzaguet serait un diminutif de Blanzac qui signifie racine ; et en bas-latin *Blanda* pour *Branda* rappelle un lieu couvert de broussailles [3]. Or ce lieu était couvert de quantités de ronces, où l'on ne circulait que grâce à de petits sentiers dont certains étaient même impraticables aux chevaux. Les fonds escarpés étaient couverts de rochers et les parties basses, par suite des débordements et des inondations de la Dordogne, se trouvaient remplies de gravier, d'enfoncements, d'excavations, d'inégalités de terrains, alors que d'autres parties étaient recouvertes par les alluvions du fleuve principalement sous le Bartas [4].

La Dordogne capricieuse changea souvent de lit, formant parfois plusieurs bras ; c'est ainsi que se forrna l'île de la Borme [5] qui séparait

Blanzaguet du village de Lacave [6]. Toutes ces modifications du sol devaient naturellement provoquer des procès entre les propriétaires des terrains riverains.

Tout l'entour du village n'était constitué que de terres incultes, tant sur les fonds supérieurs qu'inférieurs, lesquels ne furent vraiment défrichés que dans le cours du XVIIe siècle [7].

Cette communauté, qui est une annexe du village de Pinsac depuis 1801, faisait partie, avant 1738, de la Vicomté de Turenne, formant une paroisse sous l'invocation de Saint-Germain [8], et dont le Vicomte suzerain avait la Justice [9].

On lit dans le Pouillé qui appartient à une vieille famille de notaires de la région (1637) : *"Blansaguet. St Germain de Blanzaguelo, ord. claramontis non conventualis ord. S. Benedicti"* [10].

Blanzaguet possédait un prieuré de Bénédictines, lequel est mentionné dans une Bulle du 5 mars 1311 [11] qui révèle sa dépendance directe du souverain Pontife Clément V (Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux) [12], La chapelle de St-Sozy lui avait été rattachée au XIIe siècle. Le domaine de l'Estella appartenait à la prieure.

En 1479, c'est-à-dire après la guerre de Cent ans, il dépendait de l'Abbaye de Brageac, située dans le canton de Mauriac, en Auvergne [13]. Plus tard, vers, 1695, il aurait été uni à l'Abbaye de Ligneux, au diocèse de Périgueux.

Ce prieuré était gouverné par une prieure qui jouissait des privilèges de présenter à l'investiture de l'Évêque le curé et de lever la dîme [14].

Dans la liste des bénéfices de l'Évêché de Cahors donnée par Guyon de Maleville, le Prieuré de Blanzaguet est cité comme étant à la présentation de la Prieure et taxé pour quatre livres [15].

Voici quelques noms de prieures :

1470 Antonia de Veilhan ; 1479 Antoinette de Toucheboeuf ; 1489 Madeleine de Toucheboeuf ; 1500 Léone de Payrac ; 1514 Marguerite de Payrac ; 1612 Françoise de Jugeals ; 1664 Y. de Cavaniac ; 1673 Hélène de Jugeals ; 1699 Dame Marie de Charon ; 1704 Anne de Saint-Gilion ; 1757 Elisabeth Courtet de Gramont ; 1761-1767 Madame du Maine, par brevet royal [16].

Parmi les curés qui portaient le titre de "prieur" de Blanzaguet, sont connus :

1439 Pierre de Massalve, Jean Malet ; 1515 Jean Lachieze, junior ; 1638 Pierre Varaigues ; 1650 N. Portalis ; 1706 Léon Merquès 1725 ; 1720 Gaubert Roche ; 1741 Étienne de Lajugie ; 1748 Étienne Charlanes ; 1750-90 Guillaume Charlanes dr. en théologie.

Dans le compte rendu d'une déclaration faite à la veille de la Révolution par Guillaume Charlanes, on lit :

"Ce jourd'huy 29 janvier 1790, ont comparu par devant nous Étienne Fornier, conseiller du roi, doyen au Sénéchal de Martel, M. Guillaume Charlanes, prêtre, curé de la paroisse de Blanzaguet, qui nous a dit que pour se conformer au décret de l'Assemblée du 18 novembre 1789, déclare posséder :

1° un presbytère fourni par la paroisse avec une écurie et un jardin, le tout contigu et de la contenance en tout d'environ une quartonée, mesure de Martel ;

2° il jouit de sept cents livres ;

3° il jouit de plus d'une quartonée du champ de la prieure pour les mêmes dépenses de l'église qui, frais de culture ôtés, ne donne que six livres de produit. Sur quoy il faut déduire annuellement 24 livres :

1) pour l'entretien de la maison, écurie, portail d'entrée ou mur de l'entour du jardin ;

2) vingt-neuf livres onze sols de décimes ;

3) six livres de capitation.

Et à led. comparant affirmé par-devant nous la susd. déclaration véritable n'avoir trouvé dans led. presvitaire autre meuble ni effets qu'un mauvais buffet et qu'il net point venu à sa connaissance qu'aucun papier ni mobilier dépendant dud. Bénéfice ayant été soubstraits par luy ni par autruy depuis qu'il en est en possession. De tout quoy, led. comparant nous a requis acte que nous luy avons concédé et a signé avouc nous Fornier.".

CHARLANES, *curé* [17]

* * *

L'église romane du prieuré dédiée à saint Germain possède un chœur préroman. Les chapiteaux de facture fruste dont deux figurant le péché de luxure, ornent le haut des colones de la nef. Sur le tableau du maître-autel sont peints saint Germain et saint Caprais patron secondaire.

De la fin du XVe siècle, époque où les Luquet du Chaylar devinrent seigneurs et furent inhumés dans l'église, datent une statuette en bois d'une *Vierge à l'enfant* et une belle chaire à panneaux sculptés. La cloche dans le clocher est de 1670.

Une chapelle latérale (côté Épître) a été construite au XIXe siècle par les Delpech de Miremont.

Quant aux bâtiments du prieuré, il est difficile de déterminer leur emplacement avec exactitude, le cimetière actuel entourant l'église.

* * *

Comme les villages voisins (Montvalent, Creysse, Pinsac), Blanzaguet fut dévasté à l'époque de la Guerre de Cent ans. Ce n'est que vers le milieu du XVe siècle que des émigrants, venus d'Auvergne avec les Luquet vinrent combler les vides ouverts par la guerre [18].

En 1700, d'après Champeval, ce bourg viscontin comprenait 23 maisons : cinq au mas del Puech, six à Malecroix, deux à Gervais, etc.

En 1739, Blanzaguet faisait partie de la Juridiction de Rignac, dont le roi devint seigneur, haut justicier, à la suite de l'achat qu'il fit de la Vicomté de Turenne en 1738. Le marquis de Salignac de la Mothe-Fénelon racheta en partie la vicomté au Roi en 1750.

Un état du 12 septembre 1790, établi sur la demande du district de Souillac, révèle de façon précise la pauvreté de cette communauté. Elle se composait de 52 maisons ou feux, formant un total de 240 habitants. Le nombre de ceux qui ne payaient qu'une ou deux journées de travail était de sept. On comptait trois vieillards hors d'état de travailler et quatre infirmes ; les individus qui avaient besoin d'assistance était de 28.

Quelle était la cause de cette misère ? Le document de 1790 l'attribue aux fonds emportés par les ravines, qui laissent peu de terres cultivables, aux inondations de la Dordogne et au manque de commerce ! Le comité du district pose une autre question : quel est le genre de travail à faire (le plus urgent) ? "Réparer pour le service divin des chemins devenus impraticables tant à pied qu'à cheval !" Cette réponse montre combien la foi était ardente dans cette communauté [19].

Le nombre des habitants ne cessa de diminuer. Il n'était plus que de 217 en 1881 [20] et en 1959 de 80 environ [21].

* * *

Le château du Bartas

À l'extrémité Ouest du village de Blanzaguet, au surplomb d'une profonde ravine, et comme perché sur un piton faisant partie d'une suite de massifs rocheux qui ne prennent fin qu'au port de Pinsac, s'élève un vieux logis qui, jadis, était qualifié de "Château noble du Bartas".

Il est d'ailleurs fort bien dénommé, car Bartas rappelle un lieu couvert de broussailles de toute espèce, de halliers, de buissons, de ronces. Mistral donne dans son Dictionnaire cet exemple : "Amourous coume un bartas", c'est-à-dire : "Doux comme un fagot d'épines" [22].

Le château primitif fut très probablement détruit au moment de la guerre de Cent ans. Il devait, selon toute apparence, comprendre alors un corps de bâtiment plus ou moins rectangulaire, affectant une direc-

tion sensiblement Nord-Sud, auquel, sur la face méridionale, était accolée une tour ronde, munie d'un escalier à vis. Cette tour servait d'observatoire pour surveiller les rives de la Dordogne face au redoutable château de Belcastel.

Tout proche de cette tour massive, et sur le même terre-plein, il y avait un pigeonnier à plusieurs étages qui d'après les restes existants il y a quelques années, était superbe !

Le château du Bartas, fut reconstruit au début du XVIe siècle par les Luquet du Chaylar, mais la tour ronde ne fut pas rétablie.

La demeure actuelle a plutôt l'aspect d'une grande et haute maison bourgeoise. La partie supérieure de la porte d'entrée a la forme d'une anse de panier. Au-dessus, enchâssée dans le mur, on voit une pierre armoriée dont l'écu martelé est accosté de deux têtes humaines.

Ces armoiries étaient celles des Luquet du Chaylar seigneur du lieu : *"D'azur au loup passant ; au chef chargé de trois étoiles"* [23].

En examinant soigneusement le sol, il semble qu'autrefois, un porche devait précéder la porte d'entrée, porche qui donnait sur une cour intérieure.

Dès que l'on a ouvert la porte d'entrée, on se trouve dans une salle pavée de petits cailloux, d'ou part l'escalier conduisant au premier étage.

De cette salle, on accède, à droite, dans une vaste cuisine dont la grande cheminée n'a plus son manteau de pierre mais dont les deux piédroits sont constitués par les marches de l'ancien escalier à vis, posées l'une au-dessus de l'autre. Comme dans la plupart des vieilles demeures, on remarque dans cette cuisine deux alcôves destinées à recevoir des lits.

A gauche on pénètre dans une grande salle à manger ayant deux parois ornées de boiseries murales dans le goût du XVIIIe siècle. De la salle à manger, on parvient, à droite, dans une petite salle voûtée et pavée qui, autrefois, servait de chapelle, et, à gauche, dans une petite salle servant de chambre et qu'occupait la dernière représentante de la famille des Chaylar du Bartas, Marie-Rose décédée en 1840.

De l'entrée, l'escalier de bois aboutit à un couloir desservant toutes les chambres de l'étage et, au-dessus, à un grenier éclairé par six fenêtres, trois sur chacune des faces Est et Ouest, fenêtres qui, extérieurement, sont surmontées d'un fronton plein et demi-circulaire.

Sous le rez-de-chaussée, deux étages en contre-terrier sont destinés au service (office, cave, remise...).

Les réparations faites en 1894 (date gravée sur le manteau d'une porte donnant sur la cour) ont achevé de dénaturer cette ancienne demeure seigneuriale.

Les seigneurs

Le 7 mars 1241, Guillaume, abbé d'Obazine, recevait en don de Guillaume de Gourdon, les terres et fiefs que celui-ci possédait aux "fonts" de Mayrac et de Blanzaguet [24].

Mais les premiers seigneurs connus furent les de Verneuil.

Verneuil était un fief situé sur la rivière, vers Saint-Sozy, qui désignait également, en ces époques reculées, le fief qui, plus tard, sera dénommé le Bartas.

En 1304, le 18 août, mardi après l'Assomption, Raymond de Turenne donne à Raymond de Vernolio, chevalier de Creysse, sa part de mas et bories (paroisse de Blanzaguet), mas de Gorses... mas de la Trayne..., confrontant à eux tous, les terres du Doyen de Souillac, celles de feu Gerald de Cornilh, chevalier, celles de l'église de Blanzaguet et cinq à six deniers de rente que Vernolio lui devait pour ce qu'il tient, paroisse de Mayrac [25].

> "En 1309, Raymond de Vernolio et les tenanciers du mas de la Gorses..., la Trayne...,sis paroisse de Blanzaguet, étant en contraste, prennent comme arbitres Gérard de Roffilhac, chevalier, et Me bernard Vitalis, jurisperitus. Ceux-ci décident que chaque mas devra payer 2 setiers de froment et chaque feu 3 gallines et 3 pulhos, sauf le mas de Ventuiol qui..., et pour la taille aux quatre cas 201 raymondines. Les hommes seront francs et libres..." [25bis]

Mais ce n'est qu'à partir de 1457 que l'on nommera Bartas le fief dit de Verneuil, contigu à l'Ouest, à Blanzaguet, lorsque noble Jean de Saint-Gilles en deviendra l'héritier [26].

Cette terre passa dans la deuxième moitié du XVe siècle à Jean Luquet du Chayla ou Chaylar [27].

Annet Luquet du Chaylar, deuxième fils de Jean et d'Anne de Réveillon, fut titré par son père, seigneur del Bartaz (du Bartas), repaire à Blanzaguet.

Le 3 juillet 1490, noble homme Jean Luquet, seigneur de Mayrac, et noble Annet son frère, seigneur du Bartas, passèrent un accord au sujet de 25 livres tournois de rente que feu leur père, noble Jean Luquet, seigneur de Mayrac et Réveillon, avait constitué en dot à son fils puîné Annet... ; Jean II assigne 20 livres de rente sur les paroisses de Blanzaguet, Saint-Sozy, Creysse, Loudour et Sainte-Catherine et pour les 5 livres restantes il lui cède la moitié du différend survenu entre le vicomte de Turenne et feu M. de Mayrac leur père, contre un Salhac pour raison de certains villages dépendant de la succession de Verneuil [28],

(Verneuil était le nom de l'ancien propriétaire du fief du Bartas, cédé en 1457 par Jean de Saint-Gilles héritier des Verneuil, à Jean Luquet père) [29].

Le 30 janvier 1493, Annet fit hommage au Vicomte de Turenne, dont *il était le filleul*, des domaines reçus de son père en vue d'une donation à son fils Raimon pour son mariage avec Antoinette Ragaud [30].

Le 12 octobre 1495 "Agnet Luqueti del Bartaz" était témoin à Souillac pour une reconnaissance féodale des tenanciers du repaire de Beaurepos (Bel Repaux) paroisse de Bourzolles en faveur du vicomte de Turenne [31].

Pour son hommage au roi, Annet du Chaylar "seigneur du repaire du Bartas" fit le dénombrement de ses biens en 1504 : Maison, paroisse de Blanzaguet (commune de Pinsac), jardin, garenne, chènevière, colombier, 30 journaux de vigne valant 8 livres, une métairie d'une paire de bœufs valant 10 charges de blé, le tout sans justice, plus des prés roturiers. Dans la même paroisse et dans celle de *Creysse*, de *Sainte-Catherine* de Loudour (commune de Creysse) et de *Saint-Sozy*, 25 charges de blé, 12 livres, 30 poulailles, 30 livres de suif à chandelle et 2 setiers d'huile de noix ; il tient tout ceci du vicomte de Turenne. Il n'a jamais servi au ban ou arrière ban *"pour ce que toute sa vie a serevi les ordonnances en la guerre au service du roi"* et qu'il est *"puîné de la maison de Réveillon"* et n'a "tenu maison pour lui que depuis peu de temps" [32].

Dans les "Esbats" de Guyon de Malleville il est précisé le montant de la taxe due pour l'arrière-ban :

"Le sieur du Bartas du surnom de Caylar fait le 1/22ème d'un archer. Le sieur de Réveillon du surnom de Caylar fait le 1/2 d'un archer."

Annet fut donc officier et en 1507 il reçut du vicomte de Turenne la commission de bayle à vie pour la paroisse et juridiction de Blanzaguet [33]. Il mourut avant 1535.

Annet du Chaylar avait acquis le fief de La Lande au village de Loupchat, à 2 kilomètres au nord de Martel.

Il épousa Françoise de Quinhard (les Quinhard par donation en 1513 d'Antoine de Lobrairie devinrent seigneurs d'Alvignac) qui lui donna trois enfants : *Raimon* qui suit, *Jeanne* du Chaylar religieuse à Lalbenque et *Antoinette* du Chaylar, demoiselle de Larogeyrie qui fut la première femme de noble Antoine de Lobrairie seigneur de la Roque-Montvalent, de Laval (Reilhaguet) et coseigneur d'Alvignac en 1493, dont descendent les Lobrairie [34].

Raimon du Chaylar, également officier, fut à la mort de son père seigneur du Bartas. Il épousa en 1523 Antoinette de Ragaud, fille de Jean, veuve de Pierre d'Espéruc (†1522) de Donzenac sœur d'Etiennette

mariée en 1518 à Jean de Chaunac de Lanzac et nièce de Louis de Combarel, coseigneur de Gimel en 1498.

Les Ragaud, d'une famille très ancienne connue en 1077 à Ladignac (Corrèze) s'allièrent aux Combarels à qui ils transmirent vers 1500 leur maison noble sur la grand'place de Tulle et leurs seigneuries de Ragaud et de Gibanel (près Argentat) [34 bis].

Raymond du Chaylar et Antoinette de Ragaud eurent trois enfants :

1. Annet qui suit.

2. Marguerite, sans alliance.

3. *Anne*, alliée en 1534 à Amalric Grenier de Laborie (château au dessus de Laval-sur-Cère) dont [35] : François Grenier de Laborie seigneur de Merle par son mariage en 1571 avec Marguerite de Pléaux, héros de Saint-Céré tué en 1574 [36], et Anne du Grenier de Laborie mariée avec Fronton de Béraud ; de cette union vint Catherine de Béraud qui épousa Jacques de Pérusse des Cars marquis de Merville dont François des Cars époux de Rose de Montal et souche des marquis de Montal [37].

Dans son testament du 16 mars 1535 [38], fait au "château" du Bartas avant de partir en guerre en Bourgogne et en Savoie au *service du roy* contre le roi d'Espagne et le duc de Savoie, Raimon demandait à être inhumé en l'église de Blanzaguet au tombeau de son père en présence de cent prêtres. Il donnait l'administration de ses biens à Françoise de Quinhard sa mère, 1000 livres à sa fille Marguerite, instituait son héritier son fils Annet ou à défaut Marguerite ou à défaut sa sœur Antoinette. Il léguait cent écus d'or au coin du soleil à noble Anne du Chaylar, sa fille aînée femme de noble Amalric Grenier, seigneur de Laborie. Il désignait pour exécuteurs testamentaires son cousin germain Antoine du Chaylar, seigneur de Mayrac, et son neveu Jean de Lobrairie, seigneur de Laval.

Sa fille Marguerite restée sans alliance légua 200 livres à Jean du Chaylar, son petit-neveu, fils de Charles et institua pour son héritier son neveu Charles du Chaylar. Son testament fut fait le 7 novembre 1587 au "château" du Bartas devant Chièze notaire.

Les deux testaments utilisent le terme de "château" pour le Bartas qui jusqu'alors n'était qu'un repaire. Il en résulte logiquement que le repaire del Bartas fut transformé en château au cours du XVIe siècle par Annet I.

Annet II du Chaylar, seigneur du Bartas.

Nous ne connaissons de lui que son mariage et son testament. Il s'allia le 11 février 1543 à Arsène de Rech, fille de Louis, écuyer seigneur de Conti (Périgord). Aujourd'hui Conti [39] juxtapose des logis du XVe siècle au XIXe siècle avec une tour carrée à mâchicoulis face à la belle église

romane de Coulaures, au pays des chênes truffiers où coule la Loue, entre Excideuil et Savignac-les-églises. Là fut traité le mariage entre le futur époux et son futur beau-frère Pierre Vieilleschièzes, écuyer, seigneur du Bastit de Pinsac ; Arsène de Rech reçut 1000 livres sous condition de renoncer au patrimoine familial qu'avait hérité sa sœur aînée Marguerite, femme de Pierre Vieilleschièzes. Annet ne fut pas satisfait et obtint l'année suivante, le 4 mai 1544, au château de Crozat (aux Vieilleschièzes), paroisse de Sarrazac, que le dédommagement pour son épouse fût porté à 1200 livres [40].

Annet testa devant Serientis notaire, le 23 mai 1562 au Bartas, dans l'église de Blanzaguet où étaient enterrés ses parents. Il donna l'administration de ses biens à Arsène son épouse ; à Charles son fils, bénédictin à Souillac, 50 livres ; à Jeanne et Arsène ses filles, 500 livres chacune ; à Charles son fils 100 livres ; à Jean 100 livres ; à Louis son fils aîné il substitua Charles... [41].

Ainsi la descendance d'Annet fut composée de :

- Louis, l'aîné sans postérité.
- Charles qui suit.
- Jean qui fut prieur de Mayrac de 1550 à 1560.
- Charles moine bénédictin à Souillac.
- Arsène, épouse d'Étienne Sclafer de la Rode dont Jeanne alliée en 1604 à Géraud d'Arnal procureur à Martel.
- Jeanne épouse de Jean d'Albert, sieur de Casteljaloux (près Rocamadour) dont Pierre allié à Judith de Pauc de la Rue et Françoise en 1610 à François Jacques Vassal du Couderc, frère d'Antoinette de Vassal, la célèbre prieure de l'Hôpital Beaulieu à Issendolus [42], dite sœur Saint-Ignace, de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (1618-1634) et descendant de Jacquette I Luquet du Chaylar.

Charles de Chaylar se maria le 1er octobre 1581 avec Catherine de Lubersac, fille de François, écuyer, seigneur du Verdier et de Françoise de Chapt de Rastignac. Le frère de Catherine était Gui de Lubersac (1539-1598), capitaine de 100 hommes d'armes, l'ami d'Henri IV.

La maison de Lubersac en Limousin est connue de chevalerie depuis 1167 ; Geoffroi, chevalier croisé en 1204 a son nom et ses armes en la salle des croisades du palais de Versailles [43]. Leur blason était : *"de gueules au loup passant d'or"*. Les Chapt de Rastignac étaient du Périgord ; Françoise était la fille de Claude et d'Agnès de Montberon qui eurent Adrien allié en 1564 à Jeanne d'Hautefort, Antoine et Raymond tués au service du roy. Le château de Rastignac édifié près de la Bachellerie à la fin du XVIIIe siècle servit de modèle à la Maison Blanche

de Washington : on le découvre sur la route de Brive à Périgueux après Le Lardin.

De ce mariage de Charles de Chaylar et Catherine de Lubersac, naquirent Jean qui suit et Jeanne qui épousa en 1620 Jean de Laval de Lobrairie seigneur del Beroy (Monpazier), descendant de la branche cadette des Lobrairie par Arnaud, frère cadet d'Antoine, celui-là qui avait épousé Antoinette du Chaylar, fille d'Annet I ; la descendance de Jean de Laval de Lobrairie (mort en 1667) et de Jeanne du Chaylar aboutit à Jean-François Laval de Lobrairie, comte russe en 1801, et à ses quatre filles devenues par mariage princesse Troubetzkoï, comtesse Lebzeltern, comtesse Borch, comtesse Kossakovska [44].

Jean du Chaylar, capitaine, seigneur du Bartas, décéda après 1649. Par contrat du 24 juin 1604, il avait épousé demoiselle Catherine de Quinhard, fille de feu noble Antoine de Quinhard, sieur d'Estavel (près Brive) et d'Anne de Malvin, dame de Casteron (Gers). Au mariage assistèrent Jean de Quinhard, seigneur d'Alvignac, oncle paternel de la mariée [45]. Les Quinhard, bourgeois de Brive, devinrent seigneurs d'Alvignac en 1513 lorsqu'Antoine de Lobrairie seigneur d'Alvignac transmit ses droits à son neveu Blaise de Quinhard. Les Quinhard vendirent ce fief en 1639.

Jean du Chaylar, écuyer, seigneur du Bartas, fit le dénombrement de ses biens le 15 mai 1639, le tout de la contenance de 6 setérées de terre (environ 3 hectares) :

> "Le château de Bartas avec jardin, verger, grange, écurie, pigeonnier, garenne (6 setérées), 10 journées de pré, labourage d'une paire de bœufs, moitié en rivière souvent inondé, moitié sur le Causse, 4 vignes de contenance de 80 journées ; au village del Mas de la Croix une maison et grenier, labourage d'une paire de bœufs avec bois et noyers, des bois de châtaigniers qui peuvent valoir quelque trente livres de revenus ; 10 charges de froment de rente, 1 charge et demi de seigle, 50 quartons d'avoine, 18 poulailles, 6 vignes (mesure de Martel)... la dite rente est sur les villages de Mas Delpech, Bourut, Bournet, Servais, Faublanc et Miremont. Tout ce dessus peut valoir 300 livres de revenus environ. Signé Bartas" [46].

Catherine, sa femme, rédigea son testament le 27 juillet 1645 au château du Bartas devant le notaire Batut. Elle donnait à chacune de ses filles 1100 livres, à Geneviève et à Jean 110 livres, à son mari la jouissance et à son fils aîné Henri lui substitua Jean [47]. Par la volonté de son père, Henri fut maintenu héritier de la famille qui se composait de ;

- Henri qui suit.
- Jean seigneur de Miremont, lieu-dit au-dessus du Bartas.
- Catherine, dame maltaise, puis sous-prieure à l'Hôpital Beaulieu où elle seconda sa cousine Galiote II de Genouillac-Vaillac grande prieure (1634-1702).
- Anne, dame maltaise à l'Hôpital Beaulieu, maîtresse des novices, puis secrétaire de la communauté en 1658.
- Suzanne.
- Geneviève.
- Marie.
- Henriette.

Henri du Chaylar écuyer, seigneur du Bartas, fut en procès avec Gédéon de la Ramière seigneur de la Treyne, en 1653, au sujet de la fontaine de Mayraguet (grotte de 100 mètres où se produit une résurgence riche en poissons) qui avait changé de place par suite des inondations qui avaient emporté l'île de Cosnac [48]. En 1691 Henri du Chaylar hommagea Blanzaguet au vicomte de Turenne et mourut peu après [49].

En 1644, il avait épousé Jeanne du Faure de Rouffilhac, fille d'Antoine seigneur de Calès et de Catherine de Lascazes de Roquefort [50]. Les du Faure de Rouffilhac étaient venus s'installer au château de Calès sur l'offre de l'abbé d'Obazine en 1454 leur concédant les deux tiers de la terre et de la directe de la seigneurie.

Ils eurent au moins trois enfants :

- Antoine qui suit.
- Jean 1658-1727.
- Françoise, décèdée à 42 ans le 19 juin 1776.

Antoine du Chaylar, écuyer, seigneur du Bartas, se maria le 23 février 1693 avec Magdelaine de Gozon, fille de François, seigneur d'Ays et de Jeanne de Guiscard de Thédirac. Le contrat de mariage fut passé au château d'Ays, paroisse de Saux en Quercy : la future recevait 6800 livres de dot [51] en présence de Louis de Faure seigneur de Calès, Jean de Gozon seigneur d'Ays, Henri de Testas seigneur de Folmont, Jean Gabriel de Roquemaurel seigneur de Gensac, gouverneur de Capdenac...

La belle-mère d'Antoine, Jeanne de Guiscard ou Giscard était la fille de Jean baron de Thédirac, Cavaniac, Mézels et de Catherine de Lavaur.

Par son mariage, Antoine de Chaylar fut l'oncle de Jean de Gozon abbé de Mélac, prieur de Loubressac [52], troisième fils de Jean IV, frère de Magdeleine, seigneur d'Ays et Saux, marié en 1701 à Agnès Vidal de la Pize de la Pannonie.

Des actes de quittance pour versement de la dot révèlent qu'elle fut attribuée par parts successives, 500 livres le 26 juin 1695, 990 livres le 25 juin 1700 ; dans ce dernier acte, Jean de Gozon s'engageait à payer le reliquat de 4600 livres avant six ans [53].

Le 25 septembre 1711, Antoine du Chaylar vendit sous la faculté de rachat sur cinq ans, une pièce de terre pour 30 livres au sieur Charlanes [54].

Le 3 décembre 1711, Il vendit une autre pièce de terre au village de Malecroix "ruinée en partie par l'inondation de la Dordogne et où il ne reste que des cailloux" à Etienne Charlanes, praticien pour 42 livres, 10 sols en bonnes espèces d'or et d'argent [55].

En 1716, Antoine du Chaylar était décédé, car sa veuve, le 22 août, afferma avec son fils Bathélémy à Géraud Garrigue, laboureur à Lacave : quatre pièces de terre situées à las Piboubasses, pour six années moyennant 27 livres payables à chaque fête de Saint-Jean-Baptiste. Ledit Garrigue ne pourra couper aucun arbre vert et devra faire valoir le tout en bon ménage et père de famille. Lesdits mère et fils se réservent de faite paître leurs chevaux et bœufs dans les dites terres [56].

Le 16 août 1723, Magdeleine du Chaylar accepta contre 300 livres de renoncer à tous droits sur la seigneurie de Faure (commune des Arques) aliénée par testament de Jeanne et Magdeleine de Gozon, bénédictines à Cahors et que Jean de Gozon, seigneur d'Ays voulait recouvrer [57]. Cet acte est signé "du Cheilar".

Magdeleine du Chaylar fit son testament, le 19 mai 1744 au château du Cluzeau, paroisse de Proissans en Périgord, manoir à tourelle (XVIe siècle) qu'elle habitait depuis quinze années et qui appartenait à noble Jean de Senigon du Rousset, beau-père de sa fille, dont les armes étaient identiques à celles des Salignac-Fénelon, *"d'or à 3 bandes de sinople"* [58].

Antoine du Chaylar et Magdeleine de Gozon eurent :

- Barthélémy qui suit.
- Marie-Gabrielle qui épousa vers 1729 Étienne Senigon du Rousset.

Barthélémy du Chaylar (1693-1782)

Le 17 mai 1717 demoiselle Françoise de Camy d'Aymare, pensionnaire des Hospitalières de Martel, signa un acte de respect envers son père Messire Jean de Camy, en son château d'Aymare, pour épouser Barthélémy du Chaylar, écuyer, seigneur du Bartas [59]. Le blason des Camy était *"d'azur à la licorne d'argent accompagné de 3 étoiles d'or 2 et 1"*.

Le contrat de mariage fut passé le 22 mai 1719. Françoise de Camy était fille de Jean, seigneur d'Aymare et de feue dame Françoise d'Ugine.

"Le 31 janvier 1738 messire Barthélémy du Chayla, écuyer, seigneur du Chayla, habitant son château du Bartas, paroisse de Blanzaguet, en qualité de mari de dame Françoise de Camy d'Aymare, donne quittance à dame Anne de Toulon, veuve de noble François de Camy d'Aymare, seigneur de Bonnecoste, de la somme de 380 livres dont 120 payées en 1734 par Anne de Toulon à Madame d'Aymare, supérieure des Junies, pour les pensions des demoiselles ses filles (de Barthélémy) et 70 livres de pension faite à Mademoiselle de Saint-Sauveur (Bonnecoste) sa tante..." [60].

En 1750 Barthélémy du Chaylar fit une donation en faveur de sa nièce, demoiselle Anne de Camy de Bonnecoste [61].

Il fut inscrit et le seul de Blanzaguet à la capitation des nobles et pourtant il n'était pas riche comme l'atteste J.-F. Henry de Richeprey dans son Inspection du Cadastre en Haute Guyenne : "Monsieur du Chaila, originaire d'Auvergne, peu aisé, tout au plus 900 livres de rente, un fils au service du roy. très ancienne famille" [62].

Barthélémy du Chaylar mourut le 20 février 1782, âgé de 90 ans [63]. Il avait eu quatre enfants de Françoise Camy d'Aymare :

- Cyprien qui suit.
- Marguerite née le 30 juin 1719 qui épousa le 17 novembre 1741 Maître Jean Géraud de Gardarein, seigneur de la Calmète, ancien garde du corps du roy, fils de Jean-François de Gardarein, conseiller du roy, commissaire général aux saisies du présidial d'Aurillac et de dame Suzanne de Gontaud [64].
- Marie-Gabrielle (27 avril 1723 - 26 juin 1773).
- Marie-Françoise née le 26 décembre 1725.

Cyprien de Chaylar, comte du Chaylar, seigneur du Bartas, fut capitaine des gardes et, en récompense de ses services, reçut du roi le titre de comte et la croix de Saint-Louis. Il est prénommé tantôt Souverain, Soubiran, déformations de Cyprien et parfois Séverin.

Le 17 mai 1758, il signa un pacte au sujet de la pêche en Dordogne avec les habitants de Blanzaguet et François de Cardaillac, seigneur de la Trayne : les Blanzaguet s'engageaient à détruire la digue édifiée pour pêcher, le seigneur de la Trayne conservait ses droits de pêche sur l'ancien canal et le seigneur du Bartas recevait la propriété d'une petite île face à la source de Meyraguet.

Par contrat du 14 février 1753 passé devant Escudié, notaire au château de Bonnecoste, paroisse de Saint-Sauveur en Quercy, il avait épousé demoiselle Catherine de la Garde [65], fille de feu Messire René de la

Garde et de dame Marie de Plas (fille de Claude, seigneur de Salgues), habitant en son château de Bonnecoste. Barthélémy son père, donnait à Cyprien tous ses biens, se réservant la nourriture et 60 livres de pension pour ses habits et au cas d'incompatibitité 160 livres de pension par an et la propriété de 600 livres à disposer à son gré. La dot de Catherine de la Garde était de 3800 livres [66].

La sœur de Catherine, Marie de Lagarde, avait épousé en 1749 Pierre Louis de Gironde, comte de Gironde, seigneur d'Alvignac et de Moncléra. Trois lettres de Catherine à son beau-frère ont été conservées. Dans celle du 13 octobre 1774, elle avoue sa misère : "Cette vente sera notre dernière".

Le 21 février 1781, elle écrit : "Nous avons failli perdre Monsieur du Bartas" (son beau-père) et assure son beau-frère "d'une amitié et reconnaissance éternelle". Le 13 août 1782, évoquant son mari, elle précise : "le Chayla et moi" et qualifie le fermier en charge du domaine : "ce pauvre Delpech". Ses lettres sont signées "Lagarde du Chayla" et timbrées du sceau des Luquet.

En 1779, le 22 août, Séverin du Chaylar intervint dans un procès avec Emmanuel de Cardaillac, seigneur de La Treyne, au sujet des droits sur une île qui fut déplacée depuis 1443 par les eaux du confluent de la Dordogne et de l'Ouysse. Ils convinrent d'un commun accord que "le ténement du Bartas longe désormais la rivière Dordogne " [66 bis].

En 1783, Cyprien du Chaylar procéda au dénombrement de ses biens dans le fief du Bartas [67], acte timbré d'un cachet ovale en cire rouge ; dans un cartouche ses armes : "*un loup passant au chef chargé de 3 étoiles*", surmonté d'une couronne de comte :

> "Un petit château dans lequel j'habite avec ma famille, une écurie, une grange, un serre-blé, un sol, une étable, un jardin au-dessous du rocher sur lequel le château est bâti avec 75 cartonnées de terres, mesure de Martel [68], joignant le dit jardin faisant à peu près 20 sétérées, mesure de Figeac [69], dont le tiers en culture que je fais travailler à ma main par une paire de bœufs. L'autre tiers le long de la Dordogne en pacage et l'autre en grainier dont je puis retirer en tout, au plus, le droit de colonage distrait, plus une autre pièce de terre joignant la grande de 52 cartonnées revenant à 19 sétérées dont 20 et 4 cartonnées plantées en vignes cultivées à ma main, pouvant me rapporter au plus, frais de culture déduits et sans accident, 8 à 9 charges de vin valant, années communes, 65 livres et le reste est en friche [70].
>
> Plus une autre pièce de terre dans le causse de 100 cartonnées ou 21 sextiers où il y avait autrefois maison et grange, à présent

ruinés parce que la susdite terre n'est plus qu'en broussailles ou friche et qu'il n'y a que 7 ou 8 cartonnées cultivées par un voisin qui peuvent rapporter pour le maître 20 livres...

Plus une quatrième pièce de terre appelée "la vigne grande" à présent en friche où l'on a semé du gland l'hiver dernier contenant 21 cartonnées où près de 6 ne rapportent rien.

Plus deux autres pièces au dit lieu en vignes travaillées à moitié fruits, contenalit 27 cartolinées 1/2 de terre ou pré de 2 sextérées rapportant pour le maître environ 3 charges de vin et valant 21 livres.

Plus une autre pièce au sud Causse de Blanzaguet contenant 50 cartons ou 14 sextérées en friche ou en gland aussi semé d'hiver dernier ne rapportant rien, lesquels fonds ci-dessus dénombrés supportent en diminution de la rente due au dit dénombrement sur ce fief du Bartas ou du Mas del Pech qui est au total de 23 sextiers froment, mesure de Martel [71] revenant à 24 livres, mesure de Figreac et 5 sextiers d'avoine revenant à 4 et 1/2 ; 6 livres en argent et 15 poules, lesquels fonds supportant lors le froment 20 et 3 cartons, 3 pugnières, mesure de Martel [72] ou 6 sextiers 1/2 froment mesure de Figeac [73] avec 10 cartons ou 10 sextiers, 3 cartons, 4 poules, 1 livre 11 sols deniers argent...

Tous lesquels revenus des biens et rentes nobles jouis par le sieur du Chayla dans la paroissé de Blanzaguet s'élèvent à la somme de 351 livres...

Fait au château du Bartas le 10 décembre 1783

Signé du Chayla"

Peu de mois auparavant, le 5 août 1783, un acte des notaires Abrespie et Vayssié, contrôlé à Bétaille, confirmait la plantation de bornes entre la propriété de Messire Joseph de Cardaillac, écuyer seigneur de la Trayne (Meyraguet) et celle de Messire Séverin du Chayla, écuyer, seigneur du Bartas (Blanzaguet) "pour obvier à toutes dissensions entre les dits châtelains ou leurs successeurs" et en exécution de la sentence du sénéchal de Martel du 23 août 1779 confirmée par la souveraine cour du Parlement de Bordeaux le 10 août 1782.

Les bornes furent plantées par Maître Vaissié, notaire à Bretenoux, en présence de Messire Pierre Louis de Gironde, chevalier, seigneur d'Alvignac, Etienne Charlane bourgeois, et Antoine Delmas laboureur de Blanzaguet [74].

Cyprien du Chaylar et Catherine de Lagarde eurent trois enfants :

- Marie-Rose née le 9 janvier 1754, sans alliance.

- Laurent qui suit, né le 1er mars 1755.

- Marguerite née le 2 mai 1759, qui épousa le 7 novembre 1785 Etienne-Jean-Charles de Jaucen de Poissac, chevalier, ancien capitaine commandant les grenadiers de Bourbonnais-Infanterie, major de la ville de Tulle en Limousin, seigneur de la Gontausse (Naves) et du Bos (Chameyrat) ; il était le fils d'Etienne François Charles de Jaucen, baron de Poissac, seigneur de la Giscardie (Cornac) et de la Geneste (Sainte-Fortunade) conseiller du roy au Parlement de Bordeaux, député de la noblesse aux Etats Généraux de 1789. Il émigra en 1791 avec sa femme et ses biens furent confisqués [75].

Laurent du Chaylar, comte du Chaylar, seigneur du Bartas, major de cavalerie, chevalier de Saint-Louis.

Alors que son père était désigné à l'Assemblée des Sénéchaussées du Querci pour l'élection des députés aux Etats Généraux de 1789 dans l'ordre de la noblesse, comme procureur fondé de M. le baron de Poissac et de Messire de Pascal seigneur de Creysse, Laurent du Chaylar donna sa procuration à son cousin le comte Lagarde de Bonnecoste [76].

Un seul acte le concernant nous est connu : le 18 avril 1791 à Martel, Messire Laurent du Chaylar habitant en son château du Bartas, en tant que mari de dame Marie-Jeanne d'Anglars, son épouse suivant leur contrat de mariage du 21 avril 1788 et pour Jean d'Anglars capitaine de cavalerie au régiment "Mestre de camp général de cavalerie" à Nancy, dit le chevalier d'Anglars, habitant son château du Claud, paroisse d'Eyvignes en Périgord (Sarlat), Marie-Jeanne d'Anglars épouse de Jacques Delpy de la Cipière (Sarlat) et dame Adrienne d'Anglars épouse de Jean-Jacques-François Laurent de Gardarein maire de Gramat, vendirent une maison sise à Meyssac avec le moulin de Valanes, paroisse de Collonges pour 15000 livres tournois [77].

Peu après, Laurent du Chaylar émigra, peut-être avec sa sœur et son beau-frère Jaucen de Poissac, mais sa femme resta à Blanzaguet.

Marie d'Anglars était la fille de Jacques, sieur du Claud et de la Laurie (Simeyrols près Sarlat), capitaine au Forest-Infanterie, qui portait *"d'argent à 3 fasces de gueules celle du chef surmonté d'un léopard d'azur"*, et de Marguerite du Boussier de Rochépine (Montignac). Sa sœur Adrienne fut élevée à Saint-Cyr avant d'épouser le comte de Gardarein. Son frère né en 1756 au château du Claud fut menacé en 1794 de la perte de son grade d'officier comme ci-devant noble : il fit face au commissaire de la Convention venu l'arrêter devant son régiment de carabiniers : "Plus d'Anglars, plus de carabiniers !" Il devint général sous l'Empire et mourut au Claud le 5 octobre 1836 [78].

Le château du Claud présente à l'entrée un châtelet du XIVe siècle à mâchicoulis. Le corps de logis du XVe siècle avec tour circulaire d'escalier est disposé en équerre ; le donjon quadrangulaire est du XIVe siècle avec chemin de ronde et mâchicoulis. Les toits sont de lauze. Une grosse tour ronde du XIVe siècle abrite une chapelle. L'édifice à été restauré au XVIe siècle par Guillaume d'Anglars et son fils Bertrand, vassaux du vicomte de Turenne [79].

Les d'Anglars possédaient aussi un domaine à Saint-Jean d'Angély où le père de Marie d'Anglars s'était retiré et signa le 23 mars 1789 le cahier des doléances de la noblesse de Saint-Jean d'Angély [80].

En 1793 les domaines du "ci-devant Chaylar" furent confisqués par décision de justice pour émigration. Comme ses parents habitaient encore le Bartas avec son épouse, la demeure ne fut mise en vente mais les deux domaines du causse et de la rivière furent adjugés publiquement [81].

En 1830 le Bartas était encore cadastré au nom de Marie d'Anglars, épouse du Chaylar, résidant a Martel ou elle mourut en 1835.

Il fut habité jusqu'à sa mort vers 1840, par la sœur de Laurent, Marie-Rose, sans alliance. Etant la dernière des Luquet du Bartas, elle fit don du château à ses fermiers, les Delpech de Miremont, dont les descendants tiennent encore aujourd'hui la demeure, le domaine et une partie des archives familiales des Luquet du Chaylar.

Le mystère entoure la fin de Laurent Luquet du Chaylar dernier seigneur du Bartas.

Dans son *Histoire de l'émigration* [82], Ghislain de Diesbach écrit : "En quelques mois Neuchatel (Suisse) est devenue une ville presque française où les émigrés qui tiennent le haut du pavé donnent le ton. Chez le libraire Fauche-Borel logent *M. du Chaylar* et le prince de Montbarrey..." (1791-1792). Vraisemblablement il s'agit de Laurent du Chaylar.

D'autre part, après le combat d'Ober-Kamlach (13 août 1796) contre la brigade Abbatucci il est cité un "du Chaylar", officier d'artillerie dans l'armée de Condé qui y fut blessé et succomba probablement à ses blessures puisqu'on ne retrouve pas son nom parmi les officiers de cette armée licenciés en 1801 [83].

Jacques JUILLET

Notes

1 - R. POUPARDIN, *La vie de saint Didier, Evêque de Cahors* (630-655), p. 46, Paris 1900.

2 - J. JUILLET, *Les monastères de femmes en Quercy au XIIe siècle*, Bull. Société des Etudes du Lot, 1977.

3 - Abbé F. LACOSTE, *Origine des noms de lieux quercynois*, Bibliothèque municipale de Cahors, Manuscrit 100.

4 - Archives du château de Bartas.

5 - Un Pons de Borme était doyen de Souillac au XIVe siècle, avant 1480. (Abbé PONS, *Souillac et ses environs*).

6 - G. VEDRENNE, *En Quercy*. De Souillac à Saint-Céré par la vallée de la Dordogne et la causse. 1931.

7 - Archives du château de Bartas.

8 - I. COMBARIEU, *Dictionnaire des Communes du Lot*, Cahors, 1881.

9 - J.-B. CHAMPEVAL, *Etat des fiefs du Haut-Quercy*, 188.

10 - Revue religieuse de Cahors, 1898, p. 158.

11 - Chanoine Eug. Sol, Les maisons religieuses du Quercy, CLXVIII (Brageac et ses religieuses Bénédictines, 1200-1789).

12 - Voir "*Pinsac*" dans Dictionnaire Historique du Haut-Quercy par J. JUILLET (ms.).

13 - Revue de la Haute-Auvergne, 1935. *L'abbaye de Brageac* fut fondée vers 675, sous le vocable de la Sainte-Vierge, de Saint-Côme et de Saint-Damien. Ravagée par les Goths d'abord, et par les Anglais ensuite, elle aurait été restaurée, une première fois, vers 1100, par Robert d'Escoraille.

14 - J.-B. CHAMPEVAL, *Etat des fiefs du Haut-Quercy*.

15 - *Esbats* de Guyon de Malleville sur le pays de Quercy, p. 386, Cahors, 1900.

16 - J.-B. CHAMPEVAL, *Etat des fiefs du Haut-Quercy*.

17 - Revue religieuse de Cahors, 1898, p. 159.

18 - Jacquette LUQUET-JUILLET, *Occitanie, terre de fatalité*, 4 tomes : 1 - Seigneurs et Peuples, 2 - Herétiques et Inquisiteurs, 3 - Troubadours et Spiritualité, 4 - Le Graal et le Temple, éd. Dervy - Albin Michel, 1997-2000 et pour le tome 4, Le Mercure Dauphinois, Grenoble, 2000.

19 - Archives du château de Bartas.

20 - L. COMBARIEU, *Dictionnaire des communes du Lot*.

21 - L'abbé VARLAN, curé desservant l'église de Blanzaguet en 1970 : "Il y a cinquant ans, le bourg avait encore 22 maisons habitées ; aujourd'hui il n'y en a plus que 5".

22 - Frédéric MISTRAL, *Lou Trésor dou Felibrige*, ou Dict. Provençal Français.

23 - L. ESQUIEU, *Essai d'un Armorial quercynois*. Cahors, 1907. Archives départementales du Lot, F. 463.

24 - G. LACOSTE, *Histoire de la province du Quercy*, II, 253. - "Gallia Christiana", t. I, 187.

25 - Archives Nationales, R2, 39, n°7.

26 - J.-F. CHAMPEVAL, *Etat des fiefs du Haut-Quercy.*

27 - Annexe généalogique 1-C.

28 - Bibliothèque Cahors. Ms 100, Lavayssière p. 77. Acte passé devant Linars notaire à Martel.

29 - CHAMPEVAL DE VYERS. *Figeac et ses institutions religieuses* avec un état des fiefs du Haut-Quercy, p. 188, Cahors, 1898.

30 - Archives Nationales Q1 14622 f° 102.

31 - Archives Nationales ZZ 1/496/f° 348.

32 - L. D'ALAUZIER, *Dénombrement de 1504 en Quercy*. BSEL CV, 4, p. 259.

33 - CHAMPEVAL DE VYERS. *Etats des fiefs du Haut Quercy*, p. 189.

34 - Jacques JUILLET. *Les Laval de Lobrairie du Quercy-Turenne en Russie*, avec tableau généalogique. 1991.

34 bis - Champeval de Vyers, *op. cit.*, I, p. 114, 305, 323 - J.B. Poulbrière, *Dict. de Corrèze* : (Ladignac) Tulle, 1894-1910.

35 - Annexe généalogique 2-B : Grenier de Laborie - Pléaux - Montal.

36 - Eusèbe BOMBAL. *La châtellenie de Merle*. Tulle 1914.

37 - Jacques JUILLET. *Seigneurs et Dames de Montal en Quercy Turenne*, Rodez1988.

38 - Bibliothèque Cahors Ms 100 Lavayssière, p. 77.

39 - Conti a appartenu aux Lestrade venus de Floirac et d'Agude. Il est à penser que la mère d'Arsène de Rech était une Lestrade comme la grand tante d'Annet II, femme de Jean Luquet de Mayrac.

40 - Bibliothèque de Cahors. Manuscrit 100 Lavayssière, p. 79.

41 - Bibliothèque de Cahors. Manuscrit 100 Lavayssière, p. 80.

42 - Jacques JUILLET. *Les Dames Maltaises* BSEL, et *Commanderies du Haut Quercy*, 1974. Jacques et Jacquette JUILLET, *Les grandes prieures de l'Ordre de Malte à l'Hôpital-Beaulieu*, 1991.

43 - Jougla de MORENAS. *Grand armorial de France* : Lubersac.

44 - Jacques JUILLET. *Les Laval de Lobrairie*. Edit. Lemouzi, Tulle 1991.

45 - CHAMPEVAL DE VYERS. *Dictionnaire des familles noble de Corrèze* II, 424, Tulle 1913. Bibliothèque de Cahors, manuscrit 100, Lavayssière p. 81.

46 - Archives départementales du Lot. B. 415.

47 - Bibliothèque de Cahors. Manuscrit 100, Lavayssière.

48 - Voir mes Esquisses historiques sur les Communes du Haut-Quercy : *Lacave*. Archives du Lot F. 362.

49 - *Etat des fiefs de la vicomté de Turenne en 1738* dans BSAC. II, 2.

50 - G. THONNAT. *Documents sur les familles du Haut-Quercy*, p. 357, 1980. - DE BARRAU, *Document sur les familles du Rouergue*, Rodez 1854.

51 - Bibliothèque de Cahors. Manuscrit 100 Lavayssière, p. 83 - Dans les archives recueillies de l'abbaye de Vabres, un acte de 942 mentionne le *castellum de Gosone* (communication de Jean Lartigaut).

52 - Jacques JUILLET. *Loubressac en Quercy-Turenne*, 1967.

53 - A.D. Lot. Fonds Camy - Gozon I B 6/7 et 5/23.

54 - Archives des Luquet au château du Bartas.

55 - Archives du château de Bartas.

56 - Archives du château de Bartas.

57 - Bibliothèque de Cahors. Fonds Camy - Gozon I. B6/18.

58 - *Ibid.* Ms 100 Lavayssière, p. 84 . - de FROIDEFOND. *Armorial du Périgord* n° 584 et 630.

59 - E. ALBE. Dictionnaire manuscrit des paroisses : *Le Vigan.*

60 - Communication de M. Lartigaut ; Etude Manières au Vigan, Liasse de Bormes.

61 - Archives du Lot B. 1121.

62 - Henri DE RICHEPREY. *Journal des voyages en Haute-Guyenne.* Rodez 1967, p. 518.

63 - Registres paroissiaux de Blanzaguet.

64 - Registres paroissiaux de Blanzaguet.

65 - Annexe généalogique 2-D.

66 - Archives du Lot F. 463.

66 bis - Marguerite GUÉLY, *Belcastel*, Soc. Archéologique de la Corrèze, CXX, p. 65, Brive 1998.

67 - Archives du Lot C. 1220.

68 - La *cartonnée*, mesure de Martel, valait 10 ares 552, soit 8 hectares.

69 - La *sétérée*, mesure de Figeac, valait 52 ares 004, soit 10 hectares environ.

70 - La *charge*, mesure de Figeac, valait 1 hectolitre environ.

71 - Le *setier*, mesure de Martel, égalait 88 litres.

72 - Le *quarton*, mesure de Martel, formait le quart du setier. Le quarton se subdivisait en 5 pugnères.

73 - Le *setier*, mesure de Figeac, se divisait en 8 quartons, le quarton en 4 pennes.

74 - Copie de cet acte notarié dans les cahiers manuscrits de l'abbé Gouzou. Archives personnelles.

75 - Registres paroissiaux de Blanzaguet.

76 - L. COMBARIEU. *Assemblée des Sénéchaussées du Quercy.* pp. 17 à 24, Cahors, 1889.

77 - Communication de Tibor Pataki. Archives de Dumond notaire à Strenquels.

78 - Froidefon DE BOULAZAC. *Armorial du Périgord* I 38, 102 - II 249, 264.

79 - Jean SECRET. *Châteaux du Périgord*, 1966, p. 218.

80 - Bernard DRILLEAU. *Histoire de Saint-Jean d'Angély*, 1975, p. 128.

81 - Archives du Lot Q. 80-88.

82 - Ghislain DE DIESBACH. *Histoire de l'émigration 1789-1814.* Librairie académique Perrin, 1984.

83 - BITTARD DES PORTES. *Histoire de l'armée de Condé 1791-1801*, pp. 289 et 385, Paris 1905.

I - LES LUQUET DU CHAYLAR

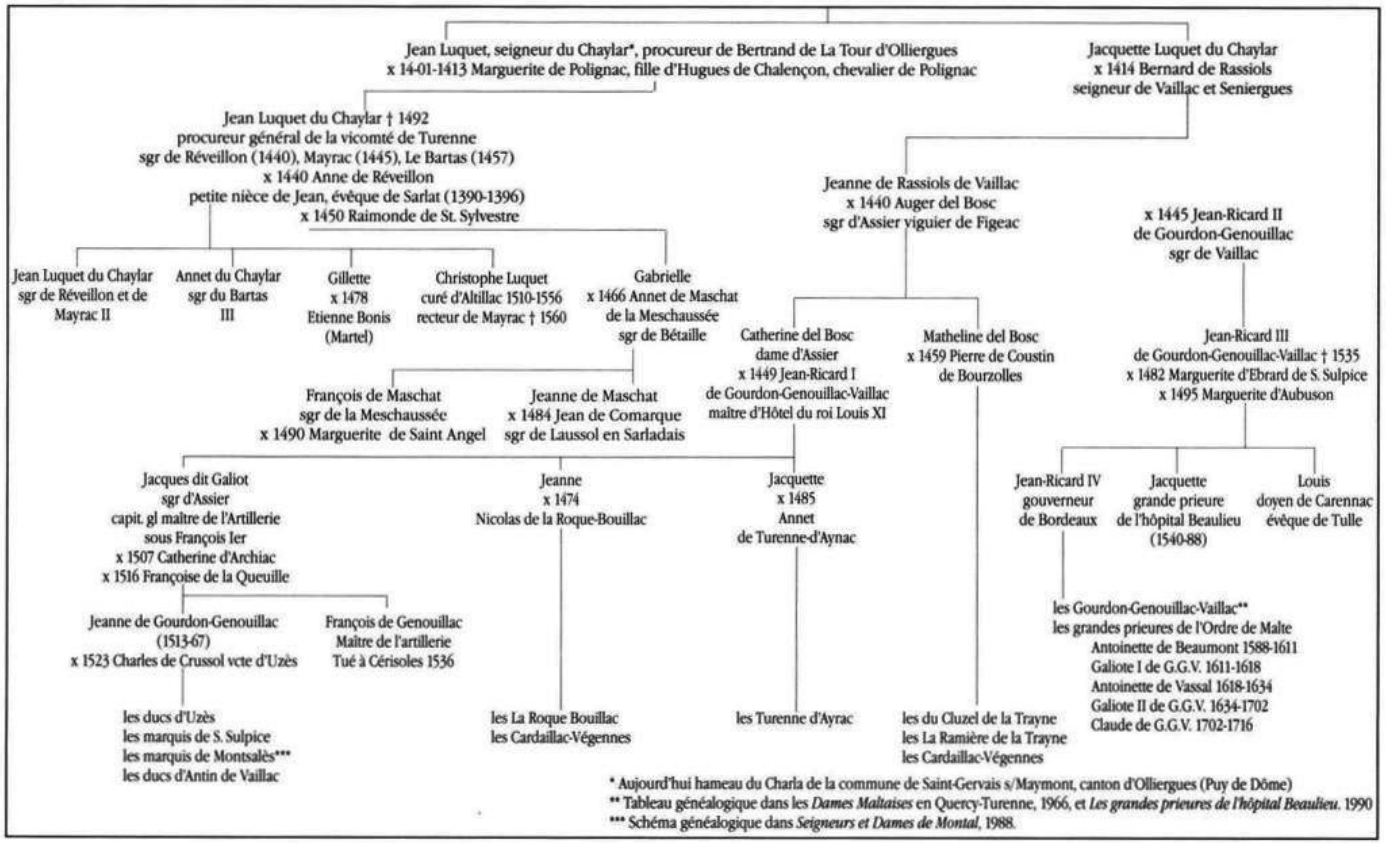

* Aujourd'hui hameau du Charla de la commune de Saint-Gervais s/Maymont, canton d'Olliergues (Puy de Dôme)
** Tableau généalogique dans les *Dames Maltaises* en Quercy-Turenne, 1966, et *Les grandes prieures de l'hôpital Beaulieu*. 1990
*** Schéma généalogique dans *Seigneurs et Dames de Montal*, 1988.

II - LUQUET DU CHAYLAR DE MAYRAC

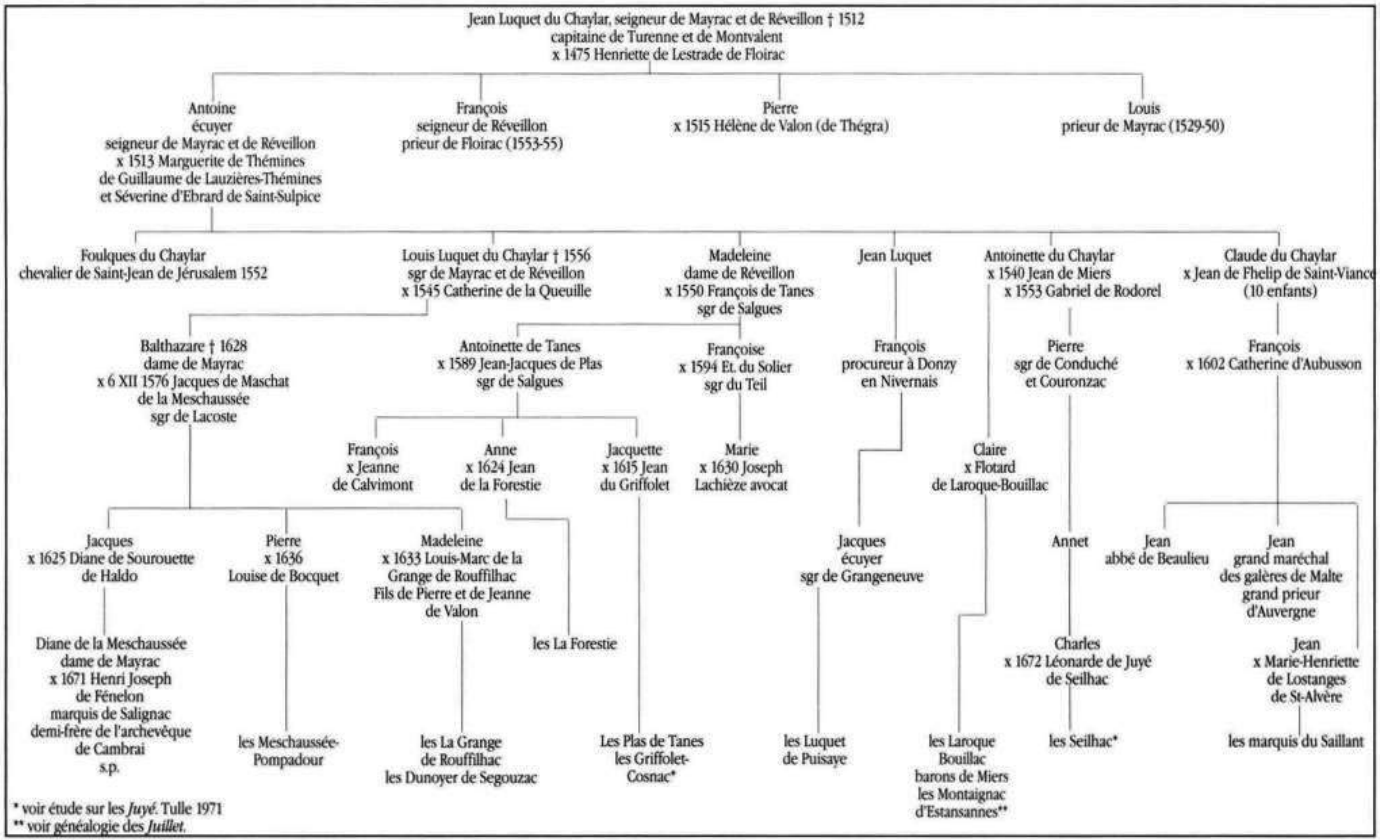

III - LUQUET DU CHAYLAR DU BARTAS

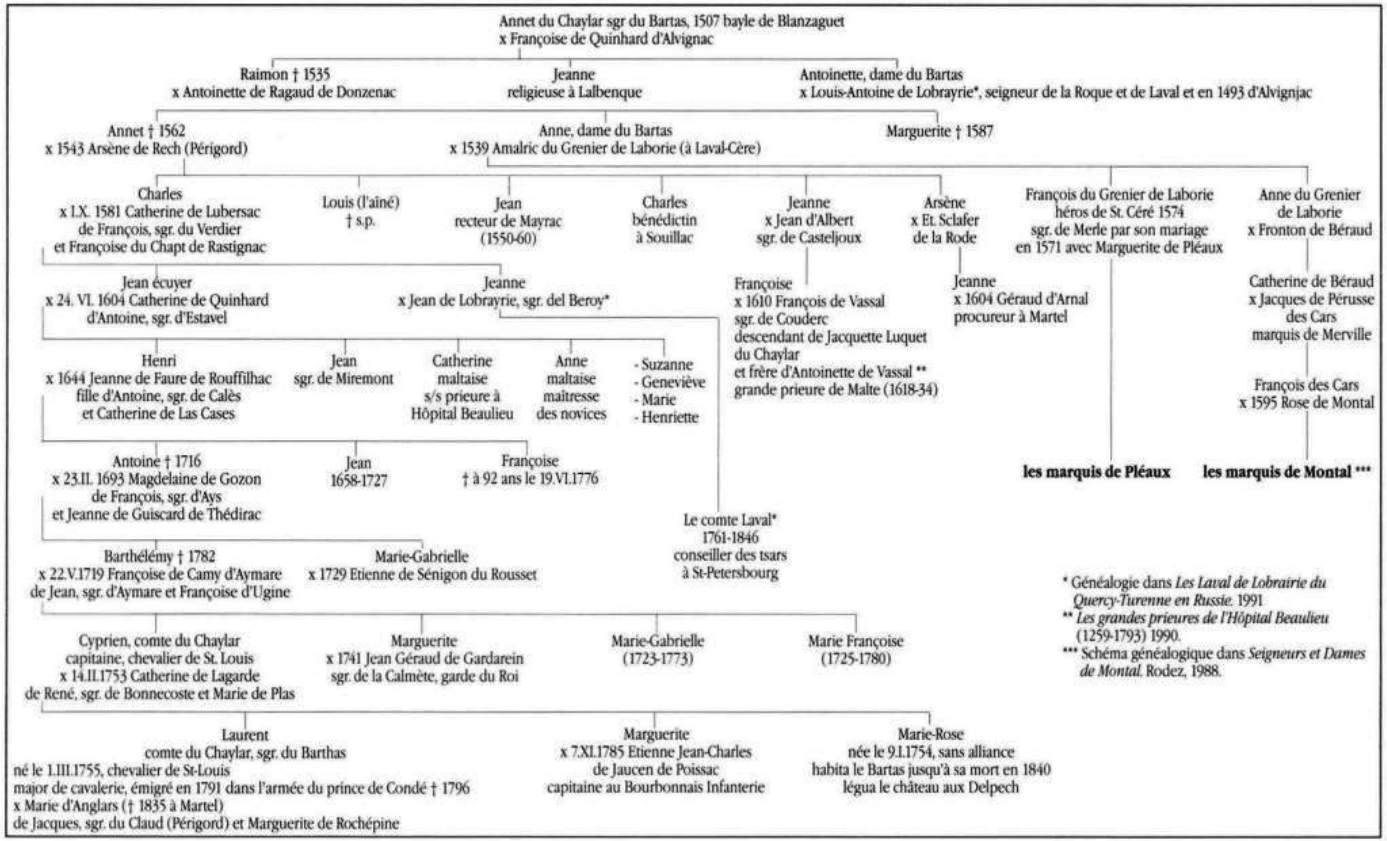

La pierre sculptée du loup en l'église de la Chabasse (Olliergues)

NOTE SUR LES VESTIGES D'UN DÉCOR PEINT DE LA FIN DU XVIe SIÈCLE À CAHORS

Les vestiges d'un décor mural de la fin du XVIe siècle ont été découverts en 1999 à l'occasion de travaux de rénovation d'un appartement situé au premier étage du bâtiment nord sur cour de l'immeuble sis au 43, rue du Château du Roi à Cahors. Le bâtiment édifié au XIIIe siècle conserve les traces d'un décor peint médiéval cantonné à la cour, composé d'un faux appareil de pierres à simples et double traits ocre rouge sur fond blanc. Les traces ténues d'un décor similaire ont été mises au jour dans le bâtiment nord. Ici, les parements intérieurs ont été recouverts à la fin du XVIe siècle d'un enduit fin sur lequel a été appliqué un décor composé d'un aplat uniforme de couleur jaune pâle bordé dans la partie sommitale d'un large bandeau orné (celui-ci, recoupé au XXe siècle lors de l'abaissement du plafond, n'apparaît aujourd'hui que sur 22 cm de hauteur). Une frise de rinceaux de feuillages souples aux limbes ocre jaune et bleus se déploie sur un fond jaune souligné d'un épais trait bleu. On pourra évoquer une certaine parenté stylistique avec l'exceptionnel décor peint de la tour sud-est du château de Castelnau-Bretenoux sur lequel des sirènes et des rinceaux gris ourlés de bleu forment les sujets d'une vaste composition sur fond d'or.

Valérie ROUSSET, Philippe DELADERRIÈRE

Nous remercions le propriétaire, M. Delahaie, de nous avoir signalé cette découverte faite au cours de travaux de rénovation.

Les rinceaux de feuillages s'étendent sur la surface d'un bandeau qui couronnait au XVIe siècle l'ensemble des murs de la pièce.

L'ACTIVITÉ DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES EN 2000

Accroissement des collections

• *Archives anciennes, privées et sonores*

- Fonds Lacoste-Lagrange : complément de dépôt.
- Fonds Esnol : 24 registres d'ordonnances de pharmacies de Saint-Céré (1894-1930).
- Fonds CIPAT, association d'insertion (XXe siècle).
- Fonds Devaux-Sigrayret : notes et études de linguistique (XXe siècle).
- Fonds AMTP-Quercy : deuxième dépôt.

• *Archives modernes, notariales, communales et hospitalières*

- Don par les Archives diocésaines de minutes de différentes études couvrant la période 1467-1825.
- Don par les Archives diocésaines des archives de la communauté de Saillac (XVII-XVIIIe siècle).
- Dépôt d'archives de trois communes : Bretenoux, Trespoux-Rassiels et Villesèque (délibérations et état civil).

• *Archives contemporaines*

- Versements de services administratifs : cabinet du Préfet, conseil général, DDE, trésorerie générale, direction des services fiscaux, tribunal de commerce.

• *Archives nouvelles*

- Réalisation et montage de reportages vidéo : rencontres percutantes, congrès national des conseils municipaux d'enfants et de jeunes à Figeac, DESS-Patrimoine : la cathédrale de Cahors, l'aqueduc : fouilles sur le tracé du chantier de l'autoroute, les murets en pierre sèches, le patrimoine cadurcien du XXe siècle.

Classements et publications

- "Vie et mort d'un fantassin quercynois. Lettres de Marcelin Prosper Floirac à sa femme Joséphine (1914-1915)".
- "Répertoire numérique détaillé de la série Z (Sous-Préfectures)", par Catherine Courtat.
- "Les jeux de quilles et le jeu du piquet (ou palet) dans le Lot : mémoires et pratiques contemporaines. Inventaire analytique", par Dominique Saur (classement terminé ; publication en préparation).

Communication

- 22 184 articles ont été communiqués en salle de lecture à 1021 lecteurs différents.

Microfilms et numérisation

- Poursuite du programme de microfichage des archives communales. Réalisation de 1032 microfiches concernant 56 communes.
- Fin de numérisation du fonds Vertuel (Saint-Céré).

Hélène DUTHU

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DES ARTISANS QUERCYNOIS AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

par Françoise Auricoste. Edit. Quercy Recherche, 2000, form. 24x16, 464 p.

Que reste-t-il aujourd'hui de la multitude d'activités artisanales qui s'exerçaient avant la Révolution ? Et encore tous les métiers d'autrefois (comme certains métiers rares) n'ont pas été recensés faute de documentation. Dans les villes, on est étonné par la diversité des professions. Dans les villages on dénombre parfois jusqu'à une douzaine de spécialités différentes avec souvent plusieurs artisans exerçant le même métier ; pour la plupart d'entre eux le temps est partagé entre le travail artisanal et le travail agricole "qui nourrit la famille" ; l'activité professionnelle y est libre et adaptée à des conditions de vie difficiles.

L'auteur s'intéresse au rôle des confréries, aux problèmes de l'apprentissage, et ne manque pas de souligner l'adaptation de l'artisan à l'évolution économique.

*
* *

DOUELLE ET CESSAC EN QUERCY. T. II

par Janine Couderc. 2000, form. 30x22, 136 p.

Ce volume est le complément de l'ouvrage du même auteur publié en 1998. Il rassemble de nombreux documents accompagnés d'un grand choix d'illustrations. On y trouvera notamment une intéressante série de photographies dues à Anne-Marie Soulayrès et consacrées aux divers types de maisons qui constituent le patrimoine bâti du village.

*
* *

LETTRES DE MARCELIN-PROSPER FLOIRAC A SA FEMME JOSEPHINE

publiées par les Archives départementales du Lot.

2000, form. 24x15, 134 p.

Il s'agit d'une cinquantaine de lettres présentées par Jacqueline Marty-Bazalgues avec la collaboration de Jean Bergue et Edmond Lefrançois. Cette correspondance émane d'un cultivateur de Couzou, village du causse de Gramat. Mobilisé le 15 août 1914, il sera porté disparu en Champagne le 17 février 1915. Bien que ne concernant qu'une période de six mois, ces lettres ne manquent pas d'intérêt et expriment avec justesse et simplicité l'état d'esprit et les sentiments d'un paysan quercynois confronté aux premiers mois de la Grande Guerre.

*
* *

QUERCY RECHERCHE

N° 103. Janvier-mars 2001

On retiendra dans ce numéro :

- Les potiers d'étain en Quercy au XVIIIe siècle, par Françoise Auricoste.
- Les lacs de Saint-Namphaise, par A. Vincent.
- La grotte fortifiée de la Salle dans la vallée du Vers, par J.L. Obereiner.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 4 JANVIER 2001 *
Présidence : M. Dalon

Nécrologie

- M. Robert Martinot
  (agrégé et docteur ès Lettres, notre collègue avait enseigné à Figeac puis à Cahors avant de se retirer à Caillac. Membre de la S.E.L. depuis 1973, il est décédé le 24 décembre à l'âge de 80 ans).
- M. Ferdinand Pressouyre
  (Doyen du Lot des anciens combattants de la Grande Guerre, Ferdinand Pressouyre était aussi le doyen de notre société à laquelle il appartenait depuis 1958. Retraité de l'enseignement, il a publié de nombreuses études historiques. On lui doit notamment l'ouvrage "Teyssieu, des origines à 1800", paru en 1989. Il nous a quittés le 30 décembre dans sa 103e année).

Fédération régionale

Selon les décisions du dernier congrès, la Fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne est devenue la Fédération historique de Midi-Pyrénées.

Ouvrages parus

- *Actes* du 52e congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées (Saint-Girons, 1999), 2 volumes.
- *Histoire des artisans quercynois aux XVIIe et XVIIIe siècles* par Françoise Auricoste. Editions Quercy-Recherche.
- *Lettres de Marcelin-Prosper Floirac à sa femme Joséphine (1814-1915)*, publiées par les Archives départementales du Lot.

---

* *Présents* : Mmes Bach, Bénard, Bidan, Bouyssou, Deladerrière, Duthu, A. Foissac, Girardat, Lagarrigue, Rossignol, Rousset, Taisant, Thouvenin. Mlles Cavaroc, Denjean, Lherm. MM. Audoin, Bidan, Bouyssou, Brugnera, Dalon, Deladerrière, J. Delmon, Gérard, Germain, Linon, Rames, Ramos, Rausières, Rigal, Salvage, Souilhac.

Communications

LE CHÂTEAU DES CARDAILLAC À SAINT-CIRQ-LAPOPIE *(Mme Rousset, M. Rigal)*

Les sondages archéologiques menés depuis 1996 dans les vestiges du château des Cardaillac du fort de Saint-Cirq-Lapopie ont permis de révéler le volume intérieur du donjon édifié dans la première moitié du XIIIe siècle sur l'emprise d'un bâtiment antérieur, et une partie des dispositions du logis seigneurial. Celui-ci, élevé au cours du XIIIe siècle, a été complété successivement de deux tours circulaires dont l'une atteste une importante phase de reconstruction menée après la guerre de Cent Ans. L'étude des élévations autorise dorénavant une meilleure lecture des traces d'un premier bâtiment sur l'emprise duquel a été élevé le logis qui flanque le donjon. Les vestiges conservés dans les maçonneries associés aux éléments découverts lors des sondages apportent un éclairage nouveau sur les dispositions et les équipements intérieurs du logis seigneurial et sur les diverses transformations dont il a été l'objet au XIVe siècle puis lors d'une ultime phase de reconstruction qui a tout particulièrement touché son système distributif dans la période comprise entre la fin du XVe siècle et les premières décennies du XVIe siècle.

LA MAISON 17, RUE DE CLERMONT À FIGEAC *(Mme Rousset)*

La maison sise au 17, rue de Clermont à Figeac appartenait à l'origine à une grande demeure patricienne dont elle constituait le corps de logis principal sur rue. Parmi les éléments emblématiques de l'étage "noble" figurent les vestiges de deux couples de fenêtres géminées de la deuxième moitié du XIIIe siècle, remarquables par la profusion de leur décor sculpté aux motifs naturalistes. A l'intérieur, la *salle* conserve un décor en faux-appareil de pierre. Au XIVe siècle, le bâtiment a été partiellement reconstruit et doté d'un corps de bâtiment en retour d'équerre sur une cour intérieure. L'*aula*, alors desservie par un grand degré, était dotée d'une cheminée monumentale et de nouvelles baies dont une grande croisée ouverte sur l'espace de la cour et deux oculi garnis de roses polylobées aménagés sur sa façade secondaire. Quatre fenêtres à remplage ainsi que des éléments domestiques apportent quelques précisions sur les dispositions affectées au deuxième étage.

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES RÉCENTES ET EN COURS *(M. Rigal)*

Durant le second semestre de l'année écoulée, de nombreux sites archéologiques datés du paléolithique au Moyen Age, situés sur le tracé de la section 3 de l'autoroute A20 (Lalbenque à Saint-Michel de Cours), ont fait l'objet de fouilles de sauvetage par des équipes de l'AFAN Grand Sud-Ouest, mandatées par le Service régional de l'archéologie de Midi Pyrénées.

Parmi ces gisements figurent deux sections d'aqueducs romains à Lamagdeleine et dans la vallée du Tréboulou, communes de Laburgade et Flaujac-Poujols, qui ont toutes deux pu être étudiées sur des développements de 1,5 km.

La section d'aqueduc de Lamagdeleine appartient à l'ouvrage d'art long de 33 km qui alimentait Cahors en eau potable depuis la vallée du Vers. L'élément remarquable de ce tronçon consiste en un pont-aqueduc, long de 48 met d'une élévation restituée de 6 m, permettant à la canalisation de franchir le vallon du Combel Blanc. La qualité de cette construction ainsi que les travaux de restauration qui y ont été effectués durant l'antiquité appportent le témoignage tant du savoir faire que des erreurs des constructeurs.

L'aqueduc du Tréboulou est implanté dans une tranchée épousant le point le plus encaissé de la vallée. De conception relativement sommaire, le cuvelage est obtenu par coffrage de mortier de tuileau. La pente atteint 7 m/km, ce qui s'avère extrêmement important (l'étude en cours sur l'aqueduc de Cahors estime la pente à 1,37 m/km). Si le captage provient selon toute vraisemblance des fontaines proches, la destination et l'usage de cette eau n'ont pu être déterminés.

Une autre opération archéologique se déroule actuellement en préalable à l'agrandissement du centre hospitalier de Cahors. L'occupation de cette partie du méandre, sujette aux inondations du Lot, devrait permettre de délimiter plus précisément l'emprise de la ville de *Divona Cadurcorum* au plus fort de son expansion, avant le resserrement autour de la future cathédrale. Après une semaine de décapage, les premières impressions évoquent la coexistence d'un quartier d'habitation en périphérie d'un important édifice public.

*
* *

SÉANCE DU 1er FÉVRIER 2001 *

Présidence : M. Dalon

Ouvrages reçus

- *Histoire des artisans quercynois aux XVIIe et XVIIIe siècles,* par Françoise Auricoste. Edit. Quercy Recherche.

* *Présents* : Mmes Bach, Bénard, Bidan, Bouyssou, Cole, Deladerrière, Duthu, Girardat, Lagarrigue, Rossignol, Vanvoren. Mlles Cavaroc, Lherm. MM. Aldebert, Audoin, Baux, Bidan, Bouyssou, Brugnera, Dalon, Deladerrière, Delmon, Denjean, Esperet, Gérard, Grill, Larrive, Lufeaux, Rames, Ramos, Rausières, Souilhac.

- *Douelle et Cessac en Quercy*, par Janine Couderc. Tome 2. (Documents et illustrations).

Ouvrage à paraître

- *Montbrun.* D'une grande baronnie à un petit village, par J. Bouquié. En souscription (Société des amis de Villefranche et du Bas-Rouergue).

Communications

UXELLODUNUM EN QUERCY, UNE ÉNIGME ET UN SYMBOLE *(M. Baux)*

Du dernier épisode de la Guerre des Gaules, en 51 avant notre ère, le souvenir s'est maintenu en Quercy qui en revendique l'exclusivité. Cependant la reddition à César lui-même "du dernier bastion de la résistance gauloise", relatée dans les *Commentaires*, a nourri une controverse archéologique, non éteinte aujourd'hui, et, plus significative encore à nos yeux, toute une symbolique qui aboutit à la sacralisation du lieu.

Très tôt, la recherche de l'exacte localisation de l'épisode suscita d'âpres querelles de clochers. Elle se trouve stimulée par les valeurs morales et civiques qui y furent attachées. Une "lutte d'honneur" s'engagea alors entre les divers prétendants dont le nombre finit par dépasser la vingtaine... Elle culmina au moment où l'exaspération du nationalisme, la recherche d'une "patrie gauloise" dominaient les esprits, au cours des décennies qui séparèrent les guerres de 1870 et de 1914, mais également au-delà.

La référence à l'Antiquité, à son héritage reconstruit, se manifesta par de multiples détours. Des œuvres lyriques, drames, poèmes, fabriquèrent le héros Lucterius, nouveau Vercingétorix, exaltèrent le sacrifice des vaincus, au prix de nombreuses libertés avec l'histoire, favorisées elles-mêmes par le laconisme des sources et le mystère de la localisation. Des œuvres d'art, réalisées ou projetées, des cérémonies commémoratives mobilisant des centaines, voire des milliers de participants, offrent aussi un rapport avec l'Antiquité qui ne laisse par d'étonner aujourd'hui où les passions paraissent sinon éteintes, du moins bien atténuées.

C'est cet échange permanent, ce mélange entre archéologie et mythologie, réalisés autour de la mémoire d'un lieu, mais de quel lieu ? qui a paru digne d'intérêt.

*

* *

SÉANCE DU 1er MARS 2001 *
Présidence : M. Dalon

Nécrologie

- M. Robert Angé, de Larnagol.

Nouveaux membres

- M. et Mme Jean de Labarrière, de Prudhomat.

A propos du Pic Saint-Bressou

Le 22 janvier, une petite manifestation organisée par la Commune s'est déroulée sur le Pic Saint-Bressou en présence du sous-préfet de Figeac, du conseiller général de Lacapelle-Marival et d'une délégation de la Société des études du Lot conduite par M. Gilbert Foucaud accompagné pour la circonstance de Mlle du Mazaubrun, de Me Calmon et de M. Lasfargues.

Il s'agissait d'inaugurer la tour d'orientation construite sur ce site de 618 m d'altitude offrant un vaste panorama s'étendant des Causses au Cantal (on aperçoit parfois le lointain Mont Aigoual).

A cette occasion notre collègue M. Granouillac, maire de Saint-Bressou, a remis à M. Foucaud une pièce d'or de un franc représentant le prix symbolique du terrain cédé à la commune par la S.E.L.

Don

De M. Guy Astoul, deux articles publiés sous sa signature :

- "La contestation des dîmes en Quercy à la veille de la Révolution" (*Histoire et sociétés rurales*, n° 8, 1997).
- "Solidarités paysannes au pays des Croquants au XVIIIe siècle" (*Annales historiques de la Révolution française*, n° 311, 1998).

Communications

LE LAVABO DES BÉNÉDICTINS DE FIGEAC *(M. Foucaud)*

C'était une règle pour les monastères d'avoir dans leur cloître un point d'eau qui permettait aux moines de se purifier les mains avant le repas. Cette fontaine (ou lavabo) était généralement composée de deux

* *Présents* : Mmes Bach, Bénard, Bidan, Bouyssou, Cole, Deladerrière, Girardat, Lagarrigue, Revellat, Rossignol, Thouvenin. Mlles Brun, Cavaroc, Denjean, Lherm. MM. Audoin, Bidan, Bouyssou, Brugnera, Dalon, Davezac, Deladerrière, Delmon, Gérard, Germain, Linon, Rames, Ramos, Rausières, Salvage, Souilhac.

vasques superposées. Des orifices percés dans la vasque supérieure faisaient office de robinets et déversaient l'eau d'une source captée en un lieu plus élevé. Il subsiste fort peu de ces petits monuments.

A Figeac le cloître a disparu mais on a retrouvé les éléments du lavabo. La vasque inférieure orne le jardin précédant la chapelle des Carmélites. L'autre se trouve dans une propriété privée. M. Roussilhes propose un dessin reconstituant l'ensemble et son décor. La petite vasque présente un agneau pascal encadré de deux têtes et de "marguerites" inscrites dans un cercle. La partie inférieure est ceinturée d'un décor de marguerites. L'ensemble, taillé dans le grès de la région, pourrait dater du XIIIe siècle (peut-être du XIIe) ? L'alimentation en eau de monastère était assurée par les abondantes sources des Fonts Redondes.

ESSAI POUR SERVIR À L'HISTOIRE DES ORIGINES DES PAROISSES DE BONNEVIOLE ET QUELQUES AUTRES LIEUX *(M. Flourac)*

Cette communication vient en complément de celle présentée lors de la séance du 8 juin 2000. L'auteur évoque successivement l'importance du monachisme dans l'économie rurale et le rôle des barons de Castelnau en qualité d'abbés laïques de Beaulieu (sans négliger leur démêlés avec l'abbaye). A partir du XIVe siècle, les prieurés (ou cellae) desservis par des moines vont devenir séculiers, comme ceux de Biars, Félines, Bretenoux et quelques autres. C'est alors que commence la fin de l'autonomie monastique en même temps que les fonctions abbatiales deviennent les échelons d'une carrière ecclésiastique.

ANNOTATIONS DES CAHIERS DE QUINZAINE DU NOTAIRE BRU DE VAYLATS (XVIIIe SIÈCLE) *(Mme Thouvenin)*

De 1749 à 1790 Me Bru entretint une correspondance avec le contrôleur de Puylaroque, M. Delort. D'abord courtoises, les relations s'envenimèrent au fur et à mesure que les différends apparurent sur les comptes et les paiements, et cela aboutit parfois à des injures. D'autres comptes personnels servent d'aide-mémoire, comme avec son jardinier ou ses fournisseurs. Parfois, il s'agit simplement de pense-bête : recettes de remèdes, comptes des récoltes de grains ou de vin provenant de ses terres... Tout ceci forme un ensemble d'éléments racontant, en partie du moins, le mode de vie de ce notaire rural.

PROJECTIONS *(M. Dalon)*

- Les peintures murales du chœur de l'église de Goudou (Labastide-Murat).
- L'église romane de Saint-Julien à Cénac (Dordogne).

LA FONTAINE DES BÉNÉDICTINS DE FIGEAC

C'était une règle presque absolue pour les monastères d'avoir un point d'eau dans leur cloître. Placé au centre de ce dernier ou dans un angle proche du réfectoire, il permettait aux moines de se purifier les mains avant le repas. Ce lavabo, cette fontaine, était généralement composé de deux vasques superposées. Des orifices percés dans la vasque supérieure plus petite, faisaient office de robinets et déversaient dans la partie inférieure l'eau d'une source captée en un lieu plus élevé.

Il subsiste fort peu de ces monuments. Signalons pourtant qu'à Conques, l'abbaye si longtemps rivale, on a conservé et joliment restauré au milieu des vestiges du cloître, une immense cuve en serpentine, partie inférieure du lavabo.

Qu'en est-il à Figeac ? Nous n'avons plus de cloître mais nous sommes riches d'une fontaine ignorée. La vasque inférieure orne le jardin précédant la chapelle des Carmélites. L'autre est dans une propriété privée. Les dessins de cet article reconstituent avec élégance et précision l'ensemble tel qu'il se présentait en son temps - mais lequel ? - dans notre abbaye. Nous essaierons bien sûr de répondre dans la mesure du possible à un certain nombre de questions : la fiabilité de cette reconstitution, l'emplacement de la fontaine et la possibilité de son alimentation en eau.

Pour la crédibilité de notre montage nous devons tout d'abord invoquer le fait que selon toute probabilité nos deux vasques sont taillées dans un grès provenant d'une commune carrière. Nous ajouterons que les proportions heureuses, les ressemblances stylistiques semblent des arguments très sérieux en faveur de cette reconnaissance. Le décor de l'une et l'autre vasque comprend des "marguerites" inscrites chacune dans un cercle lié au précédent et au suivant par trois cordons.

L'originalité de la petite vasque est de présenter un agneau pascal et deux têtes indéterminées en lieu et place de trois "marguerites". Le décor est inscrit entre deux bandeaux fortement moulurés. Ceux de la partie haute de l'une et l'autre cuve sont identiques. Nous sommes dans l'impossibilité de comparer les parties basses. La vasque inférieure est profondément enterrée dans le sol et l'état de la pierre inspire quelque inquiétude quant à un sondage éventuel. La corniche basse de cette vasque est donc une restitution.

L'ensemble pourrait dater du XIIIe siècle ou peut-être du XIIe.

L'emplacement exact nous restera inconnu. Le cloître est en effet détruit depuis si longtemps que toute trace est impossible à retrouver. Des travaux exécutés en 1714 pour le chapitre, il ressort que des murs ont été élevés avec des pierres tirées des "fondements" (probablement ceux du cloître) et que, en même temps, on construit un petit auvent au-dessus de la porte de N.D. de Pitié ce qui n'aurait pas lieu d'être si le cloître existait encore '. C'est d'ailleurs en ce même XVIIIe siècle que se situe le transfert de la vasque inférieure chez les Dominicains.

Tout ceci confirme que le cloître n'a pas été compris dans la grande période de reconstruction qui a suivi, avec un certain retard, les destructions protestantes de la fin du XVIe siècle et que c'est à cette période de destructions qu'il faut faire remonter la disparition de notre fontaine.

Revenons à notre question, c'est-à-dire l'emplacement du lavabo. Deux emplacements sont possibles : soit au centre du cloître comme à Conques, soit au côté Sud où devait se trouver le réfectoire.

Le problème de l'alimentation en eau trouvait sa solution dans les abondantes sources des Fonts Redondes. Situées rive gauche, elles apparaissent encore sur le cadastre de 1833. "En 1896 on y démolit une fontaine monumentale mais sans caractère" ". Au Moyen Age, le faubourg d'Outre Pont devait sans doute tirer parti de ces fontaines pour alimenter un fossé défendant le flanc Est de ce faubourg, fossé dit "communal de Fon Redonde". L'eau était amenée dans la ville par des tuyaux signalés lors de la destruction du pont antique en 1866, tuyaux inclus dans l'épaisseur de la chaussée. Des trois piles en bec protégeant le pont vers l'amont, celle du milieu s'élargissait grâce à des encorbellements pour former une surface semi-circulaire portant une fontaine : le griffoul qui a donné son nom au pont[3]. On a retrouvé dans le Célé des bassins de grès, sans doute jetés par dessus bord vu leur état. Le plan levé en 1866 indique un bassin sans doute plat de 2,30 m de diamètre environ d'où sortent trois minuscules canaux servant de déversoir dans le Célé. Au centre un bassin d'environ 1m de diamètre qui serait peut-être un de ceux trouvés dans la rivière (de dimension voisine 1,20 m de diamètre pour une hauteur de 0,90 m). D'un acte de 1683 ' nous extrayons quelques lignes qui confortent les données précédentes. Deux maçons de PalhiairoLs (hameau près de Caylus) Pierre Cassaniade et Antoine Delteil s'engagent pour la très grosse somme de 2000 L à réparer les trois ponts de Figeac. Entre autres travaux, ils doivent "conduire sur ledit pont du Griffoul dans le bassin qui est au milieu *d'icelui* une source d'eau" qui "provient de la fontaine appelée Font redonde"... et placer les tuyaux pour la conduite de l'eau et la résine ou autre chose... pour mastiquer les tuyaux." On ne nous dit pas la matière dont sont faits les tuyaux. La résine fait penser à du bois

mais au XVIF siècle et depuis bien longtemps on utilisait aussi la poterie. Mention n'est pas faite dans cet acte de la fontaine des moines, ce n'était pas là le programme desdits maçons, mais de toute façon elle n'était plus en service à cette date.

Après le Griffoul les tuyaux alimentaient en eau la font Pauletie située dans l'actuelle rue de la Traverse [bls], avant d'entrer dans le monastère. Elle coulait peut-être dans diverses fontaines mais au moins dans celle qui est l'objet de notre article. Cavalié [5] la place arbitrairement au milieu du jardin de la maîtrise (ex cloître). Il la dit "en marbre gris terne" et ajoute : "cette vasque fut cédée par l'abbé du chapitre (c'était Alexandre de Lascaris 40e et dernier abbé de Figeac) aux Dominicains qui la firent mettre dans leur jardin ; mais en 1909 à l'occasion de la restauration du couvent des Carmélites, elle fut transportée dans la cour qui précède la nouvelle chapelle".

La différence de niveau nécessaire pour l'alimentation en eau ne pose pas de problème. Les Fonts Redondes sont à une altitude de 300 m. Le niveau du cloître établi par des sondages en 1996 est à 193 m La hauteur de la nappe d'eau dans la vasque supérieure étant à 1,20 m environ, il n'y a aucune difficulté à ce que l'eau y parvienne aisément.

Voici donc un élément nouveau apporté à la connaissance de notre abbaye. Certes il subsiste encore bien des points obscurs. Seules des fouilles sur la place de la Raison seraient susceptibles de préciser l'emplacement de notre fontaine et de façon plus générale celui du cloître qui nous est presque totalement inconnu.

Gilbert FOUCAUD, Louis ROUSSILHES.

Notes

1 - Ph. CALMON et G. FOUCAUD. Figeac, "l'enclos de l'abbaye à la fin du XVIIIe siècle". *B.S.E.L.* 2e fasc. 1995 p. 129.

2 - L. CAVALIÉ. *Figeac. monographie.* Figeac, 1914.

3 - G. FOUCAUD. "Le quartier saint Martin de Figeac" - *B.S.E.L.* 2e fasc. 1982. p. 193.

4 - Arch. dép. Lot. 3E 981 F° 267. Delbourg, notaire 1683.
Ces mêmes maçons avaient entrepris l'année précédente, pour 1800 L. la restauration, on pourrait dire la reconstruction, de N. D. du Puy. Ils avaient semble-t-il de très gros moyens en personnel et en finances.

4 bis - J. LARTIGAUT. *Figeac. Atlas historiques des villes de France.* C.N.R.S. 1983.

5 - L. CAVALIÉ, *op cil,* p. 39.

6 - S. CAMPECH. Sondages archéologiques, avril 1996.

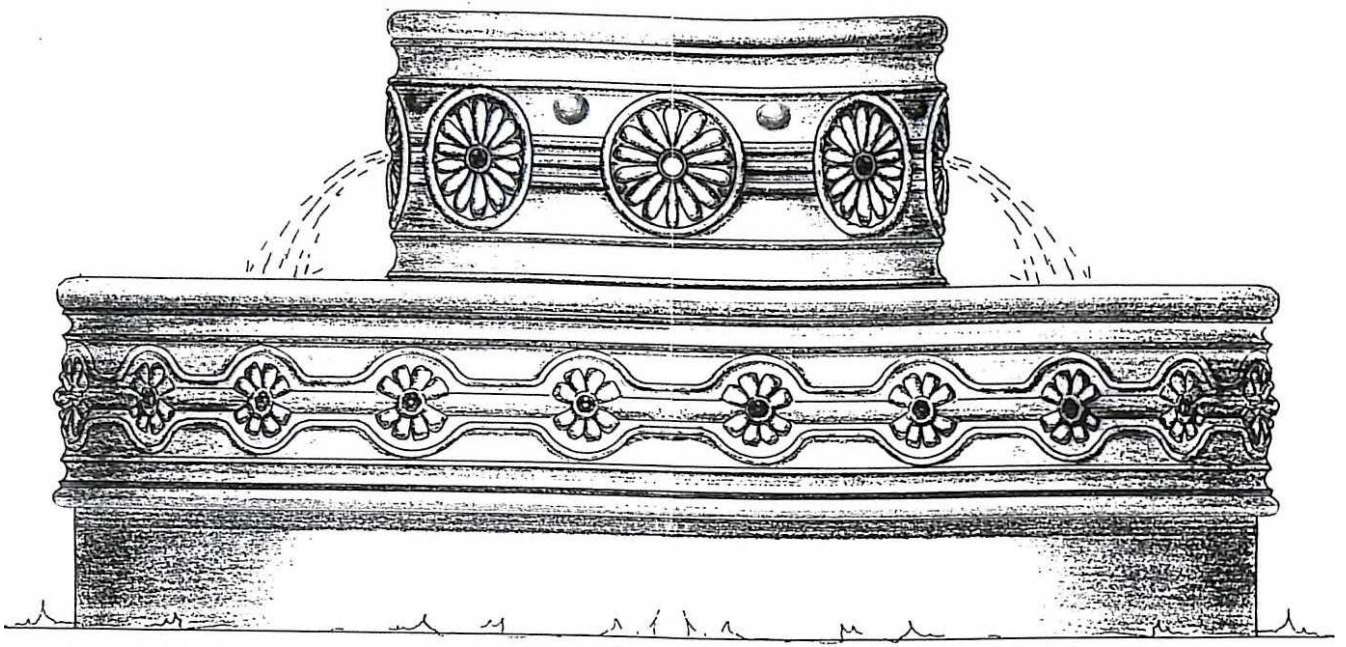

ELEVATION

-£c. h a //<

0 10cm

Fig. 1 : Elévation (restitution)

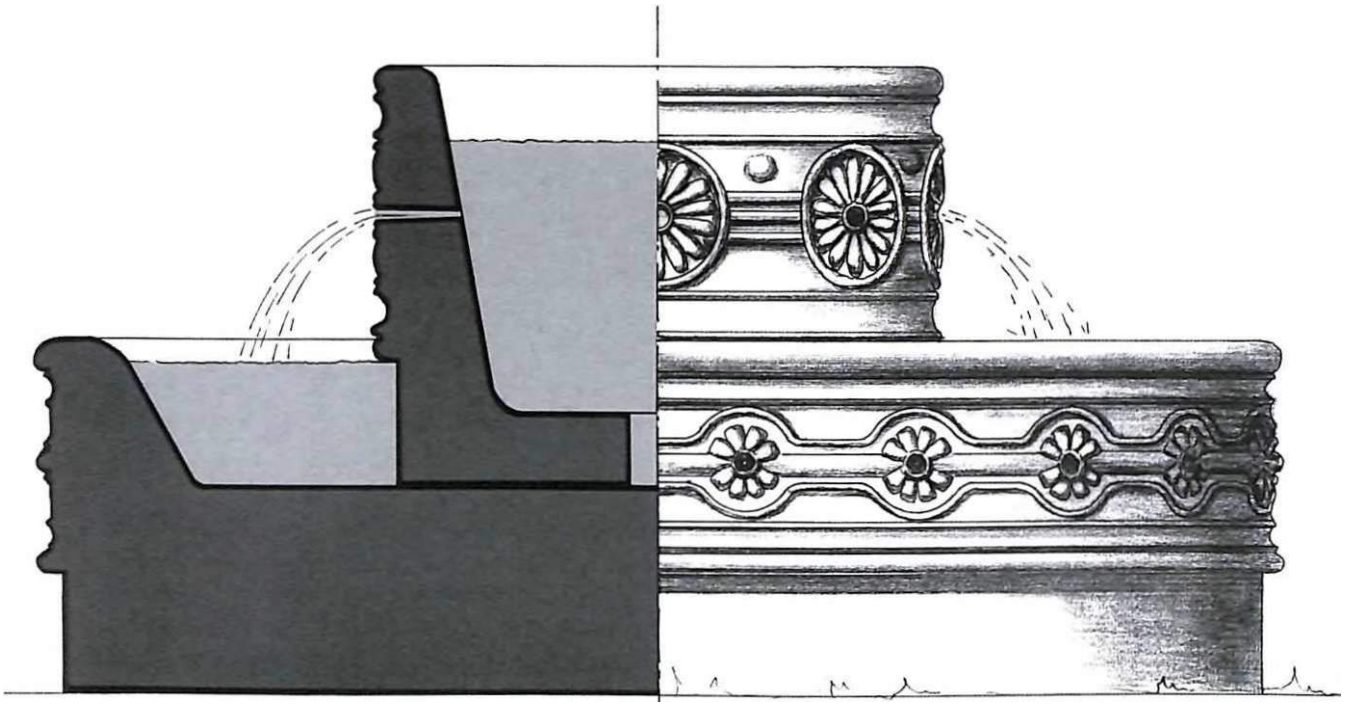

Fig. 2 : Coupe/élévation (restitution)

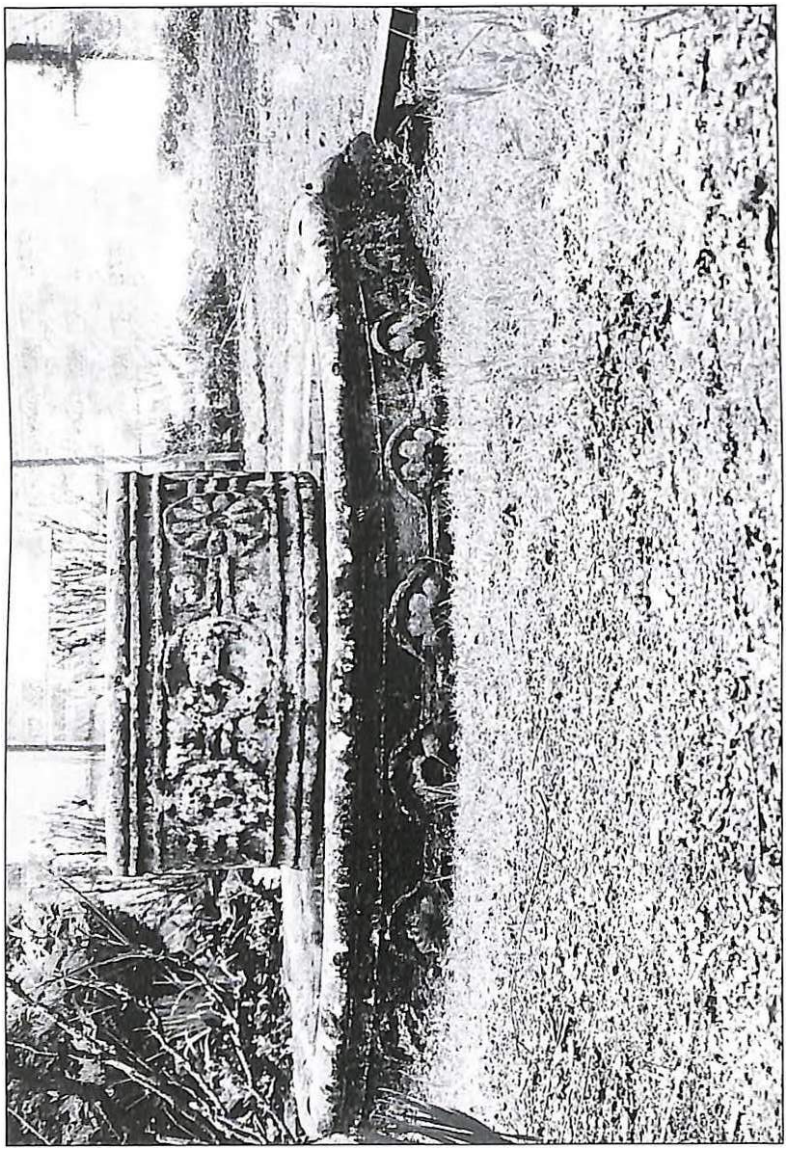

Fig. 3 : Ensemble de la fontaine (restitution)

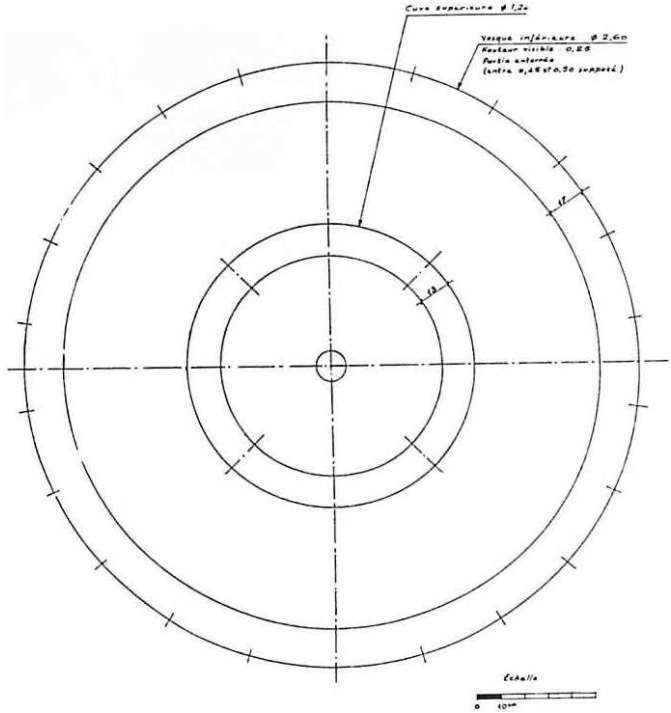

/•zg. *4 : Plan de la fontaine (restitution)*

Fig. 5 : Vasque supérieure

Fig. 6 : Vasque supérieure

Fig. 7 : Vasque supérieure (détail)

DES CHOSES MÉMORABLES ADVENUES À CAHORS ET PAYS DE QUERCY EN L'AN 1428

Étude critique de trois textes

Ayant découvert, presque par hasard, dans un traité d'artillerie ', quelques feuillets imprimés, consacrés par un certain Jacques Rousseau, imprimeur juré de l'Université, en 1586, aux "choses mémorables qui sont advenues à Cahors et pays de Quercy, en l'an 1428", récit qui va du 1er mai 1428 à janvier 1429 (n.st.) et qu'il a tiré des annales consulaires de Cahors ", il m'a semblé utile de comparer cette transcription, faite et imprimée sous le règne d'Henri III, à son original et de voir l'exploitation qu'en a faite Guillaume Lacoste, au XIXe siècle [3], dans les cinq pages qu'il a réservées aux opérations militaires en Quercy de cette année.

Cet extrait d'un des registres consulaires de Cahors est dédié par l'imprimeur aux consuls de la ville : il veut leur montrer le côté exemplaire du comportement des consuls de la ville lors de ces temps troublés, et surtout les inciter à fournir les fonds nécessaires à l'impression, dans la langue d'origine, du contenu entier des annales cadurciennes, opération qui ne fut apparemment jamais suivie d'effet.

Les consuls sont nommés : il s'agit de maître Pierre de Reganhac, licencié et juge en la temporalité de monsieur l'évêque et comte de Cahors, syndic de son Chapitre, maître Paul de la Croix, docteur et syndic général du pays de Quercy, sire Giron d'Acline, bourgeois, et sieur d'Auteserre, P. de Minara, bourgeois, receveur pour le roi des décimes du diocèse de Cahors, Jacques Astorg, bourgeois, Etienne Rastely, marchand. bourgeois, M. Durant Massip. procureur au siège présidial de la dite ville, sire Pons Alardi, marchand apothicaire.

La copie imprimée par Jacques Rousseau, quoique souvent fautive, présente cependant l'avantage de compléter la lecture des premières pages consacrées par le "Livre tanné" aux événements de 1428, ces dernières ayant été partiellement déchirées, soit par accident, soit pour toute autre raison. Rousseau, qui les a fait transcrire en 1586, a pu nous transmettre un document alors intact, et il nous rend par là un service indéniable.

Sur le plan linguistique, quel degré de confiance peut-on accorder à la transcription de Jacques Rousseau. Nous avons mis *dans la colonne de gauche* les formes extraites de l'original.

En ce qui concerne les inexactitudes linguistiques relevées dans les feuillets imprimés par Jacques Rousseau, nous les avons classées, sans que cette opération ait quoi que ce soit d'exhaustif, en diverses rubriques dont l'ordre de présentation est grosso modo fonction de la fréquence de l'erreur.

Pour ne pas lasser le lecteur, peut-être non familier de la langue d'oc, nous nous sommes contenté d'illustrer chacune des rubriques à l'aide d'un petit nombre d'exemples significatifs :

Mauvaise lecture d'une seule lettre (plus de 220 exemples)

Original	*Rousseau*
huech	hueg
avem	aven
acostumat	acoustumat
dampnatges	dam nages
davas	de vas
socorre	secorre
alcus	alcuns
tramezem	tramezen
sinquanta	cinquanta
gua	ga
Pueg	Puech

Apostrophe pour des mots occitans qui n'en ont pas : 42 cas

Original	*Rousseau*
lan	l'an
lendema	l'endoma
lespazi	l'espazi
lasaut	l'assaut
lospital	l'ospital
darmas	d'armas

Substitution de l'occitan aux chiffres romains : 35 cas

Original	*Rousseau*
MCCCC	mial quatre cens
XI	unze
XXI	vinth et un
XII	doziesme

XVIII	dasahueh
xvc	quinze cens

Erreur d'interprétation sur les chiffres romains

Original	*Rousseau*
XVII	dasa hueg
XXVI	setze
III	IIII
XXVI	setze

Substitution du J par un I: 24 cas

Original	*Rousseau*
Johan	lohan
julh	lulh
jorn	iorn
jurava	i ura va
Jordi	lordi
Jenier	lenier

Simplification de mots présentant des consonnes doubles : 19 cas

Original	*Rousseau*
ayssi	aysi
sacrifficis	sacrificis
proffieg	profieg
affogeron	afogeron
affi	a fi
coffizan	cofizan
polalha	pollaha
Cappela	Capela
cappitani	capitani

Mauvaise compréhension de noms et de titres occitans : 9 cas

Original	*Rousseau*
Mossen	Mossur
da Marti	d'Amarti

Localités mal orthograph iées ou groupe de mots pris pour un lieu :

Original	*Rousseau*
Lauserta	l'Auserta
Boyssieyras	Boyssayras
Domas	Damas
lor honor	Lhonor

Parmi les fautes les plus courantes, "e" remplace le "et" original : 8 cas

Mots mal coupés : 5 cas

Original	*Rousseau*
altorn	a lantorn
en fora	en fora
al alba	a lalba
la un	laun

Fautes graves entraînant une erreur de compréhension : 8 cas

Original	*Rousseau*
carga	garda
prœsa	presa
am	en
baylem	baylerem
terra	tropa
mandem	manderan
contra	convenqutz

Un ou plusieurs mots ajoutés sans aucune nécessité : 3 cas

Original	*Rousseau*
	sil hy
	et
	homes

Prénoms occitans mal reproduits : 2 cas

Original	*Rousseau*
Ram un	Ram on
Berengo	Brengo

Omission de partie de phrase

Original	*Rousseau*
et de Sanh Germa	partie de phrase omise.

On pourrait encore ajouter un grand nombre de rubriques constatant tel ou tel type d'erreur, mais cela n'apporterait pas plus de clarté à l'exposé, d'autant que certaines fautes peuvent être rangées dans plusieurs rubriques différentes. Ce qui est important c'est la fréquence avec laquelle on retrouve tel ou tel type de faute dans le texte transcrit et imprimé par Jacques Rousseau.

Mises à part ces quelques inexactitudes, dont la plupart n'entraînent pas de trop graves difficultés de compréhension, on ne peut porter

aucun jugement sur les qualités de traducteur de l'imprimeur juré de l'Université de Cahors, Jacques Rousseau s'étant contenté de reproduire un texte occitan pour des lecteurs parlant d'oc, évidemment le plus grand nombre dans le Cahors et Quercy de 1586.

La situation ayant sensiblement changé depuis le règne d'Henri III. et bien qu'il s'agisse là d'une tâche délicate, il m'a semblé nécessaire de tenter la traduction de ces quelques pages du "Livre tanné" afin que chacun puisse la comparer à la version qu'en a donnée Guillaume Lacoste et assiste à l'élaboration du récit historique à partir d'une source bien identifiée et d'un matériau presque brut.

Comme nous connaissons tous la grande réputation de cet historien, nous allons supposer qu'il a utilisé pour son "Histoire du Quercy" la lecture directe du "Livre tanné" et non pas la transcription de Rousseau.

TRADUCTION PERSONNELLE À PARTIR DU "LIVRE TANNÉ" DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CAHORS, (page 156 et suivantes).

Du 1er mai 1428 à janvier 1429 (n.st.)

"Au nom du Seigneur, amen.

Il est nécessaire de décrire les choses merveilleuses et les réussites que Dieu donne à ceux qui en lui ont bonne et ferme espérance, ainsi qu'il l'a montré manifestement aux consuls de l'an 1428 et à toute la ville, non pas en raison de nos mérites, mais du fait de sa sainte miséricorde et des prières des bonnes gens ; aussi bien celles des seigneurs de l'Eglise, chanoines, chapelains, religieux et autres, qui, de leur bon gré et à la requête de messires les consuls et sur leur conseil, les lui ont sans faillir adressées, chaque jour, au cours de leurs sacrifices, pendant les processions générales et dans toutes les autres oraisons, que celles des seigneurs consuls et notables de la ville, qui y ont toujours manifesté un très grand zèle. Aussi, nous, consuls, avons-nous fait écrire ces choses-là, de la façon la plus brève possible, négligeant toute la plus grande partie de la matière, car il serait trop long de l'écrire. Cela pour que ceux qui sont à venir après nous puissent prendre en ce récit quelque leçon pour se bien comporter et gouverner et, par un bon conseil, résister aux ennemis de l'honneur du roi de France, notre seigneur, pour le profit et utilité de la ville et de tous les habitants, étant consuls Antoine Jean, Guillaume la Teula, Guillaume de la Crotz, Frances la Barta, Raymond la Faja, Jean Vidal, Raymond Dabru, Gui de Goias, Guillaume de Lentilhac, Jean Rossel, Jean del Sereg, Jean de Cumbel Cau.

Quand nous, susdits consuls, fûmes désignés pour cette charge, le premier jour de mai de l'an 1428, les Anglais, qui étaient commandés par le captai[4], tenaient le château de Mercuès et l'occupaient déjà depuis un an et dix mois [5]. Le château était puissamment fortifié, ceint de fortes et épaisses murailles, et ne comportait qu'une faible garnison. Les dits Anglais tenaient et avaient occupé tout le pays de Quercy, de Rouergue, une partie de l'Albigeois et de l'Auvergne, ainsi que d'autres pays, les plongeant dans une extrême détresse, leur infligeant des dommages inestimables, commettant des meurtres, causant des incendies et une foule d'autres maux irréparables.

Ils avaient fait maints dommages et vilenies à la ville de Cahors. Et, entre autres choses, alors qu'on était en sufferte, les dits Anglais, au nombre de cent vingt, tant à cheval qu'à pied, vinrent s'embusquer, ce jour là [6], à la Poujade. Ils capturèrent onze jeunes bourgeois de la ville qui étaient sortis, intrigués par le bruit. Aussi, les consuls ne devraient-ils permettre en aucun cas qu'on sorte de la ville pour observer leurs manigances.

Ensuite, le lundi après la Saint-Jean de la dite année [7], deux Anglais de la garnison de Mercuès vinrent à la Barre et entrèrent, avec la permission des gardes, dans la barbacane ; alors qu'ils se trouvaient là, quelques habitants de Cahors vinrent réclamer droit de représailles [8] sur la garnison de Mercuès et ils firent prisonniers ces Anglais. Comme la ville était en sufferte, elle ne voulut pas leur donner asile ; ceux qui les avaient pris emmenèrent leurs captifs de Cahors à la Roque-des-Arcs, mais, là, les Anglais s'échappèrent, prenant de fait le chemin de Mercuès. Et, sur le champ, les Anglais de cette garnison vinrent faire des courses contre Cahors, du côté de la Barre, de ce lieu à Sainte-Valérie ; c'est là qu'ils blessèrent à mort deux pauvres vieux, à savoir Bernard de Yssando et Guillaume de Brunet.

Le lendemain [9], iis revinrent faire des courses du côté de la Rivière en mettant le feu aux "blés", mais ceux-ci ne pouvaient point brûler, les tiges étant encore vertes.

Au vu de ce qui se passait, nous, consuls, mandâmes notre grand conseil et rapportâmes aux participants les événements ci-dessus. Au cours du dit conseil, il fut délibéré que l'on ferait porter des messages aux seigneurs du pays et aux consulats, les priant de bien vouloir nous porter aide et secours, leur faisant savoir que les Anglais de Mercuès n'avaient point de vivres, et que nous étions prêts a les assiéger, moyennant leur aide effective et conseil. Item, il fut encore ordonné que l'on engagerait cinquante compagnons à cheval et à pied, qui se tiendraient continuellement autour de Mercuès pour empêcher les Anglais de se

ravitailler et aussi leur faire bonne guerre. A cette fin, nous, consuls susdits, étant donné les circonstances, envoyâmes des messages aux seigneurs du Quercy et aux consulats, leur adressant les prières que dessus. De même, sur le champ, nous engageâmes les dits compagnons, lesquels se tinrent autour de Mercuès et au lieu d'Espère, que nous fîmes prendre ; nous y tînmes garnison pendant sept bonnes semaines [10], afin que les Anglais de Mercuès ne pussent se ravitailler. Par la suite, nous vîmes arriver les seigneurs du pays, dans l'ordre et avec les effectifs qui s'ensuivent.

En premier lieu arriva, le 12 juillet, messire Bertrand d'Arpajon, chevalier et commandeur de la "Cappela de Palhies", accompagné de 9 hommes d'armes et de 16 arbalétriers, parmi lesquels il y en avait 12 de Caylus.

Ensuite, le 17 juillet, le seigneur de "las Tors", accompagné de 15 hommes d'armes.

Ensuite, le 21 juillet, messire de Puy Cornet et son frère, messire Guillaume [n], accompagnés de 26 hommes d'armes et de 17 arbalétriers.

Ensuite, le 21 juillet, messire de Cardaillac et de Montbrun, accompagné de 10 hommes d'armes et d'un arbalétrier.

Ensuite, le même jour, le seigneur de Saint-Sulpice accompagné de 5 hommes d'armes et de 4 arbalétriers.

Ensuite, le *Tl* juillet, messire de Nègrepelisse et son fils, messire Jean de Caramanh, accompagnés de 26 hommes d'armes et de 16 arbalétriers. En sa compagnie vint messire Beto de Roquemaurel, accompagné de 5 hommes d'armes et de 3 archers.

Ensuite, Jean de Baynac, sénéchal du Temporel de monseigneur de Cahors, accompagné de 9 hommes d'armes et de 18 arbalétriers ou manouvriers.

Ensuite, Berengo dels Pratz, frère de messire de Monpezat ... accompagné de 6 hommes d'armes et de 7 arbalétriers.

Ensuite, le 7 août, messire de Gourdon et de la Garde, accompagné de 8 hommes d'armes et de 7 arbalétriers.

Les consulats du pays n'envoyèrent ni arbalétriers ni manouvriers, non plus d'ailleurs que Montauban, Moissac, la viguerie de Figeac, la châtellenie de Lauserte, et celle de Montcuq : à Lauserte, Montcuq et dans leur juridiction sévissait la "mortalité" [3]. C'est pour cette raison qu'on ne nous en envoya point.

Tous les dits seigneurs étant assemblés à Cahors, ils s'avisèrent, tout comme nous, que le lieu de Concorès, entre les mains des Anglais du captai, était bien fortifié, proche de Cahors. Si on mettait le siège devant Mercuès, il était fort à craindre qu'à partir de cette place forte les enne-

mis ne fissent grand dommage à ceux qui se rendraient au siège, portant engins, vivres et autre matériel, raison pour laquelle la besogne pourrait bien ne pas venir à bonne fin et telle qu'on la désirait ; aussi fut-il ordonné que l'on fît diligence pour s'emparer de cette place.

Aussi, le mercredi 3 août 1428 [14], à l'heure de vêpres, les susdits seigneurs partirent de Cahors, accompagnés de leurs gens d'armes et d'un grand nombre de "compagnons" de la ville ; ils emportèrent deux bombardes, de la poudre à canon, des boulets de pierre [15], des pavois, des "pieds-de-chèvre" [16], des peaux [lz], d'autres équipements nécessaires à la prise d'une place, avec 6 charges de vivres, acquises aux dépens de la ville. Ils se mirent donc en marche vers le lieu de Concorès, auquel, le jeudi matin [18], à l'aube, ils donnèrent l'assaut, d'abord, à la salle, puis, à la tour [19]. En fait, ils prirent ce lieu sans qu'un seul de nos hommes y périt. Ils mirent le feu à la salle et à tout le lieu et provoquèrent l'écroulement de la plus grande partie de la tour de telle sorte qu'on ne puisse point la réparer. Tout cela s'est fait par la grâce de Dieu et c'est le plus grand fait d'armes réalisé depuis cinquante ans en Quercy, compte tenu des importantes fortifications dont disposait le lieu de Concorès. Après la conquête du lieu, les seigneurs du pays et ceux de Cahors tinrent conseil : il y fut délibéré que l'on ferait le siège de Mercuès.

Cependant, il fut ordonné d'armer une nef et de la garnir de canons, de *grosses* arbalètes, de gens d'armes et de vivres ; cette nef demeurerait au bas du lieu de Mercuès afin que les Anglais ne pussent en aucune manière faire des provisions d'eau. Nous fîmes armer ce navire, le fîmes recouvrir de bonnes planches, comme il le fallait, et le confiâmes à Arnaud de Verlhes [20], que nous fîmes capitaine et gouverneur. Nous la pourvûmes de gens de trait et d'autres combattants, de canons, de grosses arbalètes, sans oublier les vivres. Cette nef partit de Cahors, le samedi 14 août 1428, et elle resta au bas de Mercuès jusqu'au 8 septembre de la dite année. Le 20 août 1428, les seigneurs du pays, avec tous leurs gens d'armes et de trait, quittèrent Cahors. En compagnie de nombreux habitants de cette ville, ils firent marche vers Mercuès, devant lequel ils mirent le siège. Nous leur fîmes porter, vu les circonstances, les boucliers de protection [21], la "chatte" et la "bride" [22], des bombardes et d'autres équipements nécessaires aux sièges. Par les chemins de terre, au moyen de charrettes et de quantité de bêtes de somme, et par la voie de l'eau, nous pourvûmes les seigneurs du pays, tous les gens d'armes, et également nos gens, de tous les vivres qui leur étaient nécessaires, sans qu'il leur fût besoin de mettre la main à la bourse, si ce n'est très modiquement, et de tout ce qu'il fallait pour les soutenir, espérant que le pays nous en tiendrait compte. Et il faut savoir que quinze ou seize jours après l'établissement du siège devant Mercuès, alors que la bride

avait jeté bas la couverture du château, les salles et les chambres, les Anglais avaient aménagé à l'intérieur maintes "garidas"[23] et s'y tenaient plus forts qu'auparavant, confiant en la force des murailles et en l'imminence des secours.

Le mardi 7 septembre 1428, veille de Notre Dame, à l'heure de prime, le captai de Buch arriva devant Mercuès avec quinze cents chevaux [24], dans l'intention de nous faire lever le siège. Grâce à de nombreux espions que nous tenions en Bordelais et en deçà, information qui ne s'obtenait pas sans grand coût, aussi bien les seigneurs qui menaient le siège que nous-mêmes étions avertis de la venue du dit captai. Aussi, les dits seigneurs, chargés du siège, avaient-ils fait excellemment fortifier la bastide à l'aide de gros pieux et de douze échauguettes de bataille, lesquelles étaient renforcées de planches et de claies, pourvues de grosses arbalètes "de garotcha", de gros canons et de "garrotz", le tout venant de Cahors. Quand le captai de Buch vit la belle contenance des assiégeants et les grandes fortifications de la bastide, il en fut préoccupé et ne sut que faire. On lui conseilla de requérir les seigneurs chargés du siège de faire le rachat de la place. Dans cette intention, il leur envoya son trompette pour entrer en pourparlers, lesquels portèrent sur la vente et le rachat de la place, comme il est dit ci-dessus. Les dits seigneurs voyaient que le captai les sollicitait de faire un bon accord et à notre grand honneur ; ils considéraient de plus que, chaque jour, il se dépensait au siège plus de trois cents "moutons" d'or en choses diverses et que, si le captai avait ravitaillé Mercuès, on n'aurait pu s'emparer de ce lieu avant six mois ; ils tenaient compte également du fait que le captai avait une foule de gens d'armes avec lesquels il pouvait dévaster le pays, surtout s'il franchissait la rivière, laquelle était au plus bas niveau ; s'il passait l'eau, il pouvait bien prendre quelque place, ce qui causerait la perte et la destruction du pays tout entier. Aussi, après en avoir délibéré, les seigneurs décidèrent-ils de racheter la place de Mercuès à condition que le captai de Buch s'en retourne dans son pays sans faire de dommage au pays ni à aucun des nôtres. Et, cette décision une fois prise, il fut accordé que le pays devait lui donner, pour la cession de la place, seize cents "moutons" d'or avec une pièce de drap de Damas, laquelle somme fut reconnue à messire Bernard de Boissières au nom du dit captai. Toutefois, nous ne croyons pas que le captai aurait consenti à la dite composition si Notre Seigneur, qui ne veut pas oublier les siens, n'avait envoyé une toute petite pluie, une sorte de rosée, qui a duré toute la nuit, alors que le captai se trouvait encore devant Mercuès. Les eaux de la rivière crûrent donc considérablement, et, au matin, elles firent entièrement disparaître le gué, non pas que cette pluie ait pu en aucune manière grossir à ce point la rivière, mais seulement par l'effet de la grâce de Dieu qui en toutes choses nous a montré son grand pouvoir.

Ainsi donc, le jour de Notre Dame de septembre [25], l'accord de Mercuès fut conclu et le captai s'en retourna sans faire de dommage au pays du roi de la valeur d'un blanc. Nos gens, alors que le captai de Buch était encore là, prirent possession du château de Mercuès, et, sur le champ, le ruinèrent, ainsi que chacun peut le constater.

Cependant, messire Bernard de Boissières vint à Cahors pour que les seigneurs lui fissent obligation de la dite somme et du drap de Damas, ce qui fut fait.

Ensuite, ici-même, le 10 septembre 1428, jour où fut établie cette obligation, les consuls, voulant sonder messire Bernard de Boissières sur ses intentions, le firent entrer dans la chambre secrète du consulat, en la présence des notables de la ville, et, entre autres, de messire Guillaume Auriole et Antoine de Cazelas ; ils lui représentèrent que ses ancêtres avaient été des enfants de cette ville et des consuls de Cahors, chacun en son temps ; qu'il voulût bien, en conséquence, témoigner sa protection à la ville et à tous ses habitants. Aussitôt, messire Bernard reconnut qu'il était bien informé de tout cela. Il jura, sur le "Te Igitur" et sur la Croix, de ses bonnes intentions : il ne conspirerait jamais, ni ne ferait conspirer contre la ville, il ne causerait jamais aucun mal, aucun dommage, en aucune manière, en aucun cas, à Cahors ni à ses habitants ; et, s'il apprenait que quelque malheur ou dommage dût advenir à la ville, il nous le ferait savoir pour que nous nous en gardassions. De tout quoi, les consuls et toute la ville eurent un très grand plaisir, pensant que le seigneur de Boissières se comporterait comme il le jurait et promettait. Sur le champ, il pria les consuls de bien vouloir autoriser l'entrée de la ville à ses gens et aux hommes de sa terre [26], comme ils en avaient l'habitude, ce qui lui fut accordé.

Mais, le jour de la Saint-Thomas, avant Noël, l'an susdit[27], en dépit des serments prêtés et des conventions ci-dessus passées, messire Bernard de Boissières envoya son "élève", Brunet de Rampoux [28], à la tête d'une quarantaine d'hommes de guerre, faire des courses contre la ville de Cahors, le matin, à la pointe du jour, de ce lieu au pied de la barbacane du Pont-Vieux. Ces derniers capturèrent des hommes et des bêtes de somme chargés de "blé" et de poulaille et firent main basse sur tout ce qu'ils trouvèrent dehors : il y avait bien 30 bêtes de somme chargées de vivres et 12 hommes ; de plus, ils emmenèrent les femmes qu'ils trouvèrent sur plus d'une demi-lieue. Mais, sur le champ, ayant appris la nouvelle, vingt-trois compagnons sortirent de Cahors et leur coupèrent la route au gué de Mercuès. Et, en vérité, ils leur reprirent leur butin.

Le mercredi 29 décembre 1428, à l'heure de vêpres, vint une multitude extraordinaire d'oiseaux noirs, lesquels, disait-on, étaient des cor-

beaux ou des corneilles ; aucun homme ne pourrait en estimer le nombre. Ces oiseaux recouvraient toute l'église et toute la place de Sanh Jordi [29] ainsi que "la Recluza" ; ils se battaient en l'air visiblement l'un contre l'autre, comme on ne l'avait jamais vu. Ensuite, ils se posèrent sur le Pont-Vieux et sur la place de Saint-Laurent, puis s'en retournèrent sans jamais reprendre possession de la ville. Et il fut dit par vingt-deux hommes qui étaient sur la place de Sanh Jordi [29] occupés à réparer les barrières, au nombre desquels étaient ouvriers Jean Says et Pierre Dabru, et également par les gardes du Pont-Vieux et par d'autres qui virent ces oiseaux, que quelque grand malheur adviendrait à la ville. Or, à l'heure même où ces signes apparaissaient au dessus de Cahors. messire Bernard de Boissières, seigneur de Salviac et de Saint-Germain [30], quittait Boissières, accompagné de trois cents soldats, tant à cheval qu'à pied. Il passa l'eau au gué de Mercuès, à nuit close, à la lueur des torches, et, à l'heure de minuit, arriva à Sanh Jordi[29] , fit lever l'hospitalière, lui fit ouvrir par ruse la porte et mit à l'intérieur de l'hôpital une embuscade de cent quatre-vingt quatre hommes, au nombre desquels il y avait, d'après leur propre témoignage, soixante hommes d'armes à cheval et soixante-dix arbalétriers. Après avoir mis en place son embuscade à Sanh Jorgi[29] , messire Bernard de Boissières repartit avec le reste de ses gens s'embusquer dans les combes de Fontanet, dans le dessein de courir sus à la ville, de ce côté-là, à l'heure de prime, pour faire sortir les gens de Cahors. Mais, il avait ordonné aux soldats chargés de l'embuscade de Sanh Jordi[29] de ne sortir en aucun cas avant qu'il ne fît résonner sa trompette, laquelle ne devait point se faire entendre avant qu'au dehors, aux environs du "Trepador" [31], ne fût rassemblée une foule de gens de la ville. L'embuscade devait donc assaillir les nôtres par derrière, tandis que messire Bernard de Boissières, avec le reste de ses gens d'armes, nous affronterait par devant. En outre, il avait mandé aux siens d'occire les gens de Cahors. Toutefois, comme les consuls et toute la ville redoutaient continuellement ce qui advint effectivement, ils envoyèrent trois hommes, à savoir André Fregaval, Jean de Gay et Meno da Marti découvrir une éventuelle embuscade du côté du Pont-Vieux. Ces derniers passèrent devant Sanh Jordi [29] sans s'arrêter, ne remarquant rien d'insolite au monastère [32], car les Anglais ne se manifestèrent point. Meno da Marti gravit le Puech de Fargas d'où il découvrit l'embuscade tendue par messire Bernard de Boissières dans les combes de Fontanet. Aussitôt. André et Gayo rebroussèrent chemin. En regardant par la chatière de Sanh Jordi [29] ils s'aperçurent que tout l'hôpital était plein d'Anglais. Aussi crièrent-ils : "Au feu !". Quand les Anglais virent ce qui se passait, ils se précipitèrent au dehors en poursuivant vivement les compagnons, lesquels ne purent se retirer qu'à grand peine. En entendant le cri : "Au

feu !", messire Bernard de Boissières accourut avec ses gens d'armes. Sur le Pont-Vieux, il y avait huit arbalétriers. Ils se lancèrent, ainsi que d'autres Cadurciens, avec et sans armes, au secours des trois compagnons qui avaient levé l'embuscade. On vit alors de rudes escarmouches avec les Anglais qui se battaient à vingt contre un des nôtres. C'est là que moururent sur la place trois des leurs, sans compter nombre de blessés graves. Dans nos rangs, par la grâce de Dieu, aucun homme ne mourut et il n'y eut pas de blessés si ce n'est Pojade qui fut atteint d'une flèche à la cuisse, mais en fut bientôt guéri. Quand messire Bernard de Boissières vit le médiocre succès qu'il avait remporté et qu'il eut constaté que Dieu était avec nous et contre lui, il fit retirer ses gens, charger les morts et les blessés, et, en fait, s'en retourna à Boissières avec tous ses gens. La trace laissée par le sang des morts et des blessés se voyait sans discontinuer depuis Sanh Jordi [29] jusqu'à "la Capela" et même plus loin. Ainsi donc, la ville de Cahors l'emporta, non pas par sa prouesse ni par sa puissance, mais seulement par l'effet de la grâce de Dieu.

Nonobstant tout cela, messire Bernard de Boissières envoya par deux fois ses gens, au cours d'une même semaine de janvier 1429, faire des courses contre Cahors, mais, par la grâce de Dieu, il ne put causer, à la ville ni à ses habitants, de dommage de la valeur d'un denier.

Notre Seigneur nous a montré bien d'autres miracles, au cours de cette année-là, car la ville n'a rien entrepris en ce temps qui n'ait pas atteint entièrement et parfaitement son but. Et en toutes choses Notre Seigneur s'est montré visiblement favorable à notre camp et contre nos ennemis. Ces choses sont écrites ici afin que tous ceux qui de ces faits auront mémoire en louent de bon cœur Notre Seigneur et lui en rendent grâces, car nous lui en sommes redevables".

ÉTUDE COMPARATIVE DES FAITS ET DE L'EXPRESSION DANS LE "LIVRE TANNÉ" ET CHEZ LACOSTE.

Premier sujet d'étonnement, ce grand historien n'indique pas ses sources. S'il évoque bien, à la note 1 de la page 384, le livre de l'Hôtel de ville de Cahors appelé le "Livre tanné", ce n'est pas pour indiquer l'origine de ses informations, mais pour nous y signaler la mention qui y est faite de la venue de Jeanne d'Arc et de sa mission.

Lacoste passe sous silence les événements du 1er mai 1428 (la création des nouveaux consuls de Cahors, l'occupation par les "Anglais" du captai de Buch, depuis le 1er juillet 1426, du château de Mercuès, la puissance militaire, mais aussi la déloyauté des ennemis qui, en dépit de la "sufferta", tendent une embuscade à "la Poujade" et capturent onze jeunes notables sortis au bruit des armes).

Il ne dit rien de ce qui s'est passé le 10 mai 1428 (Deux "Anglais" de la garnison de Mercuès viennent à la Barre, entrent dans la barbacane, avec l'accord des gardes, probablement pour y discuter de la rançon des captifs. C'est alors que surviennent les parents et amis des jeunes prisonniers, lesquels exigent droit de représailles, et, séance tenante, se saisissent des deux émissaires "anglais". Cahors, qui veut encore croire à la validité de la "sufferta", refuse d'accueillir les protestataires et leurs otages. On emmène donc les soldats capturés à Laroque-des-Arcs, mais la surveillance, fort relâchée, permet aux "Anglais" de s'échapper et de donner l'alarme à Mercuès. Aussitôt, la garnison ennemie lance un raid de représailles contre Cahors et se venge de la tentative de capture de deux des siens en blessant à mort deux pauvres vieux.

Pas un mot non plus chez Lacoste sur la poursuite des représailles "anglaises" du 11 mai 1428 (La garnison de Mercuès tente de mettre le feu aux "blés" des Cadurciens, du côté de "la Rivière", mais n'y parvient pas, les tiges étant encore vertes).

Lacoste ne rejoint le "Livre tanné" qu'avec la tenue du grand Conseil de Cahors. Les consuls font savoir aux principaux seigneurs du pays et aux autres consulats du Quercy qu'ils en attendant aide et renfort, ayant décidé de mettre le siège devant Mercuès, dont la garnison leur donne tant de souci.

Ayant fait prendre le lieu d'Espère par cinquante "compagnons" à cheval et à pied, ils ordonnent à cette petite troupe de se tenir constamment autour de Mercuès pour empêcher la garnison de se ravitailler tout en lui faisant bonne guerre.

Autant le récit du "Livre tanné" est chronologique, précis et concret, autant Lacoste survole les événements en utilisant un vocabulaire abstrait et une forme très littéraire. Il brosse l'histoire à grands traits, d'aucuns diront à grandes enjambées, en s'efforçant d'aller à ce qui lui semble essentiel, négligeant par la même occasion la succession des petits faits, le détail et l'agencement des opérations qui débouchent souvent sur de grandes décisions.

On aurait aimé que Lacoste fît un sort à cette étrange "sufferta", caractéristique des pratiques militaires de l'époque, dont Cahors croyait bénéficier en ce 1er mai 1428, convention n'impliquant apparemment que des obligations financières et matérielles pour le plus faible et ne gênant nullement les embuscades, traquenards et coups de main divers du plus fort.

Etrange époque où les gardes de la barbacane permettent à deux soldats ennemis de pénétrer dans un bastion essentiel à la sûreté de la ville, sans doute afin d'y monnayer le rachat des onze jeunes captifs, mais

aussi probablement pour jeter un coup d'œil intéressé à la disposition des moyens défensifs, noter l'importance des effectifs de garde et observer les points faibles de la redoute.

Traitant de la venue à Cahors, au mois de juillet 1428 (Lacoste), ou le 12 juillet 1428 (Livre tanné), de messire Bertrand d'Arpajon, chevalier, qualifié dans l'original de "commandeur de la Capela de Palhes", Lacoste, on ne sait pourquoi, le transforme en "commandant de Lacapelle-Lieuron" ...

Si le nombre des arbalétriers qui accompagnent ce seigneur est bien le même dans les deux textes, le "Livre tanné", toujours plus précis, indique que, sur les seize, douze ont été fournis par la ville de Caylus.

Lacoste croit utile de mieux identifier le seigneur de "las Tors" (Lastour) en l'appelant "Rouzet" ; par contre, il ne nous donne pas le jour de son arrivée (le 17 juillet 1428, selon le "Livre tanné", devenu le 18 juillet sous les presses de Jacques Rousseau).

Alors que l'original nous indique le jour d'arrivée du seigneur de Puycornet et de son frère Guillaume, Lacoste n'en a cure ; par contre, il modifie le nombre des hommes d'armes de la suite (26 dans le "Livre tanné", 16 seulement chez Lacoste, erreur que l'on retrouve également dans la transcription imprimée de Rousseau).

Messire de Cardalhac et de Montbrun (Livre tanné) devient sous la plume de Lacoste "Mathelin de Cardaillac-Brengues". Curieusement, les dix hommes d'armes mentionnés par l'original se réduisent à deux chez Lacoste qui néglige, en outre, le jour d'arrivée de ce petit contingent.

Arrivé le 21 juillet 1428 (Livre tanné), le seigneur de "Sanh Somplezi" retrouve sans doute chez Lacoste son nom entier d'Arnaud d'Ebrard de Saint-Sulpice ... Pourquoi se croit-il tenu d'ajouter qu'il est l'époux de Marguerite de Lapopie ? Cette alliance matrimoniale rendra-t-elle sa maigre escorte plus redoutable ? Par contre, le jour d'arrivée de ce seigneur est oublié par l'historien du Quercy.

Messire de Nègrepelisse (Livre tanné), devenu "Arnaud de Carmaing" sous la plume de Lacoste, fait son entrée dans Cahors avec son fils, Jean de Caramanh (Livre tanné), francisé par Lacoste en "Jean de Carmaing", le 27 juillet 1428 (détail à nouveau négligé par l'historien). Les 26 hommes d'armes de l'escorte (Livre tanné) se réduisent à 16 chez Rousseau et aussi chez Lacoste...

On ne sait pourquoi le fragment de phrase "... en sa compagnie est venu messire Beto de Roqua Maurel" (Livre tanné) aboutit chez Lacoste à "... et sa compagnie. Béton de Roquemaurel..."

Jean de Baynac (Livre tanné) devient chez Lacoste "Jean de Bagnac, seigneur de Floressas (précision inutile !) Par contre, au nombre du

contingent amené, on cite bien les neuf hommes d'armes et les dix-huit arbalétriers (ou manouvriers : nuance que l'on ne trouve que dans l'original).

Berengo dels Pratz (Livre tanné), nom déjà altéré par Jacques Rousseau en Brengo dels Pratz, achève sa métamorphose chez Lacoste en devenant "Bégon Desprez".

Ajoutons que *"mossen de Gordo et de Ici Garda",* légèrement modifié par Rousseau en *"mossur de Gordo et de la Garda"* se francise entièrement et accroît même ses titres sous la plume de Lacoste en s'appelant désormais "Jean de Gourdon-Gaiffier, seigneur de Cénevières et de Lagarde".

Une fois assemblés à Cahors, les seigneurs du Quercy et les consuls de la ville, unissant leurs forces, décident d'ouvrir la campagne par la prise de la place forte de Concorès, dont la garnison "anglaise" aurait pu les gêner lors du siège du château de Mercuès.

Contrairement à ce qu'imprime Rousseau, ce n'est pas le mercredi 4 août 1428 qui est signalé dans l'original comme le jour de départ de la petite troupe vers Concorès, mais bien le mercredi 3 août 1428, date en plein accord avec le calendrier perpétuel. Lacoste se trompe bien davantage encore en fixant, on ne sait par quelle bizarrerie, le départ, au 3 août 1427 !...

Arrivés devant la place de Concorès, les contingents seigneuriaux et cadurciens donnent l'assaut, dès le jeudi matin, 5 août 1428, à l'aube.

Tout le détail des armes de siège de l'époque, méticuleusement consigné par le "Livre tanné", les victuailles qui accompagnent la petite armée, paraissent sans grand intérêt pour Lacoste, qui néglige également, et c'est plus grave, de nous parler des deux points forts de la forteresse "anglaise" : la "Sala" et la "Tor".

Par contre, nous avons droit à une description, reposant peut-être sur quelque réalité, mais tout à fait étrangère au contenu de l'original : "Le château de Concorès ... était situé sur un rocher escarpé et défendu par une garnison, composée de soldats d'élite (?), que le captai y avait envoyée..."

Le "Livre tanné" nous dit seulement, avec beaucoup de concision : "Le château était très fort, bâti de forte muraille, épaisse, et sa garnison était des plus réduites".

N'est-il pas amusant de comparer l'extrême laconisme du rédacteur du "Livre tanné" à l'expression quelque peu "romantique" et à l'inspiration un tant soit peu "cocardière" de notre historien régional, qui ne craint pas d'écrire, avec quelque exagération : "Les troupes du Quercy ne furent pas arrêtés par ces difficultés et elles ne furent pas plutôt

devant la place que, sans égard aux fatigues qu'elles avaient éprouvées pendant toute une nuit de marche, elles l'attaquèrent avec impétuosité et l'emportèrent d'assaut, malgré la vive résistance des assiégés et sans perdre un seul homme".

Les détails donnés par le "Livre tanné" sur la façon dont la place forte de Concorès fut détruite, du moins partiellement, sont négligés par Lacoste qui nous déclare, en contradiction avec l'original, que le château fut ruiné de fond en comble...

Par contre, une note de bas de page, sans doute essentielle à ses yeux pour l'intérêt de cette péripétie de la guerre de Cent Ans, précise que le château appartenait à deux maisons nobles et "d'ancienne chevalerie" : les Gavis et les Vassinhac.

Exemple même du style emphatique, agrémenté de citations imprécises, voire inexactes, de Lacoste : "Cette expédition, qui fut l'ouvrage de quelques heures, est regardée par l'auteur de la relation dont nous tirons tous ces détails (Pourquoi ne pas dire le rédacteur du "Livre tanné" ?) comme une des plus mémorables qui ait été faite, pendant le cours de la guerre. L'original dit simplement en langue d'oc : "Cette chose a été faite par la grâce de Dieu et c'est la plus grande qui ait été faite depuis cinquante ans en Quercy, étant donné la grande force du lieu".

Abordant le siège de Mercuès, Lacoste se croit à nouveau obligé d'ajouter des détails vraisemblables, mais hors de la relation de l'original. Nous avons donc droit à des considérations générales sur "cette grande entreprise qui offrait de sérieuses difficultés, vu la situation de la place sur une haute montagne, très escarpée, qu'une faible garnison était capable de défendre..."

Les grosses arbalètes, les gens d'armes et les vivres, qui ont leur place dans le "Livre tanné", se réduisent, sous la plume de Lacoste, aux seuls gens de trait... Pourquoi ? L'original nous raconte comment on a renforcé la coque et le pont d'une nef chargée d'empêcher la garnison "anglaise" de Mercuès de faire ses provisions d'eau. Pas un mot de tout cela dans Lacoste.

Ce bateau quitte Cahors le samedi 14 août 1428 pour aller mouiller au bas de Mercuès jusqu'au 8 septembre 1428 (Livre tanné). Si nous en croyons Lacoste, la nef armée serait au contraire arrivée à son poste le 14 août. Il faut donc en déduire qu'en dépit de la difficulté de diriger cette lourde barque, des dangers de la navigation sur le Lot, des projectiles de l'artillerie ennemie, le voyage a été instantané...

Arnaud de Verlhes (Lacoste et Livre tanné), capitaine et gouverneur de la nef (Livre tanné) ne peut être, pour Lacoste, qu'un habile pilote de Cahors... Éloge sans doute mérité, mais qui n'apparaît pas dans l'original.

Lacoste nous dit que les troupes de terre investirent “en même temps” la place, laissant entendre que le début du siège de Mercuès a coïncidé avec l’arrivée de la nef. Opérations combinées, terrestres et fluviales, auraient dont été simultanées : rien n’est plus faux ! D’après le “Livre tanné”, il s’est écoulé au moins six jours entre les deux mouvements, puisque la petite armée, formée par les seigneurs du pays, leurs contingents et les “compagnons” de Cahors, n’entreprend sa marche vers Mercuès que le 20 août 1428, soit presque une semaine après le départ de la nef cadurcienne.

Aucun détail chez Lacoste sur le matériel défensif et offensif fourni par la ville de Cahors aux assiégeants ni sur les moyens pris pour acheminer les engins et les vivres. Pas un mot non plus sur la générosité de la cité cadurcienne, hautement proclamée par le rédacteur du "Livre tanné” (probablement un consul), cette dernière ayant fourni à l’ensemble des assiégeants des vivres en telle abondance que personne ne s’est vu contraint de mettre la main à la bourse, même à titre modique... Cette libéralité n’est pas tout à fait désintéressée : on espère bien que le pays de Quercy tiendra compte de toutes ces dépenses faites pour le bien commun, quand on fera les comptes et que de nouvelles impositions seront levées...

Décidément fâché avec la chronologie et “survolant” l’original, Lacoste ne précise pas, comme le “Livre tanné”, qu’après quinze ou seize jours de siège, la “bride” avait déjà détruit la couverture, les “salles” et les “chambres” du château de Mercuès, sans que les “Anglais”, à l’intérieur de la place, en soient pour autant démoralisés, se protégeant des tirs grâce à leurs casemates et confiants en l’épaisseur des murailles et en la proximité des secours.

Coïncidence entre le “Livre tanné” et Lacoste à propos du jour d’arrivée du captai de Buch, à la tête d’une armée de renfort “anglaise”. Toutefois, l’original, toujours soucieux de précisions, indique pour sa venue l’heure de prime. Pourquoi donc les 1.500 cavaliers mentionnés par le “Livre tanné” deviennent-ils, sous la plume de Lacoste, une masse indifférenciée de 1500 hommes ?

Pas un mot non plus chez notre historien régional sur l’importance du service de renseignements français, fonctionnant même en Bordelais, territoire ennemi, ce qui a permis aux assiégeants de prévoir l’arrivée de l’armée de secours, d’en connaître les effectifs, le commandement et d’organiser le siège en conséquence.

Aucun détail non plus sur l’armement défensif et offensif, le “blindage” de la bastille de bois chargée de surveiller et d’intimider les “Anglais” de l’extérieur, tout en combattant et en privant de tout ravitaillement la garnison assiégée.

Apparemment impressionné par la belle contenance des assiégeants, les fortifications de la “bastide”, le captai de Buch envoie son trompette auprès des seigneurs, demande à parlementer, leur propose de racheter la place, transaction considérée comme très honorable par la noblesse quercynoise (Livre tanné). Pour une fois fidèle à la teneur de l’original, Lacoste en rejoint le récit en nous racontant la cession de Mercuès contre 1 600 moutons d’or et une pièce de Damas. Les seigneurs croient nécessaire de justifier leur attitude en avançant qu’il se dépensait chaque jour au siège 300 moutons d’or, que le captai, s’il parvenait à franchir le gué, pouvait ravitailler la place, ce qui prolongerait le siège d’au moins six mois (estimation que l’on ne trouve que dans le “Livre tanné”) et même prendre quelque place importante, provoquant ainsi la perte et la destruction du pays.

Par contre, l’historien moderne du Quercy s’écarte de l’original, ne suivant pas le rédacteur du “Livre tanné” qui présente comme un effet de la bienveillance divine, une sorte de miracle, la petite pluie fine qui tombe pendant toute la nuit précédant l’accord du 8 septembre : elle fait grossir les eaux du Lot, disparaître le gué de Mercuès et empêche ainsi l’ennemi de passer de l’autre bord pour porter secours aux assiégés. Ne pouvant franchir le gué avec ses troupes, le captai de Buch est donc porté à la conciliation...

Nouvelle différence entre le “Livre tanné" et Lacoste : alors que l’original nous donne des détails intéressants sur ce qui s’est passé après la conclusion de l’accord : “Nos gens ont pris possession du lieu de Mercuès, en présence même du captai, et se sont empressés de ruiner le château, ainsi que chacun peut le constater (en 1428) ; puis le captai s’en est retourné sans causer de dommage au pays du roi de la valeur d’un blanc”, Lacoste déclare avec trop de concision : “Il ne causa aucun dommage dans sa retraite”.

Le “Livre tanné” et Lacoste coïncident à nouveau sur le rôle tenu par le seigneur de Boissières, procureur fondé du captai de Buch et chargé par ce dernier de recevoir de Cahors, en son nom, une reconnaissance en bonne et due forme des 1600 moutons d’or et de la pièce de Damas, prix convenu pour le rachat de Mercuès.

Quel jour le sire de Boissières a-t-il accompli sa mission ? Le jour même de l’accord, soit le 8 septembre ? Lacoste ne nous en dit lien, mais le “Livre tanné” ne nous le laisse pas ignorer : l’homme de confiance du captai s’est présenté au consulat afin d’y recevoir la promesse écrite, deux jours après le rachat de Mercuès, soit le vendredi 10 septembre.

Lorsque messire Bernard, trahissant la foi jurée, envoie, le jour de la Saint-Thomas (21 décembre 1428), son page, Brunet de Rampoux, a la tête de 40 soldats, faire du dégât et des prisonniers, Lacoste nous parle

seulement d'un raid nocturne, aux environs de Cahors, alors que le "Livre tanné", toujours précis, cite les lieux : "d'ici au pied de la barbacane du Pont-Vieux" et le moment même de l'incursion : "le matin, à la pointe du jour". Il est vrai que Lacoste se rachète un peu dans la phrase suivante en déclarant à propos de Brunet de Rampoux : "Ce gentilhomme se présenta au point du jour, devant la porte extérieure du Pont-Vieux ..." Nous ne comprenons pas pourquoi Lacoste donne du "gentilhomme" à Brunet de Rampoux, dont la noblesse n'apparaît certes pas dans ce type d'opération (il est simplement qualifié de "disciple" ou de "page" par le "Livre tanné") et ne voyons pas pour quelle raison l'historien moderne du Quercy transforme le terme précis et évocateur de "barbacane", utilisé par l'original, en un mot aussi plat et banal que "porte extérieure"...

Pour ce qui est des prises faites par ce "gentilhomme", on note de nouvelles différences entre les deux récits : le "Livre tanné" indique qu'il s'empara de 12 hommes et de 30 bêtes de somme chargées de blé, de poulaille, sans parler d'un certain nombre de femmes de la campagne, venues pour leurs affaires à Cahors, et que la soldatesque de Brunet de Rampoux emmena sur plus d'une demi-lieue ; Lacoste croit bon de préciser que, reprenant le chemin de Boissières, le lieutenant du seigneur de Salviac, (sans doute ralenti par ses prises) se fit rattraper et délester de son butin, au gué de Mercuès, par des troupes venues de Cahors (en fait, le "Livre tanné" ne mentionne que 23 "compagnons").

Lacoste passe complètement sous silence, le jugeant sans doute trop empreint de surnaturel, de merveilleux, l'épisode de l'invasion de Cahors, le 29 décembre 1428, par une armée de corbeaux noirs, se battant dans les airs les uns contre les autres, et préfigurant l'attaque de la cité par les casaques noires de messire Bernard de Boissières. Et pourtant le "Livre tanné" donne des précisions surprenantes et cite des témoins dignes de foi à propos de ce survol et combat aérien qui, s'ils eurent bien lieu, durent être fort spectaculaires.

Revenant aux opérations militaires, Lacoste nous dit que le 29 décembre précisément, messire Bernard de Boissières, faisant une nouvelle tentative contre Cahors, quitta sur le soir son château, à la tête d'un corps nombreux de cavaliers et de fantassins. Si nous voulons avoir une idée de ses effectifs, il faut s'adresser au "Livre tanné" qui parle de 300 combattants, tant à cheval qu'à pied. Le passage du gué de Mercuès à la tombée de la nuit, à la lueur des torches, l'arrivée des troupes "anglaises" à minuit au faubourg de Saint-Georges, se retrouvent dans les deux relations.

On note toutefois des variantes entre la teneur de l'original et le traitement que lui fait subir l'historien moderne : "Le seigneur de Boissières

fit lever l'hospitalière, lui fit ouvrir par ruse la porte de l'hôpital et mit à l'intérieur une embuscade de 184 hommes, dont 60 hommes d'armes à cheval et 70 arbalétriers (Livre tanné) ; Lacoste, qui n'aime décidément pas les comptes précis, nous dit laconiquement : "Il mit en embuscade dans l'hôpital une partie de ses troupes".

Original et historien se rejoignent à nouveau sur la suite des événements : "Il s'en alla avec le reste de ses gens s'embusquer dans les combes de Fontanet" (Livre tanné) et "il alla camper avec le reste dans le vallon de Fontanet" (Lacoste).

La stratégie du seigneur de Boissières qui a pour but d'attirer dans ce lieu, au moyen de "courses" faites à l'heure de prime (détail que l'on ne trouve que dans le "Livre tanné") la garnison de la ville, de l'anéantir entièrement en la faisant attaquer, de front, par l'embuscade de Fontanet, et, sur ses arrières, par celle de Sanh Jordi, alertée au moment opportun par une sonnerie de trompette, se retrouve dans les deux récits.

Craignant toujours, et à juste titre, quelque nouvelle traîtrise de la part de messire Bernard, les consuls de Cahors ont eu la bonne idée d'envoyer à la découverte, non pas un détachement militaire, comme le dit Lacoste, mais seulement trois "compagnons" bien identifiés, chargés de lever d'éventuelles embuscades du côté du Pont-Vieux. Ces trois éclaireurs passent devant Sanh Jordi sans s'y arrêter, ne remarquant rien d'insolite dans l'hôpital ou monastère, car les "Anglais" de l'embuscade, en dépit de leur nombre, y gardent un silence total.

Meno da Marti, un des trois "compagnons", monte sur le Puech de Fargas et, parvenu au sommet, découvre les hommes de l'embuscade en attente dans les combes de Fontanet. Il prévient aussitôt ses camarades, lesquels s'en retournent en hâte à Cahors donner l'alarme aux consuls et à la garnison. Tout en courant, ils n'en jettent pas moins un coup d'oeil, au passage, en se penchant au niveau de la chatière, à l'intérieur de l'hôpital de Sanh Jordi et découvrent avec effroi qu'il est plein d Anglais... Pour quelle raison Lacoste transforme-t-il la relation si claire, vivante et concrète, du "Livre tanné" en un récit imprécis, voire inexact ? : "En repassant devant l'hôpital, quelques hommes (ils ne sont que deux !) aperçurent à travers la fente d'un mur (il s'agit en fait d'une chatière) des pieds de chevaux (ce sont en réalité les jambes des soldats "anglais" !).

Il me semble que Lacoste fait un contresens en interprétant le : "Au feu !" des deux éclaireurs cadurciens comme un cri d'alarme lancé à la ville... Les deux "compagnons", qui s'appellent André Fregaval et Jean de Gay, sont plus astucieux que ne le croit Lacoste : constatant la présence nocturne de tant d'Anglais en un lieu qui ne leur est pas destiné et subodorant quelque traquenard, ils crient : "Au feu ! " pour leur faire croire

que le feu s'est pris à leur refuge et les obliger à sortir, stratagème qui réussit admirablement...

Contrairement à ce que rapporte Lacoste : "L'ennemi sortit de son embuscade et tomba sur les Cadurciens qui firent volte-face" (à deux, comment auraient-ils pu résister aux 184 "Anglais" de l'embuscade ?), le "Livre tanné" nous donne une version plus logique et compréhensible des événements : "Quand les "Anglais" entendirent ce cri, ils sortirent au dehors et se lancèrent aux trousses des "compagnons" qui ne purent se retirer qu'à grand peine, d'autant que messire Bernard, alerté par le cri, arrivait avec le reste de ses gens d'armes".

A partir de là, "Livre tanné" et relation de Lacoste se rejoignent avec plus d'exaltation, de réalisme et de couleur locale chez le rédacteur de 1428, plus de retenue et de neutralité sous la plume de l'historien du 19e siècle : "Vives escarmouches entre les "Anglais" et les Cadurciens, ces derniers se battant à vingt contre un" (Livre tanné). "Il s'engagea un combat des plus opiniâtres, dans lequel les Cadurciens, bien qu'inférieurs en nombre, eurent l'avantage" (Lacoste). Pour ce qui est des pertes dans le camp "anglais" : "3 morts et beaucoup de blessés. Dans notre camp, aucun mort et un seul blessé léger, Pojade, qui reçut une flèche dans la cuisse, blessure dont il guérit très vite" (Livre tanné). "Les nôtres ne perdirent aucun combattant (Lacoste passe sous silence la blessure de Pojade) tandis qu'il y eut du côté de l'ennemi plusieurs morts (Pourquoi ne pas en donner le nombre ?) et beaucoup de blessés".

La retraite "anglaise" est à peu près la même dans les deux récits, traitée avec réalisme mais dans une vision providentielle chez le rédacteur du "Livre tanné", dans un style classique, dépouillé, que ne renierait pas un historien militaire professionnel, chez Lacoste : "Après avoir ordonné la retraite ... le poursuivirent ... d'autres tentatives dans lesquelles il échoua, du reste, constamment".

Après avoir beaucoup critiqué Guillaume Lacoste dans son traitement de la matière historique de l'année 1428, je ne saurais terminer cet article sans lui rendre hommage et lui dire mon admiration pour l'œuvre gigantesque qu'il a eu l'audace d'entreprendre et qu'il n'aura pas eu la joie de voir imprimée. Il nous a transmis, certes avec sa personnalité et dans l'optique de son époque, une foule de documents qu'il a analysés et insérés à son Histoire du Quercy. Bon nombre de parchemins, de registres consulaires, d'actes divers, aujourd'hui disparus ou introuvables, sont passés par les mains de Lacoste et ne nous sont connus que par lui. Je pense toujours avec regret au fameux "Cartularium Cadurcense", si souvent mentionné dans son œuvre, et dont il ne nous resterait pas la moindre trace si nous ne disposions pas des analyses de l'historien. Voulant étudier et surtout faire connaître au grand public de

son temps toute l'histoire du Quercy, depuis l'Antiquité jusqu'au XVIIe siècle, il n'a pu s'attacher qu'aux grands événements, et, le temps le pressant, force lui fut de passer sous silence des faits de moindre importance. Nul ne peut se vanter, et surtout pas les historiens, professionnels ou amateurs, d'être toujours dans le vrai et de remettre un copie irréprochable. A condition de soumettre son travail de géant à un contrôle méticuleux, Lacoste est et restera longtemps encore un grand nom de notre histoire régionale pour le 19e siècle.

Max AUSSEL

Notes

1 - Bibliothèque nationale. Manuscrits. Fonds français 16.691 (44).

2 - Bibliothèque municipale de Cahors. Fonds ancien. "Livre tanné". 1 M 2, page 156 et suivantes. Nous remercions chaleureusement Madame Bousquet, conservateur de la Bibliothèque, de nous avoir permis d'étudier ce précieux registre dans les meilleures conditions.

3 - Guillaume Lacoste *"Histoiregénérale du Quercy".* Tome III, pages 380 à 384.

4 - Jacques Rousseau apporte les explications suivantes : Captai : d'après Helie (Histoire des comtes de Foix) et Monstrelet (dernier volume de ses chroniques), le captai était frère du comte de Foix et s'appelait Gaston. Il tint toujours le parti des Anglais et avec eux assiégea et prit Pontoise en 1429. Quand la Guyenne revint a la France et que les gentilshommes gascons firent hommage au roi. le captai refusa de le faire, étant chevalier de la Jarretière. Son fils participa au côté de Talbot à la bataille de Castillon.

5 - (depuis le T" juillet 1426).

6 - (1" mai 1428).

7-(lundi 10 mai 1428).

8 - Merqua : signifie "représailles". Far merqua. c'est user de représailles a l'égard d'un adversaire déloyal.

9-(mardi H mai 1428).

10 - Du mardi 1 1 mai 1428 au mardi 29 juin 1428.

11 - Il y a dans la version de Rousseau un "e" de trop, ce qui prête a confusion et fait penser à 3 arrivants, alors qu'ils ne sont que deux.

12 - Les points de suspension matérialisent quelques mots presque effacés et qui n'ont pu être lus, faute de temps et d'un matériel approprié.

13 - Dans le langage du temps, c'est une épidémie mortelle, souvent la peste.

14 - Date inexacte : il ne peut s'agir que du mardi 3 août ou du mercredi 4 août 1428.

15-A vrai dire, le texte utilise le terme "peyras". Mais, étant donné le contexte, je pense qu'il s'agit de pierres taillées en forme de boulets utilisables par des bombardes. S'il s'agissait de pierres quelconques pouvant être lancées par des catapultes et autres pierrier.s,

la petite armée cadurcienne se serait fournie sur place, la région de Concorès ne manquant pas de matière première.

16- Machines pour élever des fardeaux

17- Les peaux d'animaux fraîchement tués empêchaient les flèches enflammées des assiégés de communiquer le feu au matériel d'artillerie, essentiellement en bois.

18- Il ne peut s'agir que du jeudi 5 août 1428.

19- Une visite "in situ", effectuée le jeudi 22 juillet 1999 en compagnie de M. Ducombeau, nous a permis, sous la conduite de M. Molinié, de Concorès, d'avoir accès, par le chemin de Saint-Denis, au pech de la Rode. Grâce à notre guide, nous avons retrouvé sans peine la motte castrale, sur laquelle se dressaient l'ancienne salle et la tour attenante, et découvert avec émotion le profond fossé circulaire de défense qui entoure encore l'emplacement de la forteresse "anglaise".

20 - Lors d'un procès tenu en 1467 entre des officiers du roi de France et noble Robert de Rampoux au sujet de la seigneurie de Dégagnac, intervient un certain Me Jean de Verlhes, bachelier "in utroque jure", lieutenant de noble homme, Jacques de Vivier, trésorier royal de la dite sénéchaussée de Quercy. Il appartient sans doute à la famille de notre capitaine de nef armée.

21 - "Las amparas" : engins qui parent et défendent ceux qui veulent assiéger quelque place.

22 - La "cata" et la "brida" sont deux grosses machines de guerre servant à lancer des pierres de différents calibres.

23 - Le terme "guérite" évoque à présent pour nous une abri léger en bois. Le mot "échauguette" serait plus adapté s'il ne s'appliquait exclusivement à des petites tours de guet placées sur les murailles. Or. nous avons à faire ici à des sortes de casemates internes que les assiégés ont construites à l'intérieur du château pour se protéger du pilonnage de l'artillerie.

24 - C'est-à-dire quinze cents cavaliers. En règle générale, il faut examiner avec une extrême circonspection les chiffres donnés par les chroniqueurs du Moyen Age, qui n'ont pas comme aujourd'hui un souci excessif de l'exactitude.

25 - Mercredi 8 septembre 1428.

26 - Aux hommes de sa terre et non pas aux hommes de sa troupe, comme l'a imprimé à tort Rousseau. Le sens est très différent.

27 - Mardi 21 décembre 1428.

28 - Rousseau déclare sommairement dans ses notes : Rampos était un jeune gentilhomme. page du seigneur de Boissières.

29 - Saint-Georges.

30 - et de Sanh Germa (et de Saint-Germain) : partie de phrase complètement escamotée par Rousseau.

31 - Lors de la réception de Louis d'Albret, vers la fin février 1461, par les consuls de Cahors, il est question d'un lieu-dit "lo Trepadou" qui semble assez bien correspondre au "Trepador" de notre relation de l'an 1428. Voici ce qu'en dit Guillaume Lacoste *"Histoiregénérale de Quercy".* tome III, page 422 :

"Louis d'Albret, évêque de Cahors, fit son entrée dans cette ville sur la fin de février 1461. Suivant le manuscrit de l'hôtel de ville, il était accompagné d'évêques, d'abbés, de prêtres. Les consuls allèrent le recevoir à la côte du Montât et le clergé se rendit en procession à la Belle-Croix, située à l'ancien cimetière, appelé "le Trepadou", au-delà de Saint-Georges. Arrivé à la tête du Pont-Vieux, l'évêque prêta serment aux consuls de conserver les privilèges de la ville".

32 - Le texte occitan dit exactement : "Et passeron davan Sanh Jordi sens arestar, que no conogro nulha causa del mon..." Nous pensons que "mon" a été mal transcrit ou bien imprudemment abrégé par le rédacteur du Livre tanné, et que le terme utilisé dans la toute première relation des faits était "monasteri". Cette hypothèse s'appuie aussi sur la mention d'une "hospitalieyra", complice forcée de l'embuscade.

SAINT PERDOUX
L'ermite de Cambayrac

L'église de Cambayrac [1] possède d'importantes reliques d'un certain saint Perdoux [2] qui était naguère l'objet d'un culte local bien implanté. On l'invoquait lors des longues périodes de sécheresse pour obtenir la pluie. Accessoirement les femmes enceintes avaient recours à lui pour bénéficier d'une "bonne délivrance".

Qui était ce personnage canonisé par *la voxpopuli* mais ignoré des hagiographes ?

On ne doit pas le confondre avec Saint Pardoux, abbé bénédictin de Guéret[3] dont la fête est le 6 octobre. Celui-ci était réputé pour chasser les démons et guérir les aveugles. Décédé en 737, il fut enseveli près de son monastère. Selon le chroniqueur Geoffroy de Vigeois, cité par les Bollandistes [4], ses restes ou du moins une partie auraient été portés à Sarlat en Périgord vers 1028, puis à Arnac en bas Limousin [5]. De leur côté, les Bénédictins de Paris [6] mentionnent que les reliques de saint Pardoux se seraient trouvées, on ne dit pas comment, à Sarlat vers l'an Mille où elles auraient été dérobées par un prêtre qui les déposa à l'église d'Arnac. C'est ce que racontent, précisent-ils, les habitants d'Arnac et les moines de Saint-Martial de Limoges auxquels Guy de Lastours donna ce prieuré. Par contre les habitants de Guéret affirmaient avoir les reliques de leur saint compatriote et soutenaient que celles d'Arnac étaient fausses. Quoiqu'il en soit, Arnac et Guéret continuèrent à vénérer saint Pardoux. En 1899 le curé de Guéret obtint de l'évêque de Tulle un os du crâne qui rejoignit deux fragments que sa paroisse possédait déjà [6].

De ce qui précède, on pourrait imaginer que des reliques de saint Pardoux seraient parvenues, on ne sait par quel cheminement, d'Arnac jusqu'à Cambayrac. Cette hypothèse ne résiste pas à l'examen. D'une part cela se saurait depuis longtemps, d'autre part les restes conservés à Cambayrac sont relativement importants et le crâne est complet.

Louis Réau, dans son ouvrage sur l'iconographie des saints consacre une brève notice à saint Pardoux de Guéret. Il y est dit : "les

paysans avaient aussi recours à lui contre la sécheresse. Dans le Quercy ils allaient en pèlerinage à la fontaine de Saint-Perdoux : suivant un rite très ancien, le curé trempait l'image du saint dans la fontaine pour obtenir la pluie". On ne sait où l'auteur a puisé cette information. Non seulement il ne précise pas le lieu de cette dévotion, mais il a visiblement confondu l'ermite de Cambayrac avec l'abbé de Guéret. Aucun hagiographie à notre connaissance n'a désigné ce dernier comme un dispensateur de pluie.

Il est vrai que la renommée du saint abbé avait franchi les limites de l'ancienne Marche. On connaît onze communes portant son nom dans les départements limitrophes du Lot : cinq en Corrèze, quatre en Dordogne, deux en Lot-et-Garonne. Dans le diocèse de Cahors il patronne deux paroisses : Saint-Perdoux (canton de Figeac-Est) et La Masse (commune des Junies, canton de Catus). Deux paroisses disparues étaient également sous son vocable : Saint-Perdoux d'Escabasse (commune de Faycelles) et Saint-Perdoux de Candes (commune de Comiac) [8].

L'APPORT DE LA TRADITION LOCALE

Revenons à notre saint quercynois. Que dit la tradition orale ?

Originaire de Luzech (localité située à 8 km de Cambayrac), Perdoux avait reçu lors de son baptême le nom d'un saint dont la renommée, nous l'avons vu, avait atteint le Quercy. Marqué peut-être pai cet auguste parrainage, il choisit de se mettre au service de Dieu sous l'humble froc des ermites pour mener une existence exemplaire partagée entre la prière et l'évangélisation. Il éprouvait, paraît-il, une piédilection particulière pour la paroisse de Cambayrac dont les habitants appréciaient son charisme et la qualité de ses prédications. Tout cela est en somme assez banal. En réalité on ignore tout de sa vie et on ne sait même pas a quelle époque il vécut.

Pour donner quelque consistance au culte de cet obscui bienheureux, il suffisait d'y ajouter une touche de surnaturel à défaut de "merveilleux" : la découverte d'une sépulture dont on avait perdu la trace, suivie de la manifestation d'un fait miraculeux, en 1 occurrence le jaillissement spontané d'une source.

La plus ancienne relation écrite dont on dispose est une lettre adressée le 30 août 1838 par l'abbé Marmiesse, recteur de Cambayrac, à Mgr d'Hautpoul, évêque de Cahors [9]. Il s'agit de la demande de transfert des restes de saint Perdoux d'une châsse "vermoulue' dans un nouveau reliquaire.

Pour répondre à la légitime curiosité de l'évêché, le curé fait un historique du culte de saint Perdoux tout en déplorant que la seule pièce

où il en était question se soit égarée peu de temps avant son arrivée à Cambayrac. “M. l’abbé Cayla mon prédécesseur, écrit-il, âgé aujourd’hui de 92 ans, l’a eue longtemps en main. Elle a été lue et relue par quelques personnes, notamment par M.Bessières, curé de Sauzet, âgé de 78 ans et par son neveu M. Bessières, notaire à Sauzet et mon paroissien. C’était un procès-verbal de la translation des reliques du saint dans la châsse actuelle...” Faute de date précise, l’abbé Marmiesse estime que ce document pouvait avoir été rédigé quelque cent vingt ans plus tôt (soit vers 1718) et que la châsse en question “tombait de vétusté”. Après avoir recueilli les témoignages des plus anciens de la paroisse, il déclare : “De ce que tous ont entendu raconter à leurs pères et aïeux il résulte que la tradition la plus commune est que Perdoux canonisé, sinon avec les formes de l’Eglise du moins par la voix de la population de toute la contrée, était né très anciennement dans la paroisse de Luzech où il menait une vie très sainte ; qu’après sa mort un vénérable prieur de Cambayrac avait eu plusieurs révélations qui lui indiquaient le lieu où reposaient ses ossements ; que ses ossements furent effectivement trouvés à l’endroit indiqué et que la procession qui les accompagnait étant arrivée par un temps très chaud au haut de la montagne au lieu où se trouve aujourd’hui l’oratoire, qui prit dès lors le nom du saint, quelques femmes enceintes ayant soif dirent avec foi “saint Perdoux donnez-nous de l’eau” et que jaillit aussitôt la fontaine qui coule encore auprès de l’oratoire, et qui coule l’on peut dire miraculeusement à cause de la position des lieux”.

L’abbé Marmiesse ajoute que des habitants de Luzech ayant voulu reprendre les reliques “furent contraints de les laisser, tous ceux qui s’étaient permis de mettre la main sur la châsse pour l’emporter ayant été instantanément frappés de cécité".

La légende de saint Perdoux devait être publiée trente cinq ans plus tard, en 1873, par un érudit agenais en relation avec le maire de Cambayrac qui fut sans aucun doute son informateur [10]

Cet auteur raconte que saint Perdoux, qui visitait les églises du “pays”, avait manifesté le souhait d’être inhumé dans celle de Cambayrac. Malgré ce désir il fut enseveli à Luzech, sur la colline de l’Impernal. Mécontent “il confia par deux fois sa peine au curé de Cambayrac” (peut-être lui apparut-il en songe ?). Celui-ci prit contact avec son confrère de Luzech qui ignorait l’endroit exact de la sépulture. Les deux prêtres alertèrent les habitants de Luzech, de Cambayrac et des localités voisines. Une procession se rendit sur l’Impernal pour prospecter les lieux, attendant “un signe du ciel”. Celui-ci tarda à se manifester, mais en fin de journée le surplis du recteur de Cambayrac s’accrocha solidement à un buisson. Le corps se trouvait là. La translation se fit dès le lendemain

avec un grand concours de peuple. Le cortège entreprit la montée vers Cambayrac sous un soleil torride, par un sentier grimpant au flanc du coteau. A l'approche du village une femme enceinte se sentit défaillir. "Bon saint Perdoux, s'écria-t-elle, donnez-moi de l'eau !" et presque instantanément une source se mit à couler au pied d'un rocher. Depuis on y transporte solennellement les reliques du saint et, affirme-t-on , "la soirée ne se passe pas sans que la pluie tombe". On dit aussi que les femmes sur le point d'accoucher invoquent volontiers saint Perdoux pour obtenir "une bonne heure".

On voit que ce récit ne diffère guère, pour l'essentiel, de celui de l'abbé Marmiesse.

RELIQUES ET RELIQUAIRES

Dans sa monographie de Cambayrac [11] le chanoine Albe écrit : "la paroisse possède le corps presque entier d'un saint appelé saint Perdoux mais dont on ne connaît pas l'origine... On le possède de temps immémorial". Pour plus de précisions reportons-nous à d'autres documents trouvés aux Archives du diocèse.

Lors d'une visite pastorale effectuée le 1er vendémiaire de l'an 14 (23 septembre 1805), le délégué de l'évêque mentionne :

"Nous avons trouvé dans le sanctuaire de ladite église et au côté de l'Evangile un armoire dans lequel est renfermée une châsse en bois autrefois doré, fermée à clef. Après avoir ouvert ladite châsse nous y avons trouvé une tête et plusieurs ossements vénérés comme reliques de S. Perdou, sans que néanmoins il existe aucun authentique. Elles ont été exposées à la vénération publique et portées en procession de temps immémorial et toujours avec la permission de Mgrs les évêques de Cahors... Il y a de plus sur l'autel de la chapelle Saint-Michel - de ladite église un buste dans lequel sont aussi renfermées des reliques qu'on dit aussi être de S. Perdou" [13].

Le 13 avril 1873, le curé de Cambayrac se rend compte un peu tardivement que la paroisse ne possède aucun document écrit concernant ces reliques. Il a cependant entendu dire que l'église de La Masse (commune des Junies) avait obtenu autrefois une relique de saint Perdoux prélevée dans le reliquaire de Cambayrac. Il écrit a son confrère des Junies pour demander une copie des titres qui avaient accompagné la remise de cette relique. Ceci afin de remplacer le document original perdu. [14]

Effectivement le curé des Junies lui envoie copie de la pièce réclamée. En voici le résumé (on trouvera l'intégralité du texte en annexe).

Le 24 août 1676, jour de la saint Barthélémy, le vicaire général mandaté par l'évêque se rend à l'église de Cambayrac. Il bénit un buste-reliquaire et une "caisse" neufs "bien façonnés et bien dorés". Puis il ouvre l'ancien coffre et en sort la mâchoire inférieure du saint qu'il met dans le buste-reliquaire avec d'autres ossements.

Cela fait, il prend le reste des ossements pour les placer dans le nouveau coffre : "les gros os des cuisses, des jambes avec leurs esquilles et les bras fort entiers, le crâne dudit St Perdulphe enfoncé du côté gauche et tous les autres petits ossements trouvés en grand nombre dans ledit coffre". A la suite du procès-verbal, le vicaire général déclare qu'en procédant à la translation il a prélevé "une partie de l'os de l'épaule" pour la remettre à M. Georges Combes, curé de La Masse, dont l'église "est dédiée à ce même saint" (en réalité, nous l'avons dit, l'église de La Masse est sous le vocable de saint Pardoux de Guéret ; à défaut de reliques de celui-ci, son homonyme de Cambayrac a été mis à contribution avec la bénédiction de l'autorité ecclésiastique).

On connaît deux autres translations. La première le 15 mai 1843, sous l'épiscopat de Mgr Bardou [1->]. La châsse précédente était, paraît-il, solide mais "pas convenable" et "par la forme et le style était peu en harmonie avec les ossements vénérables qu'elle renferme et avec l'ornementation générale de l'église". Opinion discutable. S'agissait-il de la châsse de 1676 ? Le procès-verbal précise seulement : transfert d'une *capsula lignea* dans une autre *capsula lignea* (coffret en bois).

La seconde translation s'est effectuée le 24 novembre 1881. sous Mgr Grimardias [16], dans la châsse actuelle qui occupe comme la précédente la niche aménagée dans le mur nord du chœur. Quand on voit cette châsse très quelconque, en cuivre, ornée de quelques cabochons de verre coloré (fig. 1), on ne peut que regretter l'ancien coffret en bois doré [17].

Il y a d'autres mentions plus récentes des reliques.

Le 16 septembre 1900 s'est déroulée "l'exaltation de saint Perdulphe" à la chapelle N.D. de l'Ile de Luzech, avec une bénédiction accordée à tous les pèlerins par Mgr Enard. Une procession s'est rendue de Saint-Vincent-Rive d'Olt à N.D. de l'Ile avec les reliques de saint Perdoux transportées en voiture par le maire de Cambayrac. Une bannière représentant au recto le Sacré-Cœur et au verso l'inscription "Paroisse de Cambayrac. St Perdulphe. 1900" a été déposée à N.D. de l'Ile [18] Cette manifestation a été photographiée et tirée sur carte postale. Un exemplaire, conservé par un collectionneur cadurcien [19] porte l'annotation manuscrite "N.D. de l'Ile près Luzech. Grand messe en plein air. Le prédicateur prêche aux fidèles les vertus de S. Perdoux, le grand distributeur de la pluie. 16. 7bre 1900" (fig. 3).

Le 31 mars 1903, Mgr Enard en tournée de confirmations se fait présenter la châsse et prend connaissance de la copie du procès verbal de translation de 1676. “On admettra difficilement, dit le chroniqueur (probablement le curé) que ces reliques insignes, un corps saint, dont le culte a été constaté comme immémorial vers 1660, ne soit pas authentique [20].”

Mais qu’en est-il du buste-reliquaire inauguré en 1676 ?

Il était mentionné dans le compte rendu de la visite pastorale de 1805. Une note manuscrite classée dans le dossier de la Commission diocésaine d’art sacré relatif à Cambayrac et intitulée “Extrait de l’inventaire du 10.2.1906” [21] cite quelques objets y compris “un vieux buste de saint Perdoux et la châsse de saint Perdoux en bois doré”. Nous n’avons pas retrouvé l’original de l’inventaire officiel effectué en exécution de la loi de Séparation du 9 décembre 1905. Par contre, parmi les papiers conservés figure un cahier d’écolier contenant l’inventaire détaillé du mobilier de l’église établi le 30 avril 1905 par les fabriciens [22]. La châsse y est bien portée mais nous y avons cherché en vain le buste-reliquaire. S’agit-il d’une omission délibérée ? L’objet a-t-il été “réformé” et relégué on ne sait où ? On peut légitimement s’étonner de la contradiction entre les deux documents. Quoiqu’il en soit cette intéressante œuvre du XVip siècle, et avec elle la mâchoire inférieure de saint Perdoux, s’est bel et bien volatilisée et le mystère reste entier.

En revanche il convient de signaler que 1 église possède une petite monstrance en cuivre doré du XIX‘- siècle renfermant un fragment d’os étiqueté “St Perdoux” (fig. 2). Chose curieuse, elle ne figure pas sur l’inventaire du 30 avril 1905. Pourtant elle ne peut être postérieure à cette date puisqu’elle a été nettoyée en 1881 par les Carmélites de Cahors à l’occasion de la dernière translation des reliques " . Question, en passant : quel est le degré de fiabilité des inventaires ?

Quant au fragment d’os remis en 1676 au curé de La Masse, il a disparu et nul ne sait ce qu’il est devenu.

SAINT PERDOUX ET LA PLUIE
UN CULTE POPULAIRE LOCAL

Le buste reliquaire ayant disparu, la seule image de saint Perdoux est une statue polychrome saint-sulpicienne (fig. 4). Elle représente un vénérable barbu vêtu de la robe monastique et tenant une crosse abbatiale. A vrai dire il n'a pas l'apparence habituelle d'un humble ermite mais bien celle d'un abbé régulier. Le fournisseur de la statue s'est inspiré du modèle qui figurait sur son catalogue, le saint Pardoux de Guéret (comme le montre l'inscription sur le socle). La présence de la crosse à la place d'un rustique bâton ne paraît pas avoir intrigué les paroissiens de Cambayrac qui se sont toujours satisfaits de ce personnage à la mine bienveillante [24].

Nous avons raconté la légende attribuant à saint Perdoux le jaillissement miraculeux d'une source. Elle se trouve à 1500 m au nord du bourg, au pied d'un rocher, en bordure du pittoresque sentier qui mène à Saint-Vincent-Rive d'Olt par la D.23. Le trop plein de la source alimente un petit lavoir. On a érigé sur place un modeste oratoire composé d'une croix de pierre sculptée (datée de 1821) protégée par un abri en pierre, et accompagnée d'un bénitier (fig. 5). Sur le rocher dominant la source, on a planté voici un siècle une haute croix en fer sur laquelle est apposée une plaque de fonte où on peut lire : "Paroisse de Cambayrac. Souvenir du Jubilé universel de 1901. Honneur à St Perdulphe".

C'est cette fontaine qui était le but de processions lors des longues périodes de sécheresse. Celles-ci étaient redoutables, autant pour les hommes et le bétail que pour les cultures. Même la vigne a besoin d'eau. On connaît dans le diocèse de Cahors quelque dix-huit saints invoqués pour susciter la pluie, la plupart associés à une source [2]L

A Cambayrac on avait saint Perdoux. Les habitants se rendaient en procession à la fontaine, reliques en tête, alternant prières et cantiques. Les paroisses voisines se joignaient à cette manifestation. Le document de 1838, déjà cité, fait état d'une procession de 1817 composée de neuf paroisses et rassemblant "plus de quatre mille personnes [26] parmi lesquelles on comptait des gens venus de communes éloignées comme Cahors, Lherm ou Montgesty". On n'a malheureusement pas de témoignages plus anciens sur ces dévotions collectives.

Depuis, bien d'autres processions sont connues entre 1824 et 1906 [27]. Elles ont lieu entre juillet et septembre. Pour être en règle avec la hiérarchie, le curé sollicite l'autorisation de l'évêque. Celui-ci se montre parfois

réticent. Ou c'est le ciel qui fait la sourde oreille et il faut alors faire trois ou quatre processions.

Le 22 juillet 1825, le recteur Cayla écrit au vicaire général : "Monsieur, le peuple affligé de la grande sécheresse réclame avec instance la procession de St-Pardou . Les autorités constituées sont venues m'engager à solliciter la permission de Monseigneur..." Réponse du vicaire général : "Monsieur, vous savez à quelles conditions je vous accordai l'an passé la même permission. Je vous l'accorde encore mais avec regret dans la crainte qu'il ne s'y passe quelque chose de superstitieux. Je laisse cela sur votre conscience...". En fait l'évêque hésitait à cautionner l'utilisation des reliques lors des processions, craignant sans doute quelque rite "indécent" (comme l'immersion dans la fontaine). Malgré ces réserves la tradition s'est poursuivie avec le concours de la chasse (ou du buste-reliquaire). Lors de la sécheresse de 1858, le curé n'a pas manqué de rappeler, en demandant l'autorisation de faire la procession : "c'est un usage qui existe depuis un temps immémorial et qu'il m'est impossible, sans faire tort à la religion, de faire cesser...".

Cela dit, on peut s'interroger sur l'efficacité de ces pratiques collectives, surtout lorsqu'il faut les renouveler plusieurs fois. Quelques informations sont fournies par l'abbé Lamberty "[8]. Ainsi, après la procession du 11 août 1873 : "huit jours après une pluie douce et abondante est venue arroser nos récoltes..." Mais il tient à préciser : il ne faut pas que les mal intentionnés disent qu'après cette procession une grêle épouvantable telle comme on en voit très rarement est venue enlever tous les raisins. Ceci nous le reconnaissons bien est une juste punition de Dieu que par nos nombreux péchés nous n'avions que trop méritée. Mais il faut avouer que la grêle a succédé à la pluie. Dieu nous avait d abord exaucés, car la pluie tomba vers le 19 ou 20 du mois d août et que la grêle n'arriva que le 24...". Subtile dialectique.

En 1865, après la procession du 20 juillet, "le jour même est survenue une pluie très abondante qui a pénétré la terre a une profondeur de 40 centimètres" (le maire lui-même a attesté le fait).

En 1904, malgré trois processions solennelles à Saint-Perdoux, le prêtre constate avec regret : "nous n'avons pu fléchir le Ciel . Il se console en notant que "la grêle n'a pas fait le moindre ravage".

En 1906, trois processions ont été autorisées par l'évêché. Sans succès, hélas, puisque le recteur mentionne laconiquement dans sa chronique : "la sécheresse dura du 10 mai au 10 octobre", sans autre commentaire.

Par contre en 1910 il n'est pas question de processions. En effet "le vin, principale récolte, a manqué totalement par suite d'une pluie continuelle hiver et été".

Il semble bien qu'après la disparition de l'abbé Lamberty, en 1019, les processions "pour la pluie" ont été abandonnées. La paroisse a été alors rattachée à Sauzet dont le curé s'est désormais contenté d'accompagner une procession à l'oratoire de Saint-Perdoux à l'occasion des Rogations. Cette dernière coutume n'a pas survécu, nous a-t-on dit, à la dernière guerre.

Saint Perdoux a sans doute été parfois invoqué pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la météorologie. Nous avons parlé de femmes enceintes qui le priaient pour avoir "une bonne délivrance". Mais avait-il une autre clientèle ? On trouve dans les archives paroissiales une lettre du 9 août 1887 émanant du curé de Valprionde (canton de Montcuq) et adressée au curé de Cambayrac.

Elle est ainsi libellée : "Je vous remercie des renseignements que vous avez bien voulu me donner au sujet de St Perdoux. Une personne de ma paroisse souffrait depuis longtemps. Elle a invoqué St Perdoux et s'est trouvée très soulagée. Aussi en reconnaissance et pour obtenir une plus complète guérison, elle vous prie, monsieur le curé de vouloir bien dire une messe à cette intention en l'honneur du saint. Vous trouverez ci-inclus la somme de 2'50..."

A vrai dire nous n'avons recueilli aucun autre témoignage précis sur les vertus thérapeuthiques de notre ermite, mais il est probable qu'il devait être invoqué pour diverses intentions particulières par les habitants de Cambayrac.

Une question se pose. Célébrait-on une fête de Saint-Perdoux ? L'église de Cambayrac est placée sous le vocable de la Chaire de Saint-Pierre dont la célébration liturgique est le 22 février. Titulature fort rare et dont on ne sait à quelle époque elle a été attribuée. Référons-nous à la fête patronale : elle est fixée au 24 août [29]. Cette date coïncide avec la Saint-Barthélémy. Or à Cambayrac on ne trouve pas la moindre trace d'une dévotion à cet apôtre. Le saint patron de la paroisse célébré le 24 août, autrement dit le "patron secondaire", ne peut donc être que Perdoux, l'ermite (et non le Pardoux de Guéret dont la fête est le 6 octobre). Saint Barthélémy, oublié aujourd'hui, aurait-il été à l'origine le patron de Cambayrac ?

Nous pensons plutôt que la découverte du corps de saint Perdoux a eu lieu un 24 août et que cette date a été unanimement décrétée fête votive. Et c'est précisément le 24 août que s'est effectuée la translation de 1676.

UNE COMMUNE DU CAUSSE

Le territoire de Cambayrac se situe à l'extrémité occidentale du causse de Cahors. Le nom de la commune révèle l'implantation d'une *villa* gallo-romaine : Cambariacum [30].

Les archives sont pratiquement muettes sur l'histoire locale. Par contre quelques légendes s'attachent encore au terroir. On montre, par exemple, le *puits du Drac,* refuge d'un de ces êtres diaboliques bien connus en Quercy qui hantaient les campagnes et tourmentaient parfois nos aïeux. Il y a aussi le *roc del Tsayan* (rocher du géant), non loin de la source Saint-Perdoux ; en fait deux gros blocs de pierre superposés. On raconte qu'un géant et sa compagne, devenus chrétiens avaient décidé d'apporter leur contribution à la construction de l'église. Ils prirent la route, portant chacun une pierre sur la tête. En approchant du village ils entendirent sonner l'angelus. Comprenant qu'ils arrivaient trop tard, découragés, ils déposèrent leur fardeau sur place [31]...

L'église a été bâtie au XIIe siècle sur l'emplacement d'un édifice antérieur (fig. 6). Deux chapelles ont été ajoutées ultérieurement. Au XVIIIe siècle le chœur et les chapelles ont été revêtus d'un luxueux décor de marbre d'Italie assez inattendu dans une église rurale [32]. Les fenêtres de la nef ont été agrandies, une sacristie a été accolée contre le mur sud du chevet et la façade ouest a été couronnée d'un haut clocher-mur agrémenté d'amortissements classiques (fig. 7) ' .

A l'entrée sud du bourg on voit un petit oratoire rustique abritant une croix de pierre. C'était une station obligée lors des processions organisées pour les Rogations et les principales fêtes religieuses •

Comme beaucoup de dévotions locales, le culte de saint Perdoux s'est progressivement mais assez rapidement éteint. Lui a't_on reproché de s'être parfois fait tirer l'oreille pour apporter la pluie désirée ? Ou au contraire de s'être montré excessivement généreux en d autres circonstances ? Bien souvent, la fermeture du presbytère et le dépai t d un prêtre mainteneur des traditions ont sonné le glas de pratiques ancestrales. Celles-ci, de toute façon, n'auraient pas survécu à l'exode rural, aux mutations de l'agriculture, à la régression du sentiment religieux, a l'évolution des mœurs et des mentalités.

Il reste malgré tout une aimable légende et le souvenir de mémorables manifestations de piété populaire qui ont marqué leur temps. Quant aux vénérables reliques de saint Perdoux, il serait regrettable de

ne pas les conserver comme le témoignage concret d'une époque à la fois proche et lointaine, même si la notion de sacré n'a plus la même résonance qif autrefois.

Pierre DALON

Notes

1 - Arrondissement de Cahors, canton de Luzech. 304 habitants en 1880, 109 aujourd'hui.

2 - Variante de Pardoux, en latin Perdulphus ou Pardulphus. Ailleurs on trouve Perdon et Pardon.

3 - Chef-lieu du département de la Creuse.

4 - *Vies des saints,* par les Petits Bollandistes (Géry et Guérin), Paris, 1873. T.12. Le Propre du diocèse de Sarlat contenait, paraît-il, une oraison à saint Perdulphe à la date du 10 octobre.

5 - Aujourd'hui Arnac-Pompadour, arrondissement de Brive, canton de Lubersac.

6 - *Vies des saints,* par les Bénédictins de Paris, 1952, T.X. p. 155.

7 - Louis Réau. *Iconographie de l'art chrétien. Iconographie des saints.* P.U.F., 1959. T.3. p.1029.

8 - Edmond Albe. *Monographies des paroisses du diocèse de Cahors.* Ms. Archives diocésaines.

9 - Archives diocésaines. Documents concernant Cambayrac, notamment le *Registre des Annales paroissiales* (1872-1917) par l'abbé Lambert}-. Cette lettre est contresignée par Me Bessières, notaire de Sauzet, Bessière.s, curé de Sauzet, Cayla, ancien curé de Cambayrac, Anthoine, curé des Roques (commune de Saint-Vincent-Rive-d'Olt), Antoine Deloncle, avocat à Cahors et Antoine Salinié. doyen des habitants de la commune.

10 - Adolphe Magen. Une course en Quercy. Trébaïx et Cambayrac. *Recueil des travaux de la Société d'agriculture sciences et arts d'Agen,* 1873. T.III, p.44. Article publié à part sous le titre *Souvenir d'une course en Quercy : Trébaix et Cambayrac.* Agen, éditions Nouvel, 1875, voir p.52.

11 - Edmond Albe. *Monographies des paroisses du diocèse de Cahors.* Ms. s. d. Archives diocésaines.

12 - Chapelle nord.

13 - Visites pastorales. Arch. diocésaines. 25/D.

14 - Arch. diocésaines. Documents concernant Cambayrac. Cf note n°9.

15 - Arch. diocésaines. Papiers Albe. D 3/10 (note du curé de Cambayrac).

16 - Arch. diocésaines. *Registre des Annales paroissiales* par l'abbé Lamberty. op. cit. p.62 et 63.

17 - Cette nouvelle châsse a été offerte par Mme Vve Clémence Massabie du hameau d'Alary. Voir inventaire de l'église fait le 30 avril 1905. Arch. dioc. Registre de la Fabrique de Cambayrac.

18 - Arch.diocésaines. *Annales paroissiales,* op. cit.

19 - J.M. Rivière. *Le Lot (1900-1920). Mémoire d'hier et d'aujourd'hui. Avec les cartes postales.* Ed. de Borée, 1999, p. 130. Nous remercions l'auteur d'avoir bien voulu nous confier ce document pour illustrer cet article.

20 - *Revue religieuse de Cahors et de Rocamadour.* N°31, 18 avril 1903. P- 511.

21. Arch. diocésaines. Classeur 60.

22 - Arch. diocésaines. Registre de la Fabrique de Cambayrac. "Inventaire de l'église de Cambayrac, reçu par le receveur de Luzech". La châsse-reliquaire y figure comme revendiquée par Mme Vve Massabie, d'Alary.

23 - Arch. diocésaines. *Annales paroissiales ...* op. cit. Le curé y précise bien : "la petite châsse (sic) dans laquelle il y a un fragment du crâne et de laquelle on donne l'offrande aux fidèles".

24 - Lors d'une première visite à Cambayrac, nous avions remarqué dans la chapelle nord un tableau (XVIIIO représentant deux ermites. Pourquoi l'un d'eux n'aurait-il pas été saint Perdoux ? L'opinion de quelques paroissiens allait dans ce sens. Par la suite, en examinant de plus près la toile dont la partie inférieure est masquée par le confessionnal, nous avons pu repérer la tête du cochon de saint Antoine. L'autre personnage est saint Paul l'ermite. Dans la partie supérieure du tableau on peut distinguer le corbeau de la légende apportant du pain aux deux anachorètes. Les ermites étaient particulièrement estimés dans la paroisse : un autre tableau, dans la même chapelle mais au dessus de l'autel, montre encore saint Antoine, mais associé cette fois a saint Michel. Dans les documents paroissiaux cette chapelle est indifféremment attribuée à saint Michel, à saint Antoine ou au Sacré-Cœur.

25 - Pierre Daion. Aspects de la piété populaire en Quercy. Sources christianisées, saints guérisseurs, Vierges miraculeuses. *B.S.E.L.* 2' fascicule 1983-

26 - Cette évaluation est probablement quelque peu exagérée.

27 - Arch. diocésaines. Dossier Cambayrac.

28 - Arch. diocésaines. *Annales paroissiales...* op.cit.

29 - Louis Combarieu. *Dictionnaire des communes du Lot,* 1881.

30 - Domaine d'un certain Cambarius. A défaut de vestiges préhistoriques ou de monuments mégalithiques, on y a découvert quelques poteries et monnaies romaines (M. Labrousse et G. Mercadier, *Carte archéologique de la Gaule. Le Lot.* 1990, p.107).

31 - Adolphe Magen. op.cit.

32 - Ces "embellissements" sont dus à Antoine de Folmont, d'une riche famille noble du Bas-Quercy, qui fut recteur de Cambayrac de 1713 à 1756. Sa sépulture se trouve contre le mur extérieur ouest de l'église, à droite du portail.

33 - La chapelle funéraire appuyée contre le mur nord de la nef a été construite en 1878 par la famille Bessières.

34 - L'Assomption, l'Ascension, la Fête-Dieu et la Saint-Marc (25 avril). Les processions de la Saint-Marc avaient pour but d'obtenir du Ciel la protection des récoltes.

ANNEXE

Translation des reliques de saint Perdoux en 1676
Copie du procès-verbal [1]

“Veni Domine Jesu :

L’an 1676 et le 20e jour du mois d’août dans le lieu de Villesèque, devant Nous Louis de La Serre, prêtre, docteur en droit official et vicaire général de Monseigneur illustrissime et Révérendissime Messire Nicolas “, Evêque Baron et Comte de Cahors, se serait présenté M. Jean de La Coste, prêtre, docteur en théologie, curé de Cambayrac et vicaire forain de Monseigneur Evêque dans son district, lequel nous aurait dit qu’il venait de présenter requête à Sa Grandeur, tendant à ce qu’il lui plût de vouloir changer les reliques de St Perdulphe qui reposent dans son Eglise de temps immémorial et qui sont dans un vieux coffre, et les mettre dans un buste et caisse qu’il a fait faire tout de nouveau, où elles seront avec plus de décence ; et qu’en cas ou sa santé ou ses affaires ne lui pussent permettre de faire ce changement, de vouloir commettre tel prêtre qu’il trouverait à propos ; que ledit Seigneur Evêque, par son ordonnance mise au pied de la dite requête, nous aurait commis pour faire cette cérémonie, nous requérant ledit de La Coste de vouloir nous transporter dans l’Eglise du dit Cambayrac le jour de Saint Barthélémy prochain, venant pour faire le changement des dites reliques ; sur laquelle réquisition, nous dit De la Serre, après avoir vu et lu ladite requête en l’ordonnance de Mon dit Seigneur Evêque, et l’original en date du 18e du présent mois d’août, signé Nicolas, Evêque de Cahors, et plus bas, le mandement de Monseigneur de Sales, Secrétaire, portant commission, l’avons reçue avec tout l’honneur et respect que nous lui devons, et offert en même temps de l’exécuter selon sa forme et teneur.

Et Advenu le 24e jour dudit mois d’août fête de St Barthélémy, nous serions parti du dit lieu de Villesèque pour venir au présent lieu de Cambayrac, où étant arrivé, nous serions entré dans la dite Eglise, et après avoir fait nos prières devant le grand autel et imploré les grâces du St Esprit, pour pouvoir vaquer saintement à cette action, et à ce qu'elle fut faite avec toute la solennité que l’Eglise nous ordonne en telle rencontre, Nous étant revêtu d’aube, d’étole et de pluvial, aurions visité le dit buste et caisse qui étaient sur une crédence bien ornée, et les ayant trouvé bien façonnés et bien dorés, doublés d’un beau tapis, nous aurions béni l’un et l’autre comme il est porté par le pontifical romain, et en même temps nous aurions sorti l’ancien coffre ou reposaient les dites reliques de St Perdulphe d’une armoire qui est dans la muraille du coté droit du grand autel, et l’ayant posé sur la dite crédence avec toutes les cérémonies qui nous sont ordonnées par l’Eglise, après avoir interpellé le dit De La Coste moyennant Serment, la main mise sur la poitrine, si ledit coffre est le même où il a trouvé les dites reliques de St Perdulphe et s’il y a été rien changé depuis trente quatre ans qu’il est curé du présent lieu nous aurait répondu que c’est le même coffre et les mêmes reliques de St Pardulphe qu’il a trouvé dans la dite Eglise lorsqu’il fut fait

curé, et qu'anciennement les dites reliques étaient dans le dit coffre, étant vénérées sur un arceau au-dessus du quel était un autel, dans lequel était une armoire qui contenait le dit coffre des dites reliques, ainsi qu'il l'a appris des plus anciens du présent lieu.

Et tout incontinent nous aurions sorti du dit coffre la mâchoire inférieure du dit Saint et mise dans le dit buste avec plusieurs autres ossements et bouché en même temps l'ouverture du dit buste ; et dans la dite caisse nous y aurions mis les gros os des cuisses, des jambes avec leurs esquilles, et les bras fort entiers, le crâne du dit St Perdulphe enfoncé du coté gauche et tous les autres petits ossements en grand nombre trouvés dans le dit coffre.

Et ce fait, nous aurions porté la dite caisse et le buste processionnellement tout autour de la dite église, sous un dais bien paré, porté par quatre curés, nous étant accompagné d'un grand bon nombre de curés et prêtres bas-nommés et portant chacun un cierge blanc à la main, et chantant les hymnes et cantiques de l'Eglise à l'honneur de St Perdulphe, et la procession achevée, nous aurions chanté la grand-messe du jour qui a été célébrée avec beaucoup de solennité, à la fin de laquelle nous aurions mis la dite caisse et le dit buste dans la dite armoire à coté droit du grand autel.

De quoi et de tout ce dessus nous aurions dressé nôtre présent procès-verbal dans le dit lieu de Cambayrac l'an et jour susdits, du quel a été fait deux originaux le premier pour être remis devers le Secrétaire de Monseigneur, suivant son ordonnance, et l'autre pour être mis dans la dite caisse, l'un et l'autre signé de nous et de notre Secrétaire, présents et assistants à tout ce dessus, Mrs Jean de Berbis docteur en théologie, archiprêtre de Luzech, Jean Pugnet, docteur en théologie et curé de Parnac. Barthélémy Robener, docteur en théologie, curé de Lissât C qui a fait la prédication, Jean de Ruppé, cure de Boygues , Louis Bousquet, curé de Cénac Jean Pélissard, curé de Trébaÿs Georges Combes, bachelier en théologie, curé de la Masse [7], Jean Pugnet, cuie de St Vincen^ , Jean Maisonneuve, curé de Ratiels, François Bessières, vicaire de Ratiels , Jean Perboyre, vicaire de Carnac, Guillaume Lassinhat, vicaiie de Sauzet, Etienne Céliérès, vicaire de Cambayrac et le dit Jean de La Coste, docteur en théologie, curé de Cambayrac, signés à l'original.

Extrait tiré de son original par moi Secrétaire et du sus dit official et vicaire général Commissaire sus-dit.

Signé : Baules, secrétaire"

"Nous Louis de La Serre, prêtre official et vicaire général de Monseigneur l'Evêque de Cahors, déclarons et attestons que cejourd hui dédié a St Barthélémy, changeant les reliques de St Perdulphe comme il est énoncé au sus dit verbal, nous aurions remis entre les mains de M. Georges Combes, curé de La Masse, une partie de l'os du paredou [10] de l'épaule du corps de St Perdulphe, inclinant à la prière qu'il nous en a faite et sur ce que son église de La Masse est dédiée à ce même saint.

En foi de quoi nous sommes signé, fait souscrire à notre Secrétaire et apposé nôtre sceau particulier, au dit lieu de Cambayrac, l'an et jour susdits.

L.S. de La Serre, signé

Baules, secrétaire, signé".

Notes

1 - L'orthographe du texte a été respectée.

2 - Nicolas de Sevin.

3 - Lissac, canton de Figeac-ouest.

4 - Lasbouygues, commune de Bagat, canton de Montcuq.

5 - Commune d'Albas, canton de Luzech.

6 - Commune de Villesèque, canton de Luzech.

7 - Commune des Junies, canton de Catus.

8 - Saint-Vincent-Rive d'Olt, canton de Luzech.

9 - Rassiels, commune de Trespoux-Rassieks, canton de Cahors-sud.

10 - Peut-être l'omoplate (?).

Fig. ! : Canihayrac. Châsse-reliquaire.

Fig. 2 : Canihayrac. Monstrance-reliquaire

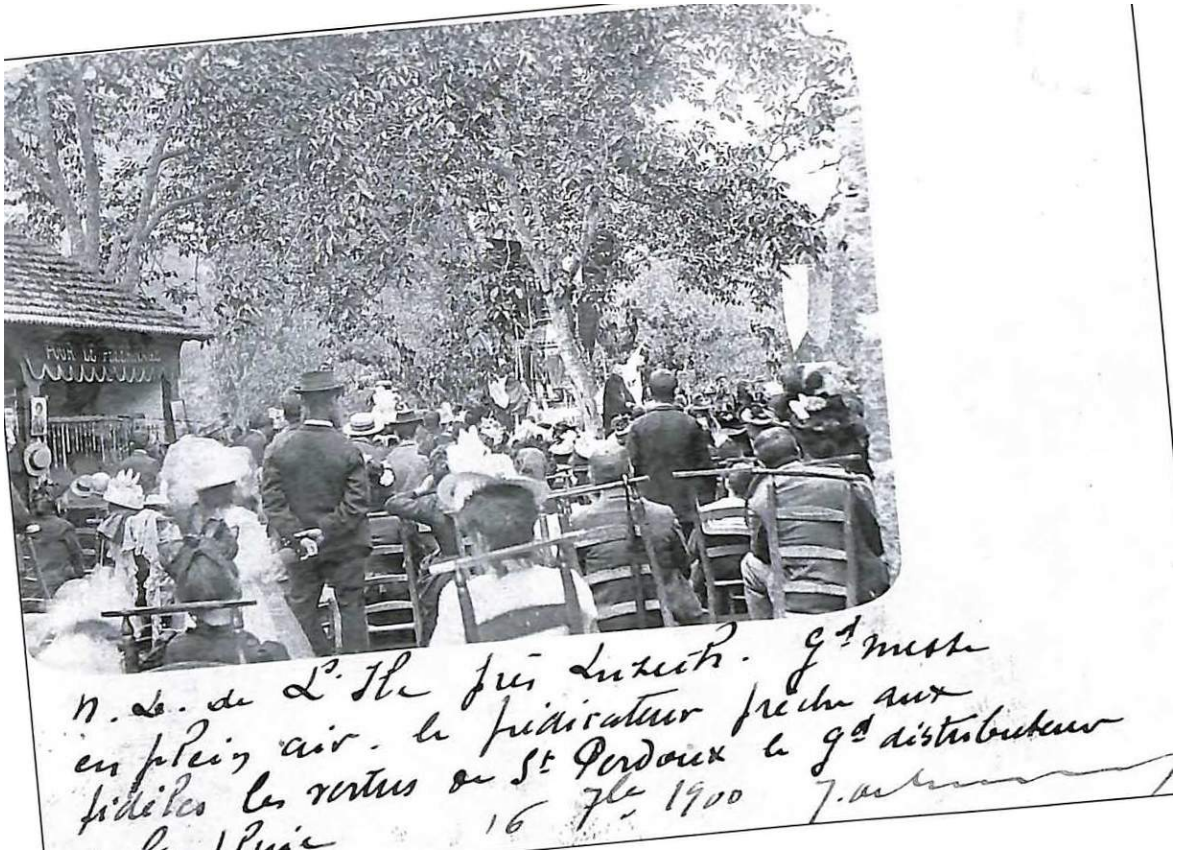

Fig. 3 •• Photographie du pèlerinage de 1900 à la chapelle N.D. de l'Ile, à Luzech, en l'honneur de saint Perdoux (collection Michel Rivière).

Fig. 4 : Canihayrac. Statue de saint "Perdoux

Fig. 5: Canihayrac. Oratoire de Saint-Perdoux

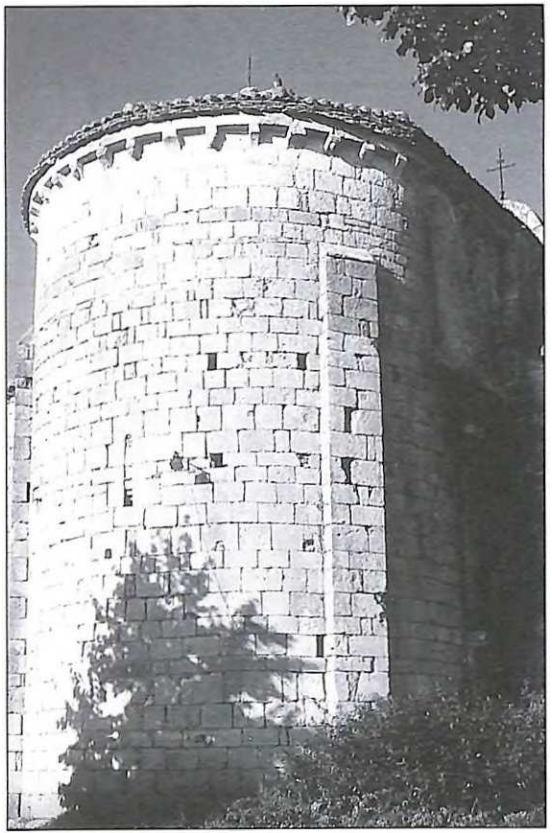

Eij>. 6 : Cambayrac. Abside de léglise

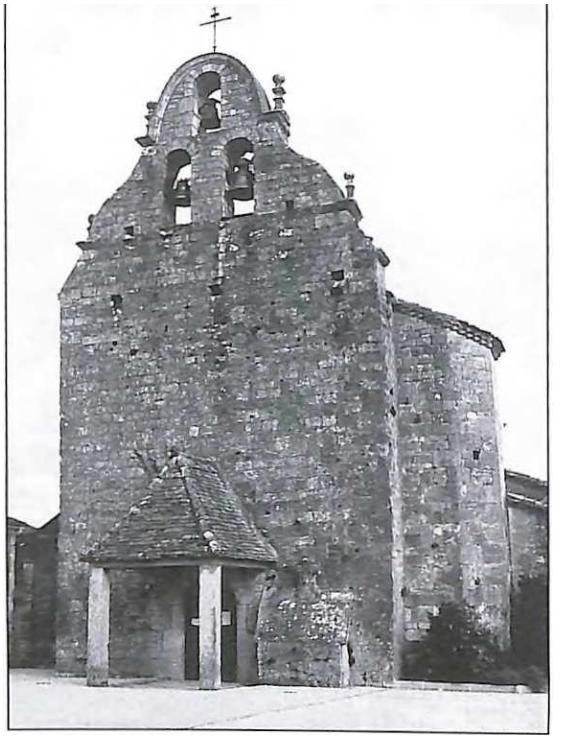

b'ifi- 7 : Canihayrac. Eglise. élévation ouest

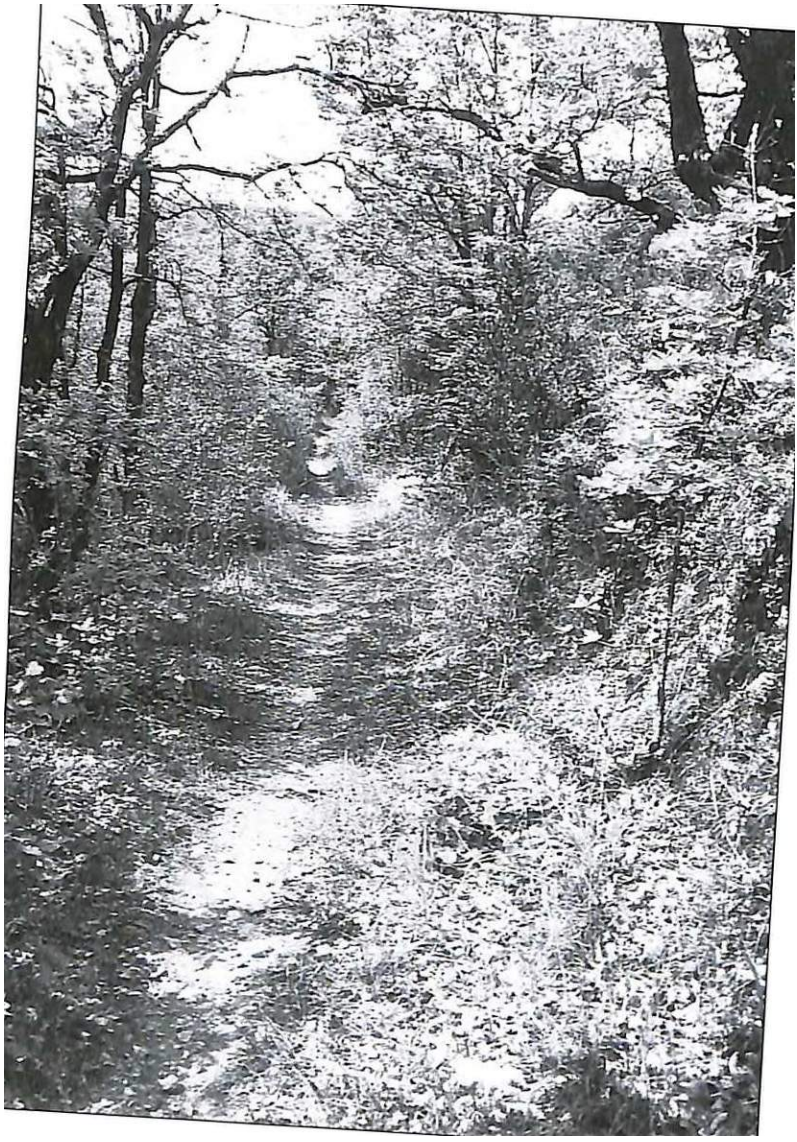

Cambayrac.
Le chemin de la source Saint-Perdoux

L'ENTRE DEUX GUERRES (1919-1939) PERIODE DE TRANSITION ET DE MUTATION

Mon propos se veut un simple intermède entre deux communications savantes, un intermède comme dans certaines comédies de Molière, telle "Le Bourgeois Gentilhomme", avec toutefois cette différence qu'il ne sera pas chanté et encore moins dansé.

Un de nos regrettés confrère, le chanoine Jean Tulet, homme d'esprit et fin lettré, nous disait un jour "On a pu reprocher quelquefois à la Société des études du Lot de visiter trop souvent des églises, mais quand les gares seront des monuments historiques nous visiterons aussi des gares".

Nous continuerons à visiter des églises, émouvants lieux de mémoire, précieux témoignages d'un savoir-faire de bâtisseurs et d'artistes souvent modestes mais toujours inspirés. Mais le temps est venu où l'on s'intéresse à l'architecture de fer et de verre qui a été un des apports de la seconde moitié du XIXe"[1] siècle, avec les grands ouvrages d'art, les marquises des gares, les défunts pavillons Baltard des Halles de Paris, à l'exception de celui qui a pu être sauvé et transféré, et l'extraordinaire "Crystal Palace" de Londres (sept hectares couverts avec galeries) érigé pour la première exposition universelle en 1851 et malheureusement détruit par un incendie en 1936 ; et la nécessité est aussi apparue de préserver le patrimoine industriel et minier du siècle dernier, témoin de la réalité sociale d'une époque.

Dans le même ordre d'idées, il est des périodes qui, s'éloignant dans le temps, échappent aux mémoires individuelles pour entrer, bien que relativement proches de nous, dans l'histoire des faits sociaux et des mentalités.

Il en est ainsi, pensons-nous, de l'entre deux guerres (1919-1939) qui fut une période de transition et. à certains égards, de mutation.

Je vous propose de porter un regard sur cette période, selon un plan sommaire qui, au fur et à mesure qu'il se déroulera, guidera mon propos.

1- RETOUR À LA PAIX ET SURVIVANCES DU TEMPS PASSÉ

On est frappé, à distance, par la rapidité avec laquelle la vie, confortée, il est vrai, par le sentiment glorieux de la victoire, a repris le dessus après l'indicible tragédie de la guerre de 14-18, gravée sur tous les monuments aux Morts de nos villes et de nos villages. Veuves et orphelins de guerre, ceux-ci étant souvent nos camarades d'école, supporteront au long des ans leur douloureuse épreuve avec une dignité qui nous a parfois fait oublier ce qu'elle représentait pour eux . Et nous pensons aussi aux fiancées aux rêves brisés.

Trois ans après Verdun, huit mois après les derniers tués de la guerre, moins de quinze jours après la signature, le 28 juin 1919, du Traité de Versailles (mais déjà, le 9 mars 1919, une rencontre de football avait opposé la France et la Belgique, match nul - 2 à 2) le Tour de France cycliste repartait, remporté cette année là, par le Belge Firmin Lambot Les villes vont continuer à vivre tranquillement à l'ombre des platanes et des kiosques à musique. Les voitures automobiles, s'il en était quelques unes, n'avaient pas encore envahi la vie quotidienne. A des endroits choisis , on trouvait des vespasiennes, surmontées d'un vol de papillons. Les soirs d'été, les gens sortaient des chaises devant leur domicile et causaient paisiblement entre voisins en regardant le ciel étoilé comme ils avaient pu contempler, en 1910, la comète de Halley qui a laissé un merveilleux souvenir dans la mémoire de tous les témoins, tout comme la pluie d'étoiles d'octobre en 1933 (une vraie pluie d'étoiles et non quelques rares étoiles filantes). A la tombée de la nuit, on voyait arriver, avec sa blouse blanche et sa longue perche, l'allumeur de réverbères car l'éclairage public était encore assuré par des réverbères à gaz.

A Figeac, à travers la ville, au croisement des rues, les avis d'enterrement se disaient encore en occitan (qu'on appelait évidemment patois) par l'organe d'une grande et forte femme, dont le langage, en dehors de la mission rémunérée qui lui était confiée, laissait loin derrière celui de Madame Angot. On l'appelait la Capucine, pour la simple raison qu'elle avait été l'épouse d'un capucin en rupture de froc. Elle habitait une vieille maison au bord du canal moyenâgeux aujourd'hui recouvert. Une de ses anciennes voisines nous a dît un jour : "Elle était grossière, c'est entendu, mais c'était une personne très serviable".

Dans les villes, Cahors, Figeac par exemple, il y avait traditionnellement un hôtel Terminus, près de la gare. Les autres hôtels étaient au centre ville (hôtels tout confort, eau courante chaude et froide, qui avaient remplacé l'ancien "Ici, on loge à pied et à cheval"). Comme aucun voyageur n'aurait pu aller avec ses bagages de la gare jusqu'à ces

établissements, chaque hôtel cligne de ce nom avait une berline, un omnibus hippomobile ventru, avec des coussins capitonnés et des rideaux en dentelle, pour attendre dans la cour de la gare les arrivants et pour les ramener au train au jour et à l'heure de leur départ.

Dans les trains il y avait, on s'en souvient, trois classes. Le billet aller-retour comportait une réduction par rapport au prix de deux allers simples. Sur le quai des principales lignes, on pouvait, dans les gares où il y avait un bon buffet, comme à Capdenac (le buffet de Capdenac dont les futurs associés Raynal et Roquelaure fondèrent la réputation) se procurer un panier-repas. Enfin, qui ne se rappelle l'employé avec son charreton proposant le long du quai la location d'oreillers et de couvertures.

A Figeac, l'actuelle allée Victor Hugo, portion de la route nationale n° 122, était encore communément appelée "le grand chemin". C'est ainsi que l'on désignait, sous l'ancien régime, les principales voies de communication avant le réseau des routes royales, devenues ensuite impériales puis de nouveaux royales et enfin routes nationales avec des numéros inchangés. L'expression "voleur de grand chemin" avait son origine dans ce qui est aujourd'hui le Code pénal qui qualifie crimes, donc justiciables de la réclusion criminelle et éventuellement de la peine de mort, les vols commis avec une ou plusieurs circonstances aggravantes réunies : la nuit, avec effraction à deux ou à plusieurs, avec violence, avec armes (peine de mort), sur un chemin public, avec un véhicule, etc. D'où l'expression vol qualifié, sous entendu vol qualifié crime. Les vols commis par un domestique étaient aussi sévèrement punis. Précisons que pour éviter l'encombrement et le lourd appareil de la Cour d'assises beaucoup d'actes qualifiés crimes sont aujourd'hui correctionnalisés. Si donc, un jour, il vous arrive de tirer à coup de carabine sur votre voisin et que vous ne réussissez qu'à le blesser, vous serez simplement poursuivi pour coups et blessures sans intention de donner la mort et, si vous n'avez pas un casier judiciaire trop chargé, condamné à une peine symbolique.

Naguère, il y avait bien çà et là quelques bagarres, notamment les jours de foire entre jeunes de villages proches (sans parler sur les terrains de rugby de règlements de comptes entre "mangeurs d'oreilles"), mais sans grandes conséquences. Les vols, les cambriolages étaient relativement rares, faute sans doute de conditions favorisantes. Le vol d'une bicyclette eut été considéré comme assez grave. En revanche, il arrivait que des individus sans foi ni loi volent des pompes à vélo ; les jeunes se rendant aux fêtes de villages prenaient donc la précaution de garder avec eux cet accessoire pendant la durée de la fête.

II - LES GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

Nous ne pensons pas qu'il soit indigne, au moins une fois dans la longue existence de la Société des études du Lot, d'évoquer de grands événements sportifs nationaux. En effet, ceux-ci, moins banalisés qu'ils ne le sont aujourd'hui par une médiatisation disposant de grands moyens, dégageaient comme un souffle d'épopée. Tel un fait de société parmi d'autres, ils participaient à la culture populaire. Niera-t-on la place qu'ont tenus dans le Paris d'entre les deux guerres, le Vélodrome d'hiver (le Vel d'Hiv) pour le cyclisme et la salle Wagram pour la boxe.

Pour commencer, je vous propose de vous reporter au 2 juillet 1921. Ce jour là, le boxeur français Georges Carpentier rencontrait, pour le championnat du monde toutes catégories, le tenant du titre Jack Dempsey. Georges Carpentier était seulement champion des mi-lourds mais il avait balayé, foudroyé le plus souvent en un seul round, tous les challengers sur la route du titre - Battling Levinski, Joe Becket, Bombardier Wells, Joe Jeannette. Il restait seul devant Jack Dempsey. Le combat eut lieu, à trois heures du matin, heure française, à Jersey-City, dans l'agglomération New-Yorkaise, devant 120 000 spectateurs. Georges Carpentier était beau. Il l'est resté jusqu'à la fin de sa vie. Il avait été un valeureux combattant de la guerre de 14-18, à laquelle n'avait pas participé Dempsey, et il avait à ce titre une cote de sympathie auprès des Américains.

Depuis la Tour Eiffel on devait lancer une fusée de couleur selon le résultat (la fusée blanche en cas de victoire). Malheureusement, Carpentier fut défait au 4 — round après avoir ébranlé Dempsey à la *2* — reprise mais sur le coup donné il s'est cassé le poignet, ce qui l'a empêché de redoubler comme il le racontera plus tard. Ce jour la, selon l'expression devenue légendaire d'un journaliste - On a pleuré dans les chaumières".

Un ami figeacois, jeune à l'époque, m'a raconté plus tard ceci : un de ses camarades avait bricolé un poste de TSF et l'avait invité a venir chez lui, donc à trois heures du matin, pour écouter la retransmission du match. La technique n'était pas encore au point et ils n'ont perçu qu'un vague brouillamini. Au moment où mon ami rentrait chez lui, son père, en chemise de nuit, lui tend un télégramme annonçant le résultat, le télégramme que le journal "L'Auto" s'était engagé a envoyer à tous ceux qui lui en feraient la demande moyennant une modeste participation aux frais. Il y avait donc, à l'époque, et jusqu'à un temps qui n'est pas très ancien, des porteurs de télégrammes, mais même la nuit, au moins pour la circonstance. Il est vrai que, dans cette même ville, il y eut, en semaine, une distribution postale à huit heures du soir, à la demande expresse des

commerçants qui désiraient recevoir leur dernier courrier après l'arrivée du train de Paris en fin d'après-midi. Et évidemment, comme partout dans les villes, une distribution était également assurée le dimanche matin.

Nous nous contenterons d'évoquer quelques grands moments qui ont marqué l'actualité sportive. Le 14 août 1920, ouverture des Jeux Olympiques d'Anvers. 29 nations participantes (197 à Atlanta en 1996). L'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie n'avaient pas été invitées. Le français Guillemot bat sur 5000 mètres le finlandais Paavo Nurmi, vainqueur sur 10 000 mètres et légendaire roi du demi-fond aux Jeux de 1924 et 1928.

Cadine est champion d'haltérophilie, comme Rigoulot, l'homme le plus fort du monde, ainsi qu'on le désignait, le sera en 1924. Et si nous parlons de Cadine c'est que nous le reverrons, le 15 août 1931, dans des circonstances qui auraient pu être encore plus dramatiques. Ce jour là, c'était la fête de Lacapelle-Marival. Cadine exécutait des numéros de force, notamment celui classique, de déchirer un jeu de cartes entre ses mains. Gaston Artigalas, concessionnaire à Cahors de la marque Peugeot et l'un des premiers utilisateurs de l'aérodrome de Labéraudie près de Cahors, devait faire une exhibition aérienne. Il décolla, redescendît, craignant de ne pouvoir franchir une lisière d'arbres puis remonta et son petit avion se fracassa contre les hautes branches. La foule accourut. Le pilote gisait comme mort. Un des premiers auprès de lui fut Cadine pour la soulever avec ses mots et un accent parisien que j'entends encore "Pauvre vieux !" et le retirer des débris de son appareil qui baignait dans l'essence. M. Artigalas survécut, grâce à Dieu, se rétablit complètement et poursuivit, sur le plan cadurcien, une très belle carrière professionnelle. Bien plus tard, au cours d'une rencontre fortuite, il nous a raconté ainsi son accident - "J'ai essayé de m'élever puis, voyant que je ne pouvais pas passer la lisière d'arbres, je suis redescendu. Mais je me suis dit que si je ne parvenais pas à faire mon exhibition aérienne, je me ferais écharper par la foule et je suis donc remonté pour mon malheur".

Chaque été, le Tour de France cycliste constituait un événement. Des noms nous parvenaient que leur éloignement paraît d'un certain prestige : Alavoine, Honoré Barthélémy, le borgne, toujours en tête dans la montagne sans jamais gagner le Tour. On a connu ensuite de grands vainqueurs - Henri Pelissier, Ottavio Bottechia, Lucien Buysse, Nicolas Franz, qui prenaient une heure et demie d'avance dans les deux grandes étapes pyrénéennes. Puis les français André Leducq, Antonin Magne, Speicher, qui se rapprochaient de nous par les images des actualités cinématographiques. Enfin est venu, en 1938, le grand champion Bartali (Gino le pieux), qui remporta à 10 ans d'intervalle (1938-1948) le Tour interrompu par la guerre.

II y avait à l'époque de très bons journaux sportifs - "L'Auto" (prédécesseur de l'Equipe), le journal d'Henri Desgranges, créateur du Tour de France, imprimé sur papier jaune, d'où la couleur (encore aujourd'hui) du maillot du premier au classement général , "L'Echo des sports", qui était, lui, imprimé sur papier rose ; enfin d'excellents hebdomadaires ou bihebdomadaires, illustrés de très belles photographies : "Le miroir des sports", "Sporting".

Cette presse contribuait à mettre le sport à l'honneur. Il est vrai qu'il y eut, entre les deux guerres, de grandes heures pour le sport français. Autour de 1925 et pendant plusieurs années, Suzanne Lenglen domina le tennis mondial, y compris évidemment le tournoi de Winbledon. Pendant six années, de 1927 à 1932, les Mousquetaires : Lacoste (l'alligator avant de promouvoir la marque au crocodile), Borotra, le Basque bondissant, Cochet, Brugnon, gagnaient et conservaient la Coupe Davis à la France.

L'athlétisme français s'honorait d'un champion d'exception avec Iules Ladoumègue, recordman du monde sur 1500 mètres et grand favori de l'épreuve aux Jeux Olympiques de Los Angeles de 1932. Mais cette course fut remportée par l'italien Beccali, que Ladoumègue avait eu précédemment l'occasion de battre. Notre champion n a pu concourir car il avait été, quelques mois auparavant, radié à vie pour professionnalisme. En fait, comme il le confiera lors d'une conférence donnée au cinéma "Le Quercy", à Cahors, après une exhibition l'après-midi au Stade municipal, où l'on a pu admirer sa légendaire foulée, il avait eu la faiblesse d'accepter un service à café. On a fait mieux depuis...

III - LA CHANSON POPULAIRE : DE LA COMPLAINTE À LA CHANSON À LA MODE

Le chant, la chanson, dans l'extrême multiplicité de ses genres et de ses formes, sont de tous les temps et de tous les pays. Nous essayerons seulement de donner un aperçu, pour l'époque qui nous intéiesse, de la chanson populaire, de la chanson qui passe.

Au commencement, sur les champs de foire, étaient les complaintes, accompagnées ou non d'un orgue de barbarie, évoquant des affaires criminelles qui avaient frappé l'opinion ou, dans un autre genre, par exemple, la mésaventure ferroviaire d'un président de la République qui n'exerça que peu temps ses hautes fonctions. On connaît évidemment la remarque attribuée à la garde barrière qui l'avait accueilli "J'avais compris que c'était un monsieur bien car il avait les pieds très propres". Chez nous une complainte avait été consacrée, avant la guerre de 14, à l'infanticide du Bourg, la nourrice qui enfonçait des aiguilles dans le flanc des enfants qui lui étaient confiés, ce qui a donné lieu, car telle était alors

la règle, au transport des bois de justice pour son exécution capitale dans la commune où les crimes avaient été commis, c'est à dire la commune du Bourg. Notre ami et regretté confrère Jean Fantanglé a relaté cette affaire dans un de ses articles.

Puis est venu le temps des chansons à la mode, sentimentales ou pleines d'entrain et de fantaisie. Certes, dans les repas de noce, l'oncle, qui avait une belle voix, entonnait toujours "La chanson des blés d'or" ou "Le credo du paysan", tandis qu'une tante non moins douée chantait "L'océan", la triste histoire du gardien de phare qui avait oublié ses devoirs dans les bras d'une belle de cabaret. On créait aussi l'émotion avec "Mon vieux Pataud" : un maître, la mort dans l'âme, se voyait contraint de sacrifier son bon chien suspect d'avoir contracté la rage : "Il lui plongea trois fois son couteau dans la gorge".

Mais ailleurs, sur les scènes, les disques de phonographe, la TSF ou chez les vendeurs forains de partitions, fleurissait la chanson du genre parigot et bon enfant. Nous donnerons seulement des aperçus de quelques chefs-d'œuvre :

- Rosalie, elle est partie
  Si tu la vois, ramène la moi.

- Elle lisait « Le petit parisien »
  Elle s'intéressait à la politique.

- Elle s'était fait couper les cheveux
  Comme une petite fille, gentille.

- Les vieux pyjamas
  C'est pour mon papa ;
  Les dessous troublants
  C'est pour ma maman.

et ainsi de suite chantait Milton pendant six couplets.

Un peu plus tard, il y aura Georgius : "Ça, c'est de la bagnole", "On entend rien avec les bruits de carrosserie" et "Des idées, j'en ai cent, j'en ai mille ; je les sens dans ma tête qui fourmillent". Suivaient une série d'inventions plus farfelues les unes que les autres. Enfin, on ne saurait oublier le grand prix du disque de 1935 : "Tout va très bien. Madame la Marquise" de Ray Ventura et ses collégiens, et non plus "Le Lycée Papillon".

Toutes les chansons n'étaient pas joyeuses. L'une d'elle "Sombre dimanche" ("Je mourrai un dimanche où j'aurais trop souffert"), chantée en français par Damia, avait provoqué, paraît-il, nombre de suicides dans divers pays d'Europe centrale.

Ceci dit, il y eut à cette époque, de belles chansons, relayées par la TSF, et de grands interprètes : Frehel, Damia encore, dans le genre tragique, Lucienne Boyer ("Parlez-moi d'amour, redites-moi des choses tendres. Votre beau discours, mon cœur n'est pas las de l'entendre"). Plus encore que les paroles, Il y avait le charme de la voix. Citons encore Mireille, Marie Dubas, Lys Gauty (Le chaland qui passe) : ("Au fil de l'eau, point de serments, ce n'est que sur terre qu'on ment.") et, bien sûr Maurice Chevalier, Tino Rossi, et déjà Charles Trénet et Edith Piaf. D'autres noms vous viendront certainement à l'esprit parmi les meilleurs. A peu près toutes les semaines, on entendait à "Radio-Toulouse" ce petit chef-d'œuvre "Le béret", chanté par l'ex champion cycliste Perchicot. Il y eut aussi André Baugé et Georges Thill qui ont popularisé par le disque les airs et paroles d'opéras célèbres.

IV- LE CINÉMA, DU MUET AU PARLANT

Le cinéma, le septième art, comme on l'a appelé, une des prodigieuse inventions de notre temps, reproduisant et fixant l'image, le mouvement puis la parole et aujourd'hui la couleur, est devenu, parmi d'autres, un fait de société.

A partir du génial montreur d'images que fut Georges Méliès, il y eut avant la guerre de 14-18, des films très estimables. Un des plus célèbres a été sans doute le film italien "Les derniers jours de Pompéi", tourné deux fois, en 1908 et en 1913, mais parmi les films français, Fantomas et Rocambole eurent aussi un certain succès.

Mais c'est entre les deux guerres que le cinéma connut un extraordinaire développement. Toutes les petites villes s équipèient d une salle. Il y eut d'abord le muet, qui produisit des films remai quables par l'action et l'expression dramatique. On peut citer, parmi tant d autres, le "J'accuse" et le "Napoléon" d'Abel Gance, "Le cuirassé Potemkine" et "La ligne générale" d'Eisenstein, les films de Murnau et de Fritz Lang ("Métropolis"), la première version des "Dix commandements" de Cécil B. de Mille, Mathias Sandorf et "Vingt mille lieux sous les mers" d'après Jules Verne et bien sûr, "La ruée vers l'or de Charlie Chaplin.

Et puis il y avait les films comiques, toujours fort animés, où la poursuite était reine, ceux du réalisateur américain Mack Sennett, avec des acteurs comme Charlie Chaplin (Chariot), dans ses courts métrages, le gros Fatty, Ben Turpin (le loucheur), Harold Lloyd (Buster Keaton, ainsi que Laurel et Hardy apparaîtront plus tard en long métrage). Dans le genre, la fameuse bataille de tartes à la crème, lesquelles atteignaient en pleine figure, dans la rue, nombre de personnes très dignes, de préférence des dames, auxquelles elles n'étaient pas destinées et jusque dans

le cabinet d'un dentiste un patient à la bouche ouverte, est restée historique. La scène avait, paraît-il, coûté très cher pour sa réalisation.

Dans les petites villes, du moins celles que nous connaissions, le programme des séances était le suivant : pour commencer un documentaire (plus tard arriveront dans toutes les salles de province les actualités de Pathé-Journal), ensuite, ce qu'on appelait le drame, qui était le film principal, où il nous était donné quelquefois d'admirer la belle actrice américaine Louise Brooks, enfin, pour terminer, le comique, avec les acteurs déjà cités et d'autres plus anonymes. Et là, c'était du délire, des explosions de rires qui secouaient la salle. Après quoi, si la séance avait lieu en soirée, chacun partait se coucher, le cœur content.

Il y avait les films à épisodes, qui tenaient les spectateurs en haleine de semaine en semaine. Dans l'un deux, le Tour de France cycliste servait de cadre à une action héroïco-sentimentale dont le principal rôle était tenu par le populaire acteur Biscot. Celui-ci, très mal classé au début de l'épreuve (sa famille cherchait son nom en tête du classement et pour le trouver, il fallait arriver à la fin de la liste), gagnait, d'étape en étape (un instant dramatique : dans un col des Pyrénées, on voyait ses jambes trembler), des places dans le classement général et dans le cœur de sa belle pour triompher finalement, après force péripéties, à l'arrivée à Paris et remporter le Tour. Le film était intitulé : "Le roi de la pédale'', un titre qui passerait mal aujourd'hui...

Après l'avènement du parlant, en 1929, la seconde décennie de l'entre-deux guerres fut, pour le cinéma, une période d'apogée. Un art nouveau apparaît, le drame et la comédie trouvant dans la parole un indispensable moyen d'expression, alors que le cinéma muet avait déjà produit, comme nous l'avons dit, des films remarquables. Ce fut une époque de grands réalisateurs - allemands jusqu'à l'avènement du nazisme avec Pabst et Fritz Lang après sa carrière dans le muet, américains avec Franck Capra, Cecil B. de Mille, Walt Disney, John Ford, pour ne citer qu'eux et évidemment français avec Marcel Carné, Marc Allegret, Jean Renoir, René Clair, Marcel L'Herbier, Jacques Feyder, Julien Duvivier et Marcel Pagnol. J'en passe et d'excellents. Avec aussi de remarquables interprètes, des acteurs venus souvent du théâtre et qui connaissaient à fond leur métier. Des noms, nombreux, nous viennent naturellement à l'esprit mais on ne saurait les citer sans être injuste pour beaucoup d'autres, à commencer par ceux qu'on a appelés les "seconds rôles" et qui n'étaient pas toujours seconds par le talent. Nombre de ces films sont malheureusement tombés dans l'oubli (Nous pensons au très remarquable "Carnet de bal" de Julien Duvivier, où se déroule, en diverses scènes, un extraordinaire jeu d'acteurs sur les dialogues d'Henri Jeanson). La cinémathèque française possède d'inestimables trésors

dont nombre d'entre eux sont projetés dans les salles de Chaillot et du Centre Pompidou ou certaines salles de province comme à Toulouse.

V - QUELQUES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Je vous propose de passer maintenant en revue quelques événements mémorables qui ont jalonné cette période d'entre deux guerres. Ce ne sera évidemment qu'un aperçu.

Après la grippe espagnole, qui a fait des millions de morts dans le monde en 1918-1919, un artisan du crime, Henri Désiré Landru, ce séducteur au crâne dégarni mais à la belle barbe noire, qui, pour ses conquêtes et futures victimes, dix au total, qu'il emmenait en train à sa villa de Gambais, prenait seulement un billet aller et pour lui un billet aller-retour (bel exemple d'économie domestique). Malgré une plaidoirie bouleversante, selon les journaux de l'époque, du grand avocat de Moro-Giafferi, il fut condamné à mort le 6 décembre 1921 et exécuté le 25 février suivant. Evoquant longtemps après cette affaire, de Moro-Giafferi se déclarait toujours convaincu de l'innocence de Landru. Un avocat ne doit jamais faire l'aveu d'un manque de sincérité dans la défense d'une cause.

1923 : Faillite de l'économie allemande. Une inflation progressant d'heure en heure.

12 octobre 1924 : Mort d'Anatole France. "Un Voltaire, avec plus de passé grec et d'avenir humain" a écrit Henri Barbusse, l'auteur du livre de guerre "Le feu ".

29 avril 1925 : Inauguration de l'exposition des Arts Décoratifs, saluée comme le plus grand événement artistique de l'après-guerre.

7 octobre 1925 Joséphine Baker, "qui chante d'une voix chaude sur un rythme stupéfiant de cadence", le clarinettiste Sydney Bechet, "qui joue des notes inouïes" font leur apparition à Paris dans "La Revue Nègre" au Théâtre des Champs Elysées. On s'y bouscule, on crie au génie. C'est un énorme succès.

Comme il a été écrit : "Paris, dans les années 1925-1926, vit le contrecoup des années de guerres. Cette période de frénésie demeure dans les mémoires sous le nom des "Années folles . Un déchaînement de forces vives remplit Paris, dont les artistes n'ont jamais été aussi grands, les femmes aussi libres, les brasseries aussi fréquentées. Un coin de Paris symbolise la folie de ces années. C'est évidemment Montparnasse, en particulier "la Rotonde", où quelques années auparavant on achetait par charité les toiles de Modigliani. Chaque jour, ou plutôt chaque nuit on voit fleurir une danse nouvelle. Ce fut le temps du Chaileston, une danse qui exige souplesse des genoux et des chevilles .

Mais tout cela n'allait pas forcément de pair avec l'économie. En juillet 1926, le franc s'effondre : chaque soir, sur un panneau installé devant un marchand de journaux, s'affichaient les cours du dollar et de la livre, qui montaient vertigineusement. L'ancien Président de la République, toujours dans la politique comme sénateur, Raymond Poincaré réussit à rétablir la confiance à la tête d'un gouvernement d'union nationale dans lequel était entré Edouard Herriot, l'homme du Cartel des Gauches de 1924, car, avait-il dit, "les enfants doivent s'unir au chevet de la mère malade", formule qu'on a souvent rappelée non sans quelque ironie.

8 mai 1927 : Les aviateurs Nungesser et Coli tentent sur "L'oiseau blanc" la traversée de l'Atlantique dans le sens est-ouest. Ils disparaissent en mer alors qu'un journal "La Presse" avait sorti une édition spéciale pour annoncer leur arrivée à New-York.

Treize jours après, le 21 mai, Lindberg réussit la traversée ouest-est depuis New-York. Son arrivée ayant été signalée au dessus de Cherbourg, 300 000 personnes l'attendent au Bourget, venus en voiture, en taxi, à bicyclette et même à pied.

Il fallut attendre les 1er et 2 septembre 1930 pour que Costes et Bellonte réussissent la traversée Paris-New-York, réputée la plus difficile. Cet exploit eut un grand retentissement. Il me souvient des journaux berlinois qui consacraient toute leur première page à l'événement. (Un certain jour du mois d'août 1944, à la préfecture des Pyrénées Orientales où j'étais en fonctions, les membres du tout nouveau Comité départemental de la Libération attendaient dans le hall d'accueil avant d'être reçus par le Préfet. Parmi eux, un homme simple, de taille et de mise modestes. Ne le connaissant pas, j'ai demandé qui il était. On m'a répondu "C'est Bellonte".

Passons sur les scandales financiers de l'époque : en 1926 l'affaire Oustric, en 1928 Marthe Hanau, la Banquière, interprétée au cinéma par Romy Schneider, fondatrice de "la Gazette du franc", qui ruina bon nombre d'épargnants avec les sociétés financières qu'elle avait crées, plus tard, en 1934. l'affaire Stavisky avec les bons de Bayonne.

Disons en passant que tout au long des deux décennies la ruine des épargnants, ou des rentiers comme on disait alors, a été méthodiquement poursuivie avec les faillites de sociétés par actions plus ou moins véreuses, les spéculations hasardeuses de certaines banques locales, les dévaluations et. pour finir, la conversion des rentes. Il faut bien que quelqu'un paye les guerres et on a rien trouvé de mieux que les porteurs de créances - papier. Le slogan du lendemain de la guerre '■l'Allemagne paiera" avait fait long feu.

Evoquons plutôt l'exposition Coloniale, ouverte le 6 mai 1931, qui magnifie, selon Paul Raynaud, ministre des colonies, le génie colonisateur et civilisateur de la France. Manifestation grandiose avec la reproduction des temples d'Angkor, des tours annamites, des souks marocains, des cases polynésiennes avec leurs habitants, charmeurs de serpents, marabouts, danseuses, avec "le village nègre" et le spectacle assez affligeant des négresses à plateau. Un enchantement de couleurs, de senteurs, d'exotisme. Ce fut l'apothéose de l'Empire colonial français. La France aimait ses colonies. Ses colonies aimaient la France.

Il me souvient d'un petit dessin humoristique dans un journal de l'époque. Un bon bourgeois parisien avise un beau noir, très correctement vêtu et lui demande : "Alors, toi y en a content être en France ?" Réponse du noir : "Oui, moi très content. Mais vous pouvez me parler en bon français ; Je suis professeur à la faculté des Lettres de Dakar."

Autre grand événement six années plus tard : en mai 1937 sera inaugurée par le président Albert Lebrun l'exposition Internationale de Paris. On garde en mémoire les deux pavillons colossaux de l'Allemagne et de l'URSS se faisant face et surmontés chacun de leur emblème respectif.

Mais revenons en 1931. Le dimanche 14 juin de cette année là, le département du Lot vécut un moment mémorable. A Gourdon, au cours d'un banquet d'anciens combattants qui réunit 5000 participants et devant une foule enthousiaste évaluée à 25 000 personnes, Aristide Briand, prix Nobel de la Paix en 1926, ministre des affaires étrangères, prononça son dernier grand discours, sans doute le plus émouvant. Ce discours (improvisé évidemment car, disait-on, peut-être injustement, Briand n'a jamais rien écrit, même pas un télégramme), un anathème à la guerre, a été retransmis sur les ondes. Nous avons le souvenir d'un prestigieux orateur, tant par la voix, la fameuse voix de violoncelle mais puissante et grave, que par le rapide mouvement oratoire et les mots toujours simples. J'en ai retrouvé quelques phrases, telles celles-ci :

> "J'ai vu ces jeunes hommes clans la boue, dans le sang, constamment exposés à la mort, sous la menace imminente du danger, n'ayant pas une minute de sécurité. J'ai vu cela, et le voyant, j'ai pensé au père, à la mère, à l'épouse, à la sœur et au frère, aux enfants restés là-bas au foyer dans l'attente de la fatale nouvelle".

Et encore celle-là :

> "Pasteur a terrassé la rage, a lutté pour sauver l'humanité. On lutte pour sauver l'humanité de la tuberculose et du cancer, et la guerre serait donc le seul fléau contre lequel il n'y aurait rien à faire ?

C’est impossible. Vous avez fait de moi un soldat vigoureux, jeune. Malgré ma vieillesse je continuerai ».

Et enfin :

‘‘Tant que je serai là il n’y aura pas la guerre”.

Malheureusement. Briand mourra moins d’un an après, le 7 mars 1932.

Le 22 septembre 1932, Edouard Herriot, président du Conseil, parle à Gramat et ce n’est plus le même langage. Enumérant les concessions faites à une Allemagne encore régie par la constitution de Weimar, il conclut chaque fois par ce leitmotiv “On ne nous a pas su gré”. En fin d’après-midi, entouré de plusieurs ministres, dont évidemment Anatole de Monzie. ministre de l’ex Instruction publique qui est devenue l’Education Nationale, et Georges Leygues qui fut un grand ministre de la marine, il préside un grand rassemblement sur la place de la Raison à Figeac.

Revenons encore en arrière. Déjà de Monzie, en ouvrant le 29 septembre 1930 la session d’automne du Conseil général, évoquait la remise en cause des traités de paix par certains peuples, lesquels, je cite "sous des prétextes divers empruntés aux embarras de politiques intérieures, ont fabriqué des systèmes de gouvernement sommaires dénommés dictatures dont les chefs semblent choisis bien plus pour nier un passé de droit que pour construire un avenir de lumière”.

Les derniers soldats français avaient quitté la Rhénamie le 30 juin précédent et l'opinion commençait à s’émouvoir, je cite encore de Monzie. “du succès de cet Hitler qui passe d’Autriche en Allemagne pour parler du même langage que Guillaume II en 1905”.

Ce discours est prémonitoire car le succès du parti nazi en 1930 était encore très relatif. Hitler n'est certainement pas arrivé au pouvoir aussi facilement qu'on peut le croire. Le 12 décembre 1931. il déclare à la presse américaine qu'il est un démocrate. Le 10 avril 1932, il est assez largement battu par le Maréchal Hindenburg à l'élection présidentielle. 11 fut néanmoins nommé, par ce dernier, Chancelier du Reich le 30 janvier 1933. 11 s’empressa de dissoudre le Parlement mais malgré une campagne électorale financée par les magnats de la Ruhr (dont l'industriel Hugenberg) le parti national-socialiste n'obtient pas la majorité absolue, seulement 44%. Mais l'incendie du Reichstag, le 28 Juin suivant, fut le prétexte pour démanteler l’opposition avec la mise hors la loi des communistes. Jusque là ceux-ci étaient en force, surtout à Berlin mais avaient toujours refusé toute alliance avec les sociaux-démocrates. Ce n'est qu'en 1934 que Dimitrov, secrétaire général du Komintern, lance le mot d'ordre du Front commun mais c'était évidemment trop tard pour

l'Allemagne. A la mort du Maréchal Président Hidenburg, le 2 août 1934, Hitler s'attribue tous les pouvoirs et prend le titre de Reichsführer. On connaît la suite, comment, en six années, l'Allemagne a réussi à forger une formidable machine de guerre et jusqu'où a mené, pour le malheur de l'humanité, la folie criminelle d'un homme et d'un parti.

Le 5 mai 1932, mon correspondant allemand, jeune idéaliste formé à l'école de Goethe et de Kant, qui était venu dans ma famille en France et chez qui j'avais été accueilli à Berlin aux vacances de 1930, m'écrivait dans sa dernière lettre : "Pendant treize ans nous avons cru à une paix universelle et nous nous sommes aperçus que nous nous étions trompés". Je lui ai répondu une non moins longue lettre dans laquelle j'essayais de le convaincre que c'était maintenant qu'il se trompait.

- Août 1936, les Jeux Olympiques de Berlin. Une parade wagnérienne à la gloire du sport. Nous retiendrons les quatre médailles d'or de Jesse Owens et la belle œuvre cinématographique de Leni Riefenstahl "Les Dieux du stade".

- Retournons chez nous au début de la décennie où pour quelques années encore l'horizon restait relativement serein en dehors des problèmes de politique intérieure. Un soir de septembre 1932, le théâtre municipal de Figeac recevait, à l'occasion d'une foire-exposition, deux grands artistes parisiens, dans des genres un peu dif férents : Georges Milton et Yvette Guilbert. Le populaire Georges Milton avait été le héros d'un film qui connut un énorme succès "Le roi des resquilleurs", dans lequel il chantait : "J'ai ma combine, rien dans la vie ne me turlupine". Ce soir là, il donnera la primeur, avant la sortie sur les écrans d une suite intitulée : "La bande à Bouboule", de l'immortelle chanson dédiée à Totor, qui s'épuisait, car tel était son dur métier, à passer les rails de chemin de fer au papier verre : "Totor t'as tort, tu t'uses et tu te tues, pourquoi t'entêtes-tu ?".

Quant à la grande Yvette Guilbert, aussi bien par la stature que par son talent de "diseuse", comme on désignait alors le genre, elle était au terme d'une carrière commencée en 1889, époque à laquelle Sigmund Freud, venu en France à l'occasion du Congrès International d'hypnotisme, était allé l'écouter, sur les instances de Madame Charcot, au café-concert de l'Eldorado. Une amitié durable s'ensuivit, paraît-il, entre elle et le père de la psychanalyse. Elle était alors la coqueluche du Tout Paris et c'est sans doute à ce moment là que Toulouse-Lautrec fit d'elle, avec ses longs gants noirs, les portraits-affiches que l'on peut voir au musée d'Albi et qui, à elle, n' avaient pas paru extrêmement flatteurs. Ce soir là donc à Figeac, 43 ans après, elle chante ses grands succès, son fonds de commerce, pourrait-on dire : "Le fiacre" et "Madame Arthur", puis une chanson processionnelle à deux voix, un adulte, un enfant qui suivait, intitulée "Joli mai".

Un peu à la même époque, au théâtre municipal de Cahors. devant un public surtout scolaire, le grand tragédien presque septuagénaire Albert Lambert, dont les débuts à la comédie française remontaient à 1885 et qui continuait dans les tournées de province à interpréter le rôle du Cid, dont il était quasiment propriétaire selon un usage de l'époque, lançait toujours le fameux "Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées la valeur n'attend pas le nombre des années". Le problème pour lui, quand il s'agenouillait devant le roi, était de se relever.

Plusieurs années plus tard, au même théâtre municipal de Cahors, un jeune lycéen fera sensation en interprétant, avec une voix grave et une vénérable fausse barbe, le rôle de Pyrrhus dans l'Andromaque de Racine. C'était Jean Deschamps, qui fit une grande carrière au théâtre et aussi dans certains rôles sérieux au cinéma, qui dirigea longtemps le festival de théâtre de Carcassonne et qu'on a entendu à Cahors, un soir d'orage que sa voix dominait, dans le "Montserrat" d'Emmanuel Roblès au théâtre en plein air de la Barbacane.

Un ancien préfet du Lot, Jean Cabouat, qu'un heureux hasard m'a permis de rencontrer quelques années plus tard, évoquait ainsi le département qu'il avait administré à la veille de la dernière guerre : "Le Lot. un département où l'on déployait beaucoup d'intelligence et de finesse à résoudre des problèmes faciles". Sans nul doute aujourd'hui les mêmes qualités demeurent mais il n'est pas sûr que les solutions soient toujours aisées, si tant est qu'elles l'aient jamais été .

Si l'on se reporte à la période d'entre les deux guerres, on est frappé par l'apparente simplicité de l'appareil administratif au chef lieu du département. A lui seul, le bâtiment de la préfecture, ancien évêché, dont le dernier niveau n'était pas encore aménagé en bureaux, abritait, outre les appartements du préfet et les salles du Conseil général, l'ensemble des services préfectoraux, les ponts et chaussées, l'inspection académique, le service d'hygiène, l'assistance publique, les services vétérinaires et l'inspection des assurances sociales.

Pas plus que le budget de l'Etat, le budget du département n'avait alors une fonction redistributive. Il n'était pas davantage un moyen d'intervention économique. Aujourd'hui, le Conseil général, mettant en œuvre la vieille formule blanquiste : "De chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins", intervient pratiquement dans tous les domaines de la vie départementale : voirie, action sanitaire et sociale, enseignement et bâtiments scolaires (les collèges), transports scolaires, action économique, subventions à caractère social, culturel, agricole, sportif, etc.

Mais déjà, lors de sa séance du 29 septembre 1930. dont nous avons parlé, sur la proposition de Louis-Jean Malvy, particulièrement compé-

tent en la matière en sa qualité de président de la commission des finances au Palais Bourbon, le Conseil général avait émis un vœu "demandant au gouvernement de déposer le plus rapidement possible à la Chambre un projet de réforme des impositions départementales et communales". C'est un sujet dont on parlera longtemps, encore aujourd'hui et peut-être aussi demain.

Sans vouloir aborder le domaine politique, il convient de rappeler que la personnalité d'Anatole de Monzie, sénateur puis député, maire de Cahors, président du Conseil général sans discontinuer, plusieurs fois ministre (un des regrets de sa vie aura été sans doute de ne pas avoir été ministre des affaires étrangères) a marqué profondément la vie publique du département entre les deux guerres. Orateur brillant, esprit encyclopédique, il ouvrait chaque session du Conseil général par un discours évoquant de grands problèmes nationaux et internationaux. Nous en avons précédemment cité des extraits.

Sa voix de bronze se faisait aussi entendre dans d'autres assemblées, notamment dans les réunions (publiques et contiadictoiies, étaient-elles annoncées) qui opposaient selon la coutume, le samedi soir veille du scrutin, tous les candidats aux élections législatives. C'est ainsi qu'en une telle circonstance neuf candidats se sont, une certaine fois, retrouvés cote à cote sur une scène cadurcienne. Un trait entre autres, de de Monzie : à son tour de parole, il commence ainsi son intervention •'Citoyens", à quoi une voix s'élève de la salle pour crier. Camarades" ; de Monzie reprend "Citoyens" et l'interrupteur reprend a son tour "Camarades", Alors de Monzie lance : "Appelons-nous citoyens et traitons-nous en camarades", ce qui rallie l'assistance.

On était alors au commencement de la décennie des années trente qui connut une succession d'événements mêlant le souffle des grandes espérances aux sombres nuées de la guerre. Il y a\ ait encoie des anciens de "la Sociale", comme on disait, des purs qui voulaient encore rêver d'un "Grand soir" où la pourpre du soleil couchant illuminerait une révolution accomplie. L'idéologie est restée mais elle a beaucoup perdu de sa vision romantique. On est loin des formules chocs qui étaient arborées naguère dans les meetings, comme : Pas un sou, pas un homme pour l'appareil militaire de la bourgeoisie ou d auties plus littéraires, comme celle, très belle, d'Henri de Man : "Nous sommes avec ceux qui pensent et avec ceux qui souffrent, car ceux qui pensent commencent à souffrir et ceux qui souffrent commencent a penset .

Je ne voudrais pas oublier d'évoquer un personnage singulier, au demeurant fort estimable, rédacteur principal de la piéfectuie du Lot. 11 s'appelait Raymond Coly et était membre de la Société des études du

Lot. C'était un homme grand et sec, vêtu généralement d'un costume de coutil, portant habituellement canotier et parapluie. Ainsi qu'il a été écrit : "Sa démarche était altière, comme un destrier à la parade. Né pour la poésie, il ne vécut que pour la poésie. Il était poète et il n'était que poète". Il pensait en vers et écrivait en vers chaque fois que l'occasion lui en était donné, y compris sur les registres des chemins ruraux de la préfecture :

"L'auteur, dis-je, a transcrit ici,
Blanc registre bientôt noirci,
Une foule de noms bizarres,
Noms qui sourdent du vieux terroir,
Nés de la hutte et du manoir.
Tous heureux puisque sans histoire".

Son œuvre est considérable et bon nombre de ses recueils de poèmes sont conservés à la Société des études du Lot à laquelle il tenait à en faire hommage. Il était misogyne, ce qui est rare chez les poètes, à moins de garder au cœur, comme dans "Le temps des cerises", une plaie ouverte. Il est possible en effet qu'il ait souffert d'une blessure ancienne dont il ne s'est jamais guéri.

Il vivait seul, en quelque sorte hors du monde. Le soir venu, sa petite maison, sur les premières pentes du mont Saint Cyr s'illuminait de multiples ampoules électriques pour son émerveillement et celui des cadurciens.

Il s'éteignit à un âge avancé en 1970. Nous étions, pour l'office funèbre, quelques personnes à la chapelle de l'hôpital. Peu de jours avant sa mort, il avait confié à l'aumônier qui l'avait assisté dans sa dernière maladie : "Malgré la solitude et la maladie j'ai vécu heureux car j'ai toujours gardé une âme de poète". Une parole d'anthologie.

VI - LA FIN D'UNE ÉPOQUE ET MUTATION À VENIR DE LA SOCIÉTÉ RURALE

Je voudrais, en terminant, évoquer la société rurale, ces campagnes où nous avons, pour beaucoup d'entre nous, nos racines. Elles étaient à la veille d'un changement, d'une mutation, le mot n'est pas excessif, qui se produira après la dernière guerre. On en était encore au temps des routes blanches, où l'on entendait, à la tombée de la nuit, les sonnailles des troupeaux revenant du pâturage, de la cuisine dans Pâtre. de la lampe à pétrole dans certaines régions, des travaux collectifs basés sur l'entraide et parfois des veillées entre voisins.

Pour les populations rurales, comme pour les habitants des villes où elles se tenaient, les foires étaient un moment important. Essayons

d'évoquer, à partir de témoignages de vieux agriculteurs, d'aubergistes, de négociants en bestiaux et aussi de souvenirs personnels, une journée de foire dans une ville comme Figeac, située au carrefour de plusieurs régions naturelles, aux confins du Quercy et de l'Auvergne.

En ce temps là, le 15 du mois, pratiquement toute la ville était un champ de foire. Chaque production occupait la place qui lui était traditionnellement réservée. Sous la halle étaient les grains qu'il fallait garder à l'abri des intempéries (que supportaient mieux les gens et les animaux) et pour lesquelles la mesure de capacité était le double décalitre, le quarton, en bois cerclé de fer dont on radait la surface pour niveler le contenu.

Selon l'époque de l'année les sacs ouverts de châtaignes, ceux de noix, les ballots de laine s'alignaient nombreux, en divers endroits de la ville où chacun savait les trouver. Sur une placette, les chevreaux faisaient entendre leurs bêlements plaintifs. Au long d'une avenue bordant la rivière, les plants d'arbres. En divers lieux du centre ville et sur une place qu'on appelait d'ailleurs "place de la volaille", on amenait oies, canards, lapins, tous animaux de basse cour, vifs ou morts, œufs, gibier, légumes, fruits (les fraises des bois étaient présentées dans des assiettes creuses), petits fromages de vache ou de chèvre, en somme tout ce que, dans des paniers, des corbeilles ou des sacs, pouvaient apporter les petits producteurs. Au moins en partie, le produit de la vente servait à faire des achats dans les magasins de la ville qui bénéficiaient ainsi de l'affluence des jours de foire.

A la saison, il y avait un marché pour les prunes. Quant aux pommes dont certaines variétés ont, hélas, à peu près disparu, elles arrivaient par charretées entières venant surtout du Ségala et destinées sans doute à quelque expéditeur.

A la période des champignons, cèpes et oronges de la Châtaigneraie arrivaient en abondance sur le marché. Des femmes venaient parfois d'une vingtaine de kilomètres, portant un grand panier à chaque bras et un autre sur la tête, posé sur un coussinet.

Sur la place haute, aujourd'hui place Champollion, où se tenait précisément le marché aux châtaignes (les noix étaient ailleurs) on apportait les fabrications artisanales en bois : sabots, fourches, râteaux, manches de faux, étuis pour pierres à aiguiser ("coudiers" que les moissonneurs portaient à la ceinture, mais vinrent ensuite les moissonneuses qui ont évidemment restreint l'usage de la faux), paniers, comportes, piquets de vigne, etc.

En divers endroits de la ville, nombreux étaient les étalages de marchands forains. On y voyait, comme aujourd'hui, des assortiments de confection, bonneterie, tabliers (le "davantal", achat traditionnel de la

ménagère), pièces de tissus, chapeaux, chaussures, ustensiles de ménage. On trouvait aussi, en vrac sur un petit éventaire, des lunettes parmi lesquelles chacun pouvait choisir, après en avoir essayé plusieurs, la paire convenant à sa vue.

Ça et là, les camelots faisaient leur démonstration. Leur boniment attirait un cercle de curieux. Présentant leurs produits avec des accents philanthropiques, il y avait aussi les vendeurs de recettes et préparations de santé. Non moins désintéressées étaient certaines annonces qu'on pouvait lire alors dans des journaux . Vantant les vertus d'un remède miracle, elles précisaient : "Cette offre humanitaire est la conséquence d'un vœu".

Des anciens se souviennent de l'arracheur de dents. Il promettait d'opérer sans douleur. Comme témoignage de son art. il montrait un petit sac de toile, rempli de dents précédemment extraites. Son intervention, sur la voiture décorée où se passait la scène, était accompagnée d'un coup de grosse caisse ou de cymbale pour couvrir le cri du patient.

C'est cependant la foire aux bestiaux qui donnait à cette journée une importance exceptionnelle. Sur l'immense foirail. prolongé par la large avenue longeant les anciens remparts s'alignaient les moutons, les porcs, puis, sur plusieurs centaines de mètres la marée brun-rouge des bovins de la race de Salers, grands bœufs aux cornes d'aurochs, vaches auxquelles était réservée une esplanade latérale que des anciens appellent encore foirail des vaches, taurillons et génisses (bourrets et bourrettes) dont beaucoup étaient amenés de la foire d'Aurillac qui avait lieu le 13 ; Enfin les veaux en très grand nombre jusqu'au bas de l'avenue. En haut du champ de foire se tenaient les vendeurs d'outillage ou équipements, jougs et leur appareillage, fers, cuirs, émouchettes ("mouscals") cordages, etc., tandis que tout en bas on trouvait les marchands de vêtements de travail.

En ce jour, la ville connaissait une extraordinaire affluence. Dans les campagnes, depuis des générations, la date du 15 s'identifiait à la foire. On se préparait la veille . On dormait peu. Tôt le matin on partait, avant le jour et à pied si on conduisait du bétail, en voiture attelée à deux ou quatre roues si l'on transportait quelque marchandise, en autobus parfois quand ceux-ci commencèrent à assurer des services.

Se mêlant aux citadins, la foule des ruraux se répandait dans la ville ; Les hommes avec la blouse bleu foncé, le chapeau noir légèrement aplati, les femmes, dont certaines, rares, portaient encore la coiffe (noire) mais plus généralement le chapeau, également noir, sauf chez les plus jeunes, en crêpe ou paille finement tressée.

De plus loin venaient les négociants en bestiaux. Aux abords du pont moyenâgeux situé à l'extrémité d'un faubourg en direction de l'Auvergne, il n'y avait pas moins de cinq auberges où les marchands pouvaient s'installer avec leur bétail. Les uns y trouvaient, avec le gîte, une bonne table, les autres des mangeoires bien garnies.

La clientèle des marchands de bestiaux était appréciée. Leur métier s'exerçant par tous les temps, ils étaient habitués à une nourriture substantielle. Ils ne regardaient pas à la dépense, ayant toujours sur eux leur grand portefeuille rebondi, attaché avec une chaînette.

Au cœur même de la ville, à peu près toutes les auberges avaient une écurie pour les chevaux. De la gare, en provenance des régions d'élevage, descendaient des troupeaux d'oies sous la conduite de marchands munis d'un bâton crochu pour ramener par le col celles qui avaient tendance à s'écarter du droit chemin ou, sur la foire, celles choisies par l'acheteur.

Bien plus qu'aujourd'hui, dans ce qu'il en reste, les foires étaient des lieux de retrouvailles. Les habitants des campagnes voyaient à cette occasion leurs parents de la ville, ceux aussi d'autres villages. On était heureux de se rencontrer. Un peu partout se faisait entendre les sonorités de notre belle langue d'Oc.

Certains profitaient de ce jour pour rendre visite au notaire afin de s'entretenir éventuellement avec lui d'arrangements familiaux. Le chef de famille, comme on disait alors, était toujours accompagné de son épouse, surtout lorsque celle-ci était "foncière", ce qui lui donnait évidemment voix au chapitre. D'autres allaient voir le sage et bienveillant sénateur-maire, Joseph Loubet. Celui-ci était toujours de bon conseil. De part sa qualité d'ancien avoué, il connaissait bien les questions patrimoniales et il acceptait volontiers, pour quelque autre problème, de faire auprès des administrations des interventions qui pouvaient être utiles.

Tout au long du foirail régnait une animation particulière. On discutait longuement le prix des bêtes, encore exprimé en pistoles et en écus. On parlait haut et fort, sur un ton simulé de dispute. On ne relevait cependant aucun propos injurieux, aucune grossièreté de langage. Les gens avaient le respect des autres et d'eux-mêmes. En revanche les hommes juraient assez facilement, sans la moindre intention blasphématoire. Cela variait, clans le feu de la discussion ou si l'on avait à faire à un animal rétif, du juron le plus commun, diversement accentué, à l'évocation de sévices corporels graves dont le diable pouvait se rendre coupable.

La foire était aussi une fête. Elle durait une grande partie de la journée, les moyens de communication de l'époque ne permettant pas un

retour rapide. L'humeur alerte, la gaieté de bon aloi, qui sont bien dans le caractère paysan se donnaient libre cours. On s'attablait dans les salles d'auberge, pour faire honneur au vermicelle, qui changeait de la soupe quotidienne, et à des plats en sauce qui pouvaient se maintenir chauds et être servis au fur et à mesure que les uns et les autres arrivaient après avoir fait leur foire. On buvait du vin. d'autant plus volontiers que la vigne n'était pas toujours cultivée sur les terres du Ségala. Cela réchauffait les corps et les esprits. On aurait tort, cependant, de croire à des excès, à des scènes d'ivrognerie. Chacun savait se tenir dans des limites raisonnables, à de très rares exceptions (quelques attardés au soir de la foire dont on disait que c'était le cheval qui les ramenait, ce qui n'était pas toujours faux. En réalité, ils réussissaient à partir mais ils s'endormaient quelque fois en cours de route. Il arrivait que leurs épouses, habituées à ces retours de foire, viennent à leur rencontre, alors que le cheval avait tranquillement continué son chemin).

Nombreux étaient, dans l'après-midi, ceux qui restaient dans les estaminets où l'on dansait, au son d'un accordéon, la bourrée (on entendait du dehors les pas marteler le plancher), ou, en couple, des danses plus modernes sur des airs alors à la mode. Souvent, les jeunes d'un même village se retrouvaient, avant de reprendre la route, dans un petit restaurant à la limite de l'agglomération. Ils faisaient les "quatre heures" avec la traditionnelle tranche de veau (la "pécéta").

Telle était, en cette ville, une journée de foire il y a encore une cinquantaine d'années. On était à la veille d'une mutation accélérée de la société rurale, une "fracture" comme disent les historiens, avec la mécanisation, qui mettra fin aux travaux collectifs et aux réunions conviviales, avec, dans divers chefs-lieux de cantons, des cours complémentaires qui deviendront collèges, lesquels attireront de jeunes scolaires studieux, formés par d'excellents maîtres issus souvent de l'enseignement primaire. Des jeunes aptes à passer des concours (Trésor, Postes, Ecole normale...) ou à prolonger leur scolarité dans l'enseignement du second degré, et qui ne seront évidemment pas tentés de reprendre l'exploitation familiale. Laquelle sera maintenue en activité par les parents jusqu'au jour où ceux-ci, arrivant à l'âge de la retraite, seront souvent amenés à vendre ou à louer leurs terres à un exploitant plus jeune. Ainsi apparaît une nouvelle génération d'agriculteurs, moins nombreux, disposant de plus grandes superficies pour des productions plus extensives. ouverts à la modernité, mais gardant, au contact de la terre, l'essentiel des vertus ancestrales.

Si nous avons voulu évoquer, longuement, une grande foire d'un temps aujourd'hui passé, c'est qu'elle nous a paru, dans la suite d'une longue histoire, représenter une époque, pas toujours heureuse mais animée d'une vie intense et chaleureuse. On y trouvait la marque de ce que l'on a appelé fort justement l'humanisme paysan, formé à l'ombre des clochers, dans les bons comme dans les mauvais jours, par des siècles de relations de voisinage.

Puisse cet héritage ne pas être tout à fait perdu !

Henri BOUYSSOU

SORTIE DU 10 JUIN
en Rouergue

Espalion et Saint-Côme d'Olt

Les participants à cette journée rouergate se sont retrouvés devant l'église de Perse, accueillis par une charmante guide-conférencière de l'Office de Tourisme d'Espalion qui avait pour mission de nous présenter les églises de Perse et de Bessouéjouls.

Edifiée au XIIe siècle, possession de l'abbaye de Conques, l'église Saint-H ilarian de Perse est réputée pour la qualité de son architecture et la richesse de son décor sculpté qui fut examiné dans les moindres détails. Le portail principal méritait une attention particulière pour sa composition iconographique : le thème de la Pentecôte figurant sur le tympan et une originale évocation du Jugement dernier sur le linteau.

Le nom de Bessuéjouls révèle incontestablement une origine gauloise. L'église Saint-Pierre a été reconstruite au XVIe siècle, en grès rose comme celle de Perse. Mais le principal intérêt du monument réside dans le majestueux clocher-porche du XIe siècle qui le flanque à l'ouest. Deux escaliers étroits et tortueux conduisent à une chapelle dédiée, comme il convient, à saint Michel, le patron des sanctuaires de hauteur. On y trouve notamment de superbes chapiteaux et un monumental autel roman dont la face antérieure est ornée de trois panneaux à décor d'entrelacs et de motifs végétaux. Sur les côtés sont respectivement représentés les archanges saint Michel et saint Gabriel.

Après une matinée bien remplie et un déjeuner réparateur, il était prévu de contempler le patrimoine archéologique d'Espalion. Par malheur, le ciel s'avisa de déverser sur la ville une abondante précipitation qui fit fleurir les parapluies et tempéra notre enthousiasme... Entre deux averses on a quand même pu observer la maison Renaissance de la place du puits (maison d'Assézat) et emprunter le Pont-Vieux, passage obligé pour les pèlerins sur la route de Compostelle. De là on pouvait voir les anciennes tanneries sur la rive droite du Lot et le Vieux-Palais (XIVe siècle) sur la rive gauche. La pluie persistant, on trouva refuge dans les murs de l'ancienne église Saint-Jean-Baptiste (belle architecture fin XVIe

XVe siècle) où cohabitent aujourd'hui un intéressant musée des arts et traditions populaires (avec les collections J. Vaylet) et le fameux musée du Scaphandre (ingénieux appareil inventé, comme on ne le sait pas forcément, par deux Espalionnais en 1864).

Dernière étape de l'après-midi : Saint-Côme-d'Olt. Lorsque notre troupe y arriva, la pluie avait consenti une trêve bienvenue. Parcours attentif de ce sympathique village en voie de rénovation, lui aussi situé sur le chemin de Saint-Jacques. Coup d'œil sur les trois portes qui défendaient l'accès de l'ancien bourg, sur le château des seigneurs de Calmont (les parties les plus anciennes sont du XIIIe siècle) et sur quelques maisons aux curieux toits en carène inspirés de la technique Philibert Delorme. Visite de l'église Saint-Côme et Saint-Damien (XVIe siècle) dont la flèche du clocher, "torse" ou "en vrille", est un rare exemple du savoir-faire des compagnons charpentiers.

On ne pouvait quitter Saint-Côme sans voir l'église primitive de la paroisse, Saint-Pierre de la Bouysse. Devenue au XVIIIe siècle la chapelle des Pénitents Blancs, elle a heureusement conservé son abside du XIe siècle et une belle série de modillons sculptés. Parfaitement restaurée, elle nous a été fort agréablement présentée par l'Association de sauvegarde du Vieux Saint-Côme et son président Maurice Balitrand.

Ironie du sort, le ciel cadurcien était resté serein en ce jour de juin.

BIBLIOGRAPHIE

LE QUERCY APRÈS LA GUERRE DE CENT ANS
(Aux origines du Quercy actuel)
par Jean Lartigaut. Editions Quercy-Recherche, 2001.
form. 16x24, 710 p.

Voici enfin la réédition tant attendue de la thèse de Jean Lartigaut "Les campagnes du Quercy après la guerre de Cent Ans (1440-1500)" publiée en 1979 par l'Association des publications de l'Université de Toulouse-Le Mirait

Il est superflu de rappeler l'intérêt majeur de cet ouvrage pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du Quercy et de ses habitants : nobles et paysans, sans négliger pour autant le rôle tenu par les juristes, les marchands et les artisans dans la vie de nos campagnes.

Le texte est enrichi de paragraphes du manuscrit original omis dans la première édition et de quatre études complémentaires publiées par Jean Lartigaut dans le Bulletin de la Société des études du Lot.

LA GROTTE ORNÉE DE PERGOUSET (SAINT-GÉRY, LOT)
par Michel Lorblanchet. Editions de la Maison des sciences de IHomme (Documents d'archéologie française), 2001. form. 25x58. 188p.

Découvert en 1964, l'ensemble orné de Pergouset éait resté assez peu connu. 11 est vrai que cette grotte, d'accès difficile, ne se visite pas.

Michel Lorblanchet nous livre aujourd'hui le bilan complet des recherches effectuées dans cette cavité de la vallée du Lot depuis une dizaine d'anées. L'analyse des traces d'occupation et l'étude des représentations pariétales sont riches d'enseignements. Il a été dénombré 153 gravures : représentations animales (bouquetins, biches, rennes, chevaux. aurochs...) et aussi de curieuses créatures hybrides qualifiées, faute de mieux, de "monstres". On peut y ajouter un homme acéphale, des signes géométriques et de nombreux tracés indéterminés.

La datation des gravures s'avère délicate. L'attribution des débris de charbon de bois aux alentours de 32.000 ans B.P. laisse perplexe, car rien dans les thèmes, styles ou techniques des décors ne se rapporte à l'Aurignacien, au Châtelperronien ou au Moustérien. L'auteur opte raisonnablement pour le Magdalénien moyen ou supérieur. Il pense pouvoir inclure Pergouset dans le "groupe de Sainte-Eulalie", soit entre 15.000 et 12.000 avant le présent. Il considère la grotte, difficilement accessible et relativement exiguë, comme un "sanctuaire secret" dont la fréquentation a dû être discrète et limitée. Peut-être a-t-elle joué un rôle symbolique en relation avec une mythologie des origines du monde...

L'ouvrage est abondamment illustré de photos, dessins, croquis et plans d'une qualité irréprochable.

SAINT-CHELS EN QUERCY (Son histoire)

par Paul Cassayre. Edité par l'auteur, 2001, form. 14x21, 346p.

Originaire de Saint-Chels, l'auteur a tenu a rédiger une monographie de cette commune du canton de Cajarc, bien connue pour ses grottes et ses dolmens, qui dépendait jadis de l'abbaye de Marcilhac-sur-Célé.

Le volume publie divers documents concernant l'histoire locale et présente un bon choix d'illustrations. S'y ajoutent d'intéressantes notices sur quelques unes des plus anciennes familles de la commune. On regrettera toutefois le manque de précision des références bibliographiques.

LES FRÈRES CHAMPOLLION (De Figeac aux hiéroglyphes)

par Guy Chassagnard. Segnat éditions, 2001. form. 14x21, 416 p.

L'auteur de cet ouvrage ne se propose pas d'apporter du nouveau sur les frères Champollion et leurs travaux. Son intention, précise-t-il, est plus modestement de les "ramener" vers leur ville natale (qu'ils ont quittée fort jeunes) et de "s'attarder aux différents séjours qu'ils y ont faits", tout en rapelant l'essentiel de ce qui a été écrit dans les nombreuses publications répertoriées. Le livre se termine sur un chapitre consacré à

la maison natale des Champollion, à son acquisition par la ville de Figeac et à sa transformation en musée.

QUERCY RECHERCHE

A[70] *104. Avril-juin 2001*

Dans ce fascicule on notera en particulier :

- Les orthoptères et mantes du Lot, par M. Esslinger.
- Le rocher fortifié de l'Aigle dans la vallée du Vers, par J.L. Obereiner.
- La grande vague des réfugiés espagnols dans le Lot (février-mars 1939) par Nathalie Bousquet.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES
de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 5 AVRIL 2001
Présidence : M. Dalon

Nécrologie

- Mme Geneviève Lagasquie, de Marcilhac-sur-Célé.

Nouveaux membres

- M. William Merwin, de Haïku (Hawaï, USA)
- M. Mathieu Pivaudran, de Baladou
- M. Robert Bourdier, de Creysse.

Félicitations

Au général Jean Singland, élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

Don

De M. Gérard Ouvrieu : Une collection de 80 ouvrages (et diverses revues) concernant le Quercy. Notre collègue est chaleureusement remercié pour ce don qui enrichit la bibliothèque de la société.

Ouvrage reçu

- *Saint-Chels en Quercy. Son histoire,* par Paul Cassayre.

Article signalés

- "A la recherche de Gustave Larroumet", par André Dormont (Revue *Le Monmartel.* de la Société d'art, d'histoire et d'archéologie de la vallée de l'Yerres, Essonne, n° 26, décembre 2000).
- "Les Gourdon-Genouillac-Vaillac et l'Ordre de Malte" par Jacques Juillet *(Bulletin de la Société d'histoire et du patrimoine de l'Ordre de Malte, n° 8, 2000).*

* *Présents* : Mmes Bénard, Cuvelot, Deladerrière, Desplat, Duthu, O. Foissac. Girardat. Lagarrigue, Revellat, Rossignol. Mlles Cavaroc, Denjean, Lespinet, Lherm. MM. Aldebert, Audoin, Brugnera, Dalon, Deladerrière, Delmon. Denjean. Gilles, Linon. Ouvrieu. Pissouraille, Rames. Ramos. Rigai. Salvage, Souilhac.

- “Généalogie des Lentilhac (XIII[e]-XIX[c] siècles)”, par Jacques Juillet *(Bulletin de l’Association Maurice Dayras, Aubusson, 2000).*

Comm u n icatidns

LE PARIAGE DE CAHORS EN 1307 : UN ACTE INÉVITABLE *(M. Souyet)*

Les traités de pariage représentent une étape intéressante dans l’histoire politique de la France médiévale. Ils représentent un efficace moyen juridique de conquête du pouvoir royal dans les seigneuries méridionales.

Depuis le début du XIIIe siècle les évêques, seigneurs de Cahors, étaient en lutte permanente contre l’institution consulaire. Leur faiblesse, aggravée par un budget déficitaire, était accentuée par les problèmes qu’ils rencontraient face aux agents du roi. En 1270 le pouvoir royal dut intervenir lors d’une révolte populaire dirigée contre l’administration consulaire, afin de rétablir l’ordre. Par la suite, il s’immisça de plus en plus dans les affaires de la cité, statuant presque toujours en faveur des consuls et au détriment de l’évêque. En définitive, celui-ci se résolut à conclure un pariage avec le roi. Ce traité fut signé, malgré l’opposition du Chapitre mais avec l’accord du pape, en 1307. Si l’évêque conservait le droit de battre monnaie, il partageait tous les droits temporels de la seigneurie de Cahors et perdait en fait toute souveraineté sur la cité au profit du roi.

EVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ SOUILLAGAISE DU XIXe SIÈCLE *(M. Maynard)*

Etude réalisée à partir des documents fiscaux de la commune concernant les propriétés foncières bâties (1840-1890). En 1840 la ville comptait 485 maisons, plus 66 pour les hameaux. Il est a noter que les couches les plus pauvres de la population, qui possèdent rarement des biens immobiliers, échappent à ce répertoire.

L’auteur s’intéresse aux diverses activités liées au commerce, aux services, à l’artisanat et à leur évolution jusqu’à la fin du siècle. A titre documentaire il fait une comparaison avec une ville d’importance relativement équivalente, Saint-Céré, celle-ci comprenant toutefois davantage de terres agricoles, donc beaucoup plus de cultivateurs que Souillac.

En une cinquantaine d’années, Souillac a vécu une profonde mutation économique, en raison surtout de l’irruption du chemin de fer provoquant le déclin de la navigation sur la Dordogne. Mais la ville a pu bénéficier de sa position favorable au carrefour des lignes Paris-Toulouse et Bordeaux-Aurillac.

LES FOUILLES DU CHANTIER DE L'HÔPITAL DE CAHORS *(M. Rigal)*

A la suite de sondages de reconnaissance entrepris en 1999, et en préalable à la construction de nouveaux bâtiments, une fouille de sauvetage se déroule actuellement au centre hospitalier de Cahors.

Les premiers résultats témoignent d'une découverte majeure dans la mesure où un temple circulairegallo-romain de 35 m de diamètre a été reconnu. Il s'agit d'une construction monumentale dont on ne connaît que de rares équivalents en gaule romaine.

Edifié au cours du 1er siècle de notre ère, ce lieu de culte va bouleverser la trame urbaine de la ville en s'implantant à l'emplacement d'un habitat et d'une voirie mis en place à la fin de la période augustéenne.

LES FOUILLES DU CHANTIER DE L'AUTOROUTE A 20 : AQUEDUCS DU TRÉBOULOU ET DE LAMAGDELAINE *(M. Rigal)*

Les fouilles préventives liées à la construction de l'autoroute A 20 ont permis la découverte de deux aqueducs gallo-romains.

Il s'agit dans le premier cas d'un aqueduc, jusqu'alors inconnu, dans la vallée du Tréboulou (communes de Laburgade et Flaujac-Poujols) reconnu sur un linéaire de 1,5 km. Implanté en tranchée dans le fond de vallée, et réalisé à l'aide d'un cuvelage de tuileau banché, ce petit aqueduc est muni d'une pente très importante qui atteint une moyenne de 8m/km.

Le second ouvrage d'art concerne une section de l'aqueduc qui alimentait Divona-Cahors depuis la vallée du Vers. Là encore, l'ouvrage a été fouillé sur une longueur de 1,5 km, correspondant à l'emprise de l'A 20 et des rétablissements de voirie secondaire affectant la pérennité du site.

Outre les observations concernant les techniques de construction de l'ouvrage dans la terrasse alluviale de la plaine de Lamagdelaine, nous avons pu étudier en totalité un ouvrage d'art long de 55 m permettant à l'aqueduc de franchir la vallée de Lascamps.

Cet ouvrage d'art d'une élévation restituée de 6 m a tout d'abord été construit sous la forme d'un pont aqueduc muni de six piliers et de deux culées adossées au relief.

Peu de temps après sa mise en service, le pont subira un effondrement provoqué par un défaut de conception des arcades et par la mauvaise qualité du mortier.

Afin de remédier à ce problème, six des sept arcades sont obturées lors de la reconstruction, une seule étant conservée pour assurer l'écoulement du ruisseau temporaire du fond de vallée.

SÉANCE DU 3 MAI 2001
Présidence : M. Dalon

Ouvrage reçu

- *La grotte ornée de Pergouset (Saint-Géry, Lot)* par Michel Lorblanchet. Editions de la Maison des sciences de l'Homme (Documents d'archéologie française).

A rch ives départementales

Les Archives du Lot organisent le 16 juin une journée d'information sur les richesses des fonds d'Archives à l'intention des membres des associations à caractère culturel. Nos sociétaires intéressés par cette initiative sont invités à se faire inscrire au plus tôt.

Communications

"QUERCY", RÉGIMENT DU ROI (1684-1794) *(Dr Austruy)*

Créé en 1684, le Royal Quercy devient en 1787 le régiment de Rohan-Soubise. Notre collègue nous renseigne sur le recrutement, la solde, les effectifs, l'encadrement, l'uniforme, le drapeau et l'armement de cette unité.

Le régiment a connu de nombreuses garnisons et participé à diverses campagnes, notamment en Italie.

QUELQUES REPÈRES POUR L'ÉTUDE DE LA EI.ORE DU LOT *(M. Sourzat)*

La flore du Lot comporte environ 3000 espèces. Sa description, à travers les diverses séries de végétation, permet de déterminer des unités de paysage. Ainsi dans le département on distingue cinq étages climatiques avec chacun ses séries de végétation : étage subméditerranéen (chêne vert, chêne pubescent), étage atlantique (chêne tauzin, chêne pédonculé), étage collinéen (chêne rouvre, châtaignier, charme, bouleau), étage montagnard (hêtre, pin sylvestre), étage des bords des eaux (aulne, tourbières).

Pierre Sourzat projette une remarquable série de diapositives illustrant l'extrême variété des arbres, arbustes et plantes caractéristiques des diverses régions du Lot. Il termine son exposé par une minutieuse présentation de toutes les espèces d'orchidées ou hybrides d'orchidées, observées dans notre département (52 variétés au total).

* *Présents* : Mmes Bidan, Bouyssou, Deladerrière, Girardat, Revellat, Rossignol. Mlles Cavaroc, Denjean, Lherm. MM. Audoin, Bidan, Borredon, Bouyssou, Brugnera, Dalon, Deladerrière, Delmon, Ducombeau, Esperet, Gérard. Linon. Lufeaux, Rames, Ramos, Rausières, Souilhac, Sourzat.

SÉANCE DU 7 JUIN 2001
Présidence : M. Dalon

Nécrologie

- M. le professeur Raymond Sindou, de Boulogne (Hauts-de-Seine).
- Mme Denise Barrés, de Séniergues.

Nouveaux membres

- M. Jean Velasco, de Frayssinet-le-Gélat
- M. Guy Chassagnard, de Figeac
- Mlle Juliette Lobry, de Loubressac.

Ouvrages reçus

- *Le Quercy après la guerre de Cent Ans* (aux origines du Quercy actuel). Réédition de la thèse de Jean Lartigaut.
- *Les frères Champollion* (de Figeac aux hiéroglyphes), par Guy Chassagnard.

Exposition

Le Conseil général (Direction départementale des Musées du Lot) organise une exposition sur le thème "Jean Lurçat, les années 20".

Du 14 juillet au 30 septembre, Atelier-musée J. Lurçat, Tours de Saint-Laurent, 46400 Saint-Laurent-les-Tours. Renseignements : 05 65 38 28 31 (Atelier-musée), 05 65 35 65 90 (Direction départementale des musées).

Communications

ESSAI DE TOPONYMIE DE LA COMMUNE DE BÉDUER *(M. Laporte)*

Cette étude porte sur une centaine de noms de lieux tirés du cadastre actuel et du cadastre de 1833. Si la plupart des toponymes sont faciles à expliquer, quelques uns ont une origine incertaine ou obscure, comme, par exemple, les lieux dits Sabin, Font-Dalon, Carfessou, Manouillé, les Pizons...

L'utilité d'un tel recensement est de répertorier des noms de terroirs appelés à tomber dans l'oubli : l'auteur n'a-t-il pas relevé 33 toponymes qui figurent sur le cadastre de 1833 mais ont disparu du nouveau cadastre ? Il est certain qu'un tel travail d'inventaire devrait être réalisé pour chaque commune du département.

* *Présents* : Mmes Bidan, Bouyssou, Deladerrière, Desplat, Foissac, Girardat, Lagarrigue, Schmidt, Taisant. Mlle Lherm. MM. Audoin, Bidan, Bouyssou, Brugnera, Dalon, Davezac, Deladerrière, Denjean, Gérard, Germain, Linon, Lufeaux, Rames, Souilhac.

MARTHE HENNEBERT (1893-1976) : AMIE DE RAINER-MARIA RILKE ET PREMIÈRE ÉPOUSE DE JEAN LURÇAT *(M. Cardinaud)*

Marthe Hennebert était une jeune ouvrière parisienne aux mœurs libres et au caractère indocile qui, en 1911, rencontra fortuitement le célèbre écrivain allemand Rainer-Maria Rilke dont elle devint la maîtresse. Il lui inculqua le goût des beaux-arts et, la jugeant douée, lui fit donner des leçons de dessin qu'elle compléta en menant la vie de bohème avec un sculpteur russe.

C'est sans doute en 1913 que Rilke présente Marthe à Jean Lurçat. Séduit, l'artiste confie à la jeune femme l'exécution de divers canevas pour ses tapisseries et, en 1920, l'installe dans son atelier. Il l'épouse en 1924, deux ans avant la mort de Rilke. En 1929 le couple divorce et Marthe se remarie avec le peintre Adrien Duret. Elle continue pendant quelque temps à tisser des canevas pour Lurçat (dont "l'Eté" en 1930 et "la Neige" en 1931). Elle décédera en 1976.

Jean Lurçat observa toujours un silence absolu sur cette période de sa vie sentimentale dont la seule trace serait le "Portrait de Marthe", envoyé au Salon des Tuileries en 1924.

REQUIEM POUR LE PETIT ENSEMBLE RURAL DU BOIS NOIR À FLAUJAC-POUJOLS, VICTIME DE L'AUTOROUTE A 20 *(M. Dalon)*

Il y a une vingtaine d'années, notre vice-président s'était intéressé à un petit ensemble bâti situé dans la vallée du Tréboulou à proximité de la D 49. Il s'agissait d'une modeste maison d'ouvrier agricole à pièce unique, construite au XIXe siècle et pourvue de deux dépendances : une cabane ronde en pierre sèche utilisée d'abord comme logement (on y avait aménagé une cheminée) puis comme bergerie, et une cabane plus petite à usage de poulailler

Un tel site, implanté sur le territoire d'un parc naturel, aurait certainement pu être restauré et classé Monument historique comme l'ensemble rural du Mas de Tourel à Livernon, plus important il est vrai. On avait au Bois Noir un petit habitat typique du causse de Limogne resté exceptionnellement dans son état d'origine. Malheureusement cet ensemble a été laissé à l'abandon et la réalisaton de l'autoroute, empruntant la vallée du Tréboulou, l'a définitivement condamné. Il en restera quelques photos et une dizaine de diapositives que son auteur nous présente aujourd'hui non sans quelque nostalgie. Ainsi va le progrès...

(1) Dalon (Pierre). Une habitation d'ouvrier agricole au XIXe siècle sur le causse de Limogne. *L'architecture vernaculaire,* 1982, t. VI, p. 53-56.

ESSAI POUR SERVIR À L'HISTOIRE DES ORIGINES DES PAROISSES DE BONNEVIOLE ET QUELQUES AUTRES LIEUX

II - Les barons de Castelnau, abbés laïcs de Beaulieu

I- Rappel d'un premier article.

Rappelons l'essentiel de notre premier article [1] qui avait pour objet la redécouverte de certains toponymes dans le canton de Bretenoux, d'après le Cartulaire de Beaulieu, publié par M. Deloche ". Nous y avons vu se profiler un pays *(pagus Caturcencis)* et deux de ses subdivisions les *vicariae Exidensis* et *Pauliacensis.* Dans cet espace, aux IXe et Xe siècles, le comté *(pagus)* était divisé en un grand nombre de circonscriptions, à la tête desquelles était placé un vicaire (de *vicarius,* lieutenant), lequel administre la *vicaria* ou «zce. Il rend la justice entouré des hommes les plus importants de la région : *boni hommes.* Ces derniers étaient propriétaires de domaines plus ou moins considérables, dont le siège de chacun de ceux-ci a le titre de *villa,* avec maison de maître *(casa dominicaria)* et toutes ses dépendances : pressoir, moulin, etc. La *villa* se subdivise en *manses (mansius, H),* tenues par des serfs ou des tenanciers. Les propriétaires sont les futurs seigneurs et leur *villa,* ou *curtis,* va se transformer en château fort pour résister aux désordres et aux invasions qui suivent l'effondrement de l'empire carolingien. "Dès les premiers capétiens, cette institution se transforme ; les comtes se rendent propriétaires de leur comté et les vicaires les imitent. Il n'est plus question de vicairies que pour régler les redevances dues à ceux qui se sont partagé les dépouilles de ces anciennes juridictions" [3].

A la lecture de quelques chartes, nous constatons que. depuis celle de 887, confirmée en 926, il existe dans ce qui allait devenir la commune de Prudhomat, une chapelle, dans un lieu dit "les Maceries" *(ad illas Macerias, capella nostra),* et une autre à Félines *(similiter in ipsa vicaria. in villa Fellinas),* enfin quelques manses qui sont données à l'abbaye de Beaulieu Les donateurs ne disent rien qui puisse y laisser

soupçonner la présence de moines. Il n'en est pas de même pour la charte XLII, dans laquelle on lit qu'un certain *Vasaldus délia Garda,* lègue aux moines de Beaulieu *"ainsi qu'aux moines de ce lieu, leur cella de Bonavilla et la moitié de la chapelle de Castelnau "* [5]. En 1100, *Hugues* de Castelnau, son épouse *Alpasia* et ses fils *Gerbertus, Rotbertus* et *Bernardus* donnent une série de biens dont *"l'église appelée Ad Macheriaspar les anciens et Bonavillapar les contemporains"*. Plusieurs remarques intéressantes sont à faire : *ad Macerias,* devient *Bonavilla* (Bonneviole), la manse *del Bosc* (Saint-Martin-des-bois) et le castrum, qu'actuellement on appelle Castelnau, se nommait alors *Alla Peiriera* [6]. La recension toponymique actuelle ne permet pas de fixer les limites de toutes les propriétés concédées au monastère de Beaulieu dans l'actuelle commune, mais on pourrait y ajouter le lieu-dit *Gaubert,* qui garde peut-être le souvenir d'un des donateurs.

II - Le monachisme et l'économie rurale.

1 - "Le blanc manteau" des cloîtres.

Moins puissants ou moins riches que les Turenne, les Castelnau ne fondent pas de monastère. Ils donnent des terres à une abbaye, qui a de la réputation par sa régularité, ceci afin que des établissements annexes soient créés dans leur mouvance territoriale, de sorte que les moines soient les promoteurs d'un renouveau religieux et d'une remise en valeur des cultures, après les invasions normandes [7]. Sur ces débuts, les détails manquent et ce que l'on en sait ne permet de s'aventurer qu'avec prudence. Vraisemblablement, l'église Saint-Pierre, dont les chartes font mention, devient l'église actuelle de Bonneviole [8]. Des constructions nécessaires à une communauté réduite ont dû s'élever autour d'elle, du moins un texte en témoigné [9].

D'une manière générale, dans l'ordre bénédictin, une poignée de moines, une douzaine le plus souvent, se détache du groupe initial. Si le terreau humain est favorable, un autre groupe se détache et va recommencer plus loin l'entreprise d'essartage et d'assainissement, puis de mise en valeur et d'exploitation de nouvelles terres [10] Mais l'ancrage des moines est trop tardif à Bonneviole pour avoir une fécondité religieuse. L'ordre noir, rattaché un temps à Cluny, a perdu alors de sa vitalité. Les moines blancs de Cîteaux ont déjà pris le relais de ce que les Américains appellent des *frontiermen,* des pionniers. Cent ans plus tard, la société se transforme encore ; l'Église est en crise, Cluny et Cîteaux en déclin. "Qui répondra aux défis que l'Histoire lance ainsi à la chrétienté ? C'est le XIIF^{mc} siècle, qui va s'en charger. Puisque tant d'hommes réagissent au nom de la pauvreté évangélique, contre le luxe (bien relatif) de la première société de consommation et contre la dépravation des villes, le

XIII[cmc] siècle va créer des ordres plus pauvres que les plus pauvres, les franciscains autour du *poverello* d'Assise (1182-1226), les dominicains, fils impétueux du castillan Dominique de Guzman (1170-1221)" [n]. Les ordres puissants se recroquevillent sur leurs domaines fonciers. "Au faire valoir direct des moines "pionniers" succède le recours aux services de frères convers, puis, plus tard à celui des salariés : artisans, forestiers et autres, appointés par le monastère. Des paysans viennent se mettre sous la protection des religieux et travaillent pour eux ; ce sont les vilains ou les manants. Ils trouvent ainsi, le plus souvent, la stabilité, la sécurité, denrée rare à l'époque..." [10].

2- Le gouvernement des moines.

D'après la règle de saint Benoît, les doyens, dans chaque monastère sont des sortes de moniteurs ayant la direction des moines. Une précision donnée par Dom Jean-Marie Berland, permettra peut-être de comprendre l'imbroglio (abbé-laïc contre abbé-claustral), raconté au chapitre suivant. "Les bulles des papes ne confirment aux diverses abbayes que des *églises.* A ce sujet, il est bon de ne pas oublier que ces bulles étaient concédées à la prière d'un abbé qui fournissait à la Chancellerie pontificale la liste des bénéfices qu'il désirait voir confirmés par le Souverain Pontife. Seuls les actes capitulaires ou les actes privés parlent des prévôtés ou des prieurés. Les moines ont employé les termes les plus variés pour désigner les maisons qui leur appartenaient : *églises, villae, celles, obédiences, monastères.* Ces maisons avaient à leur tête un *prepositus* ou un *priof'* [12]. Vraisemblablement, à Bonneviole, le doyen ne pouvait être qu'un *prieur.* "Ce dernier n'apparaît pas dans les actes avant la fin du XI[èmc] siècle." [10] Enfin, les précédentes donations relevant de la baronnie de Castelnau, qui comportaient cependant des terres importantes, purent être reprises par le seigneur laïc, pour tout ce qui ne relevait pas directement de l'église et de son service. C'est ce qui ressort par la suite de l'histoire du Prudhomat [13].

III - Les barons de Castelnau, abbés laïcs de Beaulieu.

Au début du XIF[mc] siècle, l'énoncé des donations devient plus explicite, dans ce qui est devenue la baronnie de Castelnau. Outre les donations *d'Hugo de Castronovi ', Imbertus de Gardella,* en 1100-1108. lègue après sa mort, à Beaulieu, la manse appelé *Almontar,* située dans le lieu *Bonavilla* '7 A la même date, Pétronille, fille d'un *Géraldus de Capra* "lègue sa manse appelée *Allas Mazerias* (probablement Macherias, ou Macerias), située au lieu de *Bonavilla,* que *Géraldus Garinius* a en tenure et pour lequel *Ugo de Castrinovi* recevait le cens, dont elle l'a dégagé moyennant la somme de 30 sous..." [15]. Enfin, un autre Gardella, *"Vasus*

della Gardella, lègue aux moines de Beauheu et à leur *cella de Bonavilla,* la moitié de la chapelle de Castelnau, libre et dispensée de toute charge..." Quand s'élevèrent les bâtiments indispensables à la première communauté ? On ne possède aucune donnée sur l'état des lieux. A quel moment les religieux ont été en nombre suffisant pour y pratiquer les exercices conventuels ? Nul document ne l'indique. Voilà, en somme, à quoi se réduit l'histoire de la *cella* à ses débuts. Après les invasions, un féodal obscur donne des terres pour sauver son âme ou poulies remettre en état ; d'autres suivent, probablement appartenant à la même mesnie *(mansionile).* Puis, nous arrivons à l'époque où leur descendant est assez puissant pour prétendre diriger le monastère de Beaulieu, lui-même.

1- Une curiosité de l'Histoire : les abbés-chevaliers.

Les événements qui agitèrent les X^{cmc} et XI^{ên,c} siècles, conduisent les monastères à se ménager l'appui et la protection de seigneurs suffisamment puissants pour les protéger. Telles ont été la raison et l'origine de ces abbés séculiers, qui se révélèrent le plus souvent les maîtres de ceux qui avaient réclamé leur appui. Selon les lieux, ces personnages s'appelaient indifféremment, avoués *(advocati),* abbés militaires *(abbates milites ou militares'),* abbés du dehors, *(abbates extranef)* ou abbés-séculiers *(abbates laici).* Ces abbés laïcs ou chevaliers, originairement élus par les moines, avaient pour mission, aux termes des conciles, de les défendre contre les attaques ou les empiétements de leurs ennemis. En échange de cette protection, ils obtenaient un ou plusieurs villages dépendants du monastère. Parfois, comme à Moissac, ils recevaient le droit de justice sur tout ou partie de la ville où résidaient les moines [16]. Généralement, on passait un acte d'engagement réciproque qui énumérait très exactement les droits et les devoirs, appelé *captennium,* sur lequel il était précisé que le laïc prêtait serment et faisait hommage entre les mains des abbés-moines *(de manibus abbatum monachorurn),* des rois ou de leurs représentants pour les abbayes royales.

On ignore à quelle époque précise remonte l'institution des abbés-chevaliers à Beaulieu. Il apparaîtrait que cette avouerie relevait primitivement de la suzeraineté des comtes de Toulouse, du moins a l'époque de Guillaume Taillefer. Elle se définissait par deux mots : *tuitio* et *defensio,* c'est à dire le droit de contrôler les élections abbatiales et le devoir d'assurer la défense de l'abbaye et de ses possessions. Cette charge, la *defensio* aurait été achetée par un représentant de la haute aristocratie locale, le comte de Périgord qui, lui-même, la transmit à titre d'arrière-fief à son voisin le vicomte de Comborn. Il semble que celui-ci fut évincé par Hugues de Castelnau, sous le prétexte que l'abbé défunt, égale-

ment évêque de Cahors, était son oncle. C'était introduire, indûment, la succession des bénéfices ecclésiastiques dans le système de la règle *"paternapaternis, materna materais",* du lignage.

2 - Une affaire de famille compliquée.

Précisons tout d'abord qu'à cette époque, les évêques et les abbés des grands monastères n'étaient pas choisis forcément pour leurs mérites mais surtout en considération de leur lignage et des rapports de force des grandes familles. Par ailleurs, les choses ne sont guère claires devant les contradictions des différents chroniqueurs ou compilateurs [lz]. On s'en tiendra d'abord aux explications de M. Deloche. "Vers l'année 984, un noble personnage d'Aquitaine, appelé Hugues, et que nous croyons être de la maison de Castelnau, s'étant emparé du monastère de Beaulieu, en pourvut son fils, qui était moine et devint plus tard évêque de Cahors. De son côté, le comte de Toulouse, Guillaume Taillefer ayant, par la force des armes soumis la contrée à sa puissance, donna le monastère en bénéfice ou plutôt céda ses pouvoirs de suzerain" (c'est à dire régaliens) "au comte de Périgord, qui lui-même les transmit, à titre d'arrière-fief, à son voisin le vicomte de Comborn. L'abbé-évêque Bernard [18] étant venu à mourir en 1028 [19], les moines firent élection d'un nouveau pasteur qui portait le même nom. Mais Hugues de Castelnau [20], neveu de l'évêque défunt, sans être revêtu du caractère religieux, se fit mettre en possession de l'abbaye par le vicomte de Comborn, alléguant pour seule raison que son oncle l'avait aussi gouvernée. Il chassa, ou du moins priva de ses fonctions l'abbé Bernard, dernier élu, et s'arrogea l'administration exclusive de la communauté. Ceci se passait vers la fin de l'an 1030, ou dans le cours de l'an 1031 [21]. "M. Juillet se contente de dire "qu'il chassa l'abbé son frère et se nomma abbé laïc du monastère" [20]. Tancé par les Pères du Concile provincial de Limoges, il n'en resta pas moins abbé-chevalier de Beaulieu mais tout en laissant le pouvoir spirituel à un abbé-moine, celui-là même qui en avait été dépossédé (probablement Bernard III, évêque de Cahors). La même situation se représente en 1076, avec *Frodinus,* le successeur de Bernard au siège abbatial de Beaulieu, qui doit se contenter du titre de Doyen *(decanusY* C'est la date, couramment admise de la mort d'Hugues I de Castelnau.

Cette situation va se poursuivre jusqu'en 1076 avec son fils Hugues II. lui aussi neveu et frère supposé d'évêques de Cahors. Selon Deloche, il "céda ou plutôt subordonna son abbaye à celle de Cluny. La charte de cession, souscrite par Guillaume IV, comte de Toulouse, indique bien, qu'à cette époque, il conservait encore un pouvoir de suzerain sur cet établissement religieux" Dom Bocquet ajoute, à cela : "Nous voyons, en effet, Hugues de Castelnau, en 1076, subordonner son abbaye à l'abbé

Hugues de Cluny *pour y ordonner la louange divine et. maintenir la discipline de la règle de saint Benoît"* [22]. Mais son fils (Hugues II), ne cessa de gouverner son abbaye, malgré les abbés réguliers. M. Deloche, cite la bulle d'Urbain II, donnée à Toulouse le 23 mai 1096 [19], selon laquelle le pape déclare Beaulieu membre de Cluny. L'abbé, à qui ce document était adressé, devait gouverner l'abbaye de Beaulieu sous des abbés choisis par Cluny. Dom CI. Estiennot pense que cette union fut de courte durée, en raison de l'opposition de l'archevêque de Bourges à l'emprise de Cluny"[23]. En effet, Beaulieu relevait de l'archevêque de Bourges, du fait de la donation de Rodulphe de Turenne, comme le montre encore, par la suite, la visite triomphale d'un de ses successeurs, le 14 août 1285, à l'occasion de laquelle il reçut *l'hommage et le serment de l'abbé pour la ville de Beaulieu et pour les fiefs appartenant à la ville"*

IV- D'autres démêlés avec l'abbaye de Beaulieu

L'abbé Poulbrière note dans son Dictionnaire des paroisses que "La direction de Cluny eût été fort précieuse si elle eût pu s'établir sérieusement et efficacement, mais ce qui a duré davantage, c'est la lutte des seigneurs contre l'abbaye"[25]. Reprenons le fil de notre récit, qui ne concerne plus directement l'origine des églises, ou lieux-dits, des cantons de Bretenoux et de Saint-Céré, mais les activités déprédatrices des barons de Castelnau. Tirons un trait sur Hughes qui racheta ses fautes en participant à la première croisade, sous la bannière de son suzerain Raymond IV, comte de Toulouse et qui, à son retour, fit la donation contresignée dans la charte XXXIX [26]. Ses descendants immédiats continuèrent de peser plus ou moins sur le monastère [21]. Par la suite, le fils d'Hugues, Gerbert Ier, baron de Castelnau (1107-1158), celui-là même qui fut avec son père cosignataire la charte XXXIX, reçoit en 1112 l'évêque de Cahors, de retour de Terre sainte, qui vient consacrer l'église de Félines, nouvellement rebâtie par les moines de Beaulieu [28] Son fils, Gerbert II, quatrième baron (1158-1178), se verra confisquer pour un temps sa forteresse de Castelnau par Henri II Plantagenêt [8].

Avec Beaulieu, les choses recommencèrent à se gâter à propos d'une affaire de famille qui débuta en 1184, entre la maison de Turenne et celle de Castelnau. Ces derniers avaient pour suzerain immédiat le comte de Toulouse, feudataire du roi de France. Or, le comte céda ses droits régaliens sur la baronnie au vicomte de Turenne, lequel était le gendre du cinquième baron Bernard (1178-1212). Etre le vassal de son gendre déplut aux Castelnau, le père, comme le fils. Maffre II, sixième baron (1212-1255), dut cependant accepter de rendre un hommage symbolique à son neveu Raymond IV de Turenne ; en 1222 dans un premier temps, puis en 1251, à la suite d'une sentence arbitrale rendue par

Blanche de Castille, reine de France. Il semble, qu'à partir de cette date, les vicomtes de Turenne supplantent définitivement les Castelnau, peut-être en vertu du droit qu'ils détenaient théoriquement pour les tenures directes, du chef d'Archambaud de Comborn, depuis le début du XF'"C siècle. Comme on peut le constater, les affaires d'héritage. en ce temps-là, exigeaient quelques siècles pour trouver une solution. Et encore ! L'abbé Poulbrière nous raconte que le baron Jean I de Castelnau, dixième baron (1350-1395), continuant les luttes de ses ancêtres contre l'abbaye de Beaulieu, "détint de force l'abbé de Beaulieu dans son château d'Astaillac et l'obligea à signer sous les verrous son consentement. Non content de ce fait, il enleva les biens du monastère et fit brûler quatre-vingts personnes, parmi lesquelles la sœur de l'abbé Bernard et plusieurs femmes enceintes" [25]. En réalité, Castelnau avait besoin d'argent ou de protection, car le vicomte de Turenne était le propre frère du pape Clément VI et c'était pour obliger l'abbé à accepter la cession de ses droits au vicomte, que le baron Jean enferma l'abbé de Beaulieu dans son château de Castelnau jusqu'à ce qu'il signât. L'abbé Poulbrière ajoute : "Les vicomtes de Turenne ne répugnèrent pourtant pas à recevoir de Jean de Castelnau, un fief entaché de telles horreurs. Ces vicomtes étaient pourtant les Roger de Beaufort" et neveux de papes, pourrait-on ajouter. A partir de 1378, les Castelnau n'eurent plus aucun droit sur la seigneurie de Beaulieu qui avait été un de leurs fiefs importants. Ils n'en gardèrent pas moins les dîmes inféodées des paroisses incluses dans leur baronnie, dont celles des actuelles communes de Bretenoux, Prudhomat et Saint-Michel, notamment [13].

V - Les prieurés réguliers deviennent séculiers.

Avec la passation des pouvoirs laïcs sur l'abbaye, une autre transformation va s'opérer au niveau religieux, qui n'a rien à voir avec les querelles précédentes. A partir de la fin du XIIFmc siècle, le monachisme bénédictin s'essouffle ; l'abbaye de Beaulieu qui avait eu une grande influence entre le IXê,ne siècle et le XIFmc, du bassin de Brive à la Dordogne, se replie sur elle-même [10]. La contraction des activités économiques, la dépression qui en fait suite, les crises qui en résultent dans la distribution des produits, des salaires et des prix, tout cela lèse durement le monastère et a une incidence sur l'Ordre qui entre en décadence [29]. Après les abus des descendants des fondateurs, ou des défenseurs [30] de l'institution, cette situation va empirer encore aux XIVènw et XVime siècles, par les désastreux systèmes de la réserve [31]. puis de la commende [32]. C'en est fini, ou presque, de l'autonomie monastique, d'autant plus que les fonctions abbatiales, et autres, s'intégrent à la masse de ce qu'on appelle les bénéfices, et deviennent des échelons d'une carrière

ecclésiastique. A ces difficultés organiques s'ajouteront les drames de la guerre de Cent ans et ceux de la peste, qui vont décimer les populations. Plus généralement, à partir de 1310-1320. cela va conduire à la rétraction des petites unités vers les maisons mères, dans l'ordre bénédictin. On peut penser que c'est à partir de cette période que nos prieurés, ou *cellae,* desservis par les moines deviennent séculiers. Un prêtre est présenté par l'abbé de Beaulieu à la nomination de l'évêque. Il en est ainsi poulies prieurés de Sainte-Marie de Biars, de Sainte-Marie de Félines et de son annexe Sainte-Catherine de Bretenoux, du prieuré de la Rivière qui réunit l'église Saint-Gilles de Bonneviole à son annexe Saint-Martin de Cirac [13] ; l'église Saint-Cyr et Sainte Julitte de Belmont lui est disputée par l'évêque, celle de Saint-Michel-Loubéjou lui est enlevée au XV$^{l'",c}$ siècle, au profit de la collégiale de Castelnau ; enfin d'autres lieux de culte sont détruits et ruinés comme l'annexe de la Boissonnie, à Gagnac [33].

VI- Réflexions générales.

Reprenons les faits, tels que nous pouvons les examiner, en essayant de les extraire de leurs légendes ; essayons de les replacer dans un contexte plus crédible que la fausse interprétation chevaleresque populaire conçoit généralement de l'époque médiévale. Notre point de départ, imposé par nos sources écrites, se trouve dans les donations *pieuses* de riches particuliers. Parmi ces donateurs, il en est dont le nom se recoupe avec l'histoire nationale, comme Rodulphe de Turenne. Il en est d'autres que nous ne connaissons que par leur prénom (en fait le nom). Parmi ceux-ci, et les plus importants dans cette antique division administrative, on croit reconnaître les ancêtres des futurs barons de Castelnau. L'argument le plus sérieux est la place qu'ils prennent rapidement en qualité d'abbés *réguliers* de Beaulieu, puis en celle d'abbés laïcs. Les donations initiales formeront quelques-unes de nos paroisses ; des *villae,* groupant des métairies en nombre variable, parfois autour d'une humble église, dédiée le plus souvent à saint Pierre ou à saint Martin, ce qui impliquerait une origine, au moins carolingienne.

De l'œuvre des hommes de ce temps, puissants barons, humbles serfs ou moines, qui ont déterminé nos finages ou défriché les champs et les esprits, il reste quelques témoins épargnés par le temps : une des plus belles forteresses médiévales de la région et quelques églises, dont l'humilité apparente cache un patrimoine prestigieux. Ces témoins nous rappellent que toute la civilisation de notre contrée sort de là. Les ombres et les faiblesses trop humaines ne sauraient faire oublier les vertus primitives et le travail dur et patient de ceux qui nous ont précédés.

J. A. FLOURAC.

Notes et bibliographie.

1 - Bulletin de la société des études du Lot. premier trimestre 2001.

2 - Maximin Deloche. *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu.* Paris, 1859. "L'original a été retrouvé, et publié par M. Deloche en 1859. dans la Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France. Ce recueil d'actes authentiques, dont la série commence à l'année 823. et s'arrête aux premières années du XIIIe siècle, contient beaucoup de renseignements intéressants, sur les institutions, les mœurs, l'état particulier de bon nombre de localités et de paroisses de notre diocèse..." *(Revue Religieuse de Cahors et de Roc-Amadour.* n° 32 du 20 avril 1912. p. 507-508.)

3 - Gustave Desjardins. *Cartulaire de l'abbaye de Conques en Rouergue.* Introduction. Picard. Paris. 1879. p. XXX.

4 - Deloche. chartes III. XXXVIII, XXXIX, XL. XLI, XLII, XL1II. XLIV, XLV. LXV1II, CXXVI, CXXIX, CXXX. CXXXIII.

5 - Deloche. qp. *cit.*. Charte XLII. p. 78.

6 - "*... le cens qui est dans le castrum appelé alla Peiriera et tout ce que possèdent en ce lieu Artmandus de Liviniaco. Géraldus de Capra. Stephanus Rigaldus et son frère Géraldus... "* (Deloche. *op. cit.*. Charte XXXIX, p. 74-76.)

7 - "La fondation des prieurés, l'acquisition d'églises paroissiales, ne sont en général pas antérieures au XI'"" siècle ; ces églises rurales, fondées antérieurement avaient déjà toutes un saint patron, parmi lesquels Saint-Pierre et Saint-Martin viennent en tête... En règle générale, un patron primitif ne peut être supplanté par un autre que pour une raison historique : anéantissement de l'église, ou l'acquisition d'un lot important de reliques d'un saint." Dom Jean-Marie Berland, *La présence bénédictine en Bas-Limousin - LXè"e-XL\ siècles.* Revue Lemouzi. 1981, p. 63.

8 - Fait exception le changement de dédicace de Saint-Pierre à Bonneviole. qui pourrait relever de l'acquisition des reliques de saint Gilles, à moins que cet édifice ait remplacé une autre église. Le chanoine Albe estimait que "l'église Saint-Pierre a complètement disparue et qu'une chapelle Saint-Pierre, en l'église Saint-Gilles de Bonneviole. rappelle le souvenir de l'ancienne église". M. Noyé, habitant de Busqueille. m'a montré des substructions d'édifice qui pourraient être celle-ci, dans un pré situé face à l'actuel parking du château de Castelnau, un peu plus bas environ. Selon le chanoine Gouzou : "On peut supposer que l'église primitive disparut pour faire place à celle du petit monastère : C'est l'église actuelle dont le chœur au moins et les chapelles doivent dater de la fondation de la *cella.* et qui jusqu'à la fin du siècle dernier, en souvenir de son aînée, a gardé une chapelle et une confrérie de saint Pierre". (J. S. Gouzou. Le Prudhomat de Castelnau-deBretenoux, 1951. p. 14.)

9 - *"...cedo aliquid de rébus proprietatis meae ad monesterium quod vocatur Belluslocus. Deo et S. Petro. monachisque ibidem degentibus, et cellae eorum Bonavillae" (V)e\oc\ye.* op. cit., Charte XLII. p. 78).

10 - Dom Jean-Marie Berland. *Ibid.*

11 - Léo Moulin. *La vie quotidienne des religieux au Moyen Age.* Hachette, pp. 15-18 et p. 249.

12 - "L'évolution sémantique du titre de ces établissements religieux ne permet pas d'affirmer une supériorité de la prévôté *(prepositatus)* sur le prieuré *(prioratus).* car la fonction du prévôt ou du prieur ne différait guère et les deux expressions, dont la première est la plus ancienne, furent employées indifféremment, du moins au XF"" et XII'"[W] siècles. De

plus, le manque de précision de la terminologie ne permet pas d'être absolument affirmatif quant au contenu exact de l'institution ou de sa teneur juridique". (Dom Jean-Marie Berland, *Op . cit,* p. 59 à 61.)

13 - J. S. Gouzou, *Op. cit.*

14 - *"Imbertus de Gardella, craignant l'effet de ses péchés et pour la rédemption de son âme. lègue à sa mort, à Dieu et à Saint-Pierre de Beaulieu, dont Géraldus est le seigneur abbé, la manse d'Almontar à Bonavilla dans son tout et son intégralité et, de même, le bois de Taillada. Signé avec Petrus de Gardella, son oncle, Vasaldus, son frère et Hugo de Castrinovi qui a édifié le* //ez/." (Deloche, *Op. cit.,* Charte XL, p. 76. - Cf. également Chartes XXXIX, pp. 74-76, et Charte XLII, p. 78.)

15 - "Pétronilla, fille de feu Géraldus de Capra, "*... donne la manse Allas Mazerias* (alias Macheria) *à la cella de Bonavilla que Géraldus a ainsi tenu de la réserve seigneuriale du cens que Hugo de Castrinovi avait... de la même façon je laisse en héritage dans Castronovo... deux moulins appelés Ad Beaiz... des maisons, que Petrus Amelius, senior meus, avait mis en gage de mon père pour 30 sous. Je donne tout cela dans le susdit lieu et qu'ils enterrent mon corps, à côté de celui de mon père, quelque soit le Heu* (de ma mort)." (Deloche, *Op. cit.,* Ch. XLI, p. 77).

16 - A. Lagrèze-Fossat, *Études historiques sur Moissac,* Dumoulin. Paris, 1870,1.1, Étude troisième : *Des abbés chevaliers.*

Y7 - Voici quelques autres sources auxquelles on pourra éventuellement se référer : Ayma, *Histoire des évêques de Cahors* par G. de Lacroix, Cahors 1878, t. 1, *Gausbert,* pp. 193-196, *Bernard,* pp. 197-206 ; J. Juillet, *Les 38 barons de Castelnau,* St-Yrieix-La-Perche, 1971, chapitre 1 ; G. Lacoste : *Histoire du Querci,* 1.1, p. 458 ; Dom Vaissète : *Histoire du Languedoc* t. III, pp; 156, 168, 197 ; Champeval de Vyers : *Les Comborn,* B.S.A.C. 1889 ; On pourrait y ajouter la *Gallia Christiana,* mais j'avoue n'avoir ni eu la possibilité ni le courage de tenter de la consulter.

18 - Lacroix n'admet qu'un seul évêque du nom de Bernard. Ayma, s'appuyant sur les auteurs de la Gallia Christiana. et sur la plupart des chroniqueurs, donne la liste suivante des évêques de Cahors : saint Gausbert (ami de saint Géraud d'Aurillac) siège de 892 à 908 ; Amblard de 909 à 931 ; Boson de 931 à 960, probablement de la maison de Turenne, signalé comme abbé *(episcopus-abbas)* de Beaulieu ; Bernard 1er de 960 à 971 (de la maison de Castelnau, selon *J.* Juillet) ; Étienne II, de 971 à 979 ; Frotaire II, de 979 à 989 ; Gausbert de 990 à 1005 : Bernard II (de la maison de Castelnau, selon J. Juillet de 1005 à 1028). Toujours, selon M. Juillet, deux autres Bernard de Castelnau (II et IV) siégeront respectivement de 1035 à 1055, et de 1067 à 1074 *(op. cit.).*

19 - M. Deloche, avec d'autres chroniqueurs, considère un seul évêque en Bernard 1er et Bernard II *(Ibid.)*

20 - Selon J. Juillet, Hugues, dit Robert, troisième baron de Gramat et premier baron de Castelnau *(Ibid.)*

21 - Deloche. *Op. cit..* pp. XXIII à XXVIII.

22 - *"Pourtant cet état de chose se maintint plus longtemps que ne le fait entendre le savant bénédictin* (D. Estiennot) ; *carGaubert qui paraît avoir été le dernier abbé venu de Cluny, ne cessa d'administrer Beaulieu que vers l'année 1213"* (Deloche, *Ibid.)*

23 - Dom Jean-Marie Berland, *Op. cit.,* p. 4-5.

24 - Baluze. *Acta visitationis,* cité par Dom Berland. *Ibid.*

25 - Abbé J. B. Poulbrière. *Dictionnaire historique et archéologique des paroisses du diocèse de Tulle,* t. 1. *Beaulieu,* pp. 102-123.

26 - Rappelons que Hugues de Castelnau (probablement le même, cité en note 15), son épouse *Alpasia* et ses fils *Gerbertus, Rotbertus* et *Bernardus* donnent une série de biens dont : *"l'église appelée Ad Macheriaspar les anciens et Bonavilla par leurs contemporains, avec cinq manses et toutes leurs dépendances... etc.* (Deloche. *op. cit..* Ch. XXXIX. p. 77).

27 - *"Malgré les renonciations successives faites par Hugues* (II) *de Castelnau, en faveur de Cluny et du souverain pontife, ses héritiers continuèrent d'exercer des droits sur ce qu 'ils appelaient l'abbaye laïque ; ils tenaient même, à ce titre, certains biens des religieux..."* (Deloche. *Op. cit.,* pp. XXX).

28 - J. Juillet, *Op. cit..* pp. 41-56.

29 - *"Au XIV"" siècle, le pape Benoit XII avait tenté de donner, notamment aux bénédictins, une organisation commune" (afin* de remédier aux inconvénients du système individualiste qui avait été la première forme de l'organisation ecclésiastique, laquelle était apparue source d'égoïsme. à mesure que se développait le sens social dans le catholicisme) /Izz

siècle, la réforme papale disparaît, chacun des grands monastères a repris son autonomie et est retombé dans son égoïsme. De plus en plus séparés de la vie générale de l'Église ou de la Nation, ces couvents ne sont guère que de grands propriétaires privilégiés qui vivent, travaillent, produisent pour eux-mêmes, et la crise morale qui sévit sur les réguliers trouvera là un centre tout prêt pour s'implanter et se répandre." (P. Imbart de la Tour. *Les origines de la Réforme,* t. 2, pp. 200-201. Hachette, 1909).

30 - *"Les fondateurs laïcs, donateurs de domaine, ou leurs descendants, protecteurs et garants des droits et des propriétés (des moines), sont très fréquemment et assez tôt portés à intervenir plus qu'ils ne le doivent, à abuser de leurs prérogatives et à chercher à s'emparer de certains revenus ou de certains biens. Ces usages, ainsi que la promotion à / abbatial de personnages peu dignes, contredisent la tradition monastique en général, et particulièrement la règle bénédictine. L'institution monastique connaît de ce fait, et assez tôt en certains secteurs, de sérieuses difficultés."* (M. Pacaut. *L'Ordre de Cluny,* Fayard, 1986. p. 42.)

31 - Réserve : système qui substitue la désignation des supérieurs d'abbayes ou de prieurés à l'élection primitive par les moines de l'établissement. La plus courante, à partir du XIV$^{e"1'}$ siècle est la "réserve apostolique" qui est celle que les papes s'attribuent.

32 - Commende : attribution d'un bénéfice régulier, abbaye ou prieuré, à un séculier, clerc ou laïque, qui en touche les revenus sans avoir aucune obligation de vie monastique. Par rapport à la réserve, la commende est le fait du roi.

33 - A. Longnon. *Rouillé du diocèse de Cahors,* in *Mélanges et Documents historiques.* T. II. 1877.

Qu'il me soit permis de rajouter à la bibliographie de mon dernier article celui de M. Jacques Juillet "Les domaines du comte Géraud au pays des Quatre-rivières ". dans la revue de la Haute Auvergne. T. 43, janvier-juin 1973.

Prudhomat. Ancienne église Saint-Pierre de Félines
(inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques).

LE PARIAGE DE CAHORS (FÉVRIER 1307) : UN ACTE INÉVITABLE

Les traités de pariage constituent une étape intéressante dans l'histoire politique de la France médiévale et dans l'histoire du droit institutionnel français. Ils correspondent à une véritable stratégie politique dirigée vers les fiefs du Midi de la France voulue et appliquée par le pouvoir monarchique. Ils représentent surtout un très efficace moyen juridique de conquête du pouvoir dans les seigneuries méridionales. Les rois de France y ont trouvé un excellent outil d'extension et de pénétration du pouvoir monarchique au sein de seigneuries géographiquement lointaines. L'utilisation des traités de pariage par la royauté française s'inscrit donc dans le cadre du renforcement de l'autorité royale directe dans l'ensemble du royaume.

Du point de vue juridique, le pariage c'est l'égalité de possession et de droit que possèdent indivis deux seigneurs sur une même terre. La base essentielle de la tenure en pariage repose sur la communauté et la réciprocité des droits et des devoirs résultant de l'indivision. Un traité de pariage se présente donc comme une convention dont le but est d'associer les parties contractantes en établissant entre elles une coseigneurie indivise.

Il y a deux idées principales à la base des traités de pariage : l'idée d'union et l'idée de transaction, qui font du pariage un contrat à base de parité. C'est en quelque sorte une société qui institue pour les parties des droits et des devoirs réciproques. Pourtant, cette égalité n'est pas toujours parfaite car elle se combine assez souvent avec des relations de vassalité donnant au caractère de parité de ce contrat une dimension aléatoire. Malgré tout, on considère qu'il y a pariage dès qu'il y a indivision de seigneurie. Dans ce cas, les droits des parties sont toujours de même nature, indivis et réciproques.

Les seigneuries qui entraient en pariage avaient des étendues très variables et leurs titulaires y possédaient des pouvoirs qui l'étaient tout autant. Certaines disposaient du droit de justice ordinaire tandis que d'autres détenaient de véritables droits souverains. Puissantes en appa-

rence, ces seigneuries étaient en réalité assez faibles ; c'est là le point commun qu'elles ont toutes entre elles. En effet, la conclusion d'un grand nombre de pariage par les seigneurs ecclésiastiques était entre autre motivée par la difficulté qu'ils éprouvaient à obtenir l'obéissance de leurs sujets. Cette difficulté se rencontrait essentiellement dans les villes car le premier rôle y était souvent joué par le mouvement consulaire. Sur ce point, la cité de Cahors aux XIII - XIV^{é,nu} siècles se présente comme un exemple type. En effet, le seigneur-évêque y détenait de vastes pouvoirs et des droits très étendus parmi lesquels le droit de battre sa propre monnaie, acquis depuis la fin du XI^{cme} siècle, constituait l'un des plus importants \ Ainsi, la seigneurie de Cahors dirigée par un seigneur vassal direct du roi de France, avait apparemment tous les atouts nécessaires pour être une seigneurie puissante au pouvoir féodal fort. Mais la réalité de la situation politique de Cahors montrait un visage très différent.

Depuis le début du XIIIème siècle, les seigneurs de Cahors étaient en lutte permanente contre l'institution consulaire qui, tout au long de ce siècle et jusqu'en 1351, n'avait cessé de s'opposer à la souveraineté de l'évêque. Cette lutte pour le pouvoir, longue et riche en événements variés, pourrait parfaitement se résumer avec l'exemple qu'offre le problème de la juridiction de Cahors. Ce fut sur ce terrain là en particulier que le consulat et les évêques de Cahors s'opposèrent pendant environ cent cinquante années à la faveur, notamment, d'un procès dont la solution ne fut trouvée qu'en 1351, grâce à un accord intervenu entre les deux parties [2] Cet accord mit fin à une longue lutte juridique et politique et marquait en quelque sorte la victoire du consulat sur l'institution féodale. L'évêque y admettait l'existence légale du consulat et son droit d'exercer toutes les prérogatives qu'il avait toujours revendiquées jusque-là [3]. Il s'agissait d'une véritable abdication devant le pouvoir consulaire, dont la première étape avait été également concédée devant le roi, mais d'une autre manière, par la signature du traité de pariage de 1307, puisque l'évêque abandonnait presque toute sa juridiction temporelle au consulat.

La faiblesse de la seigneurie de Cahors, fortement aggravée par un budget largement déficitaire dans lequel l'ampleur des dettes accumulées par les seigneurs successifs auprès de créanciers multiples, tels que le consulat, le roi et les usuriers occupait la meilleure place tenait tout autant à ses difficultés avec le consulat qu'avec les problèmes qu'elle rencontrait face aux agents royaux. En effet, les seigneurs de Cahors ne disposaient pas du soutient de la royauté mais, de plus, ils souffraient d'une opposition larvée de la part de ce même pouvoir .

A ce propos, on peut dire que le pouvoir royal manifesta régulièrement une attitude assez hostile à l'égard de son vassal mais, le plus souvent de façon indirecte. Cette attitude quelque peu arbitraire et même parfois totalement subjective se manifestait au travers des interventions de la royauté dans les nombreuses affaires internes de la cité

Elles furent assez espacées dans un premier temps, puis devinrent plus fréquentes dans le dernier quart du XIII^{ôme} siècle. Elles furent ensuite presque systématiques à partir du pariage et parfois même au mépris des clauses qu'il contenait. La première intervention royale notable à Cahors se situe en 1270, date à laquelle une révolte populaire dirigée contre l'administration consulaire mit en difficulté toutes les autorités de la cité. Ce fut l'occasion pour le roi d'exercer pleinement ses prérogatives de justice. Sa justice s'attacha à rétablir l'ordre, sanctionna les coupables et veilla scrupuleusement à l'application des sanctions qu'elle avait prononcée. Il y avait eu là matière à s'immiscer dans les affaires internes de la cité cadurcienne sous l'effet de la nécessité, mais cette intervention directe de la royauté marquait en quelque sorte le début d'une tendance largement alimentée à la fois par le consulat et par l'évêque. A partir de cela, les interventions royales dans les différends opposant l'évêque au consulat prirent un caractère régulier. Mais déjà, il était manifeste que le roi avait pratiquement choisi son camp.

En effet, les nombreux arrêts du parlement de Paris rendus en faveur des consuls montrent que le roi n'allait quasiment jamais dans le sens des revendications épiscopales. Il est même remarquable de constater que la plupart des litiges épiscopo-consulaires aient rencontré une hostilité à peine voilée aussi importante. Les nombreux actes consulaires qui illustrent ce sujet témoignent de l'importance en nombre des revers juridiques que subirent les évêques de Cahors.

Parmi une longue liste de revers juridiques subis par l'évêque, il est intéressant d'en retenir un qui à lui seul, à la fois parce qu'il est hautement symbolique et parce qu'il est une bonne illustration de la politique royale envers les seigneuries épiscopales, constitue un excellent exemple de l'isolement politique des seigneurs de Cahors à la fin du XIIIème siècle.

Depuis de nombreuses années, les évêques de Cahors avaient tenté de contrer le consulat sur le terrain juridique et avaient pour cela fait très souvent appel à la justice royale. C'est dans ce cadre que l'évêque de Cahors, probablement Raymond de Cornil avait adressé en 1284 un factum au roi dans lequel il réclamait que l'institution consulaire soit reconnue illégale, jugeant qu'elle agissait au préjudice des droits épiscopaux \ Ce factum avait également pour but de dénoncer, à juste titre, le fait que son intervention diminuait les droits de la seigneurie directe de la cité

de Cahors. La réponse de la royauté par l'intermédiaire du parlement de Paris, vint en 1287 ; elle déboutait l'évêque pour un motif somme toute peu convaincant mais très révélateur, c'est-à-dire pour vice de procédure.

D'une manière générale, l'existence des conflits entre les seigneurs ecclésiastiques et la royauté date de l'arrivée de celle-ci dans le Languedoc. De plus, les souverains français ont toujours eu tendance, et ce dès les premiers Capétiens, à considérer comme relevant directement de leur autorité toute ville en possession d'une charte de commune. On peut raisonnablement penser que cet argument, qui est une thèse assez intéressante à considérer même si elle est tout de même assez discutable, fut utilisée comme une des raisons retenues dans le rejet épiscopal. C'est ainsi que le parlement de Paris avança le prétexte que le roi ne pouvait accepter certaines prétentions épiscopales parce qu'elles le touchaient directement. Le parlement exposa un argument improuvable, prétextant que les consuls tenaient le consulat du roi de France depuis un temps qualifié d'immémorial et qu'ils reconnaissaient le tenir du roi et de ses prédécesseurs.

L'acte expliquait que l'action épiscopale avait été mal engagée. Il prétendait subtilement que l'évêque aurait dû plaider à la fois contre les consuls et contre le consulat en entier. Mais puisqu'il était le vassal du roi, il ne pouvait plaider ni contre celui-ci ni contre les hommes du roi, autrement dit contre l'ensemble du consulat de Cahors. On lui demandait par conséquent de prouver son bon droit de façon absolue en sachant fort bien que cela lui était impossible. En réalité, le parlement de Paris suggérait à l'évêque de ne pas réitérer sa demande car celle-ci serait alors de toute façon rejetée. En agissant ainsi, la royauté affirmait sa position ainsi que ses prétentions politiques et prouvait qu'elle était décidée à ne pas aider l'évêque.

C'est dans ce contexte que l'évêque se résolut à adopter la solution, peut-être salutaire, de conclure un pariage avec le roi. Son isolement était tel et sa situation financière si catastrophique, qu'il semble que le pariage soit apparu comme la meilleure solution, si ce n'est la seule, susceptible de contrer le consulat, de mettre un terme aux litiges qui l'opposaient au roi et de rétablir une trace de l'autorité seigneuriale sur la cité. Ce projet avait alors un caractère inévitable. Il constitue une initiative seigneuriale que prit l'évêque Sicard de Montaigu et ceci contre l'avis de son chapitre.

Un premier essai de pariage fut alors tenté. L'évêque fit savoir, dans un acte daté de janvier 1290, qu'il allait partager la juridiction de Cahors avec le roi [6] Ce premier projet atteste du fait que cette solution est apparue assez tôt dans l'esprit de l'évêque. Mais cet accord, trop complexe

dans sa forme, ne put être appliqué. Il fallut attendre le mois de février 1307 pour que le pariage définitif soit conclu sur des bases plus larges.

D'une certaine manière, on peut dire que les évêques de Cahors ont été, toute proportion gardée, victime à la fois de la conquête consulaire et des intérêts royaux. Car si le pouvoir seigneurial a été considérablement affaibli par la concurrence du consulat, l'action du pouvoir royal dans ce domaine tient un rôle capital. En effet, lorsque le frère du roi de France Alphonse [7], mourut, les domaines cédés par Raymond VII au traité de Paris de 1229 revinrent tout naturellement à la monarchie. Celle-ci devait à la fois implanter son autorité et fortifier ses revenus dans ces nouvelles acquisitions. Pour accroître sa puissance, l'autorité royale employa les procédés habituels dans lesquels la politique des traités de pariage tint un rôle de premier plan. La monarchie joua sur le fait que les seigneuries du Languedoc étaient à l'image de Cahors. très vulnérables. Elles lui ont offerts autant de points d'attaques qu'elles comprenaient de parts. Ainsi, selon les cas, le roi entrait en pariage par achat soit d'une moitié, soit d'un huitième seulement, ou même d'un douzième de la seigneurie convoitée. L'important était d'entrer dans la seigneurie pour pouvoir ensuite l'absorber dans le domaine royal. On peut souligner à ce propos qu'un souverain tel que Philippe IV le Bel avait presque érigé en système politique le fait d'entrer en pariage dans la plupart des domaines possédés par les seigneurs ecclésiastiques et séculiers, même si toutes les seigneuries visées n'offraient pas les mêmes facilités. Quant à la seigneurie de Cahors, elle présentait désormais toutes les caractéristiques d'une seigneurie propre à conclure un traité de pariage avec le roi.

Le pariage de février 1307 peut être considéré comme un cap décisif dans l'histoire politique de la seigneurie de Cahors.

Il ne fut pas réalisé par l'évêque qui en avait eu l'initiative puisque Sicard de Montaigu mourut en 1299 et c'est son successeur Raymond Pauchelly [8], élu en 1300, qui signa l'accord avec le roi. Il se présente comme une véritable transaction dans laquelle l'évêque donnait la moitié indivis de toute la seigneurie de la cité de Cahors et de tous les droits qui s'y rapportaient. En échange, le roi communiquait à l'évêque tout le pouvoir qui pouvait lui appartenir dans la cité.

De façon générale, l'administration des seigneuries en pariage était organisée suivant divers systèmes. La forme qui se rencontre à Cahors présente une organisation où l'administration de la seigneurie était confiée à des agents nommés en commun par les parties contractantes. Ces agents étaient distincts des agents particuliers de chaque partie. Ce système avait au moins l'avantage théorique d'éviter tout conflit éventuel car il était basé sur une organisation administrative commune et autonome.

Dans un premier temps, les parties nommaient des procureurs chargés de discuter et de signer l'accord. Celui-ci avait la forme de l'acte notarié, forme habituelle pour la plupart des traités de pariage conclus dans le Midi ; les clauses à caractère général sur la communauté, l'indivisibilité, le partage des revenus et l'union à la couronne se présentaient toutes de façon identique. Après la signature par les procureurs, la convention devait être ratifiée par les parties et leur conclusion donnait fréquemment lieu à une confirmation puis était plus tard vidimée [9].

Cependant, avant d'en arriver à la signature du traité, il fallait résoudre certains problèmes. Parmi ceux-ci, le problème des conditions de capacité était un des plus difficile car il fallait le résoudre selon le principe que la mise en pariage était une véritable aliénation. Les questions de capacité interne prenaient alors une importance toute particulière pour les seigneuries ecclésiastiques. En effet, comme pour toutes les seigneuries épiscopales, l'évêque de Cahors avait dans son fief un pouvoir de décision limité, entre autre parce qu'au moment de son entrée en charge, il prêtait serment de respecter les coutumes de l'Eglise et de ne pas en aliéner les biens. Ainsi, pour les actes d'aliénation importants comme le sont les mises en pariage, il devait obtenir le consentement du chapitre et du pape.

Il fallait d'abord obtenir l'accord du pape car tous les traités de pariage étaient conclus sous réserve de la ratification du souverain pontife [10] Cet accord fut assez simple à obtenir contrairement à celui du chapitre qui fut beaucoup plus délicat. Le chapitre cathédrale de Cahors était un corps important, attaché aux traditions féodales et souvent opposé à l'évêque. Ce corps permanent, électeur de l'évêque, avait, comme tous les autres chapitre au Moyen-Age, tendance à se considérer comme le véritable gardien du patrimoine de l'Eglise face à l'évêque.

L'évêque rencontra une très forte opposition de la part de son chapitre. Celui-ci voyait dans ce projet une véritable abdication de l'évêque devant le pouvoir royal. Ce fut par la voix de son procureur que le chapitre s'opposa au pariage en faisant appel au pape. Il reprochait à l'évêque de ne pas lui avoir demandé son assentiment et discutait une grande partie des clauses que le traité contenait ". Heureusement pour l'évêque, le roi désapprouva l'appel au pape. Cependant, même si le chapitre fit savoir au roi qu'il suspendait ses poursuites auprès du pape dès 1304, il n'avait toujours pas donné son accord au moment de la signature du traité.

Il s'agissait d'un contrat de vingt-deux articles qui se présente donc sous la forme d'un traité. Il prévoyait la création d'un viguier, d'un juge et d un juge des appels communs, chacun nommés annuellement. Il y avait également un receveur commun chargé de la gestion des recettes

et des dépenses communes, des notaires et des officiers chargés de la surveillance des travaux. Leur nomination et leur destitution devaient être faite en commun par les coseigneurs. Tous les officiers prêtaient un serment de fidélité aux coseigneurs, de même que l'ensemble des citoyens de Cahors ainsi que le consulat.

Ce pariage appartient à un type spécifique qui s'est développé au XIIIeme siècle et dont la plupart des pariages conclus par Philippe IV sont des modèles. Ils sont basés sur la distinction entre d'une part les droits de propriété et les droits féodaux et d'autre part, entre la justice et les droits seigneuriaux.

Le traité de pariage de Cahors contient trois types de clauses. Un premier ordre de clauses a pour but d'indiquer les biens sur lesquels porte l'indivision et qui constituent la seigneurie commune. Le traité spécifie et délimite nettement les biens sur lesquels porte l'indivision. En fait, la constitution d'un pariage amenait à distinguer à l'intérieur de la seigneurie les biens qui devenaient indivis et ceux qui restaient en propre à l'ancien seigneur. Deux grandes catégories de biens entraient en indivision. Il s'agissait d'abord et essentiellement de la justice avec tous les profits pécuniaires qui en dérivaient ; amendes, confiscations, déshérences et droits seigneuriaux tels que les tailles, les leudes ou les péages [12].Venaient ensuite les multiples droits féodaux, les fiefs et les droits de propriété. Le pariage prévoyait par exemple que les causes jugées en premier appel étaient communes aux coseigneurs. Il en était de même de la punition de tous les délits entrant dans cette catégorie, des arrestations, de la possession et de l'usage des instruments de justice tels que la prison, le tribunal ou le sceau. La communauté de possession s'étendait en outre aux tours, aux fossés, aux remparts et à tout ce qui concerne ces éléments de la juridiction, aux mesures et aux poids de la cité.

Un second ordre de clauses, dites clauses de réserve, indiquait tout ce qui était exclut de la communauté. Il s'agissait des droits ecclésiastiques qui font partie d'une catégorie qui empêche toute mise en commun. Ainsi, le pariage de Cahors excluait de l'indivision tout ce qui appartenait au domaine ecclésiastique. Par conséquent, le roi ne pouvait faire occuper l'église cathédrale ni les demeures de l'évêque et des chanoines. Il y avait également, comme dans tous les traités, des clauses de réserve par lesquelles les parties s'attribuaient en propre certains droits déterminés. Pour l'évêque, cela se traduisit par la conservation de ses titres de baron et comte de Cahors mais surtout, par la conservation de son droit de battre monnaie et de tous les privilèges qui se rattachent à ce droit [13].

Il y avait surtout une clause de réserve particulièrement importante, celle de la souveraineté royale. Effectivement, à partir de Philippe IV, fut

insérée dans tous les partages royaux une stipulation spécifique qui précisait que le roi se réservait la “superioritas”. Elle se définit comme la connaissance des cas royaux tels que le crime de lese-majeste, de fausse-monnaie, le port d’armes. A Cahors, cette clause se limitait aux crimes de lèse-majesté. Le port d’armes, les crimes sur les chemins publics, les crimes d’hérésie restaient de la compétence de la cour commune.

Enfin, les clauses de réserve donnaient au roi des droits propres. La monarchie considérait que le roi possédait dans toutes les seigneuries, en raison de sa souveraineté suprême, un certain nombre de droits. Ainsi, le roi se réservait le droit de faire construire où il le désirait n importe quelle demeure royale pour son usage personnel. Mais il faut d’abord remarquer que le roi possédait avant tout pariage ces droits royaux. L’association faite par les seigneurs ne pouvait porter sur ces droits extérieurs. Car, non seulement le roi possédait ces droits, mais il ne pouvait les aliéner ni les faire entrer en pariage. La mise en indivision ne devait porter que sur les biens dont chaque partie pouvait disposer et pas sur la souveraineté inaliénable. En fait, la conclusion d un pariage avec le roi n’impliquait pas que les deux signataiies aient les mêmes droits. Le roi possédait en réalité une part égale de seigneurie mais il possédait en plus les droits de souveraineté.

Le dernier ordre de clauses que contenait le pariage se répartit entre les clauses de compensation et les clauses d’engagements. Le premier engagement prit par les coseigneurs était contenu dans une clause qui se retrouve de façon formelle dans à peu près tous les tiaités. Le loi s y engageait à défendre les biens du pariage pouvant ainsi, par exemple, de par ce droit, faire occuper lorsque la nécessité l’exige, les lieux stratégiques de la cité de Cahors. Dans un même ordre d’idée, il était précisé qu’une fois les droits des parties mis en indivision, aucune d’elles ne pouvait faire de concessions nouvelles, même pour sa propre portion sans l’assentiment de son coseigneur. Il en était ainsi des acquisitions que chaque contractant ferait dans la juridiction de Cahors, des levées de tailles, des institutions et des perceptions d'impôts, de l’administration de la justice. L’engagement réciproque du pariage impliquait enf in une clause de perpétuité qui s’accompagnait d’une clause d’indivisibilité et d’une clause d’inaliénabilité, laquelle avait un caractère déterminé. Ainsi, la part du roi restait toujours à son successeur et s’opposait a toute aliénation quelqu’en soit son mode. Le pariage de Cahors ne pouvait faire l’objet d’aucun changement ; la dernière clause, précisant l imprescriptibilité du traité stipulait “qu’il ne peut y avoir de prescription pour une dérogation quelconque à ce contrat de pariage”.

L’idée de compensation était à la base de nombreux pariages. La compensation pouvait être pécuniaire, donnée en terres ou en seigneu-

ries. L'évêque de Cahors reçut pour sa part la promesse d'une récompense de 450 livres tournois de revenus annuels qui devait être prélevée sur des terres tenues en fief du roi. Cette clause fut fortement critiquée par le chapitre [14].Elle représentait une rente assez ridicule par rapport à tout ce que le seigneur abandonnait au roi. Effectivement, l'évêque partageait tous les droits temporels de la seigneurie de Cahors mais il y perdait en réalité toute souveraineté sur la cité. Mais surtout cette compensation paraissait bien dérisoire quand on considère que le pariage était un acte très onéreux. Qu'elle soit appelée une transaction, une permutation, un échange ou une donation, la cession de moitié de la seigneurie devait être garantie par la partie qui aliénait ses droits en pariage. Or l'évêque n'avait pas les moyens véritables pour soutenir cette charge de façon complète. Cette entrée en pariage signifiait la perte de ce qu'il lui restait d'autorité dans sa cité ; cela, le chapitre de Cahors l'avait très bien compris.

Il ne serait pas juste, me semble-t-il, de présenter le pariage de 1307 comme un coup d'arrêt, une rupture brusque et nette, mais il constitue sans nul doute une étape décisive dans l'histoire politique et sociale de la cité cadurcienne. En définitive, là où l'évêque conservait malgré tout un semblant d'autorité dans sa propre seigneurie, ceci en dépit de la très forte et continuelle pression consulaire, le partage de la seigneurie épiscopale avec le roi finissait dans les faits, de la lui ôter. Désormais, les évêques de Cahors n'eurent plus qu'un rôle de principe.

La véritable autorité politique était maintenant exercée par le roi lui-même. Le déséquilibre général que représentait le pariage ne pouvait de toute façon que profiter au roi de France. Le consulat profita de cette nouvelle situation dans un premier temps. Il y eut tout de même quelques accrochages avec les agents royaux, mais dans l'ensemble la politique royale continuait logiquement à soutenir le consulat contre l'évêque. Ce dernier n'était plus désormais que le seigneur spirituel de sa cité et finit par abdiquer définitivement devant le consulat lorsqu'il mit fin au procès qui les opposait sur la juridiction le 15 mai 1351. Les évêques de Cahors avaient été doublement vaincus, et par le consulat, et par le roi.

Dominique SOUYET

Notes

1 - Malinowski J. Prodrome de l'histoire monétaire du Quercy, publié par le bulletin de la S.E.L.. Cahors, 1879, microfilm de la B.N.F.

2 - Doat, 119, F° 170. Cet acte fut édicté en mai et vidimé en août 1351. Il se trouve dans beaucoup de recueils consulaires ; au livre Tanné (F° 41-65), au livre Noir (F^0 33-39).

3 - Cet acte comporte 50 articles ; il reconnaît aux consuls tous les droits juridictionnels revendiqués depuis le XIIIe siècle et déjà contenus dans le texte des coutumes.

4-Doat, 118, F° 158.

5 - Doat, 118.

6 - Inventaire raisonné et analytique des archives de Cahors, livre du XIIIe siècle

7 - Le frère du roi Saint-Louis meurt en 1271.

8 - Raymond Pauchelly ou Pauchel fut évêque de 1300 à 1311.

9 - Doat, 118, F[0] 290. Un acte daté du mois de février 1314 contient des lettres de confirmation du pariage. L'acte de vidimus fut établi à la date du 21 janvier 1360.

10 - Gallet, Louis. Les traités de pariage de la France féodale, Paris, 1935.

11 - Lacroix, séries épiscopales, p. 168.

12-Doat, 118, F° 290.

13 - Ce droit fut conservé jusqu'en 1329.

14 - Cette clause constituait un des motifs les plus discuté de l'objection du chapitre à la conclusion de ce traité.

Bibliographie

- Collection Doat, volumes 118 t 119: microfilms de la Bibliothèque Nationale de France.
- Dufour, Emile. *La commune de Cahors au Moyen Age,* Marseille 1886, réed. 1976.
- Gallet, Louis. *Les traités de pariage de la France féodale,* Paris, 1935.
- Inventaire raisonné et analytique des archives municipales de Cahors, livres du XIIIème et du XIV[ên,u] siècles.

LA SEIGNEURIE DES JUNIES AU XVIe SIÈCLE AU TEMPS DES MORLHON ET DE JEAN DU PRÉ, POÈTE ET GUERRIER, AMI DE HUGUES SALEL

A la fin du XIIe siècle les riches négociants et banquiers de Jean avaient fait partie de l'oligarchie bourgeoise dirigeante de Cahors. Durant la guerre des Albigeois, amis fidèles des Dominicains, ils avaient apporté leur aide financière à l'évêque de Cahors. En contre-partie celui-ci leur avait donné la seigneurie des Junies en 1214. Peu avant 1348. le cardinal Gaucelme de Jean, ami du pape Jean XXII avait fondé un monastère de femmes aux Junies. Comblés de bienfaits par le roi de France, les de Jean avaient été anoblis. Mais pendant la guerre de cent ans, certains de leurs descendants, Philippe I de Jean, son fils Benoit puis son autre fils Philippe II de Jean, seigneurs des Junies, de Cazals par donation royale de rentes depuis 1344, et de Salviac, par achat depuis 1337, n'en avaient pas moins trahi plusieurs fois le parti français, pillant de nombreux villages et multipliant les violences. Ils n'étaient pas sans excuse, après l'assignation de 1287, leurs fiefs se trouvaient dans le ressort de la juridiction du roi d'Angleterre et ils souhaitaient les conserver. Mais au XIVe siècle le voisinage des biens temporels épiscopaux et la haine mutuelle entre les de Jean et le seigneur évêque de Cahors. Bertrand de Cardaillac semblent avoir été la motivation principale de leurs exactions. Philippe II de Jean avait même protégé un capitaine de routiers Aymar d'Ussel qui effectuait des raids sur Cahors. En 1380. il se bat encore à Prayssac contre les gens de l'évêque. A partir de 1381, il n'est plus fait mention des de Jean, seigneurs des Junies, à la différence de la branche des de Jean de St Projet. Philippe II de Jean semble avoir disparu sans postérité. Le malheur des temps rend alors l'histoire de la seigneurie des Junies assez obscure. Selon la donation de 1214, la seigneurie des Junies, faute d'héritiers directs, aurait du revenir au seigneur évêque de Cahors.

Ceci expliquerait l'hommage rendu à l'évêque en 1411 par un certain Delrieu pour une partie ou totalité de la seigneurie des Junies. Qui était ce Delrieu ? Lacoste voit en lui un membre de la famille rouergate des

3 - Cet acte comporte 50 articles ; il reconnaît aux consuls tous les droits juridictionnels revendiqués depuis le XIII' siècle et déjà contenus dans le texte des coutumes.

4 - Doat, 118, F° 158.

5 - Doat, 118.

6 - Inventaire raisonné et analytique des archives de Cahors, livre du XIII- siècle.

7 - Le frère du roi Saint-Louis meurt en 1271.

8 - Raymond Pauchelly ou Pauchel fut évêque de 1300 à 1311.

9 - Doat. 118, F^{0} 290. Un acte daté du mois de février 1314 contient des lettres de confirmation du pariage. L'acte de vidimus fut établi a la date du 21 janvier 1360.

10 - Gallet, Louis. Les traités de pariage de la France féodale, Paris, 1935.

11 - Lacroix, séries épiscopales, p. 168.

12-Doat, 118, F° 290.

13 - Ce droit fut conservé jusqu'en 1329-

14 - Cette clause constituait un des motifs les plus discuté de l'objection du chapitre à la conclusion de ce traité.

Bibliographie

- Collection Doat, volumes 118 t 119 : microfilms de la Bibliothèque Nationale de France.
- Dufour, Emile. *La commune de Cahors au Moyen Age,* Marseille 1886, réed. 1976.
- Gallet, Louis. *Les traités de pariage de la France féodale,* Paris, 1935.
- Inventaire raisonné et analytique des archives municipales de Cahors, livres du XIII^{ime} et du XIV^{cn,e} siècles.

LA SEIGNEURIE DES JUNIES AU XVIe SIÈCLE AU TEMPS DES MORLHON ET DE JEAN DU PRÉ, POÈTE ET GUERRIER, AMI DE HUGUES SALEE

A la fin du XIIe siècle les riches négociants et banquiers de Jean avaient fait partie de l'oligarchie bourgeoise dirigeante de Cahors. Durant la guerre des Albigeois, amis fidèles des Dominicains, ils avaient apporté leur aide financière à l'évêque de Cahors. En contre-partie celui-ci leur avait donné la seigneurie des Junies en 1214. Peu avant 1348. le cardinal Gaucelme de Jean, ami du pape Jean XXII avait fondé un monastère de femmes aux Junies. Comblés de bienfaits par le roi de France, les de Jean avaient été anoblis. Mais pendant la guerre de cent ans, certains de leurs descendants, Philippe I de Jean, son fils Benoit puis son autre fils Philippe II de Jean, seigneurs des Junies, de Cazals par donation royale de rentes depuis 1344, et de Salviac, par achat depuis 1337, n'en avaient pas moins trahi plusieurs fois le parti français, pillant de nombreux villages et multipliant les violences. Ils n'étaient pas sans excuse, après l'assignation de 1287, leurs fiefs se trouvaient dans le ressort de la juridiction du roi d'Angleterre et ils souhaitaient les conserver. Mais au XIVe siècle le voisinage des biens temporels épiscopaux et la haine mutuelle entre les de Jean et le seigneur évêque de Cahors, Bertrand de Cardaillac semblent avoir été la motivation principale de leurs exactions. Philippe II de Jean avait même protégé un capitaine de routiers Aymar d'Ussel qui effectuait des raids sur Cahors. En 1380, il se bat encore à Prayssac contre les gens de l'évêque. A partir de 1381, il n'est plus fait mention des de Jean, seigneurs des Junies. à la différence de la branche des de Jean de St Projet. Philippe II de Jean semble avoir disparu sans postérité. Le malheur des temps rend alors l'histoire de la seigneurie des Junies assez obscure. Selon la donation de 1214, la seigneurie des Junies, faute d'héritiers directs, aurait du revenir au seigneur évêque de Cahors.

Ceci expliquerait l'hommage rendu à l'évêque en 1411 par un certain Delrieu pour une partie ou totalité de la seigneurie des Junies. Qui était ce Delrieu ? Lacoste voit en lui un membre de la famille rouergate des

juges mages Delrieu. Mais à cette époque il n'y avait pas encore de juge mage Delrieu Durant mes recherches sur l'histoire de Villefranche de Périgord, j'ai pu noter au XV' siècle l'afflux de familles Delrieu, tous hommes du minerai qui de la Trape à la Thèze venaient exploiter le fer affleurant dans les minières. Certains s'embourgeoisèrent. Il est bien possible que l'un d'eux venu précocement dans la vallée de la Masse ait hommage à l'évêque pour une mouline et les terres agricoles environnantes, qu'il voulait exploiter. A une époque où l'évêque de Cahors à bout de ressources était à la recherche de tenanciers ou de fermiers de moulines une telle hypothèse n est pas a exclure.

En fait la seigneurie des Junies était passée à Cécile de Cardaillac, veuve de Benoit IV qui, sans enfant, l'avait choisie pour son héritière ou lui avait fait restituer sa dot de cette manière. Avant de mouiir, Cécile de Cardaillac avait légué les Junies a son frère Jean de Cardaillac Bioule archevêque de Toulouse Peu intéressé, celui-ci en 1386 vendit les Junies et Labastide la Thèze au comte d Armagnac pour 2600 livres.

LES MORLHON SEIGNEURS DES JUNIES

Ensuite la seigneurie des Junies aurait appartenu aux Moilhon de Sanvensa en Rouergue sans qu'aucun document ne nous échut e sur les circonstances cïe cette transmission : achat, legs, donation ou confiscation.

L'histoire du Rouergue permet de faire une hypothèse : Le tôle de premier plan joué pendant les guerres anglaises par les comtes d'Armagnac avait développé leur ambition dans un temps où la monaichie était impuissante. Jean IV comte d'Armagnac était entré en conflit avec Charles VIL Les expéditions du dauphin Louis mirent lin a une série de violences. Jean IV vit une grande partie de ses biens quercynois confisqués dont la seigneurie de Gourdon et peut être celle des Junies. Puis il fut pardonné et recouvrit ses seigneuries. A partir de 1450, Jean V son fils osa braver le roi Louis XI en entrant dans la ligue du Bien public et en attaquant directement les gens du Roi. Ses biens lurent de nouveau confisqués et les dépouilles des Armagnac lurent définitivement distiibuées par le roi en récompense aux fidèles serviteurs rouergats de Louis XI en particulier à Antoine de Morlhon.

La succession de confiscations, de donations à d'autres, de pardons et de reconfiscations des biens des Armagnac expliquerait l'obscurité de l'histoire des Junies au XVe siècle. Elles durent être données aux Morlhon et reprises temporairement puis à nouveau données.

Ce serait le président Antoine de Morlhon, seigneur de Sanvensa qui aurait été le premier seigneur des Junies de cette famille ". Il aurait pos-

séclé la seigneurie des Junies dès 1440 ; en 1464, il aurait fait faire des copies d'actes concernant les de Jean. Homme brillant, ayant fait d'excellentes études, et très érudit il occupait l'office de procureur général du parlement de Toulouse en 1459, puis il fut vice Président en 1483 et enfin Président à mortier. Dévoué à la couronne il fut chargé par Louis XI, après la conspiration des Pazzi, d'une ambassade à Milan, Florence et Rome pour pacifier l'Italie, il fut même ambassadeur en Pologne. Antoine de Morlhon se manifeste à nous aux Junies uniquement par un règlement du Parlement de Toulouse et des copies d'actes concernant les de Jean, leurs droits et leurs obligations : par exemple en 1476, en se faisant reconnaître seigneur patron et fondateur du monastère des Junies, Antoine de Morlhon conserve le droit de présenter des filles d'extraction noble pour être religieuses au monastère des Junies et il accepte que la prieure soit élue de 3 ans en 3 ans par les religieuses. En 1477, il promet de payer les legs aux Jacobins de Cahors de Gaucelme et Philippe de Jean ou les rentes dues pour les fondations de chapellenies des épouses de ses prédécesseurs.

C'était la deuxième famille prestigieuse qui possédait la seigneurie des Junies. La communauté n'en tira guère d'avantages. Les de Jean lui avaient apporté la guerre et les ruines. Les Morlhon toujours absents en raison de leurs missions ou de leurs offices en Toulousain ou en Rouergue ne considérèrent les Junies que comme une sorte de relais en Quercy.

Antoine de Morlhon est connu pour avoir fait construire à Villefranche de Rouergue un superbe hôtel à ornements gothiques aujourd'hui disparu. On peut se demander si après ses voyages en Italie il ne lit pas bâtir la raffinée villa des Oursats aux Junies, avec son décor de la Renaissance. En tout cas il fait reconstruire le château des Junies.

Il meurt durant l'automne 1497. Il laissait un fils Raymond et probablement une fille Jeanne de Morlhon qui portait le prénom de sa mère Jeanne de Vernhes épousée dès 1459 par Antoine de Morlhon.

Raymond de Morlhon qui avait épousé une rouergate Gabrielle de Murat de l'Estang n'a laissé aucune trace de sa présence aux Junies mais il n'en est pas de même pour Jeanne de Morlhon, sa sœur ou parente proche présumée.

Le mariage de Jeanne de Morlhon avec Pierre de Rodorel

Le mariage de Jeanne de Morlhon avec un donzel de la famille de seigneurs de Frayssinet le Gourdonnais, d'origine bourgeoise, n'était pas un hasard. En 1381, Guillaume de Rodorel témoigne devant l'enquêteur envoyé par le Saint-Siège pour connaître l'état exact des paroisses rava-

gées durant la guerre de cent ans. Il décrit Frayssinet le Gourdonnais pris par les Anglais en 1381. “Les habitants s enfuirent. Les Rodorel furent de ceux qui restèrent, tués , blessés ou faits prisonniers.” - ,

Au milieu du XV[1'] siècle grâce au mariage de Pons de Rodorel avec Agne de Vassal, les Rodorel devinrent, par l’héritage des Vassal de Bellegarde, co-seigneurs de Frayssinet-le-Gourdonnais et du Roc. Ruiné mais courageux, un des donzels de la famille de Rodorel tenta de se refaire une santé financière par le négoce du fer. Jean Lartigaut note dans son article sur l’exploitation du fer dans la région de Catus : “Le 8 octobre 1448, à Puy l’Evêque, N Jean de Rodorel donzel, seigneur de Frayssinet le Gourdonnais, vend à Pierre Bar, marchand de Puy l’Evêque, 160 quintaux de fer, soit 100 tiges et 60 meyssonies en cayrat et en plateas (plaques ?). 89 quintaux proviennent de la mouline de Péchaurié et autant de celle d’Anglars près de Fumel. Le prix est fixé çà 161 livres.” Il reconnaît d’autre part avoir reçu des pièces d’étoffe. Ce négoce n’est pas toujours heureux car le 2 mai 1449 Rodorel reconnaît devoir à Pierre de Bar 53 écus et 160 quintaux de fer et doit en compensation lui délaisser son boriage de Lasfargues à Montamel

C’est au cours de ces allées et venues dans la vallée de la Masse que Jean de Rodorel fit la connaissance d’Antoine de Morlhon lui aussi intéressé par l’exploitation du fer car la seigneurie des Junies comprenait la mouline de la Johannia alias la mouline neuve. Aussi peu avant 1500. un fils Rodorel, Raymond épousait Jeanne de Morlhon, laquelle dut lui apporter en légitime une partie ou la totalité de la seigneurie des Junies.

Jeanne de Morlhon perd son mari et en 1526, l’exploitation ou le négoce du fer n’étant pas affaire de femme, elle semble avoir vendu la seigneurie en partie ou en totalité, peut-être avec pacte de rachat à Jean Dupré, seigneur des Barthes, qui l’achète plus de 9000 livres. Le Parlement de Toulouse rend un arrêt confirmant la vente le 15 avril 1536 [5].

Jeanne de Morlhon désirait achever sa vie dans la seigneurie du Roc que lui avait légué son mari en usufruit mais pour arriver à ses fins elle dut engager plusieurs procès contre sa belle sœur Cécile de Rodorel et son mari Geoffroy de Guedignère qui occupaient les lieux et refusaient de céder la place, malgré deux condamnations du Parlement de Toulouse en 1530 et 1547 [6].

JEAN DU PRÉ DES BARTHES,
SEIGNEUR DES JUNIES, GUERRIER ET POÈTE DE COUR

Jean du Pré des Barthes, figure originale de la renaissance quercinoise est particulièrement mal connu. Un érudit le plus souvent bien renseigné comme Guillaume Lacoste le cite comme seigneur des Junies et

poète et à propos d'une montre de 1558 et conclue "il n'est plus parlé de Jean Dupré dans les mémoires du pays".

I - LE GUERRIER

Seigneur des Barthes, près de Moissac dans l'actuel Tarn et Garonne Jean Dupré sert comme homme d'armes dans la compagnie de Jacques Galiot de Genouillac, grand écuyer de France. Les Gascons jouaient un rôle important dans l'armée de François 1er, témoin cette chanson très populaire à l'époque de la victoire de Marignan (1515) :

Ecoutez tous, gentils gallois
La victoire du noble roi François
Et orre, si bien écoutez,
De coups rués de tout côté
Fifres soufflez, frappez toujours

Aventuriers, bons compagnons
Ensemble croisez vos bâtons,
Bandez soudain, gentils Gascons,
Haquebusiers faites vos sons
Nobles sautez dans les arçons
Armés, bouclés, frisqués, mignons
La lance au poing, hardis et prompts
Donnez dedans, frappez dedans

Victoire ! Victoire au noble roi François

Gentilhomme de la suite de François 1er, présent à la bataille de Pavie en 1525 et prisonnier avec le Roi, il dut la liberté à l'intervention de Louise de Savoie, la régente mère de François 1er qui lui racheta son bagage perdu durant la bataille et lui fit quelques libéralités.

Après avoir été libéré, il revient en Quercy, achète la seigneurie des Junies en 1526 ' et se marie très tardivement le 1er février 1566 avec Jacquette du Lyon de Vidounet, fille de Guillaume du Lyon dit Vidounet, chevalier seigneur de Gasques (c. de Saint-Clair, Tarn-et-Garonne) qui dénombrait ses biens en 1504 [8].

II - JEAN DU PRÉ, POÈTE DE COUR

LE RÊVE IMPOSSIBLE DU POÈTE, AMI D'HUGUES SALEL

"La ville de Cahors a donné Clément Marot, père de la poésie française, Salviac se loue de son François de Vernassal, Hugues Salel est honneur à Cazals et Cahors se pare encore de son Olivier de Magny".

Jean du Pré aurait beaucoup aimé que le chroniqueur Guyon de Maleville qui écrivait au début du XVIIe siècle ait pu ajouter cette dernière phrase : Et les Junies s'ornent de Jean du Pré. Mais le talent poétique de Jean du Pré était trop laborieux. La postérité a seulement gardé de lui quelques exemplaires reliés de cuir, rares et précieux cachés au plus profond des réserves de quelques très grandes bibliothèques. Pourtant le jeune homme à Toulouse avait fait ses humanités avec autant d'ardeur et de brillant que Hugues Salel. Lorsqu'il revint de la guerre, le jeune gentilhomme évolua dans les cercle poétiques toulousains et y rencontra Hugues Salel, né à Cazals et secrétaire de deux présidents au Parlement. Leur commune origine quercynoise, l'achat de la seigneurie des Junies qui les rendit voisins fortifia leur amitié littéraire.

Gentilhomme, Jean du Pré avait déjà fréquenté la cour puisqu'à Pavie la reine mère Louise de Savoie était intervenue pour lui. Les deux hommes étaient contemporains, Hugues Salel était né en 1504, du Pré vers 1505 ; ils avaient en commun le goût des humanités gréco-latines et l'amour de la poésie. Après son premier protecteur Brandelin de Gironde, seigneur de Montcléra, qui lui avait ouvert la porte du collège Pelegri, Salel devint le secrétaire de deux Présidents du Parlement de Toulouse qui le comblèrent de bienfaits.

Le Palais des Nobles Dames

Le Palais des Nobles dames, seule œuvre connue de Jean du Pré, aurait été imprimé en 1534 à Lyon. Mais les deux exemplaires conservés à la réserve de la Bibliothèque de France ne portent ni lieu ni date d'impression. Ils sont dits incomplets dans leur notice. L'ouvrage bénéficie d'une présentation raffinée, titre en rouge et noir, orné de gravures sur bois de qualité [9].

Le titre porte : "Le palais des nobles dames, auquel a treize parcelles ou chambres principales, en chascune desquelles sont déclarées plusieurs histoires tant grecques, hébraïques, latines que françoyses, ensemble fictions et couleurs poétiques concernant les vertus et louanges des dames, nouvellement composé en rithme françoyse par Noble Jehan du Pré seigneur des Bartes et des Janithes en Quercy".

L'œuvre est adressée à très illustre et très haute princesse Marguerite de France, royne de Navarre, duchesse d'Alençon, sœur du très chrétien roy François à présent régnant.

L'auteur s'adresse ensuite à son livre :

Petit livret, si tu gaignes la grâce
De la princesse à qui on le dédye

Heureux seras quoique le monde dye
Mais autrement il faut que l'on te casse

Response du livre à l'auteur :

Touchant à moy je feray mon devoir
Et si la dame se tient de moy content
Pas ne convient encontre moy qu'on tente
Car mefera par tout le monde voyr

Vient la dédicace :

A illustre princesse
Madame Marguerite de France
Royne de Navarre
Jehan du Pré, homme d'armes
En la compagnie de Monseigneur
Le grand écuyer et son serviteur.

(Du Pré était homme d'armes dans la compagnie de Jacques Galiot de Genouillac, grand écuyer de France).

L'auteur suppose que Noblesse féminine lui apparaît dans son sommeil, elle lui ordonne de prendre la défense de son sexe attaqué par les anti-féministes de l'époque et le conduit dans un palais merveilleux dont il visite les galeries et les neuf chambres. Il y rencontre toutes les-femmes célèbres de la mythologie, de l'histoire ancienne gréco latine et hébraïque, les héroïnes du moyen-âge comme Jeanne d'Arc et même les princesse contemporaines, comme Claude de France épouse de François 1er. Successivement il loue les femmes armigères, les femmes studieuses, les femmes chastes, les mères et toutes celles qui ont été célébrées par des histoires anciennes. Le lecteur va de Didon déshonorée par Enée à Tulliola la fille de Cicéron sans oublier Rachel l'épouse de Jacob, Thais et Artémise.

Le lecteur estime cette érudition encyclopédique mais regrette l'absence de sensibilité poétique, de couleur et de mouvement. Si l'on transpose le palais des Nobles Dames à notre époque, il semblerait qu'il s'agit d'une dissertation d'étudiant penché sur son travail avec sa droite, un manuel de mythologie, à sa gauche, Virgile, TiteLive et une histoire romaine. L'écriture correcte n'atteint jamais la sensibilité et la fantaisie d'un Hugues Salel. Ce fut d'ailleurs le seul recueil imprimé de Jean du Pré.

Il reste un mystère, celui de la deuxième partie du recueil. Brunet, dans le manuel du libraire, signale qu'on trouve à la fin du volume une des premières œuvres de Hugues Salel : "Ze *dialogue non moins utile*

que délectable, auquel sont introduits les dieux Jupiter et Cupidon disputant de leur puissance", petite pièce de vers dédiée à Messire Brandelin de Gironde, homme d'armes (son protecteur, seigneur de Montcléra, aux portes de Cazals).Or les deux exemplaires du Palais des Nobles Dames conservés à la réserve de la bibliothèque de France sont dotés d'une notice qui les dit incomplets car il manque ce fameux dialogue de Jupiter et Cupidon.

Il semblerait que les auteurs des notices littéraires aient au cours des siècles confondu "le Dialogue de Jupiter et Cupidon" signé de Hugues Salel, imprimé à Lyon et daté du 24 avril 1534 et le dialogue avec Hugues Salel se trouvant à la fin du Palais des Nobles Dames et correctement signalé par le dictionnaire de littérature française du XVIe siècle. Ce dialogue est bien réel mais très discret car certains poèmes à la fin du recueil de Jean du Pré sont signés de Lelas, le palindrome de Salel, et la signature est précédée de la devise qui fut toujours celle de Salel au cours de sa vie littéraire : "Honneur me guide". D'autres poèmes sont signé des Bartes, du nom de la seigneurie de Jean du Pré en Tarn et Garonne.

Au tout début de sa carrière, unis par leur amour des cultures anciennes Hugues Salel aurait amicalement versifié avec du Pré mais en 1538, il partait à la cour et voyait son talent reconnu par François 1er qui le nommait valet de chambre du roi, pour lui permettre de faire imprimer ses œuvres tandis que Jean du Pré abandonnait la poésie de sa jeunesse pour se consacrer à sa seigneurie des Junies.

Comment Jean du Pré a t-il pu payer les frais d'impression de son livre ?

La discrète participation de Hugues Salel à son recueil avait elle suffi pour que Bertrandi le premier président du Parlement de Toulouse, protecteur de Hugues Salel finance les frais de publication ? Compagnon d'infortune, gentilhomme de la suite de François 1er à Pavie, Jean du Pré aurait-il bénéficié de quelques largesse du roi ou de la reine mère ? Marguerite de Navarre, auquel les vers sont dédiés avait-elle pensionné du Pré ? Cette dernière hypothèse est très fragile car le seigneur des Barthes semble au contraire vouloir par son livre attirer l'attention et la bienveillance de la sœur du roi, c'est à dire passer du cercle des poètes toulousains à celui des poètes de la cour.

Une dernière possibilité est des plus banales : Jean du Pré aurait hérité d'une confortable légitime de Pons du Pré, seigneur de Blauzac à Vazérac et d'autres fiefs que Pons tenait de son épouse Antoinette de Garnel. Il aurait ainsi pu acheter la seigneurie des Junies pour plus de 9000 livres.

III - L'ACHAT DE LA PLACE DES JUNIES EN 1526

Raymond de Morlhon qui vivait en Rouergue et était un rouergat dans l'âme ne s'intéressait pas à la seigneurie des Junies et avait décidé de la vendre. En 1526, Raymond de Morlhon décède et sa veuve Gabrielle de Morlhon cherche un acheteur. C'est après son retour de Pavie que, le 18 juillet 1526, Jean du Pré achète la place des Junies à N Gabrielle de Murat veuve de Raymond de Morlhon et administratrice des biens de ses enfants [10], associée à Jeanne de Morlhon . Il semble que Jeanne de Morlhon vivait aux Junies, une part de la seigneurie lui étant acquise comme légitime mais en 1529, ayant gagné ses procès contre sa belle sœur Rodorel elle s'en va habiter le Roc, fief de son feu mari, Raymond de Rodorel à Frayssinet le Gourdonnais. Elle aurait demandé au Parlement de Toulouse de renégocier son accord avec Jehan du Pré pour abandonner à ses neveux de Morlhon ses droits sur la seigneurie, mais le Parlement confirme la validité de l'accord en 1536 [n].

Pourquoi cet achat de Jean du Pré ?

Nous ne pouvons qu'évoquer des hypothèses : Du Pré veut il se rapprocher de son ami Hugues Salel ? Cazals est à une lieue des Junies, peut-être était-il motivé parce que son parent proche, père ou oncle, Pons du Pré, seigneur des Barthes avait épousé Antoinette de Garnel qui était une parente, petite nièce par exemple de Jeanne de Garnel, la belle-mère de Philippe II de Jean qui lui avait donné quelques fiefs [12]. Pons du Pré devenu seigneur de Blauzac, au bord du Lemboulas à Vazerac (près de Molières) par son mariage aurait-il laissé la seigneurie des Barthes à son fils cadet Jean tandis que son fils aîné, Pierre du Pré, héritait de la seigneurie de Blauzac ? [13]

Jean du Pré se considère comme le patron et le seigneur des Junies

En tout cas après cet achat, Jean Du Pré se considérait comme seigneur des Junies et à ce titre comme fondateur et patron du monastère. Dans les années 1530, Antoine de Molières, seigneur de la Bastide Floyras et Mathurin de Saint-Gily s'étaient rendus coupables de divers excès contre les moniales des Junies. L'évêque Paul de Caretto et Jean du Pré au titre de seigneur des Junies et patron du monastère font informer contre eux. Antoine de Molières est condamné et banni, ses biens sont confisqués et il ne reparaît en Quercy qu'en 1540 [14].

Une autre affaire témoigne de grandes difficultés que rencontrait Jean du Pré pour se faire accepter comme seigneur des Junies. Fort des protections qu'il avait à la cour, il invoqua le Concordat de 1516 qui permettait au Roi de nommer une prieure pour soutenir Andriette de la Sudrie, de la famille de Calvayrac, prieure nommée contre la prieure

élue par les religieuses, la sœur Jeanne-Baptiste de Caumont. Il se référait au concordat de 1516 qui avait aboli l'élection, lui suppléant la nomination royale mais en 1556 les prétentions de Jean du Pré furent repoussées par un arrêt du Conseil car il y avait exception pour les fondations de monastères par des laïcs (Philippe I de Jean laïque était un des deux fondateurs) et également exception pour l'ordre dominicain. Les religieuses des Junies avaient présenté la transaction de 1476 passée avec le Président Morlhon, considéré par elles comme leur véritable patron et contenant les actes de la fondation pour l'élection de la Prieure [15].

Le château des Junies

Un peu en contrebas de l'église, juste au dessus du ruisseau de la Masse ; le château des Junies présente à l'orée du village la massive silhouette d'un bâtiment rectangulaire cantonné de trois tours d'angle découronnées. Il aurait été précédé d'une simple tour ou fortin. Le château tel que nous le voyons aujourd'hui a été construit et remanié du XIVe au début du XVIe siècle. Pris d'assaut en 1355, il est démantelé et presque entièrement démoli. Benoît IV de Jean ou son frère Philippe II de Jean restaurent la salle quelques années plus tard mais disparaissent avant d'avoir terminé leur tâche.

C'est à l'extrême fin du XVe siècle ou au début du XVIe siècle que le château aurait été doté de ses trois tours d'angle, de sa porte à herse et de sa ceinture de mâchicoulis et surtout de ses nouvelles fenêtres à meneaux "où se côtoient, comme l'écrit Gilles Séraphin, le style cadurcien traditionnel des années 1500 avec ses cordelières, ses roses et ses bâtons écôtés et un style étranger plus chargé, qu'il faut peut-être considérer comme l'une des toutes premières manifestations d'italianisme en Quercy"[16].

Quel est le seigneur des Junies qui historiquement aurait pu reconstruire le château dans ce style italianisant : nous avons le choix entre le président du Parlement de Toulouse, Antoine de Morlhon, et Jean du Pré. Antoine de Morlhon, homme très cultivé et riche qui a bénéficié des confiscations aux dépens des Armagnac, a fait de fréquents séjours en Italie et fut envoyé par Louis XI en ambassade à Milan et à Florence. Son goût pour les belles demeures est connu car il fit construire à Villefranche du Rouergue un superbe hôtel, à la façade très ornée aujourd'hui disparu. En 1476, il œuvre avec fermeté pour recouvrer tous les droits féodaux des de Jean, se faire reconnaître patron du monastère. Il ne déploie pas autant d'énergie, pour laisser en triste état un château délabré, ce qui aurait nui à son prestige. Il ne décède qu'en 1497, il avait donc le temps de restaurer la château à la fois dans le style quercinois et italianisant.

Si Jean du Pré est le commanditaire du nouveau décor du château, il n'aurait pu le faire réaliser qu'après 1526, ce qui est un peu tard, car il est né vers 1500-1505. D'autre part, c'est seulement en 1536 que le Parlement de Toulouse autorise l'accord qu'il a passé avec Jeanne de Morlhon et qui lui accorde la co-seigneurie des Junies. Enfin Jean du Pré possédait-il une telle fortune qu'il pouvait tout à la fois acheter 9000 livres la seigneurie des Junies, publier un recueil de poésies dans une impression de très grande qualité et faire réparer et orner son château par un maître d'œuvre et un tailleur de pierre de talent ?

Peut-être l'un a-t-il commencé ce que l'autre a achevé ?

LE RETOUR DES MORLHON DANS LEUR FIEF DES JUNIES : DES SEIGNEURS PRESTIGIEUX MAIS ABSENTÉISTES

Les années passant, vers 1575, le fils et héritier de Raymond de Morlhon, Jean III de Morlhon, forte personnalité, désirait ardemment reprendre la seigneurie des Junies, sorte de domiciliation qui ferait de lui un Quercinois, et servirait ses aspirations à la charge de sénéchal de Quercy. Sans égard pour la vente faite par sa mère, il va tout tenter pour reprendre la place des Junies à Jehan du Pré. Il peut s'appuyer sur un pacte de rachat de 1533. Mais le parlement de Toulouse en 1536 a validé l'accord de vente. Jehan du Pré qui a acheté la place des Junies est donc inexpugnable et de plus, il s'est marié très tardivement en 1566 avec Jacquette du Lyon de Vidounet. En 1579, les circonstances sont plus favorables, Jean du Pré qui a testé le 17 janvier 1573 est décédé. Sa veuve Jacquette de Lyon et son héritier et procureur Antoine de Goux (Goth) sont condamnés par un arrêt du Parlement de Toulouse à délaisser la place des Joannies à Jean de Morlhon, seigneur de Sanvensa, moyennant le remboursement de 3333 écus, un tiers du prix d'achat, ce qui démontrait que la seigneurie avait bien été vendue à Jean du Pré. Jacquette de Lyon termine sa vie en 1597 au monastère des Feuillantines à Montesquieu Voivestre [i7]. La famille de Goux succède à la famille du Pré dans la seigneurie des Barthes et le possession du petit château de la Motte.

Jean III de Morlhon est nommé sénéchal du Quercy en 1582 et peu après, en qualité de seigneur des Junies, il est reçu dans le corps des Etats du Quercy. Mais Jean de Morlhon nommé sénéchal du Quercy. se contente d'utiliser sa maison des Johannies comme lieu de résidence passager. Le 1" juin 1581, il écrit a Jean de Saint-Sulpice "Etant arrivé à ma maison des Johannies qui est près de cette ville (Cahors) je n'ai pas voulu passer outre sans voir Monsieur de Cahors et les habitants et leur offrir le service que je me suis promis de leur faire". Mais toujours de

passage, il a du s'acheminer vers Toulouse pour se faire recevoir en l'état de sénéchal et gouverneur [18]. Il teste en 1585 et meurt à Cahors en 1586.

Jean IV de Morlhon se consacre au Rouergue dont il fut sénéchal à partir de 1590. Il fut tué dans une émeute en 1597.

La lignée masculine s'étant éteinte, l'aînée des filles Douce de Morlhon la plus riche héritière du pays épousa Jourdain de Valette, seigneur de Cuzoul dont la postérité prit les armes et le nom des Morlhon. La seigneurie des Junies est donnée en légitime à une autre fille Florette de Morlhon qui avait épousé François du Buisson de Bournazel, lui même sénéchal du Rouergue. La seigneurie des Junies a donc hérité en fin de siècle de seigneurs absentéistes, les prieures des Junies et les religieuses du monastère ont profité de cette absence pour s'émanciper de la tutelle de leur patron.

Les choses vont complètement changer avec, en 1608, le mariage de Hélène-Isabeau du Buisson de Bournazel, fille de Florette de Morlhon avec un seigneur périgourdin [19], choisi non pour sa fortune car il est pauvre mais pour ses aptitudes à venir aux Junies pour y faire le gendre avec efficacité : il s'agit d'Antoine de Beaumont-Toucheboeuf, seigneur de Ferrières en Périgord à Allas les Mines. Devenu seigneur des Junies et y résidant, Antoine de Beaumont Toucheboeuf reprend en mains à la fois la seigneurie et ses droits patronaux sur le monastère [20]

Françoise AURICOSTE

Notes

1 - ADT-et-G, A 33-

2 - Du Barrau, *Documents sur le Rouergue,* Tome 1, page 638 ; E. Cabié, *Guerres de religion dans le sud-ouest* ; Et B 3, B 4, B10 et AD 31-

3 - J. Laval. Frayssinet le Gourdonnais, BSEL 1952, Tome 73.

4 -J. Lartigaut. L'exploitation du fer dans la région de Catus, BSEL, Tome LXXX.

5 - AD 31, B 29. 5 avril 1536 folio 213.

6 - AD 31, B 31 et B 40 page 239.

7-AD 31. B 79.

8 - AD 31. B 79 et Moulenq. *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne,* Tome 2.

9 - *J.* du Pré des Bartes, *Le palais des Nobles Dames,* à la réserve de la Bibliothèque de France (RES Y E 1254 ou 1255) (reproduction interdite),

10-AD 31, B 79.

11 - AD 31, B 29, 15 avril 1536.

12 - AD 46. Hypothèse du Docteur Barberet dans sa correspondance avec Mr d'Alauzier. Fonds d'Alauzier.

13 - F. Moulenq, Tonie II, ibidem.

14 - J. Lartigaut. Ascension sociale d'une famille d'immigrants en Quercy au XVe siècle, et Ayma, *Histoire des évêques de Cahors.*

15 - BM Cahors. Fonds Greil 374, Mémoire pour Messire François de Beaumont.

16 - G. Séraphin. *Cahors et la vallée du Lot,* collection Tourisme et patrimoine.

17 - AD 31, B 79, folio 301.

18 - E. Cabié. *Histoire des guerres de religion dans le sud-ouest.*

19 - AD 46, F 326 ; 1 D 24, J 1265.

20 - L.F. Gibert, *Communautés rurales du moyen-âge au XIXe siècle dans le pays de Berbiguière en Périgord.*

Le château des Junies

ANTOINE BOUSCARY (173? -1813)
UN "HOMME D'AFFAIRES" DANS LE QUERCY AU XVIII^{èmc} SIÈCLE

Trois documents de la série L des Archives départementales du Lot (série qui regroupe tout ce qui touche à la Révolution) concernant un Antoine Bouscary qui avait, semble-t-il, joué un rôle important, avaient retenu mon attention il y a une dizaine d'années. Mais ce n'est que récemment que j'ai trouvé ce nom sur les registres de nombreux notaires résidant sur le causse de Limogne. Il y est chaque fois question de prêts ou de vente de cerneaux de noix, de vin, de grains et aussi, parfois. de prêts d'argent et des remboursements prévus. Cela s'étend de 1759 à 1806 et touche un grand nombre de personnes et de villages. Je me suis donc interrogée sur ce personnage dont l'envergure semblait s'avérer beaucoup plus grande que celle des autres prêteurs dont les noms se rencontrent de façon éparse chez les notaires de cette époque.

C'est en partant des trois documents de la série L que je m'attacherai à connaître l'homme, puis, grâce aux notaires concernés, les personnes qui avaient besoin de lui, les sommes engagées, les procès suscités et les souvenirs contrastés qu'il a laissé dans la mémoire collective, encore de nos jours.

*

Le premier document de la série L est daté du 9 octobre 1793 an 2 de la République et signé de A. Galtié et Valette, commissaires au comptes de Limogne. Il était adressé au procureur syndic du département : "nous allons de suite nous occuper de faire mesurer les grains de Couanac", et en post-scriptum on avait ajouté "nous avons oublié de vous dire que nous avons pris Bouscary dans un bois vers la pointe du jour que nous conduirons nous-mêmes a Caois .

Le deuxième document daté du H octobre, signé des mêmes et du juge de paix, relatait l'ouverture d'un paquet contenant 4 rouleaux remplis de louis d'or, dont 9 doubles, représentant la somme de 4200 livres que "ledit" Bouscary avait remis à Jean-Louis Guiral. métayer de l'Esca-

bassol,domaine de Couanac Le receveur du district de Cahors signait l'accusé de réception des 4200 livres et d'une boucle d'argent, le 12 octobre [2].

Antoine Bouscary figure sur la liste des reclus en automne 1793, mais un arrêté du 4 pluviôse an 2 (24 janvier 1794), signé du représentant en mission Paganel, le remet en liberté "après délibération des communes de Bach, Vaila et autres communes voisines attestant la bonne conduite et le patriotisme du citoyen Bouscary et l'attestation des comités de surveillance de Bach, Varaire et Vailas" [3]. A partir de ces faits, une étude plus approfondie semblait s'imposer : quel était cet homme qui avait pu cacher une somme aussi importante, qui s'était réfugié dans les bois, que l'on avait estimé nécessaire d'arrêter et de conduire sous bonne garde à Cahors mais qui , au bout de quelques mois, faisait l'objet d'un arrêté de libération grâce à l'appui des comités de surveillance et qui ne fut plus inquiété, même lors de la présence dans le département du représentant en mission Bô ?

De nos jours encore on parle de lui comme de quelqu'un ayant mené grand train et aussi comme de quelqu'un dont la présence, au moment des révoltes paysannes avait empêché la destruction intérieure d'une des ailes du château de Couanac, aile où il habitait et qui est encore appelé "château Bouscary" par le comte d'Armagnac, propriétaire actuel du domaine.

D'où venait Antoine Bouscary ? Son nom était fréquent au XVIIFmc siècle surtout à Cabrerets, Orniac et Vers mais ces paroisses n'ont pas conservé les registres paroissiaux entre 1690 et 1739 [4]. Il faut donc avoir recours à d'autres sources plus tardives qui nous apportent des renseignements précieux mais ne permettent pas de connaître sa date de naissance.

Un acte rédigé chez Me Mathieu Valéry de Lalbenque [5] en 1762, à propos d'une dette de 81 livres que deux frères Bouscary de Cabrerets paient à Antoine Bouscary, à son domicile à Cieurac, comme étant l'héritier de Pierre Bouscary marchand, son père, fournit une indication à partir de laquelle nous nous ne perdons plus de vue ce personnage. En effet, chez le notaire Valéry de Cabrerets en 1746 nous trouvons le testament de Pierre Bouscary, marchand à Cabrerets [6] Ce testament contrôlé la même année faisait de sa fille Catherine et de son fils Antoine ses héritiers particuliers pour 1500 livres chacun à percevoir lors de leur mariage ou de leur majorité, l'héritière universelle était Anne Liauzu, son épouse.

Chez le même notaire, mais résidant alors à Lentillac-Lauzès, en 1752 [7], Anne Liauzu rédigeait deux testaments successifs, qui ne furent contrôlés ni l'un ni l'autre. Le premier daté du 19 février le second du 26 étaient rédigés à peu près dans les mêmes termes mais n'avaient pas les

mêmes témoins : elle léguait à sa fille Catherine 1500 livres plus les 1500 léguées par son père, Pierre Bouscary, soit 3000 livres dont 1200 tout de suite, le reste à raison de 300 livres par an, elle recevait en plus 12 linceuls, 12 serviettes et 6 nappes ; elle devait être entretenue de bouche et d'habit dans sa maison jusqu'à son établissement. Antoine, le fils était héritier universel. Les témoins du deuxième testament étaient des gens relativement importants : "le sieur Jean Lacroux, greffier, sieur Antoine Théron, marchand et Pierre Vinel, praticien". En 1754, le 23 février toujours chez le même notaire [7] fut signé le contrat de mariage entre André Théron fils d'Antoine et Catherine Bouscary fille de feu Pierre et Anne Liauzu. Catherine reçoit les biens promis par les testaments de sa mère (dont 1100 livres proviennent d'une créance de son oncle Guillaume Liauzu, chirurgien). La bénédiction nuptiale fut donnée le 16 mars 1754 en présence d'Antoine Théron père de l'époux et d'Antoine Bouscary, frère de l'épouse. André Théron avait 30 ans et Catherine 16 ! [8]

Durant les années suivantes, Anne Liauzu échangea ou vendit ses biens, de telle sorte qu'elle ne posséda plus qu'une petite maison et un jardin à Cabrerets ; elle donnait une partie de l'argent liquide provenant de ces opérations à son fils Antoine .

L'arbre généalogique d'Antoine Bouscary et de ses collatéraux fut, sans doute celui-ci :

Antoine Bouscary Charpentier t 1744	Pierre Bouscary marchand t 1746	Anne Liauzu taprès 1769	Antoine Théron L. Thouron marchand
célibataire lègue à son neveu Antoine Bouscary	Antoine 17? t 1813 célibataire lègue à son nevei Antoine Théron	Catherine 1738	x 1754 André, avocat 1724
		Antoine avocat x Mgte Redoutés	une fille
		Antoine 1788 t 1863 juge célibataire lègue à son frère	Etienne-André 1798 f 1864 célibataire lègue à J. Louis Dury de Digne

Nous ignorons donc la date de naissance d'Antoine Bouscary mais, comme il fut témoin chez Me Bru à Vaylats en 1757 [lü], il était sinon majeur, du moins émancipé.

Où habitait-il ?

Il occupa le château de Cieurac un peu avant 1762, sans doute en tant qu'intendant du seigneur de Cieurac et de Vaylats. Cela explique sa présence comme témoin chez Me Bru de Vaylats dès 1757 [10] Par la suite, il vécut à Galessie (un des deux villages formant Arcambal) puis à Lalbenque où il est indiqué comme étant bourgeois. A partir de 1771 il résida le plus souvent au château de Couanac mais se rendait fréquemment à Galessie. Il devait jouer alors, auprès du seigneur de Couanac et de Bach, aussi seigneur d'Arcambal, le même rôle qu'auprès de celui de Cieurac, comme l'indiquent les quelques actes concernant des complantations de vignes, relèvements de murets ou établissements de baux pour les métairies relevant du château. Arrêté dans les bois de Couanac, il revint résider au château du même nom jusqu'en 1801, date à laquelle les Moreau de Gorenflot en prirent possession. A ce moment-là Antoine Bouscary alla vivre à Pechsec, hameau de Vaylats, où il mourut en 1813.

D'après Jean Pechberty, consul collecteur d'impôts de la communauté de Galessie pour l'année 1777, A. Bouscary se disait habitant de Concots et y était inscrit comme contribuable car le château de Couanac relevait de cette paroisse. J. Pechberty concluait une recherche vaine en disant que ce redevable n'avait pas de domicile fixe [11].

Quelques années auparavant, en 1773 et 1774, dans des lettres adressées au marquis de Cieurac et Vaylats, Pignères, son régisseur, se plaignait de M. Bouscary, de ne pas trouver "l'endroit qu'il habite, j'ai été deux fois à Coanac, une fois à Galessie... on dit que lui et Bru passent la moitié du temps ensemble, j'y ai été 4 ou 5 fois pour le demander, on m'a répondu qu'il n'y était pas. Bru me l'a dit une fois et le lendemain matin la femme à Bru me dit que ce jour-là M. Bouscary était avant le jour". En réponse, une lettre de Bouscary à Pignères affirmait qu'il n'était pas besoin "de s'aboucher pour s'arranger" [12]. D'après ces documents il semble bien qu'il y ait eu encore des liens entre la charge de Cieurac et celle de Couanac bien qu'elles aient dépendu de deux seigneurs différents. Probablement A. Bouscary devait-il être "homme de confiance" comme on disait à l'époque.

Il ressort de tout cela que Bouscary ne fut jamais propriétaire d'une maison, même pas de la dernière, qui ne fit pas partie de son héritage.

Il posséda quelques petites pièces de terre mais pour des temps limités et il ne parait pas en avoir eu au moment de son décès.

Voilà quelqu'un qui, contrairement à ses contemporains aisés, ne désirait pas posséder un domaine mais préférait avoir à bail une demeure prestigieuse où il pouvait mener "grand train". Il conservait, par

contre les pièces d'or : Pignères écrivait "je n'ai eu que de l'argent blanc de Bouscary, j'ai du chercher de l'or à Caors" [12].

Par ailleurs, il avait des projets "modernes" comme de créer un port charbonnier à Galessie, projet conçu avec l'appui sinon l'initiative de M. d'Arcambal, (lettre adressée à M. de Cieurac et Vaylats résidant à ce moment-là à Paris, avril 1773) [12].

Son état de célibataire lui donnait toute liberté dans ses déplacements.

Une fois le personnage cerné, il nous faut étudier les moyens qu'il utilisait pour posséder des sommes importantes puisqu'il légua 200 000 francs en 1813 qui, en fait, n'étaient que des créances dues parfois depuis plus de 25 ans ! Avait-il encore, à ce moment-là, des pièces d'or chez lui ? nous ne le savons pas mais ce serait conforme à son attitude.

Le nom d'Antoine Bouscary se retrouve dans les rôles de nombreux notaires au sud-est de Cahors, soit comme témoin, soit le plus souvent, comme partie prenante pour des prêts et des obligations ou même pour des baux à son profit. Il est allé chez Me Valéry de Lalbenque entre 1760 et 1770 [13], chez Me Gayette à Aujols entre 1770 et 1774 [14], chez Me Bach à Concots de 1787 à 1797 [15], chez Me Bru à Vaylats entre 1757 et 1790 [16]. Pendant la Révolution, on retrouve son activité chez Me Armand à St Géry [17]. Me Dalat à Varaire [18] et chez Me Bru Joachim, fils [19]. Aucun acte ne semble avoir été passé chez les notaires Minhot de Cremps ou Pradines de Limogne. Un seul acte fut inscrit chez Me Lescure de St Cirq Lapopie [20].

Certains actes lui donnaient la jouissance de biens en échange de prêts d'argent qui lui étaient remboursés ainsi.

Trois exemples de cette façon de faire peuvent être donnés. Le 16 mars 1772, chez Me Bru Bouscary baille à ferme la tuilerie de Galessie près du moulin mais garde le droit de "paissance" pour son cheval pour prix du service rendu en concluant le bail. Chez le même notaire, en octobre 1772 puis en avril 1773, il se fait donner la jouissance du moulin pour 800 livres par an, ce qui mettait fin à l'hypothèque qu'il avait sur le moulin pour avoir prêté 3294 livres "au sieur Fabre" pour rembourser scs créanciers, ce qui avait permis à Fabre de vendre son moulin à A Miquel d'Aujols. C'est chez Me Armand [1] que l'on trouve le troisième exemple: le 5 juillet 1790, A. Bouscary avait avancé le 11 août 1787 à M Gaspard Moreau de Gorenflot, seigneur d'Arcambal et Couanac, 27043 livres et 14 sols dues en centième denier pour l'acquisition des terres et du château d'Arcambal ; Moreau de Gorenflot en son nom et au

nom de son gendre M. de “Paer” bailla à titre de ferme pour 9 années la terre de Bach et Couanac avec leurs dépendances, les cabaux et semences devant être rendus en l’état. Le bail s’élevait à 6000 livres annuelles dont 2000 étaient prises sur la dette ; au bout des 9 ans, il était prévu que la dette à l’égard de Bouscary s’élèverait à 9043 livres. Pendant la durée du bail Bouscary n’avait aucune charge à payer pour le château ni pour les métayers du domaine. A la fin du bail, les 9043 livres devaient être remboursées, sinon le bail était prolongé ; ce qui eut lieu de 1799 à 1801. Dans son testament olographe de décembre 1813, il rappelait à son neveu, héritier, que Mme de Pair avait une créance “qui ne souffrait aucune querelle” [21].

Cependant l’essentiel de ses activités concernait les prêts de denrées (cerneaux de noix, vin, blé et millet gros) ou d’argent. Ces derniers se faisaient souvent hors des études de notaires par des billets signés par ceux qui savaient lire et écrire. Seuls des procès évoquent cette manière de faire quand il y avait non paiment par perte des billets ! "

Sa façon de faire variait selon les denrées. Quand il s’agissait de vin, il payait lui-même les barriques et se faisait rembourser, après la vente du contenu, par l’aubergiste. Ce fut le cas de celui de La Barthe (hameau de Vaylats) qui devait lui renvoyer les barriques en bon état. Quant aux grains, il les vendait ou les prêtait en février ou mars à ceux qui en avaient besoin pour subsister après l’épuisement de leur récolte. On le remboursait en nature, en août pour le froment, à l’automne pour le millet gros (maïs) donc juste après la récolte ; parfois le paîment devait avoir lieu au jour le jour, surtout quand il s’agissait de dettes courant d’une année sur l’autre.

Ces transactions concernaient de nombreux villages, tous situés entre la vallée du Lot au nord, le rebord du causse sur la plaine de Montauban au sud, la route royale N° 20 à l’ouest, les villages de Limogne et La Ramière à l’est. A partir du moment où il s’était installé à Couanac, une partie de ses obligés habitant le plus à l’ouest ne s’adressait plus à lui. Au total, au moment de son apogée, il concernait une cinquantaine de paroisses et les hameaux en dépendant. Les cartes jointes montrent cette évolution de la toile d’araignée tissée autour des pôles principaux de Galessie et Couanac. Les habitants de 6 villages avaient conservé leurs relations avec lui quel que soit le notaire concerné. Il en était ainsi pour Aujols (40 actes), Concots (42 actes), Cremps (24), Vaylats (42) et surtout Lalbenque avec 108 actes qui touchaient aussi bien le village lui-même que tous ses hameaux (Laval, Le Port, Paillas, Balach, La Cayrède, Sernie haute et basse, Loubéjac, Ausset et Marcenac). Quelques rares personnes venaient de lieux hors des limites données plus haut : une à St Martin de Vers et une autre à La Capelle-Livron.

Selon les années, les obligations et les remboursements tenaient les trois quarts des cahiers des notaires ! Ce fut le cas chez Me J.B. Bru en 1778 et 1779- En 1778 (cahier n°37) [20] il y eut 132 actes qui concernaient Bouscary dont 18 en janvier, 34 en février et 31 en mars. Il s'agissait toujours dans ces mois-là de prêts de grains pour la subsistance. Les 15 actes d'octobre consistent en remboursement en nature, de millet gros rentré à Galessie. Certaines dettes n'étaient pas remboursées l'année même et devenaient souvent à charge aux héritiers.

Je donne comme exemple les actes du mois de février 1778 chez Me Bru [20] :

- 1[w] : A. Giber gendre Joliot, mas de Nue (Conçois) jour en jour 47L5s grains
- 1er : S. Vincens trav. Conçois 1 quarte millet + 12 L 2 S pour frais.
- 1er : G. Cantarel charpentier Bach jour en jour 41 L pour grains prêtés.
- 2 : E. Soulié la Fortune, Conçois, jour en jour, 18 L 14 S pour grains prêtés.
- 2 : G. Bonnac tisserand, Conçois, jour en jour, 40 L 4 S pour grains prêtés.
- 3 : Frçs Dellard, menuisier, Varaire, jour en jour, 49 L 4 S pour grains prêtés.
- 3 : Frçs Dellard, trav., Varaire, bail pour vigne 120 L pour 6 ans.
- 3 : Frçs Lagarrigue, A. Marti, vignerons.

A. Payssot, boulanger, St Géry, jour en jour, 65 L 6 S pour grains vendus.

- 4 : A. Celarié, laboureur, Cremps, jour en jour, 103 L grains + 3 L 2 S.
A. Quintard, Esclauzels.
- 4 : J. Brugidou, laboureur, Cremps, jour en jour, 99 L 9 S grains vendus.
- 5 : G. Cazes, forgeron, Conçois, jour en jour, 7 L 9 S gains vendus.
- 5 : P. Bach, Lalbenque, jour en jour, 28 L 4 S grains vendus.
- 5 : J. Fizes, laboureur, Aujols, jour en jour, 99 L 9 S mule vendue.

5 : B. Genies, laboureur, St Géry, jour en jour, 22 L 4 S grains vendus.

7 : J.H. Bru, jour en jour, 48 L 2 S grains vendus.

9 : J. Trejet, laboureur, Conçois, décharge de son frère Fçs d'Escamps, 1 quarte mixture + 1 quarte millet + 45 L 19 s grains vendus.

9 : R. Mercadié, Varaire, 19 L 5 S grains vendus.

10 : J. Laporte + A. Boulpicante, 16 quartes + 3 quartons millet à vendre car payés 195 L en octobre par Bouscary.

13 : J. Portai, maçon, Varaire, jour en jour, 63 L 12 S grains vendus.

14 : J. Berthès, laboureur, Varaire, jour en jour, 63 L 12 S grains vendus.

14 : J. Planard, Bach, jour en jour, 61 L 5 S grains vendus.

14 : Rd Delon maçon, Bach, jour en jour, 45 L 5 S grains vendus.

-17 : J.B. Seval, tisserand, Conçois, jour en jour, 121 L 8 S 3 d grains vendus.

-17 : P. Bach Bajou, Esclauzels, jour en jour, 98 L grains vendus,
gendre de Petit d'Aujols.
-19 : Ch. Pechberty, trav. Esclauzels, jour en jour, 38 L grains vendus.
- 21 : Marc Capoulade, Bach, jour en jour, 30 L 19 S grains vendus.
- 23 : G. Valette, laboureur, Bach, jour en jour, 37 L 4 S grains vendus.
J. Valette son frère, Cieurac.
- 23 : P. Cubaynes, laboureur, St Géry, jour en jour, 40 L 10 S grains vendus.
- 24 : Fçs Costes, Trégoux, jour en jour, 35 L 5 S grains vendus.
- 24 : Fçs Fauries, laboureur, Trégoux, jour en jour, 86 L 18 S grains vendus.
- 24 : G. Bach, laboureur, Trégoux, jour en jour, 86 L 18 S grains vendus.
- 24 : G. Lufau, A. Guiral, P. Fargues, A. Albres, Pasturat, de jour en jour,
148 L grains vendus.
- 26 : Fçs Fraysse, Pasturat, jour en jour, 195 grains vendus.

Au total, pour ce mois de février, 37 personnes différentes. Les remboursements de grains vendus pouvaient se faire en espèces alors que ceux des grains prêtés ne pouvaient faire l'objet que de remboursements en nature à valeur équivalente mais donc rarement en volume équivalent. Parfois deux ou trois personnes d'un même village se trouvaient chez le notaire le même jour ; on peut penser qu'elles venaient ensemble dans une même carriole. Parfois aussi deux débiteurs se déclaraient solidaires sans avoir, apparemment, de liens de parenté entre eux. Il arrivait quelque fois que le nom d'un parent soit indiqué comme pour affirmer une garantie supplémentaire : gendre de..., fils de...

De quelles quantités de grains s'agissait-il ?

En 1778, année record [20], 3 5 0 quartes de millet gros et 84 quartes de froment et deux quartes de mixture soient en valeur marchande 2975 livres pour le millet gros à 5 livres la quarte et 1008 livres pour le froment à 12 livres la quarte ; 5334 livres sont comptabilisées pour des grains dont le nom n'est pas précisé. Cela représentait donc 9317 livres au total. Les sommes diminuèrent à partir de 1780 mais restèrent à un niveau appréciable. En 1809 et 1810 le montant annuel était de 1400 francs-or et 2660 francs-or. Comme nous l'avons vu plus haut, lors de son décès en 1813, il laissa à son neveu des créances dont le montant s'élevait à 200 000 francs-or.

Quels étaient ceux qui empruntaient ou utilisaient les services d'Antoine Bouscary et se trouvaient pris souvent, dans un endettement à long terme, car les remboursements ne s'élevaient qu'à quelques livres chaque fois, sur plusieurs centaines de livres dues : cela se produisait surtout lorsqu'il s'agissait de paîments au jour le jour. On peut affirmer qu'il s'y trouvait presque toutes les classes sociales rurales : laboureurs,

fermiers, métayers, travailleurs agricoles et de l'artisanat, tisserands, peigneurs de laine, charrons mais aussi maîtres chirurgiens, notaires comme Me Bru et même des nobles comme Moreau de Gorenflot dont la fille, Mme de Pair, fut en procès avec les héritiers de Bouscary, encore sous la Monarchie de Juillet.

Entre 1760 et 1804 plus de 600 actes mais sur ces 44 années, dix n'ont pu être répertoriées soit 1766, 1769.1783, 1791, 1792, 1796 à 1800. Mais certains accords ne passaient pas devant notaire. Il semble que ce fut le cas des prêts d'argent garantis par des billets de reconnaissance de dettes signés par Bouscary pour ceux qui savaient lire et écrire. Le nombre de patronymes concernés est très important si bien que l'on peut penser que plus d'un tiers des familles de chaque village a été endetté auprès de Bouscary.

Les ventes ou les prêts de grains ayant toujours lieu à la fin de l'hiver, au moment où les familles manquaient de nourriture, ont fait considérer A. Bouscary, sinon comme un bienfaiteur, du moins comme quelqu'un qui rendait des services considérables. C'est pourquoi les villages ont demandé sa libération durant l'hiver 1793-1794. Mais nous ne savons pas s'il restait des grains à Galessie puisque ce n'était pas à Couanac que les réserves étaient engrangées. Ce fut cette pensée de service rendu qui conduisit certains à prendre parti pour Bouscary contre Me Bru.

Deux procès conservés aux Archives départementales du Lot[21] dans la série touchant la justice seigneuriale de Vaylats concernent A. Bouscary.

Le premier de ces procès en 1774, met en présence Pignères, procureur fiscal de Vaylats (probablement un parent du régisseur de Cieurac) pour des dettes dont certaines remontaient à 1764. L'argent avait été prêté par Bouscary en plusieurs fois et le "sieur" Pignères avait signé des billets mais en avait égaré le plus grand nombre ; il s'engageait à les rechercher. Le montant réclamé s'élevait à 4 978 livres "sans préjudice d'autres" sur lesquels nous n'avons aucun document actuellement.

Il restait, en plus, la valeur d'accroissement des "cabeaux" (bétail) de la ferme de Vaylats, de la valeur de l'herbe dont Pignères a joui par "la dépaissance" de 60 moutons et du quart du crottin que "ledit" Pignères s'était approprié pour le transporter sur ses fonds. Ces requêtes furent poursuivies en 1779 auprès de l'abbé Pignères. frère et héritier du procureur fiscal. Bouscary n'ayant comme obligation que celle de jurer que ces sommes lui étaient effectivement dues ! En 1784, l'abbé fut condamné à payer mais tarda à le faire car il est question de cette dette dans le testament de Bouscary en 1813-

Le deuxième cas concerne Me Bru lui-même, en 1784, qui devait une somme dont le montant ne nous est pas donné et qui tardait à payer, de telle sorte que Bouscary fit saisir la récolte de grains sur les champs mêmes du débiteur. Cela fut fait sans soin si bien que Me Bru porta plainte contre les laboureurs de Vaylats chargés de ce travail auxquels s'était joint le "marqueur" chargé de la dîme. Il semble que le travail fut bâclé, si bien qu'il fallut soutenir le gerbier par des piquets de bois sur un terrain appartenant à une tierce personne. La récolte fut, en fait, perdue en raison de la pluie qui avait imprégné les gerbes le jour d'avant Me Bru fut donc obligé de prendre sur d'autres ressources pour payer sa dette. Au procès, les témoins rapportèrent les insultes proférées par les séquestres (nom donné aux laboureurs chargés de séquestrer la récolte) à l'égard de Me Bru : "gueusard, fripon, menteur, qu'eux se f,, taient de Bru, qu'il n'avait qu'a payer Bouscary...". Ceci semble prouver que certains paysans, au moins, méprisaient plus le notaire que Bouscary ou, en tout cas, le redoutaient moins.

Après cela les relations entre Bru et Bouscary se raréfièrent mais sans qu'il y eut rupture totale. Quand le fils Bru, Joachim, reprit l'étude en 1795-1796, les relations furent de nouveau assez fréquentes.

Durant la période révolutionnaire, l'activité visible de Bouscary se ralentit surtout après 1793, année où il y eut encore 19 actes et 10 en 1794 et 1795 chez Me Bach à Concots [15] .Cependant ses revenus restaient suffisamment importants pour payer les 2000 livres dues pour le bail de Couanac entre 1799 et 1801, puis celui de la maison "bourgeoise" de Pechsec (maison maintenant détruite, dont l'emplacement se trouve au cœur du camp militaire de Caylus). Sans doute, durant cette période troublée, nombre de prêts se faisaient de la main à la main. Quand il mourut la totalité de son héritage était des créances.

Etrangement, cet homme qui avait passé une grande partie de sa vie à se rendre fréquemment chez les notaires, fit lui-même son testament qui comprenait trois parties : le testament proprement dit et deux additifs sous forme de lettres à son héritier. Le premier écrit est daté du 19 décembre 1813, la première missive du 20 et la seconde du 21.

Bouscary mourut dans la nuit du 21 au 22. Ce testament olographe avait été signé par lui et fut enregistré par le tribunal civil de Cahors le 10 janvier 18 14 [22] à la demande d'Antoine Théron avocat, son neveu et héritier, (cf l'arbre généalogique page 221 de ce texte).

A. Bouscary écrivait "n'ayant pas le temps de m'expliquer légalement je répète ici que mon patrimoine vous appartient... Je vous en donne les trois quarts, le car (sic) restant sera partagé avec votre sœur. Je donne à mr l'abbé Bouscary, curé des Rosières, 100 francs de rente que vous paierez sans que votre sœur y contribue en rien". Il laissait libre son neveu

de donner ce qu'il voudrait aux pauvres, libre également pour faire dire des prières pour lui. Il annulait de façon claire et nette la dette de feu le curé de Balach mais pas celle des héritiers de Mr Pignères et, pour que la décision n'ait rien d'ambigu, il l'avait signé en bas de chaque page, affirmait-il. La lettre du 20 décembre affirmait que la créance de Mme de St Pair appartenait à son neveu et "à l'abri de toute querelle". Par contre il effaçait la dette de Me Benech. Et le 21 il ajoutait "la créance de Mme Mirandol vous appartient en toute propriété comme celle de François Comte". "Elles ne sont sujettes à aucune querelle ni partage".

Ces lettres montrent une très grande lucidité à quelques heures de sa mort, malgré un âge fort avancé car il était né entre les années 1732 et 1738 et avait donc environ 80 ans.

Voilà l'histoire abrégée d'un homme, hors du commun par l'ampleur de ses opérations financières pour l'époque, par son indifférence à l'égard de la propriété foncière pour lui-même qui fit qu'en 1789 (il n'avait pas le droit de vote à Concots dont dépendait Couanac) par son habileté à s'attirer une certaine considération malgré des inimitiés durables et dont la pensée s'orientait vers une économie moderne, vers le charbon de terre sur le port de Galessie...[23]

Micheline THOUVENIN-CROUZAT

Sources et Bibliographie

1 - A.D. du Lot : série L 259.

2 - A.D. du Lot : série L 260.

3 - A.D. du Lot : série L 262.

4 - A.D. du Lot : 4E pour Cabrerets, Orniac, Vers.

5 - A.D. du Lot : 3E 600 Me Valéry à Lalbenque.

6 - A.D. du Lot : 3E 752 Me Valéry, Cabrerets.

7 - A.D. du Lot : 3E 753 Me Valéry à Lentillac-Lauzès.

8 - A.D. du Lot : 4E Cabrerets 1754.

9 - A.D. du Lot : 3E725 Me Lescure à St Cirq La Popie.

10 - A.D. du Lot : 3E 607 Me Bru à Vaylats (tome 16).

11 - A.D. du Lot : série J 133-

12 - A.D. du Lot : série L 385.

13 - A.D. du LOT : 3E 606 Me Gayette à Aujols.

14 - A.D. du LOT : 3E 160 Me Bach à Conçois.

15 - A.D. du LOT : 3E 607 Me Bru, tomes 19 à 41.

16 - A.D. du LOT : 3E 713 Me Armand à St Géry.

17 - A.D. du LOT : 3E 1465 Me Dalat à Varaire.

18 - A.D. du LOT : 3E 713 Me Bru Joachim à Vaylats.

19 - A.D. du LOT : 3Q 4463, dépôt de testament.

20 - A.D. du LOT : 3E 607 Me Bru (tome n° 37).

21 - A.D. du LOT : B 937 (justice seigneuriale de Vaylats).

22 - A.D. du LOT : 3Q 4462, jugement du tribunal.

23 - Auricoste (Françoise). *Les artisans en Quercy aux XVIIe et XVIIIe* siècles. Ed. Quercy Recherche, 2001, chapitre : Les artisans du verre.

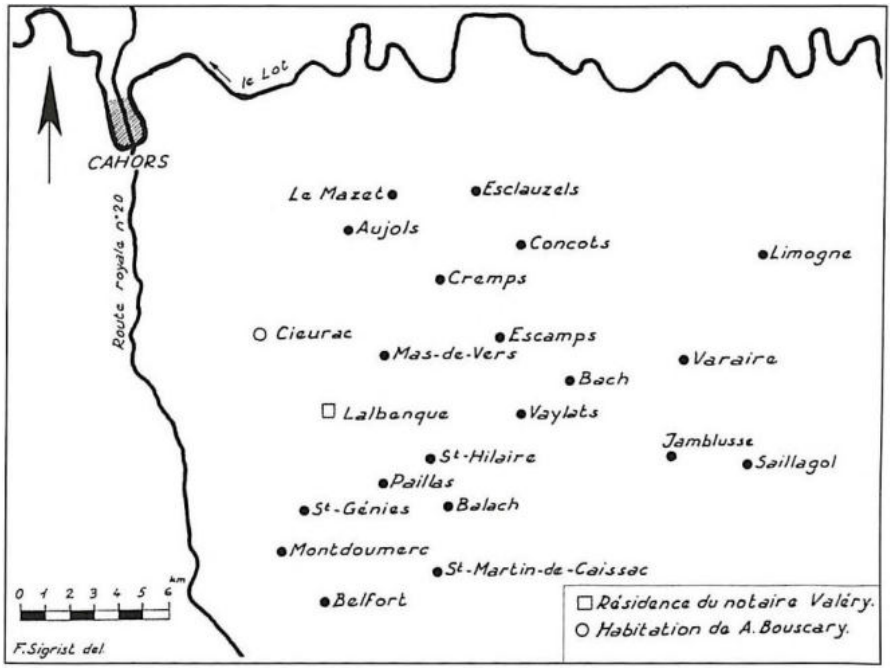
le Lot
CAHORS
Route royale n°20
Le Mazet
Esclauzels
Aujols
Concots
Limogne
Cremps
Cieurac
Escamps
Mas-de-Vers
Varaire
Bach
Lalbanque
Vaylats
Jamblusse
St-Hilaire
Saillagol
Paillas
St-Génies
Balach
Montdoumerc
St-Martin-de-Caissac
Belfort
0 1 2 3 4 5 6 km
F.Sigrist del.
Résidence du notaire Valéry.
Habitation de A.Bouscary.

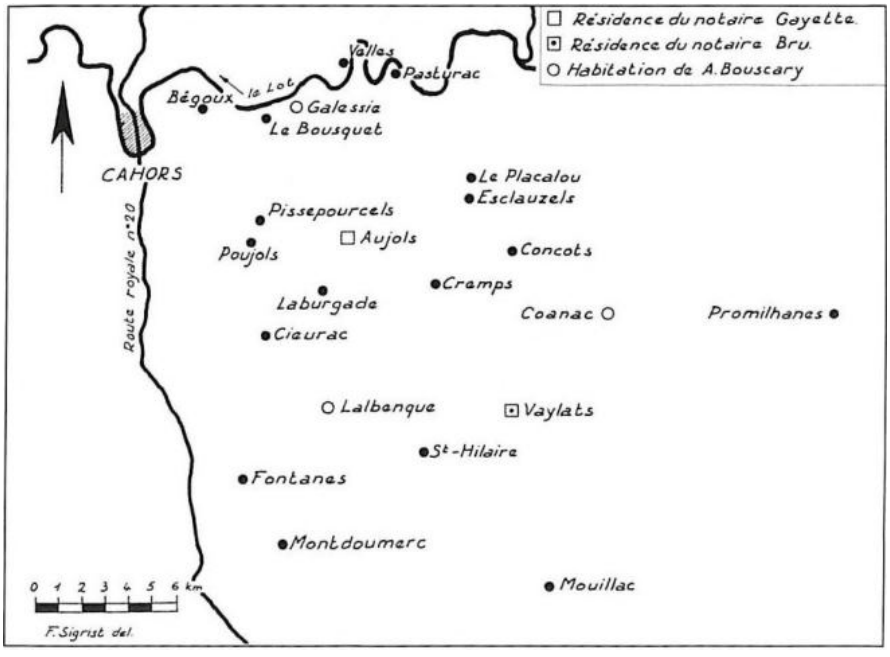
Résidence du notaire Gayette.
Résidence du notaire Bru.
Habitation de A.Bouscary
Vallas
Pasturac
Bégoux
le Lot
Galessie
Le Bousquet
CAHORS
Route royale n°20
Le Placalou
Esclauzels
Pissepourcels
Aujols
Poujols
Concots
Cremps
Laburgade
Coanac
Promilhanes
Cieurac
Lalbanque
Vaylats
St-Hilaire
Fontanes
Montdoumerc
Mouillac
0 1 2 3 4 5 6 km
F.Sigrist del.

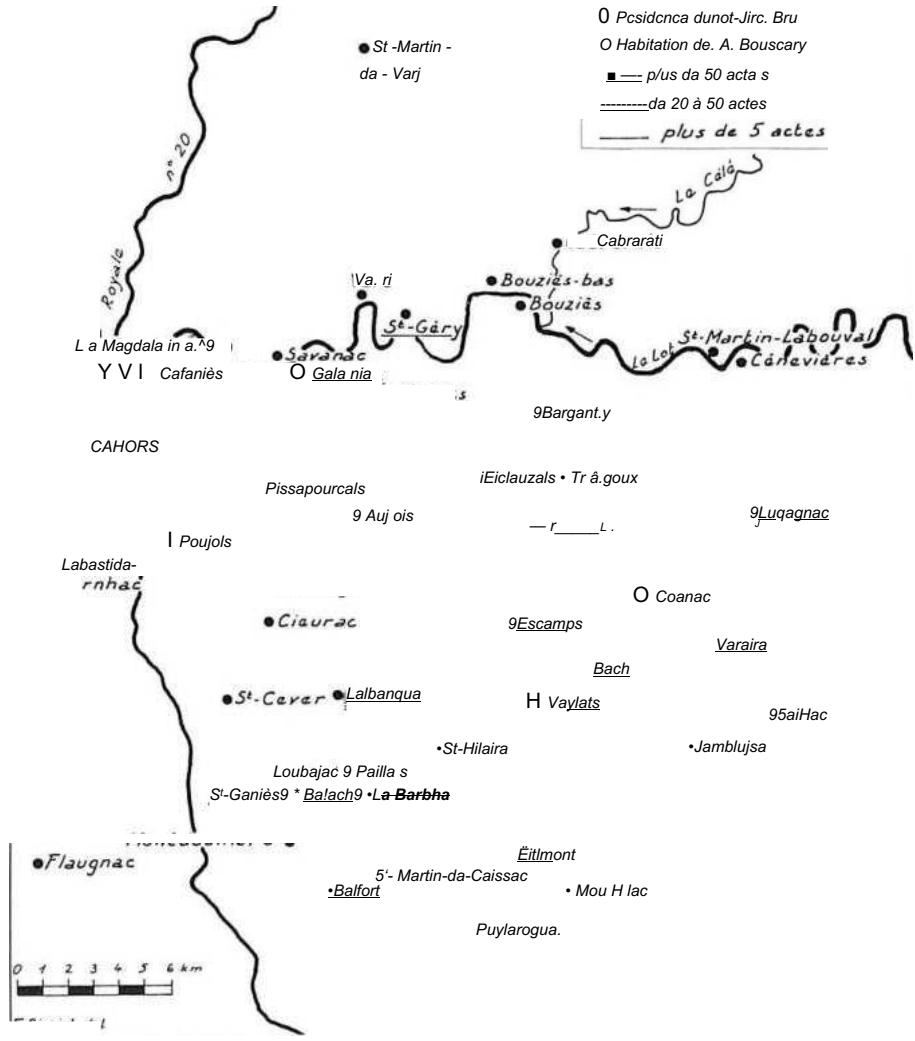
0 Pcsidcnca dunot-Jirc. Bru
O Habitation de. A. Bouscary
p/us da 50 acta s
da 20 à 50 actes
plus de 5 actes
St -Martin -
da - Varj
n° 20
Royale
La Célé
Cabrarati
Va. ri
Bouziès-bas
Bouziès
St-Géry
L a Magdala in a.^9
Savanac
Y V I Cafaniès
O Gala nia
La Lot
St-Martin-Labouval
Cénevières
9Bargant.y
CAHORS
iEiclauzals • Tr â.goux
Pissapourcals
9 Auj ois
9Luqagnac
I Poujols
Labastida-
rnhac
O Coanac
Ciaurac
9Escamps
Varaira
Bach
St-Cever
Lalbanqua
H Vaylats
95aiHac
•St-Hilaira
•Jamblujsa
Loubajac 9 Pailla s
St-Ganiès9 * Balach9 •La Barbha
Flaugnac
Ëitlmont
5'- Martin-da-Caissac
•Balfort
• Mou H lac
Puylarogua.
0 1 2 3 4 5 6 km

ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ SOUILLAGAISE AU XIXème SIÈCLE

Cette étude s'appuie sur les documents fiscaux de la commune établis à partir de 1839, année où le cadastre a été réalisé. Ces registres couvrent essentiellement la période s'étendant entre 1840 et 1890, bien que quelques mutations soient reportées durant les premières années du XX^{êmv} siècle. Ils concernent les propriétés foncières et bâties.

Compte tenu du nombre de maisons, soit 485 pour le bourg, l'ensemble Présignac/Puy d'Alon de nos jours amalgamé ainsi que Timbergues, et *66* pour les hameaux périphériques essentiellement de l'est de la commune, l'estimation de population varie entre 2479 et 2755 habitants. Le bourg et sa périphérie ouest immédiate correspond à 2425 ou 2182 habitants soit 88%. Le pourcentage est conforme à la géographie physique de la commune qui offrait peu de terres agricoles sur sa partie est et nord-est. Mais ce décompte, même dans sa fourchette la plus haute, ne correspond pas aux estimations ayant cours en 1831 [1] puisqu'inférieur de 73 ou de 359 habitants. En fait, sur ce répertoire figurent les contribuables possédant le moindre bâtiment même modeste, la plus petite surface de terrain. Manquent les couches les plus pauvres de la population, domesticité et journaliers.

Commerce, services et artisanat en 1840

Les activités d'artisanat et de services (30.6 %) se répartissent en deux groupes principaux. Les métiers de transformation de la matière première d'origine locale sont les tanneurs (4), les tonneliers (5) et les bastiers (2) ; les tisserands (6) et les teinturiers qui leur font pendant (5). Les sabotiers (2) assurent la transition avec le deuxième groupe qui livre des produits finis à partir de matière première déjà transformée : 2 tourneurs et 6 forgerons, 1 coutelier et 1 cordier, 11 cordonniers et 6 selliers. Enfin 1 chapelier.

Non seulement l'importance des surfaces plantées en vigne est quantifiable d'après les matrices fiscales [2] mais elle se montre au grand jour avec l'existence de 5 tonneliers et 2 bastiers, métiers si proches qu'il est possible que le commis aux écritures ait utilisé l'un pour l'autre.

On ne compte que deux sabotiers. Est-ce le fait d'une faible ressource locale en bois favorable à la fabrication des "esclops", car il y a en proportion peu de châtaigneraies ? Ou bien la concurrence des 11 cordonniers, utilisateurs des cuirs issus des tanneries locales, oriente t-il le marché ? On peut en douter en raison du faible coût des sabots [3] par rapport aux objets manufacturés en cuir. D'ailleurs cette analyse basée sur la propriété immobilière ou la location, pèche, nous en convenons, par la méconnaissance du nombre d'ouvriers et compagnons d'artisanat. Combien de garçons sabotiers travaillaient dans les ateliers ? Nous l'ignorons.

La tannerie, vieille activité locale, correspond à une activité semi industrielle qui a été pour partie affectée à la défense nationale durant la Révolution. C'est dire son importance qui se traduisait à l'orée de la IHème république par l'existence de sept entreprises. La croissance de cette activité, qui était implantée dans une douzaine de bâtiments répartis sur deux kilomètres de cours de la Borrèze, se poursuivit jusqu'à la guerre de 14 qui porta un rude coup à cette activité. Dans un premier temps, ne subsista que la plus importante entreprise. Mais l'évolution du marché, la crise de 1929 entraînèrent sa fermeture.

Administration

Les membres de l'Administration locale sont le percepteur, le receveur d'octroi, le receveur des finances, et un receveur non spécifié qui doit être celui des Postes. Ce chef lieu de canton n'a pas encore atteint son apogée dans ce domaine.

Agriculture

Hormis les vignes, les terres cultivables s'étendent surtout dans la vallée de la Dordogne, mais sur des terres aux dimensions variables en raison des divagations du fleuve. Quelques exploitations fonctionnent dans les combes de Martel alors sans constructions. Compte tenu de la surface de la commune, le nombre de 10 exploitants parait en adéquation avec la répartition sociale axée sur les secteurs secondaire et tertiaire, alors que le contexte départemental était fortement paysan.

Bâtiment

12 maçons, 1 plâtrier, 1 tailleur de pierre, 9 charpentiers, 3 serruriers, 1 vitrier, 3 couvreurs. La présence d'un seul plâtrier est en phase avec le mode de construction des maisons. Les appartements sont loin d'être tous plâtrés, bien que la mode du plâtre se soit largement répandue durant le XVHI^{ôme} siècle. Les vitres coûtent cher et beaucoup d'ouvertures sont encore obturées avec du papier huilé ou de la toile cirée.

Commerce

En 1840, le commerce est la branche locale en progression, avec ces 20 négociants dont une bonne partie sont marchands importateurs de sel et denrées coloniales, voire de vin de qualité du Bergeracois et du Libournais [5]. Delpon écrit à ce sujet [6] : *"Ceux de ses habitants qui ne se livrent pas à l'agriculture se consacrent en général aù commerce : c'est à leurs spéculations que Sou illac doit son importance"*. Mais la concentration horizontale et verticale est commencée. Ces marchands détenteurs d'un oligopole ont la prudence de se diversifier en acquérant des bois où ils font débiter du merrain et de la carassonne. Ils achètent dans la vallée de la Dordogne des grumes de noyer pour l'ébénisterie d'aval. Ils acquièrent également des vignobles en Bergeracois.

La Monarchie de Juillet est par excellence l'époque de développement des nouveaux quartiers, de la construction d'immeubles bourgeois le long du nouveau tracé de la route royale de Paris à Toulouse qui, jusque là, traversait le vieux Souillac [7]. Cette bourgeoisie marchande est un petit noyau où les liens de cousinage se renforcent par de nouveaux mariages. Que les héritages tombent en quenouille et les gendres, même exerçant une autre activité, consacrent une partie de leur temps au développement du commerce de leur beau-père. Ainsi le marchand Guillaume Montet, l'un des plus importants grossistes en sel du Poitou de la place, n'a que des filles dont l'une épouse un filateur, tandis que sa sœur s'unit à un teinturier. L'un et l'autre descendent périodiquement à Libourne ou à Bergerac pour le négoce de leur beau-père [8].

Hôtellerie et débits de boisson

Le cabaretier et le cafetier exercent une activité spécifique de débit de boisson. Quelle différence entre celui qui vendait cette boisson exotique et le cabaretier dont le fonctionnement se rapporte plutôt à l'activité actuelle du café moderne sinon peut-être une plus grande vente de vin au verre ou au pichet ? Les 18 aubergistes sont à la fois hôteliers et débitants de boissons. Ils vont peu à peu subir une profonde mutation.

Justice et maintien de l'ordre

Elle est représentée par un juge de paix, deux avocats et le seul gendarme de la brigade à cheval qui s'est rendu acquéreur d'une maison. Mais un tribunal de commerce fonctionne depuis le Directoire, occupé par les principaux marchands du village.

Nourriture et boisson

On relève 2 bouchers, 1 boulanger, 2 fourniers, 1 charcutier, 1 distillateur, 1 cuisinier.

Le fournier est l'autre terme désignant le boulanger. Mais la distinction qu'introduit la différence correspond plutôt à l'activité de mitron. On notera que compte tenu de l'importante primordiale du pain dans l'alimentation à cette période, puisqu'elle est estimée entre 50 et 60%, le nombre de boulangers est réduit. Quelques fours de quartier prouvent qu'une partie de la population, à l'instar des paysans, fait son pain qu'elle cuit dans un four communal probablement alimenté en bois par un groupe d'usagers.

On peut faire une remarque semblable en constatant l'existence d'un seul charcutier, le *chair cuitier,* celui qui cuisine la viande. On fait sa propre charcuterie aidé par une personne compétente, en tuant à la Saint-Martin un cochon "de moitié". Le jambon, après avoir été salé, est conservé dans une caisse remplie de la cendre du foyer. Une autre partie de l'animal est ensevelie sous le gros sel, méthode aléatoire car lorsque le temps est humide, le sel "coule" et la viande pourrit. D'où l'accélération de la consommation de ces chairs mal garanties dès les premières chaleurs.

Santé

Deux médecins et deux pharmaciens ont en charge la santé publique, soit 1 pour 1400 personnes.

Transports

Les quatre rouliers sont des petits transporteurs ou des employés d'entreprises de transport. Malgré la position de terminus du commerce du sel qui aurait dû inciter à la création de beaucoup d'entreprises de transport, les cargaisons remontées par le fleuve jusqu'aux Cuisines sont le plus souvent acheminées chez les grossistes par des transporteurs forains. Ainsi dans la comptabilité de Guillaume Monte! [9], divers transporteurs de Meyssac, Sexcles, Beaulieu, ou même Martel sont mentionnés. La tradition commerciale veut que ce soit l'acheteur qui se charge de l'acheminement. L'usage se crée souvent à partir d'un besoin, d'une carence locale.

Qui dit roulier dit transport par chariot tiré souvent par des bœufs, ce qui sous entend un réseau routier dans un état acceptable. Le percement de beaucoup de départementales date de cette époque. En 1831, le réseau routier pouvant ou devant bientôt contribuer à la desserte de Souillac ou de son hinterland en matière de commerce de sel était le suivant :

- route royale n°20 de Paris à Toulouse (actuelle R.N. 20)
- route royale n° 140 de Montargis à Figeac (actuelle D 940)
- route départementale n°3 de Souillac à Aurillac (actuelle D 703) 41 % réalisés

- route départementale n°15 de Gramat à Souillac par Meyronne, alors en projet, (actuelle D 15)
- route départementale n°16 de Saint-Denis près Martel à Saint-Médard de Presque en projet (ne subsiste que sous forme de petits chemins goudronnés aboutissant au Port de Sais)
- route départementale n°20 de Souillac à Laroquebrou par la rive droite de la Cère (actuelle D 14) en projet.

Quand la route cessait d'être impraticable, les cargaisons étaient chargées sur des ânes ou des mulets. D'où cette inexactitude qui attribue parfois la totalité du transport de sel aux âniers et celle qui lui fait pendant [10] - charrois exclusivement - en négligeant l'état des routes. Les dates d'ouverture des ponts sur les cours d'eau principaux, et d'abord la Dordogne, sont un bon indicateur de l'évolution des grands travaux [11] : on ne construit pas de pont sur un itinéraire sans route.

Cinq postillons travaillent avec le maître de postes car le relais de diligences fonctionnera jusqu'à l'arrivée de la ligne du P.O.

Vêtement et services

Les deux coiffeurs sont encore appelés perruquiers, activité tombée en désuétude sinon pour certaines femmes, car la Révolution a fait disparaître cette mode.

Un seul tailleur est censé habiller 2500 habitants. A-t-il des commis ?

Le mouleur doit être le rémouleur mentionné ultérieurement.

Domesticité et employés

On dénombre 2 filles de service, 1 domestique, 5 travailleurs. Cette dernière catégorie est celle des journaliers dont la désignation prouve la précarité d'emploi par opposition aux domestiques en principe embauchés à la Saint-Clair (1er juin) ou à la Saint-Jean (24 juin) pour une année entière.

Il ne faut voir dans ce petit nombre que le reflet exact de la pauvreté de cette catégorie sociale. Sauf exception, les plus pauvres, qui n'ont que leurs bras comme ressources, possèdent rarement des biens immobiliers.

La situation vers la fin du siècle

Les statistiques de 1867 indiquent que la population a modérément augmenté avec 3100 habitants. Elle se stabilise dans les décennies suivantes puisque le Dictionnaire du Lot de 1881 mentionne 3110 habitants dont 2567 pour le bourg même additionné de Présignac et du puy d'Alon, soit 82% du total. Ce pourcentage est comparable à celui de 1840.

Evolution entre 1840 et 1890

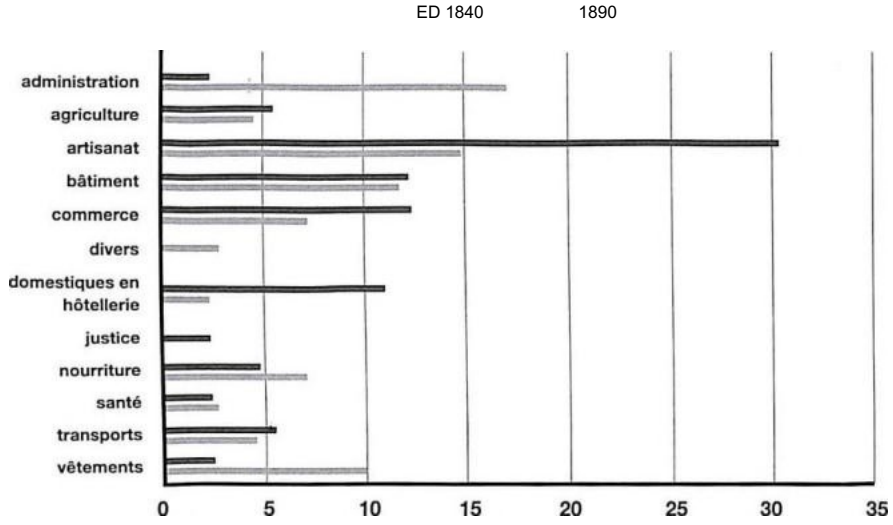

Adm in istra tion

Le fait que le député Deltheil soit souillagais n'est sans doute pas étranger à la croissance administrative de Souillac, même si sa situation géographique de carrefour entre l'axe nord-sud Paris-Toulouse et est-ouest le long de la Dordogne joue un rôle primordial. Le service des Ponts et Chaussées y possède une antenne importante dirigée par un conducteur principal secondé par 9 conducteurs de travaux. Deux garde-pêche en dépendent.

L'entrepôt des tabacs représente également un employeur notable avec un entreposeur, un contrôleur et 8 vérificateurs.

D'autres services sont moindres, ou réduits à leur plus simple expression. Le bureau du télégraphe est composé d'un surveillant, d'un employé auxiliaire et d'un facteur auxiliaire. Le percepteur a un commis de 1ire classe et un de 3ème classe. Les Postes et l'Enregistrement n'ont qu'un receveur. La fusion des services des Postes et du Télégraphe n'interviendra qu'en 1877.

Agriculture

Deux agriculteurs en moins sont remplacés par des employés, en l'occurrence des métayers. Ce mode d'exploitation était déjà pratiqué

depuis longtemps par les bourgeois souillagais qui, dès le siècle précédent, avaient fait l'acquisition de propriétés dans la cuvette de Mayrac et les faisaient mettre en culture par des métayers [12].

Artisanat et petite industrie

La tannerie conforte sa position économique et sociale avec 7 maîtres tanneurs. En 1867, quatre d'entre eux sont inscrits sur la liste des juges potentiels du tribunal de commerce local, ce qui mesure leur poids dans la vie économique. Deux filateurs, un peigneur de chanvre dont l'un pratique le cardage maintiennent une petite industrie textile.

Phénomène nouveau sur le marché, un atelier de soudure appelée colle métallique est créé à la fin du siècle par deux associés. D'abord implantée sur la commune voisine de Mayrac, cette entreprise à la technique "moderne" pour l'époque, déménage sur la route reliant le bourg de Souillac à la gare, accompagnant ainsi les perspectives de développement qu'offre le chemin de fer.

Les activités du métal semblent en progression. En sus des 4 forgerons, façonniers à tout faire et des 2 maréchaux-ferrants censés ne s'occuper que des animaux [13] apparaissent deux ferblantiers qui interviennent à la fois pour la vente au détail des ustensiles de ménage et pour les toitures. Le taillandier était appelé précédemment coutelier.

Le scieur de long pratique avec un aide une vieille technique de débitage au moyen d'une scie spéciale à lame très longue. Il est concurrencé depuis longtemps par les équipements annexes des vieux moulins, comme celui de la Gorce. Mais voici qu'une scierie se recrée en 1869 aux Granges Vieilles, renforçant la concurrence : aménagée en 1839, elle avait été victime en 1841 d'un incendie qui l'avait entièrement détruite. Le marché se rétrécit. Le "ressegayre" intervient donc principalement dans les lieux où il serait difficile d'amener des grumes jusqu'à un chemin.

Souillac compte toujours un horloger. L'apparition récente d'un mécanicien est l'émergence d'un besoin en raison de la mécanisation grandissante de nombre d'activités. Infiniment moins gratifiante est l'activité de rémouleur, en principe exercée par des personnes peu qualifiées.

Bâtiment

Les métiers du bâtiment sont représentés par 3 charpentiers, 1 couvreur, 3 maçons, 9 menuisiers, 2 peintres, 2 serruriers.

Alors que le nombre des entreprises de maçonnerie diminue, l'amélioration des intérieurs se traduit par l'augmentation des plâtriers (4). Le

plâtrage des murs et cloisons n'est pourtant pas une nouveauté puisqu'il avait connu au XVIII^{Èmc} siècle un essor considérable.

Cette diminution du nombre des maçons est la conséquence de la stagnation du marché. La Restauration ayant connu une période faste d'érection d'immeubles bourgeois au long de la route royale n° 20, passé la couverture de ces besoins, l'augmentation de la population - 10% en 50 ans - n'est pas assez sensible pour soutenir la construction. Les premières cartes postales de Souillac montrent un bourg agglutiné autour de l'abbaye, sans extension dans la plaine ou sur les collines les plus basses comme le Puy d'Alon où les nouveaux quartiers s'étaleront ultérieurement.

La distinction entre charpentier et menuisier, jusque là assez floue, semble s'affirmer, toujours grâce à l'évolution du mode et du niveau de vie. Le menuisier confectionne des meubles, mais aussi des placards moins répandus dans les siècles précédents. Le charpentier reste attaché à la construction proprement dite.

Commerce

Apparemment, les activités commerciales sont autrement spécifiées que 50 ans auparavant. Le marchand d'allumettes, celui de tissus, le marchand de truffes, travaillaient peut-être déjà dans cette mouvance dénominative de négociant, de même que le marchand de fer, les deux marchands de vins en gros et l'épicier en gros. Mais il subsiste trois négociants dont les activités de deux d'entre eux sont imprécises, tout autant que celles d'un commissionnaire. Le troisième négociant est en fait banquier.

Le miroitier vend aussi des vitres. Il s'agit de la même entreprise auparavant qualifiée de vitrerie.

Hôtellerie et débits de boisson

La notable évolution de l'hôtellerie est directement liée à celle des transports. Hier le voyage durait longtemps, se faisait en nombreuses étapes, ce qui nécessitait une capacité d'accueil considérable pour le moindre déplacement. Aller à la foire obligeait à partir dès 3 heures du matin lors des nuits claires de pleine lune. Sinon, il fallait partir la veille, passer deux nuitées sur place et repartir. Cafetiers et cabaretiers ne changent guère. Une partie des auberges deviennent des hôtels, le titre est plus gratifiant, mais le confort ne satisferait guère le touriste contemporain.

L'apparition du rail va susciter la création de l'un des innombrables hôtels Terminus qui quadrilleront bientôt la France

Justice et maintien de l'ordre

Les registres fiscaux ne mentionnent vers 1890 que deux avocats, un greffier, un huissier et un huissier à la retraite. L'annuaire statistique de la préfecture indique que pour la justice de paix, le juge titulaire est assisté d'un greffier, tandis que ceux du tribunal de commerce ont à leur disposition un greffier et un commis greffier. Trois huissiers sont en exercice. Comme on le voit, l'implantation à Souillac d'un des deux tribunaux de commerce du département et la justice de paix génèrent des emplois qui n'existaient pas sous la Restauration.

La brigade à cheval de gendarmerie est commandée par un maréchal des logis, ce qui indique son rang, les détachements de moindre importance étant sous le commandement d'un brigadier. Souillac compte également un commissaire de police sans personnel, une sorte de garde champêtre de luxe.

Nourriture et boisson

Dans les métiers de bouche figurent 5 bouchers, 4 boulangers, 1 charcutier, 1 cuisinière, 1 fabricant d'eaux gazeuses.

L'augmentation des bouchers découle de celle de consommation de la viande autre que le porc, même si elle reste réservée aux plus aisés. En revanche la charcuterie reste une affaire de ménage.

Un atelier de fabrication d'eau gazeuse est installé à proximité d'une source dont l'eau est censé présenter des garanties de propreté. Pourtant microbes et bactéries sont encore largement méconnus des fabricants et des consommateurs. Signalons également le fonctionnement d'une brasserie au lieu dit Puy d'Alon, de 1883 à 1893- La fabrication fut confiée par son propriétaire à un maître brasseur alsacien.

La distillerie a une concurrente. Mais les deux associés, faisant de mauvaises affaires, en arrêtent l'exploitation tandis que les bâtiments sont vendus en deux lots dans lesquels vont se créer deux cafés [14] sur le boulevard.

Santé

Le personnel médical s'enrichit d'une sage-femme. L'un des deux pharmaciens est également qualifié de droguiste, évoquant ainsi le drugstore à l'américaine. Il est vrai qu'on y vend du cirage !

Transports et activités annexes

La physionomie des transports locaux a très sensiblement changé depuis 50 ans. La transition s'est faite brutalement avec l'arrivée du chemin de fer, en 1889. Hier primordial et souvent seul moyen de transport,

le charroi devient une activité de complément pour les zones non desservies directement par le rail. S'ajoute à ce transport de marchandises assuré par deux rouliers une location de voitures qui doit convenir au déplacement des premiers touristes arrivés par le train et dont l'accueil se fait dans les cours de gare.

Les quatre charrons montrent que si le transport en commun de marchandises est bouleversé, le trafic augmente partout, le réseau routier de qualité s'étant sensiblement agrandi entre-temps. Les particuliers circulent en voiture légère, cabriolet ou tilbury. Tous les délais d'acheminement se sont réduits.

Vêtements et services

Les deux coiffeurs ont un nouveau collègue, un barbier.

Une blanchisseuse et une lingère démontrent la montée des activités de service au détriment de la domesticité.

Le chapelier demeure seul : la tradition chapelière si importante dans la région de Saint-Céré et celle d'Argentat ne touche pas cette partie du Quercy. Peut-être la disparition du chiffonnier est la cause de la stagnation de cette activité car le chiffonnier, *lo pillarot,* ramassait également les peaux de lapin avec lesquels on confectionnait les chapeaux de feutre.

La moitié des cordonniers a disparu, mais 4 tailleurs exercent alors que précédemment on n'en comptait qu'un seul.

Prolétariat

Les domestiques et les emplois temporaires sont en recul. Les tanneries requièrent beaucoup de bras, peut-être prélevés dans ce réservoir de personnes sans qualification artisanale [b], et donc peu regardantes sur les conditions de travail, la tannerie étant parmi les métiers les plus incommodants.

Divers

Dans les activités particulières on dénombre 2 meuniers, 1 sacristain, 2 jardiniers. 3 militaires résident épisodiquement dans leur famille puis régulièrement dès leur retraite.

Deux meuniers sont propriétaires de leur moulin vers 1890. En fait, Souillac compte 15 moulins céréaliers ou affectés à d'autres taches. La plupart sont exploités par des employés ou fermiers.

Comme on l'a vu pour les personnes gravitant autour des tribunaux, les notables peuvent résider aux environs de Souillac, sur le territoire

d'autres communes voisines. Ils ne sont donc pas fiscalement comptabilisés, bien que leurs activités s'exercent à Souillac même.

Comparaison

En Haut-Quercy, dans le bassin du fleuve Dordogne, peu d'agglomérations du XIXe siècle peuvent être comparées au plan sociologique. En effet cette analyse ne peut s'appuyer que sur des critères précis tels qu'importance du peuplement, rôle économique majeur dans leur contrée, rôle administratif et judiciaire, implantation sur un axe routier. Saint-Céré, plus peuplée mais moins bien placée géographiquement[16] que Souillac, est l'agglomération pouvant offrir le plus d'éléments comparatifs fiables. En effet, après avoir été la capitale administrative de la vicomté, leur rivale, Martel, entra après la Révolution dans une lente mais inexorable récession.

Nous avons utilisé une étude récemment publiée (Couasnon 1992). Cette analyse détaillée n'est pas assise sur les mêmes bases que les critères fiscaux qui caractérisent le dépouillement des matrices cadastrales car elle a repris également un recensement de la domesticité locale, en principe quasiment absente, de par son statut social, de la possibilité de posséder un bien immobilier. Le résultat est qu'à Souillac sont répertoriés les plus riches, tandis qu'à Saint-Céré, la distinction entre compagnons et artisans propriétaires d'échoppes ou d'ateliers est impossible. On prouve cette sensible différence de traitement statistique dans le fait que sont répertoriés 178 domestiques à Saint Céré, et seulement 2 à Souillac : deux filles de service qui ont hérité d'un modeste patrimoine, lopin de terre ou masure. Pourtant la réalité sociale laisse à penser qu'une centaine de domestiques et personnes d'emploi précaire habitent ou exercent à Souillac.

Le tableau qui suit a été établi de la manière suivante : la première colonne collecte le nombre brut des personnes exerçant une activité identifiée par les services fiscaux. La deuxième colonne rétablit un ordre de grandeur en proportion des populations comparées de Souillac et Saint-Céré. La dernière mentionne la majoration ou minoration des diverses activités de Souillac par rapport à Saint-Céré.

Le nombre des cultivateurs saint-céréens est spécifique d'une commune très grande au moment du recensement puisque cette commune amalgame des terroirs de St Vincent du Pendit et de Saint-Paul de Vern. En revanche, Souillac a peu de terres agricoles. Une grande partie de ses coteaux est occupée par des vignes. Celles ci sont souvent mises en valeur par les artisans, ce qui restreint d'autant le nombre d'exploitants agricoles ailleurs très nombreux [17]

Souillac en 1840 base 2600 hts		après péréquation	Saint-Céré en 1836 base 4000 hts	comparaison Souillac/St-Céré en %
aubergiste	18	28	20	140
avocat	2	3	6	50
boucher	2	3	9	33
boulanger 1, fournier 2		5	11	45
cabaretier	1	2	9	22
cafetier	1	2	2	=
chapelier	1	2	49	4
charpentier	9	14	9	150
chaudronnier	1	2	5	40
concierge	1	2	1	200
cordier	1	2	5	40
cordonnier	11	17	56	30
coutelier	1	2	8	25
cultivateur	10	15	292	5
forgeron	6	9	4	225
greffier	1	2	2	=
huissier	2	3	2	150
maçon	12	19	16	118
maître de pension	1	2	1	200
marchand	6	9	39	23
maréchal ferrant	1	2	11	18
médecin	2	3	5	60
menuisier	15	23	20	115
meunier	4	6	4	150
négociant	20	31	4	775*
notaire	1	2	2	=
perruquier	2	3	3	=
pharmacien	2	3	5	60
plâtrier	1	2	5	40
postillon	5	8	4 charretier	200
roulier	4	6	6	=
sabotier	2	3	17	18
sellier	4	6	4	150
serrurier	3	5	13	38
tailleur	11	17	14	121
tanneur	4	6	7	86
teinturier	5	8	6	133
tisserand	6	9	17	53
tonnelier	5	8	2	400
tourneur	2	3	2	150
commerciaux marchands + négociant		9 + 31 = 40	39 + 4 = 43	107

On note des différences significatives. Par exemple on compte quatre fois plus de tonneliers à Souillac, donc de vignes. Deux fois plus de transporteurs. Un nombre égal de marchands. Un plus grand nombre d'auberges vu le trafic de la route Limoges-Toulouse.

A Souillac émerge une légère prédominance des métiers du bâtiment, surtout les charpentiers. A Saint-Céré, on constate l'incontestable différence d'activité rapportée au textile, tissage et chapellerie, activités toutes deux traditionnelles, exercées dans un contexte particulièrement favorable.

Conclusion

Souillac a vécu durant la cinquantaine d'années correspondant à cette étude une profonde mutation économique. Pendant des siècles, ce village à la transition entre le cours rapide et non navigable de la Dordogne et celui accessible à une desserte régulière par bateaux de moyen tonnage, a assumé son rôle de terminus de remontée, et de marché quasi monopolistique du sel, accessoirement de centre de commercialisation d'autres produits à partir ou à destination de son hinterland. L'irruption du chemin de fer dans ce paysage bien huilé bloqua totalement le trafic fluvial et la prospérité qui en découlait. Mais le fait que Souillac se retrouve au carrefour de la ligne Paris-Toulouse et Bordeaux-Aurillac assura un nouveau rôle de centre distributeur à une population vouée depuis longtemps aux échanges commerciaux. Comme parallèlement le niveau de vie général s'élevait progressivement, de nouvelles activités, de nouveaux services virent le jour, contribuant ainsi à maintenir une certaine prospérité.

Guy MAYNARD

Bibliographie

Bouchier J.-B., 1966 - *Souillac-en-Quercy.* Autoédition.

Combarieu L., 1881 - *Dictionnaire dit Lot.* Laytou, Cahors.

Couasnon Ph., 1992 - La population de Saint-Céré en 1836. *Bull, de l'association des amis du passé de Saint-Céré,* n° 17, juin.

Delom H., 1867 - *Annuaire statistique et administratif du département du Lot.* Cahors, lmp. Laytou.

Delpon J.-A., 1831 - *Statistique du département du Lot,* Paris, Bachelier père et fils ; Achille Désauges ; Cahors, Richard. Réédition Quercy Recherche 1979-

Gouyon J., 1964 - Les maîtres de bateau sur la Dordogne. *Bull. S.S.H.A.C.*

Maynard G., 1996 - *Lachapelle-Auzac et ses environs jusqu'au XIXe siècle,* édité par l'association Dorami.

Masson P. 1990 - Beaulieu et les bellocois à la veille de la Révolution de 1789- *Bull. S.S.H.A.C.* tome 112.

Pons, abbé, 1923 - *Souillac et ses environs,* imp. de la Liberté, Aurillac.

Archives municipales.

Archives personnelles.

Notes

1 - Delpon J.-A., 1831 - *Statistique du département du Lot.*

2 - Presque toutes les pentes de collines accessibles à pied étaient couvertes de vignes.

3 - Ranimées par les restrictions durant la Seconde Guerre Mondiale, une saboterie fonctionnait encore au début des années 1950.

4 - G. Maynard 1994 - Souillac et les aménagements liés à l'eau. *SEL* 4e fasc.

5 - Dans son ouvrage de 1923 intitulé *"Souillac et ses environs",* l'abbé Pons mentionne, pour l'année 1790, 10 marchands de sel, la plupart correspondant à l'élite bourgeoise locale : 3 membres de la famille Verninac, Martine, le maire Doussot, Veyssière qui est aussi tanneur, Valat, Delpech, Lafaurie et Barrière.

6 - *op.cit.*

7 - Rue de la Halle où se trouvait le relais de poste.

8 - Cité par Jean Gouyon.

9 - Marchand de sel encore en activité en 1841.

10 - Gouyon, *Les maîtres de bateaux sur la Dordogne.*

11 - Les ponts de Beaulieu en 1838, ruiné en 1839, remplacé en 1859; Mois en 1841 ; Carennac en 1842 ; Gluges en 1845 ; Meyronne en 1846 ; Pinsac en 1884.

12 - G. Maynard. *Lachapelle Auzac et les paroisses des environs jusqu'au XIXe siècle.*

13 - On ferre non seulement les chevaux, mais aussi les bœufs de labour. Peu à peu, il n'existera plus de distinction entre le forgeron et maréchal ferrant. Le dernier travail (bâti de poutres destiné à faciliter le ferrage des bovins) existant à Souillac, rue de la Croix Saint Jean, fut démoli dans les années 70.

14 - Café de Paris, et Café des Promenades, ultérieurement du Quercy.

15 - Delpon dit dans sa Statistique *"les personnes qui s'occupent de la tannerie sont trop peu instruites, et en général trop pauvres..."* tome II, p. 428.

16 - Encore que l'on puisse lui accorder un emplacement privilégié au débouché sud-ouest d'un système de plateaux aboutissant à l'Auvergne.

17 - A Beaulieu, peu de temps auparavant, on comptait une vingtaine de vignerons exerçant à plein temps, pour une communauté estimée à 1650 habitants. P. Masson 1990 - Beaulieu et les bellocois à la veille de la Révolution de 1789, bzd/. *S.S.H.A.C.* tome 112.

MARTHE HENNEBERT : COMPAGNE ET LISSIER DE JEAN LURÇAT

Marthe avait les traits réguliers, un visage ovale, les cheveux foncés qu 'elle remontait parfois en chignon. Sur la photo que nous avons sous les yeux, elle se montre sobrement vêtue, drapée avec une élégance discrète dans une robe sombre, les épaules couvertes d'un châle.

Au-dessus d'elle est tendue une tapisserie de Jean Lurçat qui représente l'une des "Femmes aux Corbeilles" (1926). Une constellation tourbillonne comme un essaim noir autour du visage presque masculin de l'héroïne.

Née à Paris le 16février 1893, 3'1 vue des Blancs Manteaux, au cœur du quartier historique du Marais, elle connut une enfance misérable, une jeunesse mouvementée, devenant pendant un temps la muse de Rainer Maria Rilke auquel elle resta attachée.

Marthe fut mariée trois fois. Son premier époux était Jean Lurçat (mariage le 15 décembre 1924, divorce en 1929) ; elle vécut auprès d'un peintre originaire d'Amérique latine pendant les dernières années de sa vie et s'éteignit à Draveil en 1976, à proximité du hameau où Eugène Delacroix aimait à se retirer.

Ces mots, nous les avons lus sur les registres d'Etat Civil, dans les notes recueillies par d'autres avant nous, ou dans celles que nous avons rédigées naguère à la hâte. Ils nous accompagnent au moment où nous voulons retrouver les traces de Marthe Hennebert avec le projet - bien téméraire - de reconstituer son itinéraire.

Dès qu'on s'y attarde la personne de Marthe agace. Son excès de féminité irrite. On ne la souhaite ni femme-oiseau, ni femme-enfant, ni femme-objet. Et pourtant c'est l'image que l'on risque de retenir dès que l'on s'intéresse à elle en partant de Rilke ou de ses biographes. Il est une autre opinion tenace, qui ternit plus gravement cette image : celle de la fille de mauvaise vie "arrachée à une maison réprouvée", selon l'une des amies du poète, la pianiste autrichienne Magda von Hattingberg. Ce témoignage a longtemps fait autorité, mais si la biographie de Robinet de Cléry parle encore de "Marthe la prostituée", les études récentes apportent des nuances et Marthe redevient la jeune ouvrière qu'elle fut

certainement. Sa vie amoureuse, le peu qu'on en sait, faite de ruptures, de trois mariages successifs, jette indéniablement la suspicion sur elle, enfant mal née -de père inconnu-, femme probablement indocile, et aux mœurs libres que certains présenteront comme douteuses. Un passé trouble ou une jeunesse instable, le trop bref mariage avec Jean Lurçat, voilà de quoi alimenter la critique.

Certes l'existence de Marthe Hennebert présente des traits surprenants, voire romanesques, mais nous percevons surtout qu'elle fut une artiste, et que cette vie doit nous montrer comment elle a émergé et évolué en tant qu'artiste, comment elle s'est construite en s'appuyant sur une série de rencontres, sans toutefois demeurer dans l'ombre de ses protecteurs comme on pourrait le croire. Pour cela nous disposons du témoignage de Rilke, de sa correspondance, d'éléments biographiques concernant Jean Lurçat, et des lettres laissées par Marthe.

Juin 1911

Rilke occupe un appartement au troisième étage d'une annexe de l'Hôtel Biron. L'unique fenêtre s'ouvre sur le parc, la cime des tilleuls et des marronniers. Il pleut. Les façades austères des palais qui bordent la rue sont à l'image de l'esprit du poète, noirâtres et stériles. Rilke se morfond, n'écrit plus. Depuis la publication des *Cahiers de Malte Laurids Brigge* l'année précédente il n'a rien dit, et durant tout l'été il se tait, il occupe le temps. Ainsi vient-il de quitter des amis chers, bavardant, prenant le thé.

Rilke marche, il a terriblement froid. Il déambule le long des coursives de sa solitude de poète de cour. Dans une rue sordide des quartiers pauvres où il a fini par se perdre, il aperçoit la silhouette famélique d'une prostituée. La fille parait jeune, il l'accoste. De longs cheveux châtains, sales et rebelles, ruissellent de la pluie grasse de Paris, inondent les épaules rondes, les hardes misérables. L'inconnue décidément est très jeune : "à peine 17 ans", mentira-telle. Elle se nomme Marthe Hennebert. Non, elle n'est pas prostituée - pas seulement ?- mais couturière à façon. Elle trouverait facilement un emploi, mais refuse le travail à l'usine "par peur du patron".

Lui, il est déjà le protégé de la famille de Tour et Taxis, le correspondant d'André Gide, le biographe d'Auguste Rodin. Marthe ne possède rien d'autre que son visage. Ignorant le nom de son père, n'ayant reçu aucune éducation, obligée de travailler depuis l'âge de quatre ans. Ce soir-là il pleut, sous cette pluie, René joue au bon Samaritain, lui qui apprécie Dostoïevski il se prend pour Raskolnikov, et il entraîne Marthe chez lui, Hôtel Biron. Immédiatement il croit s'éprendre de la beauté neuve de Marthe, de sa ruisselante révolte, de son âme virginale et

ronde : il a envie de savoir qui serait Rilke dans la proximité inédite d'une ouvrière. Imaginons la surprise mêlée de crainte, de timidité, de celle qui pénètre dans le bureau de Rilke, une pièce aux dimensions respectables, presque nue, où s'entassent des monceaux de livres sous les plafonds d'une hauteur vertigineuse. Dès ce moment naît sans doute l'admiration inébranlable de la jeune muse pour le grand écrivain.

Le lendemain Rilke emmène Marthe dans Paris. Essayons de reconstituer leur itinéraire d'après les indications furtives laissées dans les textes. Rilke a ses habitudes. Au Louvre il lui fait admirer les Apollon antiques, la proue en marbre de la victoire de Samothrace, les lourds sarcophages, et il lui parle du Sphinx, de sa nuit dans le désert égyptien en compagnie des énigmes, sous les étoiles inexprimées. Ils se rendent peut-être à Cluny devant les tapisseries de *La Dame à la Licorne.*

Dans les jardins du Luxembourg, se souvenant de Nerval, il offre des fleurs que Marthe en riant tresse en couronne autour de son chapeau. Et indéfiniment ils bavardent le long des quais, ils contemplent la Seine. Marthe, joueuse, court après les chiens des promeneurs, dérange les pêcheurs à la ligne tandis que Rilke griffonne les vers qu'il récitera tout à l'heure.

Un soir il entraîne Marthe à Saint-Eustache pour écouter les orgues, elle hésite car elle ne fréquente pas les églises d'habitude (dans la crainte de Dieu, une divinité hostile aux pauvres, un "super-patron" décide-t-elle, non sans provocation). Un autre jour ils prennent le train pour Meaux et vont visiter la Cathédrale. Marthe s'arrête longuement au-dessus des pierres tombales et dit : "Dieu nous laisse tranquille dans les églises, finalement il ne demande rien..". On les imagine serrés l'un contre l'autre, au fond de la nef centrale, sous les vitraux que Rilke commente, comme s'il s'agissait des tapisseries de la Dame à la Licorne qu'il a décrites dans *Cahiers de Malte* : "... et toujours revient le beau cerf blanc sur la chaleur d'un rouge ou l'incandescence d'un bleu".

Marthe écoute les deux poèmes que Rilke lui consacre où il est question de leur rencontre et que l'on trouvera aujourd'hui dans le recueil des *Dédicaces.* Le premier est daté du 26 ou 27 juin, le second de début juillet. Malheureusement le poète y joue au Pygmalion : "Je chante l'âme que j'ai fait surgir en toi", écrit-il en exergue de l'un des deux textes, dans un élan lyrique un peu convenu qui sent le pastiche (la phrase figure presque mot pour mot dans un roman qu'il connaît bien, *Le Chef d'œuvre inconnu* de Balzac). Une lettre adressée en 1919 à Yvonne de Wattenwyl, reflète la même tendance chez l'écrivain à s'annexer la petite ouvrière : "Marthe est un peu ma créature, je l'ai mise au monde, tirée du fond de la misère". Bien malgré elle, Marthe enrichit le mythe rilkéen de la fille perdue, ce personnage sorti des tableaux parisiens de Baudelaire puis transposé dans les *Cahiers de Malte.*

Cependant la fréquentation de la jeune Parisienne marquera durablement l'évolution littéraire de l'écrivain allemand. Le lecteur qui feuillette les *Elégies de Duino,* s'imprègne du "paysage de silence" propre à Marthe, il côtoie des jeunes filles misérables venues des "rues les plus sordides des villes" qui lui ressemblent. Onze années plus tard cette rencontre éblouit toujours Rilke. "J'ai une maîtresse, presque une enfant encore...", ainsi débute le passage de la *Lettre du jeune ouvrier* consacré à Marthe ; la phrase que nous venons de citer présente une grande similitude avec le vers liminaire du Vingt-Huitième *Sonnet à Orphée* : "Danseuse et presque enfant encore...". Et dans ces mêmes sonnets combien de jeunes êtres, aimant se rafraîchir à la fontaine d'eau pure, ne sont-ils pas frères et sœurs de Marthe Hennebert ?

Parfois Marthe reste muette, immobile et grave elle regarde ailleurs. Autour de ces instants suspendus se tisse une connivence, ils font que Rilke se sent "plus proche de Marthe que de toute autre femme" selon le point de vue de Marie de Tour et Taxis. "Seule notre complicité dans la joie me semble encore importante, le sérieux commun ou le silence partagé de notre âme, quelques heures à parler, une question, une réponse, beaucoup de silence, tout ceci sur un fond de confiance", écrit le poète, quand il songe à sa jeune amie, dans la correspondance citée plus haut avec Mme de Wattenwyl.

Mi-juillet 1911. La présence de Marthe devient-elle trop exigeante ? Soudainement Rilke quitte Paris -il agit ainsi quand il sent poindre un attachement. Avant son départ pour la Bohème il confie tout de même celle qu'il considère désormais comme sa protégée à des amis artistes confortablement installés. Hedwig Woerman devient ainsi la "mère adoptive" de Marthe. Il laisse un peu d'argent pour les robes, les chapeaux, le théâtre et le bal. Il recommande d'apprendre la poésie et la musique. Mais dès qu'il a tourné le dos les nouveaux tuteurs de Marthe lui conseillent la cuisine, tout en autorisant aussi quelques cours de dessin.

Ailleurs. Encore une fois, c'est pour le poète railleurs et la quête de vocables. Venise, Leipzig, Prague, Duino et l'Adriatique. René est poursuivi par les yeux de Marthe, il tente de définir ce regard chargé d'espoir obscur, pesant du poids de l'amertume enfantine que l'idée de Dieu terrorise. Alors Rilke se redonne à l'écriture, il compose la *Première Elégie :*

"Le beau n'est que le commencement du terrible,
Ce que tout juste nous pouvons supporter".

Marthe est déroutée par ce qu'elle considère comme une fuite. Début septembre elle adresse un courrier à René, le suppliant de revenir. Fin septembre Rilke est de retour à Paris : est-il venu pour rassurer son amie ? En tous cas, deux semaines plus tard, dans une automobile généreusement prêtée par la princesse de Tour et Taxis, le voilà de nouveau

en route pour l'Adriatique, où il séjournera jusqu'en mai 1912. La jeune fille doit se résigner à ce nouvel abandon. Mais les premiers mois chez les Woerman sont pénibles. Visiblement Marthe n'est pas à sa place, elle se montre intraitable en refusant de suivre des cours de cuisine et sa conduite fantasque déconcerte ses hôtes. Les mois d'hiver apportent toutefois un apaisement bénéfique et elle peut alors se consacrer à l'étude du dessin.

Janvier 1912

Marthe qui a continué à suivre des cours du soir envoie trois dessins à Rilke qui séjourne à ce moment-là au château de Duino. Il les juge d'abord "émouvants", mais son œil exercé s'y attache ensuite de plus près. Ce ne sont ni de simple ébauches, ni bien sûr des tracés affirmés, mais la jeune femme a su faire preuve "de tant de dispositions et d'intelligence", qu'on est tenu d'apprécier "la manière géniale de saisir le motif, de s'y retrouver et de s'unir à l'image... peut-être ne s'agit-il que d'une simple adhésion à la vie. que d'une manière forte et fidèle de se joindre à cette réalité supérieure et plus forte du monde dont il y avait toujours eu tant de pressentiment au fond de son cœur courageux". Le cœur, le génie, leur spontanéité, voilà des mots qui reviennent souvent quand Rilke évoque Marthe. Derrière une rhétorique qui ne saurait surprendre ("l'intuition qui rapproche de la Nature"), et une appréhension de l'art empreinte de symbolisme, qui par ailleurs n'est pas sans rappeler le fameux manifeste des *Cahiers de Malte* - "Pour écrire un seul vers, il faut avoir vu beaucoup de villages, d'hommes et de choses..."- force est de constater que Rilke redécouvre Marthe et qu'il le fait avec ravissement. Elle incarne l'expérience, l'immédiateté, une vision terrestre de la femme.

A l'occasion de ce qu'il croit être "le dix-huitième anniversaire" de son amie, il charge Marie de Tour et Taxis de se mettre en quête d'une chaîne d'argent et d'un médaillon chez les antiquaires de Vienne. Il fait graver le bijou : Marthe, 16 février 1912. Ainsi pensions-nous connaître avec exactitude l'âge de notre héroïne... Hélas ! Rilke se trompe et la rajeunit d'un an, à moins que la perfide ait elle-même abusé son inconstant protecteur, romantique ... et naïf.

Mais au bout d'une année passée chez les Woerman. Marthe se sent de nouveau à l'étroit. En octobre elle s'échappe de sa prison dorée pour mener une existence sans doute plus précaire mais indépendante.

Et, ce qui semble significatif de l'amorce d'une évolution, de ce que la rencontre avec Rilke a pu déterminer chez elle, nous la retrouvons en compagnie d'un jeune sculpteur russe. Avec lui elle va connaître la bohème artistique.

A côté de la femme-enfant en quête de protection, apparaît la deuxième facette de son personnage, “un être fantasque et sans inhibition”. “Sa conception de la liberté est illimitée” écrit Rilke dans la Lettre du jeune ouvrier. Marthe est d’abord un esprit vagabond, chimérique, qui se glisse à travers les mailles de la réalité, en riant de ses propres fantaisies. La vigueur de son imagination s’exprime diversement, à l’occasion d’une lecture (par exemple observe Rilke, celle de L’annonce faite à Marie de Paul Claudel), à travers son goût pour le travestissement, dans “sa façon de raconter” les expériences cruelles de son “passé enfoui” (n’a-t-elle pas, enfant, travaillé dans un cirque ?)

Février 1913

Marie de Tour et Taxis a retrouvé, à la demande de Rilke, la trace de Marthe et de son ami russe. On installe avec complaisance le couple dans un atelier prêté au fond de la propriété des Woerman, à Sceaux. Bien que l’argent file sans qu’on songe à s’en inquiéter, le jeune ménage échappe à la misère grâce aux commandes que le sculpteur obtient des quelques amateurs qui s’intéressent à son travail. Son style est expressif, si l’on en croit ceux qui pénètrent dans l’atelier et qui sont saisis à la vue d’un Christ au masque déformé par les souffrances de l’agonie. Le Russe, qui a des allures de “petit paysan blond”, a dû fuir son pays en proie à la répression politique, et a vécu plusieurs années à Milan avant de venir à Paris.

Arrivée de Rilke. Sans doute alerté par ses amis, il se précipite à Sceaux. Marthe l’attend affublée d’un costume grec et bien décidée à fêter ces retrouvailles. Ils repartent aussitôt ensemble à Paris où l’on ira courir les bals. Mais Rilke est maussade, il ne tient pas à introduire Marthe dans son logement, ils manquent le dernier train pour Sceaux, traînent de cabaret en cabaret et la soirée tourne au désastre.

Encore une fois Rilke prétend se faire l’interprète des désirs de Marthe : “tout en profitant de cette irrégularité qui doit lui sembler presque idéale [elle] s’aperçoit qu’il est difficile de marcher dans la vase de la liberté” (lettre à Marie de Tour et Taxis du 21 mars 1913)- Atterré par le désordre de l’atelier, inquiet pour l’avenir de Marthe à cause de la désorganisation de son existence, profitant des hésitations de sa “protégée” qui craint de devoir accompagner son ami russe en Italie, il lui conseille la séparation. Marthe obéit : un mois plus tard elle quitte définitivement le sculpteur russe. Malheureusement elle tombe malade et va chercher refuge chez sa sœur. Elle rend plusieurs visites à Rilke mais celui-ci, qui ne tient pas à accueillir la jeune fille dans sa vie, garde ses distances. Marthe aurait pourtant besoin d’un secours. Malgré son envie de vivre elle sombre dans une telle mélancolie que Rilke la compare à un

bateau échoué sur le sable, “immobile, sans courant au-dessous de lui, à sec, ne faisant que crisser”.

En ces circonstances la fragilité de Marthe se révèle : son personnage en devient même “humain trop humain”. Elle, la révoltée, dont la “conception de la liberté est illimitée”, se retrouve brutalement désorientée, déchirée, désenchantée, incapable de vivre dans une indépendance totale.

Elle se déclare orpheline, “née d’êtres inconnus” (Rilke), et attend la sécurité d’un compagnonnage, le réconfort d’une tutelle artistique, tout en cédant aux séductions de l’existence bohème, au lieu d’opter pour la stabilité -certes aliénante, stérile- d’un labeur régulier. L’image du héron, volatile perché sur le dos d’un autre animal, qu’invente Rilke dans sa correspondance du 21 mars , paraît juste : Marthe est un oiseau acceptant la protection de l’autre, la sauvegarde d’une échine. Faute de mieux. Mais toujours prête à s’envoler.

Ce compagnon qu’elle attend, Marthe va le trouver en la personne de Jean Lurçat. Quand font-ils connaissance ? Est-ce en 1913, alors que d’après certaines sources Lurçat est déjà l’ami de Rilke et qu'il fonde avec trois camarades une revue, *Les Feuilles de Mai,* à laquelle collaborent, outre le poète allemand, Bourdelle et Ehe Faure ? Est-ce durant les années sombres de la Grande Guerre, puisque Lurçat est en mesure en 1919 de parler d’elle “année après année” et qu’il se déclare “l’ami le plus proche de Marthe... qui a d’ailleurs beaucoup fait pour elle pendant la guerre” ? Ne se sont-ils rapprochés qu’en 1918, l’année où Lurçat donne un troublant *Femme à la toilette,* dont le modèle, selon Gérard Denizeau, ne serait autre que Marthe Hennebert ? Nous n’avons aucune certitude.

1919

Après la guerre Rilke tente de retrouver Marthe. Il lui écrit mais la lettre revient sans avoir trouvé de destinataire. Marthe, qui de son côté n’oublie pas le poète, éprouve le "désir impérieux de le revoir". Elle compte passer une partie de l’été dans le Tessin puis en Suisse, en compagnie de Jean Lurçat, de Mme Busoni et d’autres amis. Rilke lui, est à Zurich et cherche à s’installer définitivement dans la République Helvétique. Grâce au compositeur Busoni. Lurçat et Marthe reprennent contact avec l’exilé. Le jeune peintre se déplace à Zurich puis à Sogho, près de la frontière italienne, pour le voir et des dispositions sont prises pour que Marthe puisse le retrouver après son séjour dans les Grisons.

Ces retrouvailles, qui eurent lieu à Begnins près de Nyon, dans une pension aménagée à l’intérieur d'un petit château, furent à la fois émouvantes et décevantes. Depuis 1915 Rilke n’avait plus reçu les lettres que

Marthe continuait à lui envoyer, puisqu'il avait quitté Paris et que l'Europe était en guerre. Une lettre qu'il lui adressa au cours de l'été de cette même année révélait à quel point il était meurtri par le conflit, et on sait que Marthe partageait les mêmes tourments.

De la rencontre de 1919, Rilke attend sans doute trop : il croit que la jeune femme (devenue entre temps la compagne de Lurçat), redonnera, par sa seule présence, une unité à sa vie en lui permettant d'oublier son passé en miettes : "Le Paris de mon travail et de mes espoirs, Marthe me l'apporte" (lettre à Yvonne de Wattenwyl du 26 septembre 1919). Le même jour il écrit une lettre semblable à la comtesse Mary Dobrensky : "Grâce à elle, il me sera le plus aisé de réparer la cassure de ma vie, les mains de Marthe rejointoieront tendrement sa fin abrupte et ce recommencement."

Avant de se présenter au rendez-vous de Begnins, Marthe se munit d'un panneau à tisser, que Lurçat veut exposer au Salon d'Automne, et elle s'applique à broder sans relâche au cours des trois jours que dure l'entrevue.

Pour tenter de se rapprocher de Rilke après les "cinq années de rupture" dues à la guerre, Marthe peint la pauvreté du milieu de sa mère : "c'est même pas laid, puisque ça n'est pas..." et évoque ce qu'elle a vécu dans un cirque. Rilke de son côté observe le travail de Marthe avec intérêt. La déception éprouvée par Rilke à l'issue de ces trois brèves journées de retrouvailles - "ce fut une douloureuse expérience", écrit-il- ne semble pas atteindre Marthe qui retourne chez ses amis et revoit Rilke deux fois dans les semaines qui suivent, à Genève et à Zurich.

Durant le mois d'octobre, elle continue à travailler avec acharnement sur son canevas, pour respecter les délais fixés par Mme Busoni, qui est sans doute le commanditaire. Dans sa lettre à Rilke datée du 3, pleine de tendresse et d'affection, elle avoue que le tissage de cette tapisserie au petit point l'épuise. Elle se dit désespérée à l'idée de retourner chez sa mère, dans ce milieu familial qu'elle renie complètement depuis qu'elle a connu autre chose. Et un dernier rendez-vous manqué avec René accroît son désarroi : "Le soleil est à cette époque bien plus chaud [à Genève] qu'à Paris, le regret de quitter ce cher rayon et le souci détresse qui m'attend à Essonnes est sans fenêtre sur la vie. Juste comme je vous écrivais au parc des Eaux-Vives cet après-midi vous venez nous faire une visite, comme c'est navrant."

C'est durant cette période, où Marthe commence à travailler pour Jean Lurçat, qu'elle s'épanouit en tant qu'artiste. Des premiers dessins de 1912, Rilke louait non les qualités artistiques mais l'aptitude qui y transparaissait à saisir la vie et à s'exprimer en restant fidèle à sa sensibilité profonde.

II convient de citer Rilke quand il admire le travail de Marthe en septembre 1919 : “Elle brodait un tapis d’après le projet de l’un de ses amis, tout à fait sommaire, mais la transposition qu’en faisait Marthe était d’une abondance personnelle, d’une grandeur d’âme telle qu’elle passait tout entière dans ce travail, et dans sa vision intérieure *Y Ense m ble* puissant et coloré se trouvait apparemment si accompli qu’elle en était à choisir les fils avec une sûreté de somnambule.”

Cette appréciation ne doit pas être négligée. En effet depuis 1898 Rilke jouit d’une réputation solide en tant que critique d’art et le jugement qu’il porte sur le projet de Lurçat et le travail de Marthe est très certainement fondé. D’ailleurs le poète n’a-t-il pas longuement contemplé les célèbres tapisseries de *La Dame à la Licorne* auxquelles il consacre deux pages dans les *Cahiers de Malte* ? Le carton fourni par Lurçat est sans nul doute “sommaire”, puisque les deux premiers canevas de l’artiste datent seulement de 1917 (Rilke a donc vu l’une des toutes premières tapisseries de Lurçat, probablement la troisième). Marthe ne se contente donc pas d’une simple exécution, mais accomplit une “transposition” en faisant appel à une “vision intérieure”, elle compose un “ensemble” en évitant de tomber dans la myopie esthétique, elle interprète les souhaits de Lurçat, choisit avec assurance les couleurs en ayant l’art de la nuance et des accords. Auparavant Lurçat avait jugé que sa compagne possédait assez de savoir-faire pour lui confier ce travail d’ampleur en vue d’une exposition. Jusque là il s’entendait avec sa mère pour l’exécution de ses canevas ; désormais et pour une période d’au moins dix années il s’adressera à Marthe, dont la main et le goût, lui paraissent sûrs.

1920-1931

Marthe s’installe avec Lurçat, rue Nollet dans le 12£mc arrondissement de Paris. Elle tisse pour lui. toujours au petit point, deux tapisseries : *Pêcheur et Piscine.* L’année suivante le couple déménage, 4 rue du Ruisseau dans le 18v,"c.

1923 fut, semble-t-il, une année noire pour Marthe : “un orage du commencement à la fin".

Connaît-elle une phase de découragement, de dépression liée à son travail d’artiste ? Souffret-elle d’une déception affective ? Elle se réfugie dans les *Cahiers de Malte Laurids Brigge* dont une partie a paru en français et cette lecture constitue sa seule consolation.

En 1924 Marthe visite l’Afrique du Nord en compagnie de Jean Lurçat. Une nouvelle fois elle se tourne fidèlement vers Rilke à un moment où elle se nourrit de spiritualité : “Ami, je reviens du désert et du monastè-

re des Marabouts de Guémar, j'ai souvent pensé je suis sur la terre de Saint-Augustin et votre souvenir était près". On appréciera la référence à l'auteur des *Confessions* qui prouve que la jeune ouvrière était loin d'être une pécore.

La première lettre à René est empreinte de tristesse et de nostalgie. Marthe a tiré d'une malle quelques lettres de 1919 et des photos. Elle reproche doucement à son ami poète de n'avoir pas cherché à la joindre lors de son dernier passage à Paris. Dans la suivante, plus brève, elle exprime le souhait de retrouvailles en juin, à son retour de voyage. La rencontre a-t-elle eu heu ? Marthe adresse, de Paris cette fois, un dernier billet, d'ailleurs plein d'humour, où elle se dit jalouse de l'amitié qui unit Rilke et Paul Valéry !

L'amour que Marthe porte au poète allemand ne s'est jamais démenti. C'est un sentiment nourri de tendresse, d'une fidélité peu conventionnelle, qui franchit l'obstacle de la distance sociale, qui survit aux épreuves, les autres rencontres, l'éloignement embarrassé de Rilke, l'intervalle du conflit mondial. Cet attachement indéfectible, s'il a peut-être troublé Lurçat, n'a pu jeter d'ombre durable sur son union avec Marthe, ni même expliquer son échec. En effet Rilke disparaît en 1926 et ses visites s'étaient très espacées pendant les dernières années de sa vie.

Le mariage de Jean Lurçat et Marthe Hennebert est célébré le 15 décembre 1924. Non sans difficulté selon le témoignage oral qui nous a été transmis, l'artiste ayant oublié ses papiers chez lui. Selon le même témoignage, Lurçat observera toujours un silence absolu sur cette épisode, semble-t-il assez peu heureux de sa vie sentimentale, dont l'unique trace (?) serait le *Portrait de Marthe* envoyé au salon des Tuileries de 1924.

En 1929 le couple divorce, et Marthe se remarie à Toulon (où elle restera jusqu'en 1940) avec Adrien Duret. Elle installe un atelier (dont nous n'avons jusqu'à présent pas retrouvé trace) et continue à tisser des canevas pour Lurçat dont "L'Eté" en 1930 et "La Neige" l'année suivante.

Mais c'est sans doute dans les années 1920 que la collaboration entre Marthe et Jean Lurçat aura été la plus féconde. Malheureusement, faute d'informations suffisantes, nous en apprécions encore mal aujourd'hui l'importance.

Il faudrait recueillir ses dessins, étudier de près les travaux exécutés pour Lurçat, pour savoir si son intelligence faite de spontanéités et d'intuitions, son tempérament passionné, enthousiaste, déroutant, ont trouvé un support, une esthétique, et lesquels. Marthe est autodidacte, son histoire l'atteste, ses lettres si pleines de charme le prouvent. Mais elle a

croisé les destins de deux grands artistes. Si sa rencontre avec Rilke fut certainement un événement fortuit, il n'en va pas de même ensuite, puisqu'elle évolue de son plein gré dans les milieux artistiques comme l'atteste son idylle avec le sculpteur russe. Elle lit Claudel, elle connaît Saint-Augustin, admire Paul Valéry. Elle ne manque pas de style, elle a le don de ses naïvetés, et chez elle chaque maladresse syntaxique devient source de bonheur poétique.

Ainsi sa façon de demander : "René, êtes-vous toujours vague ?", son désappointement qui se mue en "souci détresse sans fenêtre sur la vie". Dès qu'elle souffre de déconvenue la métaphore lyrique jaillit spontanément : "Ce qui fait si mal à ce moi que je tiens sous ma paume, c'est que vous êtes venu à Paris et n'avez pas cherché à me voir". Elle signe sans voiler son sentiment : "Je vous embrasse, vous savez comme je vous embrasse."... "Je suis une jalouse". Elle a fréquenté Rilke pendant quatorze ans et a partagé la vie de Lurçat douze années durant. Malgré cela nous ne savons presque rien d'elle encore, sinon un tempérament : une "adhésion à la vie" brouillonne et bouillonnante, en marge des conventions.

Jean-Luc CARDINAUD

Références bibliographiques et sources :

- Adrien Robinet de Clery, *Rainer Maria Rilke, sa vie, son oeuvre, sa pensée,*
Presses Universitaires de France, 1958.
- Wolfgang Lepmann, *Rainer Maria Rilke,* Seghers, 1984.
- Ralph Freedman, *Rilke la vie d'un poète,* Actes Sud, 1998.

- Textes de Rilke où la figure de Marthe est évoquée :
"Lettre du jeune ouvrier", *Œuvres 2, Poésie,* édition de Paul de Man. Le Seuil, 1972.
Œuvres 3, Correspondance, édition de Philippe Jaccottet, Paris, Le Seuil, 1976.
Correspondance avec Marie de Tour et Taxis, Paris, Albin Michel. I960.
Rainer Maria Rilke - Lou Andreas-Salomé, *Correspondance,* Paris, Gallimard, 1985.
"Dédicaces", *Œuvres poétiques et théâtrales,* Paris, Gallimard, 1997.

Remarquée en 1911 par Rainer Maria Rilke, Marthe Hennebert (1893-1976) est introduite dans les milieux artistiques parisiens. Elle y rencontre le peintre et tapissier Jean Lurçat, pour qui elle exécute de nombreux canevas. Leur mariage est célébré en 1924. (Photo : Archives Littéraires Suisses, lierne).

SORTIE DU 2 AOÛT
dans le canton de Lalbenque

C'est cette année à Lalbenque, sur le territoire du Parc régional des causses du Quercy, qu'une cinquantaine de personnes se sont retrouvées pour le classique rendez-vous de nos après-midi d'été.

La première visite fut pour l'église Saint-Quirin dont le joyau est incontestablement le vaste retable du maître-autel, chef d'œuvre de l'art baroque, aux boiseries décorant tout le chœur autour d'un tabernacle monumental. Construit vers 1640 pour le couvent des Chartreux de Cahors, cet ensemble échappa presque miraculeusement au vandalisme révolutionnaire et après quelques tribulations finit par échouer à son emplacement actuel. Il s'agit d'une véritable composition architecturale qui mérite d'être examinée en détail, en s'attardant sur l'iconographie des personnages représentés et particulièrement sur deux remarquables panneaux historiés empreints de symbolisme. Le premier évoque la fondation de l'Ordre des Chartreux par saint Bruno qui a su allier opportunément la règle des Bénédictins et celle des Ermites. Le second montre malades et infirmes s'abreuvant à la source miraculeuse jaillie près du tombeau du saint. Le grand tableau du maître-autel (une Crucifixion) est un peu plus tardif (1670). La toile nécessiterait une prompte restauration pour être en harmonie avec le décor environnant.

Sous la conduite de Monsieur Pouget, maire de Lalbenque, qui nous avait fait l'amitié de sa présence, notre groupe a pu ensuite mesurer les efforts de la commune pour sauvegarder quelques maisons anciennes groupées à proximité de la seule porte qui subsiste de l'enceinte médiévale. On ne peut que regretter la disparition totale du château qui, avant la Révolution, appartenait aux Lavalette-Parisot et dont les derniers vestiges ont été détruits vers la fin du XIXe siècle.

Le château de Cieurac figurait tout naturellement au menu de la sortie.

Un regard intéressé sur les dépendances, notamment le grand pigeonnier-tour quadrangulaire à lanterneau et le moulin à vent, un des plus anciens du Lot (1672), avant d'entreprendre la visite des lieux. Le sympathique gardien-guide chargé de nous piloter a su nous faire partager sa parfaite connaissance de l'histoire du château, depuis le repaire fortifié du XIIIe siècle jusqu'aux restaurations contemporaines commencées en 1974, en passant par les remaniements et les reconstructions opérées au fil des siècles. Dernier malheur en date : l'incendie du château par les Allemands en 1944. Le corps de logis actuel a été édifié entre 1480 et 1515, dans le meilleur style Renaissance, par Raymond de Cardaillac, en conservant quelques parties des XIVe-XVe siècles. La visite de l'intérieur réserve d'heureuses surprises, comme l'escalier central dont l'envers de chaque marche est sculpté de curieux motifs géométriques.

Chaque année apporte quelque nouvel aménagement à ce monument, encore trop peu connu, qui est classé depuis 1938.

Troisième et ultime étape : le Mas des Pechs, situé sur la commune de Belmont-Sainte-Foi.

Principaux résidents de ce pittoresque hameau, Monsieur et Madame Alibert-Sens avaient tenu à nous faire les honneurs de leur domaine : maisons d'habitation et dépendances, qu'ils ont entrepris de sauver de la ruine avec le souci majeur de conserver autant que possible l'aspect originel des bâtiments et les murets de pierre sèche délimitant les parcelles. Une promenade autour du hameau nous a permis d'observer quelques autres maisons restaurées ou en voie de restauration et de contempler la croix de pierre (1733) autour de laquelle se rassemblaient autrefois les habitants du Mas des Pechs pour célébrer les Rogations.

Cette visite a été l'occasion d'un intéressant échange de vues sur les problèmes rencontrés par les propriétaires qui souhaitent réhabiliter scrupuleusement un ensemble rural de qualité tout en respectant son environnement. A cet égard le bilan présenté par nos hôtes s'avère déjà exemplaire et grâce à la cordialité de leur accueil cette fin de journée champêtre restera un des moments privilégiés de nos sorties estivales.

Pierre D/\LON

Fig. 1 : Lalbenque. Porte du Pontet.
Seule porte conservée du bourg médiéval.

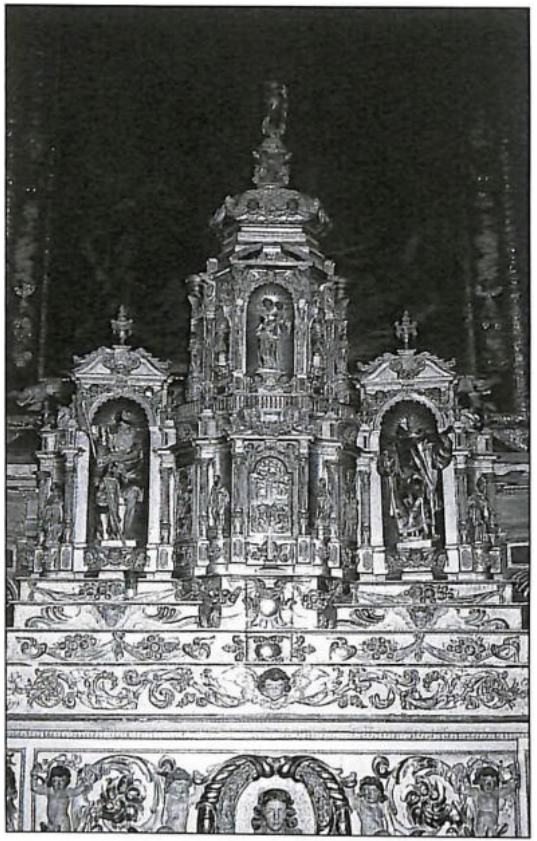

Fig. 2 : Eglise de Lalbenque.
Tabernacle du maître-autel.

Fig. 3 ■ Eglise de Lalbenque. Panneau du retable.
Saint Bruno fondant symboliquement l'ordre des Chartreux.

Fig. 4 : Eglise de Lalbenque. Panneau du retable.
Malades venant boire à la source miraculeuse près du tombeau de saint Bruno.

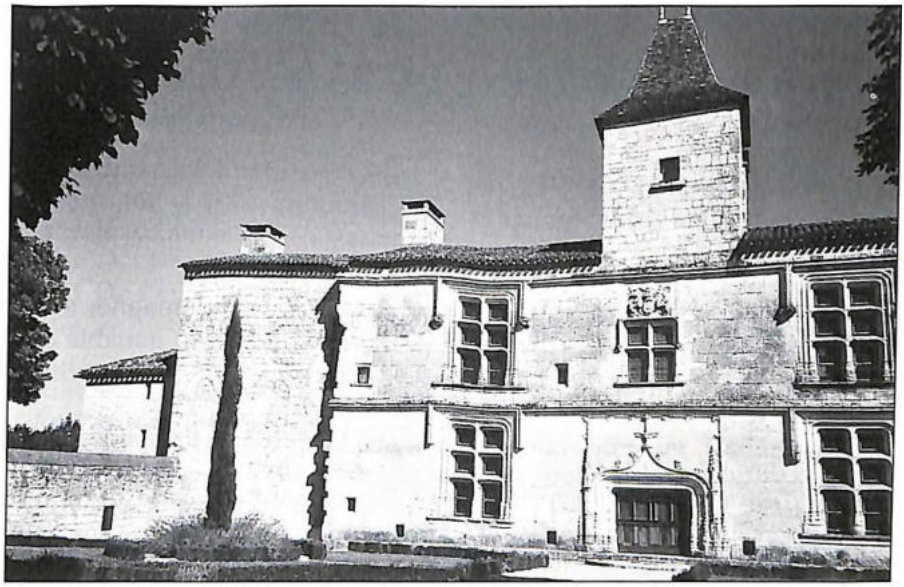

Fig. 5 : Château de Cieurac.

Fig. 6 : Belmont-SP-Foi. Une maison du Mas des Pechs.

JOURNÉE FORAINE DU 23 SEPTEMBRE

SOUSCEYRAC

C'est sous une pluie diluvienne, qui devait nous accompagner toute la journée, que nous nous sommes retrouvés à Sousceyrac, aimable cité de l'ancienne vicomté de Turenne dont les seigneurs de Castelnau furent les seigneurs directs jusqu'à la Révolution.

Des remparts qui entouraient le bourg au Moyen Age, il reste les deux portes fortifiées. La première, couronnée de mâchicoulis, était dédiée à Notre-Dame. Une statue de la Vierge est exposée sur la façade, dans une niche. Sous la voûte, côté ville, un petit oratoire en hauteur abrite une statuette de la Vierge, de style naïf, que les paroissiens honorent régulièrement le 15 août. La seconde porte était placée sous l'invocation de saint Antoine, patron des ermites qui, comme saint Roch, passait au Moyen Age pour protéger de la peste. Les habitants de Sousceyrac pensaient sans doute que la présence de ce saint réputé pouvait éviter à la ville l'intrusion d'une épidémie redoutée. L'ancienne statue de saint Antoine, disparue depuis longtemps, a été remplacée par une œuvre contemporaine, ce dont on ne peut que se féliciter.

L'exploration des vieilles rues situées au cœur du bourg révèle d'intéressantes façades (du XIIIe au XVIIIe siècles), plus ou moins judicieusement restaurées, où se remarquent portes en arc brisé, linteaux en accolade, fenêtres Renaissance... et même une fenêtre géminée romane dont la colonne et le chapiteau ont été refaits à neuf. Du château qui dominait la ville, il ne reste aucune trace. Son emplacement est occupé par une maison de retraite.

Quant à l'église Saint-Martin elle a été reconstruite à la fin du XIXe siècle. Sa visite sera limitée à l'examen des vitraux, de belle qualité, installés en 1900 par l'atelier bordelais du maître-verrier Dagrant. Une bonne occasion pour évoquer la floraison des vitraux historiés dans la quasi totalité des églises et chapelles du diocèse au cours de la deuxième moitié du XIXe. Témoins irremplaçables du sentiment religieux et des tendances artistiques d'une époque, il importe absolument d'en assurer la conservation et la mise en valeur. On peut sans doute regretter la disparition des trois vitraux du chœur dont l'un représentait saint Martin le patron de la paroisse. Ils ont été remplacés par des vitraux

contemporains, agréablement colorés certes, mais d'une conception quelque peu abstraite.

LATRONQUIÈRE

Le mauvais temps persistant ayant entraîné un repli prématuré sur Latronquière, la fin de la matinée s'est passée dans les murs de l'église Saint-Jean-Baptiste. Il s'agissait, là aussi, de présenter les vitraux, d'excellente facture, dûs à Henri Feur, maître-verrier de Bordeaux, et datés de 1881. De l'ensemble on peut retenir quelques œuvres originales dont nous ne connaissons pas d'autres exemples dans le département. Citons les vitraux représentant saint Julien l'Hospitalier (personnage mythique dont la singulière destinée a été popularisée au XVe siècle par la *Légende dorée')* ; saint Antonin (archevêque de Florence au XVe siècle, porteur de la balance qui est devenue son attribut) ; saint Ferdinand, alias Fernand, de Castille (célèbre pour avoir au XIIIe siècle participé victorieusement à la reconquête de l'Espagne sur les Maures). A vrai dire, la présence de ces personnages n'a ici rien d'insolite quand on sait que la plupart des particuliers offrant un vitrail à leur église exigeaient l'image de leur saint patron.

Après ce petit cours d'iconographie religieuse, notre besoin de réconfort matériel a été comblé par un repas de choix diligemment servi à l'Hôtel du Tourisme.

LABASTIDE-DU-HAUT-MONT

Pour la première partie de l'après-midi il avait été programmé un transport à Labastide-du-Haut-Mont. En l'absence de Mme Canal, maire de la commune, nous avons été aimablement accueillis par son adjoint M. Vermeil, aussi attristé que nous par l'acharnement de la pluie. Il n'était évidemment pas question de s'approcher de la table d'orientation pour contempler des Monts d'Auvergne totalement invisibles. Là encore nous avons apprécié l'asile tutélaire que nous offrait l'église.

Que dire de cette commune de 70 habitants, surtout connue pour être le point culminant du département (de 781 à 783 m selon les altimètres) et pour héberger un important relais-émetteur de télévision ?

En fait, ce modeste village situé au milieu de riches pâturages a une histoire attestée par diverses sources. Au Xe siècle c'était une possession de l'abbaye cantalienne de Maurs. On l'appelait Le Haut, Le Mont ou Al Mont. Il avait l'avantage de se trouver sur une antique voie de communication reliant Cahors à Clermont-Ferrand. C'est vraisemblablement pour cette raison qu'un abbé de Maurs décida d'y créer une bastide, selon la mode du temps. On ignore la date de sa fondation, mais un tes-

tament de 1267 cite déjà l'église de Labastide del Mont. Malheureusement cette louable entreprise se solda par un échec. Echec essentiellement motivé, semble-t-il, par la concurrence des bastides de Bretenoux et de Puybrun fondées quelques années plus tard mais profitant de conditions économiques et climatiques plus favorables. Malgré tout la commune a conservé son appellation de bastide et continué à bénéficier de six foires annuelles très fréquentées notamment par les marchands auvergnats venant acheter du bétail. La principale foire se tenait le lendemain de l'Ascension. Détail à noter : si la fête patronale a été avancée du 15 août à l'Ascension, c'est pour la faire pratiquement coïncider avec cette foire qui attirait la grande foule. A titre documentaire, on notera qu'en 1880 la commune comptait 250 habitants et on y trouvait deux auberges et trois cabarets.

Cette région du haut Ségala, entre Labastide et Saint-Hilaire, fut longtemps infestée par des bandes de brigands attirés par le va-et-vient des marchands et autres voyageurs qui empruntaient la grand-route reliant le Quercy et l'Auvergne. En 1664, quinze malfaiteurs coupables de vols et d'assassinats perpétrés contre des marchands et des commis préposés au recouvrement des impôts ont été capturés et condamnés à mort. La justice royale ordonna en outre la destruction de leur repaire situé à la Vitarelle de Quézac.

Au Moyen Age, la paroisse de Labastide, placée sous le vocable de Notre-Dame de l'Assomption, manifestait une vénération particulière pour la Vierge, vénération partagée par les gens de passage. En 1358 l'abbé de Maurs, invoquant "les foules sans nombre qui accouraient à l'église de Labastide", demande au pape l'octroi d'une indulgence en faveur de ces dévots (on connaît le rôle des indulgences dans la vie religieuse médiévale). Bienveillant, Innocent VI accorde un an et quarante jours d'indulgence "pour les principales fêtes de Notre Seigneur et de la sainte Vierge, aux visiteurs de l'église Notre -Dame del Mont où Dieu opère continuellement des miracles par l'intercession de la Vierge". La paroisse possède une intéressante statue en bois polychrome de Vierge à l'enfant (qui pourrait être du XVIe siècle). Elle a probablement remplacé celle qui était déjà vénérée au Moyen Age.

Pour ce qui est de l'église elle-même, c'est un bâtiment rustique et trapu, à une seule nef, pourvu d'un clocher-mur à deux baies. Elle a visiblement subi d'importants remaniements. L'abside, par exemple, a été convertie en sacristie. A l'intérieur, le mobilier comprend : la statue déjà citée, un tabernacle d'inspiration assez naïve où figurent un évêque et un prêtre en surplis (fin XVIIIe ou début XIXe) et un panneau de bois sculpté représentant l'Assomption (XVIIe). Toutes ces pièces sont protégées par une inscription à l'inventaire des objets mobiliers. Il serait

maintenant urgent d'envisager leur restauration. On notera l'absence de vitraux historiés.

On peut penser que l'église antérieure était un édifice roman, plus vaste que l'église actuelle, comme pourraient en témoigner les vestiges lapidaires conservés. D'une part deux superbes chapiteaux du XIIe siècle (sur le premier figurent deux lions, sur le second un atlante et deux griffons affrontés). D'autre part une cuve baptismale (XIIIe siècle ?) timbrée d'un blason qui reste à identifier. S'agirait-il des armoiries simplifiées d'un Peyronencq qui fut seigneur de Maurs et aurait été un bienfaiteur de l'église de Labastide ?

LATRONQUIÈRE (bis)

De Labastide-du-Haut-Mont, retour à Latronquière. Ce chef lieu de canton, qui fut le siège d'une commanderie du Temple puis de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, n'a pratiquement rien gardé de son passé médiéval. Le château fut rasé vers 1830. L'église Saint-Jean-Baptiste a été construite à la fin du XIXe.

Nous nous sommes donc rendus directement à la salle des fêtes où l'Association "Visages de Ségala" avait préparé à notre intention une exposition de l'ancien chemin de croix qui ornait naguère l'église paroissiale. C'est une série de quatorze grandes toiles (2.30 m x 1.80 m) privées de leur encadrement. Les responsables de l'association, autour du président Philippe Pierre et de notre collègue Alberte Bernardie, nous ont remarquablement présenté ces œuvres de la fin du XIXe d'une bonne qualité picturale. Elles sont attribuées au peintre italien Joseph Piazza qui fut professeur de dessin au petit séminaire de Montfaucon. On lui doit également le chemin de croix de l'église de Montfaucon, de format plus réduit, dont la similitude avec celui de Latronquière est incontestable. Ces toiles, offertes à sa paroisse natale par le chanoine Cancé, sont entreposées dans un local du presbytère. Il serait souhaitable de les restaurer avant de les exposer dans un lieu approprié.

Avant notre départ pour Cahors, nous sommes revenus à l'église pour voir le chemin de croix peint par un artiste contemporain, Pierre Delclaux, élève de Lurçat, qui évoque le calvaire des habitants de Latronquière déportés par les Allemands en mai 1944. Nicole Bernadie-Vinel a su nous présenter avec sensibilité l'ensemble de cette œuvre dont l'originalité est de projeter, sur des images du village, les silhouettes stylisées des chemins de croix traditionnels.

Pierre DALON

Notes bibliographiques

- Albe (E). Monographies des paroisses du diocèse de Cahors. Manuscrit. Archives diocésaines.

-Albe (E). Article sur Labastide-du-Haut-Mont. *Revue religieuse de Cahors et de Rocamadour,* 1904.

- Labrousse (M.). Aspects économiques et sociaux du Quercy gallo-romain. *Bulletin de la Société des études du Lot,* 1971, 1" fasc. (carte des voies antiques).

- Combarieu (L.). *Dictionnaire des communes du Lot.* 1881.

- Pressouyre (F.). Trois bastides du nord du Quercy. *Actes du congrès de la Fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-gascogne,* Montauban, 1972.

- Bulletin de l'association "Visages de Ségala", Latronquière. N° 6 (Automne-hiver 2001).

Labastide-clu-Haut-Mont. Eglise. Vierge à l'Enfant.

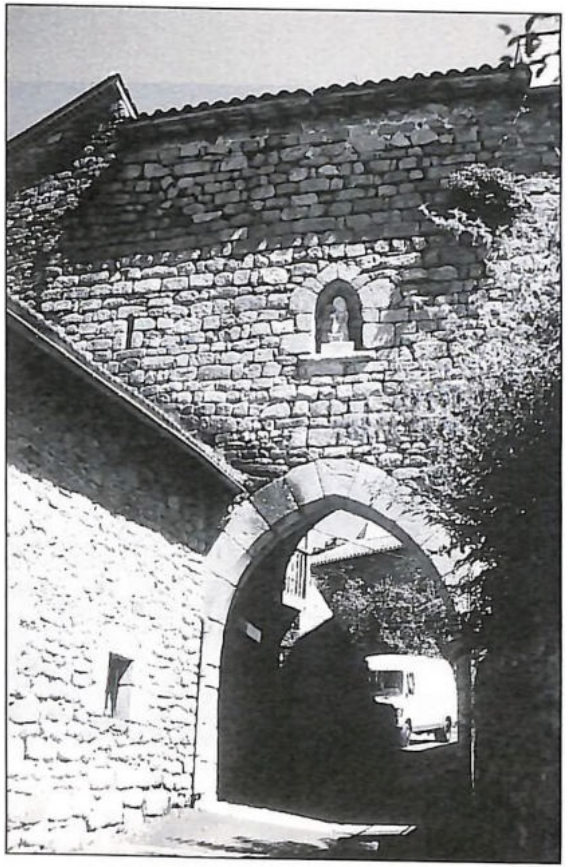

Sousceyrac. La porte saint Antoine.

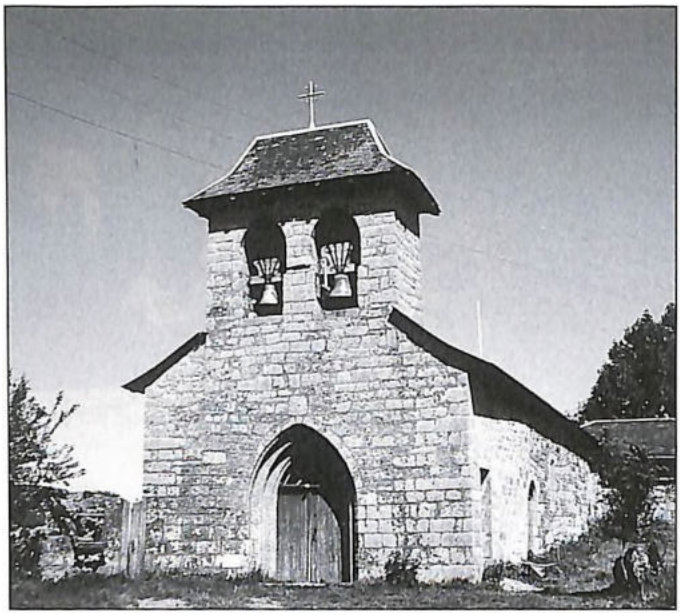

L'église de Labastide-du-Haut-Mont
(Photographiée en 1979, avant les "restaurations")

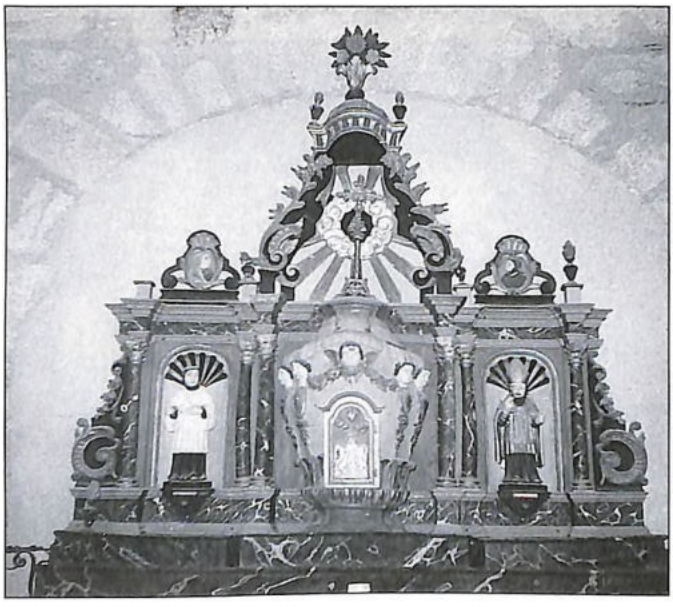

Eglise de Labastide-du-Haut-Mont. Le tabernacle.

Labastide-du-Haut-Mont.
Chapiteaux romans de l'ancienne église.

Labastide-du-Haut-Mont. Cuve baptismale de l'ancienne église.

Latronquière. L'ancien chemin de croix.
Tableau n° VII (cl. A. Bernadie).

Latronquière. Ancien chemin de croix.
Tableau n° VI. Sainte Véronique, détail, (cl. A. Bernadie)

BIBLIOGRAPHIE

LE LOT VERS 1850

Recueil de monographies cantonales et communales établies par les contrôleurs des Contributions directes (1er volume : Contrôle de Cahors). Publication des Archives départementales et du Conseil général, 2001, form. 16x24, 388p.

Ces monographies, rédigées entre 1845 et 1855 par l'Administration des Contributions directes, sont conservées aux Archives du Lot sous le nom de "Registre des renseignements statistiques et administratifs".

On y trouve diverses informations sur la situation économique et sociale du département : géographie, agriculture, commerce et industrie, voies et moyens de communication, etc.

Ces documents sont plus ou moins complets selon les fonctionnaires chargés de les établir. La rubrique historique est souvent sommaire (les renseignements sont tirés de la *Statistique* de Delpon parue en 1831). On s'attardera sur les appréciations, parfois pittoresques, concernant les mœurs et coutumes. On y apprend par exemple que dans le canton de Limogne "peu de paysans parlent le français, un grand nombre même ne le comprennent pas..." et que "le patois du Quercy, mélange de romane, tudesque (sic) et français est la langue vulgaire". Les Cadurciens sont "difficiles à administrer parce que leur ignorance les place sous la domination de ceux qui flattent leurs goûts et leurs désirs". Les habitants du canton de Puy-l'Evêque "ont un physique agréable". A Crégols "les indigènes sont sobre, paisibles, se soumettent facilement et sans répugnance aux lois". A Saint-Géry par contre les habitants "aiment les plaisirs de la table et ne savent pas maîtriser leurs mauvais penchants". Ceux de Bach "sont en général superstitieux, turbulents et enclins à l'ivrognerie. Beaucoup de femmes y sont vicieuses" (!)... Selon la formule habituelle, de tels propos n'engagent évidemment que leurs auteurs.

La publication de ces documents est due à l'initiative de notre regrettée collègue Madame Constant-Le Stum et nous devons être reconnaissants à Madame Duthu d'avoir assuré la parution de ce premier volume.

PHOTOGRAPHEE ET PATRIMOINE

La Société archéologique de Tarn-et-Garonne
et la photographie (1866-1920)
Edité par le Conseil général de Tarn-et-Garonne, 2001,
form. 24 x 28, 128pages

L'abbaye de Belleperche abrite cette année une exposition exceptionnelle sur le thème "La photographie et le patrimoine". Ce volume en est le catalogue. Une centaine d'images dont l'intérêt historique est indiscutable, mais qui montrent également l'évolution de la technique photographique grâce à une sélection de clichés provenant des collections de la S.A.H.T.G.

Un triste constat s'impose, qui n'est malheureusement pas propre au Tarn-et-Garonne : en un siècle le département a perdu de nombreux joyaux de son patrimoine, les uns complètement détruits, les autres dépecés... On appréciera d'anciennes photos représentant des monuments encore debout comme les châteaux de Bioule et de Gramont, l'abbaye de Beaulieu, les maisons gothiques de Puylaroque, ou disparus tels la superbe maison Dumas ou le collège Payrol de Bruniquel, l'abbaye de La Garde-Dieu, l'hôtel du sénéchal de Montauban...

En annexe on trouvera l'inventaire du fonds photographique de la société montalbanaise dans lequel figurent une soixantaine de vues concernant le Lot.

CASELLES DU QUERCY

par Roger Sénat et Gérard Canon.
Editions du Laquet, 2001, form. 23 x 27, 192 pages.

Après de rares publications sur les cabanes en pierre sèche du Lot (concernant notamment le causse de Limogne et les petits causses situés au nord-ouest de Cahors) voici un travail qui a le mérite d'offrir une vue d'ensemble des multiples variétés de cabanes, caselles et autres "gariotes" (pour ne pas écarter cette dernière appellation utilisée parfois abusivement pour désigner toute espèce de construction en pierre sèche).

On louera à juste titre l'abondance et la qualité des photographies, en couleurs pour la plupart. Certes, il n'est pas toujours facile d'attribuer

une affectation précise et définitive à toutes les caselles. Beaucoup ont connu divers usages, successifs ou concomitants. Cela montre bien leur adaptation aux conditions de vie des paysans, suivant l'évolution de l'occupation des sols ou les besoins des utilisateurs. Il était bon d'en dresser un large panorama, des plus humbles aux plus élaborées (certaines ont même servi d'habitation). Il était indispensable de les montrer sous leurs formes variées, avec leurs détails caractéristiques, leur aménagement intérieur (du plus sommaire au plus "fonctionnel"), leur architecture parfois insolite. A ce dernier propos, on nous permettra une petite précision concernant la curieuse cabane de Marminiac (page 129) : sa haute cheminée était celle d'un four à pain dont la partie "four" a été malheureusement démolie.

Il n'était pas superflu de terminer l'étude par un chapitre traitant des édifices apparentés aux caselles, dont nous retiendrons essentiellement les puits couverts, si nombreux sur les causses, et les cabanes dont la partie supérieure est aménagée pour abriter des pigeons (ce ne sont plus des caselles proprement dites mais de véritables pigeonniers lorsque les pierres sont liées au mortier).

Félicitons Roger Sénat et Gérard Canou pour avoir conçu et réalisé cet ouvrage qui sera apprécié non seulement par les spécialistes de l'architecture vernaculaire mais par tous ceux qui s'intéressent à la connaissance et à la sauvegarde du patrimoine quercynois.

ANNALES DES IXe RENCONTRES ARCHÉOLOGIQUES DE SAINT-CÉRÉ
(Ï2° <5-20079

Contributions concernant le Lot :

- Le causse des Fieux à Miers pendant la Préhistoire, par F. Champagne. Annexe : Dolmens et tumulus voisins, par M. Carrière et F. Champagne.
- Le Puy d'Issolud (Saint-Denis-lès-Martel et Vayrac). Historique et recherches en cours, par J.P. Girault.
- Les monastères Grandmontains du Lot, par G. Besson.
- Activités archéologiques dans le Lot en 1999, par G. Castéran.

QUERCY-RECHERCHE
n° 105 (juillet-septembre 2001)

Articles signalés :

- Le grand retour du péage dans le Lot, par D. Chemin.
- Les paysages de la vallée du Vers et leur couverture végétale, par J.-P. Jacob.
- Les villages et hameaux à coudercs, par le C.A.U.E. du Lot.
- Epis de faîtage en Quercy, par J.L. Obereiner.
- Les décors peints d'une ancienne auberge en Quercy Blanc (XIXe siècle), par G. Chiha.

AUTOUR D'UXELLODUNUM, HISTOIRE ET MÉMOIRE

Beaucoup plus qu'à prendre parti dans le débat archéologique aujourd'hui parfaitement terminé en faveur du Puy-d'Issolud que les récentes fouilles ont confirmé, l'auteur s'est attaché à étudier les péripéties de la quête du "véritable Uxellodunum" par tous ceux qui, pour tel ou tel motif, se passionnaient pour la question : Quercynois et autres...

Cet article est la version développée d'une communication présentée au Colloque international organisé par l'Université de Toulouse-le Mirail en mai 2000, sous le titre "Retrouver, imaginer, utiliser l'Antiquité", dont les actes ont été publiés aux éditions Privat en mars 2001.

E. Baux. Université de Toulouse-le Mirail.

L'ancienne province de Quercy, héritière de la Cité des Cadourques gallo-romaine, n'offre pas aujourd'hui de monuments prestigieux qui lui rappelleraient la réalité de cinq siècles de paix romaine. Sa présence cependant se révèle encore autour d'un mot un peu magique aux oreilles des Quercynois : *Uxellodunum*. On conviendra qu'il le mérite, puisqu'il désigne le lieu du dernier épisode de la guerre des Gaules.

Le lieu oui, mais quel lieu ? De cette incertitude naquit le débat -le terme est faible- qui ne fit lui-même que renforcer l'énigme. Les prétendants au nom d'*Uxellodunum* se comptèrent une grande vingtaine pour le tout, mais cinq ou six « sérieux » seulement. Leur ardeur s'en trouva décuplée.

Bien évidemment il ne saurait être question de trancher ici ce débat, mais bien plutôt, à travers ses péripéties, d'approcher les motivations, avouées ou non, qui animèrent les chercheurs, à différentes époques et selon des rythmes bien particuliers. Plus encore, comment fut magnifié, utilisé, déformé, mais aussi oublié puis repris cet épisode prestigieux de l'histoire locale et nationale. Au nom de quelles valeurs cet oppidum devint-il le symbole d'une culture civique, qui, elle-même, ranimait et entretenait la querelle, on ose dire la guerre, archéologique

Celle-ci étonne par son ampleur, son acharnement. En 1915 Armand Viré, président de la Société préhistorique française, dressait une bibliographie de plus de quatre cents titres sur le sujet [1]. Dans celle de Jean Calmon [2], on en relève, de 1915 à 1944, soixante-huit de plus et de 1944

à 1997 quarante six encore d'après un pointage qui ne saurait être exhaustif.

Avant le XIXe siècle, la recherche de l'emplacement exact du glorieux oppidum procède des préoccupations des « antiquaires », curieux du passé de leur ville ou de leur région ; ceux-ci se fondaient sur le livre VIII de la *Guerre des Gaules* relatant la campagne de 51.

Quand on sait que César ne cherchait pas l'exactitude topographique dans son récit des combats, mais, pour complaire au Sénat, à montrer avec quelle habileté il avait su utiliser le terrain, ménager ses troupes, et qu'Hirtius, auteur du livre VIII, sans doute fidèle à ce parti, ne se trouvait pas lui-même devant *Uxellodunum*, on mesure la part d'incertitude relevant du seul texte disponible.

Ainsi plusieurs sites à la topographie proche, promontoires rocheux entourés d'un cours d'eau, nombreux en Quercy, purent prétendre au titre envié.

S'appuyant sur diverses éditions de la *Guerre des Gaules*, au XVIe siècle, les érudits, professeurs, robins, ecclésiastiques, disputèrent, à coup de libelles, d'articles publiés dans « *le Journal des Sçavants* » (1698) ou « *le Mercure* » (1725). L'abbé Jean de Vayrac se vit accusé en ces termes : « *il paraissait avoir été déterminé plutôt par le désir d'illustrer la contrée qui l'avait vu naître que par l'application des textes des Commentaires à cette localité* ». La motivation essentielle est ici bien dénoncée, elle s'affirma bien plus encore au cours du siècle suivant. La paix revenue, dans une France humiliée et meurtrie, sevrée des grandes aventures, des énergies étaient à nouveau disponibles. Entre temps, le succès des « Martyrs » de Chateaubriand (1809) avait fait redécouvrir les Gaulois, et la nouvelle sensibilité cessa de voir dans l'antiquité gréco-romaine le modèle exclusif.

C'est dans ce contexte que l'ainé des Champollion, retiré à Figeac, entreprit des recherches publiées en 1820 [3] conjointement avec Jacques-André Delpon [4] procureur du roi. Le préfet du Lot, le comte de Lezay-Marnesia, en poste de juillet 1815 à septembre 1816, avait fait obtenir à ce dernier une somme de six cents francs. Tous les deux défendaient vigoureusement la cause de Capdenac. Des trouvailles « *in situ* » de matériel gaulois et romain appuyaient la démonstration : première référence à l'archéologie.

Mais si l'argumentation a évidemment vieilli, on trouve en préambule l'hommage à Lucterius « *qui combattit avec tant de constance et d'intrépidité pour rendre à sa patrie la liberté et l'indépendance* ». Le mythe de la patrie gauloise s'ajoutait ainsi à l'orgueil d'appartenir à « *la province qui doit se glorifier d'avoir possédé le dernier boulevard de la liberté*

gauloise ». Jusqu'au milieu du siècle l'autorité de Champollion prévalut. Une belle carte du département vers 1850 en officialise en quelque sorte le choix : sa légende illustrée range Lucterius au premier rang des hommes célèbres pour son courage lors du siège fameux, situé, sans hésitation, à Capdenac.

La lutte d'honneur aurait pu s'éteindre lorsque Napoléon III, qui se proposait d'écrire une vie de Jules César, voulut localiser exactement les lieux de ses batailles et en confia le soin à une commission « *de la topographie de la Gaule* ». Celle-ci, comme pour Bibracte, Alésia, devait trancher. Deux de ses membres, le général du génie Creuly, et Alfred Jacobs, de l'Ecole des Chartes, se prononcèrent pour le lieu-dit « La Pistoule », au cœur du méandre de Luzech. Entre temps, J.-B. Cessac découvrit au flanc ouest du Puy d'Issolud [5], en 1865, la galerie artificielle que César fit creuser pour tarir la source vitale pour les assiégés et dont la perte amena la reddition. Découverte décisive aux yeux de l'Empereur qui, infirmant le choix de la commission, en fit l'*Uxellodunum* « officiel », au moins tant que dura l'Empire !

Luzech évincé, Capdenac méprisé gardèrent jusqu'à aujourd'hui leurs défenseurs. Mais le comble fut atteint lorsque la candidature d'Uzerche, timidement évoquée dès 1859, reçut le soutien d'un comité très dynamique, prétendant qu'*Uzercodunum* pouvait bien se trouver « *in fines Cadurcorum* » et obtenir le titre glorieux. Ceci se passait en 1913 et 1914, jusqu'en juillet, pas plus, on s'en doute. Le front des Lotois paraît uni contre les Corréziens ; on relève pour la seule année 1913 trente quatre articles de presse : lettres, réponses, sarcasmes, réfutations. *La Dépêche de Toulouse* en 1912 évoque en effet « *une guerre patriotique* », mais Camille Jullian, dans les premiers tomes de son « *Histoire de la Gaule* », éditée au même moment, en dépit d'une préférence pour le Puy d'Issolud, ne tranchait pas formellement. Un court extrait publié le 6 février 1914 dans « *la Dépêche* », à la chronique locale de Martel, permet d'évaluer la vivacité, et aussi le niveau de cette joute : « *Ces messieurs d'Uzerche, battus sur leur propre champ de bataille dans la vase duquel ils s'enfoncent jusqu'aux cils, prétendent encore qu'on n'a rien trouvé de romain au Puy d'Issolud. Nous avouerons sans peine que, malgré notre meilleure volonté, nous n'avons pu réussir jusqu'à maintenant à mettre la main sur le paroissien de César ou son briquet automatique* ». On ne parla plus guère d'Uzerche après la guerre, tandis que le Puy d'Issolud bénéficia des efforts d'un catalan venu s'installer à Brive et à Martel, Laurent-Bruzy, de 1920 à 1943. Il y découvrit l'amorce d'une seconde galerie souterraine, inachevée, une fontaine tarie, et de nombreuses traces de combat alentour (pointes de projectiles etc.). Le second conflit mondial terminé, ce furent à nouveau les partisans de Capdenac et de

Luzech qui se multiplièrent, alors que le chantier du Puy d'Issolud se trouva dans un état d'abandon que la Société des Etudes du Lot déplorait dès 1944. On mesure donc combien l'intérêt pour chaque site dépendit d'initiatives ou de passions personnelles, vite éteintes avec la disparition de leurs auteurs.

Ce fut encore le cas pour un site tout à fait nouveau, « *inventé* » en 1950 sur la foi d'une légende locale, celle des mains coupées au rocher de Bernacus près du promontoire de Cantayrac, dans le terrain militaire de Caylus, à vingt-cinq kilomètres à vol d'oiseau au sud-est de Cahors. Ainsi la tradition du supplice infligé par César à ses derniers défenseurs, amputés des deux mains "*pour ôter aux autres l'envie de bouger*", se serait maintenue dix-neuf siècles. Miracle de l'histoire orale si peu plausible en vérité, mais qui suffit à susciter de si fortes ardeurs !

La querelle est-elle close aujourd'hui et le temps de la sérénité revenu ?

Loin de là. Il est vrai que le ton a changé, l'époque ne porte plus au chauvinisme exaspéré. Cependant de récents ouvrages se proposent de résoudre l'énigme. La démonstration se veut scientifique, sereine chez Emile Albouy, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, qui en son ouvrage de 160 pages paru en 1957, conclut fermement en faveur de Luzech [6]. Eloi Itard et André Noché procèdent de la même méthode en 1993, dans leur étude [7] intitulée « *Face à César. Le dernier bastion gaulois. A-t-on retrouvé Uxellodunum ?* » au bénéfice de Cantayrac. L'année suivante G. Pons, figeacois, dans son « *Uxellodunum, haut-lieu quercynois* », a réaffirmé les droits de Capdenac [8]. La passion la plus brûlante émane d'un ancien haut-fonctionnaire, homme de lettres, lié au milieu des écrivains bretons, J.-M. Chaumeil, qui a livré en 1995 un « *Uxellodunum, tombeau de la civilisation gauloise* » [9] ; c'est un hymne à la gloire de la civilisation celtique et gauloise qui « *eût pu perdurer et atteindre des sommets s'il n'y avait eu la bataille et la défaite d'Uxellodunum* ».

Ainsi, aux côtés des Quercynois, c'est aujourd'hui un militant celtique qui flétrit dans sa conclusion les historiens officiels encore et toujours coupables d'une admiration excessive pour Rome. On l'a compris, peu importe pour lui l'exacte localisation, même s'il rend hommage aux travaux de Michel Labrousse en faveur du Puy d'Issolud, ce qui compte, c'est bien d'exalter la Gaule d'avant la conquête.

Cette dernière attitude nous amène tout naturellement à étudier maintenant tout ce que le recours à cet épisode a pu générer, au-delà du débat archéologique qui en entretenait le mystère.

Grâce aux œuvres littéraires, directement inspirées par le drame, mais aussi grâce aux discours des politiciens locaux, aux fêtes commé-

moratives, aux œuvres d'art réalisées ou projetées, on voit se construire un autre Uxellodunum, porteur de sens, on n'ose dire plus vrai que nature !

Tout commence par la sacralisation du héros, Lucterius, seul cadourque cité dans la *Guerre des Gaules*, neuf fois. Ce lieutenant de Vercingétorix, rescapé d'Alésia, rejeté vers le Sud par Caninius, s'enferma dans un oppidum situé peut-être au milieu de ses domaines. De son caractère, Hirtius retient l'opiniâtreté, l'audace, mais aussi l'entêtement de celui qui n'a pas su mesurer la vraie force de Rome. Avec ses partisans qualifiés d'hommes perdus, de barbares, il bat la campagne en commettant des brigandages. Sorti d'Uxellodunum pour chercher du blé avec Drappes le Sénon, il fut surpris et défait par Caninius ; mais, nous dit Hirtius, « *sachant combien César devait le haïr* », ne pouvant rentrer dans l'oppidum, il changeait souvent de résidence, car il estimait dangereux tout séjour de quelque durée chez le même hôte. De fait, l'Arverne Epasnactos, le fit charger de chaînes et le livra à son ennemi. Autour de ce destin malheureux se forgea l'image du héros déjà célébré par Champollion-Figeac. Quelques années après ce dernier, au moment où Louis-Philippe, à Paris et à Versailles, voulut mobiliser autour de la monarchie citoyenne toutes les gloires de la France, le Conseil général du Lot décida, le 26 août 1843 [10], de commander à un sculpteur parisien, Molknecht, huit bustes représentant les hommes célèbres « *nés dans le Lot* ». Le premier de la liste, chronologie oblige, Lucterius, fut livré l'année suivante. Un marbrier cadurcien grava, sur le socle : « *Lucterius, de la Cité des Cadourques, défendit Uxellodunum contre César en l'an 51 avant J-C.* ». Sage effigie du chef gaulois, cheveux mi-longs, régulièrement disposés, moustache également bien peignée, torque autour du cou. La cuirasse et le manteau sur l'épaule droite donnent une noblesse toute romaine au héros ! On est loin du Gaulois hirsute, barbu et casqué, en faveur trente ans plus tard.

Célébré comme le dernier des Gaulois, Lucterius fut publiquement honoré à Vayrac, à Cahors, qui donnèrent son nom à deux places. Mais un projet de tout autre ampleur, envisagé au Puy d'Issolud quelques années avant 1914 n'aboutit pas : "*un monument grandiose sur cet emplacement glorieux*" aurait représenté Drappes, Lucterius et à leur pied, le traître Epasnactos « *dont l'odieux souvenir a traversé les siècles* ». Ainsi s'exprimait Albert Lachièze, ancien député, maire de Martel, dans un toast rapporté dans le « *Journal du Lot* » du 31 août 1923, cela « *pour rappeler à tous les Français que lafierté et la vaillance de notre race nous ont été transmises par le sang gaulois* ».

Lucterius magnifié devint aussi le héros d'œuvres de fiction. Un « *siège d'Uxellodunum* » drame en cinq actes et vers, par Marc Calmon, paru en 1881 le met en scène au milieu des siens. L'auteur, issu d'une

vieille famille quercynoise, reconnaît dans sa préface les libertés prises avec l'Histoire. « *J'ose espérer que la lecture de mon drame inspirera de courageux sentiments et de nobles pensées .... Aujourd'hui surtout, où l'on adore le fait accompli il convient au poète de montrer au public qu'on doit réserver un culte de respect aux infortunes de la vertu et des haines vigoureuses aux succès de la force* ». Ainsi le drame antique devait rappeler leur devoir à ceux qui se résigneraient à la perte des provinces perdues sur cette terre qui avait vu naître Gambetta.

Au fil des alexandrins et des péripéties du siège se dessinent les caractères : le père noble trop timoré, Lucterius enthousiaste et emporté, renonçant à l'amour de Galla en qui, dit l'auteur, « *on peut voir une de ces femmes gauloises, dévouées à leurs maris, admises au conseil des guerriers et les suivant même sur les champs de bataille* », le traître, aussi noir que possible, mais qui finit poignardé par Galla, et bien entendu César, calme, maître de lui, s'avançant à pas comptés dans la lutte. Magnanime, offrant son pardon au vaincu pour prix de son ralliement, il le considère tel un égal :

Et voudrais, tant j'estime un si grand caractère,
Si je n'étais César avoir été Luctère ».

Quelque trente ans plus tard, le poète quercynois J. Malrieu dans « *La terre des chênes* » célébra aussi le glorieux épisode. Il en édita un fragment à Cahors, en 1912, sous le titre d'*Uxellodunum, dédié à Camille Jullian, historien des Gaules*, lui qui, dans son livre III paru en 1910 venait d'en présenter la conquête par un César au portrait nettement chargé. Il y dénonce l'inhumanité du vainqueur :

« Libres il les laissait, vivants, mais mutilés,
Impassible, jetant, politique inhumaine,
A la louve romaine,
Les poings sanglants de ceux qu'il avait immolés »

Deux autres drames, en vers, écrits par Laurent-Bruzy, le fougueux défenseur et fouilleur du Puy d'Issolud, reprennent évidemment les mêmes protagonistes : « *Episodes du siège* », quatre actes parus en 1933, et « *Mirette* » réédité en 1940. Drames de l'héroïsme, mais aussi de l'amour. Les Gauloises jouent ici un rôle essentiel, mais cette fois pour le repos du guerrier, tandis que l'une d'entre elles, Mirette, amante repoussée, livrera la place, par traîtrise, aux Romains. Ici la perte arrive par une femme !

Le même auteur, dans un recueil édité en 1933, offrit au public un « *Carnyxs d'Uxellodunum* », *Puy d'Issolud (Lot), histoire et légende* » [11] avec plus de cent cinquante pièces écrites en vers. Parfois, il dépasse l'anecdote ou la fiction, comme dans cet hymne à la paix aux accents évidemment repris d'A. Briand:

« Sur Uxellodunum aux peuplades nouvelles,
Plus de combats maudits, ni la soif, ni la faim.
Vers la sélection d'ententes mutuelles
Puisse l'humanité fraterniser sans fin ».

L'ouvrage s'achève sur les trompettes de l'armée gauloise d'Uxellodunum, musique de M. Reverchon, composée d'une arrivée et de quatre refrains dont deux sur des mouvements de valse !

Deux épisodes commémoratifs, sur le site, retiendront notre attention. Le premier, dans la matinée du 18 août 1912 en rassembla au Puy d'Issolud les participants [12]. La reine du Félibrige « *telle qu'une prêtresse des temps celtiques, les mains pleines de fleurs sauvages et de gui, déposa sur la fontaine tarie les bouquets de son offrande* ». Le maire de Vayrac, auparavant, après une Marseillaise chantée par trois mille personnes (?), remercia ceux qui venaient honorer la mémoire des ancêtres : « *en déchirant le voile d'un oubli deux fois millénaire... En honorant Lucterius et ses compagnons d'armes, vous élevez votre patriotisme à la hauteur de vos devoirs. Vous entretenez le feu sacré sur l'autel de la Patrie et vous opposerez comme une invincible barrière au furor teutonicus, la furia francese...* »

Il y eut ensuite des lectures de poèmes en occitan. L'un d'eux, œuvre de E. Bombal, compare le roc d'*Uxellodunum* à la langue occitane assiégée elle aussi par d'autres Césars qui « ... *despueis mas de cent ans voudrian nous arrancar (so que lou premier d'eus n'avia pas auzat far) am nostras tradicius, nostre us, nostra lengua* ». Et voici notre oppidum au service d'une nouvelle cause, devenu le symbole de toute résistance, ici linguistique, face à l'hégémonie du français bien établie après un siècle d'école.

L'infatigable Laurent-Bruzy apparaît aussi au cœur de fêtes gauloises qui se déroulèrent sur le site en l'été de 1923. Fêtes officielles en présence du député Emile Delmas, conservateur, du conseiller général Armand Bouat, radical, et d'Albert Lachièze, déjà cité. Armand Viré y donnait la caution scientifique. Camille Jullian, invité, s'était excusé. Fêtes patriotiques, très « bleu horizon », qui débutèrent le dimanche 29 juillet à dix heures par un défilé ouvert par la fanfare de Martel : puis les jeunes gauloises en tunique de lin, cheveux flottants, couronnées de

lierre, distribuaient les insignes d'*Uxellodunum* frappées du coq gaulois. A leur suite, les notabilités et une foule « *innombrable* », nous dit « *le Réveil du Lot* » du 1er août 1923 se dirigèrent vers l'antique oppidum et la source de Loulié. « *Et là, tandis que la fanfare de Martel exécute une vibrante Marseillaise ... sous l'ombre d'arbres centenaires qui rappellent les forêts chevelues de la vieille Gaule, au milieu d'une assistance nombreuse étagée sur les sentiers en gradin au pied des rochers abrupts* » les discours se succédèrent. Après quoi la foule visita les fouilles et « *tandis que la fanfare de Martel joue un hymne solennel, les jeunes Gauloises jettent des fleurs sur le tertre où furent trouvés les restes des jeunes Gaulois tombés autour de la fontaine. La foule s'écoule lentement, profondément impressionnée,* ajoute le journaliste, *par cette émouvante cérémonie* ».

Evidente réplique des cérémonies aux monuments aux morts de la Grande Guerre, exaltante confusion des deux souvenirs, dans les discours et les toasts. Le député Delmas s'exprima en ces termes : « *Vous seriez étonné si, ancien combattant, je n'associais pas dans une même pensée le souvenir des héros de la dernière guerre à celui des héros tombés au champ d'honneur d'Uxellodunum. Ce rapprochement est un double hommage qui s'impose ... par ce salut aux jeunes tombés devant la fontaine* » et d'ajouter en terminant que si les Gaulois sauvèrent l'honneur, il faut espérer que les poilus auront pour toujours sauvé la paix. Comment ne pas apercevoir là des traces d'inquiétudes, fruit des désillusions de l'après-guerre ?

La conclusion, cependant, ne pouvait être qu'optimiste : « *Soutenu par cette pensée réconfortante, je les unis dans un même hommage et je bois à la beauté de nos sites, à la beauté des Gauloises, au charme des Françaises, à la gloire et à la sécurité de la grande et de la petite patrie* ».

Le conseiller général Armand Bouat, en homme pratique, exprima le souhait que le tourisme naissant fasse « *de ces reliques et de ces splendeurs un élément inestimable de notre prospérité départementale... Puisse la fontaine que jadis hantèrent les mystères druidiques rouler demain en ses flots renouvelés des paillettes d'or. C'est à mon sens, que les savants me le pardonnent, le plus efficace moyen de ressusciter les siècles défunts* ». Un *Uxellodunum* nourricier cette fois.

L'éclat de cette fête n'alla pas sans faire des jaloux. Le 19 du mois d'octobre suivant, dans le Journal du Lot, un champion de Capdenac, manifestement frustré, imagina le discours signé Vindex qu'on y aurait prononcé en semblable occasion.

Même inspiration, mais nourrie d'un élément antique jusque là inexploité.

... « *dans la terrible guerre de 14, cette commune a donné à la France de vaillants soldats qui sont allés au prix de leur sang refouler les hordes teutonnes... C'est la revanche des enfants de Capdenac sur les mercenaires germains qui avaient assailli l'armée de Drapes et contribué à sa défaite.*"

Ainsi, pour offrir une analogie encore plus parfaite entre le présent et le passé, on a valorisé la trace d'un affrontement direct entre Gaulois et Germains, effectivement cité au livre VIII, chapitre XXXVI de la *Guerre des Gaules*.

C'est qu'un infléchissement déjà perceptible quelques années auparavant se confirma dans ces années 20 et 30 hantées par la recherche de la sécurité. Le Romain bourreau d'*Uxellodunum* et honni comme tel a su contenir quatre siècles durant les Germains dans leurs forêts. Le poète Edmond Laubat pouvait dans un même recueil exalter les anciens Cadourques et quelques pages plus loin affirmer :

« Nos fils ont dans le cœur assez de sang romain
Pour gagner comme Horace un combat surhumain ».

L'hommage au conquérant, civilisateur puis protecteur de la patrie gauloise, offre un bien intéressant retournement d'image.

On n'a pas retrouvé de pareils élans lyriques au cours des années noires, pendant le second conflit mondial : aucune référence au drame dans les quinze livraisons de la revue régionaliste "Quercy", très marquée par "la Révolution nationale", jusqu'à sa disparition en décembre 1943. L'esprit d'une résistance désespérée ne plaisait pas aux autorités de Vichy. Celles-ci, pourtant à Gergovie avaient organisé des cérémonies symboliques, au cours desquelles des poignées de terre des villes et villages de la zone libre furent mêlées à celle de l'illustre oppidum devenu autel de la patrie.

Aujourd'hui même, la fièvre autour d'*Uxellodunum* parait bien tombée, au moins pour en dégager des valeurs symboliques et des leçons. La discussion archéologique elle-même, sans avoir disparu, on l'a vu, s'efforce à la sérénité et passionne d'autant moins le grand public que sa charge affective et civique s'est bien affaiblie. D'ailleurs, pour soutenir l'intérêt, le temps n'est plus où chaque collégien traduisait César en classe de quatrième. Le lyrisme aurait-il donc cédé la place à la stricte rigueur scientifique ? Pas tout à fait : un « légendaire du Quercy » [13] réédité en 1984, conclut en ces termes l'épisode du siège :

« *Ce qui achevait de se consumer sur ce socle isolé de rochers abrupts dressé dans la vallée comme un grand autel de sacrifice, c'était le bûcher des espérances et de la liberté de la vieille Gaule* ».

Ainsi, autour d'*Uxellodunum* apparaît un singulier mélange d'histoire, de mythe et d'archéologie. Singulier mais non unique, puisqu'Alésia en connut un de comparable : même sacralisation d'un lieu, ici encore plus difficile à identifier, d'un épisode malheureux, la défaite d'un héros passablement fabriqué.

Grâce à eux, une province, le Quercy, relativement isolée dans l'espace français, accédait à une stature nationale, à un nouveau lustre, au prix de grandes libertés avec l'histoire et au gré de l'air du temps.

L'unité française, largement tributaire de l'école, trouva dans une « patrie gauloise » ses racines, son héros fondateur, Vercingétorix, le premier d'un panthéon national renouvelé à l'heure où les célébrations dynastiques n'étaient plus de mise. Et Lucterius avait été son lieutenant !

L'acharnement archéologique s'expliquait par la valeur des enjeux, par la qualité du symbole : l'abondance des œuvres lyriques inspirées par le site suffit à le prouver.

Avec ou sans caution officielle, selon les régimes politiques successifs, la mémoire du lieu, sans cesse enrichie, devint un instrument de propagande politique : *Uxellodunum* césarien, nationaliste, belliqueux, revanchard, recueilli, célébrant pieusement ses victimes et toujours exaltant les vertus civiques et éducatives.

Plus surprenant l'*Uxellodunum* symbole de la lutte pour la langue occitane ou encore l'*Uxellodunum* touristique et tout récemment le champion de la « celtomanie » !

En arrière-plan de ces épisodes dont certains aujourd'hui prêtent à sourire se profile la recherche passionnée d'une identité régionale, le désir de faire valoir des titres à l'héritage de gloire pour mieux affronter les difficultés de l'heure et préparer un nouvel avenir. Cette brève évocation de deux siècles de cette nouvelle bataille d'Uxellodunum illustre à quel point le recours à l'Antiquité a ici inspiré et façonné la mémoire du Quercy et aussi parfois guidé les comportements de ses enfants.

Etienne BAUX

Notes

1 - Viré, (Armand), Bibliographie d'*Uxellodunum*, 68e rapport de la Com. des études des enceintes préhistoriques et des fortifications anhistoriques (Séance du 25 février 1914), Le Mans, Monnoyer, 1915.

2 - Calmon, (Jean), Essai de bibliographie du département du Lot, Cahors, 1944.

3 - Champollion-Figeac, Nouvelles recherches sur la ville gauloise d'*Uxellodunum*, assiégée et prise par César ; rédigées d'après l'examen des lieux et des fouilles récentes, et accompagnées de plans typographiques et de planches d'antiquité, Paris, 1820.

4 - Delpon, (J.-A.), Essai sur la position d'*Uxellodunum*, dans l'Annuaire statistique et administratif du département du Lot pour l'année 1832 (Archives départementales).

5 - Cessac, (J.-B.), Mémoire sur les dernières fouilles d'*Uxellodunum*, Mémoires des sociétés savantes des départements lus à la Sorbonne en 1866.

6 - Albouy, (Emile), *Uxellodunum*, essai d'identification, Imprimerie Salingardes, Villefranche-de-Rouergue, 1957, 160 pages.

7 - Itard, (Eloi), Noché (Jean), Face à César. Le dernier bastion gaulois. A-t-on retrouvé *Uxellodunum* ?, Editions Printex, 1993, 573 pages.

8 - Pons (G), *Uxellodunum, haut lieu quercynois*, Roc de Bourzac, Bayac, 1994, 123 pages.

9 - Chaumeil, (Jean-Marie), *Uxellodunum*, tombeau de la civilisation gauloise, collection Celteries-Recherches, Liv' éditions, Le Faouet, 1995, 184 pages.

10 - Archives départementales du Lot, 4 T 19.

11 - Laurent-Bruzy, (A.), Carnyxs d'*Uxellodunum*, (Puy d'Issolud, Lot), Histoire et légende, Imprimerie Lachaise, Brive, 1933, 296 pages.

12 - Le compte-rendu complet se trouve dans le n° 184 de la revue « Lemouzy », revue franco-limousine, mensuelle, septembre-octobre 1912, pages 301-316, qui nous a été aimablement communiquée par Lucien Lachièze-Rey.

13 - Martinot, (Robert), *Légendaire du Quercy*, Les éditions quercynoises, Saint-Céré, 1984.

Comment on concevait le siège d'Uxellodunum
au XVIème siècle

(Gravure extraite de l'édition de César de Johannes Jucundus Veronensis, 1547).
A. Uxellodunum. - B. La source. - C. Les tonneaux enflammés
D. Agger. - E. Mantelets. - G. La tour

SAINT-SAUVEUR DE FIGEAC AU XVe SIÈCLE QUELQUES DÉTAILS

Ce sont seulement quelques renseignements extraits d'un document qui, jamais à ma connaissance utilisé en entier, fut assez souvent cité, et la dernière fois par Anne-Marie Pêcheur et Henri Pradalier [1]. Coté 3 E 14/5 _ f° 48 v° et suivants aux Archives Départementales du Lot, c'est un long prix-fait établi le 13 décembre 1438 devant Guisbert Perrin, notaire à Figeac, par lequel des maçons de Rodez s'engagent devant l'abbé et les consuls à réparer des parties de Saint Sauveur écroulées faute d'entretien depuis tant d'années. Rendons à Louis d'Alauzier la place qui lui revient dans ce travail : la transcription est de lui, on peut dont être assuré de sa fiabilité. L'analyse du texte occitan, en revanche est de moi et je dois avouer les multiples difficultés et imprécisions rencontrées. J'en assume la responsabilité et je donnerai le texte en cas de problème pour que d'autres puissent apporter leurs lumières.

Mais, tout d'abord, plaçons-nous cent ans en arrière, en 1329 exactement. On célébra alors une cérémonie d'exaltation des reliques, et les lieux cités à cette occasion vont se retrouver dans notre texte. Connaissance de cette fête nous est donnée par les *Flosculi* [2] et par Debons [3]. Ce dernier traduit d'ordinaire avec fluidité la latin difficile du premier, écrit au début du XVIIIe siècle. Mais dans le cas qui nous intéresse il fait mention aussi de documents qui ne nous sont pas parvenus [4]. "Le corps de Saint Vivien évêque de Xentes (Saintes) dont les reliques avaient été portées à Figeac après le sacre de l'église, fut trouvé avec celui de Saint Marcel confesseur dans une chapelle peu distante du grand-autel du côté de l'Evangile ; c'est aujourd'hui la chapelle Saint-Joseph" [5].

C'est la traduction littérale des Flosculi, et c'est surtout l'assurance que la chapelle Saint-Vivien de notre document est bien la chapelle rectangulaire à l'Est du transept Nord. Elle est importante car le saint évêque, retrouvé en 1329, constitue d'une certaine façon le fondateur mythique du monastère. Le vol de ses reliques et leur transfert ici devait, dans l'esprit des moines, faire de Figeac un lieu de pèlerinage plus important que Conques, la grande rivale avec sa sainte Foy. Cette cha-

pelle avec son plan inhabituel est peut-être à l'emplacement d'un premier édifice.

Après cette précision topographique revenons à l'époque de notre document. La guerre de Cent Ans s'éloigne et se termine. Depuis quelque temps déjà des signes de reprise se manifestent. En 1417-18 on construit un clocher et on fait des réparations à l'église paroissiale N.D. de la Capelle, 50 m au Nord de l'abbatiale [6]. Dans le même temps on pose des baies vitrées à N.D. du Puy. On ne néglige pas pour autant Saint-Sauveur. Le 12 juillet 1435 une requête est adressée par l'abbé Bec de Roquemaurel au pape [7] le priant d'accorder des indulgences pour trouver les ressources nécessaires à la restauration de l'église qui tombait de vétusté : un pilier menace de s'écrouler et l'argent fait défaut, si bien que pour en trouver on vend certain droits sur la paroisse de Toirac.

Donc ce 13 décembre 1438 les fonds étant sans doute réunis le notaire va mettre noir sur blanc ce qui a été convenu entre d'un côté l'abbé de Figeac : Bec de Roquemaurel, quatre consuls présents agissant tant pour eux que pour la communauté : Hugues de Malaret, Etienne Lacalm, Jean Foucaut, Pierre Catusse et d'autre côté Jean Arnal et Berenguer Campagnac maçons (*peyries*) de la paroisse de N.D. de Rodez. Des rouergats, car il n'est sans doute pas possible en ces années de trouver en Quercy des hommes capables de ce travail. C'est la période sombre où le niveau de population est le plus bas. Il a fallu repeupler les campagnes [8] mais aussi certainement les villes. Si, derrière leurs murailles, elles semblent avoir moins souffert que le plat pays, il n'en reste pas moins qu'elles ont été durement touchées tant dans leur bâti qui se dégrade que dans leur richesse puisque les axes de commerce étaient fermés par la guerre. Ils se rouvrent petit à petit mais n'auront jamais plus l'ampleur ancienne. Ce qu'on ne sait pas c'est si nos maçons de Rodez ont avec eux les équipes nécessaires pour leur travail ou s'ils ont trouvé sur place des concours. Il leur faut terminer leur chantier en trois ans ou trois campagnes de travaux (*sazos*) et ils doivent se fournir à leurs propres dépens de pierre, de chaux, de sable et de charpente. Les objets en fer nécessaires leurs seront procurés.

Pour la pierre ils pourront utiliser celle qui est stockée dans le déambulatoire ainsi que celle mise autour des piliers pour les consolider. Quant au surplus ils devront l'extraire à leurs dépens [9] dans la carrière que les consuls leur bailleront : sans doute celle de San Salvadou proche du faubourg du Pin. Pour les bois d'échafaudage, ils pourront utiliser ceux qui se trouvent comme la pierre dans le déambulatoire. Pour le surplus ils devront se le procurer et ce qui restera après la fin des travaux sera propriété du monastère. Pour la chaux, ledit monastère fournira la

pierre et le bois de cuisson : aux maçons de faire leurs propres fours à chaux. Le sable sera acquis au prix du marché. Jean Lartigaut à relevé que le 26 mars 1439 deux habitants de Figeac s'engagent à livrer à nos deux maçons 1000 setiers de sable, de la mesure à chaux de Figeac, pour 20 moutons d'or et une émine de froment [10].

Ils seront aussi charpentiers et couvreurs et devront refaire les toits de la partie réparée en la forme ancienne. C'est à savoir pour partie en plomb et en tuiles qui nous précise-t-on sont liées au lattis par des chevilles (clavellas), ce qui pourrait faire penser que ces tuiles sont plutôt des schistes ardoisiers venus du proche Ségala. Quant au plomb couvre-t-il en entier le dôme ou sert-il simplement aux différentes bordures, gouttières ou liaisons entre les différentes pentes ?

J. Lartigaut a trouvé un peu plus tard en 1444 [11] et 1463 [12] des dons de tuiles "francès ou caus" (sans doute tuiles creuses) à l'œuvre de Saint Sauveur. Il est possible que les pentes fortes du toit principal étaient en lauzes et que les plus faibles, les bas-côtés par exemple, étaient en tuiles de terre cuite.

Ces notations au sujet des matériaux à utiliser se trouvent en différents point du texte et nous retrouvons là cette difficulté déjà signalée à propos du cadastre de 1400 : un certain manque de logique dans l'exposé des faits ou des projets nous rend difficile une lecture actuelle [13].

Par ailleurs, ces pierres entassées au pied des piliers, ces bois de charpente qui étayent des voûtes croulantes ou qui sont en attente dans le déambulatoire donnent une triste idée de Saint-Sauveur à la fin de la guerre de Cent Ans. La preuve que des travaux ont déjà été entrepris réside dans le prêt aux maçons "del torn et de la corde" du monastère. Par tour, nous pensons qu'il faut entendre le treuil à tambour ou cage à écureuil. Une grande roue creuse est actionnée par un homme qui marche dans cette cage tournante et développe ainsi une assez grande puissance pour élever de lourdes charges.

Avant de passer aux réparations proprement dites, parlons du prix payé à nos deux maître maçons, "in paga et satisfactio de lors trebalhs et de tot so que hi faran", mille cinquante écus d'or pesant chacun trois deniers, cinq quintaux de viande salée le tout à payer en trois ans. Les travaux durent être accomplis dans les temps et à la satisfaction de tous car pour 1441 L. d'Alauzier a retrouvé des reçus de paiement [14]. Pour essayer de lire plus aisément ce document nous allons partir d'une hypothèse de travail. Elle nous a semblé la seule à mettre un peu de clarté dans ce texte souvent difficile à interpréter : l'essentiel du travail à effectuer de situe dans le transept ou à l'Est immédiat de celui-ci. Les mentions clocher et dôme sont à prendre comme deux éléments différents, le clocher étant l'ensemble de ce que nous nommons transept.

Encore au XVIIe siècle un prix fait pour N.D. du Puy [15] fait obligation aux maçons de "bien conserver la rose de pierre qui est audit clocher" ce qui est peu vraisemblable sur un clocher mais le devient si on considère comme clocher l'ensemble du transept qui dépasse largement et domine les bas côtés. Cette hypothèse permettra de considérer que la chapelle de la Sainte-Trinité est celle qui au Sud est symétrique de celle de Saint-Vivien et de mieux distinguer les piliers du dôme de ceux du transept. Toutes les obscurités n'en seront pas pour autant dissipées.

LES TRAVAUX PROPREMENT DITS

Les premières mentions sont pour les réparations de la chapelle Saint-Vivien et ses environs immédiats.

"PRIMIEYRAMEN" étayer et rebâtir le pilier qui est à l'entrée de la chapelle et du déambulatoire (la clausura) : A du plan. Faire les 3 doubleaux : a - b - c qui en partent. Il en faudrait 4 mais le dernier n'est pas noté. Il est à une toute autre hauteur : celle de la voûte du transept. Ledit pilier refait est très massif et de plan quadrangulaire, contrairement à tous les autres et à tous les plans établis depuis (fig. 1). Les maçons doivent faire 2 portes. L'une à l'entrée de St Vivien existe toujours, épaisse, faite pour soutenir au mieux les poussées qui s'exercent sur elle, et allégée seulement par un énorme chanfrein (fig. 2). La 2ème porte aurait dû se trouver en c "pour aller et tourner autour du chœur" ("per anar et tornar lo cor"). A-t-elle été bâtie ? C'est une question qui se posera en d'autres points de l'église.

"*ITEM* clauran la intrada de Sant Salvayre davas la diche capela de Sant Vivia de grossa paret ente al arvout desus naut, mas que hi faran una porta per passar et anar de Sant Vivia al autar de Sant Salvayre".

"*Item* sararan la claravoya que es sobre la dicha paret de peyra et repararan lo veyrial sobira que es al pe de la volta sobre la dicha claravoya".

"*Item* sacaran las clarasvoyas que so el teulat de la dicha capela de Sant Vivia, mas que layssaran una porta a la una am que hom passe sus las voltas del teulat del dich mostie et repararan tot so que es a reparar davas la part de la dicha capela de Sant Vivia be et sufficiemen".

D'après ce texte un gros mur aurait dû être bâti entre l'entrée de Saint-Sauveur (selon toute vraisemblance l'entrée du chœur où se situe l'autel principal dédié au Saint-Sauveur) et la chapelle Saint-Vivien, donc au-dessous de l'arc b du plan. Toutefois on devait y laisser une porte. Il y a beaucoup de portes qui devaient être bâties ! La *claravoya, las claravoyas* sont l'indice des tribunes qui entouraient comme à Conques le chœur. Le sens du mot est précisé par la présence de la verrière qui est entre la voûte et la clairevoie.

Tous ces travaux qui s'effectuent au transept Nord et à la chapelle St Vivien s'expliquent sans doute par la nécessité de remédier à des affaissements graves mettant en danger les arcs et les voûtes. Les moyens imaginés par les responsables du chantier sont de renforcer les supports et de les consolider en les joignant par des murs percés bien sûr de portes pour la commodité. Tous n'ont sans doute pas été construits. Il est difficile de le savoir de façon absolue étant données les destructions successives de 1576 (protestants) et de 1917 (écroulement du dôme). La réfection du pilier date peut-être de nos réparations de 1438. C'est en effet le seul endroit de Saint-Sauveur où se lisent des marques de tâcherons [16]. Mais pourquoi en ce lieu seulement ?

"*ITEM* davas la part de la Sancta Trinita, emuraran lo passatge de la nau de la glieya mas que hi layssaran una porta per passar".

"*Item* tancaran de paret grossa l'arvout que es tras l'autar de Nostre Senhor et se te am lo gros pilar del cloquier"

"*Item* semblablamen et par aquela manieyra tancaran lo passatge e los arvols que so davas lo sermonade".

Avec cette série d'articles, nous passons du côté de la chapelle de la Sainte Trinité que nous avons dit pouvoir placer symétriquement par rapport à Saint-Vivien, c'est-à-dire que nous sommes au transept Sud. Là encore beaucoup de murs devront être bâtis avec leurs portes. Mur et porte existent toujours à l'entrée de la chapelle côté transept, symétriquement à ce qui avait été fait au côté Nord. La liaison de ce mur avec l'ancien arc d'ouverture paraît parfaitement (au moins avec un fragment de cet arc proche du côté Sud du transept). Ce pourrait être une raison de penser que, en se rapprochant de la croisée, les structures étaient sinon écroulées du moins en très mauvais état (fig. 3).

Une question, une autre, il y en a tant, ne reçoit pas de réponse satisfaisante. Il y a un décalage au Nord comme au Sud entre les supports au sol et la colonnette engagée sur laquelle reposent les arcs de la voûte, décalage qui met en danger la solidité de l'ensemble et a pu être la cause principale des désordres survenus dans cette partie de l'édifice [17]. On n'y a pas remédié ; on a conservé cette anomalie ce qui indique sans doute qu'on a voulu garder ce qui n'était pas totalement détruit mais seulement fissuré. Les gros murs avec leurs portes chanfreinées, aux deux côtés du transept, ont semblé suffisants pour une consolidation qui a tenu jusqu'à l'écroulement du clocher en 1917.

Cette consolidation doit aussi s'étendre plus loin puisqu'on devra aussi fermer de murs les espaces qui entourent la chaire *(la sermonade)*, certainement appuyée à un pilier à l'entrée de la nef.

"*ITEM* adobaran et repararan lo fenestrage sive claravoya que es sobre la intrada de la claustra et condampnaran de paret plana aquel a que es sobre la revistudo et sarsiran totas las naffras et averturas que davas aquela part hisso".

Il n'y a pas place pour une tribune au transept mais simplement une coursière avec deux portes pour rejoindre celle-ci aux tribunes de la nef et du chœur. Mais dans l'article présent on met en équivalence fenestrage et claravoya. Nous pensons donc qu'il s'agit des baies ouvertes dans les murs, l'une au-dessus du cloître (claustra) l'autre au-dessus de la "revistudo". Ce vocable ne pourrait-il pas venir du latin *revistutus* : vêtu de nouveau. Il serait dès lors le lieu où les prêtres prennent les vêtements liturgiques avant de s'avancer vers l'autel. Le revistudo pourrait être ce large couloir qui sépare la salle capitulaire du transept avec bien évidemment une porte de communication. Les traces au-dessus de la coursière indiquent qu'il y eut à l'origine une très grande baie fermée par un mur dans lequel on a ouvert la rose actuelle" (fig. 7).

"*ITEM* rehedifficaran lo pilar que es tombat del cloquie am totas sas partenensas lhian se am los autres pilars per la forma et manieyra que era davan liat mas que sara plus massis".

Nous avons déjà vu en ce lieu bâtir un mur mais maintenant il faut réédifier le pilier écroulé du clocher avec tout ce qui le joint au reste de la construction, mais le faire plus massif. Il l'est effectivement aujourd'hui mais ce qui semble conforter cette conclusion c'est que la base d'une colonne engagée de ce pilier est nettement du XVe siècle (fig. 5). Est-ce que le pilier était vraiment écroulé ? *"in terra protestatum"* dit le texte latin au début de notre acte. Nous devons penser qu'il avait été suffisamment étayé pour ne pas mettre en danger les voûtes au-dessus car nulle part il n'est question de leur reconstruction.

"*Item* faran IIII argos botans enclaustats davas pe am los IIII pilars que sosteno la doma et montaran tro a la volta de la primieyra nau bassa".

Quelle réponse satisfaisante donner à cet article ? La destruction du dôme en 1576 nous a sans doute privés des moyens de connaissance pour cette partie de l'église.

Nous avons volontairement laissé de côté l'article précédent, car contrairement aux passages ci-dessus, il ne cause pas trop de difficultés. Le fait que l'escalier à vis dont il est question soit fait pour monter sur le dôme du clocher, justifie notre assimilation clocher = transept.

Dans l'angle entre la chapelle de la Sainte Trinité et le déambulatoire, les plans actuels indiquent cet escalier. C'est sans doute celui qui fut construit au XVe siècle à l'emplacement précisé par les consuls et l'abbé.

Dans la suite du texte il est question des moyens matériels à mettre en œuvre par nos maçons et nous les avons analysés au début.

A la fin de notre article nous devons honnêtement nous interroger sur la solidité de notre argumentation même si nous avons toujours essayé de nous référer au texte d'une part, aux pierres de l'autre. Avec humilité nous avouons nos doutes, nos hésitations et serions heureux de recevoir des critiques constructives. Notre église Saint-Sauveur y gagnerait.

Gilbert FOUCAUD

Notes

1 - A.M. Pécheur et H. Pradalier - Saint-Sauveur de Figeac - *Congrès archéologique de France*, Paris 1993, pp. 267-290.

2 - *Flosculi notitiae figeacensis* - Villefranche de Rouergue, 1712.

3 - J.F. Debons, *Annales... de Figeac*, Toulouse 1829.

4 - Debons, ouv. cit. p. 182, donne cette précision : Pièces justificatives n° 12.

5 - Debons, d°, p. 182. En revanche les autres corps de saints qui firent l'objet de l'exaltation de 1329 furent trouvées selon les Flosculi (p. 35) "in crypta sub ara maxima" dans une crypte sous l'autel majeur, alors que Debons p. 181 dit plus sobrement : "sur une grille placée sous le maitre autel". N'accordons pas plus que Debons un sens trop fort au mot crypte, sauf sans doute celui de lieu caché. La nappe phréatique proche ne se prêterait guère à l'existence d'une crypte.

L'expression "du côté de l'évangile" trouve sa source dans le fait qu'avant le Concile Vatican II, le prêtre, dos au peuple, lisait l'évangile au côté gauche (pour l'assistance) de l'autel.

6 - L. d'Alauzier. Construction d'un clocher à l'église de La Capelle. B.S.E.L. 4ème fasc. 1961.

7 - M. Delpérié. L'église abbatiale Saint-Sauveur de Figeac - Actes du 23° congrès d'études régionales à Figeac, 1967, p. 322.

8 - C'est le sujet de l'ouvrage essentiel pour cette période : J. Lartigaut. *Les campagnes du Quercy après la guerre de Cent Ans*, Toulouse, 1978.

9 - J. Lartigaut, p. 397.

10 - J. Lartigaut, p. 398.

11 - J. Lartigaut, p. 394.

12 - J. Lartigaut, p. 396.

13 - G. Foucaud. Un cadastre de 1400 à Figeac. B.S.E.L. 4° fasc. 1994, p. 192.

14 - M. Delpérié, art. cit. p. 322 et note 13.

15 - G. Foucaud. N.D. du Puy à Figeac, B.S.E.L. Ier fasc. 1990, pp. 6 et 7.

16 - d°. Inscriptions et gravures figeacoises. B.S.E.L. Ier fasc. 1992, p. 55.

17 - M. Delpérié, art. cit. p. 330.

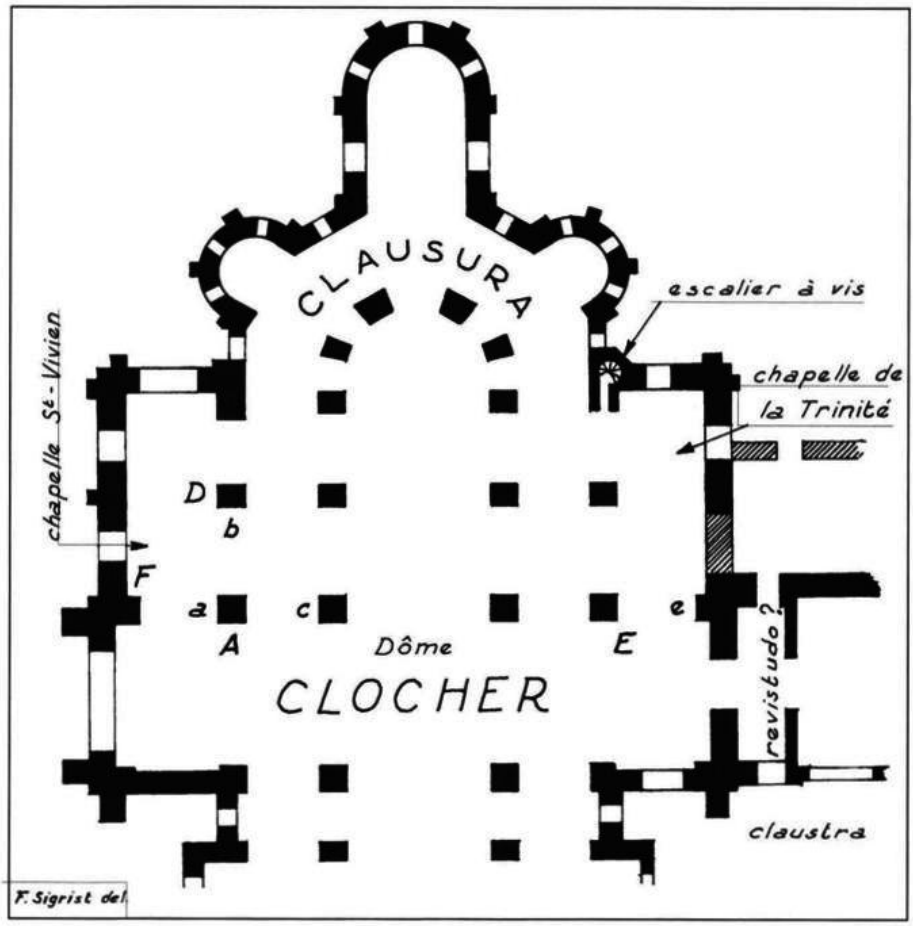

Le transept et le chœur de Saint-Sauveur.

Tentative pour mettre en place les termes employés et les travaux effectués.

Fig. 1 - Le pilier bâti en 1438 à la place d'une colonne engagée en A du plan.

Fig. 2 - Liaison entre la "porte" du prix fait et la chapelle St Vivien en F du plan. Vue prise de l'intérieur de la chapelle.

Fig. 3 - Ce même arc vu de l'intérieur de la chapelle de la Ste Trinité.

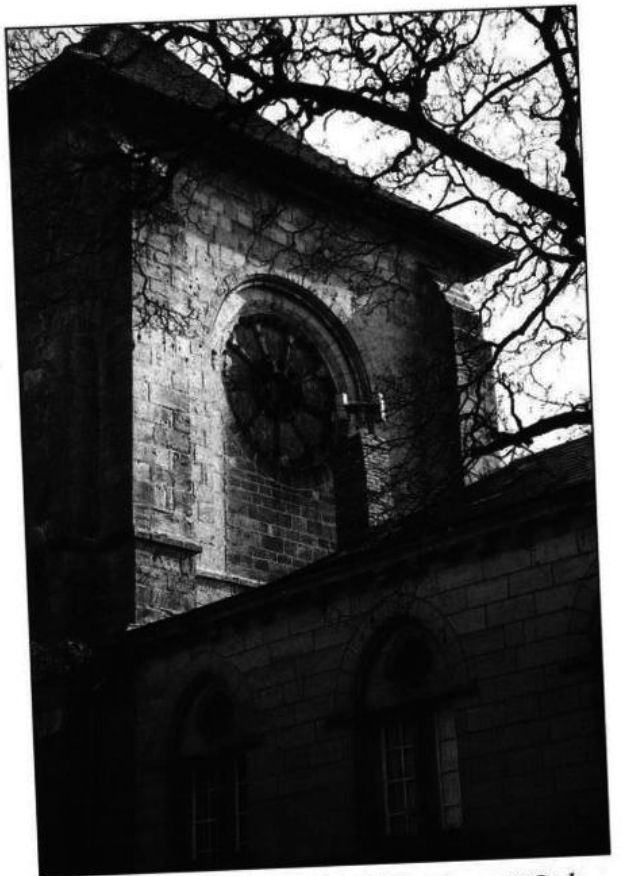

Fig. 4 - Modification de 1438 au transept Sud. Rose ouverte, semble-t-il, à l'emplacement d'une grande baie.

Fig. 5 - Base de la colonne engagée (en E) refaite en 1438.

OBSERVATIONS ARCHÉOLOGIQUES DANS LE BOURG DE CARENNAC

Les observations archéologiques décrites dans cet article regroupent, premièrement les découvertes, renseignements ou témoignages divers enregistrés lors de notre prospection inventaire, deuxièmement les informations recueillies lors de la surveillance des travaux effectués dans le village dans le courant de l'année 1999.

Le bourg de Carennac étant, du fait de son histoire et de ses monuments une zone "sensible", il était essentiel de recueillir le maximum d'éléments lors du creusement très rapide de tranchées dans les rues (voir plan) et plus particulièrement dans la zone dite de la Palissade s'étendant entre le château et la Dordogne.

Historique de Carennac

D'après les premiers documents [1] datés de 932, l'église Saint-Saturnin, située dans le bourg de Carennac, fut donnée avec toutes ses dépendances à l'Abbaye de Beaulieu par Frotard, vicomte de Quercy et sa femme Adalbergue. Cette église au siècle suivant devient la propriété de l'évêque de Cahors Bernard et de son frère Robert qui en firent don à l'abbaye de Cluny vers 1047 ou 1048 [2].

Vers 1049, une série de chartes confirme que Carennac est devenu prieuré sous le vocable de Saint-Pierre [3]. De cette époque date le plein épanouissement de la vie monastique à Carennac. L'enrichissement du prieuré permet, au XIIe siècle, la construction de l'église Saint-Pierre, du cloître et de l'enceinte fortifiée.

Vers 1295, le prieuré devenait doyenné par une bulle de Boniface VIII. Pendant la guerre de Cent Ans, Carennac et sa région ne furent pas plus épargnés que le reste du Quercy. Ce fut pour le doyenné une période d'appauvrissement, et de la fin du XIVe siècle date probablement la destruction du cloître roman.

Au XVe siècle, les doyens relevaient le monastère, et une chapelle fut ajoutée à l'église pour recevoir la mise au tombeau.

En 1477, une transaction entre les habitants de Carennac et le doyen témoignait néanmoins dans les lieux d'une population renouvelée assez importante. Le monastère par la suite s'est progressivement dégradé.

En 1562, lors des guerres de Religions, le doyenné est pillé par les troupes de Bessonies et Marchastel.

Puis apparut, dans la lignée des doyens, la dynastie des Fénelon. Une bulle de Paul V, de 1605, confère le bénéfice de Carennac à Louis de Salignac de la Mothe-Fénelon. Le bénéfice passa à son frère, homme de valeur et docteur en Sorbonne, qui le résigna en faveur de son neveu, le grand Fénelon. Celui-ci le posséda de 1681 à 1695.

Le doyenné resta dans la famille jusqu'en 1771, date à laquelle Léon François Ferdinand de Salignac fut nommé à l'évêché de Lombez. Il fut supprimé en 1788 par un arrêt du Conseil du roi et une bulle du pape enregistrée en Parlement. Le monastère dégradé a été désaffecté en 1789.

Prospection inventaire

Les diverses observations et découvertes qui suivent ainsi que les témoignages et les informations recueillis auprès des habitants ont été enregistrés lors de notre prospection inventaire effectuée durant l'année 1994 pour le Service Régional de l'Archéologie de Midi-Pyrénées.

- Trouvailles sporadiques dans et autour du bourg de Carennac [4] : céramique sigillée, céramique commune, tuiles à rebords, débris d'amphores.
- Monnaies d'époque romaine trouvées dans le bourg [5].
- Une monnaie romaine en bronze (empereur Commode, fin du deuxième siècle après J.C.) a été trouvée en 1996, lors du creusement d'une piscine, à 1.50 m de profondeur, au sud du bourg, à proximité du ruisseau. Il a été également récolté de la céramique gallo-romaine et des tuiles à rebords [6] (section AE, 1984, parcelle 286).
- Plusieurs fragments [7] de *tegulae* ont été découverts dans le ruisseau entre les parcelles 169 et 286. M. Louis Barrière [8] en a également trouvé lors du creusement d'une tranchée dans la route, à côté du puits, entre les parcelles 175 et 211.
- En janvier 1993, dans le talus du ruisseau, côté parcelle 286 en face des parcelles 169/170/171, nous avons trouvé à 0,30 m de profondeur de la céramique médiévale et à 1,20 m sous la surface du pré, quelques fragments de tuiles à rebords et de la céramique gallo-romaine.
- A l'ouest du village, lors de travaux d'adduction d'eau et de passage de câbles PTT (parcelle 209 et passage entre les parcelles 210-267 et 211-213, de la section AE), nous avons ramassé des fragments de tuiles à rebords, de la céramique commune et sigillée gallo-romaine, un membre inférieur (jambe et pied) en provenance d'une statuette en bronze et de la céramique moderne à vernis noir [9].

- Un vieux chemin pavé, dit chemin de Rocamadour, part au sud-ouest du village même et escalade le Causse. D'après plusieurs auteurs [10], il aurait été construit par les Gallo-romains avant de servir aux pèlerins de Rocamadour.
- Un sarcophage de forme trapézoïdale contenant des ossements humains a été découvert lors de travaux, par Jean Paul Fraysse de Carennac. Le couvercle est en 3 parties ... Ce sarcophage est toujours en place sous une chape de béton (section AE, 1984, parcelle n° 121 [11]).
- Deux squelettes ont été trouvés dans la cave voûtée de Mme Malboré [12] (Section AE, 1984, parcelle n° 121).
- Vers 1955, lors de travaux d'adduction d'eau une sépulture en pleine terre a été mise au jour dans la rue [13], entre les parcelles 16 et 190 (section AE, 1984).
- Lors de travaux vers 1965, devant le porche de l'église (section AE, 1984, parcelle 107), plusieurs sépultures en très mauvais état étaient recouvertes de chaux. Ces inhumations peuvent correspondre à une épidémie de peste (?).
- M. Vigier a trouvé dans son jardin 3 pièces de monnaies en bronze du XVII° siècle et une pointe de flèche en fer [14] (Section AE, 1984, parcelle n° 266).
- Vers 1980, à l'intérieur de l'ancienne église paroissiale, des scouts ont effectué des fouilles et ont mis au jour un squelette humain. D'après les habitants, le squelette découvert serait celui de l'abbé Lalé, mort en 1821 [15]. Cet abbé aurait été enseveli debout dans le mur de cette chapelle (section AE, 1984, parcelle n° 90).

• Fortifications

Le village de Carennac était tout entier groupé autour de l'abbaye. Il se compose d'une rue semi-circulaire entourant l'enceinte monastique (sauf du côté de la Dordogne) et de laquelle rayonnent d'autres rues qui sans doute aboutissaient jadis à une seconde enceinte entourant le village.

Le village avait été fortifié dès le début du XIVe siècle [16], comme en témoignait la date de 1312 inscrite sur une porte fortifiée démolie lors de la construction de l'actuelle mairie. Il est probable que monastère et village étaient à l'origine enceints par une première ligne de défense en bois ainsi que l'atteste le nom de "Palissade" donné à la place s'étendant devant le château, dominant la Dordogne. Les fortifications qui subsistent encore actuellement ne sont pas antérieures au XVIe siècle et sont vraisemblablement l'œuvre du doyen Aymar de Ferrières

(1554-1574) qui, on le sait par acte de 1570, "fit fortifier sa demeure et y tenir garnison".

Dans le village, nous avons remarqué [17] des traces de fortifications en 3 endroits :

- côté sud, parcelle 162, on observe un fruit important dans l'angle Nord-Est du bâtiment.
- côté nord-ouest, parcelle 243.
- côté nord-ouest, parcelle 253

Travaux de 1999 (Fig. : n°1)

Le but de ces travaux était de mettre en souterrain les réseaux électrique et téléphonique. Ils ont été effectués par l'Entreprise Industrielle de Souillac entre le 30 janvier et le 15 mars 1999. Nos observations ont porté sur les tranchées creusées dans le bourg. Ce genre de travaux nécessite une intervention rapide, les gaines et les câbles étant posés au fur et à mesure et la tranchée très vite rebouchée afin de ne pas entraver la circulation.

Observations et coupes stratigraphiques dans les tranchées

Tronçon FG (sous le château et l'église côté nord et nord-est)

• *Tranchée n°1 (fig. n°2)*

Cette tranchée a été creusée sur 28 m de longueur, 0,40 m de largeur et une profondeur variant entre 1,30 et 1,40 m.

Coupe stratigraphique :

1 - Trottoir : remblai récent composé de castine (épaisseur : 0,10 à 0,30 m).

2 - Terrain naturel : terre très argileuse marron jaune sans aucun élément.

3 - Remblai (épaisseur 1,10 à 1,30 m) : terre gris foncé contenant des gros et moyens blocs calcaires (moellons, moellons équarris, quelques pierres de taille, des fragments de tuiles et de briques des XIXe et XXe siècles).

4 - Zone charbonneuse (épaisseur 0,20 m).

5 - Zone de dépotoir : Terre argilo-sableuse gris très foncé, pulvérulente par endroits, contenant de nombreux charbons de bois, de la cendre, des pierres calcaires altérées (rubéfiées et bleutées) à petits et moyens éléments.

Matériel archéologique : quelques fragments de céramique attribuable à l'époque médiévale (XIVe/XVe siècle), des ossements d'animaux (porc et bœuf), et 2 clous en fer (fig. 6, n° 9 et 10). Un tesson de céramique grise, cuite en atmosphère réductrice comporte un col rentrant et une lèvre en bandeau (fig. 6, n° 11). Le dégraissant sableux, fin, est à base de fines paillettes de mica, de feldspath et de quelques grains de quartz. Le diamètre à l'ouverture est approximativement de 25 cm.

Les rebords en "bandeau" sont attribuables aux XIIIe et XIVe siècles. Des formes similaires ont été mises au jour dans l'église Saint-Sernin de Brive [18].

6a, 6b, 6c - Fossés (hauteur maximum 0,65 m) : comblés par des pierres calcaires (moellons parfois équarris), de gros galets de la Dordogne, des fragments de tuiles à rebords (fig. 7 - fossé 6a : n° 1, 3, 4 ; fossé 6b : n° 2, 7, 8 ; fossé 6c : n° 6 et 8) et d'*imbrices* (comportant des restes de mortier gris et blanc). Dans le fossé 6b un quart de rond en terre cuite (élément de colonne ?) a été trouvé au fond (fig. 7, n° 10).

La terre argileuse, gris foncé, comporte par endroits des traces de mortier gris et blanc. Aucune céramique n'a été découverte.

7 - Terre argileuse variant du marron foncé au marron jaune, contenant quelques éléments calcaire de moyenne dimension, un gros galet et de rares charbons de bois.

8 - Mur : orienté nord-sud (M1), de 2,5 m de longueur, réalisé en gros moellons équarris avec liant au mortier gris. Ce mur a été démoli par les travaux, sa datation semble moderne (?).

9 - Couche de chaux (épaisseur 0,20 m) : contenant quelques fragments de tuiles à rebords et d'*imbrices*.

• *Tranchée n°2 (fig. n° 3 et 4).*

Cette tranchée a été creusée sur 63 m de longueur, sur une largeur de 0,40 m et une profondeur variant entre 1,30 et 1,40 m.

Coupe stratigraphique :

1 - Bitume.

2 - Remblai récent (épaisseur 0,20 à 0,30 m) composé d'un cailloutis à petits éléments (castine).

3 - Remblai moderne (XIXe /XXe siècle), épaisseur 0,60 à 1 m, composé d'une terre argileuse gris foncé, contenant des petits et moyens élé-

ments en calcaire (parfois anguleux), des galets de la Dordogne, des fragments de briques et de tuiles plates à crochets.
Pas d'éléments archéologiques.

4 - Terre argileuse (épaisseur 0,30 m) marron foncé, contenant quelques éléments calcaire et des fragments de briques modernes.
Pas d'éléments archéologiques.

5 - Couche argileuse marron clair, rares éléments calcaire (épaisseur 0,60 m).

6 - Terrain naturel : terre argileuse marron jaune.

7 - Fossé correspondant à **6b** de la tranchée n°1.

8 - Fossé correspondant à **6c** de la tranché n°1.

9 - Remblai (épaisseur 1,10 m) composé de gros moellons en calcaire, terre marron foncé à grise.

10 - Sol de circulation en galets de la Dordogne, fragments de briques et quelques charbons de bois en surface.

11 - Remblai (1,20 m), terre gris foncé, moellons et gros galets de la Dordogne, quelques pierres de taille, fragments de briques et de tuiles modernes (XIX°/XX° siècle).

12 - Aqueduc construit en gros blocs de calcaire équarris, sans mortier. Le fond est réalisé avec des dalles calcaires.
Vers le milieu du XXe siècle, lors de travaux, les dalles de couverture ont été remplacées par des plaques en ciment.
Remarque : le fossé **6a**, sans doute plus profond n'a pas été rencontré.

• *Tranchée n°3 (fig. n°4)*

Coupe stratigraphique

1 - Bitume.

2 - Remblai récent (épaisseur 0,10 à 0,30 m) composé d'un cailloutis à petits éléments (castine).

3 - Remblai (épaisseur 1,20 à 0,55 m) composé d'une terre argileuse gris foncé, contenant des petits et moyens éléments en calcaire parfois anguleux, des galets de la Dordogne, des fragments de briques et de tuiles à crochets du XIXe/ XXe siècle.

4 - Terre argileuse marron jaune correspondant au terrain naturel (couche **2** de la tranchée n°1 et couche **6** de la tranchée n°2).

• *Tranchée n°4 (fig. n°5)*

Au niveau d'une ancienne porte de l'abbaye, la tranchée a coupé une structure (**M2**), orientée sensiblement nord-sud, de 0,90 m de largeur. Elle est composée de gros blocs de calcaire empilés (sans doute une fondation).

Côté ouest de cette construction, on trouve la **stratigraphie suivante** :

1 - Bitume.

2 - Cailloutis de castine récent, à petits éléments (épaisseur 0, 15 à 0,18 m).

3 - Cailloutis à petits et moyens éléments calcaire mélangés à une terre gris foncé (épaisseur 0, 12 à 0,20 m).

4 - Dallage (sol) en briques, épaisseur 3 à 4 cm. Il part de la structure **M2** sur 2 m de longueur.

5 - Remblai (épaisseur 0,75 à 0,90 m) composé de petits et moyens éléments calcaire, quelques galets de la Dordogne et des petits fragments de briques.
Pas de vestige archéologique.

6 - Terre très argileuse marron jaune correspondant au terrain naturel.

À l'ouest du mur, la tranchée a coupé une sépulture en pleine terre à 0,90 m de profondeur dans le niveau **5**. Le corps d'un adulte (S1), orienté NE-SO (azimut environ 240°) en mauvait état, avait été déposé en décubitus dorsal, les mains au niveau du pubis. La tête et le cou absents, avaient été détruits lors de travaux antérieurs.

Aucun mobilier n'a été découvert.

Remarque : après une longueur de 3 m (à partir de la structure M2, vers le nord-ouest), on trouve un remblai récent correspondant à la construction du pont de Carennac.

- Tronçon MN

Cette tranchée a été creusée sur 29 m de longueur, sur une largeur de 0,40 m et une profondeur variant entre 0,90 et 1 m.

Stratigraphie au niveau de la parcelle 94, côté nord-est :

1 - Bitume.

2 - Remblai récent sur une épaisseur de 0,30 m, blocs de calcaire, moellons, fragments de briques et de tuiles emballés dans une terre argileuse marron foncé.

3 - Terre très argileuse marron jaune correspondant au terrain naturel.

Au niveau de la parcelle 94, côté sud-ouest :

1 - Bitume.

2 - Remblai récent sur une hauteur de 0,90 m : moellons, petits et moyens éléments calcaire, fragments de briques et de tuiles, le tout emballé dans une terre argileuse marron foncé. La présence d'ossements humains brisés, confirme la découverte d'au moins une sépulture en 1955, lors des travaux de tout-à-l'égout [19].

Angle sud-ouest de la parcelle 93 (emplacement 5) :

L'angle sud-ouest de la maison correspond à la rupture de pente du terrain. A cet endroit, non remanié, un trou d'environ 1 m de côté sur 1,20 m de profondeur a été réalisé par l'entreprise pour effectuer un branchement.

A 0,40 m de profondeur, la pelle mécanique a mis au jour une substruction de mur d'une largeur d'environ 0,50 m, hauteur (0,40 m ?) constitué de gros blocs. Côté sud de ce mur, sur 0,30 m de hauteur, le sol était gris foncé, rubéfié par endroits. Nous avons ramassé des fragments de céramique gallo-romaine (fig. 6, n° 1 à 7), 5 fragments de tuiles à rebords (fig. 7, n° 6), 6 tessons de céramique grise, 1 tesson de céramique commune rouge, un fragment de sigillée avec bord (fig. 6, n° 6).

Le mobilier métallique se compose d'un objet en tôle de bronze, ovale, bombé (en forme de "chapeau de gendarme") et percé d'un trou (fig. 6, n° 8).

Sous la couche gallo-romaine, on retrouve une terre très argileuse marron jaune correspondant au terrain naturel.

- Tronçon KL

Tranchée creusée sur 25 m de longueur, 0,40 m de large et une profondeur variant entre 0,90 et 1 m.

Stratigraphie :

1 - cailloutis récent (castine).

2 - Remblai (0, 10 m à 0,30 m) composé d'une terre argileuse marron foncé, contenant des petits et moyens éléments calcaire parfois anguleux, des fragments de briques et de tuiles modernes.

3 - Terre très argileuse marron foncé devenant plus claire au fond de la tranchée.

- Tronçons CM et MO

Cette tranchée de 0,40 m de largeur, a été creusée sur une profondeur variant entre 1,20 m et 1,30 m.

Stratigraphie :

1 - Bitume.

2 - Cailloutis récent composé de castine (épaisseur 0,10 m à 0,20 m).

3 - Remblai (épaisseur 0,20 m à 0,40 m) composé d'une terre argileuse marron foncé, contenant des petits et moyens éléments, des moellons calcaire, des fragments de briques et de tuiles modernes.

4 - Terre très argileuse marron jaune correspondant au terrain naturel.

Remarque : Les autres tranchées effectuées au nord-est et sud-ouest de l'abbaye n'ont donné aucun vestige archéologique.

Conclusions

Les travaux, côté nord du château ont permis de trouver 3 fossés (orientés sud-nord vers la Dordogne) comblés par des moellons, des gros galets et des fragments de tuiles à rebords. Ils ne contenaient aucune pierre pouvant provenir d'un édifice religieux (par exemple l'ancienne église de Saint-Saturnin dont l'emplacement n'est pas connu). La datation est difficile, suite à l'absence d'artefacts archéologiques. La présence gallo-romaine dans le bourg de Carennac ne fait aucun doute, mais l'utilisation des tuiles à rebords a perduré de l'époque romaine jusqu'au début de l'époque romane et le comblement des fossés a pu être réalisé avec des éléments apportés.

Nous n'avons remarqué aucun vestige (bois, trou de poteau, fossé) concernant une première ligne de défense qui semblait attestée par le nom de "Palissade" donné à la place s'étendant devant le château et dominant la Dordogne.

Les fossés mis au jour ne sont pas défensifs, mais avaient un rôle de drainage pour évacuer l'eau du village primitif, avant la construction de l'abbaye.

La sépulture mise au jour devant une ancienne porte, pourrait remonter au XVIe siècle, époque où le doyen Aymar de Ferrières fit fortifier Carennac pour y tenir garnison. Le sol en gros galets et en briques ainsi que l'aqueduc pourraient également dater de cette période.

La présence gallo-romaine est attestée par la découverte de céramique et de tuiles à rebords à la rupture de pente à l'angle sud-ouest de la parcelle 93.

Des fragments d'ossements humains (parcelle 94 côté ouest) laissent supposer la présence, à proximité, d'un ancien cimetière en relation avec l'abbaye où l'église primitive.

Jean-Pierre GIRAULT et Pierre BILLIANT
Avec la collaboration de Marie-France BIBERSON

Notes

1 - Deloche (Maximin) - *Cartulaire de l'Abbaye de Beaulieu en Limousin*. Documents inédits de l'histoire de France, Paris, 1859, chartre n° 48 : "Ego, Frotardus, vicecomes Cadurcorum civitatis, necnon et conjux mea Adalberga... cedimus ad monasterium quod vocatur Bellus Locus... in vico qui vocatur Carendenacus, ecclesiam que est fondata in honorem sancti Saturnini .....

2 - Bruel (A.). - Cartulaire de l'Abbaye de Cluny. Paris 1888, chartes n°2856.

3 - Bruel. - Cartulaire de l'Abbave de Cluny, chartes n°3420 à 3423.

4 - Derville (H.) et Pierron (R.). - *B.S.E.L.*, LXVII, 1946 p. 114. - Fiche inventaire S175.

5 - Viré (A.). - Les monnaies du Quercy du IVe siècle avant J.-C. au XXe siècle de notre ère. *B.S.E.L.*, 1939, t. 609, 1er fasc., p. 74. - Fiche inventaire S189.

6 - Fiche d'inventaire S965.

7 - Prospection inventaire, fiche S507 (section AE, 1984, parcelles :169/286-175/211).

8 - Ancien maire de Carennac.

9 - Article à paraître.

10 - Albe (E) et Viré (A.). - *Le Prieuré - Doyenné de Carennac*. Brive 1914, p. 19.

11 - Fiche d'inventaire H906.

12 - Fiche d'inventaire H1271.

13 - Fiche d'inventaire H1940.

14 - Fiche d'inventaire H972.

15 - Fiche d'inventaire H1272.

16 - Pêcheur (Anne-Marie). - *Carennac en Quercy*. Édition Privat, Toulouse, p. 80 à 82.

17 - Constatations effectuées en présence de Bertrand Thueux, architecte.

18 - Lombard (R.) - Les céramiques du sondage de l'église Saint-Sernin à Brive. *Bulletin de la Société Scientifique Historique et Archéologique de la Corrèze*, t. CI, 1979, p. 207 à 210.

19 - Fiche d'inventaire H1940.

Bibliographie

- Albe (E) et Viré (A.). - *Le Prieuré-doyenné de Carennac.* Brive, 1914.
- Balagayrie (P. -G.). - Les merveilles du Quercy. Carennac. *La République*, 16 septembre 1947.
- Bosredon et Rupin. - *Sigillographie du Bas Limousin*. 1886, t. 1, p. 769.
- Bruel. - Cartulaire de l'Abbaye de Cluny. Paris, 1888. Chartes n° 2856, 2857, 3419 à 3423.
- Abbé Clary. - *Dictionnaire des paroisses du diocèse de Cahors.* Imprimerie Tardy Quercy, Cahors, 1980, p. 66 et 67.
- Cathala-Coture. - *Histoire du Quercy*. 1785, t. I, p. 117.
- Clozier (R.). - *Le Quercy*. Édition Arthaud, Paris, 1953, p, 78 à 87.
- Charvin (Dom G.) - *Statuts, chapitres généraux et visite de l'Ordre de Cluny.* Paris, 1965-1973, vol. 1, p.427.
- Chiché (R.). - Les Peintures Murales dans le Lot (essai d'inventaire). *B.S.E.L.*, 1975, t. XCVI, Ier fascicule, p. 16.
- Deloche (M). - Cartulaire de L'abbaye de Beaulieu en Limousin. *Documents inédits de l'Histoire de France*, Paris, 1859, charte n° 48.
- Delpon (J.-A.). - *Statistique du Lot.* Paris, 1831, t.1, p. 534.
- Delpon (J.-A). - *Le Quercy au lendemain de la révolution Française.* Réédition Quercy Recherche, Cahors, 1979, t. II, p. 537 à 539 ; t. 1, p. 57.
- Depeyre (abbé). - *Essai sur une école de sculpture ornementale autour de 1500.* Cahors 1931.
- Didon (Catherine). - *Châteaux, manoirs et logis, le Lot.* - Editions patrimoines & médias, 1996.
- Dufour (J.). - *Les évêques d'Albi, de Cahors et de Rodez des origines à la fin du XIIe siècle.* - Paris 1989, p. 60.
- Enlart et Roussel. - *Eglise de Carennac. Portail occidental.* Catalogue du Musée de Sculpture comparée du Trocadéro, Laurens, 1925, p. 30, B. 48.

- Fau (J. -C.). - *Les chapiteaux romans à entrelacs et la zone de diffusion du thème dans le Sud-Ouest de la France.* Thèse du 3ème cycle de l'Université de Toulouse-Le-Mirail, 1971.

- Favreau (Robert) et Michaud (Jean). - *Corpus des inscriptions de la France Médiévale.* C.N.R.S., 1644, t. 9, p. 94.

- Fourgous (Jean). - *A travers le Lot, Paysages, Vieilles pierres, Echos d'autrefois.* Imprimerie France-Quercy -Auvergne, Cahors, 1963, p. 234 à 237.

- Fourgous (Jean). - Carennac en cheminant par le monastère. *B.S.E.L*, 1962, 3e fascicule, t. LXXXIII, p. 138.

- Janet (P.) - *Fénelon.* Paris, 1892.

- Huet (P.), Chabot (P.). - *Histoire généalogique de la maison de Ferrières.* Abbeville, 1903.

- Glixelli (S.). - *Les cinq poèmes des Trois Morts et des Trois Vifs.* Paris, 1911.

- Kunstle (K.). - *Die legende von den drein Lebenden und die drei Toten.* Freiburg, 1908.

- Lacoste (Guillaume). - *Histoire Générale de la province du Quercy.* Cahors, J. Girma, Librairie Editeur 1883, Edition de 1968, Librairie Guenegaud, XI, tome IV, p. 30-71, 163 ; p. 234 -237.

- Léon (P.). - Carennac dans : "Les Monuments historiques, Conservation, Restauration", p. 223 à 226.

- Lefèvre-Pontalis (E.). - *Carennac.* Congrès archéologique de France, 1921, Limoges, p. 420-430.

- Michel (André). - Carennac, 12. 466, 571, 629. - Sépulcre, IV-2.576 - Sculptures, II.133. Histoire de l'art...

- Miret. - Bull. de la Société des originaux du Lot, 1899.

- Pêcheur (Anne-Marie) - L'église de Carennac et ses Chapiteaux. *B.S.E.L.*, 1976, t. XCVII, 3ème fascicule, p. 185 à 237.

- Pêcheur (Anne-Marie). - *Les chapiteaux romans de Carennac.* Mémoire de Maîtrise de l'Université de Paris IV, 1974.

- Pêcheur (Anne-Marie). - Un dit des Trois Morts et des Trois Vifs à Carennac. *B.S.E.L.*, t. XCVIII, 1977, p. 213-220.

- Pêcheur (Anne-Marie). - Quelques "pierres" de Carennac au musée lapidaire du château de Castelnau à Bretenoux. *B.S.E.L.*, t. XCIX, 1978, p. 172-177.

- Pêcheur (Anne-Marie). - Les Bas-reliefs de la Mise au Tombeau de Carennac. *B.S.E.L.*, t. XCIX, 1978, p. 183- 190.

- Pêcheur (Anne-Marie). - *Carennac en Quercy.* Editions Privat, 1988.

- Pêcheur (Anne-Marie). - Congrès Archéologique de France, Société française d'archéologie, Paris, 1993, 544 pages.

- Ramet (Henri). - *Carennac en Quercy, le Prieuré de Fénelon*. Toulouse, Edition et Librairie, Imprimerie Régionale, p. 67-68.

- Rey (R.).- Carennac, dans : "La Sculpture romane languedocienne". Toulouse 1936, p. 257-260.

- Serbat (L.), - *Chronique. Bull. monumental*, t. LXXVII, 1913, p. 156.

- Schermans (A.). - Carennac, le doyenné de Fénelon. *La Croix*, 7 avril 1935.

- Tollon (B.). - Congrès Archéologique de France. *S.F.A.*, 1989.

- Sol (Eugène, abbé). - *La Révolution en Quercy*. Paris librairie Auguste Picard, 82, rue Bonaparte, 1926, tome I, p. 465.

- Vedrène (G.) - *Carennac, Prieuré-Doyenné de Cluny*. Bergerac.

- Vidal (M). - *Carennac*. Dans Dict. des églises de France. 1967, IIIB 52.

- Vidal (M). - *Quercy roman, la Pierre qui vire*. 1969, p. 241-246.

- X - La vie dans l'ancien Quercy. Carennac aux XVIIe et XVIIIe siècles. *Sud-Ouest*, 24 novembre, 2, 10, 15 décembre 1952.

• Références diverses

- Mémoire pour les prieurs et religieux de Saint-Pierre de Carennac, ordre de Cluny, et en cette qualité, prieur d'Argentat en Limousin, contre Dame Gabrielle de Lavaur et Sieur de Pesteil et encore contre Dame Marguerite de la Serre et Jean La place. Paris, 1744, in-f°.

- Bulle d'Alexandre III pour l'Eglise Saint-Pierre de Carennac, 15 mai 1715. Extrait des Cartulaires et d'archives, f°225, dans : Catalogue des M. s. de la Collection Baluze, Biblio. Nat. (Auvray et R. Poupardin).

- Gallia Christiana, I, Instr., 31.

- Rome, Archives Vaticanes, Reg. Vat. -59, fol. 102, n°491, érection du prieuré en doyenné en 1295.

- Paris, Archives Bibl. Nationale, bulle du Pape Alexandre III en 1175. Q' 598, coll. Doat, vol. 123, fol. 1.

- Cahors, Arch. Dépar. du Lot, F 191, F241 et L329. Arc. Muni, f. -56 et 57.

- Conseil Général. - Rapport de l'archiviste, M. Fourastié, 1911, chapitre III, p. 69.

- Tympan ; Carennac Eglise ; Tympan du portail. Pl.89 dans : "*Architecture romane en France*", Paris, Hachette, 1911, in-4°.

- Girault (J. P.). - Inventaire diachronique de la commune de Carennac. S.R.A, Toulouse.

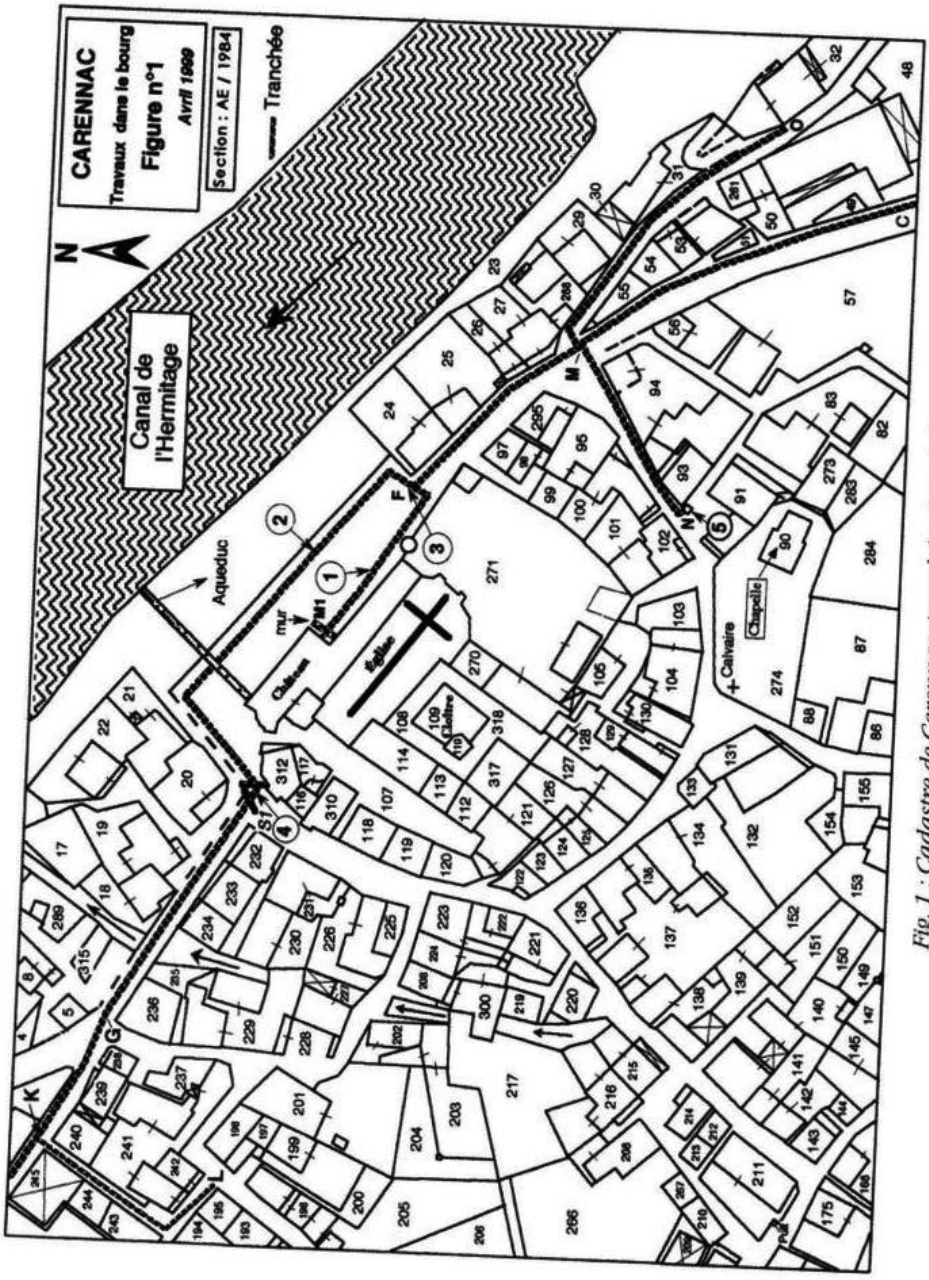

Fig. 1 : Cadastre de Carennac, tranchées dans le bourg.

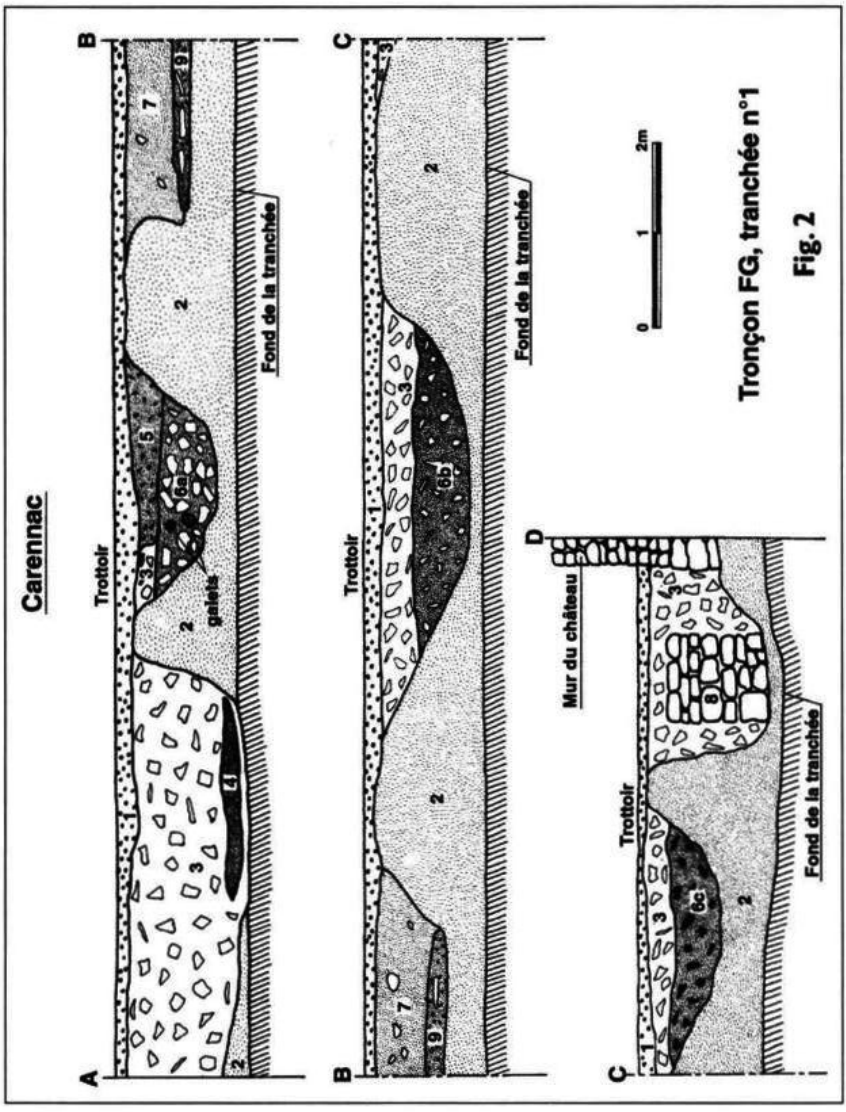

Fig. 2 : Tronçon FG, tranchée n° 1 : coupe stratigraphique.

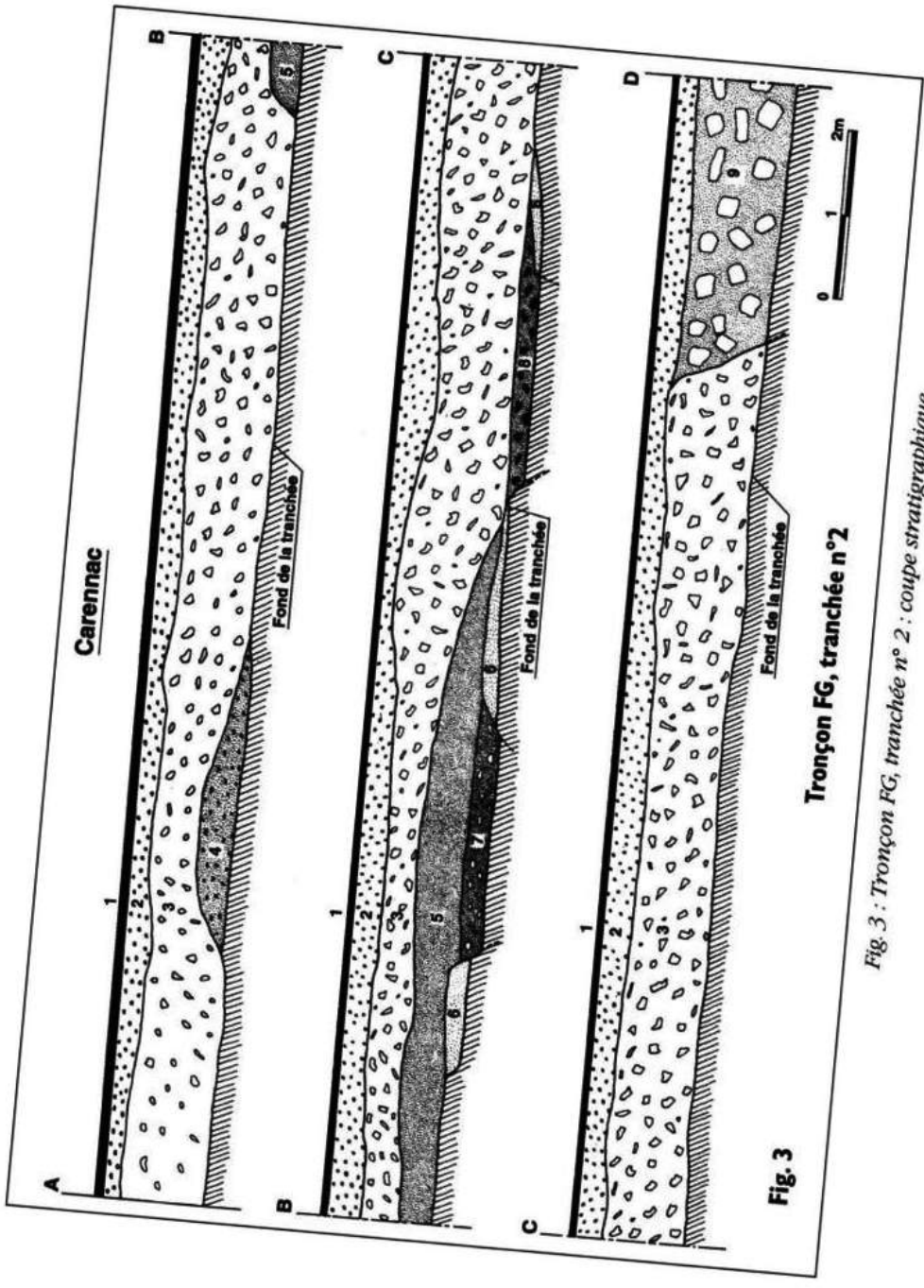

Fig. 3 : Tronçon FG, tranchée n° 2 : coupe stratigraphique.

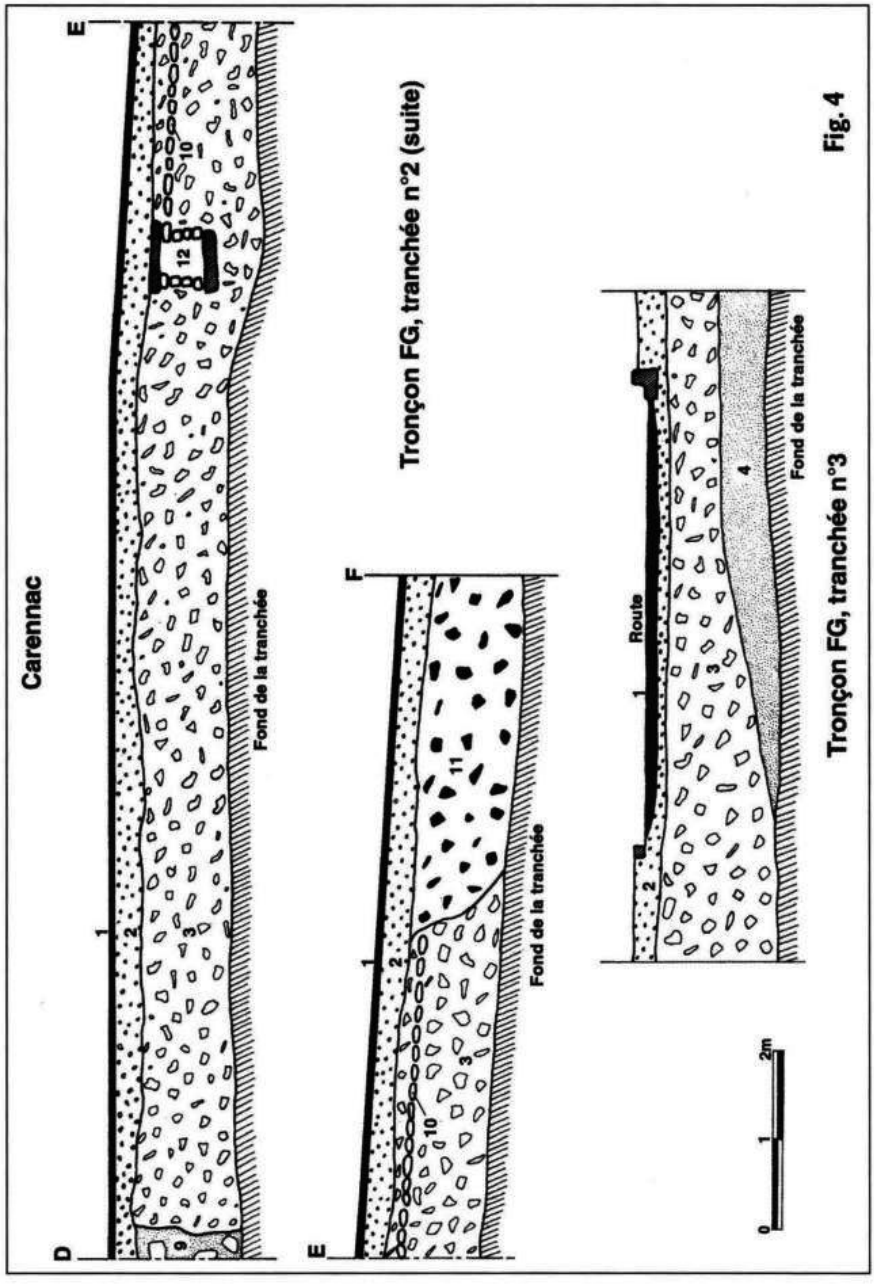

Fig. 4 : Tronçon FG, tranchée n° 2 (suite) et tronçon FG, tranchée n° 3 : coupe stratigraphique.

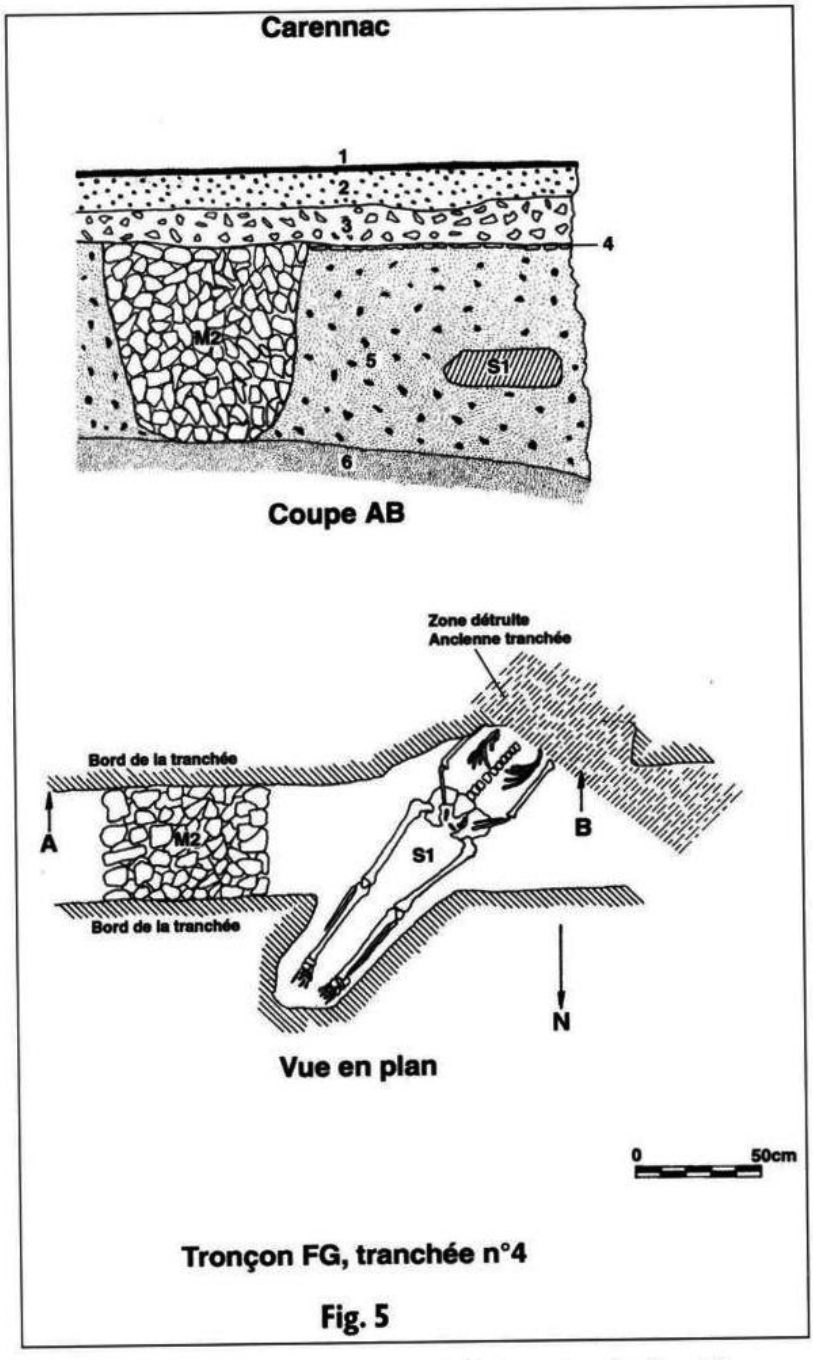

Fig. 5 : Tronçon FG, tranchée n° 4, fig. et coupe, sépulture S1.

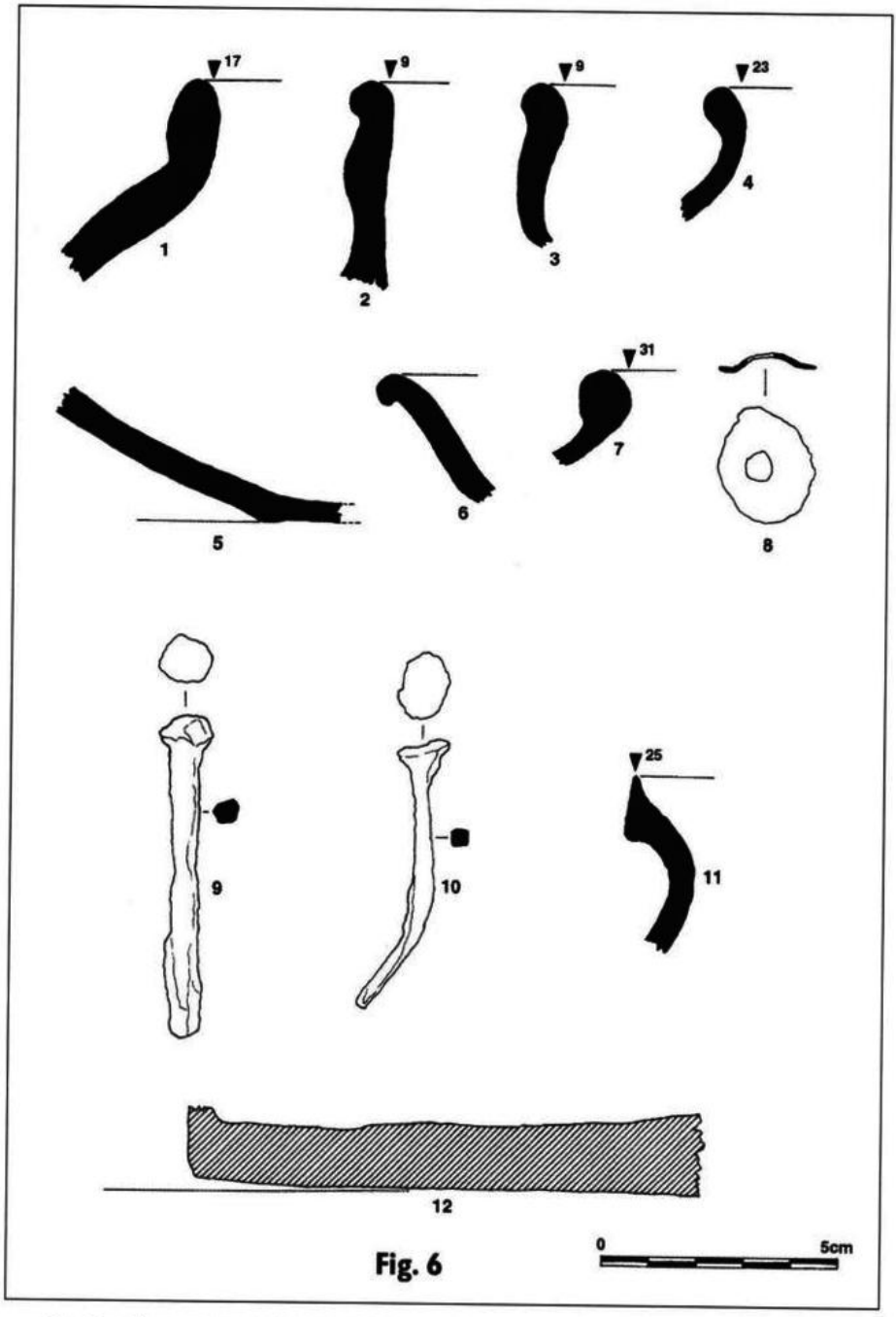

Fig. 6 : Céramique et objets métalliques (époques gallo-romaine et médiévale).

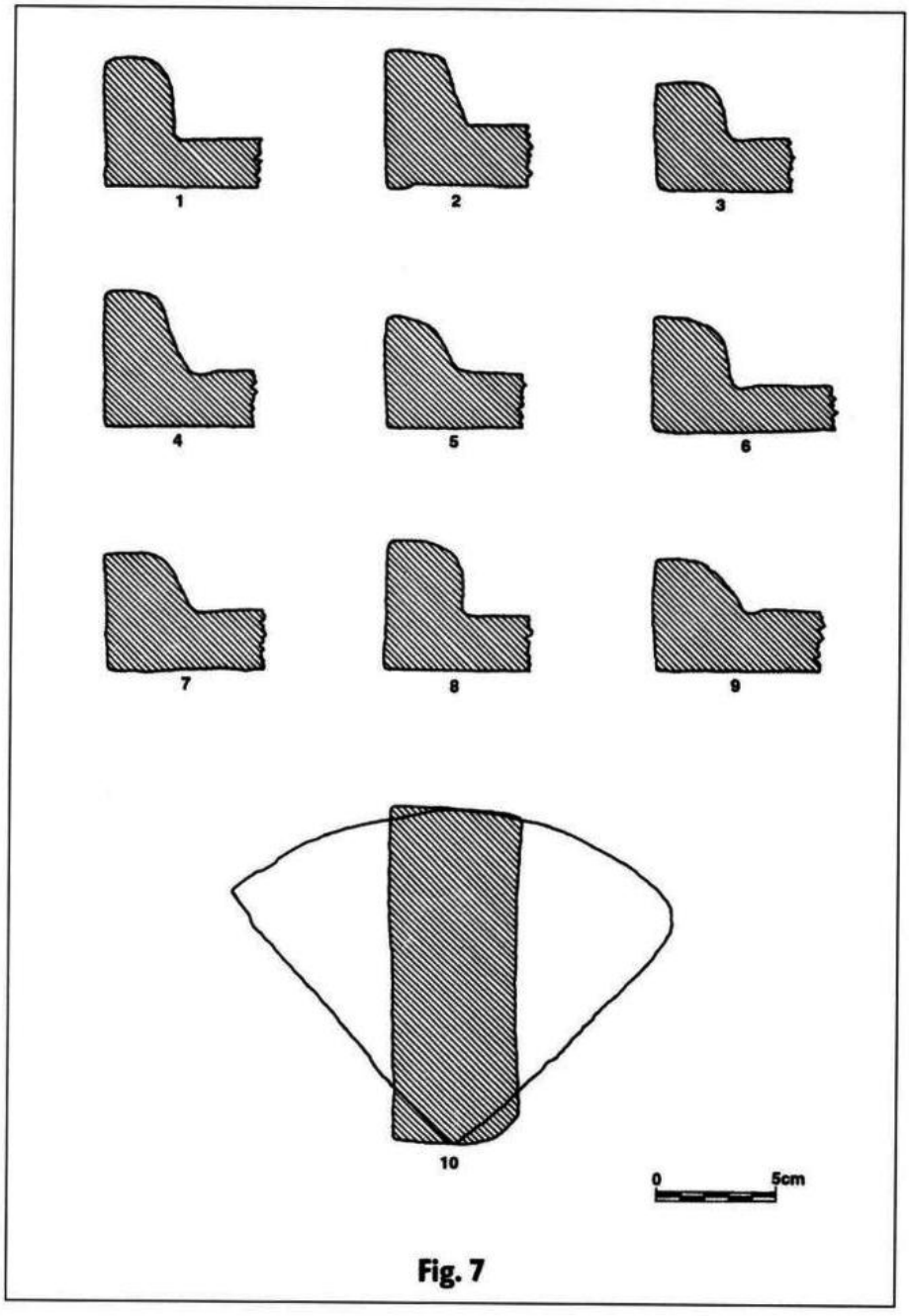

Fig. 7 : Tuiles à rebords et élément de colonne (?).

APERÇUS SUR LA VIE D'UN NOTAIRE RURAL AU XVIIIème SIÈCLE

(notes écrites sur les chemises de ses cahiers de quinzaine par Me Bru, notaire à Vaylats entre 1741 et 1790)

Les notaires avaient l'habitude d'écrire leur correspondance, leurs comptes, officiels ou non, ainsi que chaque réflexion leur venant à l'esprit, sur les pages de garde de leurs cahiers adressés au contrôle royal. Cela économisait le papier et aussi les voyages des commissionnaires que l'on chargeait en même temps de courses d'approvisionnement. La plupart du temps ces feuillets disparaissaient lors du retour à l'étude qu'il y ait reliure ou non.

Parmi les nombreux notaires dont j'ai eu à consulter les registres, seul Me Bru a conservé d'aussi nombreuses annotations concernant des domaines très divers : remèdes, comptes personnels, réflexions sur des marchands ou le contrôleur royal. Ses correspondants lui répondaient dans les mêmes termes.

*
* *

C'est ainsi que la vie personnelle du notaire apparaît lors de références à son épouse, puis à son fils et à sa bru et, à la fin, à son petit-fils qui lui succède durant la Révolution.

Il y était aussi question de se procurer du gibier et des champignons ainsi que des achats dont le commissionnaire auprès du contrôleur était chargé. Il s'agissait de pain, de tabac, de sucre ou de café, et à propos du café il précisait en 1780 : "une demi-livre de café chez Frère, celui de Tresssens est pestiféré, il empoisonnerait le diable lui-même" [1]. Les déplacements du notaire sont également évoqués, à Belmont (Ste Foy), Puylaroque, Cahors ou Montauban, plus rarement à Toulouse. Il va aux foires des villages environnants, il prend des repas à l'auberge de La Barthe (hameau de Vaylats), il parle des musiciens de Puylaroque qu'il espère faire venir chez lui.

Toutes ces notes étaient écrites au jour le jour et il est donc difficile de donner les cotes précises de ces notes qui existent sur chaque cahier ou presque. Pour que les choses soient plus claires, il a fallu classer dans un ordre rationnel les différents éléments qui les composent : Il sera d'abord question des éléments personnels comme les recettes d'apothicaire, les relations avec ses jardiniers et meuniers, puis les comptes semi-officiels et enfin les relations parfois orageuses avec le contrôleur de Puylaroque. L'année 1790 étant à part, en raison de certaines réflexions et inquiétudes qui apparaissent, sera traitée en dernier.

A quatre reprises des recettes d'apothicaires ou de "bonnes femmes" sont écrites soit de façon très précise soit plus succinctement ; de toute façon il n'est jamais fait mention de la maladie à soigner. En mars 1775 : "rose de provins, polipode des chaines (sic), séné, cristal minéral, réglisse, anis, brivoine, cimodates, sucre commun, rubarbe, racine de chicorée, racine d'ozeille, un citron, deux pommes renettes. Il faut six pauques d'eau de fontaine, concasser les drogues et les mettre dans un pot neuf, réduire de moitié, couler cette tisane. Il faut que le malade se fasse seigner deux fois avant de prendre ce remède, 2 ou 3 jours avant." [2]

La deuxième recette est plus énigmatique : "armoise 162, ver luisant 148, chauve-souris 134, verveine 160". [3]

La troisième consiste en de la "racine de valèriane, de feuillles de tabac de chacune deux gros, le tout en poudre subtile, ajouter des huiles distillées de lavande et de marjolaine de chacune trois gouttes." [4].

Enfin, en 1783, un gobelet d'huile de noix et un gobelet de bon vin mêlés ensemble en lavement.[5]

*
* *

Me Bru employait un jardinier qui travaillait soit seul soit avec son fils. Ils étaient payés, chacun, 6 livres par mois sur 8 mois mais le paiement était toujours effectué avec retard. En 1774 il est écrit "le 11 septembre payé au jardinier fils 6 livres à Rames 13 livres 16 s. Le 18 dudit pour finir de payer Rames 4 livres". Il devait 18 livres 7 sols mais comme Rames malade était resté (chez le notaire), les 4 livres avaient été gardées pour fournir à ses besoins [6]. Le 25 dudit mois compte réglé avec le jardinier fils "je lui reste 25 livres et il m'a dit d'en bailler ce que je pourrais à son père d'ici au premier octobre" [6].

Le 2 octobre "j'ai baillé au jardinier 12 livres".

Le 4 octobre "ledit Rames à trois heures du soir est parti sans rien dire à personne".

"Le 3xbre j'ai donné au jardinier père acompte de ce que je dois à son fils 6 livres" [6].

En 1776 le jardinier était Philippe Deilhes ; il était payé 6 livres par mois mais il servait aussi de coursier : la veille de Pâques, le 6 avril, il a rapporté de Cahors deux pains longs pour lesquels on lui avait donné 10 sols. Il était prévu pour son nouveau bail de louage, en plus des 6 livres, 2 canes de toile et 2 de mescladis par an.

En résumé, des comptes toujours complexes et jamais de paiement effectué clairement ou mettant fin à une dette ; il y a toujours une somme due pour une échéance suivante.

Il en est de même en ce qui concerne n'importe lequel des comptes de Me Bru.

En 1775, deux règlements concernent Lorrain "mon meunier" [7].

En 1776, une réclamation datée de 1772 concernait un droit de mouture d'A. Delteil au moulin de Laval sur le Lot. [7]

En 1778, envoi de 13 livres 12 sols par Conduché qui paye lui-même sa subrogation au moulin des Lébratières (mas de la commune actuelle de Concots) ; ce moulin a été par la suite transformé en pigeonnier [7].

*
* *

Il existait aussi, mais beaucoup plus rarement, des paragraphes ironiques comme celui écrit en 1777 sous forme d'arrêt de justice : "suivant arrêt rendu par la boucherie à 9h 3/4 précis dans la boucherie ce jourd' hui sa famille assemblée il a été décidé que le mouton ne pouvait être disséquer ni déroger que ce soir cependant elle a bien voulu lever et donner l'épaule pour 15 sols 6 deniers que le porteur vous remet" [8]. La plaisanterie n'est pas unique et c'est de la main du notaire Bru que l'on trouve écrit en 1774 : "si les poules ont pondu d'ici la foire de Lalbenque vous aurez un gâteau." [8]

*
* *

Il y a plus étrange : les feuilles de garde servaient parfois à prouver la réalité de certains faits sans les rendre officiels puisqu'ils n'étaient pas contrôlés à Puylaroque bien que le contrôleur ait pu lire leur relation. Deux exemples illustreront cette façon de faire.Le premier cas fut celui d'un inventaire fait pour le père et la mère de la Valée de Limogne.

En 1762, il s'agit d'une sorte de certificat de non héritage : "Nicolas Vidailhac n'avait à son décès ny jamais eu aucun bien fonds il n'avait que

son légat de son père, 200 livres et de sa mère 100 livres.Il a resté loué pour berger environ trente ans et s'est retiré malade chez son frère ou il a resté impotent 3 ans et consommé ce qu'il avait gagné au service des maitres c'est la déclaration que peut faire le fils aîné de l'héritier sans crainte de maltraiter la vérité". Autrement dit, il n'y a aucun héritage à déclarer ni inventaire à faire mais ce n'est qu'une affirmation sans caractère officiel ! [9]

Enfin, ces notes pouvaient servir d'aide-mémoire comme celle-ci : "se rapeler qu'il n'est couché nulle part que j'ai remis chez moy à Mr Delort le mars 1773 36 livres que Mr Pasquié me bailla le même jour pour 4 quartes d'orge". Que penser de la confidentialité de cette affirmation écrite de non écrit ?

*
* *

Les annotations concernant le contrôleur de Puylaroque forment l'essentiel d'une correspondance commençant en 1747. Deux écritures les composent, celle de Me Bru et une autre très fine, bien formée, celle à l'évidence de M. Delort. Parfois d'autres personnes y ont inscrit des "certificats", ce fut le cas d'A. Bouscary [10].

La première annotation adressée au contrôleur était rédigée en un style très soigné et faisait preuve de la politesse ordinaire de l'époque : "je ne vous envois que le controle ... je vous respecte toujours autant et vous souhaite une parfaite santé. Ayez, s'il vous plait, monsieur, attention, si vous avez quelques bontés pour nos parties de leur dire..." [11].

Le ton changea peu à peu. En juillet 1773, le contrôleur écrivait : "Me Bru est prié d'acquitter cette somme à la première quinzaine au plus tard, autrement le commis ne pourra se dispenser de refuser de contrôler les actes qui viendront". A cela Me Bru répond. "j'ai cru devoir vous faire passer copie du compte qui doit nous régler, je ne suis pas homme à imaginer des paiements que je n'ai pas faits, vous trouverez le relevé des testaments, si vous ne le trouvez pas sincère, venez le faire vous-même, tout vous sera ouvert et l'on vous offrira ce qu'on aura de moins mauvais ... si je n'ai pas moi-même vous présenter le compte j'avais les raisons que j'ay encore ..." [12]

Par la suite les phrases deviennent plus brèves : "envoyé à M. Delort le présent cayer avec ... actes. M. Delort se trompe...".

Puis viennent les réclamations sur la justesse des comptes et le ton devient plus acerbe.

En 1778 Me Bru écrit : "il y a erreur à mon préjudice". La réponse affirme : "mon compte dernier est juste, je n'ai pas le temps de vous faire voir

l'erreur du vôtre je suis pressé" [13]. En 1779, le contrôle affirme : "si vous prenez vos lunettes et calculez un peu mieux vous trouverez..." La réponse est cinglante : "j'ai pris mes lunettes et j'ay trouvé que votre relation du 27 mars dernier datée du 30 assez barbouillée et est trop forte." [14] L'année suivante Me Bru s'exclamait : "Que le diable vous emporte et vous garde surtout." [15]

Les heurts existèrent également avec les commisssionnaires de Me Bru. C'est ainsi que M. Delort écrit : "je prie M. Bru de ne plus envoyer Cujet pour faire des commissions parce que si je mettais (sic) trouvé à la maison je l'aurai chargé de bois (donné des coups de bâtons) et luy aurait appris à jeter les papiers au nez de mon épouse sans argent. Le Cujet fut heureux que je fusse en campagne." [16]

L'inquiétude du non paiment par Me Bru de ce qu'il doit au contrôle grandit surtout à partir de 1783, car M. Delort a peur du passage de "l'ambulant" (inspecteur royal du contrôleur) et il exigea le paiment immédiat des dettes... Mais le notaire était endetté aussi à l'égard de M. Bouscary qui fit même saisir sa récolte (cf BSEL Oct.Déc 2001). Les irrégularités semblent s'accumuler car le contrôleur demanda même le relevé de 20 ans de testaments non contrôlés, non révoqués par testaments postérieurs et exigeait de savoir si les testateurs étaient encore en vie ou non. [17]

Les mêmes demandes furent renouvelées en 1786 et 1789 et semblent donc être restées sans effet.

Lors des nombreux comptes calculés sur ces feuilles de garde il y a de nombreuses opérations, additions et soustractions, mais il n'y a jamais de multiplications, remplacées par des additions : par exemple pour calculer 10 fois 366, on fait 10 additions !

Le manque d'espèces monétaires est endémique dés qu'il s'agit de pièces de petite valeur. De nombreux exemples pourraient être donnés de la complication apportée par ces difficultés. Pour le paiment d'une paire d'escarpins qui valait 10 livres 10 sols, Me Bru versa un écu de 6 livres ; lors d'un deuxième versement le cordonnier reçut 5 livres, à partir de ce moment-là c'était lui qui devait 10 sols. Dans un autre exemple une tierce personne intervient :

"du au cayer n° 485	9 livres 14 sols 2 deniers	
actes du 6 avril 1776	6 livres 6 sols	
total	16 livres	2 deniers
payé par JB Roldès	12 livres	
reste du	4 livres	2 deniers"

On remarque que 2 deniers restent dus et que l'on n'essaie pas de simplifier les comptes de dettes. [18]

En 1790, si la comptabilité demeure rédigée de la même façon que durant les années précédentes, quelques réflexions souvent obscures se réfèrent probablement aux événements du moment.

"je cours, j'espère, et je doute."

"l'homme sur lequel j'avais quelque espoir a disparu".

Quinze jours plus tard il revient sur ce propos : "l'homme sur lequel j'avais quelque espoir a disparu il y a 15 jours sans savoir où il est." [19]

Par ailleurs il posa au contrôleur une question qui pouvait paraître étrange pour un notaire en fonction depuis près de 50 ans : "les cadurciens ont droit d'appeler leurs débiteurs à Caors, savoir si c'est devant le sénéchal ou devant le viguier de la ville et si c'est devant ce dernier savoir si le demandeur peut s'occuper de sa cause ou s'il est obligé de constituer un procureur du sénéchal."

La réponse fut très brève : "il faut un procureur."

La dernière note parait encore plus étrange : "il faut que vous me prêtiez "le parfait notaire", je lui prête, je le retirerai et vous le porterai avec plaisir." [20]

*
* *

Ces quelques pages retracent certains aspects de la vie d'un notaire rural dont les difficultés financières s'aggravaient au fil des années entraînant de mauvaises relations avec ceux qui étaient en rapport avec lui. Les dettes devenaient considérables par leurs chiffres à l'égard du contrôleur royal donc du Roi, soit à l'égard d'Antoine Bouscary, prêteur ordinaire des villages environnants (cf note 15). Les clients endettés à l'égard du même prêteur et du notaire ont transmis à leur descendance, jusqu'à nos jours, un avis très défavorable à propos de ce notaire considéré comme ayant une conduite trouble.

Micheline THOUVENIN-CROUZAT

Sources

La majeure partie des sources sont les cahiers de Me Bru à partir de 1747 à 1790, classés aux Archives Départementales du Lot au 3E 607 et plus particulièrement :

1 - 3E 607 cahier N° 568.

2 - 3E 607 cahier N° 470 tome 33.

3 - 3E 607 cahier N° 494 tome 36.

4 - 3E 607 cahier N° 532 tome 39.

5 - 3E 607 cahier N° 569 tome 42.

6 - 3E 607 cahier N° 6 tome 466, 479, 483 à propos des jardiniers.

7 - 3E 607 cahier N° 494, 470, 486 à propos des meuniers.

8 - 3E 607 cahier N° 229 tome 21.

9 - 3E 607 cahier N° 529 tome 38.

10 - 3E 607 BSEL 3e fasc. 2001 (A. Bouscary).

11 - 3E 607 cahier N° 21.

12 - 3E 607 cahier N° 452.

13 - 3E 607 cahier N° 517.

14 - 3E 607 cahier N° 522.

15 - 3E 607 cahier N° 541.

16 - 3E 607 cahier N° 529.

17 - 3E 607 cahier N° 567.

18 - 3E 607 cahier N° 485.

19 - 3E 607 cahier N° 621 tome 42.

20 - 3E 607 cahier N° 623.

CAHORS VU PAR UN JEUNE ENSEIGNANT PARISIEN À LA FIN DU XIXe SIÈCLE

Notre collègue, le général Arbelet, nous a aimablement communiqué une lettre trouvée dans ses papiers de famille. Elle émane d'un normalien de la promotion 1894 qui écrit à un de ses camarades pour lui donner ses impressions sur sa première affectation.

Pour cet intellectuel parisien aux goût épicuriens, sa nomination en province n'est pas un cadeau du ciel. Ses appréciations sur Cahors sont plutôt mitigées mais ne manquent pas d'intérêt et l'humour n'en est pas absent.

Etre locataire d'une "vieille dévote" qui voudrait lui interdire d'amener des femmes sous son toit, voilà qui est intolérable et lui fait regretter "les garçonnières bien connues de l'avenue de Friedland". Heureusement l'hôtel où il prend ses repas est le meilleur de la ville et la pension "y est vraiment pour rien". Sportif amateur, il pratique la bicyclette mais n'aime pas les parcours accidentés : les montées sont rudes et les descentes périlleuses ("je ne me consolerais pas de mourir à Cahors !").

Sur le plan professionnel, il n'est pas vraiment surmené : 14 heures de cours dont 12 effectives (pour l'instant la classe de première moderne n'a pas d'élèves). Pour le reste il a en charge 27 lycéens dont la moitié sont des vétérans qui "auront bien du mal à être reçus car leur faiblesse est désespérante"...

Mais goûtons plutôt ce plaisant exercice épistolaire.

*
* *

Cahors 17 oct. 97

Mon cher Arbelet,

Je t'adresse cette lettre à Paris, sans savoir si elle t'y rencontrera : peut-être, heureux mortel, t'est-il encore permis de faire des ravages dans les cœurs des petites femmes de l'Olympia ; peut-être aussi le ministère t'a-t-il prié d'aller déballer dans quelque trou de province tes talents de psy-

chologue et de pédagogue. En ce cas, permets-moi de t'offrir mes biens sincères compliments de condoléance, et d'espérer que ton lot n'est pas tout à fait si mauvais que le mien.

Car je ne suis guère content du mien. (Ça c'est une transition, ou je ne m'y connais plus). Cahors en soi vaut bien une autre ville de 15000 habitants : elle possède un pont superbe, une cathédrale baroque, quelques vieilles tours assez pittoresques, et un hôtel où la table d'hôte n'est pas mauvaise ; le malheur c'est qu'elle possède aussi un lycée. Ajoute qu'elle est à 599 kilomètres de Paris : tu conviendras que ce dernier vice est véritablement rédhibitoire. Quoique la ville soit sur la ligne directe Paris-Toulouse, on met de 10 à 12 heures pour y aller ; tout une nuit en chemin de fer. Je me ruinerais si je devais y rester longtemps, car le voyage a naturellement l'inconvénient d'être très cher.

Je me suis installé comme un homme qui espère n'être là qu'en passant, et cependant j'ai réussi en partie à éviter le garni : j'ai trouvé au rez-de-chaussée d'une maison très tranquille deux petites pièces et une grande entrée absolument indépendantes, ayant leur porte sur la rue, et leur boîte aux lettres. Ce n'était pas meublé : j'ai loué des meubles chez un tapissier, fait venir de chez moi des tapis et des rideaux, fait poser par un menuisier de l'endroit des planches et des lattes qui m'ont taillé un cabinet de toilette dans un coin de mon entrée, et je commence à me trouver à peu près à l'aise. Ce n'est pas très élégant : ça ne rappelle en rien les garçonnières bien connues de l'avenue de Friedland, mais tel que c'est, c'est assez commode. Le défaut principal, jusqu'ici, c'est que ça manque de femmes du monde. Ma propriétaire, une vieille dévote, voulait m'imposer la condition de ne pas amener de femmes chez moi : je l'ai trouvée sévère, et je lui ai seulement promis de ne pas faire de scandale. Elle couche à l'étage au-dessus, c'est vrai, mais mes pièces sont voûtées, car la maison est très ancienne, et bâtie, paraît-il, sur les ruines d'un ancien couvent de Templiers. Elle donne sur une place ombragée de beaux platanes, place entourée de maisons, où on n'accède que par des voûtes percées dans les rez-de-chaussée de deux ou trois maisons. C'est extrêmement tranquille, et le nom en est charmant : Cours de la Chartreuse. Sous le rapport du logement je ne suis donc pas trop mal.

Voilà des détails précis, mais je sais qu'ils sont intéressants pour toi, si tu n'es pas encore parti pour la province : tu as besoin de documents. J'ai eu un instant l'idée de me payer le luxe d'une bonne qui m'aurait fait la cuisine ; mais c'était un tel embarras que j'y ai renoncé. Mon hôtel n'est pas mauvais. C'est le meilleur de Cahors, et la pension n'y est que de 80 fr par mois. C'est vraiment pour rien. Profite de ces renseignements si tu peux : pour ma part, je sais que j'aurais aimé avant de partir à avoir

quelques tuyaux ; il est vrai que c'est extrêmement variable suivant les régions et même suivant les villes.

Comme distraction, absolument rien. A peine un misérable café-concert où je n'ai pas encore mis les pieds. La bicyclette même est d'un emploi difficile ; sans être précisément montagneux, le pays est très accidenté ; Cahors est un trou, sur le bord du Lot, et pour en sortir il faut monter des côtes qui ont parfois 5 à 6 kilomètres de long, et escaladant des différences de niveau de 300 mètres. Les descentes sont souvent terribles : j'ai déjà failli y laisser ma peau deux ou trois fois. Aussi suis-je devenu prudent : je ne me consolerais pas de mourir à Cahors.

Je m'aperçois que j'ai totalement oublié de te parler de mes fonctions : c'est qu'en effet elles m'occupent fort peu, intellectuellement parlant. Au point de vue matériel, j'ai 14 heures de classe, 12 seulement d'effectives, car jusqu'ici la classe de 1ère moderne n'a pas d'élèves, et je dois y faire 2 heures de cours.

J'ai aussi 27 élèves, ce qui est trop : là-dessus douze ou treize sont des vétérans, qui vont peut-être passer en Novembre, mais ils auront bien du mal à être reçus, car leur faiblesse est désespérante. Ils sont un peu bavards, mais il est facile d'en avoir raison, avec beaucoup de calme et quelques pensums administrés à propos. Voilà une très longue lettre, mon cher Arbelet : j'en ai l'habitude ici, c'est ma principale distraction. Excuse-moi donc si je te fais perdre un temps que tu pourrais sans doute mieux employer qu'à lire ces détails de cuisine.

Bien cordialement à toi.

Nadaud

Cours de la Chartreuse 12.

Si tu as de nouvelles des camarades, envoie-m'en, je te prie.

*
* *

Nous avons cherché, sans grand succès, à obtenir quelques renseignements sur l'auteur de cette lettre. *L'annuaire officiel du département du Lot* nous a appris que M. Nadaud, professeur agrégé de rhétorique au lycée, a exercé deux années à Cahors (1897-98 et 1898-1899). Par la suite il ne figure plus parmi le personnel enseignant de la ville. Après cette période de purgatoire, il a sans doute bénéficié d'une affectation plus conforme à ses désirs et à ses ambitions.

LA BIBLIOTHÈQUE DIOCÉSAINE DE CAHORS

Des livres portant la marque de la *Congrégation de la Mission* - les Lazaristes appelés en 1643 par l'évêque Alain de Solminihac pour fonder un séminaire à Cahors - montrent qu'il y eut une bibliothèque dès la première installation (place Bessières aujourd'hui).

Après la dispersion révolutionnaire, un nouveau séminaire ouvrit ses portes en 1805 ; il se retrouva dans son ancien bâtiment en 1818, et les Lazaristes en reprirent la direction en 1823.

La bibliothèque se développa grâce aux dons des professeurs et des prêtres du diocèse qui ont pu acheter à Cahors, à Paris et ailleurs des livres provenant des anciennes bibliothèques religieuses et vendus comme doubles à la fin du 1er Empire.

Comme ceux conservés à la bibliothèque municipale, les ouvrages anciens de la bibliothèque diocésaine (sciences religieuses et histoire) proviennent en grand nombre des maisons religieuses établies jadis à Cahors : Lazaristes, Jésuites, Carmes, Dominicains (= Jacobins), Chanoines réguliers de Chancelade, Augustins (dans leur prieuré s'installa le Séminaire en 1808, puis de 1832 à 1906, et enfin de 1935 jusqu'à son incorporation à Rodez, et maintenant à Toulouse ; ce bâtiment est aujourd'hui la Maison des Œuvres). La bibliothèque diocésaine a accueilli en dernier lieu les livres du Petit Séminaire de Gourdon (auparavant situé à Montfaucon).

En vue de faire connaître aux historiens du livre les éditions rares et les provenances variées de quelque 3000 livres antérieurs à 1800, un catalogue rigoureux a été entrepris en l'an 2000.

J.C. GARRETA

QUELQUES REPÈRES POUR L'ÉTUDE DE LA FLORE DU LOT

La flore du Lot comporte plusieurs milliers d'espèces (probablement de l'ordre de 3000) qu'il n'est pas facile d'appréhender dans leur diversité sans un minimum d'ordre, de classement, de concepts techniques ou scientifiques. Avec les définitions suivantes, on disposera de quelques éléments pour aborder le monde des plantes, notamment à l'intérieur de notre territoire.

Même si l'usage courant fait varier ces notions, la végétation est une communauté de plantes formant un paysage botanique à la différence de la flore qui correspond à un inventaire en un lieu donné. Par ailleurs, une série de végétation est une succession de formations végétales (exemple : friche, broussaille, bois) conduisant à un équilibre du milieu dénommé climax. Plus précisément, le climax est un état d'équilibre relativement stable de la végétation avec les conditions notamment de sol et de climat d'un milieu particulier ou station. La description de la flore à travers les séries de végétation permet de déterminer des unités de paysage et de nous renseigner sur leur histoire passée ou leur avenir. Autrement dit, la présence de la série du chêne pubescent sur le causse signifie que si l'homme cesse d'intervenir sur le milieu par l'agriculture et la sylviculture, une forêt de chênes pubescents sera le stade final de la végétation.

A partir de la cartographie de la végétation [1], on peut distinguer dans le département du Lot différents étages climatiques et séries de végétation :

- Etage subméditerranéen
  - Série du chêne vert (répartition discontinue)
  - Série du chêne pubescent (le Causse)
- Etage atlantique
  - Série du chêne Tauzin (en Bouriane, vers le Sarladais)
  - Série du chêne pédonculé (Bouriane, Limargue)

- Etage collinéen
  - Série du chêne sessile ou rouvre
    - Faciès à châtaigniers
    - Faciès à charmes
    - Faciès à Bouleaux

Cette série est disloquée et concurrencée par les séries du chêne pédonculé et du chêne pubescent en Bouriane, vers le Sarladais et le Limargue.

- Etage montagnard
  - Série du hêtre
  - Série du hêtre et du pin sylvestre
- Etage des bords des eaux
  - Série de l'aulne
  - Zones des tourbières

Les plantes qui vont être présentées seront citées en employant leur nom commun ou vernaculaire sans référence à la terminologie scientifique où un individu est désigné par un binôme latin composé du nom de genre suivi de celui de l'espèce. Nous ferons une exception avec la famille des orchidées pour laquelle les noms communs manquent à de nombreuses espèces. Deux milieux naturels retiendrons principalement notre attention : le causse, domaine du chêne pubescent ; le Ségala, à l'opposé par le caractère acide de ses sols et son climat. Les présentations floristiques seront sommaires faute de place.

Sur le plateau calcaire, le chêne pubescent, qui tire son nom de la présence d'un duvet sous ses feuilles, vit en compagnie de certains arbres et arbustes tels que le cerisier Sainte-Lucie, le genévrier commun, l'érable champêtre, la viorne mancienne, le cornouiller mâle et le cornouiller sanguin. A noter que l'érable de Montpellier (l'agar), assez fréquent sur le causse et plus méditerranéen que le champêtre (l'aouzeral), est rattaché à la série du chêne vert. Sous la chênaie, on peut observer le brachipode des bois (la palène), l'hellébore fétide, la garance voyageuse, la mélitte à feuille de mélisse.

Dans la lande, outre certaines plantes du sous-bois, on rencontrera le troène vulgaire, l'épine noire, l'églantier, la ronce, le buis, le chèvrefeuille d'Etrurie, la corroyère à feuille de myrte (le rodoul), le nerprun alaterne, la psoralée ou trèfle bitumineux , si le milieu est très sec : la germandrée petit chêne, la stéhéline douteuse, le pistachier térébinthe, la philaria moyen, l'asperge sauvage.

Les pelouses du causse, en fonction de l'épaisseur de la couche arable sur la roche mère sont dominées par trois graminées [2] (poacées) :

le brome érigé, la fétuque ovine, le stippe penné, ce dernier indiquant un milieu particulièrement sec. Parmi la pelouse, on distinguera de nombreuses autres espèces plus ou moins adaptées à l'aridité du biotope, dont les orchis et les ophrys, qui sont présentées dans un chapitre particulier.

La partie nord-est du Lot correspond au Ségala, dont l'altitude détermine en grande partie le climat pré-montagnard ; le sous-sol schisteux ou granitique conditionne l'acidité des sols. La végétation forestière du Ségala comprend le chêne rouvre (ou pédonculé), le chêne sessile, le hêtre, le châtaignier et le bouleau. Parmi les plantes arbustives et herbacées de cette région, il faut retenir : le nerprun bourdaine, le genêt à balais, le houx, la bruyère cendrée, la callune, la germandrée scorodoine, la fougère aigle, la digitale pourpre, la mercuriale pérenne, la véronique officinale. On retrouvera dans la Bouriane, en compagnie du pin maritime et du châtaignier, un certain nombre d'espèces qui vivent sur les sols acides.

Avant de clore ces quelques repères de la flore du Lot, disons quelques mots des bords des eaux. L'aulne, le frêne, les saules et les peupliers sont les arbres qui s'égrènent le long des ruisseaux. Les plantes herbacées sont principalement des roseaux, des joncs, des iris, des graminées, la reine des près, la salicaire. La végétation profite de l'humidité du milieu pour former parfois un épais rideau dans lequel des lianes (houblon, herbe aux femmes battues, cucubale à baies, clématite vigne blanche) ajoutent à cette densité.

Pierre SOURZAT

Notes

1 - Trois cartes de la végétation éditées par le CNRS recouvrent le département du Lot : Aurillac, Bergerac, Montauban. Pour chaque série, une notice présente les conditions de milieu, la végétation spontanée, l'origine de la végétation, l'utilisation par l'homme.

2 - D'autres graminées sont intéressantes dans cette pelouse, notamment la flouve odorante et la Koelerie du Valais.

Du sud au nord-est du Lot : l'érable de Montpellier (à gauche) pour le climat sub-méditerrannéen et le hêtre (à droite) pour la montagne.

Un exemple d'hybride d'orchidée : orchis purpurea (o.x angusticruris)

Les espèces d'orchidées

observées dans le département du Lot

Document établi par Pierre Sourzat
avec la participation de Vincent Heaulme

Genre *Ophrys*	
Ophrys sphecodes Mill.	Ophrys araignée
Ophrys litigiosa Camus	Ophrys litigieuse
Ophrys insectifera L.	Ophrys mouche
Ophrys lutea Cav.	Ophrys jaune
Ophrys apifera Huds.	Ophrys abeille
Ophrys scolopax Cav.	Ophrys bécasse
Ophrysusca Link	Ophrys sombre
Genre *Serapias*	
Serapias Lingua L.	Sérapias langue
Serapias vomeracea Briquet	Sérapias à long labelle
Genre *Aceras*	
Aceras anthropophorum (L.) W.T. Aiton	Orchis homme pendu
Genre *Himantoglossum*	
Himantoglossum hircinum (L.) Sprengel	Orchis à odeur de bouc
Genre *Anacamptis*	
Anacamptis pyramidalis Rich.	Orchis pyramidale
Genre *Orchis*	
Orchis ustulata L.	Orchis brûlé
Orchis militaris L.	Orchis militaire
Orchis purpurea Hudson	Orchis pourpre
Orchis mascula L.	Orchis mâle
Orchis provincialis Balb.	Orchis de Provence
Orchis morio L.	Orchis bouffon
Orchis laxiflora Lamarck	Orchis laxiflora
Orchis simia Lamarck	Orchis singe
Orchis coriophora L.	Orchis à odeur de punaise
Orchis fragans Pollini	Orchis très odorante
Genre *Dactylorhiza*	
Dactylorhiza incarnata L.	Orchis incarnat
Dactylorhiza sesquipedalis Wildh	Orchis élevé
Dactylorhiza maculata L.	Orchis à feuilles tachetées
Dactylorhiza fuchsii (Druce) Soo	Orchis de Fuchs
Genre *Gymnadenia*	
Gymnadenia conopsea (L.) R. Brown	Orchis moustique

Gymnadenia odoratissima (L.)L.C.M. Richard	Orchis odorante
Genre *Platanthera*	
Platanthera bifolia (L.) L.C.M. Richard	Orchis à deux feuilles
Platanthera chlorantha (Custer) Reichenbach	Orchis verdâtre
Genre *Spiranthes*	
Spiranthes spiralis (L.) Chevalier	Spiranthes d'automne
Spiranthes aestivalis (Poiret) L.C.M. Richard	Spiranthes d'été
Genre *Neottia*	
Neottia nidus-avis Richard	Néottie nid d'oiseau
Genre *Listera*	
Listera ovata R.Br.	Listère à feuilles ovales
Genre *Limodorum*	
Limodorum abortivum Sw.	Limodore à feuilles avortées
Genre *Cephalanthera*	
Cephalanthera rubra (L.) L.C.M. Richard	Céphalanthère rouge
Cephalanthera longifolia (L.) Fritsch	Céphalanthère à longues feuilles
Cephalanthera damasonium (Miller) Bruce	Céphlanthère blanche
Genre *Epipactis*	
Epipactis latifolia All.	Helleborine à larges feuilles
Epipactis microphylla (Ehrhardt) Swartz	Helleborine à petites feuilles
Epipactis atrorubens Besser	Helleborine rouge
Epipactis palustris (L.) Crantz	Helleborine des marais
Epipactis muelleri Godfery	Helleborine de Müller
Genre *Coeloglossum*	
Coeloglossum viride (L.) Hartmann	Orchis grenouille

Les hybrides d'orchidées
observés dans le département du Lot

Ophys insectifera L. X *Ophrys scolopax* Cav.
Orchis morio L. X *Orchis laxiflora* Lam. = *O x parviflora* Chaubard
Orchis purpurea Huds. X *Orchis simia* Lamarck
= *O. x angusticruris* Franchet ex Humnicki.
Orchis purpurea Huds. X Orchis militaris L.
Orchis coriophora L. X *Orchis laxiflora* Lam.
Aceras anthropophorum (L.) W.T. Aiton X *Orchis simia* Lam.
= *Orchiaceras* E.G. Camus.
Dactylorhiza sesquipedalis Wildh X *Dactylorhiza incarnata* L.
Dactylorhiza sesquipedalis Wildh X *Dactylorhiza maculata* L.

IN MEMORIAM
GABRIEL MAURY

La disparition de Gabriel Maury nous prive d'un ami. Elle nous prive aussi de l'une des mémoires les plus authentiques du Lot. Car il était l'un de ces "trésors vivants" que certains peuples honorent.

Il parlait d'architecture rurale et il avait lui-même entretenu, rebâti, complété, les murettes, les gariottes et les caselles que lui avaient laissées ses ancêtres. Il parlait des dictons et des expressions populaires de la campagne, et il était lui-même de la campagne. Il parlait des ammonites du Secondaire et il avait ramassé ses premiers fossiles en allant labourer les parcelles familiales.

Il était, réellement et profondément, un lotois du pays, né à la ferme, sur les causses de la Bouriane, dans un pays que nous trouvons superbe, mais qui fut si dur, dans l'après-guerre, aux paysans. Orphelin de père, il fut un chef de famille au plein sens terrien du terme.

Au-delà des soins infinis qu'exigeait la terre il savait consacrer du temps à l'exploration des cavernes et des gouffres. Il nous initiait, nous venus du chef-lieu, au domaine souterrain mais aussi, indissociablement, à l'économie rurale d'alors. Revenus des profondeurs d'une grotte il nous offrait l'hospitalité et il nous faisait participer au quotidien de son *oustal*.

Depuis sa jeunesse et jusqu'à ses derniers jours Gabriel Maury s'est toujours employé à la fois à approfondir ses connaissances du pays et à les livrer aux autres. Il fuyait les honneurs, pétri qu'il était d'une modestie absolue. Car s'il avait aimé sa terre, celle-ci avait été exigeante et elle lui avait appris que rien n'est jamais acquis.

Gabriel Maury avait connu l'exil urbain. Lui qui aimait tant la solitude fraîche des cavernes inconnues il avait dû laisser une bonne partie de sa santé à souder de méchantes conduites dans les métros anonymes. Il n'en gardait pas d'amertume. Il avait vécu cela avec courage. Et il avait pu, grâce à cela, conserver, avec sa mère et sa sœur, la propriété familiale.

Perclus d'arthrose il changeait encore lui-même à Montgesty les tuiles de ses toits. Et il avait reporté sur quelques pigeons familiers, à Cahors, la connivence de toujours avec les bêtes rustiques.

Nous ne sommes pas près, ni les uns ni les autres qui l'avons connu, d'oublier Gabriel Maury...

J.L. OBEREINER

SÉANCE PUBLIQUE DU 2 DÉCEMBRE

Notre séance d'hiver s'est tenue, comme à l'accoutumée, à la Chambre de Commerce où une nombreuse assistance était venue écouter M. Patrick Ferté, maître de conférences à l'Université de Toulouse-Le Mirail, qui avait choisi pour thème de son intervention "L'imprimerie cadurcienne, miroir de la Contre-Réforme". Spécialiste reconnu de l'histoire socio-culturelle à travers celle des Universités, il a su, dès le début, retenir l'attention de l'auditoire en rendant hommage à deux anciens chercheurs de la Société des études du Lot, Jacques Malinovski et Jean Calmon qui, avant lui, réunirent des matériaux, tant sur l'Université de Cahors que sur l'imprimerie cadurcienne à l'époque moderne.

Si les débuts de l'imprimerie, à Cahors, ne sauraient être antérieurs à 1583, contrairement à de tenaces légendes, elle prit rapidement son essor avec de véritables dynasties d'imprimeurs, telle celle des Rousseau puis les Bonnet, les Richard, couvrant les XVIIe et XVIIIe siècles, à coté d'imprimeurs "météores" au nombre d'une douzaine.

La majorité des livres produits, soit 432 pièces ou titres et 35000 pages, relève de la littérature religieuse : celle qui se voulait un instrument de la réforme catholique inspirée par le concile de Trente. L'épiscopat cadurcien, avec d'aussi fortes personnalités qu'Alain de Solminihac, se place tout naturellement au premier rang des clients des imprimeurs. Ceux-ci dépendent donc de ses commandes pour leur survie.

L'administration, la littérature, les sciences viennent loin derrière avec 3% seulement chacune des pages imprimées.

Une seule œuvre imprimée, bien audacieuse pour son temps, échappe au conformisme de rigueur, "Scatabronda" (1697) ; celle-là même que Patrick Ferté exhuma et étudia en 1983. On y critiquait les juges, le clergé ; on y revendiquait des droits pour les femmes et pour la langue locale, l'occitan !

Le XVIIIe siècle connut un notable ralentissement dans l'activité des imprimeurs : trois fois moins de pages, avec bien moins de gros ouvrages. A ce moment Cahors est supplanté par les villes voisines, alors qu'elle les devançait, sauf Montauban, au XVIIe siècle. Ainsi Rodez, au XVIIIe siècle, publie trois fois plus de pages que Cahors et travaille par-

fois pour nos évêques. Cela correspond bien à la crise de langueur qui affecta alors Cahors et le Quercy, privés de leurs Etats, de la Cour des Aides et enfin de l'Université (1751). Aucune Académie ou société littéraire ne s'y créa.

En concluant, Patrick Ferté souligna le paradoxe que constitue l'absence de liens entre l'imprimerie cadurcienne et l'Université qui ne fut jamais, à la différence du collège des Jésuites, cliente et soutien des imprimeurs locaux : cela ne laisse pas de surprendre et confirme le déclin de l'institution, ce qui, par ailleurs, n'est pas propre au seul Quercy.

Au total, un panorama réussi d'une activité dont le succès puis le déclin ont marqué la ville et la province. Les ouvrages annoncés de Patrick Ferté sur les étudiants de l'Université, sur l'évolution complète de l'imprimerie sont donc impatiemment attendus.

E.B.

BIBLIOGRAPHIE

L'ALZOU, DE MAYRINHAC-LENTOUR À ROCAMADOUR
Ouvrage collectif réalisé par l'association RACINE
en collaboration avec l'association DORAMI.
2001, form. 20 x 30 cm, 128 pages.

Cette brochure intéressera tout particulièrement les promeneurs, randonneurs et autres touristes attirés par cette pittoresque vallée du causse de Gramat et qui souhaitent consulter une documentation appropriée.

On y trouvera l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur la faune et la flore, la préhistoire et l'histoire (de l'Antiquité au Moyen Age). Une place majeure est naturellement réservée aux 32 moulins et tanneries qui s'échelonnaient le long du cours de l'Alzou.

*
* *

LA VALLÉE DU VIGNON ET SES MOULINS
Brochure publiée par Marguerite et Michel Guély, 2001.
Form. 20 x 30 cm, 2001, 90 pages.

Le Vignon, pour ceux qui l'ignorent, est un ruisseau, affluent de la Tourmente, qui prend naissance à l'Œil de la Doux au pied de Murel, sur la commune de Martel.

Notions de toponymie, d'histoire et de moulinologie précèdent l'étude détaillée des moulins de cette vallée : moulin de Murel, du Pic, du prieuré de Maradénou (La Roque, Lascoux), de Paunac, de Friat (La Chambre, Moulin Grand, le Moulinet), de la Tulle et de la Borgne à Strenquels, de Beyssac et de Beyssagou.

Cartes, documents d'archives et photographies complètent cette excellente publication.

*
* *

BILAN SCIENTIFIQUE DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES POUR L'ANNÉE 2000

D.R.A.C. S.R.A. 2001, form. 21 x 29 cm, 214 pages.

Sur 34 sites mentionnés pour le Lot on retiendra essentiellement les textes concernant l'abri orné de Lagrave (Faycelles), le dolmen des Aguals (Gréalou), la grotte ornée de Pestillac (Montcabrier), l'habitat gravettien des Peyrugues (Orniac), la fontaine de l'Oulié (St Denis-lès-Martel), les grottes de Coudoulous (Tour de Faure), l'aqueduc de Cahors (Vers et Cours).

A noter également l'inventaire des dolmens de la commune de Limogne et les découvertes effectuées sur le chantier de l'autoroute A20, comme la nécropole tumulaire du Bronze final de Flaujac-Poujols, le petit aqueduc gallo-romain du Tréboulou (Laburgade), des éléments de l'aqueduc de Cahors, ou le gisement paléolithique des Bosses (Lamagdelaine).

*
* *

QUERCY RECHERCHE

N° 106 - Octobre-décembre 2001.

Articles signalés :

- Jean Dartis, un universitaire cadurcien qui prend son pied, par J.J. Couderc.
- Le safran en Quercy, par Ch. Agrech.
- La poterie fabriquée et utilisée en Bas Quercy aux XIXe et XXe siècles, par A. Costes.
- L'écureuil roux, par M. Esslinger.
- 1950-2000 : l'évolution des techniques spéléologiques, par J.L. Obereiner.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2001 *
Présidence : M. Dalon

Nécrologie

- M. Philippe Wolff, de Toulouse
  (Membre de l'Institut, ancien président de la Fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne, M. Wolff est décédé le 3 septembre dernier à l'âge de 88 ans).
- M. Georges Maynard de Lavalette, de Gramat
- M. Gabriel Maury, de Cahors
  (Un hommage est rendu, dans ce bulletin, à notre regretté collègue qui était membre de la S.E.L. depuis 1950).

Nouveaux membres

- M. Gilles Hermet, de Boussac
- M. et Mmes Michel Hénin, de Montigny-le-Bretonneux (78)
- M. René Aurusse, d'Assier
- Mme Annette Salvan, de Dégagnac
- Mme Muriel Pujol, de Latronquière.

Ouvrages parus

- *Bilan scientifique 2000 de la région Midi-Pyrénées.* Publié par la D.R.A.C. (Service régional de l'archéologie).
- *Templiers et hospitaliers en Provence et dans les Alpes-Maritimes,* par J.A. Durbec. Introduction de Jacques Juillet. Ed. Le Mercure Dauphinois, 2001, 430 p.

Les ouvrages reçus au cours du 3ème trimestre ont fait l'objet d'un compte rendu dans le précédent bulletin.

---

* *Présents* : Mmes Bach, Bénard, Bouyssou, Y. Deladerrière, C. Deladerrière, Duthu, Girardat, Hunsinger, Jouclas, Lagarrigue, Revellat, Thouvenin. Mlles Cavaroc et Denjean. MM. Audoin, Bouyssou, Dalon, Davezac, Deladerrière, J. Delmon, P. Delmond, Denjean, Gérard, Larrive, Linon, Rames, Rausières, Salvage, Souilhac.

Dons

- De Mlle Juliette Lobry, son mémoire de maîtrise : *"Le château de Castelnau-Bretenoux au XIXe siècle"* (Université Paris IV-Sorbonne, UFR d'histoire de l'art, année 2000-2001).
- De Mme Valérie Rousset : son étude archéologique sur le château de Larnagol.
- De M. et Mme Guély : "*La vallée du Vignon et ses moulins*".
- De M. Pierre Davezac : "*Patrimoine campanaire du canton de Puy-l'Evêque*". Ouvrage collectif réalisé par l'Association pour la sauvegarde des sites et de l'architecture de Puy-l'Evêque.
- De M. J.L. Obereiner : "*La librairie et l'imprimerie à Cahors au XVIe siècle*" de Pierre Gary. Réédition, par Quercy-Recherche de l'opuscule publié en 1928.

Monuments historiques

Sont classés Monuments historiques :

- Cahors : Bibliothèque municipale. Salle de lecture du fonds ancien (décret du 20 décembre 1999).
- Rocamadour : Ancien palais abbatial, actuellement Musée d'art sacré (façades, toiture, bâtiment de la porterie, caves et ancien chauffoir) sauf intérieur (décret du 14.12.2000).

Est classé parmi les monuments naturels et les sites du département du Lot :

- L'ensemble formé par le gouffre de Padirac et son réseau souterrain, ainsi que les parcelles situées en surface (Décret du 26.03.2001).

Sont inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques :

- Le site archéologique des ruines gallo-romaines du Souquet, commune de Castelnau-Montratier (arrêté du 29.02.2000).
- Le château de Larnagol et ses jardins (arrêté du 25.05.2001).
- Les vestiges du castrum de Larnagol (arrêté du 25.05.2001).

Histoire de Dégagnac

M. Max Aussel a terminé son Histoire de Dégagnac, de la Préhistoire aux temps modernes (1500). Les personnes qui souhaiteraient se procurer cet ouvrage, au prix de 200 F, peuvent s'adresser à l'auteur (19, avenue nationale - 91300 Massy).

Association "Les Amis de l'église de Saint-Anthet" (Castelnau-Montratier).

Les habitants de Saint-Anthet ont créé une association pour tenter de sauver leur église qui nécessite d'importants travaux de consolidation et

de restauration. Malgré son intérêt historique et archéologique, cet édifice n'est ni classé ni inscrit. Les responsables de l'association lancent un S.O.S. pour recueillir des fonds.

Congrès des Sociétés historiques et scientifiques

Le 127ème congrès des sociétés savantes se déroulera à Toulouse, du 15 au 20 avril 2002, sur le thème "Le travail et les hommes". Les propositions de communications doivent parvenir au C.T.H.S. avant le 15 novembre 2001.

Communications

APERÇU ARCHÉOLOGIQUE DE QUELQUES LITRES FUNÉRAIRES SEIGNEURIALES EN QUERCY *(Mlle Maffre)*

Il s'agit d'un dossier d'histoire locale réalisé par une étudiante du D.E.S.S. Patrimoine (promotion 2001).

Après une présentation du thème, l'auteur rappelle une pratique symbolique, privilège des patrons et des seigneurs haut-justiciers, et y ajoute des considérations archéologiques (emplacements, dimensions, datation). Dans une deuxième partie figure un relevé de quelques unes des rares litres encore visibles dans des églises du Lot (situation, description, observations, bibliographie). Sont ainsi étudiés dix-sept édifices dont six conservent des traces d'armoiries.

Il est intéressant de constater la survivance des litres jusqu'au début du XIXe siècle. Elles ont été remplacées par des tentures funèbres parcourant l'intérieur des églises avec leur décor de faux, sabliers, langues de feu, tibias croisés... Cette coutume a disparu avec le XXe siècle (il restait naguère quelques lambeaux de ces tentures dans certaines sacristies de campagne).

UN AMÉNAGEMENT TROGLODYTIQUE À LA CHAPOULIE, COMMUNE DE SARRAZAC *(M. Maynard)*

Etude d'un petit bâtiment d'environ 60 m^2 construit sous un auvent rocheux et désigné localement sous le nom de "maison des Anglais".

Les murs ont une épaisseur de 0,80 m. On y accède par une porte en arc brisé (XIIIe siècle ?) surmontée d'une petite fenêtre rectangulaire.

Inconnu des chroniqueurs, ce site méritait d'être tiré de l'oubli. Aux environs, seule la grotte de Linoire, commune de Turenne (Corrèze), a été aménagée en repaire défensif.

OBSERVATIONS ARCHÉOLOGIQUES DANS LE BOURG DE CARENNAC *(MM. Girault et Billiant)*

Dans cette communication ont été regroupées les découvertes enregistrées lors d'une prospection inventaire en 1994 et les informations recueillies au cours des travaux effectués dans le village en 1999. Ces der-

nièrs ont permis l'exploration des tranchées creusées sur le chantier. Il a été repéré trois fossés comblés dont le rôle était d'évacuer l'eau du village primitif avant la construction de l'abbaye. Les chercheurs ont trouvé sur le site de la céramique et des monnaies romaines, de la céramique médiévale et plusieurs sépultures.

CAHORS VU PAR UN JEUNE ENSEIGNANT PARISIEN EN 1897 *(M. Arbelet)*

Notre collègue nous a aimablement communiqué une lettre trouvée dans ses papiers de famille. Elle émane d'un normalien qui écrit à un de ses camarades pour lui donner ses impressions sur sa première affectation. Cet intellectuel parisien n'apprécie guère sa nomination loin de la capitale. Ses appréciations sur Cahors, plutôt mitigées, ne manquent pas d'intérêt.

PROJECTIONS *(M. Dalon)*

- Sorties du 10 juin en Rouergue et du 2 août dans le canton de Lalbenque.
- L'ancienne chapelle des Artisans à Cahors.

*
* *

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2001 *
Présidence : M. Dalon

Nécrologie

- Docteur Jean Huet, de Cressensac.

Nouveaux membres

- Mme Francine Bergounioux, de Montcléra.
- M. Roger Austry, de Cahors.

Fédération historique de Midi-Pyrénées

Mme Thouvenin représentera la S.E.L. à l'assemblée générale du 10 novembre à Toulouse.

Ouvrages reçus

- *L'Alzou, de Mayrinhac-Lentour à Rocamadour.* Brochure éditée par les associations *Racines* et *Dorami*.

* *Présents* : Mmes Bach, Bénard, Bouyssou, Girardat, Lagarrigue, Thouvenin. Mlles Cavaroc et Lherm. MM. Audoin, Bouyssou, Brugnera, Dalon, Deladerrière, Delmon, Denjean, Gérard, Gilles, Linon, Lufeaux, Rames, Souilhac.

Ouvrage à paraître

- *L'Inquisition en Quercy. Le registre des pénitences de Pierre Cellan (1241-1242).* Traduit et annoté par Jean Duvernoy. L'Hydre Editions (en souscription).

Communications

LE CHÂTEAU DE LARNAGOL *(Mme Rousset)*

C'est sur la partie supérieure de la butte qu'a été implanté le château primitif dont il reste les vestiges d'un donjon et d'une salle de la première moitié du XIIIe siècle. Remanié à la fin du XIIIe pour constituer l'enceinte d'une garnison et de diverses dépendances, il fit l'objet d'ultimes rénovations au XIXe pour abriter l'école et la mairie.

Fin XIIIe ou début XIVe siècle, une nouvelle demeure seigneuriale a été fondée sur l'extrémité sud de l'éperon. Après divers remaniements au XVIe, le logis fut remodelé et complété au XVIIIe de nouveaux bâtiments, dépassant l'emprise seigneuriale au-delà des limites de l'ancien fort.

Au début du XIIIe siècle Larnagol appartenait à Bertrand de Gourdon, co-seigneur de St-Cirq-Lapopie, avant de passer successivement aux Barasc, aux Cazilhac, aux Cénevières et aux Laporte. Ce sont ces derniers qui, au XVIIIe siècle, firent reconstruire le château "inférieur". De la fin du XVIIIe au début du XXe, le château changea plusieurs fois de mains avant d'être acquis par la famille Subes dont un descendant, notre collègue Jacques Subes, est actuellement propriétaire. C'est grâce à lui qu'ont été entreprises les recherches historiques et archéologiques menées sur l'ensemble du site.

LE MOUVEMENT CONFRATERNEL DANS LE DIOCÈSE DE CAHORS DU XIVe SIÈCLE AU MILIEU DU XVIe SIÈCLE *(Mlle Fantuzzo)*

Il s'agit d'un travail personnel réalisé par une étudiante du DESS Patrimoine de Cahors. Les confréries se développent à partir du XIIIe siècle. C'est un phéonomène de société qui constitue un centre d'intérêt pour les historiens de la sociologie religieuse et de la piété populaire.

Pour le diocèse de Cahors les sources émanant des confréries sont presque inexistantes. Un seul document aux archives départementales du Lot et cinq aux archives du Tarn-et-Garonne. Deux manuscrits seulement dans les archives communales (confrérie N.D. de Martel et confrérie St Joseph de Moissac). D'où la nécessité de dépouiller les archives notariales comme l'a fait Jean Lartigaut qui a pu ainsi établir un répertoire grâce aux testaments enregistrés par les notaires de Figeac mentionnant des dons ou legs à diverses confréries. Il a également retrouvé les statuts de deux confréries qu'il a publiés dans le bulletin de la S.E.L.

Les confréries ont des activités culturelles mais pratiquent aussi l'assistance mutuelle et la charité. Elles remplissent un rôle social résultant de "l'identité confraternelle". Elles ont en charge la gestion de leurs bien temporels sous l'autorités de responsables élus (bayles). Il semble bien que les confréries médiévales se sont surtout répandues entre le XIVe et le XVe siècles pour offrir un encadrement spirituel et social à une population fortement éprouvée par les épidémies de peste et les malheurs de la guerre de Cent Ans.

RÉSISTANCES POPULAIRES DANS LA CHÂTELLENIE DE SAINT-CÉRÉ (1751, 1769, 1788). *(M. Flourac)*

Les causes qui poussent les communautés villageoises à la révolte sont multiples (fiscalité lourde et inégalement répartie, hivers rigoureux, etc). En 1751 l'émotion populaire se manifeste à Sousceyrac à propos de la marque des toiles. Le préposé à cet office est violemment pris à partie. Il réussit à s'enfuir mais l'émeute fait deux morts, un dragon et un manifestant. Si les responsables jugés par contumace sont lourdement condamnés, les accusés qui comparaissent sont acquittés ou s'en tirent avec des peines légères.

En 1769, autre émotion populaire à Saint-Céré, née d'une méprise. Un marchand soupçonné de vouloir acheter du blé pour spéculer est assiégé dans une auberge et échappe de peu au lynchage.

En 1788, la sédition est provoquée par la flambée des prix sur les grains. Des habitants de Saint-Jean-Lespinasse et de Saint-Médard contrôlent les routes autour de Saint-Céré et se font livrer de force le blé que les propriétaires portent au marché de la ville, le taxant d'office à 15 livres le setier alors que le tarif officiel est de 26 livres.

C'était le début d'un incendie qui allait se propager à tout le royaume. Il ne faut pas oublier que l'achat du pain représentait entre la moitié et les trois-quarts des dépenses d'un salarié.

LES AMOURS AGITÉES D'UN MARCHAND DE FIGEAC AU XVIIe SIÈCLE
(Mme Aupoix)

Histoire vaudevillesque d'un certain Jean Raissac dont la liaison notoire avec une accorte veuve, Peyronne Dousset, a incité le recteur de N.D. du Puy à lui refuser la communion pascale, à exiger "amende honorable en public et à genoux", et même à refuser la publication des bans du mariage projeté entre les deux amants.

Il faut dire que Raissac fait l'objet d'un procès intenté contre lui par une jeune fille de la ville, Jeanne Vaysse, qui l'accuse, après promesse de mariage, de l'avoir "violemment rendue enceinte" et d'être le père d'une fille dont elle vient d'accoucher. Pour les besoins de l'enquête, le présumé coupable est emprisonné. Mais le régime carcéral des geôles figea-

coises est assez fantaisiste puisque le prisonnier passe son temps en ville et vaque tranquillement à ses activités professionnelles grâce, il est vrai, à la complaisance rémunérée du concierge de la prison. Entre temps, Jeanne Vaysse accuse également son père de s'être laissé soudoyer par le séducteur pour arrêter les poursuites. Quoiqu'il en soit Raissac finira... huit ans plus tard, par convoler avec Peyronne Dousset.

Ce dossier est l'occasion de faire une brève mais instructive incursion dans la société figeacoise de l'époque.

PROJECTIONS *(M. Dalon)*

- Journée foraine du 23 septembre.
- Images du Périgord : le village troglodytique de La Madeleine.

*

* *

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2001 *

Présidence : M. Dalon

Nécrologie

- Mme Christine Arbelet, de Lunegarde.

Nouveaux membres

- M. René Viénet, de Paris.
- M. et Mme Alibert-Sens, de Belmont-Sainte-Foi.
- M. Pierre Phlippoteau, de Rocamadour.

Fédération historique Midi-Pyrénées

Lors de l'assemblée générale du 10 novembre, M. Baux et Mme Thouvenin ont été élus membres du conseil d'administration de la Fédération où ils représenteront la S.E.L.

Communications

JACQUES-JOSEPH CHAMPOLLION : "LES VINGT PREMIÈRES ANNÉES DE MA VIE" *(M. Fauré)*

Il revient à Michel Fauré le mérite de présenter, pour la première fois, la version intégrale de ces souvenirs dont Charles-Olivier Carbonnel avait donné des extraits dans son ouvrage "L'autre Champollion".

* *Présents* : Mmes Bach, Bénard, Bouyssou, Deladerrière, Duthu, A. Foissac, Girardat, Hunsinger, Mercadier, Revellat, Roche, Royère, Thouvenin. Mlles Brun et Cavaroc. MM. Aldebert, Audoin, Austry, Bouyssou, Brugnera, Dalon, Deladerrière, J. Delmon, Denjean, Gérard, Larrive, Linon, Lorblanchet, Rausières, Roche, Royère, Salvage, Souilhac.

Né en 1778, Jean-Joseph raconte son enfance et sa jeunesse à Figeac, à une période à cheval sur l'Ancien Régime et la Révolution. Il évoque ses études primaires et secondaires et ses premiers emplois comme commis puis secrétaire à l'Administration municipale. Ses observations concernant les événements politiques ne manquent d'ailleurs pas d'intérêt. En 1799, sur les instances de son père, il quite Figeac pour Beaucaire où l'attend une situation dans l'entreprise commerciale d'un de ses cousins. Dans sa conclusion, il exprime le regret de n'avoir pas fait partie de l'armée d'Egypte.

A PROPOS DES NOUVELLES DÉCOUVERTES D'ART PARIÉTAL PALÉOLITHIQUE *(M. Lorblanchet)*

Notre collègue présente les nouvelles découvertes réalisées en France et à l'étranger depuis une dizaine d'années : grottes Cosquer, Chauvet et du Placard, ensembles de plein air du bassin du Douro (Portugal), trouvailles de l'Aurignacien italien, mais aussi, plus près de nous, les sites de Cussac en Dordogne et de Lagrave, Pestillac et Frayssinet-le-Gélat dans le Lot.

Il montre comment ces diverses découvertes révolutionnent nos connaissances de l'art pariétal en général et plus particulièrement sur l'art quercinois qu'il étudie depuis 35 ans. Il montre les liens étroits qui unissent les grottes Carriot, Pestillac et Lagrave appartenant à la dernière période des grottes ornées, et ceux qui rapprochent Pech Merle, Roucadour, les Fieux, Les Merveilles (Rocamadour), Cougnac, Frayssinet-le-Gélat et Cussac qui possèdent des ensembles pariétaux d'époque gravettienne appartenant à la première phase de l'art pariétal régional.

Il souligne la présence des mêmes motifs et des mêmes styles dans toutes ces cavités dont certaines (Pech Merle et Cougnac) ont livré plusieurs datations directes au radiocarbone.

*
* *

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A 22h15, le vice-président lève la séance ordinaire et déclare ouverte l'assemblée générale.

Après un bref rappel des activités de la société au cours de l'année 2001, il donne la parole à M. Gérard, trésorier adjoint qui, en l'absence de M. Bidan, présente le rapport financier pour le dernier exercice connu, celui de 2000 (le bilan 2001 ne sera établi qu'au 31 décembre).

Dépenses

Frais de fonctionnement (Secrétariat, affranchissements)	3766,04
Affranchissement du bulletin	6088,90
Edition du bulletin (h.t.)	141245, 74
Edition autres (h.t.)	647,00
TVA payée sur factures	7988,36
Achat divers (TTC)	1062,55
Assurances, loyer	3884,00
Sorties	16779,50
Divers	1063,40
Total	182.525,49

Recettes

Cotisations	21879,99
Abonnements	120760,00
Vente bulletins et ouvrages	3030,00
Sorties	17690,00
Restitution TVA	5000,00
Subvention conseil général	11000,00
Autres subventions	1160,00
Produits financiers	4782,00
Dons	630,00
Divers	1322,98
Total	187.254,97

L'exercice présente un excédent de 4729,48 F.
Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Cotisations et abonnements 2002

Au 1er janvier 2002 le franc disparaît, remplacé par l'euro.

M. Dalon fait remarquer que le taux des cotisations n'a pas été modifié depuis 15 ans. Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 26 octobre, a décidé de proposer à l'assemblée générale une augmentation sur les bases suivantes :

- Cotisation simple : 4 euros.
- Cotisation familiale : 5 euros.
- Cotisation de soutien : 8 euros.

L'abonnement au bulletin est resté le même depuis 1999. Pour 2002 le conseil d'administration propose d'ajuster les tarifs en les traduisant en nouvelle monnaie :

- Pour les sociétaires : 25 euros.
- Pour les non sociétaires : France : 30 euros
  Etranger : 33 euros.

Programme des activités pour 2002

- Dimanche 23 juin : sortie en Tarn-et-Garonne (autour de Belleperche).
- Jeudi 8 août : sortie d'été (Larroque-Toirac et Saint-Pierre-Toirac).
- Dimanche 22 septembre : journée foraine (Martel).
- Dimanche 8 décembre : séance publique (Cahors).

Elections au conseil d'administration

Six sièges sont à pourvoir. Les membres sortants (Mme Duthu, MM. Baux, Dalon, Deladerrière et Lartigaut) ainsi que Mme Bénard, seule candidate au poste laissé vacant par le décès de M. Chiché, sont élus à l'unanimité.

La séance est levée à 23 h15.

*

* *

ELECTION DU BUREAU

A l'issue de l'assemblée générale, les membres présents du conseil d'administration (MM. Bouyssou, Dalon, Deladerrière, Gérard, Lorblanchet, Salvage, Souilhac, Mmes Bénard, Duthu, Thouvenin) ont réélu le bureau sortant.

TABLE DES MATIERES DU TOME CXXII (2001)

Rousset (Valérie). La chapelle des Pénitents bleus de Luzech 1

Flourac (J.A.). Essai pour servir à l'origine de toponymes de Prudhomat (Bonneviole) et de quelques autres lieux 21

Juillet (Jacques). Les Luquet du Chaylar 35

Rousset (Valérie), Deladerrière (Philippe). Note sur les vestiges d'un décor peint de la fin du XVIe siècle à Cahors 85

Duthu (Hélène). L'activité des Archives départementales en 2000 87

Foucaud (Gilbert), Roussilhes (Louis). La fontaine des bénédictins de Figeac 97

Aussel (Max). Des choses mémorables advenues à Cahors et pays de Quercy en l'an 1428. Etude critique de trois textes 105

Dalon (Pierre). Saint Perdoux, l'ermite de Cambayrac 129

Bouyssou (Henri). L'entre-deux guerres (1919-1939). Période de transition et de mutation 149

Sortie du 10 juin en Rouergue 171

Flourac (J.A.). Essai pour servir à l'histoire des origines des paroisses de Bonneviole et de quelques autres lieux. II. Les barons de Castelnau 183

Souyet (Dominique). La pariage de Cahors en 1307 : un acte inévitable 195

Auricoste (Françoise). La seigneurie des Junies au XVIe siècle au temps des Morlhon et de Jean du Pré, poète et guerrier, ami de Hugues Salel 205

Thouvenin-Crouzat (Micheline). Antoine Bouscary, un "homme d'affaires" dans le Quercy au XVIIIe siècle 219

Maynard (Guy). Evolution de la société souillagaise au XIXe siècle 233

Cardinaud (Jean-Luc). Marthe Hennebert : compagne et lissier de Jean Lurçat 247

Sortie du 2 août (canton de Lalbenque) 259

Journée foraine du 23 septembre (Sousceyrac, Labastide-du Haut-Mont, Latronquière) 264

Baux (Etienne). Autour d'Uxellodunum, histoire et mémoire 279

Foucaud (Gilbert). Saint-Sauveur de Figeac au XVe siècle. Quelques détails 291

Girault (Jean-Pierre). Observations archéologiques dans le bourg de Carennac 303

Thouvenin (Micheline). Aperçus sur la vie d'un notaire rural au XVIIIe siècle 323

Arbelet (Jean-Paul). Cahors vu par un jeune enseignant parisien à la fin du XIXe siècle 331

Garreta (J.C.). La bibliothèque diocésaine de Cahors 334

Sourzat (Pierre). Quelques repères pour l'étude de la flore du Lot 335

Obereiner (J.L.). In memoriam : Gabriel Maury 341

Séance publique du 2 décembre 342

Bibliographie 89, 173, 273, 344

Procès-verbaux des séances 91, 176, 346

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Revue trimestrielle publiée avec le concours du Conseil Général

TAUX DES COTISATIONS ET DES ABONNEMENTS (2002)

● **Sociétaires :**

- Cotisation simple : ..... 4 € + abonnement : 25 €. Total : **29 €**
- Cotisation familiale :..... 5 € + abonnement : 25 €. Total : **30 €**
- Cotisation de soutien : ..... 8 € + abonnement : 25 €. Total : **33 €**

● **Non sociétaires :**

Abonnement au bulletin :

- France :..... **30 €** - Etranger :..... **33 €**

Les cotisations et les abonnements doivent être réglés avant la fin du premier trimestre.

Les chèques bancaires ou postaux sont à adresser à la Société des Etudes du Lot et libellés à son ordre (C.C.P. 741-12 Y Toulouse).

Tout changement d'adresse doit être signalé au secrétariat.

La Société ne prend pas la responsabilité des opinions émises par les auteurs des articles insérés dans le bulletin.

CESSION DE BULLETINS :
(Certains numéros sont épuisés).

- Prix de chaque fascicule..... 7 €
(5,50 € pour les sociétaires)

OUVRAGES DISPONIBLES :

- *Actes des congrès de la Fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne :*
  - Congrès de Souillac-Martel (1987)..... 14 €
- *Le dénombrement de 1504 en Quercy pour le ban et l'arrière-ban,* par L. d'Alauzier (1985)..... 5 €

(Les prix indiqués ne comprennent pas les frais d'envoi)

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

792, rue Emile-Zola – 46000 Cahors

AFFILIÉE A LA FÉDÉRATION HISTORIQUE MIDI-PYRÉNÉES

Présidents d'honneur :

M. Jacques JUILLET, ancien ministre plénipotentiaire, ancien préfet de région.

M. Jean CLOTTES, conservateur général du Patrimoine.

Bureau de la Société :

Président : M. Jean LARTIGAUT

Vice-présidents :

- M. Pierre DALON
- M. Etienne BAUX

Secrétaire général : M. Philippe DELADERRIÈRE

Secrétaire adjoint : Mme Micheline THOUVENIN

Trésorier : M. André BIDAN

Trésorier adjoint : M. Alain GÉRARD

Conseil d'administration :

En plus des membres du bureau :

Mme Raymonde Bénard, Mme Hélène Duthu, Mlle Simone Denjean, MM. Henri Bouyssou, Michel Lorblanchet, André Salvage, François Sigrist, Guy Souilhac.

Délégué auprès de la Fédération :

M. Jean LARTIGAUT

Commissaire aux journées et excursions :

Mlle Simone DENJEAN

Permanence :

chaque mardi après-midi.

Séances mensuelles :

le premier jeudi de chaque mois (20 h 45) au siège de la Société, sauf en juillet, août et septembre.

Séances publiques et journées foraines :

annoncées par le bulletin et la presse locale.

Correspondance :

toute correspondance relative à la Société doit être adressée de façon impersonnelle au siège.

Site internet :

http://www.quercy.net

Comm. Par. de Presse N° 68.348 CAHORS IMPRIMERIE

Le Directeur de la publication : Jean LARTIGAUT